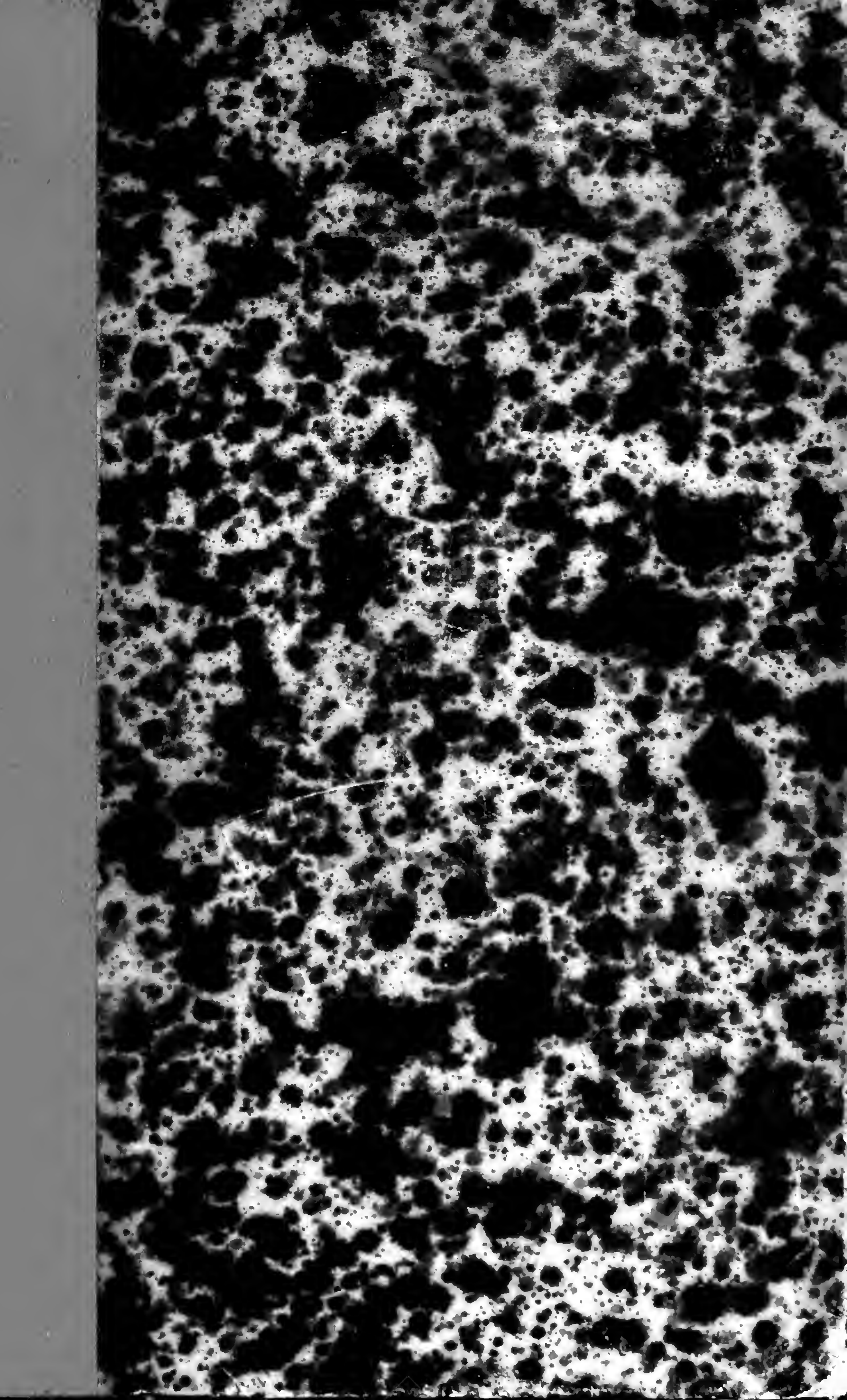
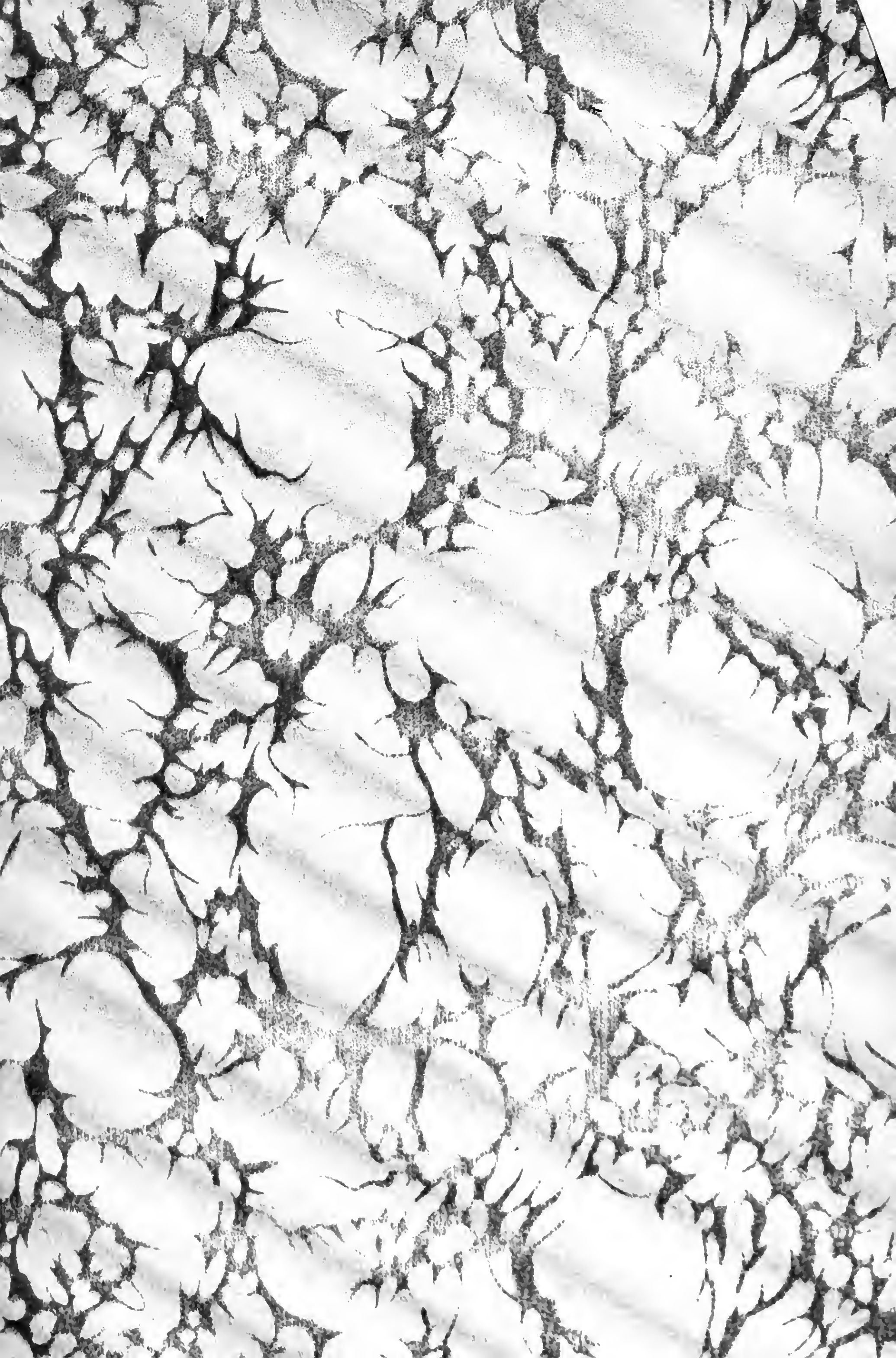






Le Mouvement Socialiste

LE

Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

Première Année. — Tome II

ONT PARU DANS CE VOLUME DES ARTICLES DE :

René Arot, Mina Bang, Belfort Bax
E. Bernstein, A. Braun, E. Briat, E. Buré
L. de Brouckère, V. Charbonnel, Maurice Charnay
A. Dewinne, Léon Deshairs, Paul Dramas, Dr Ellenbogen
Emilio, Paul Fauconnet, Dr Georges Fauquet, Henri Ghesquière
Lucien Graux, X. Guillemin, A. Hamelin, H. Hanriot, R. Hilferding
A. Issaieff, Karl Kautsky, Hubert Lagardelle, Albert Lévy
Jean Longuet, Rosa Luxemburg, Maurice Magre
Marcel Mauss, Karl Meyer, A. de Monzie, P. Poux
Charles Péguy, F. Pelloutier, Max Quark
Dr Rappoport, Louis Révelin, J. Rivière
P. Salley, Anthelme Simond
G. Sombart, A. Sudekum, E. Tharaud
G. Vandermeeren, E. Vandervelde, Georges Weill

PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(*Librairie GEORGES BELLAIS*)
17, RUE CUJAS
1899

Le Parti Socialiste et la Crise

Le parti socialiste ne sort pas triomphant de la crise présente. Il vient d'accuser l'incertitude de son action théorique et pratique, et le désordre de son organisation interne.

Le problème était, il est vrai, complexe que lui posait la vie, à l'improviste. Il s'agissait de savoir si l'*action parallèle* qu'il avait menée avec la bourgeoisie libérale, au cours de l'Affaire Dreyfus, allait se transformer, sous la pression de circonstances graves, en une *action combinée*. C'est-à-dire, si à la *participation à la défense des garanties individuelles* devait succéder la *participation au pouvoir*.

Ce problème se présentait sous un double aspect : 1° Le parti socialiste peut-il, en régime bourgeois, prendre sa part de gouvernement ? — Et s'il le peut, sans dépasser les limites de son action dans la société capitaliste, à quel *moment* de son évolution et sous quelle *forme* le peut-il ? — 2° Alors même qu'il le pourrait *en général*, le pouvait-il dans le *cas actuel*, en ayant comme co-partageant du pouvoir un général de Galliffet ?

C'est sur ce double problème que le socialisme français a affirmé sa confusion.

I

Au point de vue de son action théorique et pratique, le parti socialiste s'est divisé selon deux tendances unilatérales contraires.

La première est une tendance *opportuniste*, qui est née

d'une *conception dégénérée* du socialisme. Elle a été constituée par cette masse flottante qui forme l'extrême droite de notre parti, et elle a vu dans l'arrivée au pouvoir d'un des siens — M. Millerand — un premier triomphe du socialisme, — de *son* socialisme.

Cette masse confuse se représente, en effet, le mouvement socialiste sous les espèces d'un mouvement politique vulgaire, et elle ne dépasse pas la *conception traditionnelle de la conquête du pouvoir.* Elle ne conçoit guère l'action politique du parti socialiste sous la forme d'un contrôle incessant du prolétariat organisé sur ses délégués. Et elle entend que ce n'est pas le prolétariat lui-même, dans sa personnalité complexe, qui doit s'emparer du pouvoir, mais bien les représentants passagers du prolétariat. C'est pourquoi elle s'est applaudie elle-même, dans le succès d'un de ses députés, heureusement porté au pouvoir par le jeu changeant des combinaisons politiques et l'imprévu des conjonctures.

Aussi bien les représentants de cette tendance ont-ils méconnu les notions essentielles du socialisme et transgressé la morale du parti.

Ils ont, d'abord, sacrifié les principes socialistes aux nécessités immédiates. Ils ont fait apparaître le socialisme comme un mouvement sans règle et sans conduite, vivant au jour le jour, prisonnier du moment; ils ont oublié que le socialisme est un corps de doctrines, que la première tourmente ne peut jeter à la dérive.

Ils ont, ensuite, violé la morale du parti, en se *solidarisant*, en la personne d'un des leurs, avec le général de Galliffet. On n'amnistie pas ainsi le passé. La morale d'un parti est faite de ses traditions et de ses souvenirs historiques. On ne la nie pas impunément, sans désorienter les esprits et énerver les consciences; surtout lorsque pendant trente années on a glorifié les martyrs

de la Commune, et que le nom du général de Galliffet est devenu, dans notre bréviaire, le symbole vivant du militarisme au service de la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

Il faut avouer d'ailleurs que cette tendance opportuniste a été servie par la gravité de la situation. Des socialistes conscients, voulant que notre parti prît sa part de responsabilité dans la défense de la République, ont cru aussi que le concours d'un socialiste était nécessaire pour dénouer la crise. A une *situation exceptionnelle* ils ont voulu faire correspondre une *action exceptionnelle*. Mais ils ont exagéré le péril, comme si Catilina avait été à nos portes ! Les *sanctions* prises n'ont été que très normales, et n'exigeaient nullement pour être portées, l'entrée d'un socialiste dans un ministère Waldeck-Rousseau-Galliffet.

Cet opportunisme socialiste a tiré encore profit de la nécessité croissante où se trouvent les partis socialistes d'entrer toujours plus profondément dans l'action. Le temps est passé des attitudes hautaines et intransigeantes à l'égard de la société capitaliste. Il faut entrer en contact avec elle, et des hauteurs des dogmes doctrinaristes descendre sur le terrain prosaïque de la vie réelle. C'est cette nécessité d'action qu'on a interprétée d'une façon empirique.

A la tendance opportuniste s'est opposée la tendance doctrinariste. La première voulait lier au sort de M. Millerand le sort du socialisme tout entier. La seconde a combattu le ministère issu de la crise.

Elle a sans doute défendu le socialisme contre d'inutiles et dangereuses compromissions. Mais, à son tour, selon ses habitudes propres, elle a dépassé le but. Elle vit dans le passé plus que dans le présent, et elle a sacrifié les nécessités immédiates aux principes et aux traditions.

Elle est, comme avec joie, revenue, après l'avoir abandonnée, à son attitude première dans l'Affaire Dreyfus. Elle a nié l'action. S'enfermant dans la solitude des formules, elle a déclaré se désintéresser de la vie, puisque la vie ne lui souriait pas. Elle a méconnu le péril que la tendance opportuniste avait exagéré : là où d'autres avaient aperçu Catilina, elle n'a même pas vu Déroulède.

Enfin, exagérant le point de vue moral comme le point de vue théorique, elle a sorti avec trop de fracas l'appareil un peu démodé des antiques malédictions. Ne pas oublier le passé ne veut pas dire vivre du passé. On peut refuser de se solidariser avec un général de Galliffet, mais on peut soutenir un ministère républicain dont il fait partie.

Ces deux tendances ont violemment coupé en deux le parti socialiste. Une troisième solution — la seule juste — a été pourtant un moment indiquée, et a prévalu au « Comité d'Entente ». Elle déclarait que M. Millerand était ministre *sous sa responsabilité propre,* et qu'il n'avait engagé en rien le parti socialiste. Mais, en présence de la gravité de la situation, elle reconnaissait indispensable de soutenir, selon notre tactique traditionnelle, le ministère Waldeck-Rousseau-Galliffet-Millerand, parce que « ministère de salut public ».

Cette solution résultait de la fusion des deux tendances unilatérales opposées. Mises en contact, les exagérations de l'une et de l'autre avaient disparu, et les points communs s'étaient fondus ensemble. D'une part, l'on agissait, en soutenant la partie libérale de la bourgeoisie au pouvoir, et l'on obéissait ainsi aux exigences du moment. D'autre part, cette action était conforme aux principes, puisque M. Millerand était abandonné à lui-même, et conforme à la morale du parti, puisqu'aucun lien de solidarité n'existait entre le socialisme et le général de Galliffet.

Mais les deux courants étaient trop forts pour s'unir longtemps, et cette décision est restée lettre morte. Il en résulte pourtant une indication précise sur l'évolution probable de la théorie socialiste. La doctrine sera de plus en plus une résultante des tendances diverses du mouvement : elle sera un compromis entre le doctrinarisme des débuts et l'opportunisme de la dernière heure.

Voilà comment dans la crise actuelle, le parti socialiste a donné, au point de vue de son action théorique et pratique, toute la mesure de son confusionnisme.

II

Au point de vue de son organisation intérieure, c'est le même désordre qui est apparu. Il n'y a eu qu'actes d'indiscipline, du côté de M. Millerand comme du côté des fractions diverses du parti socialiste.

Du côté de M. Millerand, d'abord, — qui a affecté à l'égard du parti un absolu dédain. Il s'est, au cours de toutes les négociations, tenu à l'écart, agissant en son nom personnel, ne prenant pas la peine de consulter son parti, comme s'il n'avait relevé que de lui-même.

L'indiscipline de M. Millerand est peu surprenante, d'ailleurs. Il vivait à l'écart du parti socialiste, et il semblait craindre surtout, lui, l'ancien protagoniste de l'*union électorale*, le mouvement puissant que provoquait l'idée, lancée par Jaurès, de l'*union organique* du prolétariat français en parti de classe. Aussi se tenait-il sur la lisière incertaine du socialisme et du radicalisme-socialiste, où M. Waldeck-Rousseau a été le trouver.

Quant à l'indiscipline du parti, il faut reconnaître, à la décharge de M. Millerand, qu'elle a au moins égalé la sienne. S'il n'a pas voulu se mettre en contact avec le parti, le parti n'a pas tenu davantage à se mettre en con-

tact avec lui. Il n'a pas été possible de faire mouvoir *à temps* le « Comité d'Entente », lourde machine aux rouages grinçants. Quant au « Groupe socialiste parlementaire », il n'a pu que péniblement rassembler quelques-uns de ses membres épars et fuyants.

Les fractions socialistes, à leur tour, — deux d'entre elles, du moins — voulant se sauver du gâchis et dégager leur responsabilité, se sont détachées de l'ensemble, et ont agi séparément, à leur guise. La décision du « Comité d'Entente », prise d'un commun accord, a été violée.

La confusion a même pénétré à l'intérieur d'une des fractions, le Parti Ouvrier français, qui a publié coup sur coup deux manifestes contradictoires, et dont les députés, au moment du vote décisif, se sont dispersés, en débandade.

Voilà à quel trouble l'absence d'une organisation unitaire de classe a conduit le socialisme.

III

L'entrée de M. Millerand, député socialiste, dans le ministère Waldeck-Rousseau, aura donc troublé profondément notre parti. Il faut préciser.

Elle aura provoqué d'abord des perturbations profondes dans la conscience ouvrière, et faussé la conception qu'a cette dernière de la théorie et de la pratique du socialisme.

La portée restreinte de ce simple fait ne peut être que démesurément exagérée par la masse des prolétaires. D'autant que c'est sous cette forme qu'ils envisagent trop généralement l'action politique de leur parti. La croyance sera née dans beaucoup de cerveaux simplistes que cet événement est suffisant pour que soient changés les cadres sociaux et modifiés les rapports du travail et du capital. Il y aura beaucoup d'illusions perdues. Or, les déceptions portent en elles le découragement et le scepticisme.

La *conception électorale* du socialisme, si en honneur en France, n'en sera aussi que plus renforcée. C'est une forte prime donnée à cette foule de petits bourgeois et prolétaires intellectuels douteux, déchets de la classe bourgeoise, qui ne manqueront pas d'affluer plus nombreux encore dans notre mouvement, pour y chercher une compensation à leurs appétits trompés ou à leurs ambitions déçues. C'est, en perspective, le triomphe du socialisme petit-bourgeois.

Cela fournira aux fractions socialistes une raison de plus pour affermir leur existence exclusive. Elles auront une influence mystique plus grande encore sur leurs adeptes, à qui elles rappelleront, en face de cette dégénérescence du socialisme, qu'elles sont les seules dépositaires de la vraie doctrine. D'autant plus qu'au Parlement, l'écart ira toujours grandissant entre les représentants du socialisme et M. Millerand, ministre du commerce. *Son premier acte n'a-t-il pas été de différer au nom du Gouvernement, une mesure de protection ouvrière réclamée par le citoyen Vaillant?*

La formation de l'unité socialiste pourrait en être par là-même retardée. Des organismes nouveaux étaient en voie de naître, qui, peu à peu, par une extension progressive de leurs fonctions, se seraient substitués aux anciens, lorsque ceux-ci auraient perdu leur raison d'être. Or cette évolution paraît compromise, si l'on songe que les fractions, jalouses de leur indépendance, ne demandent qu'une occasion pour se ressaisir et se débarrasser de toute contrainte.

Il n'est pas dit, en dernier lieu, qu'entre le socialisme petit-bourgeois — dont ce triomphe a accru les adeptes — et le socialisme proprement dit, ne se produise une scission irrémédiable. Il serait regrettable pourtant que notre parti perdît son extrême-droite, qui irait se former,

quelques pas plus loin, en un vague parti de *démocratie sociale*. Ce serait grave parce que l'exemple de la décision prise par le « Comité d'Entente » prouve que c'est des deux tendances combinées et corrigées l'une par l'autre que doit sortir une conception réaliste de notre action.

Telle est la situation présente du parti socialiste français.

IV

C'est là une situation qui peut paraître très mauvaise. Ce serait pourtant une exagération de le croire. La crise que le socialisme français traverse lui était nécessaire : il en sortira certainement plus défini et plus organique.

Mais à la condition cependant qu'il se hâte de résoudre le double problème qui lui est dès maintenant posé.

1° *Quelles sont les limites et les formes de l'action du prolétariat organisé dans la société capitaliste ?*

Il n'a pas résolu la question spéciale qui a provoqué la crise actuelle : il lui faudra définir au plus tôt ce qu'on entend par « action politique du prolétariat », et par « conquête des pouvoirs publics ».

2° *Quel est le mode d'organisation que le prolétariat doit adopter pour faire face aux exigences de la vie toujours plus complexe ?*

C'est l'absence d'un organisme unique de discussion, de décision et d'exécution qui a déterminé le trouble présent. L'unité socialiste ne s'impose-t-elle pas plus fortement que jamais ? Et sous quelle forme ?

C'est à ces deux questions que nous tâcherons, quant à nous, de répondre prochainement.

Hubert Lagardelle

Le Socialisme et les « Intellectuels »[1]

Citoyennes et Citoyens,

Nous fêtons aujourd'hui le sixième anniversaire du Groupe des « Etudiants collectivistes ». C'est là une vie déjà longue, et nous pouvons dire une vie bien remplie. Il y a six ans, vous étiez parmi les premiers champions du mouvement socialiste dans les écoles ; depuis, votre exemple a été fécond et l'on trouve aujourd'hui dans presque toutes les universités du monde au moins une poignée de jeunes gens qui s'efforcent comme vous de rapprocher la jeunesse des écoles du prolétariat ouvrier. L'œuvre à laquelle tous contribuent ainsi est une des plus hautes qui soit et des plus nécessaires au triomphe de notre cause. Je vous souhaite du fond du cœur d'y travailler longtemps encore d'un même effort patient, obstiné et, — puisque la joie est la condition de la force — d'un même effort joyeux.

Faire disparaître dans le monde des producteurs, la division déplorable des intellectuels et des manuels, c'est permettre au socialisme de trouver sa formule définitive.

Le Socialisme, en effet, expression la plus haute du tra-

---

(1) Conférence faite le mardi 30 mai 1899 à la Fête organisée par le Groupe des Etudiants collectivistes de Paris pour célébrer le sixième anniversaire de sa fondation, à l'Hôtel des Sociétés savantes, sous la présidence du citoyen Gérault-Richard.

vail humain, naît à la fois des travaux du penseur et du labeur de l'ouvrier. Le premier décèle chaque jour plus clairement l'évolution vers une solidarité sociale et un communisme croissant. Le second, tout en produisant les richesses dont l'accumulation rendra possible une transformation profonde de la société, trouve dans les conditions mêmes de son travail et de son existence le sentiment qui lui fera mener avec ses camarades la lutte de classe, moteur principal du progrès.

Longtemps le socialisme des savants et celui des ouvriers restèrent sans contact. Les canuts de Lyon, qui menaient au milieu du dernier siècle la première des grandes luttes prolétariennes, ignoraient aussi complètement qu'ils en étaient ignorés les écrivains d'Argenson, Montesquieu, l'abbé Saint-Pierre, Morelly et bien d'autres qui épelaient alors les premiers mots du socialisme théorique. Les Saints-Simoniens et même les Fouriéristes n'eurent avec la masse ouvrière que des rapports bien lâches. C'est en 48 seulement que le *Manifeste des communistes* marque la jonction définitive des deux courants et c'est peut-être là sa plus haute portée. C'est à la même époque que le Faubourg Saint-Antoine se rapproche du Quartier Latin, que blouses et redingotes fraternisent, et c'est après les avoir vus tomber ensemble sur les barricades que Pierre Dupont peut écrire ces vers qui devraient rester la devise de la Jeunesse des écoles :

Le Socialisme a deux ailes :
L'étudiant et l'ouvrier.

Mais de ce que les deux courants se sont rejoints, il ne résulte pas qu'ils se soient intimement confondus. Dans le lit du grand fleuve, les eaux des deux affluents qui l'ont formé se distinguent encore. Chacun a sa couleur et son existence propre. Ce n'est que peu à peu qu'ils se pénè-

trent. Leur mélange intime peut seul parachever un socialisme qui ne sera plus ni intellectuel ni manuel mais intégral et réellement humain.

Votre propagande contribue à cette union des deux socialismes, les événements eux-mêmes y contribuent bien plus puissamment encore en rapprochant les conditions d'existence des deux grandes catégories de travailleurs. C'est ce que nous voulons montrer dans ce qui suit.

I

La classe intellectuelle tend de plus en plus à se transformer en un prolétariat intellectuel.

A la Révolution française, procureurs, avocats, médecins, gens instruits de tout genre, connurent une période d'étonnante prospérité. Ils profitèrent largement, grâce à leurs aptitudes, de la carrière d'argent si brusquement ouverte aux hommes d'initiative.

Tel obscur robin se trouva brusquement à la tête d'un grand domaine foncier moyennant une poignée d'assignats, tel professeur obtint en échange de ses lumières ou de son influence une large part dans les bénéfices de quelque entreprise financière. Puis la demande s'était singulièrement développée, il fallait une armée de légistes et d'employés pour outiller la nouvelle machine administrative, il fallait une légion de professeurs pour organiser l'enseignement public, — la jeune industrie manquait d'ingénieurs et en cherchait à tout prix.

L'intellectuel d'alors est habituellement riche ou aisé, il appartient à la classe possédante. Et, bien que travailleur lui même, ses intérêts de possédant se liaient à ceux de la classe capitaliste.

Mais les choses ont bien changé : il s'est produit vers ces carrières privilégiées une ruée formidable. Faire du

fils un avocat, un ingénieur, tout au moins un employé de ministère est devenu le rêve de toutes les familles. Beaucoup y épuisent les quelques sous péniblement amassés en une longue vie de labeur; l'encombrement s'est produit, formidable, et maintenant c'est peut-être dans les rangs intellectuels que l'armée de réserve du capital compte ses plus nombreuses légions.

Un diplôme d'avocat ne constitue plus un moyen d'existence, si l'on n'a le temps d'attendre dix ans la clientèle ou si l'on ne s'attache à la fortune de quelque homme politique en échange de causes procurées de temps à autre. Vous avez le souvenir de procès récents qui révèlent le degré de détresse auquel se trouvent réduits des médecins de talent. A la Bohême joyeuse et provisoire de Murger s'est substitué le sombre enfer sans espoir des petits métiers intellectuels : répétiteurs à 60 francs par mois, plus les déjeuners, dans une institution particulière; vagues journalistes fournissant de la copie à un sou la ligne à un confrère en place, mais paresseux ; vague traducteur de lettres commerciales; rats de bibliothèque poursuivant à l'entreprise des recherches d'érudition pour les encyclopédies ou pour les académiciens; copistes même souvent en quête de quelques sous qui leur manquent pour rentrer au taudis où ils passeront la nuit à faire des pages.

Ces déshérités des professions libérales, dont le nombre grossit, ont perdu l'espoir pour la plupart de s'élever jamais, par leur effort personnel, à des conditions plus heureuses d'existence. Ils savent que ce n'est que par l'émancipation du prolétariat tout entier qu'ils pourront sortir de la misère physique où ils sentent avorter l'efflorescence de science et d'art qui déjà s'épanouissait en eux. Ceux-là sont enrôlés par leurs conditions économiques elles-mêmes dans l'armée prolétarienne. Ils sont, suivant la

forte expression de Marx, le ferment qui fera lever la pâte révolutionnaire.

Ceux mêmes qui, plus heureux, trouvent à s'abriter contre le besoin perdent chaque jour en indépendance. Lui-même révolutionnaire au début, le capitalisme était porté, comme le socialisme de nos jours, par la logique des faits, et le penseur lui rendait service en servant la vérité, mais depuis que la classe possédante est devenue réactionnaire et qu'elle encombre la route par où doit passer le prolétariat, elle s'est alliée au prêtre et au noble pour se garder de l'assaut du prolétariat, et elle a la prétention d'interdire au savant qu'elle tient en dépendance de proclamer autre chose qu'une vérité arrangée, atténuée, maquillée, à la plus grande gloire de la société bourgeoise.

Que nous en connaissons, de ces journalistes contraints de façonner leurs articles d'après les combinaisons politiques et financières des patrons de leur journal, refoulant, la rage au cœur, les vérités qui leur brûlent la plume ; de ces écrivains qui pour faire fortune flattent dans leurs écrits les préjugés de la classe qui achète les livres et dispense les places ; de ces professeurs qui atténuent et dissimulent dans leurs cœurs les opinions socialistes qu'ils n'ouvrent qu'à porte close, craignant pour l'avancement !

Mais cette contrainte paraît lourde à bien des esprits. Le lent avilissement de la domesticité n'a pas déprimé tous les caractères d'intellectuels, et le nombre grandit de ceux qui, rompant en visière au monde officiel et à la vérité académique, vont chercher dans le monde des révolutionnaires le milieu où leur cerveau produira librement. Ainsi s'accuse la faillite morale de la société actuelle qui ne fournit plus une atmosphère respirable à ceux qui ont le respect de leur propre pensée.

Notre cause apparaît singulièrement grandie quand des hommes de la valeur et du passé de celui que nous avons maintenant la joie d'appeler le citoyen de Pressensé proclament qu'ils viennent au socialisme révolutionnaire, parce qu'ils ont enfin reconnu que lui seul peut, en pleine logique, défendre la justice et la vérité.

Ainsi, contraints par la fatalité économique ou poussés par le besoin non moins impérieux d'une libre expansion de l'esprit, les intellectuels prennent chaque jour plus nombreux leur place de combat à côté de ceux qui conduisent l'outil. Beaucoup cependant hésitent encore ; dégoûtés du monde bourgeois dont ils ont pénétré les contradictions et les tares, mais anxieux, et craignant de perdre le raffinement de leur intellectualité au contact de la masse, qui leur apparaît fruste et grossière.

Je voudrais ramener ceux-là, leur montrer dans cette masse qu'ils ignorent une intellectualité forte et saine, naissante à la vérité, mais dont leur influence hâtera la floraison. Je voudrais leur montrer ce qu'ils ont à gagner en santé d'esprit à vivre avec le peuple qui, par les conditions mêmes de sa vie et de son travail, a échappé aux contradictions morales et aux névroses qui désolent les classes abandonnées à la culture académique.

II

L'évolution de la production, par la force même des choses, élève en effet de plus en plus les prolétaires à la vie de l'esprit.

Au début de l'ère capitaliste, on a pu craindre qu'il en serait autrement. Ecoutons les prédictions sociales qu'Adam Smith insère dans sa *Richesse des Nations*. Je tiens à vous citer le morceau tout entier, il montre ce que

recélait de tristesse et de crainte l'optimisme artificiel du siècle qui formula la loi d'airain des salaires :

Dans les progrès que fait la division du travail, l'occupation de la très grande majorité de ceux qui en vivent, c'est-à-dire de la masse du peuple, se borne à un très petit nombre d'opérations simples, très souvent à une ou deux. Or l'intelligence de la plupart des hommes se forme nécessairement par leurs occupations ordinaires. Un homme dont toute la vie se passe à remplir un petit nombre d'opérations simples dont les effets sont peut-être aussi toujours les mêmes, ou très approchants, n'a pas lieu de développer son intelligence ou d'exercer son imagination à chercher des expédients pour s'éviter des difficultés qui ne se rencontrent jamais. Il perd donc naturellement l'habitude de déployer ou d'exercer ses facultés et devient en général aussi stupide et aussi ignorant qu'il soit possible à une créature humaine de le devenir; l'engourdissement de ses facultés morales le rend non seulement incapable de goûter aucune conversation raisonnable ni d'y prendre part, mais d'éprouver aucune affection tendre, généreuse ou noble et, par conséquent, de former aucun jugement un peu juste sur la plupart des devoirs même les plus ordinaires de la vie privée. Quant aux grands intérêts et aux grandes affaires de son pays, il est totalement hors d'état d'en juger, et, à moins qu'on n'ait pris quelque peine très particulière pour l'y préparer, il est également hors d'état de défendre son pays à la guerre... Or cet état est celui dans lequel l'ouvrier pauvre, c'est-à-dire la masse même du peuple, doit nécessairement tomber dans toute société civilisée et avancée en industrie, à moins que le gouvernement ne prenne des précautions qui préviennent le mal.

Les précautions dont parle Adam Smith consistent dans l'organisation d'un enseignement public. Lui-même d'ailleurs ne se dissimule pas leur insuffisance Sans doute le philosophe éprouve quelques troubles de cons-

cience à représenter comme naturel, désirable et heureux, un régime économique qui n'assurerait le progrès des richesses qu'en condamnant la masse du peuple « au dernier degré de stupidité et d'ignorance qu'il soit possible à une créature humaine d'atteindre ». Heureusement nous échappons aujourd'hui à cette douloureuse nécessité de sacrifier ou l'abondance des productions, ou le développement de l'esprit, et nous pouvons regarder l'avenir avec un optimisme sincère que ne satisfait pas le bonheur de quelques uns acheté au prix de l'abjection du plus grand nombre.

L'extrême division du travail dans l'industrie manufacturière semble avoir temporairement abaissé le niveau moral de la classe ouvrière. Les rapports anglais du commencement du siècle notamment, nous dépeignent sous les couleurs les plus effrayantes la misère et l'abjection véritable dans laquelle étaient tombés les travailleurs des manufactureries de coton. Partout d'ailleurs, la période manufacturière semble avoir été l'une des plus sombres de l'histoire du prolétariat.

Mais bientôt, la division du travail elle-même engendre le remède. Elle rend possible l'emploi de la machine; en force, en quelque sorte, la découverte; et la machine, malgré des préjugés contraires, est un des facteurs principaux du progrès de l'intelligence ouvrière.

Il suffirait pour s'en convaincre d'analyser les conditions nouvelles qu'elle crée au travailleur. Prênez par exemple l'ouvrier qui dans une clouterie moderne surveille une machine à forger les clous. Il n'a plus aucun effort manuel à accomplir. Son rôle consiste essentiellement à surveiller une machine qu'il doit connaître et comprendre pour l'entretenir en bon état de fonctionnement, ses muscles n'interviennent que fort peu dans l'accomplissement de sa besogne, on ne lui demande

guère qu'un effort d'intelligence et d'attention; grâce à la brièveté de l'apprentissage il pourra d'ailleurs changer aisément de métier et en changera effectivement d'ordinaire plusieurs fois dans le courant de son existence. Dans la division manufacturière du travail, au contraire, le cloutier s'exerçant à manier un lourd marteau, faisait pendant des années entières l'apprentissage du même geste avant d'être un ouvrier accompli, et devenait, par la longueur même de l'apprentissage, prisonnier du métier dont il lui était presque entièrement incapable de changer. Dans une forme d'industrie encore plus ancienne, le forgeron de village trouvait, dans une variété d'ailleurs bien relative d'occupations, des conditions plus favorables que celle de l'ouvrier de manufacture, mais exigeant un développement intellectuel bien inférieur à celui du moderne conducteur de machine.

Nous avons d'ailleurs la preuve directe de cette influence favorable du machinisme : partout où il se développe, il augmente la demande d'ouvriers instruits. Dans tout l'Occident le grand effort du parti libéral pour le développement de l'instruction coïncide avec l'extension de la grande industrie. Dans toutes les agglomérations de fabriques se multiplient maintenant les écoles professionnelles; et les patrons eux-mêmes les encouragent et les subsidient, pour l'avantage qu'ils retirent du meilleur travail de leurs ouvriers. Je pourrais citer tel constructeur qui va jusqu'à rendre la fréquentation de ces écoles obligatoire pour tous les jeunes gens qu'il emploie.

Ainsi le capitalisme, pressé par le souci de son intérêt propre, travaille nécessairement à l'émancipation intellectuelle des travailleurs. L'enseignement professionnel, acquis dans les écoles spéciales ou simplement à l'atelier, crée lentement un type intellectuel nouveau. S'appuyant sur les occupations courantes, se liant au métier exercé,

il a ses racines au fond même de l'être, donne aux connaissances une base solide positive dans la réalité. Chacun des actes de la vie pratique se trouve ainsi en relation avec le savoir acquis, dirigé par lui ou réagissant sur lui. L'homme qui s'est formé à cette école échappe plus aisément à ce verbalisme où tombent trop souvent ceux que forme l'enseignement académique. Le nombre est grand parmi ces derniers de ceux qui songent à combiner des mots plutôt qu'à manier des faits et en arrivent à combiner sous une forme savante de vains fantômes d'idées : ce que M. Dugas, dans une étude remarquable, appelait le psittacisme et ce que le bon Rabelais appelait du nom plus énergique de charabia double.

Sans doute l'enseignement professionnel d'à présent offre de terribles lacunes. Il est presque toujours étroitement spécial et utilitaire, révélant les préoccupations capitalistes dont il est encore dominé et qui visent bien plus à faire de bons travailleurs que des hommes complets. Il ne peut donc encore fournir à l'esprit la forte culture qui assurera la saine et intégrale expansion de toutes les facultés. Mais tel quel, il a permis déjà aux mieux doués parmi les travailleurs, ou aux plus favorisés par les circonstances, de compléter par leur seule force une formation mentale vraiment remarquable.

J'évoque dans ma mémoire quelques-uns de ces travailleurs d'élite dans le commerce desquels j'ai passé les meilleures peut-être des heures de mon existence. Je pense à deux ouvriers tisserands soutenant avec un spécialiste une conversation sur la philosophie du calcul infinitésimal. Je songe à ce cercle d'ouvriers lutois qui consacrent leurs dimanches à des explorations botaniques et dont les travaux ont admirablement précisé la flore de la rugueuse vallée de la Meuse et de celle du Hereg. Je pense à cette phalange grandissante de prolétaires qui,

leur journée de dix ou douze heures faite, lisent et travaillent la nuit à la chandelle et se mettent en état de défendre dans les réunions publiques, dans la presse et dans les assemblées délibérantes les intérêts de leur classe et de discuter les questions si nombreuses et si complexes que soulève le socialisme avec un moindre étalage de termes abstraits et de renseignements syllogistiques, mais avec un bon sens et une solidité remarquables.

Sans doute, ce développement mental ne forme pas encore la règle, à côté du facteur favorable que nous venons de signaler; trop de causes puissantes s'opposent maintenant à son élévation spirituelle : la misère et surtout les longues journées de travail qui l'épuisent et le débilitent, et l'intérêt du patron, qui lui impose indéfiniment la même spécialité exclusive et borne étroitement son horizon intellectuel. Mais ces ennemis de l'intelligence ouvrière peuvent à leur tour être vaincus. La conquête du loisir figure au premier rang des revendications ouvrières, et chaque année nos manifestations du 1er mai rappellent l'inébranlable volonté du prolétariat de s'élever par le loisir à la vie de l'esprit. Le rétrécissement de l'intelligence sera victorieusement combattu par le changement fréquent d'occupations qu'une société socialiste pourra systématiser et qui se multiplie déjà dans la société actuelle. Chaque progrès mécanique, en rendant moins pénible l'apprentissage spécial à chaque profession, permet de passer plus facilement de l'une à l'autre. Aux États-Unis, où le règne de la machine est plus avancé que partout ailleurs, les changements de spécialités sont devenus assez fréquents pour avoir préoccupé à plusieurs reprises les syndicats qui se voyaient menacer d'une désertion en masse : les travailleurs se refusant à alimenter des caisses, destinées à défendre des intérêts corporatifs qui n'étaient que temporairement les leurs.

L'effort de la classe ouvrière, servi par l'évolution normale des conditions économiques, suffirait donc à vaincre les causes qui s'opposent encore au plein épanouissement intellectuel des travailleurs. Déjà de grands résultats ont été acquis et nos adversaires eux-mêmes ont été obligés d'y rendre hommage. A Bruxelles, par exemple, nous pouvons dire avec quelque fierté que toutes les notabilités des partis opposés qui nous ont fait l'honneur de venir discuter avec nous à la Maison du Peuple, ont rendu publiquement témoignage des qualités d'esprit des travailleurs qu'ils y avaient trouvées et du niveau élevé auquel ils avaient soutenu la discussion. Récemment encore, un journal bourgeois de chez nous constatait, non sans mélancolie, que partout où des ouvriers se trouvent réunis, au cabaret, dans les rues, dans les trains, ils parlent entre eux de choses élevées : de science, d'art, surtout de socialisme. Partout, ajoutait-il, où se réunissent des bourgeois, ils parlent jeux, courses ou femmes.

Louis de Brouckère

(A suivre)

Après la Grève générale des Mineurs belges

La récente grève générale des mineurs belges a été, tant par son retentissement que par ses conséquences, d'une importance telle, qu'il n'est pas possible de laisser passer cet événement grave sans en préciser toute la portée.

Nous examinerons successivement : 1° la situation avant la grève ; 2° la grève ; 3° les conséquences.

I

Dès le 10 janvier 1897, la *Fédération nationale des mineurs belges* sollicitait des directeurs de charbonnages une augmentation des salaires en rapport avec le relèvement des prix des charbons. Le Congrès national de Liège, tenu les 2 et 3 octobre, déclarait qu'il y avait lieu, vu la grande prospérité des charbonnages, de présenter aux patrons une demande d'augmentation des salaires de 15 p. c. à accorder avant le 1er novembre, sous la menace de la grève générale ; il engageait en outre les ouvriers à ne plus travailler des heures ou des journées supplémentaires, et décidait la création d'un *comité national extraordinaire*, composé de cinq délégués par bassin, chargé d'examiner les réponses patronales et de guider les fédérations régionales dans leur lutte pour le relèvement des salaires.

Nul fut le résultat des décisions ouvrières.

Les 2 et 3 octobre 1898, le Congrès national de Frameries réclama la création d'un conseil de charbonnages, composé

par moitié de patrons et d'ouvriers et chargé de mettre les salaires en harmonie avec les bénéfices; le Congrès consentait même à ce que les ouvriers fussent choisis parmi les membres des conseils de prud'hommes, et demandait que le conseil de charbonnages devînt permanent.

Aux propositions conciliantes des ouvriers, les patrons opposèrent un silence méprisant, à leurs démarches un refus hautain.

Les députés socialistes mineurs, Caeluwaert, Cavrot, Maroille, Wettinck, Mansart, eurent, en novembre, une entrevue avec M. Nyssens, ministre du Travail, lui soumirent les difficultés du moment et le prièrent d'intervenir, officiellement ou officieusement, pour apaiser le conflit.

Le ministre du Travail — qui devrait être appelé plus exactement ministre du Capital — éconduisit les députés ouvriers : il était d'avis que les salaires des houilleurs devaient être fixés par les patrons, tout en laissant juges du taux des salaires les Conseils de l'Industrie et du Travail; il refusait même d'inviter les patrons à constituer des conseils de conciliation et d'arbitrage semblables à celui de Mariemont, estimant illégale l'intervention des pouvoirs publics.

Ni les présidents des sections houillères des Conseils de l'Industrie et du Travail, ni les gouverneurs des provinces de Liège et du Hainaut, ni le gouvernement, ni le roi ne convoquèrent les délégués patrons et ouvriers des Conseils de l'Industrie.

C'est alors que, le 25 décembre 1898, se tint à Charleroi, extraordinairement, un nouveau Congrès national des mineurs où fut prise la résolution suivante : « *Dès ce jour, les ouvriers des quatre bassins sont invités à préparer les ressources nécessaires pour soutenir la grève et se trouver prêts à entrer en campagne au premier signal.* »

En vérité, les meneurs s'étaient opposés de toutes leurs forces à la grève — le moment n'étant pas favorable — bien qu'une grande partie des mineurs voulussent abandonner le travail immédiatement.

Néanmoins, les travailleurs maintenaient leurs légitimes

revendications; des réunions nombreuses et fréquentes se tenaient dans les communes des centres houillers; les fédérations régionales des mineurs adressaient des lettres polies aux patrons et aux associations de patrons; les ouvriers réclamaient, par lettres ou par délégations, auprès de leurs directeurs-gérants respectifs.

Les associations charbonnières se déclarèrent incompétentes; des patrons ne répondirent pas aux lettres et refusèrent de traiter avec les représentants des organisations ouvrières, ne voulant avoir de rapports qu'avec leurs propres ouvriers; parmi ceux-ci, plusieurs furent frappés, grandissant le nombre des « victimes du travail ». Bref, les mineurs se heurtèrent tantôt à l'attitude louvoyante, tantôt à l'intransigeance pleine de morgue des maîtres charbonniers opiniâtres et unanimes à refuser à leurs salariés la juste part de la hausse de leurs bénéfices...

C'est que les patrons, qui déjà ont pour eux toutes les forces de la société capitaliste — l'État, l'Église, l'Armée, l'Argent — ont dans chaque bassin houiller une association puissante et *savent le manque d'organisation des ouvriers.*

Les ouvriers socialistes belges ont, en effet, acquis une puissance politique considérable, emportant tous les sièges aux élections législatives, dans la région noire de la Wallonie; ils possèdent des mutualités riches, des coopératives dont le chiffre d'affaires annuel s'élève à des centaines de millions de francs, des Jeunes Gardes antimilitaristes fortes et actives, des cercles de Libre-Pensée, d'Art, d'Études pleins de vie; *mais ils sont dépourvus, ou à peu près, d'organisations syndicales sérieuses.*

Le nombre des mineurs belges est de 110 à 115,000, les travailleurs de la surface et du fond réunis.

Dans le bassin de Charleroi, les mineurs sont groupés par communes, dans les *Unions de mineurs* et les *Chevaliers du Travail.* En 1892, les *Chevaliers du Travail* comptaient 27,000 affiliés, mais à la suite de l'échec d'une grève, leur nombre est tombé à environ 5,000, faisant partie de la grande

famille socialiste. Aujourd'hui, la Fédération des mineurs comprend 35 groupes et le nombre des syndiqués varie du quart au tiers du nombre total des mineurs du fond, qui est de 27,700. Le pays de Charleroi et la Basse-Sambre contiennent environ 40,000 travailleurs de la mine, fond et surface réunis.

Créée depuis sept ans, la Fédération du bassin du Centre compte, sur 18,000 ouvriers, 8,000 affiliés réunis dans 14 syndicats. Le syndicat général de Mariemont comprend 7 groupes — un par puits et un pour le triage central.

La Basse-Sambre, où prospère une boulangerie coopérative socialiste toute récente, manque totalement d'organisation de mineurs.

Quant au bassin de Liège, il compte 15 à 20 groupements renfermant chacun de 20 à 100 membres, sur 24 à 36,900 travailleurs employés dans les charbonnages.

Tout aussi insuffisamment organisés sont les mineurs du Borinage qui, en 1893-1894, étaient unis au nombre de 5,000 — sur 25 à 28,000 — dans le *Syndicat général*. La Fédération actuelle des mineurs du Borinage n'est pas plus solide que les Fédérations des autres bassins.

Les groupes de mineurs belges paient à leur Fédération régionale dix centimes par an et par membre, et une même cotisation est versée par eux à la caisse de la Fédération nationale.

En général, la cotisation des membres à leur syndicat ou leur Union — qui, depuis quelques années, avait été diminuée — varie à l'heure actuelle entre 0 fr. 20 et 1 fr. 20 par mois et, dans le pays de Liège, notamment, les groupes où est payée la cotisation la plus forte, comprennent un nombre de membres relativement restreint. Dans le Centre, la cotisation mensuelle est de 0 fr. 25 à 0 fr. 50. Dans le bassin de Charleroi, certaines Unions de mineurs perçoivent 0 fr. 60 par mois, dont 0 fr. 30 sont versés à la caisse de résistance et 0 fr. 30 à la caisse de pension ; à d'autres Unions, les membres paient chaque mois 1 fr. 10, dont la moitié sert à alimenter une mutualité donnant 0 fr. 50 de secours par jour à tout membre blessé ou malade.

Ainsi qu'on peut en juger par ces chiffres, les mineurs belges, prêts à entrer en conflit avec les maîtres des charbonnages, étaient dans un état d'infériorité absolue, connu de leurs adversaires : nombre de syndiqués peu élevé, cotisation ridiculement minime, ressources des groupes trop faibles et, pour ainsi dire, nulles. Et, certes, il fallut que la justice de leur cause et la solidarité ouvrière fussent des leviers puissants, pour que les mineurs partissent en grève, et que se maintînt si longuement la cohésion de leur mouvement.

II

On était arrivé en avril 1899. Malgré l'échec de toutes leurs tentatives de conciliation et de toutes leurs démarches, les mineurs ne désespéraient point.

Leurs feuilles de quinzaine leur montraient que leurs salaires n'augmentaient pas proportionnellement à la hausse des prix des charbons. Les journaux socialistes et les rapports des Congrès publiaient, d'après les bilans des charbonnages et les rapports officiels de l'inspection des mines, les bénéfices comparatifs des charbonnages. Les journaux industriels renseignaient sur l'état prospère du marché charbonnier.

En 1896, les bénéfices pour tous les charbonnages de Belgique avaient été de 10,897,000 francs; ils sont montés, en 1897, à 19,556,750 francs, soit un accroissement de 70.3 p. 100, avec cette circonstance qui doit augmenter la proportion, qu'il y avait, en 1897, six sièges d'extraction en moins.

Ce qui ouvrit les yeux à tous les intéressés, ce fut l'adjudication de charbon qui fut faite à l'État. Le charbon maigre, type 2, qui, à l'adjudication du 3 août 1897, valait 7 fr. 50 à 7 fr. 60, valait le 22 mars 1898, 8 francs à 8 fr. 10; le 23 août 1898, 8 fr. 25 et à l'adjudication de 1899, était coté de 10 fr. 15 à 10 fr. 25. La progression était semblable pour les charbons gras et demi-gras, de 1898 à 1899, la hausse moyenne par tonne était de 2 fr. 47; et la *Revue Industrielle* de Charleroi avouait que, depuis le commencement de 1899, les char-

bonnages avaient réalisé une première hausse de 50 centimes en janvier, une deuxième hausse de 1 franc en février, une troisième hausse de 2 francs en mars et une hausse de 2 à 3 francs en avril.

Quant aux salaires, ils étaient montés de 110,740,900 francs en 1896 à 116,999,700 francs en 1897, constituant un accroissement de 6,258,800 francs, c'est-à-dire de 5.35 p. 100 seulement, sans compter une augmentation de 536 ouvriers.

Le salaire général moyen était en 1890 de 3 fr. 71; en 1892, de 3 fr. 23; en 1893, de 3 fr. 07; en 1895, de 3 fr. 13; en 1896, de 3 fr. 21; en 1899, de 3 fr. 41, et les ouvriers à veine qui parvenaient à gagner 6, 7 et 8 francs par jour, « redoublaient », c'est-à-dire travaillaient des heures supplémentaires, variant de 1 à 5 après l'heure fixée pour la remonte des ouvriers.

Toujours est-il que l'augmentation des salaires ne correspondait nullement à la hausse des bénéfices. Cette situation anormale ne pouvait durer, sans heurt. Et déjà, des menaces de grèves s'élevaient; l'opinion publique s'agitait, favorable aux revendications des mineurs; la Fédération liégeoise réclamait 15 p. 100 d'augmentation.

Les premiers, les houilleurs des charbonnages des Kessales et de Marihaye (pays de Liège) et du Trieu-Kaisin (pays de Charleroi) partirent en grève, et le dimanche 16 avril, le Comité central de la Fédération nationale des mineurs, réuni à Charleroi, décidait à l'unanimité de recourir à la grève immédiate dans les quatre bassins, pour obtenir une augmentation de salaire de 20 p. 100, ce qui représentait la moitié environ de la surélévation des bénéfices patronaux. Le lendemain, les Fédérations régionales ratifiaient unanimement la décision de la Fédération nationale, bien que les Fédérations de Charleroi et du Borinage eussent décidé de déclarer la grève le 1er mai.

En deux jours, dans le bassin de Charleroi, la grève fut générale; mais le mouvement n'eut pas cet ensemble dans les autres régions : le Centre ne fut en grève, complètement, que

pendant dix jours environ; au Borinage et dans le pays de Liège, la grève ne comprit pas l'unanimité des ouvriers, à tel point que certains charbonnages se mettaient seulement en grève, quand les autres reprenaient le travail. Quant à la Basse-Sambre, elle ne cessa point le travail, les ouvriers ayant obtenu 10 p. 100 d'augmentation immédiate avec promesse d'une nouvelle augmentation en octobre.

Jamais grève ne s'était présentée dans de meilleures conditions de succès, au milieu d'une pénurie complète et croissante du combustible, qui entraîna le chômage de nombreux établissements industriels.

Jamais non plus, grève ne fut autant soutenue par l'opinion publique. Des commerçants et des conseils communaux firent vainement appel à l'intervention du gouverneur du Hainaut. Des journaux non socialistes reconnurent la légitimité des revendications ouvrières. Des conseils communaux, à Seraing, à Jumet, votèrent des subsides aux grévistes. Les coopérations socialistes leur vinrent en aide — le *Vooruit* de Gand envoyait chaque jour un millier de pains à Liège ; une petite coopérative de Fleurus donnait gratuitement aux ouvriers des denrées alimentaires jusqu'à concurrence de dix mille francs. Et — fait de nature à montrer la puissance de résistance des mineurs — déjà depuis dix jours la boulangerie coopérative de Couillet offrait son pain aux grévistes, et aucun de ceux-ci n'avait encore été en demander.

Malgré la présence de la troupe et de la gendarmerie, la grève se déroula dans un calme qui en imposa aux adversaires mêmes des ouvriers.

Le Conseil général du Parti ouvrier et le parti lui-même défendirent la grève ; Léon Furnemont souleva à la Chambre un grand débat auquel prirent part les députés mineurs et Vandervelde ; le nouveau ministre du Travail, M. Cooreman, convoqua à deux reprises les Conseils de l'Industrie et du Travail. Rien n'y fit. Les patrons coalisés résistèrent et le 15 mai, le Comité de la Fédération nationale des mineurs se réunissait à Charleroi et décidait la suspension de la grève, menaçant les patrons d'une reprise à brève échéance, s'ils

n'exécutaient pas leurs promesses en augmentant les salaires.

En quelques jours, le travail fut partout repris.

III

Quel a été, pour les mineurs, le résultat de la grève ?

Dans certains charbonnages, ils obtinrent des augmentations de 5 p. c. ; mais, à l'heure actuelle, en général, le taux des salaires n'a point varié. Les patrons promirent de ne réclamer aucune indemnité ou dommage-intérêt pour rupture du contrat de travail, sans préavis ; de reprendre tous les ouvriers et de ne faire aucune victime, promesse qui, sur ce dernier point, n'a pas été tenue par tous les maîtres de charbonnages.

Mais les conséquences effectives de la grève sont de quatre ordres :

1° Les mineurs se sont rendu compte que le parlement et le gouvernement possédés par la classe bourgeoise ne peuvent rien d'efficace pour la classe ouvrière, et que, seule, la conquête des pouvoirs publics par le prolétariat organisé permettra de supprimer l'influence oppressive de l'Etat.

2° Ils ont vu l'inanité des *Conseils de l'Industrie et du Travail*, les ouvriers s'y trouvent en face de leurs patrons directs, en état d'infériorité, à tous les points de vue. A la première réunion de ces Conseils, les patrons repoussèrent hautainement et grossièrement toute demande de renseignements précis et établirent, aux yeux des ouvriers, une comptabilité de charbonnages que les magistrats même furent obligés de faire vérifier par des experts jurés. A la seconde séance, ils fournirent aux commissaires du gouvernement des tableaux de statistique et des extraits de leurs bilans, sans dire exactement ni leur prix de vente, ni leur prix de revient, ni par conséquent leurs bénéfices. Ils contestèrent les chiffres fournis par les ouvriers, alors que ces chiffres étaient puisés dans les renseignements officiels que les patrons mêmes donnent à l'inspection des mines. Ils montrèrent une arrogance scanda-

leuse, et rédigèrent, avec une mauvaise foi évidente, les procès-verbaux des séances.

Les mineurs ont vu que cette institution, telle qu'elle est organisée, est une duperie pour la classe ouvrière et un moyen de désagrégation des travailleurs; aussi les conseillers ouvriers du bassin de Liège, suivis de ceux de Charleroi, ont-ils immédiatement donné leur démission de membres de ces Conseils.

3° Une autre leçon s'est dégagée de cette lutte : c'est la *nécessité de l'organisation syndicale*. Les mineurs ont compris qu'il était temps de s'unir, et c'est en grand nombre qu'ils se sont inscrits dans les Unions de mineurs. L'urgence de l'organisation est à ce point sentie que déjà, pendant la grève, dans certaines communes, des ouvriers payaient, soit leur droit d'entrée, soit leur cotisation. Le mouvement d'organisation syndicale gagne même les travailleurs des autres professions, tels que les métallurgistes.

4° De plus, en constatant qu'une minorité d'individus détiennent en leurs mains par l'accaparement du sol, du sous-sol, des richesses naturelles, non seulement les intérêts de la classe ouvrière, mais aussi ceux de l'Industrie, du Commerce, de la Nation entière, les ouvriers se sont insurgés contre la mauvaise organisation actuelle. Les mineurs, aujourd'hui, sont tous partisans de l'appropriation collective de cette matière première de toute nécessité, la houille, et de tous les instruments de production.

En résumé, la grève des mineurs belges a eu comme résultat essentiel le développement de l'organisation ouvrière et la compréhension de plus en plus nette, chez les travailleurs, de leurs intérêts de classe.

EMILIO

Charleroi, juin 1899.

UN MONOPOLE COMMUNAL

LE GAZ A PARIS

Dans une série d'articles publiés par le *Mouvement Socialiste*, le citoyen Ghesquière a montré, d'après l'exemple de Lille, administrée par les socialistes, quelles réformes bienfaisantes il est possible d'accomplir sur le terrain communal, malgré les entraves d'une législation rétrograde et les défiances de l'autorité centrale.

Que ne pourrait-on faire à Paris! Parmi les grandes villes, aucune ne dispose d'un champ d'expériences plus vaste, ni de ressources plus abondantes. Et cependant, l'œuvre démocratique y est encore à l'état rudimentaire. Cela tient à deux causes, l'insouciance des conseils municipaux qui ont toujours été dominés par l'intérêt électoral, et l'aliénation par l'Empire du domaine de la collectivité entre les mains de financiers sans scrupules.

Deux grandes sources de revenus ont été enlevées à la Ville pour plus d'un demi-siècle, les entreprises de l'éclairage et des transports en commun; toutes deux exploitées à l'avantage exclusif des concessionnaires, avec des procédés arriérés, et surtout à des prix très onéreux pour les habitants. Si l'on voulait des preuves de l'infériorité du régime capitaliste en tant qu'administrateur de services publics, on pourrait les venir chercher à Paris.

En 1910, la Compagnie des omnibus arrivera au bout de son privilège; celui de la Compagnie du gaz expire le 31 décembre 1905. C'est de ce dernier dont le Conseil municipal s'occupe actuellement, en vue de la reprise qui doit s'effectuer dans six ans.

Le privilège date de 1855. La Compagnie générale du gaz

se forma de la fusion de six petites compagnies, au capital de 55 millions, sur lesquels 15 millions seulement furent versés; les 40 autres représentaient un apport fictif.

En 1861, le capital social fut élevé à 84 millions, par le versement de 29 millions, ce qui portait à 44 le capital réellement versé. — Notons en passant que l'industrie de l'éclairage, indépendamment des dépenses extraordinaires de canalisations et constructions d'usines auxquelles il est pourvu par des émissions d'obligations, n'exige qu'un fonds de roulement presque insignifiant, étant donné que la vente est toujours au comptant avec un mois au plus de découvert : l'augmentation du capital n'était donc qu'un placement avantageux.

Pour rémunérer ce capital-actions, il aura été prélevé en fin de concession la somme énorme d'un milliard, ce qui correspond à douze fois le remboursement du capital nominal, près de vingt-trois fois celui du capital réel. Mais, en 1870, par un nouveau traité de l'Empire, il fut convenu que les actions seraient amorties et remplacées par des actions de jouissance, au moyen de tirages successifs, à partir de 1873. L'amortissement devant être complet en trente-trois ans, la moyenne par année ressort à environ 5,545,000 francs.

La moyenne des dividendes, dans la période décennale de 1881-1890, ressort à 27,831,000 francs soit 33 1/4 p. 100 du capital nominal, 63 1/2 p. 100 du capital effectif.

Mais ce capital, tout en étant amorti, ne meurt pas; car la Compagnie évalue à 260 millions son actif-terrains, usines et matériel, que la Ville reprendra en 1906, en en payant la moitié, soit 130 millions.

Récapitulons :

Dividendes........................	1.000.000.000
Amortissement des actions.........	84.000.000
Moitié de l'actif...................	130.000.000
Total............	1.214.000.000

J'ajouterai pour mémoire que les administrateurs s'adjugent chaque année 300,000 francs de jetons de présence sur le fonds du personnel.

Dès le début de son exploitation, la Compagnie admit la Ville au partage de ses bénéfices. Mais, comme il fallait trouver l'emploi des monceaux d'or qui entraient à chaque bilan dans les poches de ses actionnaires, elle émit des séries successives d'obligations, que ces mêmes actionnaires pouvaient souscrire par privilège.

L'intérêt fort élevé des emprunts, presque toujours 5 p. 100, exceptionnellement 4 p. 100, diminuait considérablement la part de bénéfices qui aurait dû justement revenir à la ville de Paris.

Les obligataires ont touché jusqu'à 8,600,000 francs en 1889. En 1898, le montant des intérêts était encore de 5,293,416 francs.

Pour toutes ces raisons : majoration du capital, émission d'obligations à un taux excessif, jetons de présence des administrateurs, participation de la Ville aux bénéfices, sans compter les clauses inexplicables des traités, comme par exemple, depuis 1870, le prélèvement de dividendes exorbitants; pour toutes ces raisons, les Parisiens paient leur gaz *30 centimes* le mètre cube, alors qu'il coûte 15 centimes à Bruxelles et 10 centimes en Angleterre (0 fr. 0955 à Nottingham, 0 fr. 0810 à Leeds).

La Compagnie Parisienne du gaz a essayé inutilement de faire renouveler son monopole, en 1883, en 1891 et 1892. Elle revient à la charge cette année, comptant sur l'inadvertance d'une assemblée municipale très occupée de l'affaire Dreyfus et d'autres sujets extra-communaux.

En 1891-1892, on offrait aux consommateurs une diminution immédiate de 5 centimes, avant l'expiration du traité; puis, pendant une nouvelle période de vingt-cinq ans également renouvelable, ils auraient continué à payer le gaz 25 centimes, c'est-à-dire deux fois et demie sa valeur.

Dans le nouveau projet, on irait immédiatement jusqu'à une diminution de 10 centimes. Ensuite, à partir de 1906, la ville de Paris pourrait, soit reprendre l'exploitation du gaz, soit l'affermer à la Compagnie Parisienne pendant une première période de huit années, et d'autres périodes de quatre années, pouvant se renouveler indéfiniment.

Telle est la combinaison que les ingénieurs de la Ville, d'accord avec ceux de la Compagnie, présentent au Conseil; elle donnerait les résultats suivants, sous le rapport des bénéfices à partager :

A la ville de Paris	16.000.000
A la Compagnie	5.400.000
Au personnel	1.800.000

Mais, pour abaisser le prix du gaz de 10 centimes, il faudrait répartir sur cinquante ans l'amortissement des dernières obligations qui est prêt de finir, manière très habile de servir aux obligataires un intérêt de 3 p. 100, alors que, s'ils étaient obligés de placer leur argent en rentes sur l'État, ils n'obtiendraient que moins de 2 1/2 p. 100.

L'opération, pour cela seul, serait condamnable, et ceux qui la recommandent sont ou trompeurs ou trompés. Ils disent que tout le monde y trouverait son compte, et la Ville, et les consommateurs : nous allons voir comment.

Ici, quelques chiffres sont encore nécessaires pour poser la question.

D'après l'Administration, très mal renseignée sans doute, le gaz consommé dans l'agglomération parisienne serait de 296 millions de mètres cubes environ; la Compagnie, dans son bilan de 1899, accuse 320 millions, dont 50 millions environ pour l'éclairage public à 15 centimes, le reste est payé 30 centimes.

Le prix de revient du mètre cube est de 0 fr. 0763 (même bilan). Le mémoire préfectoral indique 0 fr. 083, on se demande pourquoi.

Si nous supposons que la Ville prenne à son compte l'exploitation du gaz, elle devrait emprunter, pour rembourser à la Compagnie, la moitié de l'actif, non pas 130 millions, chiffre évidemment majoré, mais au plus 100 millions; elle les emprunterait à 2 1/2, taux des derniers emprunts, ce qui ferait 3 1/2 p. 100, avec l'amortissement et les lots, soit 3 millions 500,000 francs qui viendraient s'ajouter aux dépenses. Le prix de revient se trouverait donc augmenté d'une quantité variable, mais très minime, suivant la consommation.

Quelle serait cette consommation ?

Dans l'hypothèse administrative, avec le prix de vente de 20 centimes et la concurrence toujours plus dangereuse de l'électricité, elle resterait sensiblement stationnaire, avec tendance à décroître ; tandis que, si le mètre cube n'était payé que 15 centimes au lieu de 20, elle s'accroîtrait dans une notable proportion, et il n'est pas excessif d'estimer à 350 millions de mètres cubes la quantité livrée aux particuliers. C'est donc sur 400 millions de mètres cubes, y compris l'éclairage public, qu'il faudrait répartir les 3,500,000 francs nécessaires au service de l'emprunt. On obtient pour prix de revient total 0 fr. 08505. D'après les calculs de l'Administration, ce serait 0 fr. 09175 ; ce chiffre ne nous gêne pas, et nous le forcerons même jusqu'à 10 centimes pour éviter toute chance de mécompte.

Comparons maintenant les deux systèmes, d'abord pour la ville de Paris, ensuite pour les consommateurs.

Dans le système de la régie, la Ville dépenserait 40 millions de francs pour la fabrication. Elle recevrait pour les 350 millions de mètres cubes livrés aux consommateurs, à raison de 15 centimes, une somme annuelle de 52,500,000 francs. L'éclairage public ne coûterait rien : le bénéfice net serait donc de *12,500,000 francs.*

En cinquante ans, le bénéfice serait de *625,000,000 de francs.*

Dans le système préfectoral, il faudrait déduire des 16,000,000 francs indiqués plus haut, le prix de l'éclairage public — 50 millions de mètres cubes à 15 centimes, soit 7 millions 500,000 francs. Le bénéfice net se réduirait donc à *8,500,000 francs* d'où, pour les cinquante années de nouvelle concession accordée à la Compagnie, une différence de *200,000,000 de francs.*

Pour les consommateurs, l'avantage de la régie est encore plus évident.

Jusqu'en 1906, si la Compagnie obtenait un nouveau privilège, ils profiteraient, il est vrai, d'une réduction de 10 centimes, ce qui, sur les 270 millions actuellement consommés,

donnerait une somme annuelle de 27,800,000 francs, et en six ans, de 162,000,000 francs, bénéfice fort appréciable et qu'on ne manque pas de faire miroiter habilement aux yeux des commerçants.

Mais à partir du 1er janvier 1906, ils paieraient 20 centimes à la Compagnie, au lieu de 15 centimes à la Ville : d'où une perte annuelle égale à *13,500,000 francs* et, en cinquante ans, puisque c'est la durée probable de la nouvelle concession qui serait accordée à la Compagnie, une perte totale de *675,000,000 de francs.* On leur offre un œuf pour avoir un bœuf ; sans compter que le prix du gaz à 20 centimes, alors que l'électricité progresse à pas de géant, empêcherait le développement de la consommation.

Voilà comment se résout très simplement la question actuellement soumise au Conseil municipal de Paris (1). En se plaçant au double point de vue de la Ville et des consommateurs, tout traité avec la Compagnie du gaz ne peut être que désavantageux, car les traités prélevés par la Compagnie diminueraient fatalement ceux des deux autres parties contractantes. Que le gaz se vende 20 ou 15 centimes à partir de 1906, les six millions ou plus accordés aux actionnaires de la Compagnie seraient six millions de moins perdus soit pour les consommateurs qui peuvent compter en 1906 sur un abaissement notable du prix du gaz, soit pour la Ville qui fait entrer les recettes de l'éclairage dans ses prévisions budgétaires.

Ici se pose une autre question très grave, à savoir si un monopole communal, un service public aussi important que celui-là, qui fournit ou devrait fournir à tous la chaleur et la lumière, c'est-à-dire la vie, doit être exploité dans un intérêt fiscal ou pour le bien exclusif des membres de la collectivité.

Je sais qu'il est de tradition, dans certaines écoles socialistes, de prétendre que les services communaux sont destinés

---

(1) Dans sa séance du 26 juin 1899, le Conseil municipal a repoussé les propositions de l'Administration préfectorale et de la Compagnie du gaz.

à subvenir aux dépenses publiques ; que les bénéfices réalisés par la commune, en vendant l'eau, le gaz, l'électricité, en exploitant les transports en commun, etc., remplaceront tôt ou tard les impôts. Chacun paiera en proportion de l'utilité qu'il retirera de l'outillage collectif, au lieu que maintenant, par le système des impôts indirects (octrois, droits sur les boissons, droits de douane), si chacun paie en raison de sa consommation comme quantité, il n'est tenu aucun compte de la qualité et la contribution est, de ce fait, inéquitablement répartie.

Cette conception serait parfaite si la société reposait sur les bases collectivistes ou communistes, si les anciens impôts avaient disparu, si les communes avaient la libre disposition des ressources provenant des services publics. Mais, en attendant que toutes soient à point, ce qu'on n'entrevoit guère, il paraît infiniment plus juste d'orienter provisoirement le régime fiscal vers la taxation de la fortune acquise ; l'impôt sur le revenu, sur la rente et sur les successions poussé peu à peu jusqu'à ces dernières limites, la reprise des biens de main-morte et d'autres mesures aussi radicales suffiront pour alimenter le budget, tant que l'égalité économique ne sera pas établie. Et même, à défaut de cette égalité, toute perception communale ou d'Etat sur les objets de consommation est inique, en ce sens qu'elle aide à la conservation des inégalités sociales.

Ce n'est rien pour un riche de payer six sous en omnibus, ou cent francs pour aller de Paris à Marseille, ou vingt francs de gaz chaque mois pour faire sa cuisine. C'est trop pour le pauvre, qui est obligé de faire des kilomètres à pied dans Paris, qui ne peut pas se déplacer en chemin de fer, qui n'a même pas la faculté d'user du gaz, parce qu'il habite des vieilles maisons où le gaz n'est pas encore arrivé. Pour toutes ces raisons et une foule d'autres du même genre, le pauvre est tenu dans la dépendance du riche.

Les communes n'ont pas le droit de tirer bénéfice de cette situation douloureuse ; au lieu de l'aggraver, elles doivent s'efforcer d'égaliser les conditions, de rendre moins dure la

lutte pour l'existence à tous les malheureux qui n'ont d'autre bien que l'espoir en la protection sociale.

S'il en est ainsi, les services publics ne sont pas des entreprises industrielles, dont les revenus puissent servir à combler les trous budgétaires; ce sont des moyens, aussi perfectionnés que possible, par lesquels les habitants d'une même commune, d'un même pays, se procurent, avec un minimum de dépenses, le maximum d'utilité.

Les services publics doivent être exploités au prix de revient.

La ville de Paris pourrait le faire pour le gaz, sans compromettre en rien ses finances, car elle inscrit à son budget à peine 5 à 6 millions, déduction faite du prix de l'éclairage public; c'est une recette presque insignifiante sur un budget total de plus de 300 millions.

Ce qu'il faut donc désirer ardemment pour le jour où le privilège odieux de la Compagnie du gaz expirera, ce qu'il faut demander avec persévérance pendant les six ans qui restent à courir, — et l'occasion est belle à la veille des élections municipales. — c'est que l'exploitation du gaz soit faite dans l'intérêt exclusif des habitants. Ils paient le gaz 30 centimes; ils paieraient 10 centimes, et la ville de Paris aurait encore une marge suffisante pour faire toutes les améliorations nécessitées par un accroissement indéfini de la consommation.

Le gaz à 10 centimes, ce serait un inestimable bienfait et l'équivalent d'une grande réforme sociale.

Maurice Charnay

La Politique en France

Les événements se succèdent avec une gravité croissante. Jamais période n'a été plus fiévreuse et plus troublée. Le simple rappel des faits prouve à quel point de tension a été progressivement portée la situation politique en France.

D'abord, un coup de tonnerre. Toutes les Chambres de la Cour de Cassation, réunies par Dupuy et Mazeau pour sauver l'armée et les combinaisons clérico-militaires, ont proclamé l'innocence de Dreyfus : 1° le général Mercier avait commis un acte de forfaiture ; 2° le commandant Esterhazy, proclamé innocent par les généraux instructeurs et le Conseil de guerre, était coupable de trahison, sans aucun doute possible. C'est ce qui ressort des attendus du jugement. Du coup, le ministère Dupuy était ébranlé, puisqu'il avait cru pouvoir promettre d'appliquer la loi aux auteurs des crimes dénoncés par la Cour de Cassation, et tout le lent travail des jésuites, pour mettre la main sur l'armée, menaçait d'être perdu.

Des conciliabules se produisirent aussitôt, et le *Rappel* dénonça que le 7 ou 8 juin, une entrevue eut lieu entre le général de Boisdeffre, le comte de Mun et le père du Lac. Des actes s'en suivirent.

D'abord, au procès Déroulède-Habert, on avait obtenu du Gouvernement que le procureur Feuilloley renvoyât, pour *délit d'opinion*, devant la Cour d'assises, les hommes qui avaient rêvé de noyer Paris dans le sang, d'entraîner la brigade Roget contre la République. Le procureur général Bertrand voulut assister à des débats où le président d'assises et le ministère public devaient entendre faire, par le général Hervé, l'apologie de l'acte et de la personne de Déroulède.

Les jurés refusèrent, avec raison d'ailleurs, de reconnaître le délit d'opinion, et Déroulède put être ainsi rendu à sa folie dangereuse.

Puis, ce fut le retour de Fashoda du commandant Marchand. Celui-là, on le connaissait, parce que son expédition à travers l'Afrique s'était distingué des précédentes. M. Marchand est venu en France nous dire qu'aucun ouvrier, pour 20 francs par jour, n'aurait fait ce qu'il a fait. C'est vrai. Les gens de sa mission « prenaient les porteurs de force, fusillaient ou pendaient ceux qui, en fuite, étaient rattrapés... ; ils mettaient le feu aux cases et forçaient les chefs à leur prêter des esclaves... ; ils faisaient enlever tout ce qui était dans les cases ou les greniers... et, tout le monde s'enfuyant, il leur était difficile de tuer tout le monde ». (Lettre d'un sous-officier de tirailleurs sénégalais de la mission, 27 août 1897.)

Et après une expédition aussi héroïque, M. Marchand, qui avait été planter des salades à Fashoda, dut les laisser cueillir par les Anglais. C'en était trop pour son patriotisme. Et après avoir été se consoler chez les moines du Caire et déversé ses larmes dans les colonnes du *Petit Journal*, il revint en France rejoindre Déroulède et Millevoye dans les salons du ministère de la marine, gracieusement cédés par M. Lockroy. Le Paris de Carnaval et du boulangisme en fit son homme du jour ; mais ce jour eut un lendemain qui pourrait bien marquer un arrêt dans les tentatives clérico-militaires.

Il s'agit de l'attentat d'Auteuil où une bande d' « œillets blancs », indiquant ainsi la pureté connue des alliances de l'aristocratie française, frappa le président de la République, M. Loubet. Un comité inter-parlementaire de défense républicaine, composé des républicains de la Chambre et du Sénat, se forma, et M. Dupuy, qui avait livré M. Loubet aux muscadins d'Auteuil, pensa qu'il ne pouvait se sauver qu'en lâchant le général Mercier, qu'il demanda à la Chambre de laisser poursuivre.

On pouvait penser que la Chambre, qui n'avait aucune responsabilité à prendre puisque la Cour de Cassation l'avait prise, allait être heureuse de manifester son respect à ses lois.

Elle n'avait qu'à enregistrer une décision de la Cour suprême, à se servir de ce que celle-ci lui avait fourni, sans avoir rien à demander à sa propre initiative. Or, la manœuvre d'un centre-gauche, M. Ribot, et le lâchage voulu du gouvernement, qui se moquait de sa propre décision, réussirent sur la Chambre. On lui fit croire qu'il y avait une juridiction supérieure à celle de la Cour suprême, le Conseil de guerre, dont il fallait respecter l'indépendance. Et cette Chambre qui avait trouvé tout naturel qu'un témoin principal, Picquart, put être, au mépris de la loi, enfermé pendant onze mois, crut qu'il était nécessaire d'*attendre la décision du Conseil de guerre de Rennes pour parler de Mercier, coupable d'un acte de forfaiture, lors du Conseil de guerre de 1894 à Paris.*

Les cléricaux avaient pu compter avec raison sur l'imbécillité de cette Chambre, qui rendait le Conseil de guerre de Rennes si indépendant qu'elle lui donnait à choisir entre le capitaine Dreyfus et le général Mercier. Mais le gouvernement qui avait commis cette lâcheté et qui faisait poursuivre pour le même délit que le factieux Déroulède, Sébastien Faure, qui avait rappelé aux soldats qu'ils ne doivent pas tirer sur le peuple, — le gouvernement devait tomber à la suite des assommades des républicains et des socialistes par sa police, le soir du « Grand Prix ». M. Dupuy avait fait garder M. Loubet par 30,000 hommes, et le soir il faisait manœuvrer cette police contre les « églantines rouges » des socialistes.

En même temps, les généraux, les colonels, manifestaient à qui mieux mieux contre tout ce qui était suspect de démocratie. Et après M. Dupuy, le rêve de la fraction modérée et cléricale fut de mettre M. Loubet dans l'impossibilité de former un cabinet, de l'obliger ainsi à résigner ses fonctions. Là était le danger, et chaque jour de crise prolongeait l'anarchie à laquelle tendaient tous les efforts des réactionnaires. Ceux-ci n'avaient d'espoir possible qu'en elle, car ils ne pouvaient rien tenter qu'une fois l'Élysée entre leurs mains.

Nous eûmes enfin le ministère qui restera sous le nom de « cabinet Waldeck-Rousseau - de Galliffet - Millerand ». En dehors de la situation politique précédente, il avait à résoudre

la grève de Montceau-les-Mines, dont les ouvriers, après ceux du Creusot, s'étaient enfin réveillés à la conscience syndicale et socialiste.

Le fait important dans ce ministère est évidemment la présence de Millerand, d'un membre du groupe socialiste de la Chambre. C'est là un fait unique dans l'histoire.

Il en est résulté un trouble profond jeté dans le parti et la conscience socialistes. La crise où se débat notre mouvement a prouvé à quel point nous sommes désorganisés. Partout l'indiscipline, la division, l'incertitude : voilà sous quels aspects est apparu le socialisme français.

Le parti socialiste peut, malgré tout, être fier du résultat auquel ses efforts ont abouti : il s'est imposé irrévocablement à la bourgeoisie républicaine. Et c'est d'autant plus important qu'un homme comme M. Waldeck-Rousseau offrait à M. Millerand le portefeuille du commerce, c'est-à-dire le ministère qui préside à l'inspection et au contrat de travail, tandis qu'il donnait à un radical-socialiste, M. Baudin, le ministère des travaux publics.

Mais il y a pour nous la question de savoir si un socialiste pouvait accepter cette offre, et dans quelles conditions. C'était évidemment aux deux organismes du parti socialiste, au « groupe socialiste » et au « comité d'entente des organisations » à délibérer et à décider si la situation était suffisamment grave pour déléguer un des siens à une besogne de défense républicaine, que ni la bourgeoisie républicaine, ni le parti socialiste ne pouvaient entreprendre seuls. Et il fallait alors, au moins, l'expliquer ainsi. Mais le groupe socialiste ne prit aucune décision préalable, et les membres du *comité d'entente* déclarèrent qu'il n'était pas saisi et qu'il n'avait aucune initiative à prendre. Or le cas de l'entrée de Millerand dans le ministère avait été posé depuis huit jours devant l'opinion et le parti socialiste, qui n'a pas encore de protocole, devait prendre une résolution d'ordre général. Il serait ridicule pour le moins de rejeter toute faute de discipline sur Millerand dont le cas est malheureusement celui des différents groupes et organisations : et on ne peut même

qu'applaudir à son courage personnel, sinon à sa conscience de classe organisée, acceptant l'offre d'un homme tel que Waldeck-Rousseau, qui lui demandait de partager bien des dangers. Et, en effet, en dehors de ceux de la situation générale, il y avait celui de la présence du général de Galliffet, « le massacreur de la Commune ». Le nom de celui-ci a servi de prétexte pour délier des plumes et des langues qui n'avaient pas osé jusque-là. Eh ! bien, arrêtons-nous à ce cas particulier.

Il y a actuellement, et les ordres du jour de toutes les organisations l'affirment, deux périls : le péril clérical et le péril militaire. M. Waldeck-Rousseau en permettant au socialiste Millerand et à M. Pierre Baudin de s'occuper des intérêts ouvriers qu'il s'agit de défendre dans les circonstances actuelles, a pris pour lui la direction de la police et du clergé. Il a déclaré qu'il défendrait la société civile contre eux. Reste l'armée. Il fallait ici quelqu'un qui fût l'instrument passif du ministère. Le militarisme actuel ne produit que des sabres : les uns se mettent au service du gouvernement quel qu'il soit, les autres au service du clergé. Galliffet est le type des premiers. Il exécuta passivement, férocement, les ordres donnés contre la Commune par l'Assemblée de Versailles et le gouvernement de M. Thiers.

La réaction fut alors le principe actif et responsable. M. de Gallifet fut un des instruments. Il a continué, en dehors de toute idée politique qui lui fait défaut, à servir les gouvernements. Il est l'épée du pouvoir civil, il le servira contre la faction clérico-militaire. Voilà le fait. Nous n'avons, avec le militarisme, qu'à choisir entre des instruments de ce genre et des Cavaignac.

Si M. de Galliffet était autre chose qu'un instrument et était capable d'avoir une haine du prolétariat, il ne serait pas allé aux côtés de Millerand, et M. Waldeck-Rousseau n'aurait pas pu dire que l'auteur de la lettre d'apaisement aux *Débats* était le général, tandis qu'aujourd'hui il a à ses côtés le ministre de la guerre.

Ce n'est pas contre un horrible représentant du militarisme

que les socialistes, qui ne protestent pas devant le monument de M. Thiers au Père-Lachaise, doivent agiter leurs nerfs, mais ils doivent en tirer une leçon de plus contre le militarisme qui ne donne que de tels produits. Et ceux qui, au début, boudèrent à l'action, et pensèrent qu'il était dangereux d'intervenir dans ces événements, ne peuvent guère aujourd'hui protester, si la bourgeoisie est obligée de recourir au sabre de M. de Galliffet pour abattre ceux, devenus insolents, des Roget et des Boisdeffre.

PAUL DRAMAS.

P. S. — Le Comité d'entente socialiste après avoir constaté — il n'avait plus que ça à faire — la responsabilité personnelle de Millerand, a déclaré que le parti socialiste *maintenait son union* pour défendre la République. Le Conseil national du Parti Ouvrier français, malgré ce vote unanime et celui conforme de ses élus, a pensé que le souvenir des assassinats de la Commune était assez essentiel pour briser l'union socialiste et créer une crise dans ce parti; il a déclaré que ses élus sortiraient du groupe socialiste de la Chambre et voteraient contre le Ministère. Les faits qui avaient fait souvent oublier le Dupuy des assommades et de la fermeture de la Bourse du Travail, qui avaient fait considérer comme lettre morte le manifeste d'abstention dans l'affaire Dreyfus, amenèrent la moitié de ses élus à faire balle contre la coalition des de Mun, des Motte et des Méline.

Le parti socialiste qui a besoin de l'entente pour surveiller l'action de Millerand et pour prévenir les « responsabilités personnelles », n'a donc pas eu la responsabilité d'une crise. Nous verrons ainsi l'influence possible d'un socialiste, même en période exceptionnelle et nous jugerons ce que vaut un « soldat discipliné » en face des officiers indisciplinés. Il en résultera, en un mot, pour nous un enseignement précieux pour l'action future du parti socialiste. Celui-ci est assez fort et assez riche pour se le payer.

P. D.

CHRONIQUE SOCIALE

BELGIQUE

La résistance au projet de loi électorale du Gouvernement.— Le Parti Ouvrier belge ne veut à aucun prix laisser passer l'odieux projet de loi électorale proposé par le gouvernement. Les députés du parti vont proposer l'ajournement de la discussion, et s'ils n'obtiennent pas gain de cause, ils se mettront en grève et seront suivis par les progressistes. Les syndicats ont également décidé de marcher comme un seul homme, et il ne faudrait pas s'étonner de voir la grève générale proclamée d'ici quelques jours. Les ouvriers sont, en effet, très excités. Le gouvernement a peur et prend dès maintenant toutes les dispositions militaires pour se protéger et se faire défendre... par les soldats, les frères mêmes de ceux qui revendiquent leurs droits. On annonce qu'au moindre mouvement, tous les chefs socialistes vont être arrêtés. Comme si par ces arrestations on pouvait arrêter le mouvement de réprobation !

Si le peuple tient bon, les cléricaux ne pourront jamais faire passer leur inique loi électorale.

Congrès des Métallurgistes. — Le quatorzième congrès des métallurgistes s'est tenu le mois dernier à la Maison du Peuple de Bruxelles. Il y avait 77 délégués représentant 45 groupes et 4,933 membres.

Le secrétaire général, dans son rapport, regrette que la classe ouvrière ne comprenne pas encore que son devoir est d'entrer dans les organisations syndicales.

La Fédération nationale a organisé trente-six conférences dans toutes les parties du pays. Quant aux grèves, il y en a

eu cinq pendant l'année écoulée. Les quatre premières ont été perdues, la cinquième a été gagnée.

Les dépenses pour les grèves ont été de 13,880 fr. 90. On discute l'admission en principe de la constitution d'une fédération internationale, le vote des mesures pratiques pour accroître le syndicat, la création à l'essai d'un journal corporatif, trimestriel, intitulé *le Métallurgiste belge*.

La réglementation des heures de travail est votée, mais chaque syndicat local aura le droit d'imposer les meilleures conditions au patron. L'abolition du travail aux pièces, la fixation du minimum de salaire d'après la pièce d'épreuve sont admis.

Le prochain congrès aura lieu l'année prochaine à Bruxelles.

Congrès des Boulangers. — Réunis à Charleroi, les boulangers ont décidé que leur organisation syndicale devrait être affiliée au Parti Ouvrier, ce qu'elle n'était pas auparavant.

On décide la création d'une fédération internationale, on vote la suppression du travail de nuit, le maximum de huit heures de travail et un minimum de salaire de 4 fr. 50.

Congrès féministe. — Pour la première fois, on aura en Belgique un congrès féministe, d'ici à quelque temps, à Charleroi.

Grève des Mineurs. — Cette grève, comme l'a exposé plus haut Emilio, a montré les défauts de l'organisation syndicale des houilleurs. Aussi s'est-on mis ardemment à la besogne. La *Commission syndicale* a publié une brochure pour les houilleurs et organise pour le 2 juillet une assemblée de tous les délégués houilleurs et des propagandistes. Avec de l'énergie on arrivera à avoir des syndicats puissants.

Grève des Carriers d'Écaussines. — Pendant cinq mois, les braves carriers, au nombre de 2,000, ont soutenu la lutte contre leurs patrons qui, sans avertir leurs ouvriers, ont changé le règlement en supprimant le repos d'une demi-heure ainsi que le « criage » des pierres, système de répartition de

travail qui laisse aux ouvriers le choix d'exécuter tel ou tel travail.

Les patrons n'ont voulu d'aucune conciliation. Ils n'ont pas voulu s'entendre avec les ouvriers malgré la bonne volonté de ceux-ci. Le Parti Ouvrier a fait son devoir, et pour ne citer qu'un exemple de solidarité, les compagnons carriers de Lessines ont pris chez eux deux cents ouvriers de leurs frères d'Écaussines et les ont nourris et élevés avec leurs propres enfants. Les carriers ont été vaincus. Ils sont revenus à la carrière, mais non pas abattus. Ils viennent d'envoyer une circulaire par laquelle ils disent qu'ils espèrent bien reprendre leur revanche d'ici à quelque temps.

Lock-out des Diamantaires d'Anvers. — Plusieurs petits patrons, ayant trop de marchandises, avaient fermé leurs ateliers. Au bout de quelques jours, les ouvriers ont obtenu la victoire. Ajoutons que le syndicat ouvrier est très puissant à Anvers.

G. Vandermeeren.

Le dixième Congrès International des Mineurs. — Le dixième Congrès international des ouvriers mineurs s'est tenu à Bruxelles pendant les fêtes de la Pentecôte. Le Congrès comptait 47 délégués représentant 1,433,000 ouvriers mineurs. Là-dessus la Grande-Bretagne avait envoyé 32 délégués représentant 670,000 mineurs, la Belgique 7 délégués représentant 125,000 ouvriers, l'Allemagne 2 délégués représentant 350,000 ouvriers, la France 4 délégués avec 152,000 voix et enfin l'Autriche 2 délégués avec 140,000 voix.

La première question à l'ordre du jour a été l'introduction de la journée légale de 8 heures. Cette proposition, déposée par la *Miner's Federation* de la Grande-Bretagne, a été adoptée à l'unanimité, moins les 30,000 voix dont disposaient les délégués des mineurs du Northumberland.

Un amendement des délégués autrichiens d'étendre cette réforme aussi aux ouvriers travaillant à la surface a été voté à l'unanimité.

Très intéressantes ont été au sujet de la question de la journée de 8 heures en Angleterre les déclarations du délégué anglais Harvey. D'après Harvey, sur environ 750,000 mineurs anglais, 600,000 sont partisans de la journée *légale* de 8 heures. Elle n'a comme adversaires extrêmes que les *trade-unionistes*, ceux qui attendent tout de l'action économique et ne veulent rien savoir de l'intervention de l'État. Et pourtant l'expérience se prononce de plus en plus contre ces doctrinaires. Harvey cite avant tout la grande grève des mécaniciens, lesquels, malgré leur puissante organisation économique, n'ont pas réussi à obtenir la journée de 8 heures, et ont été forcés de capituler.

Une contre-proposition soumise par la *Miner's Federation*, et qui a été également adoptée à l'unanimité, a trait à l'assurance contre les accidents de travail. D'après cette proposition les *patrons seuls* doivent être rendus responsables de tous les accidents qui se produisent dans les mines ; d'autre part, les ouvriers doivent combattre toute loi qui permettrait aux patrons de se soustraire à ces obligations par des « conventions » spéciales avec leurs ouvriers.

Au cours de cette discussion les délégués anglais ont fourni des renseignements intéressants sur la loi de compensation en vigueur dans l'industrie minière anglaise.

Les survivants d'un mineur touchent 7,500 francs au maximum et 3,500 francs au minimum. Mais cette pension n'est malheureusement pas payée lorsque l'on prouve qu'il y a eu faute de l'ouvrier dans l'accident.

Le patron est naturellement poussé par son intérêt à faire cette preuve. Néanmoins jusqu'à présent, au dire du citoyen Abraham, un des représentants les plus autorisés des mineurs du pays de Galles, on n'a pas eu trop à se plaindre du fonctionnement de la récente loi sur les accidents. D'après ce citoyen, dans 99 p. 100 des cas l'indemnité est payée immédiatement sans que les patrons aient recours à la justice pour établir la faute de l'ouvrier.

Un autre inconvénient de la loi anglaise est celui dont se plaint le délégué Parrot, du Yorkshire, à savoir qu'elle n'accorde une indemnité que pour les accidents survenus pen-

dant le travail même et non pas pendant le séjour dans la mine.

Les délégués belges ont déclaré, au sujet de la même question, que la Belgique était l'unique pays qui n'eût pas encore de loi sur les accidents. Ils ont soumis en outre à une vive critique un projet de loi sur cette matière présenté par le gouvernement à la Chambre, — où il a l'air de vouloir rester encore pendant un temps indéfini.

Une troisième proposition de la *Miner's Federation* tendant à l'introduction de l'assurance obligatoire de tous les citoyens contre la vieillesse et l'invalidité a comme la précédente obtenu l'unanimité.

Au sujet de la question des grèves, mise à l'ordre du jour par les délégués belges, le Congrès a décidé que dorénavant les Comités nationaux des mineurs, non seulement se tiendraient mutuellement au courant des résultats des grèves dans leurs pays respectifs, mais qu'un échange de vues aurait lieu entre eux aussi au début de la cessation du travail.

Les deux questions les plus intéressantes, peut-être, à l'ordre du jour du Congrès ont été celles du *minimum légal* de salaire et de la réglementation de la production. Au sujet du *minimum*, les opinions ont été divisées sur la façon dont on établirait ce minimum. Le citoyen Haslard, du Derbyshire, croit que ce *minimum légal* devrait être établi par district. Telle a été aussi l'opinion du citoyen Schrœder, représentant les mineurs allemands.

D'autre part, les délégués belges ne sont pas tout à fait de cet avis. Notre ami Maroille croit que le minimum de salaire doit être identique dans les bassins du même pays. Si la loi permettait d'établir des différences par régions, la concurrence s'établirait entre elles. C'est également l'opinion d'un autre délégué belge, le citoyen Brenez.

Le citoyen Burt, délégué des mineurs du Northumberland, déclare qu'il est partisan d'un minimum par district, mais que c'est aux syndicats à réclamer ce minimum, selon les circonstances locales; par conséquent, les délégués de Northumberland s'abstiendront sur la question du *minimum légal*:

Finalement, le principe du *minimum légal* est admis à l'unanimité par toutes les nations, sauf dans la section anglaise, où les délégués de Northumberland se sont abstenus.

La question de la réglementation de la production n'a malheureusement pas pu être discutée à fond. Toutefois tout le monde est tombé d'accord sur le principe. Quant aux détails de la proposition, ils seront réglés par la commission à laquelle la question a été renvoyée.

Au cours de la discussion, le citoyen Faudieau (Belgique), a justement remarqué que la question de la réglementation de la production était entièrement liée aux autres questions qui avaient été votées : le salaire *minimum* et la journée de huit heures.

Des observations fort intéressantes ont été faites par le citoyen Schrœder sur la façon dont les mineurs allemands ont essayé de réglementer la production. Il s'agissait d'empêcher les patrons westphaliens d'envoyer du charbon en Belgique. Pour dépister la vigilance de leurs ouvriers, les industriels ont dû recourir à des « trucs ». Alors les mineurs ont eux aussi trouvé un « truc » : ils ont collé des étiquettes sur les wagons, afin de connaître la destination des charbons et d'éviter ainsi de faire de la concurrence à leurs frères belges. Mais pour cela, il faut, d'après Schrœder, être solidement organisé.

Pour terminer, signalons encore qu'après une longue discussion, le congrès a décidé que les comités nationaux échangeraient quatre fois par an des rapports sur la situation charbonnière.

Le prochain congrès aura lieu à Paris.

SUISSE

Un projet d'assurance contre le chômage à Bâle. — En 1897, le Grand Conseil de Bâle avait renvoyé un projet de loi relatif à l'assurance contre le chômage à la commission qui l'avait élaboré. Remanié, en tenant compte des vues exprimées lors de la première discussion, ce projet vient d'être de nouveau soumis au Grand Conseil. Voici, d'après le *Bund*,

journal paraissant à Berne, les principales dispositions qu'il contient :

Le nombre des ouvriers obligés à s'assurer d'une façon permanente est fixé à 10,000; le nombre de ceux pour lesquels l'assurance n'est pas permanente à 1,322. Le nombre des sans-travail est évalué à 2,200, soit 22 p. 100. Les dépenses pour les secours sont évaluées à 163,580 francs ; la contribution des ouvriers s'élèverait à 87,179 francs ; celle des patrons serait de 63,184 francs. Il en résulterait donc un déficit probable de 13,217 francs. Le déficit serait couvert par une contribution de l'État fixée à 30,000 francs. Les frais d'administration seront également supportés par l'État : ils sont évalués à 15,000 francs.

BULGARIE

Victoire socialiste. — Dans une intéressante correspondance qu'il nous fait parvenir, notre collaborateur P. Théodoroff nous signale l'importance de la victoire électorale que nos camarades bulgares viennent de remporter. La situation est doublement grave en Bulgarie : du côté de l'extérieur, ce pays est pris entre l'Autriche et la Russie, qui cherchent l'une et l'autre à s'en emparer; du côté de l'intérieur, la crise économique, l'oppression politique, la corruption gouvernementale écrasent la Bulgarie. C'est en face d'une telle anarchie que les ouvriers commencent à se grouper et à lutter pour leur indépendance. Le succès des socialistes aux récentes élections en est une preuve encourageante.

Laissons la parole aux chiffres. A Pavlikénij, un seul député socialiste avait été élu, en 1896, par 900 voix; ce sont deux députés qui ont été maintenant élus, par 3,588 voix. A Drénova, où les socialistes n'avaient eu aux dernières élections que 70 voix, un socialiste a été élu par 1,040 voix. A Casanlik, les voix socialistes ont passé de 996 à 1,682. Jambol, qui, en 1896, avait donné seulement 38 voix à notre parti, a élu deux vétérans du socialisme bulgare : Dimitre Blagueff et Ianko Sakasof. Enfin, à Popovo, où on n'avait jamais eu plus de 300 voix, un siège a été obtenu.

J. Rivière

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

L'Année sociologique, par E. Durkheim et ses collaborateurs (deuxième année, 1 vol. in-8° de 596 pages, Paris, Alcan, 1899). — Ce volume contient l'analyse critique des ouvrages parus pendant le second semestre 1897 et le premier semestre 1898, qui intéressent les sociologues. — Pour les auteurs de ce recueil, la sociologie n'est pas une nouvelle science sociale, distincte des sciences économiques, juridiques, morales, sorte de philosophie de l'histoire et de métaphysique de la société ; ils appellent *sociologie* l'ensemble des *sciences sociales*, en tant que ces dernières sont ou deviennent véritablement des *sciences*, c'est-à-dire en tant qu'elles renoncent aux généralisations philosophiques et s'attachent méthodiquement à l'étude comparative et inductive des faits. Il est manifeste que chacune des *sciences sociales* abandonne actuellement les prétendus principes qu'elle revendiquait comme ses fondements propres et dont elle s'entourait comme d'une barrière pour séparer son domaine de celui des sciences voisines : toutes se rangent peu à peu sous une discipline commune et se partagent l'étude d'un objet commun : les phénomènes sociaux. La sociologie religieuse étudie l'aspect religieux des phénomènes sociaux, la sociologie économique leur aspect économique, etc... — Les rédacteurs de l'*Année sociologique* s'efforcent de signaler, parmi les travaux récents, ceux qui contribuent à la constitution d'une sociologie scientifique. Ils ne songent donc nullement à dresser un catalogue de tous les livres où sont étudiés les problèmes sociaux. Ils s'attachent surtout aux ouvrages d'histoire, — histoire religieuse, juridique, morale, économique, — parmi lesquels il faut ranger les livres où sont décrits les phénomènes sociaux actuels ; ces ouvrages fournissent les matériaux de la sociologie qui s'élabore. Bien rares encore sont les travaux où ces matériaux sont mis en œuvre, où les synthèses théoriques sont fondées sur l'étude méthodique des faits : tel est le beau livre de Webb sur *La Démocratie industrielle*. Quant aux nombreux ouvrages où sont discutées les questions sociales, ils ne rentrent qu'exceptionnellement dans les cadres de l'*Année sociologique*, puisque leurs

auteurs se proposent, en général, non de décrire ou d'expliquer, mais d'attaquer ou de défendre. — En particulier, on ne trouvera pas, dans l'*Année sociologique*, une bibliographie socialiste. Pour le sociologue, les manifestations socialistes, — doctrines ou institutions, — sont des phénomènes sociaux. Or, l'*Année sociologique* n'étudie pas directement les faits sociaux ; elle analyse les livres qui étudient ces faits. En principe donc (mais les exceptions sont nombreuses encore, puisque les auteurs du recueil trouvent devant eux des livres qui n'ont pas été faits pour rentrer dans les cadres d'une sociologie rationnellement organisée), il n'est rendu compte dans l'*Année sociologique* que des livres qui exposent l'état actuel ou l'histoire des doctrines et des organisations socialistes, et de leurs rapports avec les milieux sociaux dans lesquels elles apparaissent : le livre de Destrée et Vandervelde sur le *Socialisme en Belgique* est un bon spécimen de cette catégorie d'ouvrages.

Paul Fauconnet

La loi de la civilisation et de la décadence par Brooks Adams, traduit de l'anglais par Aug. Diétrich (Alcan 1899). — Il y a trois catégories de sociologues bourgeois. Les uns chargent leurs « travaux » de généralités aussi incontestables que vides. Une autre catégorie ne se contente pas de généralités creuses et sonnantes : ils nous donnent des faits, rien que des faits, mal digérés et presque impossibles à retenir! La troisième catégorie aime à ajouter au vide des vérités générales et presque éternelles, l'encombrement des faits sans nombre. Le livre que nous analysons doit être rangé dans les travaux de la troisième catégorie, bien que beaucoup des « vérités » qu'il contient ne soient ni générales ni incontestables. « Lorsque, dit l'auteur, l'on compare les systèmes économiques anciens et modernes, la différence capitale entre les deux semble résider dans le mouvement plus lent des anciens, qui rétrécissaient la sphère de la consolidation possible »! C'est pour les lois générales. Et voici pour les faits. Caton était né à Tusculum, en 234. Plutarque rapporte qu'il allait fréquemment visiter la chaumière de Dentalus située près de sa demeure et que, réfléchissant à la vie si modeste de celui-ci, il « redoublait de travail et retranchait toute dépense superflue. » Et voici la conclusion du livre. « Nulle poésie ne peut fleurir dans le sol aride moderne... Le rêve extatique que quelque moine du douzième siècle a découpé dans les pierres du sanctuaire consacré par la présence de son dieu, est reproduit en vue d'attifer un magasin. Ou bien le plan d'une abbaye que Saint-Hugues a peut-être bénie est adapté à une *gare de chemins de fer!* » Heureusement les magasins et les chemins de fer sont plus utiles que les traités de sociologie « glorifiant le passé dont le moindre défaut est d'être incompréhensible » ! *Dr Summachos*

Le Militarisme et la Société moderne, par Guglielmo Ferrero (Stock, éditeur). — Ce livre est une série d'études sur : la guerre hispano-américaine et ses enseignements — Napoléon et ses guerres — Le militarisme et le césarisme en France — Le militarisme italien — Le militarisme allemand et le militarisme anglais.

Ferrero présente chacun de ces articles comme l'illustration de cette idée : «Le dix-neuvième siècle a vu s'accroître le nombre des suicidés, des fous, des maladies de toutes sortes. Les blessés et les morts, dans le monde du travail, sont infiniment plus nombreux que ceux qui tombent sur les champs de bataille. Le besoin moderne de la paix serait quelque chose de plus que la crainte de la douleur... » Ce serait le sentiment que les milliards dépensés pour acheter des canons et des fusils sont des dépenses vaines, que les hommes ont mieux à faire qu'à s'égorger. Il y a dans le monde entier un mouvement de pensée parallèle à la transformation des rapports économiques et sociaux, qui aboutit à résumer l'idéal de la vie dans cette formule : « Vivre sans commettre ni lâchetés, ni vexations. » Le mouvement pour la paix serait une des formes que cet effort vers la liberté et la justice commence à prendre dans le monde moderne.

E. Tharaud

LES REVUES

Die Sozialistische Monatschefte (mai 1899). — A signaler un article de Franz Oppenheimer sur «Bernstein-Kautsky ». — L'auteur prétend que ces deux savants socialistes, dans leur discussion, ne disent que la même chose, mais qu'ils ne s'entendent pas grâce à une faute de logique (*quaternio terminorum*). Les mots ont des significations différentes pour chacun d'eux ; d'où leur défaut de précision. Le mot *prolétaire*, par exemple, peut avoir deux sens : dans la sphère de la production, il signifie un ouvrier, salarié ; dans la sphère de la distribution — un non-possesseur, opprimé. Bernstein emploie le mot « prolétaire » toujours dans le premier sens, Kautsky s'en sert indistinctement dans les deux sens. Kautsky mêle d'une part, les mots capitaliste, entrepreneur, possesseur et d'autre part, les mots ouvriers, prolétaires, non-entrepreneurs, non-possédants. De même avec cette expression « concentration des capitaux » qui dans la sphère de la production veut dire une augmentation relative des grandes entreprises, et dans la sphère de distribution une augmentation relative de la propriété privée du capital, de l'« accumulation » dans les mains d'un petit nombre de propriétaires.

Mais si, malgré les sens divers des mots, Kautsky et Bernstein sont en fin de compte d'accord, quand il s'agit de la sphère de la

production, ils le sont moins quand il s'agit de la sphère de la distribution. Ici, Oppenheimer prend directement parti pour Bernstein. En défendant les idées de Bernstein, il défend du même coup les siennes propres. — D'abord, sur la conception de la révolution, il considère que le nombre des prolétaires augmente, mais que leur situation s'améliore et que par cela même, ils deviennent moins prolétaires; donc la première condition de la révolution, telle que la posaient les marxistes, manque de plus en plus. En 1855-59, il y avait en Angleterre 4.7 p. 100 de pauvres (sur toute la population), en 1885-89 ce nombre est tombé jusqu'à 2.8 p. 100. La même faute logique (*quaternio terminorum*) empêche Kautsky de s'entendre avec Bernstein sur la question libéralisme. Bernstein emploie ce mot dans son vrai sens, dit Oppenheimer, tandis que Kautsky persiste à le comprendre sous son sens vulgaire. Kautsky ne veut pas voir — écrit Oppenheimer — que nos « libéraux » ont cessé depuis longtemps d'être libéraux, et que depuis longtemps la social-démocratie est le seul parti « libéral ». — Au point de vue de la tactique, Oppenheimer considère que la social-démocratie ne doit plus être un parti de prolétaires industriels, mais le parti de tous les exploités et de tous les opprimés.

L'article d'Oppenheimer n'apporte pas une grande clarté au débat Kautsky-Bernstein. Mais nous devons impartialement signaler toutes les opinions à nos lecteurs. *Gabriel Sombart*

The Social Democrat (mai et juin). — Le numéro de mai contient un article d'un socialiste anglais du Transwaal Reginald Statham, qui jette une vive lumière sur la situation réelle de l'Afrique méridionale. Il déclare que l'immense majorité des *Uitlanders* n'a aucun désir de renoncer à la nationalité originelle et que, mise en demeure de choisir entre l'odieux M. Cecil Rhodes et M. Krüger, elle se prononcerait certainement en immense majorité pour ce dernier. Reginald Statham déclare que toute la campagne contre les Boers est mené par un syndicat de boursicottiers qui voudrait d'abord détacher Johannesburg du Transvaal, pour rattacher cette ville, et surtout les mines d'or qui s'y trouvent, au gouvernement du Cap.

Dans le numéro de juin, notre ami Bax continue son éternel combat contre « le sexe faible ».

Fornightly Review (juin). — L'auteur, qui signe un *Uitlander*, soutient le point de vue opposé à celui du *Social-Democrat*. Il se plaint amèrement de ce que les *Uitlanders* soient obligés de payer la plus grande partie des impôts quoique privés de tous droits politiques, de ce qu'on oblige leurs enfants à apprendre dans les écoles le hollandais alors que l'anglais est la langue universellement parlée dans l'Afrique du Sud. L'auteur est d'ailleurs très

modéré dans ses conclusions et proteste de ses bonnes intentions à l'égard de la République du Transvaal.

La Jeunesse Socialiste (juin). — Nos camarades de la Fédération des Jeunesses Socialistes du Midi publient avec succès leur intéressant organe. Dans le numéro de juin, nous relevons un article de vulgarisation socialiste d'Octave Mallet; des renseignements intéressants sur la Verrerie Ouvrière. Tarrida del Marmol étudie le mouvement socialiste anglais à un point de vue exclusivement anarchiste. Cela l'entraîne à des appréciations certainement injustes de l'action de la Fédération Démocrate Socialiste, qui loin de perdre de son influence, ainsi que le croit del Marmol, voit sans cesse grandir son prestige dans les milieux ouvriers. Elle représente en somme la seule organisation politique anglaise *exclusivement ouvrière et exclusivement socialiste*. Tarrida del Marmol fait justement remarquer que les socialistes et les anarchistes ont en Angleterre d'excellents rapports entre eux et organisent ensemble les grandes manifestations du 1er mai, la célébration du 18 mars. C'est là un beau résultat de l'heureuse mentalité libérale et anti-autoritaire des Anglais. *Jean Longuet*

Revue de Sociologie (mai). — Qu'un grand artiste, comme Tolstoï, mette en formules les rêves de son imagination créatrice, ce n'est pas une raison pour qu'il devienne un professeur de morale; en tout cas, des constructions de ce genre, délicates et fragiles, ne sauraient être discutées avec la précision scientifique; si on les serre de trop près, on leur fait perdre leurs vrais caractères. Le professeur Kovalewsky, dans l'étude que publie la *Revue de Sociologie*, nous montre ce qu'a de profonde « l'observation psychologique de Tolstoï »; il fait voir que ses conceptions de la vie normale sont dérivées de ce qu'il a vu en Russie; là tout travailleur est encore un rural et la prospérité des villes est fondée sur le luxe des propriétaires fonciers fuyant la campagne qui les nourrit. Il rapproche certaines idées de Tolstoï d'idées émises par Rousseau, et peut-être n'insiste-t-il pas assez sur ce point, car le christianisme de Tolstoï est manifestement engendré par celui de Rousseau. *P. Salley*

UNE LEÇON DE ROI

NOUVELLE

(Traduction inédite)

On raconte que Mathias Corven, roi de Hongrie, qui fut l'Alfred le Grand de son temps et de son pays, entendit une fois dire — (une fois seulement?) — que quelques-uns — (quelques-uns seulement, mon garçon?) — de ses paysans étaient accablés de travail et dénués de nourriture. De sorte qu'il convoqua son conseil, et y appela aussi quelques-uns des maires de ses bonnes villes, et quelques-uns des seigneurs de la terre et de leurs baillis, et il leur demanda la vérité sur ce point ; et, de diverses manières, tous lui dirent une seule et même chose : que les rustres étaient forts, et bien capables de travailler, qu'ils avaient suffisance et superfluité de nourriture et de boisson, vu qu'ils n'étaient que des manants ; et que, s'ils ne travaillaient pas au moins autant qu'ils le faisaient, ce serait mauvais pour eux-mêmes et mauvais pour leurs seigneurs ; car tant plus le vilain possède et tant plus il demande, et quand il connaît la richesse, il connaît aussi la pauvreté, comme il advint à nos premiers parents dans le jardin de Dieu. Et le roi seyait et ne parlait guère pendant qu'ils disaient, mais il les soupçonnait d'être des menteurs. Et ainsi le conseil se sépara sans rien faire, mais le roi prit la chose à cœur, étant, pour un roi, un homme juste, outre qu'il était plus

vaillant qu'ils ne l'étaient généralement, même dans le vieil âge féodal. Aussi, avant deux ou trois jours, dit le conte, il convoqua tels seigneurs qu'il jugea convenables, et les fit s'équiper pour une chevauchée; et, quand ils furent prêts, ils partirent avec lui par mauvais ou bons chemins, revêtus de tout l'équipage glorieux habituel en ces jours. Ainsi ils chevauchèrent jusqu'à ce qu'ils arrivèrent à quelque village ou ferté campagnarde, et, au delà, aux vignobles où travaillaient les hommes, sur les versants exposés au midi ensoleillé qui s'élevaient à partir de la rivière; mon conte ne dit point si c'était la Theiss, le Danube, ou quelque autre rivière. — Eh bien, je pense que c'était à la fin du printemps ou au début de l'été, quand les vignes commencent seulement à montrer leurs grappes; car la vendange est tardive dans ces pays et quelques-unes des grappes ne sont pas cueillies avant que les premières gelées les aient atteintes, ce par où le vin qu'on en tire est plus fort et plus doux. Quoi qu'il en soit, les paysans, hommes et femmes, garçons et filles étaient là, travaillant et peinant, les uns houant entre les plans, d'autres portant des paniers de fumier sur les pentes escarpées, les uns d'une façon, les autres d'une autre, travaillant pour le fruit qu'il ne mangeraient jamais et le vin qu'ils ne boiraient jamais. De ce côté se dirigea le roi, et il laissa son cheval et commença à escalader les pentes pierreuses du vignoble, et ses seigneurs, semblablement, le suivaient, s'émerveillant dans leurs cœurs, se demandant ce qui allait se passer; mais il se tourna vers celui qui le suivait, et lui dit avec un sourire : « Oui, messires, c'est un nouveau jeu que nous jouons aujourd'hui, et un nouveau savoir en adviendra pour nous. » Et le seigneur sourit, mais d'un sourire pincé.

Quant aux paysans, grande était leur crainte de ces seigneurs gais et dorés. Je pense qu'ils ne connaissaient pas

le roi, car il est peu probable qu'aucun d'eux eût vu ses traits ; et ils ne le connaissaient que comme leur Père, le puissant guerrier qui empêchait les Turcs de dévaster leurs villages. Quoique, en vérité, il importât bien peu à aucun d'entre eux que le Turc ou le Magyar fût leur suzerain, puisqu'à l'un comme à l'autre il faudrait payer la corvée annuelle, et que bien durement ils gagnaient leur vie, pendant les jours où ils travaillent pour eux-mêmes et leurs femmes et leurs enfants.

Donc, apparemment, ils ne connaissaient pas le roi ; mais parmi ces riches seigneurs, ils voyaient et reconnaissaient leur propre seigneur, et en avaient grand'peur. Mais il n'eût servi à rien de fuir devant ces hommes robustes et ces chevaux robustes, — à eux qui peinaient depuis bien avant le lever du soleil, et maintenant il s'en fallait d'un peu plus d'une heure pour qu'il fût midi : en outre, avec les seigneurs, il y avait une garde d'arbalétriers qui étaient restés de l'autre côté du mur du vignoble ; et c'étaient des Italiens montagnards à l'œil perçant, au trait rapide. Ainsi les pauvres gens ne s'enfuirent pas ; et même ils firent comme si tout cela n'était pas leur affaire, et continuèrent leur ouvrage, car en vérité chacun disait en soi-même : « Si ce n'est pas moi qui vais être tué, demain je n'aurai pas de pain si je ne travaille pas dur aujourd'hui ; et peut-être aussi serai-je chef de travail, si l'un de ceux-là est tué et que je vive. »

Alors le roi s'avance parmi eux, et dit : « Bonhommes, quel est votre chef de travail ? »

Un homme répondit, vigoureux et brûlé du soleil, déjà âgé et grisonnant : « Seigneur, je suis le chef de travail. »

— « Donne-moi ta houe, alors, dit le roi, car maintenant je vais arranger cette affaire moi-même, puisque ces seigneurs désirent un nouveau jeu, et veulent travailler sous mes ordres à soigner la vigne. Mais tiens-toi à côté de

moi, et redresse-moi si je commande mal à propos: vous, les autres, allez vous amuser.»

Le paysan ne sut que penser et laissa le roi la main tendue, pendant que ses yeux interrogeaient son propre seigneur et baron, qui secoua la tête avec un regard farouche, comme pour dire : « Obéis, chien! »

Alors le paysan laisse sa houe dans la main du roi et le roi se met à l'ouvrage et dispose ses seigneurs pour travailler la vigne, à chacun sa due-part de travail, et de temps en temps le paysan approuve et désapprouve ses dispositions, et alors vous auriez vu rejeter les manteaux de velours, et les surtouts de bel écarlate des Flandres tomber sur la terre poudreuse, comme les seigneurs et les chevaliers se préparaient à l'ouvrage.

Ainsi ils s'acharnèrent, et à beaucoup d'entre eux cela sembla un beau jeu, que de s'amuser à travailler la vigne. Mais il y en avait un, qui, son manteau écarlate une fois enlevé, restait vêtu d'un pourpoint de beau tissu persan d'or et de soie, tel que l'on n'en fait plus maintenant, valant cent florins l'aune brêmoise. A celui-là, le roi confia sans sourire la tâche de monter et de descendre la colline avec le plus grand et le moins solide des paniers à fumier qu'il trouva, et le seigneur aux vêtements de soie grimaça un sourire, que c'était plaisir à voir, et tous les seigneurs rirent, et en s'en allant il dit, mais de manière qu'on ne l'entendît pas : « Suis-je au service de ce fils de catin pour qu'il me fasse ainsi porter du fumier? » Car vous savez que le fils du roi, Jean Hunyade, un des grands guerriers du monde, le marteau des Turcs, n'était pas né d'un mariage, quoiqu'il fût fils de roi.

Or, ils attaquèrent bravement l'ouvrage pour un temps, et haut fut leur rire quand les houes frappèrent le sol et que les cailloux tintèrent, et qu'un nuage de poussière s'éleva; et le porteur de fumier habillé de brocard allait

et venait, pestant et jurant par Dieu et par le diable, et ils se disaient : « Voyez comme le sang noble surpasse le sang des vilains, même quand le noble fait un ouvrage de vilain ; ces vauriens paresseux frappaient un coup quand nous en frappons trois. » Mais le roi, qui ne travaillait pas moins qu'aucun autre, ne riait pas du tout ; et cependant ces pauvres gens restaient là, n'osant se dire un mot ; car ils avaient encore grand'peur, non plus d'être tués sur place, mais voici plutôt ce qui était en leur pensée : « Ces grands et forts seigneurs et cavaliers sont venus voir quel travail un homme peut faire sans mourir, et si nous devons encore voir ajouter d'autres jours à la corvée annuelle que nous devons au seigneur, alors nous sommes perdus sans remède. » Et leurs cœurs défaillaient en eux.

Ainsi l'ouvrage avançait, et le soleil cependant s'élevait plus haut dans les cieux, et il fut onze heures et plus. Et maintenant on n'entendait plus rire les seigneurs peinant et les coups de la houe et de la pioche s'étaient bien ralentis, et celui qui portait du fumier s'était assis au bas de la colline et regardait la rivière ; mais le roi travaillait opiniâtrement, et les autres seigneurs l'imitaient par honte, jusqu'à ce qu'enfin le voisin du roi laissa tomber sa houe avec bruit et jura un grand juron. Or c'était un homme vigoureux à la barbe noire, dans la force de la vie, un vaillant capitaine de cette fameuse bande noire qui avait si souvent rompu les légions turques, et le roi l'aimait pour sa fougueuse valeur ; aussi il lui dit : « Cela ne va pas, capitaine. »

— « Non, sire, dit-il, mais demandez à ce chef de travail ce que nous avons. »

— « Chef de travail, dit le roi, qu'est-ce qu'ont ces forts chevaliers : ai-je mal disposé leur travail ? »

— « Non, sire, mais ils ne font plus qu'un semblant de

travail, car ils sont fatigués, et ce n'est pas étonnant, puisqu'ils ont travaillé dur, et sont de sang noble. »

— « Est-il vrai, messires, dit le roi, que vous êtes déjà fatigués ? »

Alors les autres baissèrent la tête et ne dirent rien, sauf ce capitaine, et il dit, étant un homme hardi et véridique : « Roi, je vois ce que tu voudrais faire ; tu nous as amenés ici pour nous prêcher un sermon à l'exemple de Platon que tu as toujours dans la bouche ; et, à vrai dire, pour que je puisse cesser de peiner et aller dîner, maintenant, prêche comme tu voudras ! Mais si tu es prêtre, je serai ton diacre. Veux-tu que je pose à ce paysan une ou deux questions ? »

— « Oui, dit le roi », et il passa un nuage de pensée sur son visage.

Alors le capitaine écarta les jambes et se redressa et dit au paysan : « Bonhomme, depuis combien de temps travaillons-nous ? »

— « Deux heures ou à peu près, à juger par le soleil », répondit l'autre.

— « Et quelle portion de ton ouvrage avons-nous accomplie pendant ce temps », dit le capitaine, et, ce disant, il clignait de l'œil.

— « Seigneur, dit le paysan, et il dissimula mal un léger sourire, ne t'irrite pas de ce que je vais dire : Dans la première demi-heure, vous avez fait ce que nous faisons en quarante-cinq minutes ; dans la suivante, à peine notre ouvrage de trente minutes ; dans la troisième, notre ouvrage de quinze minutes ; dans la quatrième, notre ouvrage de deux minutes. » Le sourire avait maintenant disparu de son visage, mais une flamme passa dans ses yeux comme il disait :

« Et maintenant, comme je pense, votre tâche est finie pour aujourd'hui, et vous allez retrouver votre dîner et

manger du meilleur et boire du plus fort; et nous allons manger un peu de pain de seigle et reprendre notre travail, jusqu'à ce que le soleil soit couché et que la lune ait commencé à porter de l'ombre. Et quant à vous, je ne sais pas comment vous dormirez, ni où, ni quels corps blancs vous tiendrez dans vos bras pendant que la nuit s'écoule et que les étoiles brillent; mais nous, les étoiles brilleront encore que nous serons déjà au travail, et songez pourquoi ! Je ne sais pas quel jeu et quel amusement vous projetterez pour demain en retournant chez vous; mais nous, quand demain nous reviendrons ici, ce sera comme si la veille n'avait pas existé, et que nous n'eussions rien fait; et l'ouvrage de ce jour-là ne sera rien non plus pour nous, car il n'apportera aucun répit à notre tâche; et le lendemain de demain nous recommencerons encore, et ainsi jusqu'au jour où nul lendemain ne viendra nous appeler. Ainsi, si vous pensez mettre sur nous quelque nouvelle taxe ou corvée, pensez-y deux fois, car nous ne sommes pas capables de la supporter. Et tout cela, je le dis sans crainte, parce que je vois que cet homme, là, devant moi, vêtu d'une jaquette de velours noir et une chaîne d'or au cou, est le roi; et je ne pense pas qu'il veuille me tuer pour ce que j'ai dit, puisqu'il a tant de Turcs devant lui et sa puissante épée. »

Alors le capitaine dit : « Dois-je frapper cet homme, ô roi ? ou bien a-t-il prêché ton sermon à ta place ? »

— « Ne frappe pas, car il l'a prêché, dit le roi. Entendez le sermon du paysan, seigneurs et conseillers de mon royaume ! Et pourtant, quand un autre a dit notre pensée, d'autres pensées en surgissent dans notre esprit, et maintenant, j'ai un autre sermon à prêcher; mais je m'en abstiendrai pour l'instant. Redescendons, et allons dîner. »

Ainsi partirent le roi et ses gentilshommes, et ils s'as-

sirent près de la rivière sous le bruissement des peupliers, et ils mangèrent et burent, et ils étaient joyeux. Et le roi fit porter les restes aux vignerons, avec une bonne lampée du vin des archers, et au chef il donna une grande pièce d'or et à chaque homme trois sous d'argent. Mais quand les pauvres gens eurent tout cela dans leurs mains, ce fut pour eux comme si le royaume des cieux était descendu sur la terre.

Dans la fraîcheur du soir, chevauchaient vers leurs maisons le roi et ses seigneurs. Le roi était absorbé et silencieux ; mais à la fin, le capitaine, à cheval à côté de lui, lui dit : « Prêche-moi maintenant ton second sermon, ô roi ! »

— « Je pense que tu le connais déjà, dit le roi, sans quoi tu n'aurais pas parlé en cette guise au paysan ; mais dis-moi quel est ton métier, et le métier de tous ceux-ci, dont vous vivez, comme le potier de sa poterie, et ainsi de suite ? »

Le capitaine lui dit : « Comme le potier vit de sa poterie, ainsi nous vivons de dérober les pauvres gens. »

Et le roi dit encore : « Et mon métier ? »

— « Ton métier, dit-il, est d'être le roi de pareils voleurs, mais non pire que le reste. »

Le roi rit.

— « Mets-toi cela dans l'esprit, dit-il, et alors je te dirai quelle était ma pensée tandis que parlait ce paysan : « Paysan, pensais-je, si j'étais toi ou tel que toi, alors je prendrais à la main une épée ou une lance, ou même ne fût-ce qu'un pieu, et je dirais aux autres d'en faire autant, et j'irais de l'avant ; et puisque nous serions tant, et n'ayant rien à perdre qu'une misérable vie, nous devrions nous battre et triompher, et en finir avec le métier des rois, des seigneurs et des usuriers ; et il n'y aurait plus qu'un seul métier au monde, à savoir : travailler joyeuse-

ment pour nous-mêmes, et vivre joyeusement de notre travail! »

Le capitaine dit : « Voilà donc ton sermon. Qui t'écoutera si tu le prêches ? »

Le roi répondit : « Ceux qui s'empareront de ce roi devenu fou, et l'enfermeront dans une maison de fous pour rois ; aussi je m'abstiens de le prêcher ; et cependant il sera prêché. »

— « Mais non pas écouté, dit le capitaine, sauf par ceux qui décapitent et pendent les annonciateurs de choses nouvelles, bonnes pour le monde. Notre métier est sûr pour mainte et mainte génération. »

Et, ce disant, ils arrivèrent au palais du roi, et ils mangèrent et burent et dormirent, et le monde alla son chemin.

WILLIAM MORRIS

(Traduit par Lionel Landry)

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET

Le *Mouvement Socialiste* est composé par des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie G.-A. RICHARD et Cie, 9, rue du Pont — 896

La Situation Politique en Belgique

On sait que les cléricaux, au pouvoir depuis 1884, disposent, à la Chambre belge, d'une majorité formidable : 112 voix contre 40 (12 radicaux, 28 socialistes).

Ils doivent cette majorité, qui ne correspond nullement à leur force réelle dans le pays, à deux causes principales : l'injustice du vote plural et la crainte du socialisme.

L'injustice du vote plural : le double et le triple suffrage profitent, naturellement, aux conservateurs; mais, surtout, aux électeurs des campagnes, qui forment les gros bataillons de l'armée cléricale.

La crainte du socialisme : aux élections de 1896 et 1898, le gouvernement était battu, si, dans les scrutins de ballottage, des libéraux, vaincus au premier tour, n'avaient — l'instinct bourgeois dominant leur anticléricalisme — assuré, contre nous, la victoire aux catholiques.

Mais les temps sont changés : l'affaire Dreyfus a fait réfléchir; l'admirable essor économique de ces dernières années a, comme toujours, élargi les âmes, réveillé l'esprit libéral, rendu plus insupportable la politique étroite et mesquine des cléricaux; d'autre part, la propagande socialiste continue son œuvre; le parti catholique est rongé par le cancer des dissensions intestines; le mouvement démocratique fait tache d'huile dans les Flandres. Bref, il est permis d'espérer, qu'aux élections de 1900, les partis d'opposition coalisés — avec le suffrage universel et la représentation proportionnelle pour plate-forme commune — détruiront cette majorité artificielle, qu'un grand journal catholique appelait récemment : le colosse aux pieds d'argile.

C'est pour étançonner ce colosse branlant, que nos ministres cléricaux, instigués, dit-on, par le roi, imaginèrent l'audacieuse fourberie, qui vient de déchaîner contre eux l'indignation publique.

Leur projet de « réforme électorale » établissait, comme on sait, la représentation proportionnelle dans les grands arrondissements (élisant au moins six députés), maintenait, par contre, le système majoritaire dans les petites circonscriptions.

C'était, en réalité, la *neutralisation* des grandes villes : d'après M. de Trooz, rapporteur du projet, l'application de la représentation proportionnelle, dans les sept arrondissements visés par la loi, y donnerait à la minorité cléricale 32 sièges, contre 37 à la majorité d'opposition.

Bruxelles (avec les campagnes d'alentour), par exemple, élisant 18 députés, aurait 9 représentants catholiques contre 9 libéraux et socialistes.

La Flandre Occidentale, au contraire, élisant 18 députés, continuerait — grâce au maintien du régime majoritaire — à élire 18 catholiques : les importantes minorités, libérales ou socialistes, n'auraient aucune part de représentation.

Bref, la majorité parlementaire devait dépendre, désormais, des petites circonscriptions, circonscriptions rurales pour la plupart. Certes, la majorité cléricale serait réduite, mais elle gagnerait en durée ce qu'elle perdrait en étendue. C'était en somme, *consolider* des valeurs électorales, dont les gros profits actuels s'expliquent, par l'énormité des risques pour l'avenir ; c'était — au mépris de l'égalité devant la loi — réaliser une opération que le chef même de la droite, M. Woeste, qualifiait en ces termes : « Ce projet de loi aura pour effet de fausser l'organisation des pouvoirs publics dans leur essence : ils n'auront et ne mériteront plus la confiance des populations. »

Malgré cette opposition de M. Woeste, la Section centrale se prononça pour le projet; les gauches de la Chambre et du Sénat décidèrent alors, que, si le gouvernement se refusait à l'ajourner, jusqu'aux élections prochaines, elles quitteraient le Parlement et en appelleraient à l'opinion publique. En attendant, les partis démocratiques se préparèrent à la résistance.

Mais, il faut bien le dire, les chances de succès paraissaient faibles. Comment faire plier l'énorme majorité cléricale, d'autant plus résolue à passer outre, que c'était, peut-être, sa dernière planche de salut? Comment soulever des masses populaires contre un projet compliqué, dont l'injustice se dissimulait habilement, sous des formules obscures et des concessions apparentes? Comment galvaniser nos bataillons du pays noir, au sortir d'une grève de quatre semaines?

La première campagne de *meetings* organisée par la Ligue du suffrage universel et de la représentation proportionnelle — assemblage composite de radicaux, de socialistes et de démocrates chrétiens — eut certes pour effet de préparer le terrain; mais, en règle générale, et sauf quand la personnalité des orateurs attirait les foules, ces *meetings* n'eurent que peu de succès.

C'est alors que le Parti Ouvrier — sans refuser d'ailleurs aucun concours — prit la résolution de compter, avant tout, sur lui-même, et de mettre en mouvement sa propre organisation. La Fédération bruxelloise, réunie dans la grande salle de la Maison du Peuple, fit son plan de campagne. Les syndicats professionnels, consultés au scrutin secret, se prononcèrent tous pour la grève, — prélude nécessaire de l'action dans la rue. — Des *meetings* en plein air furent organisés, presque tous les soirs, aux carrefours de la ville. Huit jours après, la mobilisation socialiste était complète. On sait le reste.

Au Parlement, quatre séances d'obstruction tenace, à coups de discours, à coups de pupitres, à coups de sifflets — un de mes collègues, dit-on, jouait du cor de chasse, mais le tapage fut tel que je n'ai rien entendu. Dans la rue, l'émeute grandissante, malgré les gendarmes, que dis-je? à cause des gendarmes, soudards professionnels amenés du fond des provinces et dont la brutalité féroce exaspéra la population. Cela dura toute une semaine. Le septième jour, M. Van den Peerebom céda. Le mardi suivant son projet fut *encommissionné.*

C'était la victoire!

Marquons-en, maintenant, les conséquences politiques et la portée morale.

Au point de vue politique d'abord, il est infiniment probable que les élections prochaines auront lieu sous le régime du *statu quo.* Il est probable également que tous les démocrates — libéraux, chrétiens et socialistes — se coaliseront à Bruxelles et à Anvers, avec le suffrage universel pour plate-forme.

En adhérant à ce *cartel,* le Parti Ouvrier ne discutera pas le terrain de la lutte des classes, puisque la raison d'être de la coalition sera la conquête du suffrage universel, de l'instrument indispensable au prolétariat pour s'emparer des pouvoirs publics.

D'ailleurs, si les coalitions sont dangereuses, aux débuts du mouvement prolétarien, quand la conscience de classe est encore faible, l'organisation rudimentaire, les autres partis plus puissants que le parti socialiste, elles ne peuvent, en rien, compromettre la marche et la direction du mouvement, quand la classe ouvrière est arrivée au degré de conscience et d'organisation qu'elle possède en Belgique, quand le Parti Ouvrier, plus puissant que ses alliés, constitue, en quelque sorte, l'épine dorsale de la coalition.

Ajoutons qu'il faut avoir, comme nous, subi, pendant quinze ans, la domination des cléricaux, pour bien comprendre notre immense désir de secouer leur joug.

Aussi, les démocrates chrétiens eux-mêmes — persécutés comme nous, voire plus que nous, par les prêtres — ne protestent plus, lorsque dans les *meetings* et les manifestations populaires, retentit à nouveau le cri des anciennes luttes : « A bas la calotte ! »

C'est un fait important, à coup sûr, et dont il est bien difficile de mesurer les conséquences possibles, que la scission définitive — consommée par les derniers événements — entre les catholiques et les *démocrates chrétiens* du pays flamand, ceux qu'on appelle les schismocrates, les « socialistes verts », les Daensistes — d'après la couleur de leur drapeau, ou le nom de leur chef, l'abbé Daens.

Il va sans dire que ces démocrates n'ont absolument rien de commun avec la pseudo-démocratie des Garnier, des Lemire, des Gayraud et *tutti quanti*. Le *Christene Volkspartij* — c'est leur étiquette officielle — est un produit exclusivement belge, ou plutôt exclusivement flamand, car dans notre Wallonie, socialiste et libre-penseuse, la prétendue démocratie chrétienne, implacablement hostile aux Daensistes, n'a d'autre but et d'autre raison d'être que de combattre la démocratie socialiste. Dans les Flandres, au contraire, où l'on peut dire que tous les ouvriers, sauf dans quelques villes, ont conservé des croyances religieuses, le parti de l'abbé Daens se compose surtout d'éléments prolétariens, principalement agricoles, réclame des réformes d'application immédiate, à peu près identiques à celles qui sont inscrites à notre programme et mènent une véritable lutte de classe contre les patrons, les propriétaires fonciers, les hobereaux *(Kasteelheeren)*, qui pressurent le pays flamand. Leur conception sociale, d'ailleurs, se rapproche, de plus en

plus, de la nôtre. L'autre soir, à Bruxelles, Debacker, un de leurs chefs, se déclarait communiste. Bref, le socialisme vert est un socialisme qui s'ignore, ou plutôt un socialisme amorphe, embryonnaire, mélangé d'éléments petit-bourgeois, imprégné de survivances religieuses, mais qui doit fatalement, par suite de sa composition même, s'orienter, de plus en plus, vers le socialisme proprement dit. Si les chefs de pareils mouvements s'arrêtaient en route — ce qui est possible, pour ne pas dire problable — le mouvement continuerait sans eux.

En tous cas, pour le moment, l'union est complète et se maintiendra, tout au moins, jusqu'à la conquête du suffrage universel.

A côté de ces résultats politiques du mouvement qui vient de triompher, il en est d'autres, plus importants encore, à nos yeux.

1° Sans méconnaître, le moins du monde, l'énergie et la vaillance de nos alliés, le puissant appui que nous a donné la presse d'opposition tout entière, le Parti Ouvrier a le droit de dire — et il peut invoquer le témoignage des libéraux eux-mêmes — qu'il a été l'âme de la résistance, que c'est à lui, à son organisation, à la discipline de ses militants, à la conscience de classe des prolétaires bruxellois, qu'il faut attribuer la plus large part du succès. Le socialisme belge sort de cette lutte, plus fort et plus conscient de sa force. Il est désormais établi que les tentatives réactionnaires du pouvoir viendront se briser contre le roc de son organisation; la Maison du Peuple n'est pas seulement un magasin ou une fabrique : c'est une des forteresses de la Révolution.

2° Le gouvernement doit savoir — si ses informations sont aussi exactes et complètes que les nôtres, ce qui est probable — qu'il ne peut plus compter, d'une manière absolue, sur la force des baïonnettes.

A part les deux mille cinq cents gendarmes qui lui font une garde prétorienne solide, mais insuffisante, l'armée, *composée exclusivement de prolétaires* — le remplacement existe encore — est profondément entamée par la propagande socialiste. Nous ne voulons pas rapporter ici les faits nombreux et récents qui nous autorisent à cette affirmation. Il nous suffira d'ailleurs de constater que les trois bourgmestres conservateurs de Liège, de Bruxelles et d'Anvers, reçus en audience, par le roi, pendant les troubles, lui déclarèrent qu'ils ne pouvaient plus répondre de l'ordre, que la police et les gendarmes étaient débordés, et que « l'intervention des troupes serait le signal de la Révolution ». C'est la première fois, pensons-nous, que des « hommes d'ordre » font pareil aveu et, surtout, le communiquent à toute la presse !

3° Un autre fait, qui mérite de fixer l'attention — en un temps où il est de mode d'affirmer la déchéance prochaine du parlementarisme — c'est que, si nous n'avions pas eu l'immunité parlementaire et l'absolue liberté de la tribune, si nous n'avions pas bénéficié des conquêtes de plusieurs siècles de luttes, il est fort probable que le mouvement ne se fût pas produit, et, qu'en tous cas, il eût été écrasé.

C'est l'émeute, au Parlement, qui a provoqué l'émeute à la rue.

C'est l'obstruction parlementaire, arrêtant la machine législative, au moment où l'insurrection grondait au dehors, qui a paralysé l'action gouvernementale.

On n'a pas manqué de crier au scandale et les gens du bel air se sont vertueusement indignés contre les députés socialistes, qui ne reculent devant aucun moyen, joignent l'action à la parole, introduisent la révolution dans l'hémicycle, chantent de sonores *Marseillaises*, sous le maillet du président et gagnent des batailles parlemen-

taires, contrairement à toutes les règles, au lieu de les perdre, conformément à toutes les traditions.

C'est la fin du parlementarisme, dit-on.

Du parlementarisme bourgeois, veut-on dire.

On ne les reverra plus, ces assemblées paisibles, ces conseils d'administration de la classe régnante, alternativement dirigés par deux partis historiques, foncièrement unis par la communauté des intérêts essentiels, séparés seulement par des nuances, ou, tout au moins, d'accord sur les questions primordiales.

Maintenant que deux classes sont en présence — dans le Parlement comme dans le Sénat, — avec une éducation, des croyances, des habitudes de langage, des intérêts diamétralement opposés, il est naturel que des chocs se produisent ; il est à peu près inévitable qu'aux jours de crise, le houilleur Cavrot en vienne aux mains avec M. le comte de Merode, prince de Rubempré.

Le Parlement n'est en somme que le « miroir de la nation », le *cinétoscope* des grands mouvements populaires. Quand la bourgeoisie régnait, sans partage, sa surface polie ne reflétait que de superficielles agitations. Elle reflète aujourd'hui les tempêtes violentes de la lutte des classes.

Et certes, pendant les mémorables séances de la semaine dernière, les députés cléricaux ont dû comprendre qu'ils perdent du terrain et que le prolétariat commence à être chez lui, dans le Palais de la Nation. Ils ont senti que les rudes compagnons de la démocratie socialiste représentent une force qui dominera bientôt toutes les autres forces, et quand, du haut des balcons, nous haranguions la foule, ardente et disciplinée, plus d'un, sans doute, a eu la vision des temps prochains, où s'effondrera leur domination de classe, aux acclamations joyeuses des travailleurs délivrés !

EMILE VANDERVELDE

La Législation d'Exception en Allemagne

> « Nous avons, il y a quelques jours, reçu *un projet de loi qui ne tend à rien moins qu'à forcer dorénavant les travailleurs allemands à se soumettre en toutes circonstances aux conditions des entrepreneurs, et à travailler selon leur volonté pour des salaires de famine*. Oui, messieurs, le projet de loi qui prétend garantir la liberté du travail dans l'industrie est *le plus violent attentat qui ait jamais été entrepris contre la liberté, l'indépendance et la dignité humaine des travailleurs allemands*. On ne conçoit vraiment pas qu'il se trouve un gouvernement d'un Etat civilisé pour oser présenter un tel projet de loi à des représentants du peuple. »
>
> Auguste Bebel.
> (Séance du Reichstag du 6 juin 1899.)

Depuis une dizaine d'années environ, nous assistons en Allemagne à un essor économique sans précédent dans aucun pays, à aucune époque. Les industries qui se développent sans cesse travaillent avec une activité fiévreuse, sans être en mesure pourtant de faire face aux commandes ; la concentration dans l'industrie a fait des progrès surprenants ; de grandes branches d'industrie, particulièrement dans l'exploitation du fer et du charbon, sont soumises au régime du cartel ; les banques allemandes sont indiscutablement aujourd'hui à la tête de toutes les institutions analogues dans le monde : l'agriculture, protégée par des droits de douane élevés, est soutenue par des dotations (*Liebesgaben*) considérables ; les finances de l'Etat sont brillantes et les considérables excédents qui restent dans les caisses de l'Empire ont été l'argument le plus puissant qu'on ait fait valoir pour accroître la flotte et l'armée allemandes. Au point de vue politique, l'ordre n'a pas été troublé sérieu-

sement dans notre pays depuis des années ; le mouvement politique et social, la lutte des classes qui est organiquement liée au développement du capitalisme, s'accomplit avec plus de calme, d'ordre et de régularité qu'en Angleterre même, pays classique de la régularité. Nous n'avons en Allemagne ni une affaire Dreyfus, ni un scandale de Panama ; nous n'avons eu ni un attentat contre un prince, ni une guerre étrangère ; il n'y a eu nulle part une grève qui ait sérieusement troublé l'ordre; même quand il y a quatre ans, dans celui des Etats de l'Allemagne dont le développement est le plus avancé, en Saxe, on *enleva* à la plus grande partie du peuple *le droit de suffrage*, même en présence d'un pareil attentat, il n'éclata aucune émeute, aucune révolution.

Or, voici que ce développement pacifique, d'une régularité exemplaire, due sans aucun doute, en première ligne, à l'éducation politique et morale du peuple allemand qui est l'œuvre de la *démocratie socialiste*, se trouve compromis d'un seul coup par le projet de loi que le gouvernement a proposé au Reichstag le 1er juin. Le peuple l'appelle : LA LOI DES TRAVAUX FORCÉS (*Zuchthausgesetz*). Dans la langue gouvernementale, il porte le titre inoffensif de *loi protectrice de la liberté du travail*.

Ce serait faire la psychologie des classes dominantes en Allemagne que d'étudier la genèse de ce projet de loi. Il est évident que nous ne pouvons ici entreprendre ce travail : nous sommes obligés de nous borner à citer quelques *documents* historiques sur ses origines :

Le 18 juin 1897, l'empereur Guillaume II se trouvait à *Bielefeld*. En portant le toast ordinaire, à l'occasion d'une fête organisée par la ville, il dit :

« J'ai eu l'occasion d'admirer ici l'œuvre bienfaisante

d'un homme béni de Dieu, envoyé du ciel, le pasteur de Bodelschwingh. Ici aussi j'ai repris courage pour la bataille que mes ancêtres ont toujours eu à livrer, depuis l'existence de la maison de Hohenzollern : *pour garantir à chaque sujet* — suum cuique — *son travail et le salaire qui lui revient.* Je bois en exprimant le souhait que mon programme soit exécuté pour le bien de mon peuple, pour protéger le travail national et *pour faire échouer tout mouvement subversif! La peine la plus sévère à celui qui empêche le voisin de travailler librement!* »

La *Gazette de Cologne*, un organe influent des entrepreneurs rhénans, donna alors le commentaire suivant de cette dernière phrase :

« Les paroles de l'empereur sur les peines les plus sévères qui doivent être infligées à ceux qui empêchent les autres de travailler librement visent surtout *la grève des maçons et des charpentiers qui dure depuis des semaines à Bielefeld :* la démocratie socialiste a terrorisé à cette occasion de la manière la plus violente les ouvriers qui voulaient venir travailler. Ces paroles décidées expriment les sentiments intimes de tous les bons citoyens : chaque ouvrier a le droit d'être protégé contre la Terreur. »

Le 6 septembre 1898, Guillaume II, en portant un toast à Œynhausen, s'exprimait ainsi :

« La loi qui doit protéger celui qui veut travailler va être prête et sera proposée cette année aux représentants du peuple : quiconque, quel qu'il soit, quel que soit son nom, qui chercherait à empêcher de travailler un ouvrier allemand qui veut faire son travail, ou qui irait même jusqu'à pousser à la grève, serait puni de *travaux forcés* (*Zuchthaus*). Cette punition, je l'ai promise jadis, et j'espère que le peuple, en la personne de ses représentants, sera avec moi, etc. »

A l'ouverture de la session du Reichstag du 6 décembre 1898, le discours du trône annonça une loi qui devait garantir la liberté personnelle et l'autonomie de ceux qui veulent travailler, étant donné que les lois pénales actuelles ont besoin d'être élargies et complétées. « C'est à ce besoin que répond un projet de loi destiné à garantir la liberté du travail dans l'industrie, auquel vous ne refuserez pas votre assentiment : je l'attends avec confiance. »

Voilà pour les manifestations extérieures. On peut voir, par le texte même, avec quel vif intérêt l'Empereur d'Allemagne s'est occupé de ce projet de loi : il lui tenait tellement à cœur que parfois ses paroles ont devancé les faits. Nous ne saurons sans doute jamais comment Guillaume II, abandonnant le travail de réforme sociale qu'il avait entrepris après 1890, a été rejeté dans la réaction politique et sociale de ces derniers temps : ce sont là en tout cas des faits sur lesquels les lois bien connues de lèse-majesté en Allemagne ne permettent pas à un Allemand de discuter publiquement. On a d'ailleurs suivi avec assez d'attention à l'étranger le développement de nos affaires intérieures et impériales, pour que nous puissions nous arrêter ici.

Le droit de coalition a été donné aux travailleurs allemands par le § 152 du Règlement sur l'Industrie de 1869. En abusant de ce droit, on s'expose à des peines graves, prévues par le § 153.

Le § 153 du Règlement de l'Industrie menace d'une peine qui peut aller jusqu'à trois mois, quiconque par contrainte corporelle, menaces, injure à l'honneur ou mise à l'index, force ou essaie de forcer un autre à prendre part à une entente ou à se conformer aux conventions conclues en vue d'obtenir des conditions de salaire ou de

travail plus favorables, particulièrement au moyen de suspension du travail ou de renvoi des ouvriers — ou qui par des moyens analogues empêche ou essaie d'empêcher autrui de renoncer à des ententes de ce genre.

Le § 153 du Règlement sur l'Industrie doit dans l'état actuel être *abrogé* et remplacé par une loi pénale particulière (1).

---

(1) L'importance de cette loi et les efforts ouvertement tentés par la réaction de tous les pays (voir la Suède!) pour restreindre les droits des ouvriers nous font citer ici le texte de la proposition.

PROJET DE LOI TENDANT A LA PROTECTION DES CONDITIONS DU TRAVAIL INDUSTRIEL

Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, empereur d'Allemagne, roi de Prusse, etc., ordonnons au nom de l'empire, après avis conforme du Bundesrath et du Reichstag, ce qui suit :

§ 1. — Quiconque aura tenté, par contrainte physique, menace, outrage ou diffamation, d'inciter l'employeur ou l'employé à participer à des coalitions ou à des conventions tendant à influer sur les conditions de travail ou de salaire, ou de les détourner, de participer à des coalitions ou à des conventions de cette espèce, sera passible de prison pour un temps ne pouvant excéder un an.

S'il y a des circonstances atténuantes, il sera passible d'une amende ne pouvant dépasser mille marks.

§ 2. — Les dispositions pénales du § 1 sont également applicables à quiconque aura tenté par contrainte physique, menace, outrage ou diffamation :

1) De susciter ou de favoriser un lock-out, soit en incitant l'employeur à renvoyer l'employé, soit en l'empêchant de l'engager ou de le prendre.

2) De susciter ou de favoriser une grève, soit en incitant l'employé à abandonner le travail, soit en l'empêchant d'accepter ou de rechercher du travail.

3) Dans le cas de lock-out ou de grève, d'inciter l'employeur ou l'employé à céder aux prétentions émises.

§ 3. — Quiconque aura fait métier de commettre les actes visés dans les §§ 1 et 2 sera puni de prison pour un temps ne pouvant être inférieur à trois mois.

§ 4. — A la contrainte physique au sens des §§ 1 à 3 sont assimilées la détoriation ou la détention d'un outil, de matériel, de produits ou de vêtements.

A la menace au sens des §§ 1 à 3 est assimilée la surveillance

Si le lecteur compare la loi des travaux forcés avec la législation allemande antérieure, il reconnaîtra que la proposition donne, sur plus d'un point, une extension plus grande aux faits visés par le § 153.

Quelques explications suffiront :

1) Alors que jusqu'à présent les menaces de répression étaient dirigées uniquement contre ceux qui avaient participé à une convention concrète, qu'il fallait établir pour chaque cas particulier, l'action sur la volonté d'autrui visée tant dans la proposition actuelle que dans le § 153 antérieur à elle, doit être punie *même* s'il s'agit d'une

---

systématique d'employeurs, d'employés, d'ateliers, routes, rues, places, gares, canaux, ports et tous autres moyens de circulation.

Il n'y a pas diffamation ou menace au sens des §§ 1 à 3 si le coupable a accompli un acte légitime, en particulier quand étant en droit de le faire il a refusé, terminé ou renoncé un travail ou son service, fait grève, persisté dans une grève ou un lock-out ou fait prévoir l'accomplissement d'un acte de cette nature.

§ 5. — Si des personnes qui ne participent pas ou n'ont pas participé d'une façon durable à une grève ou à un lock-out, ont, en raison de cette non-participation, essuyé un outrage par voie de fait, une violence corporelle préméditée, un dommage matériel prémédité, la poursuite des coupables n'exige pas qu'il y ait eu plainte (?).

§ 6. — Quiconque aura menacé ou diffamé des personnes qui ne participent pas ou n'ont pas participé d'une façon durable à une grève ou à un lock-out en raison de cette non-participation sera passible d'un emprisonnement ne pouvant excéder une durée de un an.

S'il y a des circonstances atténuantes, il sera passible d'une amende ne pouvant dépasser mille marks.

§ 7. — Quiconque aura participé à un attroupement à l'occasion duquel un des actes visés dans les §§ 1 à 6 aura été commis en commun, sera passible de prison.

Les meneurs seront passibles d'un emprisonnement ne pouvant être inférieur à trois mois.

§ 8. — S'il a été, en la forme visée par les §§ 1, 2, 4, suscité ou favorisé une grève ou un lock-out, et si la grève ou le lock-out, étant données la nature ou la destination de l'industrie, est sus-

participation à une *coalition*. Comme tout syndicat constitue une « coalition » semblable, que de plus chaque syndicat, par sa nature même, tend à améliorer constamment les conditions du travail et à élever les salaires, il s'ensuit que la proposition tend à paralyser, à rendre impraticable toute organisation des ouvriers allemands.

2) Alors que le § 153 du règlement industriel ne pouvait s'appliquer que si le fait soumis au jugement du tribunal se rattachait à une convention ayant en vue l'obtention de conditions de salaire ou de travail *plus favorables*, le § 1 de la nouvelle proposition vise toutes les conventions

---

ceptible de compromettre la sécurité de l'Empire ou d'un État confédéré ou de mettre en danger public la vie humaine ou la propriété, l'emprisonnement ne pourra être inférieur à un mois, et pour les meneurs inférieur à six mois.

Si à la suite d'une grève ou d'un lock-out la sécurité de l'Empire ou d'un État confédéré a été compromise, ou qu'un danger public a menacé l'existence ou la propriété des citoyens, la peine sera des travaux forcés pour une durée qui ne pourra excéder trois ans, et pour les meneurs les travaux forcés pour une durée qui ne pourra excéder cinq ans de réclusion.

Si dans les cas visés par le § 2, les circonstances atténuantes ont été admises, l'emprisonnement ne pourra être inférieur à six mois, et pour les meneurs à un an.

§ 9. — Dans la mesure où un acte dirigé contre un employeur tombe sous le coup de la présente loi, la disposition pénale est également applicable au cas où l'acte a été dirigé contre un représentant de l'employeur.

§ 10. — Les dispositions de la présente loi sont applicables :

1) Aux conditions de travail ou de service qui tombent sous le coup du § 152 du règlement sur l'industrie ;

2) A toutes conditions de travail ou de service dans les entreprises de l'Empire, de l'Etat ou de la commune qui intéressent la défense nationale, la sécurité publique, la circulation ou l'hygiène publiques ;

3) A toutes les conditions du travail ou de service dans les exploitations de chemins de fer.

§ 11. — Le § 153 du règlement industriel est abrogé :

Authentiquement, etc.

Donné, etc.

et coalitions « dont le but est *d'influer* sur les conditions de travail et de salaire ».

Ainsi, tous les efforts tentés par les ouvriers pour faire aboutir pratiquement les dispositions légales relatives à la protection des travailleurs, au temps de travail, deviennent punissables.

3) La nouvelle loi fait de *toute* notification de grève un fait délictueux, alors que, jusqu'à présent, de semblables notifications n'étaient que très rarement punies à titre de « pressions ».

4) Le § 2 de la nouvelle loi insiste particulièrement sur certains actes qui seraient en tous cas tombés sous le coup du § 1. Cette insistance spéciale, comme on l'a remarqué à la première discussion du projet, nous montre clairement que l'auteur du projet met toute son ardeur, fait tous ses efforts pour menacer d'une condamnation, en toutes circonstances « celui qui, quel qu'il soit », se sera permis de soutenir une grève rendue possible malgré les dispositions du § 1.

5) Il faut remarquer de plus l'extension inouïe et inconcevable pour tout juriste, que l'on donne à la notion de « contrainte corporelle » dans la troisième partie du § 4.

6) La défense interdit aux ouvriers la possibilité de conduire rationnellement une grève.

7) La disposition en vertu de laquelle les actes commis vis-à-vis de ceux que l'on appelle les renégats peuvent être poursuivis sans qu'il y ait plainte de la part de l'intéressé est quelque chose d'inouï dans l'histoire de la législation.

8) Entre autres choses, l'attroupement, aujourd'hui encore impuni, est passible de la réclusion pour une durée de un à cinq ans si *à la suite d'une grève un danger public a menacé la propriété.*

Le projet ne détermine pas le sens du danger public. La signification de cette expression est laissée à l'interprétation du juge. Il est inutile d'expliquer ce que cela veut dire à un observateur sérieux des conditions sociales en Allemagne à l'époque du jugement de Lœbtau.

Si nous résumons tout cela, nous sommes fondés à prétendre que *ce projet de loi rend illusoire la liberté de coalition des ouvriers allemands.* Les organisations seront bouleversées. Tout le mouvement du prolétariat allemand va se trouver paralysé. On comprend que dans de semblables conditions notre ami *Legien*, qui est à la tête des syndicats allemands, se soit écrié qu'après cette loi nous créerions une *association secrète dont la direction siégerait à l'étranger.* Voilà où en est l'Allemagne, en 1899!

Cette loi est une loi d'exception, mais d'une espèce tout à fait étrange. On a vu des lois d'exception dirigées contre des partis politiques, des adeptes de sectes religieuses, des individus d'une certaine race : on n'a jamais tenté de *soumettre à un régime d'exception une classe de la population dans sa totalité.* C'était réservé au nouvel et « glorieux » Empire allemand. Sans doute, dans le texte de la loi, on évite le terme de « loi d'exception », et dans les motifs qui accompagnent la proposition, on donne intentionnellement à entendre que le but est de « répartir également la lumière et l'ombre (les avantages et les inconvénients) entre les ouvriers et les capitalistes ». Cette prétention nous produit une impression désagréable; il semble que l'on ait voulu ajouter l'hypocrisie à la violence.

Est-ce donc se livrer à une distribution si égalitaire que d'interdire, sous les peines les plus sévères, aux ouvriers le simple droit d'établir des postes de surveil-

lance dans une grève, alors que l'on permet expressément aux capitalistes de répandre les *listes noires,* où sont notés tous les ouvriers qui ont perdu leurs bonnes grâces ? Est-ce pratiquer l'égalité de traitement que d'exposer à un long emprisonnement à titre d' « instigateurs » et d'agitateurs de profession les employés de l'organisation prolétarienne, les présidents des syndicats et les rédacteurs des feuilles ouvrières, alors que l'on laisse tranquilles les secrétaires des unions patronales et leurs journalistes spécialement chargés de combattre et de couvrir d'injures les ouvriers? Est-ce pratiquer l'égalité que soumettre les grévistes aux *travaux forcés,* si la grève menace le salut public, alors que les coalitions de capitalistes, les trusts lèsent grièvement la prospérité nationale, qui cependant, elle aussi, fait partie du salut public, en vendant les marchandises meilleur marché à l'étranger qu'à leurs propres compatriotes ?

On ne s'est pas contenté de joindre au projet l'exposé des motifs d'usage ; on a élaboré en outre un « mémoire » spécial où sont rapportés les « excès commis dans les luttes ouvrières pendant ces dernières années ». Mais on ne connaît pas, dans l'histoire de la législation, d'étude plus légère, plus superficielle et moins solide. S'il était besoin d'une preuve encore pour établir que nous avons affaire avec une *loi d'exception,* — le mémoire la fournirait. Ce n'est pas une exposition impartiale, mais un pêle-mêle de rapports de policiers et de procureurs. On a rassemblé tout ce qui peut paraître défavorable aux ouvriers, mais *on ne dit pas un mot* des violences des capitalistes !

Quels sont donc ces « excès » des grévistes allemands ? Nous avons déjà remarqué, plus haut, qu'en Allemagne le mouvement ouvrier suit une conduite parfaitement et exemplairement légale. Nous allons maintenant le *prouver* par des chiffres. La statistique des grèves dont

nous allons nous servir concerne les délits punis en vertu du § 153 du Règlement sur l'Industrie. Il aurait été utile de considérer également les cas qui ne tombent pas sous le coup de ce paragraphe, mais sont châtiés en vertu du code pénal. C'est impossible pour des raisons techniques. Cependant ce tableau, que nous avons dressé les premiers, nous permet d'arriver à des conclusions exactes touchant la fréquence relative des délits de grèves et de trancher la question de la nécessité d'une loi prescrivant la condamnation aux « travaux forcés ». Que nous enseigne cette statistique? Poussée jusqu'aux dates les plus récentes, elle nous fournit le tableau suivant :

Années	Grèves	Intéressés	Condamnés	Pour mille intéressés, il y a de condamnés
—	—	—	—	—
1892.	73	3.022	74	24,5
1893.	116	9.355	38	4,1
1894.	131	7.329	47	6,4
1895.	204	14.032	93	6,6
1896.	483	128.808	252	2,0
1897.	578	63.119	249	4,0
1898 (1)	631	48.335	168 (1)	3,5
Total. . .	2.216	274.001	921	3,3

Cette statistique est dressée d'après la statistique officielle, les données de la statistique criminelle, les renseignements fournis par la presse et les bureaux des syndicats, etc. Il saute aux yeux que l'on doit comparer le nombre des condamnés au nombre des intéressés, car plus le nombre des grévistes sera grand, plus les délits de grèves seront fréquents. Si on le fait, comme dans le tableau précédent, on voit — (cf. dernière colonne) — que depuis 1893 la proportion des condamnés varie, tantôt

(1) Jusqu'au 1er octobre seulement.

augmente, tantôt diminue, mais en somme reste toujours très faible. Pourquoi est-elle si faible ? La statistique criminelle démontre qu'en moyenne, annuellement, de 1882 à 1891, sur mille sujets de l'Empire ayant atteint la majorité pénale, il s'en trouve *10.8* de condamnés. Ainsi donc, en Allemagne la loi frappe en moyenne 10.8 pour mille des intéressés; par contre, en moyenne, elle ne frappe, sur tous les intéressés aux grèves, que *3.3 pour mille en vertu du* § 153 *du Règlement sur l'Industrie !* Voilà des faits qui parlent hautement en faveur des ouvriers en grève. Ils montrent en effet que pendant la grève les grévistes ne sont pas *pires*, mais vraisemblablement *meilleurs* que la population en général !

Le gouvernement prétend cependant dans les écrits qu'il publie, bien que naturellement il se serve d'expressions plus polies, que les ouvriers allemands sont des meurtriers et des assassins. On peut se rendre compte de l'*esprit* de la proposition de loi par une citation tirée du mémoire. Il y est dit (p. 39) :

« *Les troubles violents, attroupements, menaces, etc. ont été en général prudemment évités pendant les grèves de Stuttgart par les chefs des grévistes, pour conserver le plus possible l'apparence de la légalité.* »

Cela signifie en d'autres termes que les ouvriers sont des gens ignobles, parce qu'ils ne font rien d'illégal ; ils montrent leur profonde méchanceté en se conduisant tranquillement et légalement dans les grèves, et *parce qu*'ils sont ainsi, il nous faut avoir une loi condamnant aux travaux forcés !

Je pense que nos amis de France pourront se rendre ainsi compte de la façon dont on fait maintenant les lois en Allemagne.

Si nous nous inquiétons maintenant de savoir *quelle*

impression cette proposition de loi a faite en Allemagne, il nous faut avouer, nous socialistes, que nous ne pouvons qu'en être satisfaits.

Le discours de l'Empereur prononcé à Bielefeld (1897) est passé sans avoir produit une sensation bien profonde. Mais quand le *Vorwaerts* publia, dans les premiers jours de 1898, une circulaire du secrétaire d'État comte Posadowsky qui enjoignait à toutes les autorités de police d'envoyer au gouvernement un rapport sur chaque grève, il devint clair qu'il se tramait quelque chose. Mais c'est seulement le discours impérial prononcé à Œynhausen qui dévoila tout. Nous savions dès lors de quoi il s'agissait. Partout, dans tout l'Empire, les ouvriers se levèrent pour protester énergiquement et se préparèrent à la résistance.

A cette occasion, l'éclatante discipline et la solide organisation de notre parti et de nos syndicats apparurent encore. Alors que peu de semaines auparavant nos adversaires jubilaient quand il n'était question dans le parti que de Bernstein par ci, de Kautsky par là, ils sont maintenant accablés de la grandiose unité de notre défense. Pas de cri violent; de tumulte encore moins; mais l'expression puissante, imposante de notre conviction. Jusque dans les villages les plus reculés, la classe ouvrière allemande est persuadée qu'elle rend service à toute la nation, à l'humanité même, en restant inébranlable et en rendant *impossible* ce projet de loi.

Nous n'avions jamais vécu en Allemagne de mouvement populaire aussi splendide et aussi unifié que celui qu'a déchaîné la proposition de loi des travaux forcés. Notre presse, nos réunions se sont imposées au pays tout entier.

On pouvait prédire l'échec du gouvernement. On ne pouvait prévoir les journées du 10 au 22 juin! Ce fut un

orage effroyable qui s'abattit sur la tête des malheureux défenseurs de ce projet monstrueux.

Nous ne pouvons que signaler, en passant, les belles luttes oratoires de nos amis A. Bebel et Wolfgang Heine. Mais l'intérêt était surtout dans l'attitude qu'allaient prendre les partis bourgeois. Si l'on s'en tient aux seules apparences, les Lieber, les Bassermann, les Lenzmann, les Rœsicke ont lutté avec une vigueur surprenante contre le projet. Mais les très malins représentants de la bourgeoisie ont simplement voulu cueillir de faciles lauriers. Les *actes* n'ont pas répondu aux *paroles*. S'ils ont contribué à battre le gouvernement, ils n'ont pas permis qu'on tirât parti de la victoire. La discussion définitive a été renvoyée à l'hiver.

Malgré tout, la LOI DES TRAVAUX FORCÉS ne passera pas au Reichstag. Mais l'avenir ne nous réserve-t-il pas de surprise plus douloureuse ? C'est ce qu'on ne peut pas encore dire aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, le découragement ne peut frapper nos rangs. La social-démocratie allemande a triomphé de sa loi d'exception ; la classe ouvrière allemande l'emportera de même sur cette nouvelle loi. Les esprits se divisent de plus en plus en Allemagne ! L'antagonisme entre prolétaires et capitalistes augmente encore !

Nous avons quatre mois devant nous, quatre mois de travail énergique et incessant. La bataille est gagnée, — la guerre recommence. Si quelque chose, toutefois, peut nous encourager dans cette lutte, c'est la pensée que la sympathie du prolétariat international tout entier est de notre côté. Nous espérons, nous autres, socialistes allemands, montrer ce qu'un parti *organiquement* constitué peut valoir au milieu des conflits politiques et sociaux.

Dr ALBERT SUDEKUM.

Le Socialisme et les « Intellectuels »[1]

(Fin)

III

J'ai tenu à insister longuement sur les causes matérielles qui concourent à amener la classe ouvrière à un état supérieur; il était juste d'en reconnaître l'action, et encourageant de constater que les événements nous mènent au progrès. Mais nous nous hâtons maintenant d'ajouter qu'elles n'ont qu'une part au résultat acquis, et que l'organisation prolétarienne, l'action socialiste peut fièrement en revendiquer la part la plus grande.

Son œuvre éducatrice est en effet déjà considérable. Anseele disait un jour avec juste raison que c'est dans nos meetings que le peuple a fait ses études. Que d'idées remuées, en effet, dans ces milliers de réunions publiques, que d'esprits éveillés, que rien jusqu'ici n'avait tirés du cercle étroit des pensées traditionnelles! Saura-t-on jamais ce que nos organisation mutualistes, syndicales et coopératives ont fait pour l'éducation populaire ? Pourra-t-on mesurer l'action profonde de ce colossal effort des pauvres s'associant, luttant contre toutes les forces sociales et en triomphant à la fin : la loi, qui d'abord confisquait leurs caisses et aujourd'hui les accable de condamnations; le patronat traquant, boycottant les

---

(1) Voir le numéro précédent.

organisateurs, réduisant les meilleurs par la famine, les autres par la crainte; la misère, l'ignorance, l'indifférence générale qui écrasaient leurs premières tentatives et glaçaient leurs enthousiasmes? C'est en formant, de leurs maigres cotisations, des caisses de résistance, de chômage ou d'assistance, qu'il ont appris à élever leurs pensées au-dessus des préoccupations journalières, à percevoir et préparer l'avenir ; c'est en débattant avec le patron les conditions du travail, en gérant leurs coopératives, qu'ils ont acquis une vue d'ensemble de notre système économique et conçu la façon de le transformer à leur avantage. C'est la pratique même de l'association qui a mis en eux l'instinct profond de solidarité, cette vertu éminement prolétarienne.

Mais cette action éducatrice indirecte du mouvement socialiste ne suffit plus. Au fur et à mesure que notre organisation grandit et se complique, le besoin d'hommes se fait sentir plus vivement. L'action politique exige que la classe ouvrière fournisse des députés, des conseillers municipaux convenablement préparés à cette tâche délicate; il faut des conseillers prud'hommes, des inspecteurs ouvriers du travail, des élus de plus en plus nombreux au fur et à mesure que le prolétariat s'empare davantage de tous les organes de la société bourgeoise; il faut plus impérieusement encore des hommes pour remplir les diverses fonctions de l'organisation ouvrière elle-même, secrétaires de syndicats et de mutualités, administrateurs de coopératives, dont la besogne devient chaque jour plus compliquée et plus difficile. Il faut aussi des propagandistes de tout genre : orateurs, journalistes, brochuriers.

On les a trouvés jusqu'ici : nombreux sont chez nous les *self-made man*, ceux qui sont arrivés tout seuls à l'instruction nécessaire. Mais leur nombre n'est pas indéfini

et plus nos progrès sont rapides, plus la demande grandit, plus il est aussi à craindre que nous nous trouvions à l'avenir devant une disette d'hommes.

Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement de former une élite de militants. C'est la masse entière du prolétariat qu'il faut élever à un niveau supérieur pour la mettre à même de sentir et de comprendre pleinement le socialisme, sous peine de voir ses progrès forcément entravés. L'instinct de classe a suffi pour grouper les travailleurs et pour les élever aux préoccupations sociales : un cerveau bien développé et bien meublé est indispensable pour les mener plus avant.

Cette nécessité s'impose de plus en plus à l'attention des partis ouvriers, et le congrès international de Londres s'en faisait l'écho quand il proclamait la nécessité de rendre accessible à tous l'enseignement supérieur et qu'il instituait une commission internationale permanente pour l'étude des questions d'enseignement.

L'une des préocupations de l'avenir sera *la conquête des universités par le peuple.*

Sans doute, le moment n'est pas encore venu pour le socialisme de tenter la réalisation intégrale de ses idées en matière d'enseignement. Trop d'obstacles s'y opposent, et par dessus tout l'organisation même de notre société.

Ce n'est pas seulement l'absence de bons établissements d'instruction qui condamne aujourd'hui à l'ignorance la grande masse de la population, c'est la fatalité même des circonstances économiques. J'ai eu l'occasion de montrer ailleurs qu'il y a plus d'illettrés à Bruxelles, où l'on dépense 14 fr. 40 par tête d'habitant pour l'enseignement primaire, que dans les villages les plus arriérés de la campagne environnante, parce que le salaire moyen d'un ouvrier bruxellois ne suffisant qu'à son entretien per-

sonnel dans la condition normale de la vie des grandes villes, nombre d'enfants devaient ou gagner directement leur vie, ou soigner les plus jeunes pendant que la mère travaillait pour compléter les ressources de la famille, ou enfin se rendre à l'école mal vêtus et mal nourris, dans des conditions matérielles qui leur rendaient tout progrès impossible ; 10,000 enfants sur 27,000 rentraient dans une de ces trois catégories, et dans les faubourgs, où s'entasse surtout la population ouvrière, la situation est encore plus mauvaise.

Comment dès lors songer à assurer à tous, dans la société bourgeoise, l'instruction supérieure, qui exigerait que les jeunes gens consacrent à l'étude la majeure partie de leur temps jusqu'au delà de la vingtième année ?

Et comment obtenir des hommes faits qu'ils complètent leurs connaissances, qu'ils suivent régulièrement des cours du soir tant que les journées de travail de dix et de douze heures restent la règle?

Jamais, sous peine des pires mécomptes, nous ne pourrons oublier cette impitoyable subordination de toute l'activité sociale aux nécessités économiques.

C'est ce que proclame chaque année la fête du premier Mai, qui symbolise nos espoirs, nos rêves de bonheur et d'ennoblissement, et où nous réclamons comme préliminaire indispensable, le loisir pour tous, la journée de huit heures.

Révelin rend parfaitement cette pensée en affirmant, dans un de ses plus récents articles, que « le programme d'instruction et d'éducation du prolétariat ne pourra être réalisé que par la transformation de la propriété privée en propriété sociale ».

Mais il ne peut être question de nous croiser tranquillement les bras en attendant la venue de temps meilleurs, et de même que nos coopératives annoncent et pré-

parent au sein même de la société capitaliste le régime collectiviste de demain, tout en adoucissant la misère présente, de même il faut que des tentatives d'enseignement rationnel annoncent et préparent la renaissance spirituelle qui marquera l'ère nouvelle, tout en nous fournissant dès aujourd'hui l'appoint d'intelligences et de caractères qui nous est indispensable.

Sous la poussée impérieuse, de plus en plus sentie, de cette nécessité, les œuvres éducatives se sont multipliées dans le parti socialiste et sous son inspiration. Elles sont trop nombreuses déjà pour que je puisse songer à les passer en revue, même rapidement, devant vous. Je songe moins encore à vous parler de celles souvent si intéressantes et si originales que Paris a vu éclore ; vous les connaissez assurément mieux que moi. Je voudrais seulement vous entretenir brièvement de deux d'entre celles qui se développent en Belgique : nos *écoles mutuelles* et l'*Institut industriel*.

IV

A certains moments d'effervescence, — grèves, manifestations, consultations électorales, — les réunions publiques se multiplient. Il faut, pour haranguer les foules grouillantes de nos centres industriels et les paysans des villages écartés réunis dans quelque salle d'auberge, un personnel considérable de propagandistes capables d'exposer et de défendre à la tribune le programme du parti. C'est à les former que s'appliquent les cercles d'enseignement que nous désignons sous le nom peut-être un peu trop pompeux *d'écoles mutuelles d'orateurs*. Voici comment elles s'organisent et fonctionnent :

Un certain nombre de jeunes gens se réunissent une ou deux fois par semaine. Un d'eux fait une confé-

rence sur un point déterminé du programme. On ouvre ensuite une double discussion sur la forme et sur le fond. Pour la forme, il est convenu qu'on sera d'une impitoyable franchise et qu'on signalera à l'aspirant orateur tous les défauts de sa diction et de son style, et en toute fraternité, on ne se ménage pas. Sur le fond, on engage un débat parfois très approfondi, qui se prolonge pendant plusieurs séances, et l'article en discussion est examiné sous toutes ses faces.

Parfois l'on invite quelque militant déjà plus éprouvé à faire la conférence ; un des élèves est alors chargé de la résumer oralement à la séance suivante.

Après une ou deux années, le nouveau propagandiste se sent assez maître des sujets à traiter pour affronter la réunion publique, mais il reste à vaincre le terrible « trac » qui terrasse bien souvent les débutants, et qui a même des retours offensifs chez les vieux routiers. L'on sait que pour le trac comme pour le vertige, il n'y a qu'un procédé pour guérir : affronter bravement le danger. On place donc le conscrit sous la direction d'un ancien et on les envoie ensemble au prochain meeting. Le débutant prend la parole à l'ouverture de la réunion, s'efforce de rester d'aplomb. S'il n'y réussit pas, s'il patauge, son aîné est là pour le repêcher et soutenir au besoin l'assaut des adversaires. Il est bien rare qu'après quelques expériences plus ou moins malheureuses, le jeune orateur ne triomphe de sa timidité et ne donne au parti, le courage et l'enthousiasme aidant, un beau meetingniste de plus.

Je me rappelle en ce moment l'un d'eux, jeune ouvrier de dix-huit ans, qui débutait à la veille de la dernière bataille électorale. Comme il fallait faire face de tous côtés et qu'il y avait pénurie d'orateurs, on l'avait envoyé seul, dans un village hostile du fond des Ardennes, où cléricaux et doctrinaires tenaient chacun une réunion

publique. Il arrive le matin, totalement inconnu, va donner la réplique à l'avocat clérical, malgré les cris et les quolibets d'une partie de l'auditoire et l'attitude narquoise des paysans, qui, suivant leur habitude de prudence, voulaient voir venir sans se compromettre et se moquaient du citadin ; puis il va réfuter le discours de l'orateur libéral — l'un des plus justement réputés pour son éloquence. Le soir, il reprenait une troisième fois la parole devant un auditoire enfin gagné par ses arguments, son enthousiasme et sa foi, et faisait applaudir son programme. Il nous revenait malade de fatigue et d'émotion, mais ayant quand même fait son devoir et conquis le village au socialisme — comme le scrutin le démontra huit jours après. Je cite ce trait entre mille. — et j'avoue que je suis fier pour mon parti du dévouement si simple, si réel et si vrai que suppose ce simple fait.

V

Quelques mots, pour finir, de l'*Institut industriel* encore à ses débuts, mais pour lequel nous espérons un brillant avenir. Il est né, il y a deux ans, au sein de l'Université Nouvelle. L'Université Nouvelle, atteinte par une crise financière — c'est, hélas! la difficulté de se procurer des ressources qui fait avorter tant d'œuvres utiles — a été récemment obligée de suspendre une partie de ses cours et notamment de renoncer à cette portion de son enseignement. Il reprendra sous une forme nouvelle au mois d'octobre prochain, avec un programme et une organisation modifiés et se placera sous le patronage direct du Parti Ouvrier.

Le but de l'Institut est de former, parmi les jeunes gens de la classe ouvrière, des hommes instruits, capables de franchir les premiers échelons de la hiérarchie indus-

trielle, de devenir contre-maîtres, conducteurs de travaux, dessinateurs, employés techniques de toute espèce, et même de s'élever plus tard, en passant par les cadres, aux fonctions d'ingénieur. Il se propose aussi, il se propose surtout de fournir aux organisations ouvrières de toute espèce les administrateurs et les hommes développés dont elles ont besoin.

Sans doute, un nombre croissant d'enfants du peuple peuvent acquérir aujourd'hui une instruction secondaire grâce à la multiplicité des bourses, mais ils ne le peuvent qu'à la condition de renoncer à la carrière industrielle, et trop souvent le seul résultat pratique est de faire se perdre dans la petite bureaucratie les meilleurs esprits de la classe ouvrière. D'ailleurs l'enseignement moyen est le plus essentiellement bourgeois des trois degrés d'enseignement et celui dont les programmes et les méthodes sont le plus arriérés. Et il faut avant tout en préserver nos jeunes gens.

L'enseignement de l'Institut industriel n'est pas exclusivement technique et professionnel. Il a la prétention de former des *hommes intégralement développés*. C'est donc un enseignement d'humanité, dans le sens large et noble que les humanistes du seizième siècle donnaient à ce mot.

Ces humanités ne sont pas, suivant la coutume traditionnelle, basées sur l'étude des langues mortes, étude assurément utile, mais dont la prédominance fait vivre l'élève d'une vie conventionnelle, au milieu du passé. S'il faut connaître et comprendre les générations disparues, il ne faut pas trop s'attarder au milieu des morts. Il ne s'agit point de former des maîtres d'esclaves pour Athènes ou pour Rome, mais de libres travailleurs pour la République sociale de demain.

L'on a, en divers pays, institué des humanités modernes, où le grec et le latin sont remplacés par les langues

vivantes. Elles échappent au reproche précédent, et toute éducation rationnelle doit faire aux langues vivantes leur place, mais il n'est pas sage d'en faire le fond même de la culture. Ce sont les choses qu'il faut connaître, plutôt que la manière de les dire. La culture trop exclusivement littéraire n'a que trop amené aujourd'hui le règne des mots et il est temps qu'on apprenne aux enfants comme une chose essentielle, à ne parler jamais, sauf pour dire quelque chose.

Un mouvement se dessine pour remplacer les humanités littéraires par des humanités scientifiques. Sans doute, ce serait là un incontestable progrès. Il faut, dans nos écoles, faire la part très large aux sciences, de plus en plus indispensables aux hommes. Au fur et à mesure que se perfectionne notre connaissance scientifique du monde, la science prend la direction sociale que la religion exerçait autrefois. S'instruire dans la science, c'est pour l'homme moderne se perfectionner dans sa religion.

Mais s'ensuit-il que l'étude des sciences doit constituer le grand ressort de l'éducation, ce à quoi tout le reste est subordonné? A notre avis, il peut y avoir là un danger. L'étude scientifique tient l'esprit dans une attitude avant tout passive et la pratique expérimentale ne corrige que partiellement ce défaut. S'il faut éviter que l'esprit se contente du mot sans rechercher l'idée, il faut éviter aussi que l'homme se contente d'arranger des idées sans les traduire en actes. A ce jeu l'idée elle-même s'émousse, dévie vers l'étrange et le mystique, et se fausse. On se plaint de l'affaissement des caractères: à chacune des grandes crises qui agitent nos démocraties, à côté de quelques hommes d'action, on en voit beaucoup qui font des vœux théoriques pour la justice et pour la vérité, mais se tiennent loin de la lutte et des coups. Notre éducation n'en est-elle pas en partie responsable, dont toute action est bannie?

Au commencement était l'action. Si on veut que l'école soit la préparation à la vie, il faut que l'essentiel de la vie soit aussi l'essentiel de l'école, que son enseignement soit un enseignement d'action. Non pas l'action par le développement exclusif des muscles, le sport des grands collèges anglais, qui ne forme guère que des aristocrates stériles, mais l'action productive, féconde : le métier.

Les humanités à l'Institut industriel seront donc, si je puis me servir de cette expression hardie, mais qui répond bien à la réalité des choses, des *humanités techniques*.

Il prend les enfants à quatorze ans, au sortir des études primaires, et les tient quatre années. Chaque jour quatre heures sont consacrées à l'apprentissage général des métiers de bois et de fer dans les ateliers de l'établissement, à l'exécution de dessins, à des travaux de mécanique, de physique et de chimie présentant autant que possible un caractère industriel. Durant les trois premières années, l'apprentissage demeure strictement commun, sans aucune spécialisation, pour que l'étudiant acquière une vue d'ensemble de l'activité industrielle. La quatrième année, on spécialise les élèves vers une profession déterminée. Ils deviennent qui chimiste, qui menuisier, qui électricien, qui dessinateur, qui conducteur de travaux. Pendant toutes les études, on évite les exercices « à blanc » : tout objet, toute opération doit être effectivement utilisée, soit pour l'établissement, soit pour la vente au dehors. Dès que le travail des étudiants représente une valeur, ils reçoivent un salaire.

Toutes leurs études théoriques reposent sur cette préparation pratique. Le professeur de mathématiques s'appuie, pour leur inculquer la science de la mesure, sur l'habitude des mesures acquises à l'atelier et au laboratoire ; le professeur de mécanique, de physique et de chimie leur parle des propriétés qu'ils voient chaque jour en

action; la géométrie descriptive s'apprend par le dessin; l'enseignement de l'économie politique et du droit, de la sociologie élémentaire, trouve son point d'appui dans l'organisation industrielle qu'ils ont pratiquement appris à connaître, en leur montrant, d'une manière concrète, tangible les catégories économiques entre lesquelles se répartit la population, et les rapports d'échange et les rapports juridiques qui en résultent. C'est dans la probe, l'honnête exécution du travail matériel qu'on leur fera trouver, comme le veut William Morris, leurs premières émotions d'art. Jusqu'à l'enseignement des langues et à l'enseignement littéraire qui trouvera l'habitude d'un travail précis, dans l'habitude de dire d'une façon exacte et concise précisément ce qu'on veut exprimer : — c'est en somme tout le secret du grand écrivain.

Tel est le programme que les professeurs, recrutés de bonne volonté, s'efforcent de remplir. Sans parler des difficultés d'argent qu'ils ne peuvent vaincre que par un perpétuel tour de force, ni de la difficulté de trouver un personnel professoral suffisamment nombreux, la méthode elle-même, telle que je viens de l'exposer, se heurte, comme toutes les choses nouvelles, à bien des difficultés imprévues. Sans doute nous commettrons encore bien des erreurs, nous aurons encore bien des tâtonnements et bien des incertitudes, nous trouverons aussi sans nul doute bien des épreuves avant d'avoir la joie de voir notre école telle que nous la rêvons. Mais qu'importent les épreuves, qu'importent même les tâtonnements et les erreurs, quand on sent que le but approche et que, pour trébucher, parfois, on n'en avance pas moins d'un pas.

C'est d'ailleurs une joie profonde, et qui compense de bien des amertumes, de savoir que l'on contribue, si peu et si modestement que ce soit, à évoquer le

travailleur normal qui, réunissant en lui le manuel et l'intellectuel, réalisera un type humain vraiment supérieur : l'homme de la cité socialiste. C'est vers ce but en somme que tendent tous nos efforts, et c'est à préparer le milieu social où il pourra prospérer que s'attache, en dernière analyse, le socialisme.

S'y dévouer dans la mesure de leur force, s'attacher notamment à développer ces œuvres éducatives qui poussent chaque jour plus dru sur le sol préparé par le labeur socialiste : revues, brochures, propagande parlée de la science, apostolat artistique, prédication sociale, il n'est pas pour les étudiants d'œuvre plus haute. C'est d'ailleurs pour eux une élémentaire obligation de justice. Le travail de la classe ouvrière, sous forme de rente ou de profit, leur a le plus souvent permis de vivre en poursuivant leurs études ; sous forme d'impôt, il a fait les frais de leur instruction. La jeunesse des écoles ne peut se faire pardonner le privilège exorbitant dont elle a joui qu'en consacrant à la collectivité entière les facultés qui lui viennent d'elle.

Qu'elle vienne donc au peuple, qu'elle hâte la grande fraternisation des travailleurs ! Ceux qui courageusement accompliront ce devoir verront bientôt, d'ailleurs, que le sacrifice n'est qu'apparent et porte en lui-même une splendide récompense. Oui, ils ont autant et plus que les ouvriers à gagner à cette communion : ils y trouveront l'habitude de l'action trop souvent perdue par une culture uniquement abstraite, et avec elle l'équilibre de l'esprit.

On oublie trop que la vie exclusivement spéculative est aussi fatale à l'intelligence que l'ignorance du manœuvre routinier. Si la dernière atrophie l'esprit, la première le détraque. L'union constante de la pensée et de l'action, de la théorie et de la pratique est la règle essentielle de toute vie normale et heureuse. Toute

vocation exclusive à l'un de ces deux aspects de notre activité doit produire des êtres d'exception, incomplets, partant malheureux et pervertis.

Combien en voyons-nous de ces victimes d'une fausse intellectualité, perdus dans le monde des abstractions et des chimères, bâtissant sur les nuages des métaphysiques subtiles qui s'effondrent à mesure, se perdant dans un art étrange, dont toute réalité, toute vie est bannie et qui ne représente que les rêveries de leurs cerveaux malades ! Elles tombent dans des névroses compliquées, et s'y plaisent en quelque sorte, appelant cela complexité, raffinement d'esprit, alors que ce n'est qu'impuissance : impuissance d'agir, et même impuissance de penser, puisque l'unification de l'esprit, donc l'attention, leur est devenue impossible.

Pauvres êtres qui portent la lourde peine de leur inutilité sociale ! L'analyse perpétuelle de leur moi où, les malheureux, ils pensent enfermer le monde, les tourmente d'un tourment sans fin. Ils passent dans la vie, maussades et dolents, méprisant le monde qu'ils n'ont pas su comprendre, dégoûtés d'eux-mêmes, perdant le capital de force et de savoir qui était en eux et dont l'humanité avait besoin.

Et cependant le bonheur est à leur portée : qu'ils viennent au peuple, qu'ils viennent retremper dans son exubérance et dans sa joie leur énergie détruite ; qu'ils apprennent à comprendre la grandeur de l'action, si modeste qu'elle soit : — créatrice, donc divine.

Venez au peuple, artistes que tourmente l'amour de la beauté ; vous la trouverez là où la vie déborde, non pas mince et frêle, prête à s'évanouir lorsque l'on veut l'étreindre, mais forte et joyeuse, assouvissant ses amants.

Venez au peuple, savants dont le cœur n'est point satisfait par les querelles académiques, ni le cerveau racorni

par l'étroite spécialité : vous trouverez dans l'action le régulateur même de votre pensée.

Venez au peuple, vous tous que tourmente le besoin d'idéal, vous y trouverez ces âmes d'élite dont je vous parlais tout à l'heure, vous les trouverez chaque jour plus nombreuses et plus belles. Vous verrez naître sous vos yeux le super-homme, non point celui de Nietsche qui plane, méprisant, sur le troupeau des hommes, mais celui qui s'élève avec les autres, par les autres, à un degré supérieur d'humanité.

Venez au peuple, et malgré les pessimistes, vous verrez que la vie vaut la peine d'être vécue.

Louis de Brouckère

ERRATA

Il s'est glissé, dans la première partie de cette Conférence, parue dans notre précédent numéro, quelques errata que nous signalons :

Page 13, ligne 24. — Au lieu de : « n'ouvrent » à porte close... lire : *n'osent...*

Page 14, ligne 16. — Au lieu de : Je voudrais « ramener... » lire : *rassurer...*

Page 14, ligne 26. — Au lieu de : prédictions « sociales... » lire : *sinistres...*

Page 18, ligne 33. — Au lieu de : la « rugueuse » vallée de la Meuse et celle du « Hereg... » lire : la *moyenne...* et celle du *Hajoux*.

L'Inspection du Travail en Autriche

L'Autriche connaissait déjà au siècle dernier une inspection des fabriques. En 1772, en effet, l'empereur Joseph II décréta la nomination, en Basse-Autriche, d'un inspecteur des fabriques, auquel furent adjoints plus tard deux commissaires et des bureaux.

Cet inspecteur devait suivre les progrès de la technique, examiner le stock, le débit et la comptabilité, noter les ouvriers particulièrement doués, en général chercher à connaître les personnes dévouées à leur profession et enfin et surtout, renseigner les autorités des douanes et des contributions. Comme on le voit, l'inspecteur des fabriques devait servir d'organe d'informations au despotisme éclairé, influencé par les idées des physiocrates et des *mercantilistes*, dans le but de favoriser l'industrie et en même temps le fisc, — mais il n'était pas un défenseur des ouvriers. Cette loi, comme tant d'autres lois de Joseph II, cessa d'être appliquée après sa mort. Contrairement aux dispositions bienveillantes et sympathiques de Joseph en faveur de l'industrie, l'esprit étroit et policier de ses successeurs ne voyait dans l'industrie qu'un élément révolutionnaire, qui devait être réprimé autant que possible; et la loi fut formellement abrogée en 1820. Ce n'est qu'après la révolution de 1848 que prévalut une politique plus favorable à l'industrie, qui aboutit au décret de 1859, tout inspiré par l'école de Manchester, et établit la liberté absolue de l'industrie.

La classe ouvrière n'y gagna rien, si l'on excepte un petit

nombre de règlements pour protéger les jeunes ouvriers, règlements qui d'ailleurs ne furent jamais observés. L'ère libérale qui commença après la catastrophe de Kœnigraetz, créa avec sa constitution la liberté comme « en Autriche », la liberté sous la surveillance de la police, mais sanctionna dans les questions économiques le laisser-faire absolu. Ce n'est qu'en 1869-1870 que l'agitation ouvrière à son début, conquit par une attaque aussi brillante que hardie un peu de liberté de coalition ; ce n'est seulement qu'après la chute du gouvernement libéral, dans les années de 1880 à 1890 qu'on parvint à obtenir des lois protectrices de la classe ouvrière. Si la dégénérescence toujours croissante, si la misère de plus en plus grande des masses populaires les imposait, la clique clérico-féodale arrivée au pouvoir espérait, en vain, à la vérité, maintenir dans son lit le torrent de cette agitation ouvrière récemment débordé. A cela se joignit la haine des agrariens réactionnaires contre les fabricants libéraux. Ils savaient qu'en restreignant l'exploitation, ils frappaient leurs adversaires acharnés à l'endroit le plus sensible. Ainsi l'année 1883 apporta à la classe ouvrière la loi sur l'inspection du travail, malgré une abrogation partielle de la liberté industrielle entravée par les corporations obligatoires et par les certificats d'aptitude (anciens vœux du « petit homme »), dont l'accomplissement met la petite industrie également dans la clientèle des clérico-féodaux.

La loi du 17 juin 1883 ne se rattache pas à l'inspection des fabriques de Joseph II depuis longtemps oubliée, mais elle s'inspire des lois analogues de l'Angleterre et surtout de la Suisse. A la vérité, lorsque les inspecteurs autrichiens durent entrer en activité, ils ne trouvèrent d'abord que peu de règlements pouvant servir de base à leur inspection. Le décret sur le travail de 1859 ne renferme, comme nous l'avons dit, que des prescriptions tout à fait insuffisantes et arriérées sur la protection des ouvriers : seules les personnes mineures avaient été protégées. Pour les individus de 10 à 14 ans on avait fixé à 10 heures le maximum de la journée de travail, pour ceux de 14 à 16 ans un maximum de 12 heures. Tous les autres ouvriers étaient

abandonnés sans aucune protection à la merci de la rapacité du capital. Ce n'est que le projet de loi sur le travail, de 1885, qui crée dans son chapitre VI ce qu'on désigne sous le nom de loi autrichienne sur la protection des travailleurs. Ce n'est pas le moment de l'analyser en détail ; il nous suffit d'en citer brièvement les points les plus importants.

La loi interdit d'employer des enfants âgés de moins de 12 ans révolus. Les apprentis de 12 à 14 ans doivent fournir au plus 12 heures de travail par jour. En outre, est complètement interdit le travail de nuit pour tout ouvrier au-dessous de 16 ans. A ces dispositions générales, s'en joignent de particulières, relatives à la protection des ouvriers des fabriques. Pour eux, sans distinction, il y a une journée normale de 11 heures, qui à la vérité admet de nombreuses exceptions. Le travail ne doit commencer qu'à 14 ans révolus. Le travail de nuit est interdit pour les femmes comme pour les jeunes gens. Les ouvriers doivent avoir au moins une heure et demie de repos, temps non compris dans les heures de travail. Les dimanches et jours de fête tout travail industriel doit être interrompu, à l'exception des nettoyages et des réparations urgentes. La loi contient en outre des dispositions protégeant la vie des ouvriers : interdiction du paiement des ouvriers en marchandises ; stipulation d'un délai de 15 jours pour le renvoi, à moins d'une clause expressément acceptée, adoption de livrets, de règlements.

Assurer l'exécution et la surveillance de ces dispositions est la tâche la plus importante des inspecteurs du travail. Leur compétence s'étend donc : 1° à l'embauchage des ouvriers, à la durée de la journée de travail et au nombre des heures de repos ; 2° à la statistique des ouvriers, à la constatation d'ordres de service, à la paie et au renvoi des ouvriers. Ces fonctionnaires ont en outre à surveiller l'éducation technique des apprentis, à intervenir en cas d'accidents et à faire office de conciliateurs dans les grèves. Les fonctions des inspecteurs de travail sont loin de se borner à ce qui précède. Ils doivent prendre part aux commissions qui ont à s'occuper des questions industrielles, ils doivent, sur le désir des compagnies d'assu-

rances contre les accidents, visiter les fabriques assurées, qui leur sont désignées. Le travail exigé des inspecteurs, grâce à toutes ces attributions, devient de plus en plus écrasant et nuit de plus en plus au service d'inspection proprement dit. Quelques chiffres à l'appui : L'inspecteur du travail à Vienne a fait en 1895, 780 inspections, a siégé dans 812 commissions locales et judiciaires, a expédié 19,969 pièces, a donné 601 avis et a été en relations avec 1,300 correspondants.

Si l'on examine maintenant les droits légaux de ces fonctionnaires, il faut remarquer qu'ils sont par trop restreints. L'inspecteur a le droit d'entrer dans tous les ateliers et dans tous les logements d'ouvriers dépendant des fabriques, à tous les moments pendant le jour, aux heures de travail seulement la nuit, d'interroger sans témoin l'entrepreneur et tous les employés; il peut exiger tous les dessins et tous les documents. Demande-t-on de quelle sanction dispose l'inspecteur ? Il a simplement le droit de demander la suppression des abus constatés, de les signaler à l'autorité qui doit lui faire connaître les mesures qu'elle prend. Il a recours contre ces mesures. Il n'a aucun pouvoir coercitif.

Le personnel de l'inspection du travail se compose ainsi : A la tête de toute l'administration est l'inspecteur central du travail; il a à surveiller le travail des employés, à s'occuper de perfectionner l'institution, à réunir dans un rapport général les rapports annuels des inspecteurs particuliers et à vérifier ces rapports. Au-dessous de lui sont les inspecteurs, qui ont, depuis 1889, des adjoints. Ils ont à s'occuper de toutes les questions industrielles dans un territoire déterminé. Un inspecteur particulier est spécialement attaché au service de la batellerie fluviale et aux moyens de transport à Vienne. Les inspecteurs sont nommés par le ministre du commerce après entente avec le ministre de l'intérieur; on n'exige pas un examen comme en Angleterre. La loi stipule seulement que l'inspecteur doit posséder l'instruction spéciale nécessaire et une connaissance suffisante de la langue. En fait on ne nomme que des juristes ou des ingénieurs.

On ne saurait dire pourquoi on ne nomme point de médecins, à moins que ce ne soit parce que le gouvernement autrichien considère l'état sanitaire des industries comme tellement défectueux qu'il peut être constaté même par des profanes. La charge d'inspecteur du travail est incompatible avec la propriété ou la commandite d'une entreprise industrielle.

Telles sont les dispositions légales. Dans aucune partie de la législation, il n'y a peut-être un tel écart entre l'application et les stipulations de la loi, que dans la politique sociale. Avec les innombrables dispositions restrictives des lois politico-sociales, leurs termes prudents et réservés sont une preuve de la résistance profonde des législateurs qui, sous l'aiguillon de la nécessité, se voient contraints de prendre les mesures indispensables en faveur des masses populaires en pleine dégénérescence. Si les autorités sont aussi irrésolues, la résistance des entrepreneurs, même après la promulgation des lois, n'est pas moins opiniâtre, ni moins forte. Le patronat autrichien, jusqu'alors maître absolu dans les fabriques, ne pouvait comprendre que ses esclaves obtinssent tout à coup des droits sociaux. N'était-ce pas la destruction de son autorité, un empiètement intolérable sur sa liberté, sur le droit sacré, éternel, inné, le droit de la libre exploitation, le seul qu'apprécie le capital? Les patrons étaient cependant défendus par cette tradition si autrichienne qui, pour peu qu'il se présente quelque difficulté, n'exécute pas les mauvaises lois et encore moins les bonnes.

Les neuf inspecteurs de 1884 pouvaient-ils, les quarante-six inspecteurs de 1897 peuvent-ils entreprendre avec succès la lutte contre le patronat qui se moque des lois? Montrons par un exemple comment le nombre des fonctionnaires est dérisoire, eu égard au nombre des industries à inspecter. L'inspecteur du travail de Vienne, à qui l'on a donné deux adjoints, a visité en 1895 728 fabriques dont 378 sont rangées parmi les usines, et 350 appartiennent à la petite industrie. Or, d'après le même rapport, il y a à Vienne même environ 70,000 petites fabriques et 1,168 usines. Il faudra dans ces

conditions trois années à l'inspecteur pour visiter une fois chaque fabrique et environ 200 ans pour visiter une seule fois chaque petite exploitation. Il est clair que l'efficacité d'une telle inspection est dérisoire. On peut admettre d'une manière générale (l'absence de toute statistique de l'industrie ne permet pas de donner des chiffres exacts) qu'annuellement 4 p. 100 à peine des usines sont inspectées. Il est évident qu'en de telles circonstances, aucune amélioration dans l'état misérable de la petite industrie surtout, ne saurait résulter de l'action des inspecteurs. Pour obtenir les mêmes résultats qu'en Suisse, il faudrait décupler le nombre des inspecteurs, et encore ; c'est une chose à laquelle on ne peut nullement prétendre aujourd'hui, si minimes que soient les frais que cela occasionnerait. Il ne s'agit là, en effet, ni de gendarmes, ni de sous-officiers. Il faut encore ajouter que l'absence de toute statistique de l'industrie, des logements, des salaires empêche étrangement les inspecteurs de marcher droit à leur but.

Outre leur petit nombre, leur faible autorité est également un grand obstacle, qui ne permet pas à l'activité des inspecteurs d'aboutir à un heureux résultat. L'inspecteur autrichien n'a, comme nous l'avons déjà dit, aucun pouvoir coercitif. S'il veut faire cesser une illégalité constatée, il faut qu'il le demande d'abord au patron; si celui-ci s'y refuse, l'inspecteur ne peut agir de sa propre autorité; il faut qu'il le notifie aux autorités industrielles de 1re instance, qui doivent l'instruire des mesures qu'elles prennent. L'inspecteur a recours contre ces mesures. L'autorité industrielle de 1re instance dans les villes autonomes est le « Magistrat », ailleurs c'est la *capitainerie d'arrondissement*. Par le nom de Magistrat on désigne les administrateurs d'un conseil municipal élu par un droit électoral assurant toute l'influence aux plus imposés, et excluant de toute représentation les deux tiers aux trois quarts de la population. La capitainerie d'arrondissement est l'autorité politique de 1re instance, qui, d'après la méthode autrichienne, est presque exclusivement réservée aux fils de la noblesse et de la haute bourgeoisie.

C'est à ces agents des classes dirigeantes que doivent s'a-

dresser les inspecteurs de travail et les plaintes continuelles des fonctionnaires prouvent bien que ces individus se considèrent comme les représentants des classes dirigeantes. L'inintelligence des questions politico-sociales et l'empressement à servir les intérêts des patrons s'associent chez eux pour résister de toutes les manières possibles aux demandes des inspecteurs. Ils sont en outre soutenus par l'esprit du règlement du travail qui dans son cercle d'action abolit l'égalité légale des citoyens, par cette disposition qui frappe d'amendes les industriels *indépendants* et de prison les employés et les apprentis ; les amendes des entrepreneurs sont d'ailleurs aussi légères que possible, elles dépassent rarement 20 florins, — si bien qu'employer des enfants, prolonger la journée de travail illégalement, demander aux femmes du travail de nuit, n'est pour eux qu'un calcul, d'autant plus que la peine de tous ces délits est prescrite après six mois. Pour le capitaliste, toutes ces amendes entrent dans les faux frais de la production, et même dans les moindres. Même dans les instances en appel du gouvernement de la ville et du ministère de l'Intérieur, l'appui que trouvent les inspecteurs du travail, bien qu'un peu plus efficace, est loin d'être suffisant. Si l'on considère d'autre part la lenteur systématique que mettent les petits employés à expédier les pièces et la longue durée de toute la procédure en général, on conçoit le peu d'effet que produit l'intervention de l'inspecteur, comme aussi l'attrait que trouve le patron à résister aux règlements.

Ce n'est qu'en armant les inspecteurs d'un pouvoir coercitif, en les autorisant à prendre, dans des cas déterminés, des mesures de leur propre autorité, que l'autorité politique, sur l'invitation des inspecteurs, ferait respecter sous la garantie des moyens légaux pour la partie frappée, qu'on pourrait triompher de la rébellion contre la loi des fabricants et des patrons. L'inégalité de la loi devrait disparaître : on devrait pour le moins punir de prison exclusivement les contraventions assez graves ou réitérées.

En dépit de toutes ces entraves, les inspecteurs du travail d'Autriche ont fait, autant qu'il dépendait d'eux, de la bonne

besogne. Malgré la résistance des employeurs, malgré le manque d'appui des autorités industrielles, malgré le peu d'autorité que leur accorde la loi, ils se sont en général efforcés de tirer les dernières conséquences des lois politico-sociales et à veiller sur les intérêts de la classe ouvrière. Ils ont fourni des rapports qui dans cette Autriche, encore dépourvue de toute statistique, sont un véritable puits de renseignements sur la situation des ouvriers; ils ont, par leurs projets de loi, provoqué l'extension de la législation politico-sociale. Et dans ces efforts, loin d'être soutenus, ils furent contrariés par l'inspecteur central du travail, qui avait pour tâche de faire progresser l'inspectorat. Le conseiller Migerka, qui était en qualité d'inspecteur central à la tête de l'institution jusqu'en 1897, était sorti de la Chambre de commerce de Buïnn, qui s'appelle à juste titre le Manchester autrichien. Elevé dans les idées du libéralisme économique, il considérait les lois politico-sociales non comme un droit du prolétariat, mais comme un bienfait des classes dominantes, s'efforçant anxieusement à en montrer l'innocuité pour les fabricants : les préfaces de ses rapports faisaient voir tout en beau, sa délicatesse allait jusqu'à supprimer les descriptions par trop défavorables dans les rapports particuliers. Tandis qu'il citait avec un luxe d'admiration les moindres améliorations de bien-être dues à un fabricant, il omettait, et omet encore aujourd'hui, de nommer les industriels chez qui on constatait les abus et les illégalités les plus criantes. Le conseiller Migerka n'a pas même eu la force d'empêcher la réprimande d'un fonctionnaire que son énergie et son intrépidité avaient rendu désagréable aux exploiteurs. On peut donc considérer comme un progrès sa mise à la retraite en 1897.

On peut presque dire qu'il fut le seul de son espèce. Car l'examen du développement de cette institution montre avec quelle lenteur, quelles hésitations, quelle répugnance même s'effectue cette organisation pourtant si nécessaire. Quand il s'agit de faire faire un pas à la civilisation, le vieil adage autrichien : « Ne nous pressons pas ! » a encore toute sa force !

Le nombre des fonctionnaires s'élevait, abstraction faite de l'inspectorat central aux nombres suivants :

Années —	Nombre de fonctionnaires —
1884.	9
1886.	15
1890.	24
1893.	38
1896.	42
1897.	46

Le tableau suivant donne les résultats de l'inspection :

DÉSIGNATION	ANNÉES							
	1884	1886	1888	1890	1892	1894	1896	1897
Industries inspectées.	2.564	3.513	4.068	5.892	7.995	9.666	10.911	11.680
Sans moteurs. . .	791	1.223	1.475	2.494	3.835	4.636	4.689	5.251
Milliers d'ouvriers dans les industries inspectées.	228	274	265	343	337	446	509	518
Ouvriers p^r industrie (moyenne) .	89	78	65	58	42	46	46	44

Nous avons déjà montré combien en somme le nombre des industries inspectées est ridiculement petit. Mais tandis que ce nombre a quintuplé vers 1884, le nombre des ouvriers a à peine doublé. Les inspecteurs ont porté leur attention de plus en plus sur l'état déplorable de la petite industrie, sans toutefois arriver à des résultats sérieux à cause du nombre considérable de ces industries, et parce que d'ailleurs il leur était impossible de s'assurer si les dispositions qu'ils prenaient étaient respectées. Si l'on compare en effet le nombre des inspections au nombre des industries inspectées — en 1897 par exemple 12,977 inspections pour 11,680 industries — on voit que presque toutes les usines ne sont inspectées qu'une fois dans l'année.

L'inspecteur du travail en Autriche ne peut en aucune façon faire des visites répétées dans une exploitation où des réclamations se produisent. Si l'on considère le fardeau de plus en plus accablant qui pèse sur ces fonctionnaires, que le travail de bureau arrache encore à leur véritable mission, on ne peut qu'approuver l'inspecteur central, le conseiller Klein, quand, dans son rapport de 1897, il déclare qu'il est tout à fait urgent de procéder à une augmentation du personnel des inspectorats particuliers, et en même temps à une élévation des conditions d'entrée dans ces inspectorats.

Concluons. Etant donnée l'impuissance des inspecteurs du travail en Autriche, les lois protectrices ouvrières seraient restées lettre morte. Mais contre l'organisation naissante du prolétariat, la cupide résistance des employeurs se brise. Les organisations socialistes ne se lassèrent pas d'informer les inspecteurs, d'activer et de surveiller l'exécution de ce qu'ils prescrivaient. De même que le petit nombre des droits politiques du peuple autrichien dut être arraché à l'administration abusive de l'autorité, de même on dut inculquer péniblement aux autorités industrielles l'intelligence des droits politiques et sociaux des ouvriers. Les ouvriers socialistes furent le seul appui que trouvèrent les inspecteurs du travail. Ils s'aidèrent eux-mêmes et purent ainsi venir en aide aux inspecteurs.

Les ouvriers, tant isolés que groupés en corporations, s'adressèrent de plus en plus fréquemment aux inspecteurs du travail pour faire cesser des illégalités; de plus en plus fréquemment on eut aussi recours à leur intervention dans les grèves. Tandis qu'en 1884 ils ne portèrent leurs griefs devant les inspecteurs que dans 100 cas, ils le firent 5,915 fois dès 1893 et 7,913 fois en 1897. Aussi la démocratie socialiste d'Autriche a-t-elle non seulement obéi à la justice. mais encore répondu jusqu'à un certain point à la réalité de la situation, quant au congrès de Hainfeld (1889) elle a demandé que les organisations ouvrières tant spéciales que locales viennent coopérer au contrôle de l'exécution des lois protectrices ouvrières au moyen d'inspecteurs choisis par elles. Quand pour protéger la sécurité publique, dit justement un orateur, il faut un gendarme en

chaque endroit, on peut raisonnablement charger un ouvrier de la protection des ouvriers de fabrique. Des ouvriers comme inspecteurs posséderaient, pour agir efficacement, la confiance absolue et indispensable de leurs camarades. Ils se garderont mieux des ruses et des subterfuges des employeurs qu'ils connaissent par leur propre expérience. Et il est pour ainsi dire encore plus urgent qu'il y ait des femmes inspectrices, choisies en partie aussi parmi les ouvrières. Beaucoup de griefs sérieux des ouvrières n'arrivent pas actuellement à la connaissance des inspecteurs, parce qu'ils sont souvent de telle nature que les ouvrières ont honte d'en parler à un homme. Accéder à cette demande est simplement un devoir moral de la société, alors surtout que les expériences faites en Angleterre et en Amérique peuvent passer pour très probantes. La loi protectrice des ouvriers en Autriche dans son ensemble demande à être complétée et surtout dans ce qui touche à l'inspection du travail. L'influence croissante de la démocratie socialiste, l'accroissement constant des organisations ouvrières permettent d'espérer que, dans un temps relativement court, le prolétariat d'Autriche aura à enregistrer un nouveau succès sur ce terrain; quand il aura réussi, grâce à son énergie et à ses idées politiques, à sortir du marasme où la politique insensée des classes dominantes a conduit ce pays.

RUDOLPH HILFERDING

(Traduit par Camille Polack)

L'Action des Municipalités socialistes

LA MUNICIPALITÉ DE LILLE ET LES SERVICES ADMINISTRATIFS (1)

(Suite)

LE CONTENTIEUX

La ville de Lille possède des propriétés et richesses communales qu'elle doit protéger contre l'incendie et autres dangers ; elle doit aussi les défendre contre les empiètements des particuliers et les prétentions d'ordre juridique; elle doit assurer ses contributions, et distribuer régulièrement leurs cartes aux électeurs, pour leur permettre l'exercice du droit de suffrage.

Ces services municipaux méritent donc d'être étudiés dans leur fonctionnement.

Le service du *contentieux* a un directeur, un directeur-adjoint, et quelques employés qui sont chargés de mettre au point toutes les affaires contentieuses qui se produisent à chaque instant et qui exigent une solution ordinaire.

Les grands procès sont décidés par le Conseil municipal, sur la demande du Conseil d'administration : c'est ce qui s'est passé pour les conflits entre la Ville et les compagnies d'éclairage au gaz, à propos des conventions funestes d'éclairage adoptées par la précédente Municipalité bourgeoise ; les dégâts causés par les troubles de juillet 1896 et par ceux sur-

(1) Voir les numéros des 1er février, 1er mars, 1er avril et 1er mai.

venus à la suite du crime de l'école congréganiste de Notre-Dame-de-la-Treille; pour les contestations entre la Ville et la Société des sciences; pour la Société des courses avec laquelle un accord est intervenu, etc., etc.

A propos du contentieux, le Conseil municipal avait voté, en 1897, la création d'un bureau de consultations judiciaires gratuites; le ministère l'avait refusé. Néanmoins, la Ville met, quelques jours par semaine, l'avocat employé au contentieux au service des malheureux qui ont besoin de consultations judiciaires gratuites.

Il existe aussi un bureau des élections et des contributions, qui exige un chef de 1re classe, un sous-chef, deux employés et quatre expéditionnaires : ce bureau coûte, en temps ordinaire, 16,100 francs.

Ce bureau nécessite, évidemment, beaucoup plus de frais, les années où se produisent les élections générales. Ainsi, en 1895, il a relevé le nombre des électeurs inscrits qui étaient alors de 38,340; il a fait 2,984 additions et 2,914 retranchements, sur l'ordre de la commission de recensement des listes électorales. Il a fallu assurer les cartes à tous ces électeurs, ainsi qu'aux 4,460 électeurs au tribunal de commerce, aux 1,050 de la chambre de commerce, et aux 3,475 des prud'hommes pour les élections de 1896.

En 1896, outre les élections municipales qui ont assuré la victoire à la coalition radicale et socialiste, la Mairie a dû assurer le service de votation pour deux élections au Conseil général qui ont donné la victoire aux deux candidats du Parti Ouvrier, les citoyens G. Devernay et H. Ghesquière, ainsi que pour les élections consulaires annuelles, et pour quelques élections de prud'hommes patrons. Cela exige donc des employés auxiliaires et une dépense supplémentaire d'une vingtaine de mille francs.

LES CONTRIBUTIONS

Pour les contributions, le bureau a eu à établir les cotes de 28,080 maisons, 24,885 articles de patentes, les 20,714 cotes personnelles et les taxes suivantes : 642 chevaux, 364 billards,

1,234 taxes militaires, 1,153 vélocipèdes, 1,489 réclamations, 785 déclarations, 13,582 chiens dont le produit s'élève à 61,222 francs pour l'année 1895.

Hâtons-nous de rappeler que c'est sur les décisions des répartiteurs acceptés par la Préfecture que les quatre contributions directes sont imposées aux contribuables : ceux-ci ont le loisir de réclamer à la mairie et à la préfecture, mais ils doivent payer quand même. On les rembourse ou on les décharge quelquefois, mais on les attrape toujours.

Nous avons dit plus haut que le bureau du contentieux avait à s'occuper de nombreuses affaires litigieuses : il s'occupait, en effet, en 1895, d'après les statistiques de cette année, les dernières que nous avons sous les yeux, de 890 sommations, commandements, saisies, protêts, dont 460 furent retirés; de 841 significations, notifications, congés, dont 348 retirés; de 720 assignations, citations, dont 320 retirées, et de 85 actes pour la ville, soit 2,536 affaires, dont 1,128 ont été retirées. Au point de vue des élections, les innovations qui ont été faites sont celles qui consistent à donner le plus de publicité possible aux révisions électorales et de mettre le bureau des élections le plus possible à la disposition du public électoral. Il a été, en outre, créé un bureau de vote supplémentaire pour les élections consulaires auxquelles prennent part les électeurs socialistes depuis les élections consulaires de 1898.

En 1898, on a prévu au budget 8,000 francs pour frais de diverses opérations électorales.

Les frais d'actes de procédure ont été fixés à 7,000 francs. Les frais d'établissement du rôle de la taxe municipale des chiens et frais de poursuite ont été prévus et fixés à 3,000 francs, et, quant aux frais de perception des impositions communales, à 32,000 francs. Les contributions des biens communaux et la taxe représentative des droits de transmission entre vifs et par décès, ont été établis à 19,000 francs et à 28,500 francs les frais d'assurance contre l'incendie des bâtiments communaux, de la bibliothèque et des musées. Sur ce point une réforme est en train de se faire : toutes les polices d'assurance ont été dénoncées, et une adjudication sur un type de police

d'assurance est en train de se faire entre toutes les Compagnies d'assurances.

C'est ici que nous arrivons à la question de la protection de la ville et de ses habitants contre ce terrible fléau qu'est l'incendie.

LES ASSURANCES. — LES INCENDIES

En 1895, il y a eu 181 incendies de toutes sortes : 18 en janvier et autant en février, 20 en mars, 9 en avril, 7 en mai, 16 en juin, 10 en juillet, 9 en août, 22 en septembre, 13 en octobre, 17 en novembre, 21 en décembre.

Le bataillon des sapeurs-pompiers coûte à la Ville près de 130,000 francs, plus 35,000 francs pour les frais de casernement de la section casernée.

L'État-Major et les services divers s'y rattachant coûtent 15,047 fr. 50 ; la section casernée 44,150 francs ; les quatre compagnies de la section volontaire, 24,860 francs ; la musique, 6,000 francs, et 12,000 francs de subvention à la caisse de retraites ; 40,350 francs de frais de garde de jour et de nuit, de solde d'éveilleurs et pour la fête du corps ; 7,000 francs pour l'habillement, et 13,660 francs d'entretien du matériel et des lits de camp et mobilier ; 4,380 francs d'entretien des chevaux ; 17,462 fr. 21 pour location des postes ; 300 francs d'imprévus ; 3,500 francs de frais d'installation et de surveillance d'incendie à la foire annuelle ; 8,000 francs d'éclairage des postes, sans compter les frais de chauffage, soit une dépense totale de 190,000 francs en chiffre rond.

La Ville s'impose donc un service d'incendie de 190,000 francs ; et paie encore près de 30,000 francs pour assurer ses propriétés communales.

Les Compagnies d'Assurances assurent à leur profit la Ville et les particuliers, et ne possèdent rien pour combattre l'incendie ; elles doivent, pour cela, absolument compter sur le service municipal des sapeurs-pompiers et sur la troupe, et il faut encore que la Ville les oblige à encourir la forme d'adjudication sur une police d'assurance-type, pour obtenir d'elles les

avantages qu'elle mérite par l'immense service qu'elle leur rend.

En retour, ces Compagnies devraient assurer la Ville à titre gratuit : l'économie de 30,000 francs qui en résulterait pourrait profiter encore au service des sapeurs-pompiers municipaux. Inutile de compter sur une telle charité !

Déjà de nombreuses améliorations ont été apportées à la situation des sapeurs-pompiers par la nouvelle Municipalité : ils ont trouvé auprès de la Ville, tant pour eux-mêmes que pour leur matériel et leur habillement, un accueil dont ils ne contesteront pas la bienveillance et l'utilité.

Malgré le renouvellement, sous une forme plus favorable aux intérêts de la Ville, des polices d'assurance, la Municipalité socialiste étudie la possibilité de faire un jour ou l'autre la Ville son propre assureur et l'assureur des particuliers : c'en serait ainsi fini de l'exploitation éhontée des Compagnies d'Assurances.

LES FÊTES PUBLIQUES

Les joies et les douleurs réclament également l'intervention municipale : elles exigent leurs services publics.

Les fêtes populaires ont leur budget, qui est à Lille de 100,000 francs. Il était de 80,000 en 1896. Il s'est élevé, en 1896, à cause de l'inauguration de la statue de Faidherbe, à 115,000 francs. En 1897, il s'élevait encore à 111,865 fr. 83. Avec l'inauguration de la statue Pasteur, la Fête du Premier Mai et d'autres festivités populaires à prévoir, ce budget pour l'année 1899 s'élèvera probablement, comme en 1896, au chiffre de 150,000 francs.

La Municipalité actuelle développe et provoque le plus possible les divertissements populaires. Dans tous les quartiers, elle aide les citoyens de bonne volonté qui veulent organiser des réjouissances particulières. Cet esprit de quartier est encore très vivace dans notre grande cité flamande. L'innovation qui a été faite en ce sens, c'est la suppression des jeux qui ont amusé nos aïeux, tels que mât de cocagne, tourniquet breton, etc., et leur remplacement progressif par des jeux qui

ont de plus en plus la faveur populaire : fêtes cyclistes, de gymnastique, etc.

Le Carnaval, cette vieille fête qui eut tant d'éclat dans les Flandres, se mourait un peu plus chaque année. La Municipalité l'a, en quelque sorte, tiré de son agonie, et ressuscité.

Dans ce but, sollicitant le concours de la presse et de certaines personnalités constituant une commission spéciale, la Municipalité a organisé un concours de masques et de sociétés pour la Mi-Carême, et, en deux ans, elle a relevé ces fêtes.

La foire annuelle s'est étendue et reprend peu à peu son brillant entrain d'autrefois.

Tout est tenté pour donner un cachet spécial, pour trouver un caractère nouveau, une innovation nouvelle, pour changer la vieille physionomie de nos fêtes flamandes.

Nous savons que les fêtes populaires ont toujours été la prédilection des Flamands : la Municipalité agit donc sagement en portant une grosse partie de ses persévérants efforts du côté des réjouissances publiques.

L'ÉTAT-CIVIL

Mais à la population lilloise, s'il faut ses fêtes, il lui faut surtout son état-civil.

Tous les jours on naît, on se marie, on meurt : tous les jours les bureaux doivent être ouverts pour recevoir les déclarations.

En 1895, il y eut 6,170 naissances dont 4,773 légitimes et 1,397 illégitimes. Il y a eu 168 enfants issus d'accouchements doubles, dont 154 nés vivants et 14 mort-nés.

Il y a eu 417 enfants mort-nés et décédés avant la déclaration de naissance.

Les mariages se sont élevés au nombre de 1,788 : 469 enfants naturels ont été légitimés par la plupart de ces mariages. Le nombre des époux et des épouses qui ont signé leur nom s'élève à 3,331 ; 245 ont signé d'une croix ou déclaré ne pas savoir écrire.

Les divorces s'élèvent à 48. Les décès sont au nombre de

2,797 par le sexe masculin et de 2,784 pour le sexe féminin, soit un total de 5,581. L'excédent des naissances sur les décès n'est donc que de 590.

La cérémonie civile du mariage oblige l'officier de l'état-civil à se consacrer à la mairie six jours par semaine, non seulement pour les mariages, mais aussi pour les nombreuses signatures qu'il a à fournir, selon les lois de la paperasserie française. Il a parfois une centaine de mariages à faire, c'est-à-dire cent fois à répéter en quelques heures les mêmes boniments consacrés.

Pour le mariage des indigents, la Ville a organisé tout un service et voté un crédit de 5,000 francs : elle a enlevé ainsi une partie de sa clientèle pauvre à la fameuse société de Saint-François Régis, qui se faisait payer par l'obligation du mariage religieux.

En parlant incidemment de l'Eglise, j'indique que la Municipalité refuse d'inscrire à son budget les quelques milliers de francs d'indemnité de logement qu'elle est obligée de payer au doyen, au pasteur et au rabbin. Il est vrai que la Préfecture force notre Recette municipale à payer les cultes quand même.

LES CIMETIÈRES

Les cimetières sont en grand honneur dans nos Flandres : on a fortement au cœur le respect des morts. Mais l'ancienne municipalité laissait les cimetières, comme tant d'autres services publics, dans l'abandon.

La Municipalité actuelle a grand soin de ses cimetières ; ses nécropoles sont d'ailleurs pour elle une source de profits. Le goût moderne est à l'achat de terrains, aux concessions quinquennales et trentenaires. On préfère payer moins de messes et de prières, voire même se passer du concours du culte pour réserver son argent à l'achat d'une concession et à l'embellissement d'une tombe. Cet esprit de luxe qui gagne notre démocratie a au moins cet avantage de rapporter à la Ville des ressources qui lui sont utiles et de multiplier les convois civils. C'est le clergé qui y perd le plus.

Dans nos deux cimetières, les concessions ont été délivrées comme suit : perpétuelles, 131 ; trentenaires, 553 ; quinquennales, 1197, soit un nombre de 1881 concessions faites en 1895. Le produit de ces concessions s'est élevé à 208,702 fr. 56, soit 139,135 fr. 04 pour la Ville et 69,567 fr. 52 pour le Bureau de bienfaisance.

Les indigents profitent donc, dans une certaine mesure, du produit de ces concessions dont le nombre s'accroît chaque année.

On sait qu'avant la Révolution, les cimetières entourant les églises paroissiales, les sacristains et les fabriques exploitaient ces cimetières. Grâce à la translation des cimetières hors des villes, par mesure d'hygiène, les sacristains et les fabriques ont perdu, dans cette réforme salutaire, le considérable bénéfice d'une telle exploitation.

Il serait nécessaire à présent d'arracher à l'Eglise catholique et romaine le monopole des funérailles que le Premier Empire lui a donné, mais qu'elle trouve prudent de ne pas exercer.

Les Villes pourraient ainsi créer un service municipal des pompes funèbres très utile et très économique, car ce service profiterait surtout aux plus pauvres et, par conséquent, aux plus intéressants des citoyens, tout en procurant des ressources nouvelles à leur budget communal.

Il va sans dire que ces services municipaux nécessitent une organisation en quelque sorte permanente. C'est ainsi qu'il a été créé une équipe des fêtes, ou plutôt une équipe de magasiniers et hommes de peine, équipe composée d'un dépensier, d'un expéditionnaire de 1re classe, d'un chef d'équipe et de 8 hommes. Cette équipe pose les chaises dans les concerts publics, plante les mâts, monte les kiosques, dispose les apprêts des fêtes, replace le tout dans les magasins, met tous les matériaux de la Ville en ordre et économise ainsi à la Municipalité l'argent que prélevaient sur la Ville, pour les fêtes, des entrepreneurs sans scrupules. Cette équipe coûte 18,400 francs, sans compter les frais de bureau et les fournitures diverses.

Le service de l'état-civil coûte : 32,900 francs pour les employés, 11,000 francs pour timbre des registres, 5,100 francs pour faciliter le mariage des indigents, soit au total 49,000 francs sans compter les frais d'éclairage, de chauffage et de fournitures des bureaux.

Le service des cimetières coûte : 59,878 francs, plus 1,166 fr. 50 pour habillement des surveillants, soit, sans compter les fournitures diverses qui s'élèvent à 400 francs, la somme de 61,044 fr. 50.

L'année dernière, un de nos amis a fait un « Guide des Cimetières de Lille », contenant le règlement, la législation et les plans des cimetières, le tarif des concessions, de l'entretien des tombes, les frais de sépulture, les monuments à visiter et les renseignements divers : ce guide est de la plus grande utilité.

En résumé, des améliorations sérieuses ont été apportées dans les fêtes populaires, dans les services de l'état-civil et des cimetières.

La Municipalité socialiste, en encourageant la démocratie lilloise aux fêtes et aux somptuosités publiques, s'incline tout d'abord devant un besoin et un sentiment populaires, devant le besoin de distractions publiques et devant l'unanime respect des morts.

Mais aussi, l'édilité lilloise tend à mener progressivement le peuple à l'amour supérieur du luxe collectif, des distractions publiques instructives, des solennités populaires éducatives.

Des réformes restent sans doute à faire dans cette voie; mais elles exigent et le temps et l'argent pour être faites.

En cela comme en tous les autres services de la Ville, la Municipalité socialiste veut mériter la juste réputation publique d'agir au mieux des intérêts de tous, et de faire du socialisme réformiste, — puisqu'il ne lui est permis, dans une certaine mesure, que de faire de légères réformes municipales.

H. Ghesquière
Adjoint au Maire de Lille

CHRONIQUE SOCIALE

LES TRUSTS EN AMÉRIQUE

Statistique. — La prospérité de l'année 1898, en Amérique, a provoqué d'immenses spéculations et beaucoup favorisé les associations ayant pour but de réduire la concurrence entre industriels, en vue d'obtenir ce que les Américains appellent le *profit complet.* A la fin du mois de février 1899 on estimait ainsi qu'il suit la situation des 353 associations.

Actions ordinaires	Fr.	22.004.220.000
Actions privilégiées		4.509.600.000
Obligations		3.700.530.000
Totaux.	Fr.	30.214.350.000

Dans l'intervalle d'une année le nombre des associations s'était accru de 76 p. 100 et leur capital de 60 p. 100. Le recensement de 1890 évaluait le capital total employé dans l'industrie à 33 milliards et demi environ; toutes les branches de l'industrie (sauf les textiles) se trouvent engagées dans des opérations de monopolisation plus ou moins directes.

Il faut observer que dans beaucoup de cas on n'a pu avoir que des chiffres approximatifs. (Dans la conversion en francs, on a compté le dollar pour 5 fr. 18.)

La *Carnegie Steel Company.* — Plusieurs journaux ont annoncé qu'un nouveau *trust* monstre, un des plus grands peut-être de tous ceux qui existent actuellement, est sur le point d'être formé dans l'industrie du fer aux Etats-Unis. Le but de cette nouvelle « combinaison » industrielle est de *régler* les prix dans l'industrie en question. Ce but n'a pas pu être atteint tant que l'on n'a pas pu faire entrer dans les *trusts* les immenses usines de la *Carnegie Steel Company.* Actuelle-

ment, l'adhésion de cette compagnie serait un fait accompli : le syndicat capitaliste qui s'occupe de l'organisation du *trust* serait entré en sa possession, moyennant 300 millions de dollars, soit 1,500 millions de francs.

Pour se rendre exactement compte de l'importance de la *Carnegie Steel Company*, il faut que l'on sache qu'elle est, dans son genre, l'exploitation la plus grande et la mieux organisée au point de vue technique. Elle a été fondée il y a environ quarante ans par M. Carnegie, un des spéculateurs les plus habiles et aussi un des patrons les plus connus pour sa brutalité envers les ouvriers, aux Etats-Unis.

C'est à Carnegie qu'appartiennent les mines de fer les plus productives et les plus riches charbonnages des environs de Pittsburg. Il possède toute une flotte de navires sur le lac Erié et sur le Lac Supérieur, qui transporte le minerai extrait des mines du Lac Supérieur à Cleveland, et de là à Pittsburg, sur une ligne de chemin de fer de sept cents milles anglais de long, et qui est également la propriété de la *Carnegie Steel Company*.

Pour se faire une idée de la production de ces mines, il suffit de dire qu'elles ont produit en 1897, à elles seules, 3,000,000 de tonnes de fonte brute, tandis que toute la production des Etats-Unis s'élevait à 9,652,000 tonnes, celle de l'Angleterre à 8,798,455, et celle de l'Allemagne à 6 millions 879,541 tonnes.

La Standard Oil Company. — Un autre *trust* monstre est celui de la *Standard Oil Company*. Voici quelques données relatives à cette entreprise fournies par le procureur général de l'état de l'Ohio, où se trouve le siège social de cette compagnie, à la Commission de Washington, chargée de faire une enquête. D'après ce magistrat, la *Standard Oil Company* a, dans l'état d'Ohio, entre ses mains tout ce qu'il faut pour la production et le transport du pétrole ; elle possède même ses propres lignes télégraphiques, et là où elle est forcée de se servir des autres lignes, elle bénéficie de faveurs tout à fait spéciales.

Le *trust* se trouve presque entièrement entre les mains d'un

seul capitaliste, M. John D. Rockefeller, président du Conseil d'administration de la Compagnie. En effet, sur les 700,000 actions de la Compagnie, le Conseil d'administration en possède 466,280, et là-dessus la majorité se trouve entre les mains du président du Conseil.

La valeur de cet établissement, à l'époque de sa fondation était évalué à 97,250,000 dollars ; actuellement il faudrait multiplier cette somme par cinq. Le revenu annuel brut du *trust* s'élève, d'après le procureur général, à 120 millions de dollars ; là-dessus, tout ce que la Compagnie empoche au delà de 0 d. 04 par gallon de pétrole doit être considéré comme revenu net. Ce revenu annuel net est supérieur à la valeur totale de tous les produits agricoles de l'état de l'Ohio.

La lutte contre les trusts. — L'intervention d'un procureur dans les affaires d'un trust indique que la législation commence à s'occuper de ces établissements monstres. En effet, le mouvement contre les *trusts* n'est pas nouveau aux États-Unis ; certains États, notamment les États de la Nouvelle-Angleterre, possèdent une législation spéciale à ce sujet. Cette année, le mouvement contre les *trusts* s'est surtout accentué dans les états du sud, surtout dans l'Arkansas et dans le Texas. Les États du sud ont même l'intention d'entreprendre une action commune contre ces monopoles privés : on se propose de convoquer une conférence des gouverneurs et des procureurs des différents États afin de discuter sur les mesures à prendre. Cette campagne contre la concentration capitaliste réussira-t-elle ? Nous ne le croyons pas. — En attendant, elle n'a point réussi à arrêter le mouvement vers la création de nouveaux monopoles privés. En effet, les dernières nouvelles de New-York signalent une nouvelle série de *trusts* en formations. Un des plus grands de ces *trusts* est celui de la farine. Pendant longtemps on ne voulait pas croire à la possibilité de sa transformation ; aujourd'hui c'est un fait accompli. Il a été formé par la réunion des grands moulins à blé des Grands-Lacs, de Buffalo, de New-York et de Syracuse, sous le nom de la *U. S. Flour Milling C^o^*. Le capital de la Compagnie s'élève à 40 millions de dollars, son siège social se trouve

à New-York. La production de ce *trust* s'élèverait à 35,000 *barrels* (tonnes) par jour.

Un autre *trust* est sur le point d'être fondé dans les États du sud. A Charlotte, dans la Caroline du Sud, doit se réunir prochainement la *Southern Cotton Spinners Association,* dont font partie la plupart des industriels du coton des deux Carolines, de Géorgie et de l'Alabama. Le but de cette réunion sera de fonder un *trust* ayant avant tout pour but l'exportation de certaines cotonnades imprimées; notamment en Chine, au Japon, à Cuba et à Porto-Rico.

Pour terminer, signalons encore le *trust* des fabricants de charrues, qui vient de se fonder à Chicago avec un capital de 40 millions, et celui des fabriques de couleurs qui est sur le point de se fonder avec un capital de 20 millions de dollars.

Le journal hebdomadaire de New-York *The commercial and financial Chronicle* passe en revue les *trusts* fondés pendant le premier trimestre de cette année. Nous donnons ici le résumé de cet intéressant travail.

Déjà vers la fin de l'année dernière, c'est-à-dire après la conclusion du traité de paix avec l'Espagne, on a pu observer une tendance marquée vers la fondation de nouveaux *trusts.* Cette tendance s'est accentuée davantage encore pendant les premiers mois de l'année courante, à tel point que les *trusts* fondés pendant les premiers trois mois de cette année dépassent en nombre ceux de toute l'année qui vient de s'écouler. Il ne faut pourtant pas, d'après le *Chronicle,* considérer comme *trust* tout ce que certains journaux désignent sous ce nom. Il y a, en effet, des feuilles qui appellent *trust* n'importe quelle fusion de petites exploitations en une exploitation plus grande, ou encore une simple réunion de différentes exploitations en une société par action ou une société en commandite. Le *Chronicle* ne désigne sous le nom de *trust* que les associations industrielles que les Américains appellent des *industrial combines,* c'est-à-dire uniquement les réunions de plusieurs exploitations en une seule société, ou les formes de concentration qui aboutissent à la monopolisation de certaines industries.

Malgré ces restrictions, le nombre des *trusts* fondés pendant le premier trimestre de l'année courante s'est élevé à 67, avec un capital total de 1,526 millions de dollars, soit 7,630 millions de francs. En outre la *Compagnie américaine des tabacs* et la *Compagnie continentale des tabacs* ont élevé leurs capitaux, la première de 35 à 70 millions ; et la deuxième de 75 à 100 millions de dollars. Les plus grands de ces *trusts* sont : la *Compagnie américaine de l'acier et du fil de fer*, avec un capital de 90 millions ; la *Compagnie new-yorkaise du gaz et de l'éclairage, du chauffage et de la force motrice électriques,* avec un capital de 72 millions de dollars; la *Compagnie américaine des lainages,* avec 65 millions ; la *Compagnie américaine des Glacières,* avec 60 millions ; la *Compagnie américaine des wagons et des fontes*, avec 60 millions ; la *Compagnie Nationale des tuyaux de conduite*, avec 60 millions ; la *Compagnie Nationale de l'acier*, avec 59 millions ; la *Compagnie républicaine du fer et de l'acier*, avec 55 millions ; la *Compagnie de fabrication de produits en caoutchouc*, avec 50 millions ; etc.

Pour bien se rendre compte de l'importance de ce développement des *trusts* il est utile de le comparer à l'étendue du processus de concentration pendant l'année dernière. Or, le nombre de *trusts* fondés en 1898, quoique cette année ait été fort prospère, s'élève (d'après le *Chronicle* du 7 janvier) à peine à 38, avec un capital de 916 millions de dollars. Le capital des *trusts* fondés pendant le premier trimestre de l'année 1899 dépasse donc de plus de 65 p. 100 celui des *trusts* de l'année 1898.

Le *Chronicle* ne contient rien sur l'action de la formation des *trusts* sur les salaires, sujet comme on le sait fort intéressant et fort débattu, dont il a été notamment question, entre autres; au dernier congrès démocrate socialiste allemand, à Stuttgart, lors de la discussion de l'attitude à prendre par ce parti dans les questions de politique douanière.

J. Rivière

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Marins Pêcheurs (Pêcheurs côtiers et pêcheurs de morue à Terre-Neuve et en Islande), par Léon de Seilhac, librairie Rousseau, Paris. — L'auteur examine successivement la *petite* et la *grande* pêche. *Petite pêche :* Le perfectionnement de l'outillage a entraîné l'évolution du marin-pêcheur.

Cette évolution a été favorisée : 1° Par la substitution des filets de coton, fabriqués à la machine aux filets de chanvre plus lourds et plus voyants, fabriqués par les marins; 2° Par l'application de la vapeur aux treuils employés pour lever les filets. Les armateurs qui n'étaient que des bailleurs de fonds, firent pour la pêche côtière des bateaux munis de cabestans à vapeur et de filets de coton. Les marins s'engagèrent sur ces bateaux, après avoir vendu leurs barques et leurs filets. Leur salaire est tombé à 90-80-70 francs.

La situation des navires à la part devient chaque jour plus précaire (p. 245).

Une société « la pêche coopérative » essaie de grouper les marins : 1° pour améliorer leurs instruments de travail; 2° pour leur assurer l'écoulement de leur pêche sans passer par l'intermédiaire des marqueurs qui les volent.

Grande pêche : La pêche de Terre-Neuve est extrêmement dure. Elle se fait dans des « doris » (sorte de canots qui peuvent s'empiler les uns dans les autres comme des assiettes). Chaque doris est monté par deux hommes. Il est muni d'une boussole, pour se diriger dans la brume.

Souvent les transatlantiques les naufragent sans les voir, comme un éléphant écrase des fourmis. Chaque doris place 3 kilomètres de lignes. Pour les relever, il faut 4 heures en moyenne par un beau temps. A certains jours les pêcheurs rejoignent le bateau, n'ayant même plus la force de se hisser sur le pont. Leur nourriture est misérable et ils couchent dans un infâme taudis, trop petit pour leur nombre, sur des matelas pourris et toujours humides, dans l'odeur infecte du poisson décomposé qui sert d'appât.

La vie des pêcheurs d'Islande passe pour plus dure que celle des Terre-Neuviens. On ne trouve pour cette pêche que les bas-bretons et les gens de Dunkerque. L'alcoolisme est plus violent chez les Islandais parce que la fatigue est plus grande. Sur les bateaux américains, l'alcool est proscrit et remplacé par le thé et le café à discrétion. Des navires ont été équipés pour faire le

service des lettres, porter des secours aux pêcheurs, rapatrier les malades. Le premier navire de l'œuvre, le *Saint-Pierre* échoua le 30 mai 1896, à Terre-Neuve, contre une falaise de 150 mètres de hauteur. En 1897, deux nouveaux navires : le *Saint-Pierre* et le *Saint-Paul* ont été équipés, l'un pour Terre-Neuve, l'autre pour l'Islande. Le *Saint-Paul* vient de se perdre sur la côte d'Islande.

E. Tharaud

LES REVUES

Contemporary Review (juin). — Un vigoureux article de M. Robert Wallace, membre libéral de la Chambre des Communes, contre l'impérialisme; une conférence de Mme Mary Darmsteter, faite le 26 mai dernier au *Women's Institute* sur le roman social en France, sont à signaler. L'auteur constate la fin du banal *roman-à-trois*. Elle étudie les trois admirables livres d'Anatole France : L'*Orme du Mail*, le *Mannequin d'Osier* et l'*Anneau d'Améthyste*. A côté de la délicieuse ironie du disciple de Renan, elle montre les qualités profondes d'observateur et de sociologue, les conclusions révolutionnaires de « M. Bergeret ». Elle analyse ensuite les *Déracinés*, l'*Empreinte* de M. Estaunié, le *Sang des Races*, de Louis Bertrand, cette peinture extraordinairement brillante du milieu algérien; elle mentionne seulement la *Force*, de Paul Adam, les *Mauvais Bergers*, de Mirbeau, et le *Repas du Lion*, de François de Curel. La conférence de Mme Darmsteter est surtout une exposition, très claire.

Dans le même numéro, Mme Virginia Crawford proteste contre la loi des Pauvres et l'organisation des fameux *Workhouse*.

Jean Longuet

Rivista popolare di politica, lettere et scienze sociali (15 juin). — Le 20 mai on a ouvert à Côme une exposition à l'occasion du centenaire de Volta; Ugo Tombesi donne quelques détails intéressants sur l'industrie de la soie dans cette région. Cette industrie a dû se transformer depuis que les étoffes de grand luxe ont perdu de leur importance et que l'on a demandé des qualités à bon marché. En 1860 l'industrie italienne était à peu près morte; on continuait à fabriquer à Milan, Gênes, Turin des étoffes renommées; mais la décadence était réelle pourtant sauf à Côme. Cette ville avait commencé à transformer son outillage : en 1869 il n'y avait en Italie que 59 métiers mécaniques; il y en a aujourd'hui 5,500 dont 3,500 à Côme. Comme les Lyonnais, les Comasques sont libre échangistes.

Cette transformation a été accompagnée d'une dépression de la main-d'œuvre; on a créé des mines dans les campagnes; on a beaucoup employé les femmes et les enfants : les salaires sont de 1.2 à 1.4 pour les femmes, — de 0.8 à 0.9 pour les enfants — et at-

teignent rarement 2 lires pour les hommes. Les tisseurs à la main, qui font des journées extraordinairement longues, arrivent à 2.5 et 3 lires.

Journal des Économistes (juin). — M. Castelot résume un livre récent de M. Schmoller sur l'administration prussienne aux dix-septième et dix-huitième siècles; on y voit comment dans un pays où de grandes révolutions industrielles n'avaient pas bouleversé la société, la situation des ouvriers empira par suite d'une législation hostile et comment le *compagnon* devint l'*ouvrier* moderne. Au milieu du dix-huitième siècle les compagnons avaient pu souvent conserver une grande force, grâce aux *auberges* où l'on reçoit les camarades nomades et aux correspondances entre les diverses villes; la mise à l'index était rigoureusement exécutée; les compagnons avaient pu installer des tribunaux destinés à statuer sur les réclamations des travailleurs et armés du pouvoir d'ordonner des grèves comme sanction de leurs décisions.

On leur défendit de se concerter pour refuser le travail; les lettres qui leur étaient adressées devaient être remises au doyen des maîtres; les maîtres acquirent le pouvoir de contrôler la caisse des maladies; les chefs des compagnons durent être agréés par le doyen des maîtres et furent tenus de dénoncer les machinations de leurs camarades. Enfin le *livret* devint obligatoire et tout compagnon voyageant sans livret fut traité comme vagabond. Cette mesure contribua surtout à briser le compagnonnage.

Beaucoup de règles furent édictées, en même temps, sur les corporations des maîtres; mais elles n'offrent pas un aussi grand intérêt : la grande industrie devait plus tard faire disparaître les corporations; mais elle eut l'avantage de trouver le compagnonnage déjà brisé.

Une lettre du Japon fait connaître quelle va être la situation des étrangers par suite de la révision des traités. Le Japon n'a pas voulu admettre les étrangers à acheter de la terre; ils peuvent louer pour vingt ans, prendre hypothèques et même bâtir; l'emphytéose de cinquante ans est admise seulement pour la culture : il est facile de voir que ce sont les préjugés féodaux qui ont réglé ces mesures. La juridiction consulaire va être supprimée et les étrangers seront jugés par les tribunaux japonais suivant la loi du pays : les négociants de Yokohama ne paraissent pas charmés de cette perspective, et ils cherchent à constituer un système d'arbitrage.

P. Salley

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET

Le *Mouvement Socialiste* est composé par des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie G.-A. RICHARD et Cie, 9, rue du Pont — 925

La Crise du Socialisme français

Le socialisme français semble, en ce moment, plus divisé que jamais. Il est évident que le prolétariat n'est pas encore arrivé, chez nous, à ce degré de développement où la classe ouvrière, en pleine possession d'elle-même, pense et agit en commun. Le mouvement socialiste est loin d'être en France, comme il l'est ailleurs, l'action d'ensemble, méthodique et consciente de la classe ouvrière organisée.

C'est notre conviction cependant que les travailleurs peuvent dès à présent s'entendre et s'unir « pour une action commune contre l'ennemi commun ». Ils doivent en finir avec les querelles et les rivalités des organisations.

Nous ne saurions donc approuver le *Manifeste* du *Parti Ouvrier Français*, du *Parti Socialiste Révolutionnaire* et de *l'Alliance communiste*. Il a aggravé la crise, il a été une menace de scission, il a compromis l'unité qui se formait.

Nous ne pouvons pas non plus condamner, avec ce *Manifeste*, la campagne menée, au cours de l'Affaire Dreyfus, avec tant d'audace et de décision, contre la réaction militariste et cléricale. Non, le prolétariat n'a pas quitté le terrain de la lutte de classes en défendant les garanties juridiques et les libertés républicaines nécessaires à son développement.

Nous ne pensons pas davantage que les auteurs du

Manifeste aient eu raison de préjuger de la tactique du prolétariat et d'interdire au parti socialiste, *quelles que soient les circonstances*, de prendre part, dans les cadres de la société capitaliste, à la direction des affaires publiques.

D'autre part, nous croyons qu'un socialiste n'a pas le droit d'entrer, *sous sa responsabilité personnelle*, dans un ministère bourgeois. Et nous croyons bien moins encore que les délégués du parti et le parti lui-même puissent se dérober dans le trouble d'une crise gouvernementale, et renoncer à leur droit de décision pour ne garder qu'un droit de remontrance.

La discipline socialiste ne permet à personne, et à aucun moment, de se détacher du parti : elle exige une délibération préalable, une délégation formelle et un mandat limité du parti lui-même.

La participation des élus ou des délégués du parti à la puissance publique n'est possible d'ailleurs que sous des formes précises et suppose des cas exceptionnels. Le prolétariat organisé ne peut prendre une telle décision que pour des mesures de salut public : il ne consent à accorder son concours à la bourgeoisie libérale que lorsqu'elle est impuissante à défendre les intérêts de la civilisation et de la société. S'il se trouve contraint de faire des distinctions entre les ennemis qu'il doit combattre c'est que ses ennemis se distinguent en effet, c'est que toutes les classes ne forment pas vis-à-vis de la classe ouvrière une seule masse réactionnaire. D'une manière plus générale le parti socialiste ne peut, sans se démoraliser, participer au pouvoir, que s'il a acquis une telle puissance qu'il est devenu un facteur décisif de la vie sociale.

Mais ce sont là problèmes de tactique que ne peuvent trancher ni des groupes épars ni des personnes isolées.

C'est au parti socialiste français unifié qu'il appartient de décider lui-même de sa propre conduite.

Voilà la leçon qui se dégage, selon nous, de la crise, inévitable et salutaire, que nous traversons. Il faut que l'unité socialiste cesse d'être un vœu platonique pour devenir une réalité. Le mouvement socialiste doit être *un*, comme la classe ouvrière est *une*. Et l'unité de combat ne peut résulter que de l'unité de conscience et d'organisation.

Mais cette unification, pour être solide et résistante, ne saurait être hâtive et précipitée. Ce n'est que longuement préparée et mûrement réfléchie, qu'elle mettra le mouvement à l'abri des surprises et des à-coups. Elle ne sera définitive que si elle émane directement de l'action spontanée des masses ouvrières.

C'est ainsi que devra être préparé le prochain Congrès général du socialisme français. Sous peine d'avortement, il ne pourra s'asservir aux termes d'une convocation étroitement formulée. Il a plus à faire qu'à se constituer juge en un champ clos. Muni de pouvoirs souverains et constituants, lui seul a le droit de définir l'étendue de ses travaux. Il aura à donner sa *loi* au socialisme français.

Mais jusqu'à ce que ce Congrès ait fixé l'organisation, la doctrine et la tactique du parti, la discussion doit être ouverte sur les questions controversées de la théorie et de la pratique. Quand le prolétariat tout entier se sera prononcé, il sera possible alors d'établir une discipline, que nul, désormais, n'osera violer.

Telle est, dans la crise actuelle, la déclaration que nous avions à faire.

LA RÉDACTION

Une Question de Tactique [1]

LE CAS MILLERAND

L'entrée de Millerand dans le ministère Waldeck-Rousseau est certainement un fait de nature à provoquer de nombreuses controverses sur les principes de notre tactique, non seulement parmi les socialistes français, mais encore parmi ceux des autres pays. La participation active d'un socialiste à un gouvernement bourgeois est, en effet, un phénomène qui dépasse le cadre des formes habituelles de l'action socialiste. Nous trouvons-nous en face d'une forme d'action justifiée et propre à servir la cause du prolétariat, comme, par exemple, l'action socialiste au sein des parlements et des conseils municipaux? Ou n'y aurait-il là, au contraire, qu'une rupture avec les principes et la tactique du socialisme? Ou bien, enfin, la participation d'un socialiste au gouvernement ne présente-t-elle qu'un cas exceptionnel, admissible et nécessaire dans des conditions déterminées, et condamnable et nuisible dans d'autres?

Au point de vue de la conception opportuniste du

(1) La grave question de tactique posée par l'entrée d'un socialiste dans un gouvernement bourgeois a déjà donné lieu à de vives discussions. Nous croyons utile, pour nos lecteurs, de publier sur ce sujet l'article de la citoyenne *Rosa Luxemburg*, paru dans la *Leipziger Volkszeitung* du 6 juillet 1899.

socialisme, telle qu'elle s'est manifestée ces temps derniers dans notre parti, notamment dans les théories de Bernstein, — c'est-à-dire au point de vue de l'*infiltration progressive du socialisme* dans la société bourgeoise, — l'entrée d'éléments socialistes dans le gouvernement doit paraître aussi désirable que naturelle. S'il est possible d'infiltrer peu à peu et à petites doses le socialisme à la société capitaliste, et s'il est vrai que l'Etat capitaliste se transforme insensiblement lui-même en un Etat socialiste, alors évidemment l'admission fragmentaire des socialistes au gouvernement ne peut être considérée que comme la conséquence normale du développement démocratique de l'Etat capitaliste. Cela correspond parfaitement à la conception qu'ont les socialistes opportunistes de la transformation de la majorité bourgeoise, au sein des assemblées législatives, en une majorité socialiste.

Cadrant ainsi avec la théorie de l'opportunisme, le cas qui nous occupe est en parfaite harmonie avec la *pratique* opportuniste. L'obtention de profits immédiats et palpables — peu importe par quelle voie — étant la ligne de conduite principale de cette pratique, l'entrée d'un socialiste dans un gouvernement bourgeois doit paraître au « politicien pratique » comme un succès inestimable. Que ne pourra réaliser un ministre socialiste, en matière de petites améliorations, de petits soulagements et de rapiéçage social !

La question se pose différemment si l'on part de ce point de vue que l'on ne pourra songer à introduire le socialisme qu'après l'effondrement complet de l'ordre capitaliste, et que l'action socialiste se réduit actuellement à la préparation — aussi bien dans les faits que dans les consciences — de ce moment, et cela au moyen de la lutte des classes. C'est un fait aujourd'hui acquis que la démocratie socialiste, si elle veut agir pratiquement, doit occu-

per dans l'Etat actuel toutes les positions qu'elle peut atteindre, et pénétrer partout. Mais il est en même temps sous-entendu que ces positions doivent être telles que la lutte de classes contre la bourgeoisie et son Etat *y puisse être menée*.

Or, sous ce rapport, il y a une différence essentielle entre les assemblées législatives et le gouvernement d'un Etat bourgeois.

Dans les parlements, les représentants de la classe ouvrière, s'ils ne peuvent pas faire triompher leurs revendications, peuvent tout au moins les défendre de façon à garder toujours une attitude oppositionnelle. Le gouvernement, au contraire, dont la fonction se résume dans *l'action* d'exécuter les lois, ne peut faire place, dans la sphère de son activité, à une opposition de principes. Il doit agir toujours, et à l'aide de tous ses membres. Il doit, par conséquent — même lorsque, comme c'est le cas des ministères de concentration en France, il est composé des représentants des différents partis — il doit être établi sur un terrain commun, pour ce qui est des bases fondamentales.

Ce terrain qui peut seul lui rendre l'action possible, c'est le terrain existant : celui de la société bourgeoise. Le représentant le plus extrême du radicalisme bourgeois peut parfaitement, en prenant les choses *grosso modo*, gouverner côte à côte avec le conservateur le plus arriéré. Quiconque, au contraire, se pose comme l'adversaire du principe même de l'ordre actuel, se trouve placé devant l'alternative suivante : — ou bien faire une opposition incessante à la majorité bourgeoise du gouvernement, c'est-à-dire n'être pas, en fait, un membre *actif* de ce gouvernement (et c'est là un état de choses évidemment intenable, qui aboutirait forcément à l'élimination du pouvoir de ce membre socialiste) ; — ou bien se mettre carrément de la partie, remplir les fonctions qu'exigent à tout moment la

conservation et l'activité régulière de la machine de l'Etat, dans chaque branche de l'administration, c'est-à-dire n'être pas, en fait, un socialiste, — du moins dans les limites de l'action gouvernementale.

Le socialisme a, certes, dans son programme beaucoup de revendications qui peuvent être acceptées aussi bien par un gouvernement que par un parlement bourgeois, — au moins *in abstracto*. Il pourrait donc paraître, au premier abord, qu'un socialiste pût servir la cause du prolétariat au gouvernement aussi bien qu'à la Chambre, en s'efforçant de faire passer tout ce qui est possible, réalisable, en matière de réformes sociales. Mais, dans ce cas, il devient de nouveau manifeste que la politique opportuniste ne tient jamais compte de ce fait, que ce qui importe avant tout dans la lutte socialiste, ce n'est pas *l'objet* de la lutte, mais la *façon* dont on la mène. Lorsque les représentants du socialisme dans les assemblées législatives essaient de faire adopter des réformes sociales, ils ont toute la possibilité d'imprimer à cette lutte un caractère essentiellement socialiste : le caractère prolétarien de la lutte de classes. Et cela, précisément grâce à *l'opposition* qu'en même temps ils dirigent contre *l'ensemble* de la législation et du gouvernement bourgeois ; ce qui notamment apparaît d'une façon palpable dans le refus de voter le budget. Au contraire, lorsqu'un socialiste veut réaliser *les mêmes* réformes, comme membre du gouvernement, c'est-à-dire en soutenant en même temps d'une façon active l'Etat bourgeois pris dans son ensemble, alors son socialisme se réduit en fait, même dans les meilleures hypothèses, à n'être plus qu'une démocratie bourgeoise, que du réformisme bourgeois.

Si donc la pénétration d'un socialiste dans les assemblées représentatives aboutit au renforcement de la lutte de classes, c'est-à-dire au progrès de la cause proléta-

rienne, sa pénétration dans le gouvernement, au contraire, ne peut avoir comme conséquence que la corruption et le gâchis dans les rangs du parti socialiste. Les représentants de la classe ouvrière, s'ils ne veulent pas renier leur rôle, ne peuvent que dans un seul cas entrer dans le gouvernement bourgeois : c'est pour s'en emparer et en faire le gouvernement de la classe ouvrière triomphante.

Il peut y avoir, il est vrai, dans l'évolution, ou plutôt dans la dissolution, de la société capitaliste, des moments où, bien que la prise définitive du pouvoir par les représentants du prolétariat ne soit pas encore possible, leur participation au gouvernement bourgeois puisse néanmoins paraître nécessaire : surtout lorsqu'il s'agit de défendre la liberté ou les conquêtes démocratiques, telles que la République. Et cela, lorsque le gouvernement bourgeois est lui-même déjà trop compromis et trop désorganisé, pour pouvoir inspirer confiance au peuple et se passer de l'appui des représentants de la classe ouvrière. Dans ce cas, les représentants des travailleurs ne peuvent pas évidemment, pour l'amour de chevaucher des principes abstraits, se dérober à la défense de la cause commune. Mais là aussi, la participation des socialistes au pouvoir ne pourrait s'effectuer que dans des formes qui ne laisseraient aucun doute ni à la bourgeoisie ni au peuple sur le caractère passager et le but limité de cet acte. En d'autres termes, l'entrée des socialistes dans le gouvernement ne pourrait, même pas dans ce cas, impliquer une solidarité avec l'ensemble de son activité et sa composition.

Est-ce là vraiment la situation que nous voyons actuellement en France ? Cela paraît douteux. D'une part, les partis socialistes ont, en effet, déclaré à l'avance, et alors qu'ils ne pensaient pas participer au pouvoir, qu'ils étaient prêts à soutenir tout gouvernement franchement républicain. D'autre part, ce qui les a, en partie, poussés

à refuser cet appui, c'est précisément l'entrée de Millerand au ministère, entrée qui s'est produite sans aucune autorisation de ses compagnons de lutte. Quoi qu'il en soit, pour nous, ce qui importe, c'est moins de porter un jugement sur ce cas spécial qu'est le cabinet Waldeck-Rousseau que de déduire une ligne de conduite générale de nos principes mêmes. A ce point de vue, l'entrée d'un socialiste dans un gouvernement bourgeois apparaît comme une expérience qui ne peut que nuire au principe de la lutte de classes.

Le rôle du parti socialiste, dans la société bourgeoise, est essentiellement celui d'un *parti d'opposition*. Comme *parti de gouvernement*, il ne peut entrer en scène que sur les ruines de la société bourgeoise.

Rosa Luxemburg

(Traduit par J. Rivière)

LES FINANCES RUSSES[1]

LE BUDGET EN 1899

L'état des revenus et des dépenses publiques pour l'année 1899 dépasse trois milliards de roubles (2) : les dépenses sont évaluées à 1,571 millions et les revenus à 1,473 millions. Le Trésor de l'État ajoute en outre à ce budget 98 millions tirés de ses excédents. Si nous comparons cette situation financière à celle d'il y a dix ans, nous constatons une augmentation extraordinaire de notre budget. Pour 1889, les revenus ordinaires n'accusaient que 914,500,000 roubles contre 1,469 millions pour l'année actuelle. On a dépensé en 1889 environ 869 millions de roubles; tandis que cette année les dépenses ordinaires sont évaluées à près de 1,469 millions de roubles. Le budget a donc augmenté en dix ans de près de 60 p. 100. Si même nous comparons le budget de l'année courante à celui de 1898, nous constatons une augmentation sensible : on évalue les revenus ordinaires de l'État à 104,660,000 roubles de plus que l'année dernière et les dépenses ordinaires augmenteront de plus de 112,500,000 roubles.

Les principaux chapitres pour lesquels on prévoit une augmentation des revenus d'État sont : les droits de douanes qui promettent 27,330,000 roubles de plus qu'en l'année 1898, le droit sur l'alcool qui doit donner 104 millions de roubles, les revenus des chemins de fer de l'État qui peuvent augmenter de 20 millions de roubles,

(1) Cet article a été refusé par la censure russe.

(2) Le rouble vaut 2 fr. 67.

les taxes sur les entreprises industrielles qui, récemment modifiées, augmenteront ce chapitre de 8,8 millions, le droit sur le sucre, 7 millions de roubles, etc.

Dans le budget des dépenses, sans parler de l'augmentation de celles de l'armée et de la marine, nous trouvons un accroissement important de 23,4 millions pour le ministère des voies de communication, de 22,1 millions pour celui des finances et d'autres moins importants pour d'autres départements. Le ministère de l'instruction publique obtient une augmentation de 2,4 millions.

Le budget de cette année présente toutes les singularités qui caractérisent depuis longtemps déjà nos finances publiques. Les impôts directs sont tout à fait insignifiants en comparaison de nos impôts indirects. Tandis que les premiers donnent à peine 113,500,000 roubles, les seconds en accusent presque 591,500,000, c'est-à-dire près de 5,3 fois plus. Et l'augmentation des revenus fournis par les impôts directs est évaluée seulement à 8 millions pour la taxe des entreprises industrielles tandis que les principaux chapitres des impositions indirectes sont évaluées à 45 millions. A ce point de vue surtout, les finances russes se trouvent dans une situation défavorable.

La France a depuis longtemps le renom d'être le pays des impôts indirects démesurés. Si nous la comparons à la Russie, nous voyons que nos financiers, théoriciens et hommes politiques, peuvent donner la Russie comme un État ayant de beaucoup dépassé la République ultra-bourgeoise. Le total général des impôts indirects de la France a donné pour le budget de 1897 une somme de 1,984,250,000 francs, y compris tous les droits de timbre et de douanes évalués à la somme de 781 millions de francs. Si on y ajoute les revenus de tous les monopoles d'État, tabac, allumettes, poudre, pour une somme de 420,750,000 francs, nous obtiendrons le total général de

2,405,000,000 francs pour l'imposition indirecte, c'est-à-dire 4,5 fois plus que le total général des impôts directs évalués à 520 millions de francs. Nous avons dit plus haut qu'en Russie le total des impôts indirects est 5,3 fois plus grand que le total des impôts directs. Si on ajoute aux impôts indirects, d'après la classification adoptée dans le budget français, les droits de douane et de timbre évalués à 75,8 millions de roubles pour l'année 1899, le total général de l'imposition indirecte dépasserait juste 6 fois celui des impôts directs. Ce sont là des résultats heureux pour ces financiers bourgeois qui voient dans l'accroissement anormal des impôts indirects le triomphe de la sagesse gouvernementale, mais qui, probablement, amèneront dans un avenir prochain le maître de ces financiers, M. Paul Leroy-Beaulieu, et ses disciples, à étudier de plus près les finances russes et à y puiser des leçons pour la politique financière des principales nations européennes!

Les ministres des finances en Russie, depuis longtemps et surtout depuis 15 ans, fidèles à la politique de l'augmentation des impôts indirects, croient admissible l'accroissement presque illimité de ces derniers, car, d'après eux, les impôts indirects frappant non pas la personne, le travail, les revenus, mais la consommation, donnent aux citoyens la possibilité de payer plus ou moins, ou même, en s'abstenant tout à fait de consommer la marchandise imposée, de ne rien payer à l'État. Cette opinion, soutenue surtout dans les pays où les finances sont hors du contrôle de l'opinion publique, inspirera probablement encore longtemps la politique financière russe ; longtemps encore, on dira avec force et autorité dans notre pays que les impôts indirects frappent légèrement et presque imperceptiblement les classes les plus pauvres, sous prétexte que celles-ci peuvent s'abstenir de la consommation

des marchandises soumises aux taxes ou aux droits de douane. Quant à nous, nous restons fidèles à cette conception qui, depuis longtemps, a trouvé place dans la littérature scientifique et qui, toujours, depuis le siècle dernier jusqu'à ce jour, a été représentée par de grands noms, conception qui dans les parlements de l'Occident, a animé et anime les véritables amis du peuple, et d'après laquelle le système financier est d'autant moins satisfaisant que les impôts indirects ont une plus grande prépondérance. Fidèle à ce principe, nous sommes convaincus que le paysan russe, si habitué qu'il soit à la misère, a besoin de beaucoup de marchandises qui font partie des objets soumis aux contributions indirectes : il a besoin de pétrole, d'allumettes, de fer pour les cercles des roues et pour les charrues, de calicot et d'indiennes ; il lui faut aussi au moins un peu de thé et de sucre et aussi — les membres même des sociétés de tempérance me feront cette concession — d'un védro (1) d'alcool par an et par famille. Et ce sont précisément ces objets de consommation très répandus et nécessaires qui donnent plus de 80 p. 100 aux impôts indirects. En dépit des louanges qui s'adressent à la politique financière pour sa facilité à accroître rapidement les revenus d'État, nous affirmons que l'augmentation des dépenses de l'État, due à l'accroissement des impôts indirects, témoigne de l'inertie de la politique financière et du manque de courage des détenteurs de l'autorité. Pour modifier l'impôt direct quant à son mode d'évaluation, de perception, et à l'estimation de la capacité économique du contribuable, il faut dans une certaine mesure savoir créer ou du moins avoir une connaissance profonde de la législation financière des autres pays. Il faut encore avoir une connaissance précise de son

(1) Mesure équivalant à environ 12 litres.

pays et de la stabilité économique des différents groupes sociaux. Pour établir un nouvel impôt direct ou augmenter l'ancien, pour charger davantage les classes fortunées et dégrever les pauvres, il faut marcher visière relevée. Il faut savoir que de tels changements dans les impôts directs provoquent le mécontentement de certains groupes de la population, que ceux d'entre eux qui se considèrent comme surchargés peuvent être mécontents du gouvernement et plus accessibles à l'influence des idées désagréables au pouvoir. Cependant, si l'on veut établir la plus grande égalisation possible dans le système d'imposition, il faut ne pas en craindre les conséquences.

En un mot, les grandes modifications dans les impôts directs exigent du talent, du savoir et du courage de la part de ceux qui dirigent les finances. Tout cela n'est pas nécessaire si l'on se contente de multiplier les formes des impôts indirects et si l'on veut en tirer le plus possible de revenus. Les différentes formes d'impôts indirects existent depuis si longtemps, elles ont élaboré dans le mécanisme financier des systèmes si achevés qu'il suffit des procédés les plus simples pour en tirer de grosses ressources. La sagacité financière n'a pas été bien grande chez ceux qui ont imaginé la taxe du degré de l'alcool à 7 kopecks (1) ou celle du poud (2) de sucre à 40 kopecks. Et il n'est pas nécessaire d'avoir le génie de Colbert pour porter la taxe du degré de l'alcool à 10 kopecks et celle du poud de sucre à 2 roubles. Et si dans les deux cas, les initiateurs des lois d'imposition n'ont besoin ni de talent, ni de savoir, les premiers, c'est-à-dire ceux qui sont pour l'imposition indirecte modérée, ont pour eux un très grand avantage : c'est qu'ils ont un plus grand souci pour

(1) Le kopeck = 2 centimes 67.
(2) Le poud = 16 kilog.

que la population ne soit pas surchargée outre mesure et que le prix des objets de consommation usuelle ne monte pas à un tel point que les classes les plus pauvres doivent se serrer dans leur existence matérielle, déjà si restreinte. Toute la perspicacité financière appliquée au développement du système des impôts indirects consiste à faire une classification alphabétique des objets de grande consommation, à appliquer à chacun le tarif le plus élevé possible et à n'abaisser ces tarifs que lorsqu'on constate la diminution du rendement.

L'auteur de ces lignes ne veut pas du tout paraître trop pessimiste. Au contraire, il voudrait manifester quelque sympathie pour tel ou tel côté de notre politique financière. Mais dans le très humble rapport du ministre des finances sur le budget, nous trouvons des louanges si sincères et si éloquentes à l'adresse de la politique financière que nous craindrions, par nos louanges, de gâter l'impression du lecteur ; aussi préférons-nous nous attarder quelque peu sur les côtés de la vie financière russe qui ont provoqué cette extase.

Tout d'abord le ministre des finances loue la politique financière de la transformation du système monétaire (1). L' « heureuse transformation est réalisée ; la circulation monétaire de la Russie est régularisée et établie aussi solidement que dans les Etats où cette fonction de la vie économique nationale se trouve depuis longtemps dans un ordre parfait. » Suivent les données pour les réserves métalliques du trésor de l'État et de la Banque d'État. De

(1) La réforme monétaire a été faite en 1896. On a passé de l'étalon d'argent à celui de l'or, et on a formé artificiellement pour cela dans le trésor d'Etat un fonds d'or. Le rouble papier qui, lors de son émission, valait le rouble d'or et qui, peu à peu, avait perdu un tiers de sa valeur, fut nominalement égalé à 66,66 kopecks d'or ou plus exactement le rouble d'or fut égalé à 1 rouble 5 papier *(Note de la rédaction.)*

ces données, il ressort qu'à la fin de l'année 1898 il y avait en réserve 121 millions de roubles d'or de plus qu'à la fin de 1897, et le chiffre de la monnaie papier en circulation a diminué de presque 297 millions de roubles. En indiquant que de tels résultats ont été obtenus en une seule année « dont la seconde moitié, par suite de causes politiques et financières internationales a été défavorable à toutes les transactions monétaires », le ministre des finances dit que l'on doit être convaincu de la « solidité de la circulation monétaire ». Nous sommes tout à fait en désaccord avec cette opinion. Les conditions politiques ont été très favorables pour la Russie : les Espagnols guerroyaient avec les Américains, les Anglais avaient des relations très tendues avec les Français, tandis que la Russie, s'appuyant sur ses succès obtenus en Chine, a eu un an entier de tranquillité sans la moindre menace pour sa paix. Si peu que la réforme monétaire promette pour l'avenir, les importantes réserves d'or, amassées principalement à l'aide d'emprunts, pouvaient suffire pour les premiers temps, même s'il y avait des difficultés politiques importantes venant s'ajouter à ces conditions politiques défavorables pour la Russie que suppose le très humble rapport. Mais nous trouvons qu'il est surtout déplacé de comparer, à propos de la réforme monétaire réalisée en Russie, notre circulation monétaire à la situation de cette fonction économique dans les pays les plus civilisés. Cette comparaison ressemble à l'assimilation de plusieurs personnes entre elles sous le seul prétexte que chacune d'elles possède un million de roubles. Ces personnes qui se ressemblent par ce seul côté extérieur, peuvent être très différentes par les conditions qui ont permis à chacune d'elles d'obtenir cette fortune, ainsi que par les conséquences que l'on peut attendre pour chacune d'elles : l'une a peut-être acquis ce million par son talent,

par son labeur, son esprit d'entreprise et elle pourra y joindre dans un avenir prochain un deuxième million; l'autre a reçu ce million par héritage et très probablement perdra tout ou partie dans des entreprises hasardeuses; la troisième a peut-être volé cet argent, et aujourd'hui ou demain s'assoiera sur le banc des prévenus.

Dans les pays libéraux de l'Occident, la circulation monétaire régularisée est la résultante du développement de la vie économique et de l'accroissement de la richesse nationale. A côté de ce processus, les mesures prises spécialement en vue de la circulation monétaire occupent une place secondaire. En Russie, la réforme monétaire ressemble beaucoup aux procédés auxquels on avait si volontiers recours dans le bon vieux temps : l'altération de la valeur de la monnaie. Mais les temps ont changé : on a raffiné les procédés de la politique monétaire qui se ressentait des procédés du quatorzième siècle. Dans le bon vieux temps, on proclamait simplement que la monnaie valant 5 francs en vaudrait autant dans l'avenir, bien que son poids fût diminué de 30 p. 100. Chez nous, on n'a pas touché au poids de la monnaie, mais à sa dénomination : se souvenant que la parole est un « son vide », on a décidé que la demi-impériale qui valait toujours 5 roubles 15 kopecks vaudrait à l'avenir 7 roubles 50 kopecks : quant au rouble-papier qui n'a pas de valeur intrinsèque (ce que la langue populaire exprime si énergiquement en l'appelant paperasse), il suffit qu'à l'avenir il vaille 66 2/3 kopecks. Le savant agencement du décorum, la connaissance incomplète par l'homme ordinaire du mécanisme de l'échange international nourrissent la conviction que tout va bien. Et pourtant la tendance que le rouble papier avait manifestée depuis 1890 à valoir dans l'échange international plus de 66 2/3 kopecks (en 1890 jusqu'à 80 kopecks)

démontre que la réforme monétaire réalisée est la proclamation par l'État de son insolvabilité et la conséquence de cela est un trouble important dans les fortunes et dans les revenus d'une grande partie de la population russe. Il est vrai qu'au fond cela importe peu : le sujet russe est précisément créé pour que l'on puisse faire de lui tout ce que l'on veut.

Notre attention est encore attirée par les idées du ministre des finances sur la réforme des boissons. Le lecteur français sait sans doute qu'en 1895 on a décidé d'introduire en Russie le monopole d'État de l'alcool, qui devait être successivement appliqué à toute la Russie. Il fonctionne aujourd'hui dans la moitié à peu près des gouvernements de la Russie d'Europe. Le but officiel du retrait de la vente de l'alcool au commerce privé était double : 1° l'augmentation des revenus de l'État; 2° le relèvement de la moralité populaire. — Examinons plus attentivement le deuxième point. Lorsque j'eus lu, dans le très humble rapport, le passage qui se rapporte à la réforme des boissons, j'éprouvai une joie délirante. J'eus envie de demander une place de gérant dans un débit de boissons. Et comment ne pas éprouver une telle joie lorsque l'on constate la facilité avec laquelle on résout en Russie les problèmes sociaux les plus ardus? Dans les autres pays on recherche pendant des siècles entiers des moyens qui permettent d'élever la moralité publique; et dans la pensée de tout le monde il y a cette idée que l'amélioration des mœurs est l'œuvre d'un long processus, presque imperceptible pour celui qui n'étudie que de courtes périodes, processus précédé par d'importants changements dans la vie économique et politique du pays. Il n'en est pas de même chez nous : nous qui nous imaginons dans ce siècle de canons et de fusils prodigieux abattre nos ennemis en soufflant dessus, nous

résolvons les problèmes les plus ardus à coups de baguette magique : on décide aujourd'hui de relever la moralité du peuple et du coup demain celui-ci est tranformé. Nous lisons, en effet, dans le très humble rapport, que « l'ivrognerie a sensiblement diminué, le nombre de délits accomplis sous l'influence de l'alcool a décru ». « L'heureuse influence de la réforme... sur la situation matérielle du peuple est confirmée par l'affluence des dépôts dans les caisses d'épargne..... » Comment ne pas se réjouir qu'une si grande et si importante réforme ait été accomplie chez nous, réforme grâce à laquelle on a enlevé des mains privées une branche entière de commerce pour le plus grand bien du Trésor et l'intérêt du progrès général du peuple russe ?

Cependant, en regardant de plus près cette réforme des boissons, on voit qu'il faut tempérer sa joie. D'abord la grandeur de la réforme. Il n'y a pas lieu de s'étonner de l'importance des dépenses déjà faites et à faire pour organiser la vente par l'État des boissons : si ces millions, comme on s'y attend, donnent un certain excédent, on peut les dépenser d'un cœur léger. Ensuite, la réalisation de la réforme des boissons, quant au choix des employés et des fonctionnaires, se trouve en Russie dans des conditions plus favorables que partout ailleurs. L'histoire de la Russie se développe depuis longtemps dans un tel sens que le Russe est fonctionnaire-né. Le manque complet d'initiative individuelle, le désir ardent d'émarger au budget poussent d'énormes quantités de Russes au service de l'État. Et au fur et à mesure du développement de l'instruction, il se crée de nouvelles conditions pour qu'une masse de sans-travail, avec une instruction supérieure, soit prête à se jeter partout où l'on peut obtenir des traitements faibles, mais assurés. Les écoles techniques supérieures fabriquent chaque année un

nombre toujours plus grand de jeunes gens pour l'industrie. Et la politique douanière prohibitive, en assurant de grands profits aux industriels russes, leur permet souvent de se passer d'ingénieurs techniciens. Et le nombre des jeunes gens d'instruction supérieure s'accroît, qui cherchent à entrer dans l'administration des boissons. Le nombre des écoles primaires augmente ; mais les traitements des instituteurs sont si minimes que la rémunération des débitants d'alcool d'État est considérée comme enviable ; et ces hommes sont des milliers qui demandent à entrer dans la régie de l'alcool. Les établissements d'instruction pour les femmes se multiplient ; mais les sphères dans lesquelles elles peuvent appliquer leur savoir sont très rares : aussi les femmes instruites se disputent-elles les places de vendeuses d'alcool. Le ministère des finances a ainsi à sa disposition, pour la réalisation de la réforme des boissons, une réserve très considérable d'hommes qui, par leur instruction et leur éducation, sont très supérieurs aux simples cabaretiers. Le lieu de vente des boissons, naguère si répugnant dans son aspect extérieur et intérieur, est aujourd'hui tout à fait convenable, grâce à la substitution du cabaret par le bureau d'État. Et puis ? — Et puis... rien.

Nous savons qu'il y a deux conditions favorables surtout à l'alcoolisme : la pauvreté et l'ignorance. La première, qui est l'expression non du mauvais état économique, mais de la ruine, de l'absence de tout espoir de consolider tant soit peu sa situation matérielle personnelle, provoque souvent chez l'homme un tel état d'esprit qu'il cherche l'oubli de son sort misérable dans l'alcool. Et la seconde, en barrant à l'homme l'accès des plaisirs esthétiques, fait de l'ivrognerie le seul moyen de se distraire de sa vie habituelle. Et puisque la réforme des boissons n'empêche pas la pauvreté de la population et

ne dissipe pas son ignorance, elle ne peut diminuer l'ivrognerie. Elle est impuissante à arrêter ceux dont la volonté est faible, qui boivent jusqu'à leur dernier outil, jusqu'à leur dernière chemise. Nous sommes persuadé que dans le débit d'alcool d'Etat, on ne vend pas les boissons contre des gages ; mais les cabaretiers qui, par milliers, ont perdu leur moyen d'existence, vont-ils se croiser les bras ? Non, ils s'occuperont à fournir aux ivrognes de l'argent contre leurs misérables biens. Il s'en suivra seulement une séparation en deux opérations : la vente de l'alcool et le transfert des prêts d'argent à une centaine de mètres plus loin dans les domiciles des anciens cabaretiers. Mais le ministre des finances appuie son opinion quant à l'influence de la réforme des boissons sur les avis des autorités locales : les gouverneurs, les représentants de la noblesse, le clergé, les zemstvos. Certes, ce sont des hommes honorables. Je ne nie point qu'ils disent exactement ce qu'ils ont vu. Or, voici ce qu'ils voient : une plus grande propreté et un plus grand ordre dans les débits de boissons d'Etat que dans les anciens cabarets. Mais si on leur demandait s'ils voient ce qui se passe dans les familles, dans les domiciles privés où on boit maintenant, ils répondraient négativement. Et c'est justement là qu'il faudrait diriger ses observations. La consommation même de l'alcool, interdite dans les débits de l'Etat, est passée en partie dans les rues, dans les jardins (comme nous l'apprennent les rapports publiés par le ministère des finances) et surtout dans les familles. Et l'ivrognerie dans les familles, en petits comités, peut avoir une influence pire que l'ivrognerie dans les cabarets ; ici les adultes seuls y prennent part ; ils rentrent ensuite dans leurs domiciles pour se coucher ; tandis que dans les familles, tous les degrés de l'ivrognerie s'étalent aux yeux des enfants. Et je crois

que le confort des lieux de débits d'alcool ne peut racheter le mal qu'apporte à la famille l'ivrognerie qui a lieu dans son intérieur. Quant à l'affluence des dépôts dans les caisses d'épargne et à la diminution locale des arriérés dans le paiement des impôts, il faut les attribuer à ce que les années 1895 et 1896 ont été des périodes économiques favorables. Il faut une grande dose de naïveté pour relier ces faits à la réforme des boissons. Celui qui a été ivrogne ne peut même pas maintenir l'équilibre dans ses affaires ; même s'il cesse de boire, il a encore beaucoup à rattraper avant de porter un dépôt aux caisses d'épargne. Et les arriérés d'impôts ? Est-ce que dans la quantité immense de ces arriérés (136 p. 100 jusqu'en 1898 pour le gouvernement de Tambov, 195 p. 100 pour celui de Voroneje, 217 p. 100 pour celui de Kasan, 340 p. 100 pour celui d'Orenbourg) l'ivrognerie joue un rôle tant soit peu important ?

Nous trouvons aussi, dans le très humble rapport, des réflexions sur la production paysanne. En faisant remarquer que la récolte de 1898 n'était mauvaise que dans certains endroits, le ministre des finances dit que le niveau inférieur de la production paysanne ne peut pas être attribué au bas prix des céréales ou à l'ignorance de la population et encore moins aux charges des impôts. L'influence de ces causes est loin d'être décisive. La véritable cause doit être cherchée dans « le manque de précision des rapports économiques des paysans qui font naître beaucoup de difficultés variées dans le mode même de l'exploitation individuelle, dans la disposition la plus favorable des forces et des moyens et dans leur accumulation... Le manque de clarté pour le droit sur le bien acquis par un membre d'une maisonnée paysanne, et les devoirs envers le chef de la maisonnée affaiblissent l'énergie et la productivité du travail». Tout cela s'ex-

plique par l'insuffisance de la législation sur les habitants des villages, parce que leurs droits personnels et réels sont mal définis par les lois, parce que les villages sont régis surtout par la coutume : celle-ci est bonne dans des conditions de vie patriarcale, qui, aujourd'hui, sont caduques. L'insuffisance et la pénurie de législation paysanne ne peuvent pas être compensées par des modifications partielles : elles « exigent la solution fondamentale et générale de l'organisation des villages ».

Il ne faut pas une grande perspicacité pour voir dans ces lignes une désillusion complète en ce qui concerne la commune villageoise. C'est précisément l'organisation communale des villages qui rend les droits personnels des paysans si mal définis et si peu certains. Les réflexions du ministre des finances apparaissent comme la généralisation des données du livre de M. Brjesky : *La commune rurale et l'insécurité économique des paysans*. L'auteur y développe l'idée que la commune de l'époque du servage était tout à fait différente de celle d'aujourd'hui, que cette dernière avec ses partages de terre totale fréquents, qui lui sont imposés artificiellement, avec ses fonctions fiscales complexes et variées, retarde le développement du village, met des obstacles insurmontables à l'amélioration de la culture du sol et, tout en n'empêchant pas la différenciation économique dans les villages, ne sert pas de boulevard contre le développement du prolétariat.

On peut être tout à fait d'accord avec M. Brjesky sur ce que la commune a beaucoup de défauts et que ses côtés avantageux sont peints avec des couleurs beaucoup plus sympathiques qu'il ne convient. Cependant, nous trouvons que les indications du ministre des finances n'en découvrent pas la cause principale. La politique économique du ministère des finances dégage depuis longtemps une tendance à activer le développement de l'industrie

en Russie. Et presque chaque rapport sur le budget indique l'importance prépondérante de cette partie de la production nationale. Or, la commune n'empêche pas du tout l'accroissement des fabriques et des usines ; et même elle fournit à l'industrie de la force-travail à bon marché et lui garde une grande armée de réserve. En même temps, dans l'intérieur des communes se produit une différenciation, — la concentration d'un grand nombre de lots de terres au profit de certaines maisonnées et la prolétarisation des autres. Comme les partages totaux ont lieu dans les gouvernements où l'agriculture est surtout prépondérante, ceux parmi les membres qui détiennent un plus grand nombre de lots de terre se trouvent dans des conditions favorables pour améliorer leur exploitation.

Le ministre des finances, en indiquant les causes de la pauvreté du village, en a omis beaucoup et des plus importantes. Il a omis notamment : 1° que la région de la Terre-Noire, presque jusqu'à Moscou, est entrée dans la période de la sécheresse qui menace dans un avenir prochain d'apporter des calamités encore plus grandes et qui exige des moyens de lutte sur une grande échelle ; 2° que dans cette région et dans d'autres endroits, la pénurie de terres a atteint un tel degré que l'exploitation rationnelle du sol est devenue impossible ; 3° que la politique du gouvernement pour l'émigration des paysans en Sibérie ne correspond pas aux besoins économiques de la Russie ; 4° que les droits de douane ne permettent pas aux paysans d'acquérir des outils perfectionnés : 5° que la tutelle gouvernementale pour toutes les manifestations de la vie nationale est trop pesante ; 6° que l'État étouffe la liberté de la parole et empêche l'éclaircissement réel et lumineux de tout ce qui paralyse les forces de notre peuple.

(Traduit par E. G.) A. Issaieff

Le Congrès et l'Unité Socialiste

« Diverses sont les origines historiques des éléments formant le prolétariat, divers les intérêts momentanés des différentes couches de la classe ouvrière... Et pourtant c'est en une forme synthétique que tendent à se fondre ces multiples oppositions. *Aussi toute la tactique consiste-t-elle à activer cette évolution vers l'unité organique. Car c'est dans ce mouvement d'ensemble où viennent fusionner les formes et les idées contraires, que se précisent peu à peu les conceptions communes du prolétariat.* De sorte que c'est des efforts combinés des masses ouvrières que se dégagent de plus en plus les règles directrices du mouvement. »

A cette conclusion, qui était celle de la rédaction du *Mouvement Socialiste* dès le mois de janvier dernier, semble devoir aboutir de plus en plus notre parti.

En opposition à l'organisation d'un parti unique de classe, deux tendances existent pourtant, également néfastes, quoique l'on en apprécie inégalement à l'heure actuelle le danger.

L'*esprit de secte* est encore vivace dans des couches profondes du socialisme français. Sa formule tient tout entière dans cette phrase de la lettre de Marx à Schweitzer : « ... Vous avez demandé au mouvement de classe de se subordonner à un mouvement de secte particulier ».

On veut à l'avance « prescrire la marche au mouvement de classe d'après une certaine recette doctrinaire » (1).

Le retard du développement économique de la France, tout un passé révolutionnaire, une longue série d'écoles socialistes de Babeuf à Proudhon, c'est plus qu'il n'en faut pour expliquer la sériation de la classe ouvrière en fractions diverses et opposées, dont chacune gravite autour d'un ou de plusieurs militants qui l'ont fondée.

D'autre part (et c'est là un côté de la question que les protestations véhémentes et justifiées soulevées par le manifeste du Parti Ouvrier Français et du Parti Socialiste Révolutionnaire semble faire oublier) l'organisation unitaire du socialisme français n'a pas rencontré un moindre obstacle dans les tendances petites-bourgeoises que personnifiaient les républicains-socialistes. Nous entendions dernièrement un militant ouvrier déclarer que « Millerand le premier avait lancé l'idée de l'unité ». Il y a là, à notre avis, une profonde erreur.

Ce sont les républicains-socialistes, avec Millerand à leur tête, qui ont pris l'initiative de la formation de cet extraordinaire groupe socialiste parlementaire de 1893 où les élus de la classe ouvrière coudoyaient MM. Paulin-Méry, Ernest Roche et Mirman. Rien de plus en opposition avec l'idée de la formation d'un parti de classe.

Quant à l'union socialiste préconisée par Millerand, un peu plus tard, lors du banquet de Saint-Mandé, elle n'offre encore que de bien lointains rapports avec la conception de l'unité telle que l'a développée Jaurès dans le premier numéro de cette revue, telle que la comprennent aujourd'hui tant de militants; c'est d'une union purement électorale qu'il s'agit chez Millerand, *l'union du scrutin de ballottage.*

---

(1) *Die Neue Zeit* (23 septembre 1896).

Au reste voici sa conception des rapports des élus socialistes et de leurs mandataires : « Chaque candidat, déclare-t-il, a le droit et le devoir de contracter librement avec les électeurs devant lesquels il se présente, les engagements qui formeront entre eux le contrat électoral (1) ». Il y a loin d'une telle conception de l'action politique à celle des socialistes qui ne la croient possible qu'accompagnée d'un contrôle rigoureux et incessant de la classe ouvrière, fortement organisée, sur ses mandataires, contrôle qui n'est possible que par la constitution d'un parti unique de classe.

Cette idée de l'unité organique, les « républicains socialistes » y ont été, de très bonne foi d'ailleurs, tout à fait rebelles. Elle relève d'une conception de la lutte politique qui n'est pas la leur, et au Tivoli Waux-Hall, l'année dernière, Millerand déclarait que « la diversité des organisations était en France un fait historique », qu'il serait « peu sage de faire en quelque sorte violence à l'originalité du socialisme français en l'accommodant aux formes unitaires de l'Allemagne ou de la Belgique ». Ce à quoi Jaurès a répondu justement qu'il n'y a pas de peuple où le socialisme soit condamné par une sorte de dispersion atavique à la faiblesse et à l'incohérence.

Il y a évidemment chez les « républicains-socialistes » des tendances petites-bourgeoises et purement démocratiques, très éloignées de celles du prolétariat révolutionnaire. Si ces différences s'accusaient, il pourrait en résulter la formation d'un vague parti de démocratie sociale placé entre la bourgeoisie révolutionnaire et le prolétariat (2); ou au contraire (et c'est ce qui à notre sens vau-

---

(1) A. Millerand. *La Plate-forme électorale*, page 25, ligne 12.
(2) Voir sur cette question un intéressant article de Lagardelle dans le *Devenir social* de février 1898, page 184.

drait mieux), ces tendances se trouveront, dans le sein d'un vaste parti unifié, heureusement contrebalancées par celles que représente le socialisme purement prolétarien.

La tenue d'un Congrès général du socialisme français c'est l'idée de l'unité prenant une forme concrète et cela malgré les prétendues différences de doctrine entre les organisations, malgré les vieilles animosités « apostoliques », suivant la jolie expression des fédérations de l'Ain et du Jura.

L'entrée de Millerand dans le ministère Waldeck-Rousseau et la crise qui en est résultée dans le parti ont décidé les vieilles organisations, malgré leur répugnance pour l'unité, et les républicains-socialistes, malgré leur antipathie pour la discipline de classe qui pourrait en résulter, à accepter l'idée du Congrès lancée par Jaurès depuis plus d'un an déjà dans la *Petite République.*

Une grosse question se pose tout d'abord. Sur quelle base sera organisé le Congrès? Dans leur communication à la *Fédération des Travailleurs socialistes de France* deux organisations, en acceptant l'idée du Congrès, le conçoivent sur la base de la représentation des circonscriptions électorales. Elle n'est pas sans danger.

On peut y voir tout d'abord un nouveau succès de cette malheureuse *conception électorale* du socialisme qui est celle de tant de socialistes français. Et de plus, par la proportion numérique que l'on veut établir entre le chiffre de votes obtenus aux élections et le nombre de délégués, il y a une importance tout à fait disproportionnée donnée à ceux qui ne sont trop souvent que les *moutons électoraux*. Le Congrès ne doit-il pas se former autant que possible par le jeu libre et spontané des organismes divers du parti, être une représentation de toutes les institutions créées par le prolétariat dans la société

bourgeoise, groupes d'études sociales et d'action politique, chambres syndicales et coopératives ouvrières?

D'autre part, il est nécessaire que le Congrès ne soit pas une simple extension du Comité d'entente. Autant que faire se peut, les délégués doivent y être les représentants du socialisme tout entier, non les membres de telle ou telle organisation. La représentation par circonscription, quelque imparfaite qu'elle soit, a l'avantage de dissoudre, tout au moins d'une manière formelle, les organisations. Le Congrès ne sera plus en présence que de délégués *socialistes*. Ce mode de représentation est peut-être le seul possible dans la situation actuelle, la première fois qu'un congrès général du parti socialiste a lieu. En tout cas, il importe qu'il soit établi qu'un tel système est tout provisoire et que les militants une fois organisés, sur tout le territoire, le Congrès du parti socialiste français devra avoir lieu vraisemblablement dans les mêmes conditions que les Congrès des partis socialistes belge ou allemand, chez lesquels, entre parenthèses, il n'a jamais été question d'établir une représentation rigoureusement proportionnelle des socialistes des diverses régions.

Le Congrès socialiste ne peut borner ses délibérations au cas spécial à propos duquel il est convoqué (1).

Pour être convaincu de la possibilité de larges discus-

---

(1) Plusieurs autres articles étant consacrés à cette question, nous ne la discuterons pas ici. Que l'on nous permette seulement de signaler aux réflexions des militants cette phrase de Kautsky : « La marche de l'histoire crée toujours de nouveaux problèmes et la base théorique ne donne pas, sans plus, leur solution mais simplement le point de départ qui permet d'y arriver. » *(Le Socialisme et les carrières libérales. Devenir Social*, mai 1895, page 105.)

En revanche, il est permis de trouver étrange l'argument de la conquête des pouvoirs publics donné en faveur de l'entrée de Millerand au ministère. En suivant ce raisonnement jusqu'au bout l'on pourrait aussi bien démontrer la nécessité de présenter un candidat socialiste à la papauté.

sions de méthode et de doctrine dans le Congrès du parti unifié, il suffit d'avoir vu le beau Congrès du parti socialiste allemand, soi-disant « caporalisé », agiter, à Stuttgart, au grand jour, toutes les grandes questions de tactique et de théorie.

Il y a d'ailleurs ample besogne pour le Congrès. Tout d'abord l'organisation méthodique de la propagande socialiste dans toute la France. En ce sens, une des meilleures mesures à prendre serait, à notre avis, d'aider à la naissance et au développement des fédérations régionales et départementales, ainsi que le demandent nos camarades de l'Est. La propagande syndicale, le développement des coopératives, la propagande théorique sont autant de questions dont le Congrès peut utilement s'occuper. Enfin deux mesures nous semblent absolument nécessaires et urgentes. D'abord la création d'un organisme permanent qui puisse remplacer le Comité d'entente, muni de pouvoirs plus étendus, constitué par le Congrès lui-même, ayant l'autorité nécessaire pour parler et pour décider au nom du parti. Ensuite la résolution de tenir dorénavant les Congrès annuellement.

L'œuvre de l'unité, au moment même où elle semblait le plus compromise, a fait d'énormes progrès; il dépend de tous qu'elle soit une réalité tangible. Il y va de l'avenir du socialisme, qui courrait les pires dangers, s'il restait plus longtemps chaotique et désorganisé.

JEAN LONGUET

LA CRISE SOCIALISTE [1]

Le parti socialiste français est en pleine crise intérieure. Cette crise était prévue. Elle existait à l'état latent depuis plus d'un an, — au lendemain des élections législatives pour être plus précis. Le moindre incident devait suffire à la révéler. Cet incident s'est produit : c'est l'entrée du député socialiste Millerand au ministère Waldeck-Rousseau—Galliffet. La première conséquence de cet incident a été la publication du Manifeste du Parti Ouvrier Français et du Parti Socialiste Révolutionnaire, manifeste qui a donné à la crise son caractère intensif et qui a provoqué une véritable scission dans le socialisme français.

J'estime que si l'incident Millerand paraît à première vue être la cause véritable de la crise, il ne saurait en être ainsi lorsque l'on s'en réfère au Manifeste lui-même ; que ce point étant acquis, on ne saurait considérer l'incident Millerand comme l'agent déterminant de la crise ; qu'il faut rechercher ailleurs, plus loin et plus haut, les causes véritables de la scission.

Dans leur Manifeste les citoyens Guesde, Vaillant et Lafargue — je cite ces noms parce que ces trois citoyens se sont reconnu être les auteurs du manifeste et que nombre de ceux dont les signatures figuraient au bas de ce document ont protesté contre l'emploi de leurs noms ou se sont dégagés en ce qui concerne certaines parties de ce même document —

---

(1) La discussion est largement ouverte, dans cette revue, sur la crise actuelle du socialisme français. Nous ne pouvons mieux faire que d'accueillir toutes les opinions qui se manifestent à ce sujet. *(Note de la Rédaction.)*

n'ont pas accordé plus d'importance que nous ne voulons lui en accorder à l'incident Millerand. Voici, en effet, comment ils s'expriment :

En sortant du groupe dit d'Union socialiste de la Chambre, qui venait de fournir un gouvernant à la République bourgeoise, les représentants de la France ouvrière et socialiste organisée n'ont pas obéi à un simple mouvement de colère, pas plus qu'ils n'ont entendu limiter à la protestation d'un moment leur action commune.

Il s'agissait d'en finir avec une politique prétendue socialiste, faite de compromissions et de déviations, que depuis trop longtemps on s'efforçait de substituer à la politique de classe, et par suite révolutionnaire, du prolétariat militant et du parti socialiste.

La contradiction entre ces deux politiques devait infailliblement se manifester un jour ou l'autre. Et par l'entrée d'un socialiste dans un ministère Waldeck-Rousseau, la main dans la main du fusilleur de mai, elle s'est manifestée dans des conditions de gravité et de scandale telles, qu'elle ne permettait plus aucun accord entre ceux qui avaient compromis l'honneur et les intérêts du socialisme et ceux qui ont charge de les défendre.

L'entrée de Millerand dans le ministère, disent les citoyens Guesde, Vaillant, Lafargue, n'a été que la manifestation de la contradiction entre deux politiques : l'une *prétendue socialiste, faite de compromissions et de déviations* existant depuis trop longtemps, l'autre *la politique de classe,* et par suite révolutionnaire. L'incident Millerand, ainsi ramené à ses justes proportions, ne doit donc pas nous arrêter. On peut, au contraire — et le débat institué devant l'opinion socialiste ne pourra manquer d'y gagner en clarté — l'écarter. C'est ce que je ferai pour m'en tenir sur le terrain des deux politiques et rechercher les causes véritables de la scission.

I

Jaurès, dans la *Petite République* du 15 juillet, définit ainsi la lutte de classe :

La lutte de classe est le principe, la base, la loi même de notre parti. Ceux qui n'admettent pas la lutte de classe peuvent

être républicains, démocrates, radicaux ou même radicaux-socialistes : ils ne sont pas socialistes. Reconnaître la lutte de classe, c'est dire que dans la société d'aujourd'hui il y a deux choses, la bourgeoisie capitaliste et le prolétariat, qui sont dans de tels rapports que l'entier développement de l'une suppose la disparition de l'autre. Les prolétaires modernes, à demi affranchis dans l'ordre politique, aspirent à l'affranchissement économique. Ils prétendent à l'indépendance, au bien-être, au plein exercice de toutes leurs facultés. Or, il n'y a indépendance, bien-être, maîtrise de soi que par la propriété. Et comme dans le système capitaliste et bourgeois, la propriété est le privilège d'une minorité, les travailleurs, les prolétaires ne pourront arriver tous à la propriété qu'en révolutionnant le système même de la propriété. Il faut que tous les moyens de production, les usines, l'outillage, le sol deviennent la propriété de la communauté sociale, qui en déléguera l'usage aux travailleurs organisés et affranchis. Donc, les prolétaires ne peuvent parvenir à l'entier développement humain que par la propriété communiste, négation de la propriété capitaliste et bourgeoise. La loi de croissance du prolétariat moderne est donc en contradiction absolue avec le système de propriété sur lequel repose la classe bourgeoise. Il y a lutte essentielle, interne, fondamentale des deux classes.

Dès lors, il serait puéril d'attendre de la classe en possession qu'elle se dépouille elle-même de son privilège, qu'elle renonce spontanément à ce qu'elle considère comme son droit. Elle pourra, ou par philanthropie, ou sous la pression des événements, consentir telle ou telle réforme, tel ou tel sacrifice, mais quand il faudra « faire le saut », franchir le passage décisif, passer du système capitaliste au système communiste, elle résistera de toutes ses forces. C'est donc de lui-même que le prolétariat doit attendre le salut : il ne doit pas être une annexe, une dépendance d'aucun parti bourgeois; il doit se constituer en parti distinct, en parti de classe, en parti socialiste.

La définition que donne Jaurès de la lutte de classe, base même du socialisme moderne, ne saurait être plus complète ni plus exacte.

Ce qu'il importe maintenant de savoir — et c'est le point que les auteurs du manifeste ont laissé dans l'ombre — c'est si, parmi les socialistes, il y a eu des oublieux de la politique de classe. Depuis trop longtemps, disent Guesde, Vaillant et Lafargue, on s'efforçait de substituer à la politique de classe et par suite révolutionnaire du prolétariat militant et du parti socialiste, une politique prétendue socialiste, faite de compro-

missions et de déviations. Qui a suivi cette politique prétendue socialiste? Qui, au contraire, est resté fidèle à la politique de classe? Les déviations et les compromissions sont-elles le fait de quelques-uns que nommément il est facile de désigner, ou ces déviations et ces compromissions sont-elles le fait de tous?

Je ne voudrais pas ici chercher une querelle personnelle à tel ou tel signataire du Manifeste. Pas davantage, il ne me plaît de rétrécir le débat en le subordonnant aux faits et gestes de telle ou telle personnalité, mais cependant il me sera bien permis de dire que souventes fois dans les listes électorales — qu'il s'agisse des municipalités, des Conseils généraux, de la Chambre des députés, voire même du Sénat, — il y a eu des accommodements avec la politique de classe. Le député socialiste Bernard Cadenat, un des plus anciens militants du Parti Ouvrier Français, justifiait par avance ce qui précède lorsqu'il écrivait dans la *Petite République :* « Je désapprouve toutes les critiques qui ont été faites contre certains membres du parti socialiste, *puisque l'ancienne tactique de la lutte de classe,* qui consistait à ne jamais contracter d'alliance avec les partis bourgeois, *a été abandonnée depuis bien longtemps déjà par tous les signataires de ce Manifeste, sans qu'aucun d'eux n'ait jamais protesté.* »

Les hôtels de ville de Lille et de Marseille n'ont pas été conquis avec la politique de classe. Les groupes du Parti Ouvrier, à Lille, ont fait liste commune avec les radicaux et c'est ainsi qu'ils ont triomphé de la coalition opportuno-réactionnaire. Qui a songé à s'en plaindre? A Marseille la situation n'est guère différente. Qui s'en est plaint?

Qui s'est plaint des alliances momentanées, contractées par des groupes socialistes avec certains partis bourgeois pour pénétrer dans d'autres municipalités, pour franchir le seuil des assemblées départementales?

Aucun des signataires du Manifeste. Bien au contraire, au banquet des municipalités socialistes, le 30 mai 1896, Guesde

et Vaillant se félicitaient avec Jaurès et Millerand du succès électoral que venait de remporter le parti socialiste; et c'était à Millerand que revenait la charge de prononcer le discours qui posait les principes essentiels de l'action politique du parti socialiste.

A ce moment, aucune fraction socialiste ne songeait à lancer des excommunications contre tels ou tels socialistes. Et cependant!

Le reproche de la substitution d'une « politique prétendue socialiste » à une « politique de classe » me semble donc bien inutile, et, j'ajouterai, bien dangereux pour ceux mêmes qui l'ont lancé à la tête d'autres socialistes.

Ce ne sont ni des reproches, ni des excommunications qui ramèneront le parti socialiste à l'observation rigoureuse des principes qui sont sa raison d'être. Il faut autre chose. Le parti socialiste ne peut ni ne saurait s'enfermer dans un doctrinarisme étroit; la tour d'ivoire ne lui convient pas; il doit vivre la vie politique et économique de la nation dont il fait partie intégrante. Que son action ait été chaotique, il ne s'ensuit pas de là que ce soit le fait de tel ou tel qui se recommande du parti socialiste ou qui lui appartienne. C'est au contraire le résultat naturel et fatal de la division en fractions ou en groupes qui jusqu'ici a été la règle de conduite du parti socialiste.

Comme l'a si bien dit le député socialiste Ferroul, « le parti socialiste ne doit proscrire aucun effort loyal, aucune énergie, aucune valeur, si ces efforts, ces énergies et ces valeurs peuvent accroître son action et son influence. Nous sommes en communion de doctrine avec un grand nombre de socialistes qui ont, sur la tactique, d'autres idées que nous. Cela suffit-il pour les écarter? Quelle que soit notre foi, elle ne nous donne pas l'infaillibilité. Les tempéraments sont divers. Qu'importe! si leurs diverses manifestations concourent au triomphe de l'idée commune. »

Mais si l'on ne doit pas proscrire, si l'on ne doit pas excommunier, que doit-on faire?

Réaliser l'unité de doctrine — chose déjà faite au Comité

d'entente socialiste — et l'unité d'action de notre parti, par l'unité socialiste.

II

L'unité socialiste ! voilà le grand mot lâché et voilà la cause vraie, réelle de la crise actuelle.

L'unité socialiste est-elle possible ? Oui, répondent tous ceux qui, venus au socialisme, n'ont pas voulu épouser les querelles de groupes, les rivalités de chapelles, et qui ont foi, une foi inaltérable, en l'avenir du parti socialiste.

Non, répondent ceux qui voient dans la réalisation de l'unité, et suivant les expressions du citoyen Raymond Lavigne, un des signataires du Manifeste, — « la dislocation et la débandade » des fractions socialistes actuellement existantes.

Pour ma part, je crois l'unité socialiste possible, réalisable, même mûre à réaliser. Rien ne peut empêcher cette unification de se faire ; tout, au contraire, concourt à la rendre immédiate et inéluctable.

L'on pouvait donc croire que devant la gravité des problèmes soulevés, devant l'importance des questions de doctrines et de méthodes d'action posées devant tout le parti socialiste, par le Manifeste à la France ouvrière et socialiste, et par les polémiques qui se sont produites dans les journaux, rien ne s'opposerait plus à ce qu'une première tentative fût faite dans cette voie. Quel magnifique résultat obtenu si tout le parti socialiste, par l'entremise de ses délégués, réglait définitivement sa tactique en même temps qu'il fixait très nettement sa doctrine !

Pourquoi faut-il que la joie que nous avons ressentie, en voyant les diverses fractions de notre parti accepter la convocation d'un Congrès général du parti socialiste français, soit mêlée de tristesse et d'amertume ? Pourquoi faut-il que l'on cherche des biais et que l'on essaie de tuer dans l'œuf l'enfant que l'on vient de concevoir ? Pourquoi préparer l'avortement du Congrès, si l'on accepte la convocation de ce Congrès et si l'on veut y participer ?

Car c'est bien de l'avortement même du Congrès général qu'il s'agit lorsque — toujours avec la même tranchante autorité — on s'arroge le droit de régler par avance son ordre du jour et de dire aux délégués de la France ouvrière et socialiste : « Vous ne discuterez que sur cette question ! » Et pourquoi ne discuterait-on pas sur d'autres questions aussi générales ?

C'est la porte ouverte à des retraites, à des défections qui affaibliront la portée du Congrès. Ce n'est pas ainsi que la crise socialiste se résoudra. Les polémiques s'avivront, les inimitiés grandiront et la scission, contre laquelle tant d'efforts ont été dépensés en pure perte, sera un fait définitif, irrémédiable.

Est-ce cela que l'on veut ? Je ne le crois pas. Mais le Parti Ouvrier Français et le Parti Socialiste Révolutionnaire ont une méfiance exagérée à l'égard du Congrès général socialiste. Et cette méfiance, ils l'ont traduite en ne posant devant le Congrès que cette question : à savoir « si la lutte de classe qui est la base même du socialisme, permet l'entrée d'un socialiste dans un gouvernement bourgeois ».

Eh bien ! qu'ils le veuillent ou non, le Congrès général du parti socialiste français ne se bornera pas à discuter cette seule question. Il ne le peut pas. Deux autres questions doivent être portées à son ordre du jour : 1° l'unité socialiste ; 2° quelle doit être la ligne de conduite politique du parti socialiste, celui-ci étant constitué en parti de classe distinct des partis bourgeois ; en d'autres termes, le parti socialiste, parti de classe, peut-il contracter des alliances, même momentanées, avec les partis bourgeois, au point de vue électoral et, si les circonstances de la vie politique de la nation l'exigeaient, comme dans l'affaire Dreyfus par exemple, pourrait-il, parallèlement ou avec tel ou tel parti bourgeois, défendre les libertés existantes et la forme même du gouvernement ?

Ne pas accepter de porter devant le Congrès ces deux questions équivaudrait, pour les auteurs du Manifeste, à désavouer eux-mêmes ce qu'ils ont écrit et signé. Ils ne le

voudront pas, et ainsi le Congrès général socialiste pourra faire œuvre utile et durable.

La crise socialiste, dont nos adversaires de classe s'esbaudissaient déjà, escomptant les divisions qui allaient faire de nous des frères ennemis, peut donc se dénouer d'une façon logique en faveur du socialisme.

Au tournant de l'histoire où nous sommes arrivés, alors que le parti socialiste vient d'affirmer si grandement sa force, qui donc dans nos rangs oserait faire œuvre de division? Aucun de ceux que nous avons l'habitude de considérer, non pas comme des chefs, mais comme des vétérans de notre parti, « comme les apôtres qui nous ont frayé la voie », ne voudrait assumer une telle responsabilité.

Si donc nous n'avons pas à craindre un nouveau fractionnement du parti socialiste, il nous est permis d'espérer en son unification. Ainsi, et comme l'écrivait récemment Hubert Lagardelle ici même, la crise traversée par le socialisme français, et qui lui était nécessaire, aura eu cet excellent résultat qu'il en sera sorti « plus défini et plus organique ».

Un socialiste ne saurait souhaiter mieux.

Anthelme Simond

Lyon, 29 juillet 1899

LES

Syndicats Allemands et le Congrès de Francfort

On ne peut comprendre les Congrès ouvriers allemands, si l'on ne se souvient que tout se modifie sous le régime de police qui pèse sur les organisations ouvrières, en Allemagne, et surtout en Prusse. Les syndicats allemands ne peuvent avoir une organisation centrale *formelle.* D'où la création d'une *Commission générale,* qui réside à Hambourg, et qui ne fait naturellement qu'une partie de la besogne qu'accomplirait une organisation centrale *réelle,* telle que, par exemple, l'*Union ouvrière suisse.*

Cette Commission générale — ainsi que le Congrès général des Syndicats — n'est composée que de délégués des syndicats *centralisés* et *poursuivant des buts économiques ;* toute politique leur est, en effet, interdite, sous peine de dissolution. Il résulte de là que cette Commission générale constitue une délégation imparfaite : d'abord, elle laisse de côté les associations ouvrières qui ont choisi une forme d'organisation autre que la forme centralisée, et elle néglige même les syndicats *locaux,* parce qu'ils s'occupent de politique *locale ;* ensuite, elle donne une importance exagérée aux hommes vieux et attardés dans le mouvement, aux employés des bureaux syndicaux, à tous les éléments conservateurs en un mot : elle exclut, par contre, les éléments jeunes et actifs. De sorte qu'on est en train de suivre à peu près le chemin tracé par les vieilles trade-unions anglaises, et qu'on montre une défiance extrême à l'égard des socialistes « académiques » (1), qui

---

(1) Sortis de l'Université.

désirent entrer pleinement dans le mouvement syndical, afin d'y puiser la vie et la force nécessaires à l'action politique.

Heureusement que la pression révoltante de la police détermine une saine réaction. Les fonctions élevées, dans les syndicats, sont pour la plupart données à des hommes mêlés à la fois au mouvement politique et au mouvement syndical, c'est-à-dire à des camarades expérimentés qui savent opérer sous le régime policier. Si bien que les deux influences se balancent, chose excellente pour l'union du mouvement ouvrier allemand. Les syndicats ne regardent plus avec une hostilité mêlée d'envie les organisations, les réunions, les chefs du mouvement politique; et ces derniers n'accusent plus les « syndicalistes » de vouloir former un Etat syndical dans l'Etat social démocratique. On sait maintenant des deux côtés que les syndicats sont plus que de simples écoles pour un parti ouvrier; qu'ils sont une puissance économique et organisatrice, en même temps qu'une arme de combat; et qu'il faut les tenir en même estime que les organisations politiques.

Le régime policier a voulu se tailler un « succès » au Congrès de Francfort. Le Francfort de la révolution bourgeoise, où résida, il y a juste cinquante années, le Parlement révolutionnaire de l'unique mouvement révolutionnaire que l'Allemagne ait connu, n'a pas pu offrir aux délégués du troisième Congrès des syndicats allemands une seule salle, dans la ville même. La police avait intimidé à ce point les propriétaires de locaux qu'il n'a été possible de traiter avec aucun d'eux. C'est aux limites de la grande ville prussienne, à Bockenheim, que le Congrès a dû se tenir. Nous signalons ce fait, car ces sortes de persécutions ne font que provoquer toujours de vives protestations et servent à notre mouvement. C'est dans une salle décorée de rouge de haut en bas, où dominaient les bustes de Marx et de Lassalle, que se tint le Congrès, qui souligna par de vifs assentiments toute allusion faite à l'ignominieux régime de police que nous subissons.

Le *Mouvement socialiste* a déjà publié l'ordre du jour et commence, dans le présent numéro, le compte rendu ana-

lytique du Congrès. Il ne me reste qu'à en tirer les conclusions générales et à dire de quelle façon nous avons perfectionné la machine syndicale, qui doit précipiter la chute de l'ancienne société et préparer l'organisation du régime nouveau.

En bons mécaniciens, les délégués des syndicats allemands ont perfectionné d'abord le rouage intérieur de la machine. Ils ont renforcé la puissance de la *Commission générale.* Ils lui ont permis d'agrandir l'organe commun des syndicats et d'organiser, à Hambourg, un bureau de législation protectrice du travail. Le rôle de ce bureau sera de réunir et de publier tous les renseignements de nature à éclairer les parties obscures de la législation ouvrière nationale et internationale, dont les complications sont si grandes, et de préparer une agitation favorable au perfectionnement de cette législation du travail.

La question des contrats collectifs (*tarifgemeinschaften*) avec les patrons avait été longuement discutée avant le Congrès. Les typographes, dont l'organisation est la plus ancienne, puisqu'elle date de cinquante années, et aussi la plus conservatrice, avaient conclu avec un de leurs patrons un pareil contrat, pour une durée de cinq années. Cela leur avait valu de violentes attaques. On leur avait reproché de trahir ainsi la lutte de classe, en concluant, avec leurs ennemis, une paix d'aussi longue durée. Les éléments mécontents s'étaient séparés de l'organisation générale et avaient fondé une petite organisation nouvelle.

Entre ces deux tendances contraires, le Congrès trouva comme solution un moyen terme. Après de vives discussions, il laissa le délégué de l'organisation nouvelle dire aux chefs de l'association ancienne les plus dures vérités. Le Congrès ne recommanda pas l'usage de traités de longue durée comme celui conclu par les typographes avec leurs patrons. Mais il sanctionna le principe de contrat collectif entre ouvriers et patrons, contrat qui ne porte en rien atteinte à la lutte de classe. Ce sont surtout les ouvriers du bâtiment qui ont décidé la victoire de ce principe : dans les grandes luttes

qu'ils ont eu à soutenir, ils ont été à même d'apprécier la valeur de l'armistice qui permet de perfectionner les armes pour des combats nouveaux. — La question des secrétariats ouvriers *(arbeitersekretariate)* fut ensuite traitée en une belle conférence. Sept grandes villes ont déjà assuré à la population ouvrière ces précieux organes de défense. — Aucune solution ne put être enfin donnée aux différends qui, dans les villes industrielles, ont surgi entre les Unions locales *(gewerkschaftskartelle)* et les syndicats généraux. Les grands syndicats, répandus dans toute l'Allemagne, se refusent à reconnaître d'intermédiaires entre eux et les ouvriers. De plus, la politique étant interdite aux syndicats généraux, les Unions locales, qui réunissent tous les ouvriers de différents métiers d'une même localité en une seule organisation, ont pris un essor considérable. Il était nécessaire qu'on admît la possibilité de la politique syndicale par localité. On le voit, ce n'est là qu'une question provoquée par le régime de police qui pèse sur les ouvriers, et qui disparaîtra avec ce régime. Pour l'instant, rien n'empêcherait qu'on subordonnât complètement les Unions locales à la Commission générale de Hambourg, et de les faire ainsi entrer dans la grande union syndicale. Quoi qu'il en soit, Unions locales et syndicats généraux s'aident, en attendant, dans la mesure du possible. Il se produit bien, à l'occasion de grèves, de question de législation, etc., des jalousies et des rivalités. Mais l'opposition entre ces deux formes de l'organisation syndicale allemande finira bien par être résolue. C'est d'ailleurs une preuve de la discipline et du bon ordre des Allemands si cette question a été traitée si sérieusement.

Un problème plus difficile à résoudre était celui des ouvriers non qualifiés, dont l'organisation a été seulement effleurée par le Congrès, et qui sera une de nos plus difficiles questions intérieures de l'avenir. Doit-on créer des syndicats spéciaux pour les ouvriers non qualifiés de chaque profession? Actuellement ces ouvriers ne sont pas toujours organisés comme leurs collègues qualifiés; mais il y a cependant une association à part pour les manœuvres de toutes les pro-

fessions, et de nombreuses collisions d'intérêt surviennent souvent entre les deux catégories d'ouvriers de la même branche, ou de deux branches contraires. Témoins, les manœuvres du bâtiment, à Berlin, accusant les maçons de les avoir trahis dans le grand mouvement qui s'est produit il y a peu de temps en faveur de la hausse des salaires. Témoins encore, les ouvriers du bassin de Francfort, dont l'association dispute les manœuvres brasseurs au syndicat des ouvriers de fabrique non qualifiés, qui, bien que faible, les revendique comme siens. D'ailleurs, le développement rapide de la technique industrielle et l'augmentation croissante du nombre des ouvriers non qualifiés nous aideront à résoudre ce problème.

Telles ont été les questions d'ordre intérieur de quelque importance que le Congrès a eu à traiter.

L'autre partie des débats a été consacrée à faire entendre d'énergiques protestations contre le régime de réaction sous lequel gémit l'Allemagne. On a flétri comme il fallait l'état lamentable de l'inspection du travail, qui ne relève pas de la législation de l'Empire, mais qui est organisée par les 26 États fédérés d'une manière différente dans chaque État. On a dénoncé les autorités municipales qui organisent des bureaux de placement municipaux pour les ouvriers rebelles à l'organisation syndicale et traîtres à leurs camarades. Enfin, et ce fut là le moment solennel du Congrès, on fit publiquement savoir au gouvernement de l'Empire qu'on allait organiser la dernière résistance au projet de loi contre les associations ouvrières, qui devait, peu de jours après, être présenté au Reichstag.

Nos camarades de France savent quel coup de pied a été donné, même par le parti du Centre, à ce projet odieux. Le langage vigoureux qu'a tenu le Congrès syndical de Francfort doit être mis en face de la défaite ridicule qui a été infligée au gouvernement des hobereaux prussiens. N'oublions pas cependant que les ouvriers chrétiens ont eu leur part dans la bonne issue du combat.

Et tel est bien le caractère que doit revêtir le développe-

ment des syndicats allemands. Plus vite que s'ils étaient laissés à eux-mêmes, les ouvriers non socialistes sont poussés par notre régime de police à s'unir étroitement avec les ouvriers syndiqués, et à lutter sur le terrain de la lutte de classes. Le Congrès de Francfort a préparé les cadres qui recevront les nouveaux camarades. Qu'on sévisse contre les organisations ouvrières, et on les fera plus solides et plus grandes! Qu'on les défende, et elles fonctionneront en secret, comme sous la loi d'exception que Bismarck décréta contre les socialistes! On peut tout faire! Une chose pourtant est impossible : détruire dans les rangs des ouvriers allemands l'idée de l'organisation syndicale et politique. Et c'est sur cette certitude consolante que nous avons clôturé le brillant Congrès syndical des jours de mai 1899.

Dr MAX QUARCK

Francfort-sur-Mein, juin 1899

CHRONIQUE D'ART

PUVIS DE CHAVANNES

Les admirateurs de Puvis de Chavannes (je les crois nombreux aujourd'hui) ont été favorisés pendant le mois de juillet. Environ cent cinquante dessins de ce maître ont pris place au Musée Galliéra. Cent trois tableaux, esquisses, dessins ou pastels, ont été rassemblés pour quelques semaines dans les galeries Durand-Ruel.

Les dessins du Musée Galliéra appartiennent, pour la plupart, à la meilleure période de la carrière de Puvis : celle où l'artiste pratiquait avec sûreté et joie la manière laborieusement conquise qui convenait à son génie. Ces dessins n'ont rien de commun avec ce qu'on entend d'ordinaire par de beaux dessins : ils ne flattent pas l'œil par l'opulence des formes, la souplesse hardie de la ligne, l'habileté du crayonnage. Nulle virtuosité, nul étalage de science anatomique. Dans deux ou trois figures à peine, l'étude des muscles est poussée un peu loin. On dirait que l'artiste a désappris volontairement tout ce qu'on enseigne dans les académies, pour mieux réaliser son rêve. Et c'est à peu près ce qu'il fit.

A ceux qui douteraient que Puvis eût pu, comme tant d'autres, produire de ces études qui semblent destinées par leur auteur aux musées de l'avenir, il suffirait de citer la sanguine de la collection Montrozier pour l'*Ave Picardia Nutrix*. Ils y trouveront des figures de femmes élégantes et fortes, de vigoureux reliefs, un trait plein de confiance et d'autorité. Mais Puvis de Chavannes aspirait à d'autres mérites. Et, parce qu'il assigna à son orgueil une fin très élevée, il fit des dessins pleins de modestie. La ligne se

simplifie, les saillies s'atténuent, les membres sont presque lourds par crainte d'élégance convenue. Il bannit toute particularité de physionomie, toute recherche d'attitude propre à exciter la curiosité ou à satisfaire le dilettantisme. Les gestes, essayés, mal effacés, repris, se fixent au moment indéfinissable où ils perdent leur intérêt épisodique, appellent d'autres gestes, les supposent et les expliquent, donnent l'impression de la vie qui ne pose pas, du mouvement qui se continue inconscient du regard. On sent que le peintre, en dessinant la moindre de ses figures, avait la vision de l'ensemble dont elle devait faire partie, et que, résistant au plaisir réel mais facile de l'étudier pour lui-même, il voyait le modèle déjà transfiguré par le sentiment général de l'œuvre conçue. Cela suppose une rare puissance créatrice, une haute ambition d'art.

Le mérite des dessins de Puvis de Chavannes est donc double : d'une part, il réside précisément en ce que ces dessins sont incomplets et que, loin d'emprisonner l'imagination, comme ces études académiques qui isolent dans une lumière spéciale un individu posé sur un socle, ils lui ouvrent un infini : n'évoque-t-elle pas autour d'eux des groupes, des paysages, ne pressent-elle pas la couleur qui leur convient? D'autre part, ils empruntent leur beauté avant tout à l'expression.

Substituer à un froid symbolisme ou au jeu simplement agréable des lignes et des couleurs la recherche de l'expression : voilà ce que voulut Puvis de Chavannes, et il renouvela ainsi le grand art de la décoration murale. Il dut, pour y parvenir, lutter non seulement contre les habitudes du public, mais encore contre lui-même, c'est-à-dire se libérer des influences des maîtres. L'exposition Durand Ruel nous permet de suivre son évolution.

Voici une *Pieta*. Elle marque les débuts de Puvis de Chavannes au Salon (1850). Les chairs sont meurtries et livides ; les bleus et les rouges des draperies chantent furieusement. L'influence de Delacroix est sensible. Mais Puvis ne passa que quinze jours sous la direction de Delacroix, qui,

malade, énervé par la rareté et l'indifférence des élèves, ferma son atelier. Puvis ne reparut au Salon que neuf ans après. Dans l'intervalle, il avait été refusé deux fois (1851 et 1852), avait renoncé à se présenter les années suivantes et avait produit entre autres œuvres cette *Julie surprise* (1857) qui porte encore la marque de l'influence romantique, et ces *Pompiers de village* (1857) si curieux pour le mélange de réalisme et d'idéalisation classique. Puvis fait sa rentrée au Salon en 1861 avec deux grandes compositions : *La Paix ; La Guerre;* il s'impose; le jury lui accorde une médaille de deuxième classe; l'Etat acquiert *La Paix*. En 1863, il expose *Le Travail* et *Le Repos;* en 1865 l'*Ave Picardia Nutrix*. Cette œuvre produisit une grande impression. Ayant à décorer le Musée de Picardie (auquel avaient été vendues ou offertes par l'artiste les quatre compositions précédentes), il avait conçu un vaste poème à la gloire de la terre picarde aux rivières poissonneuses, aux vergers couverts de fruits. La composition est puissante, harmonieuse. Mais le peintre n'est pas encore en possession de la couleur qu'il adoptera dans la suite et il sacrifie encore dans l'exécution des groupes à l'intérêt épisodique. On ne peut reprocher aux *Femmes au bord de la mer* (1877) qu'un peu de froideur. Et voici enfin un incontestable chef-d'œuvre, le *Ludus pro patria*. L'Etat en fit l'acquisition (1881), et commanda pour le Musée de Picardie la peinture qui, au Salon, l'année suivante, valut à Puvis de Chavannes la médaille d'honneur. Dès lors, les œuvres magistrales se succèdent sans interruption : Puvis de Chavannes décore le palais de Longchamps, à Marseille, l'Hôtel de Ville de Poitiers, le Panthéon, l'escalier du Musée de peinture à Lyon, le grand amphithéâtre de la Sorbonne, l'Hôtel de Ville de Paris, celui de Rouen, la bibliothèque de Boston.

Il eut néanmoins à lutter presque jusqu'à la fin de sa carrière. Au début, tandis que quelques critiques : Delécluze, Théophile Gauthier, Paul de Saint-Victor, Théodore de Banville, le soutenaient et l'encourageaient, il avait contre lui Charles

Blanc, Timbal, Castagnary, About, presque toute la bourgeoisie dont il déconcertait les habitudes, tout le clergé gâté par les imageries du quartier Saint-Sulpice. En 1883, c'est-à-dire un an après le *Ludus,* About écrivait encore : « Cet artiste est par excellence l'homme des bonnes intentions et des vastes pensées. Depuis plus de vingt ans, il se promet et nous promet un chef-d'œuvre qu'il n'exécutera jamais, car il ne sait ni peindre ni dessiner, et il promène fièrement dans tous les coins son ignorance encyclopédique. »

Il y avait assurément une noble fierté chez cet artiste qui, poursuivant son œuvre sans révolte comme sans faiblesse, s'imposa au public au lieu de le subir. Son ambition fut encyclopédique, car il voulut que toute la nature, le ciel et la terre, les animaux, les fleuves, les collines et les forêts vinssent faire un cadre à l'homme, dans ses vastes compositions. Mais ce qu'About prenait pour de l'impuissance de dessinateur, c'était le parti-pris nécessaire de simplification. Quant à la couleur, elle est exactement ce qu'elle devait être pour que la peinture s'harmonisât avec la pierre des édifices et décorât les murailles sans produire l'impression d'un tableau suspendu provisoirement ou d'une baie ouverte sur l'espace. Ils sont du reste exquis en eux-mêmes, ces tons violets, mauves, vert-tendre, ces blancs lumineux dans lesquels se complaisait Puvis de Chavannes. Il avait de bonne heure éliminé de sa palette le rouge et le jaune comme trop lourds, trop violents et nuisibles à l'harmonie discrète qu'il cherchait. Cela témoigne d'une grande délicatesse de la vue. Les vrais coloristes ne sont pas ceux dont l'œil est insensible aux nuances et l'on sait que le rouge, l'or et le bleu éblouissent surtout les enfants et les nègres.

N'exagérons pourtant pas la délicatesse de Puvis de Chavannes. On l'a trop souvent représenté comme un peintre difficile à apprécier et qui n'aurait travaillé que pour une élite. Assurément les nouveautés ne s'adressent d'abord qu'au petit nombre. Je crois aussi qu'il faut une assez grande culture du goût pour comprendre les qualités de force et de simplicité. Les ignorants se laissent séduire par le fini

apparent du chromo et ils sont volontiers précieux. Mais je mets en fait qu'après une certaine initiation, l'œuvre de Puvis doit satisfaire un public très vaste. D'abord parce qu'elle est la logique même. L'idée de la composition est dictée par la nature de l'édifice; le dessin du paysage, des figures, du moindre détail, concourt à la traduction de cette idée. La couleur correspond au dessin. De plus, les symboles adoptés par le peintre sont des plus clairs. Nul pédantisme dans ses allégories. On lui pardonnera d'être un peu plus compliqué quand il destine sa peinture à la Sorbonne ou à la bibliothèque de Boston. D'ordinaire, il représente sous la forme d'êtres qui pensent et vivent comme nous des sentiments trop généraux, des aspirations et des actes fort simples. Sa mythologie est humaine. Enfin, ce peintre qu'on a souvent représenté comme un peintre du rêve, des contemplations accessibles à quelques âmes privilégiées, a été au contraire constamment préoccupé par le fait le plus généralement humain, par la loi même de la vie. De même que toute son existence est un admirable exemple d'effort, la majeure partie de son œuvre forme comme un monument à la gloire du travail. On voit dans les peintures du Musée d'Amiens des forgerons battant l'enclume, des paysans occupés à tourner le moulin à blé. De jeunes femmes portent des pommes pour une cuvée de cidre; les vieilles filent ou tissent; des maçons élèvent un mur; des charpentiers bâtissent un pont. A Marseille, à l'Hôtel de Ville de Paris, au Panthéon, ce sont des pêcheurs, des bateliers, des bûcherons abattant des arbres, l'hiver; des femmes occupées à traire. Dans le *Ludus*, tandis qu'au premier plan, des adolescents s'exercent à des jeux d'adresse, sous l'œil des vieillards, on voit plus loin des adultes couvrant un toit de chaume, et des femmes leur tendent les gerbes.

Partout l'effort. Mais Puvis de Chavannes a peint l'effort heureux et calme. Toute attitude violente eût nui à l'effet de ses décorations. Et surtout, son génie profondément optimiste le conduisait à la sérénité. Un critique de savoir et de goût,

M. André Michel, se demandait, en 1887, si l'avenir ne reconnaîtrait pas « dans ces grandes rêveries peintes quelque chose des mélancolies de l'âme moderne, de ses vagues regrets et de sa lassitude après tant de recherches inquiètes... » Puvis de Chavannes n'était rien moins qu'un mélancolique. Il était doué d'une santé de fer, d'un excellent estomac, d'un orgueil puissant. S'il eut des heures de découragement, il se releva toujours par la confiance en la beauté de son rêve et en la grandeur de sa mission. S'il était trop intelligent et trop bon pour ne pas voir les imperfections de ce monde, il aimait en artiste la lumière et les saisons, la vie aux formes incessamment renouvelées. Aussi a-t-il représenté les jeunes hommes souples et sains; les femmes douces, graves, chastes; les vieillards vigoureux et ornés de toutes les vertus familiales. Le *Pauvre pêcheur,* si lamentable, est une exception dans son œuvre et lui-même disait plaisamment que dans l'*Enfant prodigue* il avait surtout voulu peindre des porcs. Quelque deuil semblerait flotter dans ses tons violets ou mauves. Mais il se plaît surtout dans la joie du blanc légèrement doré ou rosé. L'œuvre de Puvis de Chavannes n'est pas un miroir de mélancolie. Elle n'a rien de pessimiste, bien qu'elle soit profondément humaine. Car, dans un cadre merveilleux de terre, de ciel et d'eau, elle représente une humanité plus forte et plus belle, elle fait du travail, non le signe de quelque déchéance, mais une bienfaisante et ennoblissante loi.

Léon Deshairs

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

Nous ne pouvons que signaler aujourd'hui l'intéressant Congrès de la Prud'homie, tenu à Paris; les Congrès des métallurgistes et des ouvriers des tabacs, tenus également à Paris, et le Congrès des mouleurs, tenu à Montluçon. Nous en publierons un compte rendu détaillé dans notre prochain numéro.

ALLEMAGNE

Le troisième Congrès des syndicats allemands, à Francfort. — Notre collaborateur, le Dr Max Quarck apprécie plus haut, avec sa compétence spéciale, le troisième Congrès des syndicats allemands. Nous croyons compléter son étude en donnant le détail des travaux du Congrès.

Afin que le lecteur puisse suivre avec plus de facilité les débats du Congrès, rappelons-en l'ordre du jour; il contenait les points suivants :

1) Questions relatives à l'ordre du jour;

2) Rapport de la Commission générale; rapporteur, le citoyen C. Legien, de Hambourg.

A ce point se rattachent en outre les questions suivantes :

a) L'agitation;

b) L'extension de l'activité de la Commission générale; rapporteur, le citoyen Bringmann, de Hambourg;

c) Les secours de grève et la statisque des grèves;

d) Le *Korrespondenzblatt* (organe de la Commission générale);

3) Le droit de coalition; rapporteur, le citoyen Legien, de Hambourg;

4) L'inspection du travail; rapporteur, le docteur Quarck, de Francfort-sur-le-Mein;

a) L'inspection dans le bâtiment; rapporteur, le citoyen Paeplow, de Hambourg;

b) L'inspection dans les mines; rapporteur, le citoyen Hué, de Essen;

c) L'inspection des ports: rapporteur, le citoyen Doering, de Hambourg;

d) L'inspection dans l'industrie à domicile et la petite industrie; rapporteur, la citoyenne Koehler, Wandsbeck;

5) Les tarifs dans la lutte corporative; rapporteur, le citoyen de Doeblin, Berlin;

6) Le placement ouvrier; rapporteur, le citoyen Lespart, de Stuttgart; corapporteur, le citoyen Poetzsch, de Berlin;

7) Les secrétariats ouvriers; rapporteur, le citoyen Segitz, de Nuremberg;

8) Le rôle des cartels, fédérations locales de syndicats englobant les syndicats de différents métiers d'une localité, par opposition aux fédérations de métiers qui comprennent les syndicats des mêmes métiers dans diverses localités), l'organisation syndicale; rapporteur, le citoyen Stühmer, de Hambourg;

9) Questions diverses.

I. — Nous avons déjà publié, dans un précédent numéro, les principales données relatives à la situation des syndicats allemands admis à Francfort. Qu'il nous soit permis de les compléter par les déclarations suivantes, extraites du rapport du citoyen Legien, rapporteur de la « Commission générale ». Tous les syndicats de quelque importance adhèrent, d'après Legien, à la « Commission générale ». Les contributions trimestrielles des syndicats à cette Commission se sont élevées, pour l'année qui vient de s'écouler, au double de l'année précédente. Pour ce qui est des subventions accordées aux syndicats, la Commission a procédé avec la plus grande circonspection : les organisations doivent prouver leur raison d'être par leur propre force. Le développement que l'on constate dans le mouvement corporatif est surtout dû, en dehors de

l'agitation, à la conjoncture économique favorable, et aussi aux agissements du gouvernement dirigés contre la liberté de coalition. Les relevés statistiques relatives aux grèves ont donné de très bons résultats et sont une excellente arme dans la lutte pour la liberté de coalition.

C'est grâce à ces statistiques que l'on a pu prouver que sur 1,000 grévistes, il y en avait à peine trois qui commettaient des délits. Si la participation des syndidats dans la confection de ces statistiques avait été plus grande qu'elle n'a été, cette moyenne serait moins élevée encore : elle serait sûrement descendue à 2 p. 1,000.

La « Commission générale » n'a pas pu entreprendre l'enquête sur l'industrie à domicile et le *sweating system*, dont elle avait été chargée : elle ne possédait pas les moyens suffisants pour mener à bonne fin une telle enquête. Par contre, elle a complètement réussi dans une autre entreprise, à savoir, dans son enquête sur les conditions du travail dans l'industrie du bâtiment; à tel point qu'elle en a été félicitée même par les membres du Conseil fédéral (Bundesrath).

Le rapport du citoyen Legien sur le fonctionnement de la « Commission générale » a été suivi d'une longue discussion qui a rempli les quatre premières séances du Congrès (deux séances du matin et deux séances de l'après midi), et au cours de laquelle de nombreuses propositions ont été faites relatives aux questions contenues dans le deuxième paragraphe de l'ordre du jour. Ces propositions peuvent être divisées en deux catégories : les unes ayant trait à l'organisation, au fonctionnement et aux devoirs de la Commission, les autres à la situation des employés des syndicats, et des rédacteurs des journaux corporatifs.

Voici la teneur des propositions de la première catégorie, réunies en une seule par la Commission de rédaction :

Le nombre des membres de la Commission générale sera porté de cinq à sept. En outre, aux devoirs qui incombent à la « Commission générale », conformément aux décisions des Congrès antérieurs, seront ajoutés les deux devoirs suivants : 1) L'entretien des relations internationales avec les syndicats

des autres pays, et réunion et utilisation des matériaux qui en résulteraient.

2) Autant que le permettront les moyens et le personnel dont elle disposera, la « Commission générale » est chargée de :

a) Réunir et utiliser les matériaux pouvant servir à l'agitation syndicale qui sont contenus dans les publications officielles de l'Empire, des différents Etats et des communes (comme la statistique de l'Empire allemand, les rapports annuels des inspecteurs du travail, des offices statistiques des Etats de la Confédération et des villes, etc.), dans les rapports des bourses de commerce et d'industrie, des offices d'assurance, des caisses de secours, etc., ainsi que dans les journaux et autres imprimés.

b) Agrandir le *Korrespondenzblatt,* de façon à ce que ce journal puisse contenir une revue régulière de tous les événements relatifs aux syndicats allemands et étrangers ; des données relatives aux grèves, à l'organisation et à l'administration intérieure des différentes organisations, à toutes les discussions d'une certaine importance qui se poursuivent dans les journaux professionnels, aux particularités propres à certaines professions et à leur influence sur l'organisation ; des rapports sur la situation financière des différentes organisations syndicales, sur la situation de l'industrie, sur les organisations du patronat, et enfin les matériaux énumérés dans le paragraphe *a)*.

c) Publier un *compte rendu annuel de la Commission générale :* ce compte rendu contenant les principaux événements ayant trait au mouvement syndical, pourra servir de manuel aux employés des syndicats, aux rédacteurs de journaux, aux orateurs, etc. Cette publication doit nécessairement contenir les rapports statistiques annuels sur la force numérique, les recettes et les dépenses des syndicats allemands ainsi qu'une statistique de grèves.

d) Eclairer les ouvriers, par des publications appropriées, sur la signification de l'assurance ouvrière par l'État, de l'élection de représentants ouvriers dans les institutions ayant

trait à cette assurance; diriger les élections de ces représentants, dans tous les cas où ces élections nécessiteraient une telle action venant d'un point central.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité avec un amendement en vertu duquel la Commission générale pourra, chaque fois que les forces dont elle dispose régulièrement ne seront pas suffisantes pour remplir la tâche qui lui incombe, s'adjoindre des personnes prises en dehors de la Commission. Ces employés adjoints n'auraient que voix consultative.

Pour ce qui est des employés des syndicats, le Congrès a adopté trois propositions : une du citoyen Rexaüser, de Leipzig, dans laquelle le Congrès émet le vœu que des appointements convenables soient payés aux employés syndicaux et aux rédacteurs des journaux corporatifs: une deuxième du citoyen Deisinger, de Hambourg, demandant la création d'une caisse d'assurances pour les employés et rédacteurs; et enfin, celle du citoyen Pœtzsch, de Berlin, invitant la Commission générale à faire une enquête sur la situation des employés syndicaux, cette enquête devant être soumise au prochain Congrès.

II. — La séance consacrée au troisième point de l'ordre du jour relatif au *droit de coalition des ouvriers allemands* a été entièrement remplie par un remarquable rapport du citoyen Legien sur cette question. Le manque de place ne nous permet malheureusement pas de donner même un résumé succinct de ce rapport. Nous nous contenterons donc de dire que l'objet principal de ce travail a été une critique incisive de la législation actuellement en vigueur en Allemagne en matière de coalition et du projet de loi dit de réclusion *(Zuchthausvorlage)* présenté au *Reichstag* par M. de Posadowsky, sous-secrétaire d'État à l'Office impérial de l'intérieur. Ce projet de loi a d'ailleurs été depuis discuté par le *Reichstag* et rejeté en première lecture, sans renvoi à la Commission.

Du reste, les principales idées qui y sont contenues se retrouvent dans la résolution que Legien a soumise au Congrès,

comme sanction de son rapport et que nous donnons ci-dessous :

Le Congrès des syndicats déclare :

Le contrat de travail n'étant plus actuellement un contrat individuel, mais étant devenu, par suite de l'emploi d'une collectivité d'ouvriers par un entrepreneur, un contrat corporatif (collectif), il n'est que juste qu'il soit accordé aux ouvriers la liberté de se coaliser en vue de la conclusion d'un contrat de travail concerté en commun.

Le refus d'accorder ce droit de coalition doit être considéré comme une preuve manifeste de ce que les législateurs de l'Etat ont l'intention de favoriser la classe des entrepreneurs et d'empêcher la classe ouvrière d'arriver par la conclusion d'un contrat de travail corporatif (collectif) à des conditions de salaire et de travail aussi favorables que possible.

Mais il ne suffit pas que le droit de coalition soit reconnu dans la législation, il faut encore que toutes les dispositions de lois contrariant l'usage de ce droit soient abolies.

En Allemagne (à l'exception de quelques Etats confédérés), il résulte de la soumission des organisations syndicales à une législation sur les associations tendant à limiter le droit de réunion et d'association que l'exercice du droit de coalition garanti par l'article 152 du Code industriel (*Gewerbeordnung*) dépend de la bonne ou de la mauvaise volonté des autorités policières. Or, celles-ci sont loin d'agir d'après un principe unique et juste; au contraire, elles laissent les organisations patronales transgresser librement et impunément les dispositions de la loi sur les associations, tandis que, par suite de l'intervention des mêmes autorités, l'exercice de leur activité est, pour les organisations ouvrières, non seulement difficile, mais parfois absolument impossible.

La législation d'exception que l'on voudrait maintenant voir appliquer aux syndicats, sous le prétexte de défendre la soi-disant liberté de travail, doit être considérée comme une nouvelle tentative de limiter le droit de coalition; car le fait que pour la période de 1892 à 1898 il n'y eut sur 1,000 grévistes que 3.3 condamnés pour délits de grève, tandis que le nombre de condamnés sur 1,000 individus responsables est en Allemagne de 10.8, prouve à lui seul suffisamment qu'une telle législation n'est pas du tout nécessaire.

Les représentants des unions syndicales nationalement organisées, réunies en Congrès corporatif, déclarent avoir, au cours de leur activité pratique, souvent fort longue, dans le mouvement syndical, fait l'expérience que dans la plupart des cas la responsabilité d'une grève retombe sur les patrons.

Les ouvriers et ouvrières organisés ont, dans la plupart des cas, avant d'avoir recours ou de faire appel à la grève, essayé d'arriver à déterminer les conditions du travail ou du salaire par un accord pacifique avec les patrons.

Les patrons, au contraire, suivant en cela la tendance qui domine dans la vie publique de l'Allemagne, ont, à quelques exceptions près, brutalement refusé de reconnaître aux organisations ouvrières le rôle d'un facteur autorisé à intervenir dans la détermination des conditions du travail ; ils ont empêché tout accord pacifique entre entrepreneurs et ouvriers et, par cela même, excité à la grève.

En se basant sur cette expérience, le Congrès des syndicats déclare que toute mesure rendant plus sévères les dispositions pénales concernant les grèves et dirigées contre les ouvriers, et surtout la punition projetée des ouvriers qui exciteraient à la grève, équivaudrait à l'abolition complète de la liberté de coalition accordée par l'article 152 du Code industriel, — laquelle, du reste, est déjà sans cela extrêmement restreinte par suite d'une interprétation excessivement sévère des dispositions de l'article 153 du même Code, par les tribunaux, par l'application aux syndicats de la législation relative aux associations, et par les procédés dont la police est coutumière aujourd'hui.

Le Congrès des syndicats proteste avec énergie contre la conception qui voudrait assimiler à des criminels et voir infliger la peine de la réclusion à des ouvriers qui, poussés par le désespoir, né de leur misère, et luttant afin d'obtenir des conditions d'existence meilleures pour eux-mêmes et leurs familles, ont eu recours au dernier moyen dont ils disposaient, à la grève, et ont invité leurs camarades à les suivre.

Cette déclaration a été adoptée à l'unanimité, sans discussion (1).

(A suivre)

DANEMARK

Le lock-out a pris des proportions énormes. Notre prochain numéro publiera sur cette question un intéressant article de notre collaboratrice *Mina Bang*.

J. Rivière

(1) L'abondance des articles consacrés à la crise si grave que traverse en ce moment le socialisme en France, nous oblige à renvoyer au numéro du 15 août la fin de ce compte rendu du Congrès de Francfort.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Pour l'Ecole laïque, par B. Jacob. Conférences populaires avec une préface de M. F. Buisson. Paris, 1899. Edouard Cornély. In-16, 192 p. Prix : 1 fr. — M. Jacob, dans une série de conférences fort éloquentes, nous rappelle qu'il faut maintenant plus que jamais songer à l'école laïque. Tant de nous s'imaginaient n'avoir plus à la défendre, que le cléricalisme était chose du passé! Les derniers événements nous ont remis face à face avec un danger que l'on croyait disparu. Le livre de M. Jacob est un excellent guide pour les militants, un arsenal d'arguments et de pensées fortes dont ils peuvent et doivent se servir dans la lutte contre le cléricalisme.

M. Jacob met en lumière les dangers que court la pensée libérale. Il nous montre le péril clérical croissant, la façon dont le cléricalisme envahit les couches bourgeoises, tente de reprendre les masses ouvrières pour étouffer sous l'étroitesse du dogme, sous le poids de l'organisation catholique non seulement toutes les forces de liberté et de progrès, mais encore tous les élans de sincère religion (car M. Jacob respecte la religion). L'organe de défense de la société contre le cléricalisme, c'est l'école laïque. Tous les partis de liberté doivent lutter pour elle. Seule, elle respecte, même parmi les majorités superstitieuses les droits d'une minorité religieuse ou libre-penseuse; seule, elle laisse intacts les droits de tous les pères de famille; seule, elle est capable de former la conscience morale de l'enfant en dehors de tout dogme, de lui former une intelligence libre, éveillée, critique, indépendante, et forte.

Les cinq derniers chapitres du livre de M. Jacob sont consacrés aux alentours du sujet : ce sont une courte justification de la Déclaration des Droits de l'Homme; une dissertation intéressante sur ce que c'est que la pensée libre « dont l'un des héros serait Renan » selon M. Jacob. — C'est une conférence sur le progrès social de la classe ouvrière où on trouvera d'excellentes pages sur l'augmentation de la dignité et la moralité de l'ouvrier, la relation du mouvement ouvrier avec la science. Enfin, une confé-

rence-programme politique qui est surtout pédagogique : préconisant l'antialcoolisme, la réduction des charges budgétaires, la participation plus étendue de la démocratie à la répartition de l'impôt, l'impôt sur le revenu, la politique républicaine.

Les derniers chapitres sont assez curieusement partagés entre un socialisme idéaliste, un peu vague, et un simple programme radical et progressiste. M. Jacob se fait, comme M. Buisson, beaucoup d'illusions sur les capacités de la société actuelle à sauvegarder les intérêts de la liberté et de la civilisation.

Marcel Mauss

Les Pensées de Tolstoï, par Ossip-Lourié (165 pages, Paris, Alcan 1898). — C'est un recueil des pensées philosophiques et morales de Tolstoï. Par un classement méthodique et un arrangement ingénieux l'auteur a tâché de donner à son œuvre une apparence d'unité et d'éviter les solutions de continuité trop déconcertantes. Et si des textes brefs semblent parfois comme des électric-interviews sur la Mort, le Mariage, le Mal, c'est qu'un tel genre de composition est en lui-même vicieux. Les membres épars du penseur artiste se prêtent difficilement aux reconstitutions purement logiques. Il est vrai que M. Ossip-Lourié a exposé et interprété les doctrines du grand écrivain dans sa *Philosophie de Tolstoï* et que les *Pensées* peuvent servir d'appendice et de pièces justificatives à cet ouvrage.

Pour Tolstoï, l'idéal naturel de l'humanité est, en morale, la vertu parfaite. Pour l'atteindre il suffit d'avoir foi dans la vie et d'en approfondir le sens. Il faut, à l'individu comme à l'humanité, chercher la vérité et subordonner son action aux connaissances nouvellement acquises. L'histoire de l'humanité est un passage graduel de la conception de la vie personnelle animale à la conception sociale. Et la vraie vie, celle qu'il faut aimer, c'est la vie commune de tous. Le communisme est prématuré peut-être, mais il a, comme le christianisme, de la logique et de l'avenir.

Cependant le mal est dans le monde. Mauvaise la répartition des biens, mauvaises la loi, l'opinion, les mœurs. La misère accompagne la surproduction. Les immenses richesses sont la propriété de quelques-uns. C'est l'instinct de classe qui dirige toute la conduite des classes supérieures. Leur patriotisme est l'expression la plus complète de leur mauvaise foi. La science et l'art domestiqués ne peuvent, dans un milieu de mensonge, instruire et moraliser l'humanité.

Pour détruire cet état de choses que faut-il faire ?

Nul besoin d'organiser une société. Le travailleur vient naturellement, de lui-même, se joindre à la société existante des travailleurs.

Il faut réveiller la conscience humaine par des actes répétés de justice.

La puissance suggestive de l'exemple, la force révolutionnaire de la vérité, la vertu organisatrice de la liberté feront le reste.

Ainsi sera fondé le seul temple vraiment sacré, le monde nouveau des hommes unis dans l'amour. *René Arot.*

LES REVUES

Die Neue Zeit (mai-juin). — Nous devons à nos lecteurs de revenir sur la discussion Kautsky-Bernstein au sujet du marxisme, que nous avons seulement signalée, et qui occupe les numéros 27, 28, 29, 35, 37 et 38 de *Die Neue Zeit*. La controverse tourne autour des trois points principaux du marxisme : *a)* la méthode : la dialectique; *b)* sa conception sociologique : le matérialisme économique ; *c)* la théorie de valeur. Les points pratiques du marxisme ont été discutés dans le *Vorwaerts* et les articles les plus intéressants sur la question ont été traduits dans notre revue. — La pierre de touche de toute cette discussion philosophique est le problème de la méthode. Kautsky défend la méthode dialectique ; Bernstein, au contraire, pense que la dialectique non seulement n'a plus sa raison d'être, mais est encore nuisible, en créant des erreurs de prévision historique. A l'appui de son point de vue, Bernstein donne un exemple pris dans les œuvres de Marx lui-même. Il s'agit de l'appréciation, émise en 1847, sur la prochaine révolution allemande. D'après Marx et Engels, la révolution allemande devrait précéder immédiatement la révolution prolétarienne. C'est une erreur et nul ne le conteste plus. — De quoi, répond Kautsky, la dialectique est-elle ici coupable? On ne saisit pas bien. Dans sa réponse à Kautsky, Bernstein consacre deux articles à la question de la dialectique et du développement proprement dit, et un troisième à la question de la nécessité dans la nature et dans l'histoire.

Plusieurs griefs sont émis par Bernstein contre la méthode dialectique. Pour lui chaque chose ne se conçoit que quand on la considère en rapport avec d'autres choses, en son être comme en son développement. La dialectique tombe dans l'erreur, en ne voulant pas s'occuper des choses en soi. De même pour la formule : « tout existe et n'existe pas » ; l'homme vit et constamment meurt parce que d'après la physiologie l'homme renouvelle, presque tous les dix ans, toutes les substances qui composent son corps. Mais, ajoute Bernstein, « le procès ininterrompu » pour *l'homme* en tant qu'être vivant a un tout autre sens que pour l'homme en tant que *personnalité;* on peut le développer par une certaine espèce de nourriture dans une certaine direction, mais il reste néanmoins la même *personnalité*, il appartient à la même *espèce de l'homme*. Pour Kautsky, « la *force impulsive* de

tout développement est la lutte des contradictions », ce qui provoque chez Bernstein la question suivante : si cette thèse est vraie, qu'advient-il alors du but final des socialistes, avec une société ayant à ses bases la coexistence harmonique de ses membres ? « Je ne suis pas de cet avis, continue Bernstein — que la lutte des contradictions est la force impulsive de *tout* le développement. L'action réciproque des forces est aussi une grande force impulsive du développement. » Après avoir déclaré dans son livre que les œuvres de Marx sont pleines de constructions abstraites, faites d'après la méthode dialectique de Hegel, Bernstein écrit : « Le développement des sociétés par la contradiction des intérêts, l'économie comme cause déterminante des luttes dans l'histoire, la conception de l'histoire comme une série de luttes de classes sous des formes variées. » — Tout cela est plus vieux que le marxisme et on y arrive sans avoir besoin de connaître la dialectique d'Hegel. *Gabriel Sombart.*

L'Avenir social. — Le numéro de juin contient la suite de la *Question ouvrière en Finlande* dont nous avons déjà parlé. On y trouve encore des statistiques intéressantes. C'est ainsi que l'on apprend que le salaire moyen d'un ouvrier à Helsingfors était en 1890 de 18.51 marks par semaine, soit 3 marks 8 1/2 pf. par jour.

C'est la couturière qui est au bas de l'échelle des salaires avec 1 m. 50 pf. par jour. Pour avoir une idée du rapport entre le salaire d'un homme et celui de la femme dans la même industrie, on peut prendre une filature d'Åbo où les hommes reçoivent de 2 m. 50 pf. à 3 m. 50 pf. par jour et les femmes 1 m. 50 pf. On a calculé que l'ouvrier d'Helsingfors doit avoir un salaire minimum de 18 à 20 marks par semaine.

On trouve que si les selliers, les menuisiers, les ramoneurs ont des excédents annuels de 71, 75 et 165 marks, les manœuvres, les tailleurs de pierre, les tailleurs ont des déficits annuels de 48, 90 et 113 marks. On voit ainsi la difficulté de l'ouvrier finnois marié pour vivre avec son salaire actuel.

La durée de la journée de travail effectif est généralement de 11 heures, 11 h. 5, 12 heures (d'après le comité du Congrès ouvrier de Tammerfors de 1896). Ces chiffres ne comprennent pas le repos, qui est de 1 heure 1/2 par jour. C'est à Helsingfors, où les ouvriers sont le plus conscients, que la journée de travail est la moins longue ; elle se rapproche de 10 heures.

L'intervention de l'Etat dans les rapports entre patrons et ouvriers est nulle. Ce n'est qu'en 1896 que le Congrès ouvrier de Tammerfors décida d'obtenir la limitation législative de la journée de travail.

Dans le même numéro, nous avons le compte rendu du Congrès de la Fédération des conseillers communaux socialistes qui s'est tenu à Louvain. La Fédération compte actuellement 450 adhésions

(membres ayant payé leur dernière cotisation); elle ne comprend donc pas encore l'intégralité des conseillers socialistes.

Le Congrès a décidé de mener campagne en faveur du vote d'une loi enlevant au Conseil des Hospices le placement des orphelins, qui seraient placés sous un régime familial, sous le contrôle de Comités spéciaux, dont les éléments seraient recrutés surtout dans la classe ouvrière. On a décidé ensuite de réclamer le vote d'une loi créant des syndicats des communes, et l'on a résolu enfin de tenir le prochain Congrès à Bruxelles, le premier dimanche de septembre. L'ordre du jour portera surtout la recherche des taxes et impôts les plus démocratiques. C'est sur cette question que se feront principalement les élections communales d'octobre.

Revue Socialiste. — Dans le numéro de juin, nous lisons un très intéressant article de Edgar Milhaud sur le « 3e Congrès des Syndicats allemands ». Dans cet article, Milhaud s'attache principalement à faire ressortir l'importance du nombre des ouvriers syndiqués effectivement, puisque de 287,659 syndiqués en 1891, les syndicats en groupent 507,747 en 1898. A ce dernier Congrès de Francfort, un secours collectif ayant été voté pour les tisserands grévistes de Brunn et chaque organisation syndicale devant verser pour chacun de ses membres une cotisation de 5 pfennigs, ce fut, en effet, la somme de 25,000 marks (31,250 francs) qui fut envoyée au nom des 500,000 syndiqués.

Cette organisation est née le 26 septembre 1868, à la suite du Congrès de Berlin convoqué par les deux députés socialistes le Docteur von Schweitzer et F.-W. Fritzche, et où 206 délégués représentaient 110 villes. Elle passa ensuite par la période de division lassallienne et marxiste de 1869 à 1878 au Congrès de Gotha. Et malgré la « loi des socialistes » il y avait, au moment de son abrogation, en 1890, 350,000 ouvriers syndiqués.

La lutte entre les partisans de la centralisation du mouvement syndical et ceux de sa localisation a abouti aujourd'hui, en raison des nécessités du combat, au triomphe des centralistes.

Enfin la Commission générale, qui incarne l'unité de l'organisation syndicale, a aujourd'hui fait reconnaître l'autonomie du mouvement syndical que les politiques avaient tendu à absorber. La lutte s'est ainsi poursuivie plusieurs années entre Legien, député socialiste non réélu aux dernières élections, représentant la *Commission générale*, et les membres du *Comité directeur du Parti*.

La propagande faite par la Commission chez les ouvriers les plus dénués d'organisation a abouti à syndiquer les « gens de mer », les briquetiers, etc. Cette Commission s'occupa aussi des ouvriers étrangers comme des Tchèques, des Italiens, etc., éveillant partout la conscience de classe et faisant partout ainsi des adeptes au parti démocrate-socialiste. Elle publie en même temps des brochures

pour ouvriers et pour propagandistes sur les lois ouvrières et pour résister aux tendances réactionnaires du gouvernement. Enfin, elle s'occupe de statisque ouvrière.

Cette division du travail permet ainsi au parti démocrate-socialiste allemand de faire œuvre complète au point de vue ouvrier comme au point de vue socialiste. C'est ce qui ressort clairement de ce premier article de Milhaud.

Dans le numéro de juillet, en un second article, notre camarade rend un compte détaillé du Congrès de Francfort. Nous n'y insisterons pas, le présent numéro de la *Revue* donnant sur ce Congrès de complets renseignements. *Paul Dramas*

Revue Politique et Parlementaire (juillet). — Ce numéro présente un intérêt tout particulier en raison des articles suivants : M. Bellom : *La Loi sur les accidents du travail et les difficultés présentes;* — H. Hauser : *Les Indicateurs du travail ou Bureaux publics de placement en Allemagne;* — A. Sayous : *Les Banques allemandes;* — et surtout un grand et important article d'A. Richard sur *La marche de l'esprit socialiste en France.*

M. Bellom n'examine guère que les difficultés qui ont été résolues par la dernière loi sur la matière; dans le numéro précédent, M. Graux avait abordé quelques points de doctrine avec une incompétence extraordinaire, même pour un député. Il y aurait bien des réserves à faire sur les théories juridiques de M. Bellom; mais tout cela n'a plus d'intérêt pratique.

L'intérêt de l'article de M. Hauser est grand : nous voyons comment on peut arriver, à peu de frais, à agrandir et *fédérer* les bureaux de placement pour régulariser le marché du travail dans des régions assez étendues.

Il va sans dire qu'il ne s'agit pas ici de ces institutions barbares qu'on désigne en France sous le nom de bureaux de placement et que la police encourage et tolère au même titre que les *lupanars*, qui ne valent souvent pas mieux, d'ailleurs. Il s'agit des bureaux établis par des villes, par des unions professionnelles ou par des sociétés philanthropiques.

M. Sayous continue les remarquables recherches qu'il a publiées dans diverses revues sur les banques allemandes et il montre le danger qui les menace, à cause de la confusion de leurs attributions.

L'article de notre collaborateur A. Richard est la plus forte étude publiée sur l'évolution socialiste. Il montre comment les théories se sont montrées impuissantes, comment les ouvriers arrivent à comprendre l'importance prépondérante des efforts qu'ils font eux-mêmes dans le monde économique. Ce sont les ouvriers qui ont forcé les chefs de parti à accepter les principes de l'entente entre les groupements existants; les chinoiseries sur les formules les intéressent peu; l'accord s'est fait, presque com-

plètement, sur le terrain des *questions d'ordre actuel*. « L'esprit de secte et la manie des théories abandonnent [les anarchistes] comme les socialistes ».

A propos des événements récents qui ont tant ému le monde socialiste, le vieux révolutionnaire dit : « La masse ouvrière ne possède point encore une conscience socialiste assez claire. [Les socialistes] sont donc obligés de frayer et de jalonner *tous les chemins* où pourra passer plus tard le socialisme agrandi et mieux compris par tous. Il en résulte qu'ils ne peuvent pas se désintéresser de l'action d'un gouvernement qui, sans aller jusqu'au socialisme, consent à *laisser* poser franchement la question sociale. C'est pourquoi ils cherchent à occuper des fonctions au sein des pouvoirs publics, et ceux-là se trompent qui croient que les socialistes ne sont pas aptes à tenir compte des difficultés du présent et des héritages historiques difficiles à liquider. »

Article à lire et à étudier.

Réforme sociale (mai). — La mode n'est pas aux idées démocratiques; aussi est-il bon de connaître et de méditer les observations qu'un savant américain, le professeur Rowe, adresse au monumental réquisitoire que M. Lecky a dressé contre les institutions démocratiques. M. Rowe fait observer que l'évolution démocratique de l'Etat est inséparable d'une évolution sociale qui a profondément transformé les relations humaines, qui a créé « une conception plus haute, une vie politique plus riche, un sentiment de solidarité, une communauté d'idées et d'idéal nationaux et politiques, qui étaient absolument impossibles aux âges précédents ». Il n'est donc pas scientifique de se borner à relever les fautes du gouvernement dans les pays démocratiques. S'il y a aujourd'hui plus de règlements, c'est que la vie industrielle moderne les a rendus nécessaires ; si les impôts augmentent, il faut reconnaître qu'une partie plus notable de l'impôt est employée pour l'utilité des citoyens.

M. Lecky, comme beaucoup de ses compatriotes, regrette le temps des Parlements élus par un corps électoral très restreint. Le Parlement du dix-huitième siècle était peut-être plus riche en hommes de valeur que celui d'aujourd'hui; mais la puissance de l'opinion publique tient une place plus grande qu'autrefois.

L'auteur anglais ne voit dans la nation qu'une association commerciale instituée dans un but de défense commune; c'est là une théorie qui n'est plus en rapport avec l'état actuel de la science.

P. Salley

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet

Le *Mouvement Socialiste* est composé par des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie G.-A. Richard et Cie, 9, rue du Pont — 1008

L'Antisémitisme à Vienne

On croyait loin de nous le temps où la *petite bourgeoisie* était appelée à jouer un rôle historique; on croyait ensevelies dans le sépulcre du Moyen-Age les corporations avec leurs rites solennels et romantiques, leurs maîtres-chanteurs et leur zèle pieux pour l'Église. Mais voici que nous assistons, à Vienne, à la résurrection de cet état depuis longtemps disparu. La petite bourgeoisie ressaisit les rênes du pouvoir dans la ville, et lui imprime son cachet bien reconnaissable.

L'antisémitisme viennois est un phénomène politique qui n'a presque rien de commun avec la haine invétérée de jadis contre les Juifs. Il n'est autre chose que l'agitation convulsive de la petite bourgeoisie, classe menacée d'une ruine prochaine : et cet antisémitisme n'est possible qu'à Vienne. La grande industrie capitaliste, qui se développa dans ce pays dès le commencement du siècle, eut immédiatement à lutter avec la peur mesquine que l'absolutisme de Metternich avait des grandes agglomérations ouvrières. Lorsqu'en 1848 cet absolutisme fut renversé, on vit, dans ce pays catholicisé jusqu'à la moelle, entrer en lutte contre l'industrie le cléricalisme qui pouvait craindre, avec raison, que grâce à l'industrie, les vieilles traditions ne fussent abandonnées et que la population ne fût modernisée.

C'est ainsi que le capitalisme autrichien, entravé dans

son développement, a été arrêté à mi-chemin. Il avait été assez loin pour engendrer une grande misère chez les petits bourgeois qui succombèrent dans la lutte de la concurrence ; mais il n'avait pas réussi à éliminer complètement cette petite industrie, vestige des anciennes corporations. Il n'avait pas été assez fort non plus pour créer cette petite bourgeoisie nouvelle, qui s'essaie courageusement à la suite d'un grand essor économique, en apportant avec elle l'esprit révolutionnaire du prolétariat et en grossissant, comme en Allemagne, les rangs de la démocratie capitaliste.

La petite bourgeoisie, dans sa haine du capitalisme, se vit donc poussée dans le cloaque de la réaction, et fut encouragée dans cette voie par une série de circonstances particulières à l'Autriche. Parmi celles-ci figure en première ligne la basse intellectualité des populations autrichiennes, surtout cet esprit de futilité, « cette bonhomie viennoise », à peu près synonyme de débonnaireté, mais qui, on le sait, peut facilement devenir cette malignité qui depuis des siècles fait l'objet des reproches des princes et des prêtres. Ensuite il faut tenir compte de l'étroitesse d'esprit proverbiale des hommes d'état autrichiens, surtout dans le domaine de la politique sociale. On a discuté pendant tout le siècle la question de la petite industrie sans arriver à un acte décisif; et ainsi *les petites gens* abandonnées par le gouvernement, devinrent forcément le jouet des partis politiques, qui naturellement les mettaient au service de la réaction. Les cléricaux encourageaient en eux de tout temps l'esprit conservateur de l'ancien loyalisme; mais les libéraux, à leur tour, quand ils s'emparèrent, en 1867, du pouvoir, voulurent faire des petits industriels comme un rempart contre les ouvriers révolutionnaires, ce qui était par trop ridicule. Car si

le système manchestérien veut asservir le petit industriel, cette entreprise se terminera par une résistance acharnée de la petite bourgeoisie contre les représentants du libre jeu des forces et de l'égoïsme.

Les libéraux furent renversés en 1878 : les cléricaux-féodaux qui arrivèrent au pouvoir s'entendirent bien mieux à gagner la confiance des petits patrons, et c'est précisément cette politique clérico-féodale qui imprima la forme antisémitique à l'agitation de la petite bourgeoisie. Le grand propriétaire féodal n'a certes pas la conscience pure vis-à-vis des ouvriers et des paysans : il a la même opposition à redouter des classes inférieures que l'industriel. Les féodaux furent assez habiles pour diriger contre les industriels l'animosité des masses, et ils y réussirent d'autant mieux qu'il leur fut facile de montrer, ce qui est un fait indéniable, que la fortune mobilière en Autriche se trouve surtout dans la main des Juifs. C'est là un fait très explicable : pendant tout le Moyen-Age, on obligeait les Juifs d'Autriche à ne s'occuper que du commerce d'argent, si bien qu'au début de l'ère capitaliste ce fut une nécessité d'État de les appeler à la direction des grandes entreprises industrielles et des banques. On signala au petit bourgeois viennois, à l'esprit borné et incapable de penser, l'exportateur, le fabricant de chaussures, le confectionneur; et comme c'étaient des Juifs, il finit par identifier le Juif et le capital, et il devint ainsi antisémite. Il ignorait l'opposition des classes au sein du judaïsme, l'épouvantable misère des ouvriers juifs de Galicie. Un fait d'ailleurs est à signaler : dans le nord de la Bohême, le foyer de l'industrie autrichienne, il n'y a point eu d'agitation antisémite jusque dans ces derniers temps. Là, en effet, les fabricants sont des agrariens allemands.

Après avoir ainsi détourné contre les Juifs l'exaspéra-

tion qu'un misérable état social avait provoquée dans la petite bourgeoisie, les féodaux eurent l'habileté par une sage dispensation de lois sociales, de se créer des droits à la reconnaissance, et firent ainsi d'une pierre deux coups. Dans la législation de 1885 ils promulguèrent une loi assez libérale pour la protection des ouvriers de l'industrie. Ce fut un coup très sensible pour leurs adversaires politiques, les libéraux, les représentants de l'industrie. En même temps d'ailleurs ils préservaient leurs propres entreprises, les entreprises agricoles, et pour longtemps, contre toute mesure d'ordre politique et social. Encore aujourd'hui les ouvriers agricoles sont à peu près sans aucune défense en Autriche. Mais le comble de l'astuce fut d'exclure le petit artisan de la protection donnée aux ouvriers. L'effet se manifesta surtout par la ruine effrayante des ouvriers de la petite industrie, mais les féodaux comptaient très peu, et même pas du tout, sur les ouvriers; en revanche, ils acquirent des droits à la reconnaissance des corporations auxquelles ils avaient livré les ouvriers sans défense, pour les mieux exploiter. Mais lorsqu'ils eurent la petite bourgeoisie pour amie, ils purent sans crainte étendre à cette classe le droit d'élection en abaissant de 10 à 5 florins le cens électoral, et par là ils fortifiaient encore la puissance politique de la réaction.

C'est sur un terrain ainsi préparé que le cléricalisme commença à pénétrer avec la ténacité qui lui est propre. Depuis 1867, année où le libéralisme, nourri d'idées voltairiennes, l'avait refoulé, il s'était retiré dans les vallées et les montagnes de la région alpestre dans la Haute-Autriche, dans le duché de Salzbourg et dans le Tyrol. Mais maintenant une nouvelle ère de luttes et de victoires a commencé pour le catholicisme. Il se mit, en 1889, à la tête de l'agitation de la petite bour-

geoisie. Le prince Aloïs Lichtenstein, un seigneur de la plus haute, la plus riche noblesse, un élève du collège des jésuites de Kalterburg près de Vienne, un politique subtil, d'une prudence excessive, négocia l'alliance des conservateurs allemands de l'aristocratie avec les petits bourgeois socialistes chrétiens, après que le docteur Rodolphe Mayer et le Baron Vogelsang, qui étaient venus d'Allemagne, eurent élaboré un programme socialiste-chrétien conservateur. Désormais on parlait de nouveau dans tous les congrès catholiques du salut « *des petits hommes* » et Lichtenstein s'éleva dans le parlement en de longs discours, non sans valeur, contre l'exploitation du peuple chrétien par les Juifs, contre les grandes maisons juives de confection, contre les fabricants de chaussures juifs. En même temps les églises viennoises devinrent le foyer d'une agitation systématiquement cléricale qui s'adressa à l'instinct le plus irritable, avec cette formule si facile à comprendre : haine aux Juifs !

Mais le cléricalisme qui, de tout temps, excella en l'art de parler au peuple dans sa langue, de se présenter à lui comme la chair de sa chair, fit un coup de maître en gagnant à sa cause le docteur Karl Lueger, le personnage le plus populaire de Vienne. Le docteur Lueger est le type éternellement vrai du démagogue ambitieux : excellent orateur, aussi spirituel que pathétique, d'une frivolité frisant la versatilité quant aux principes politiques, souple et intransigeant selon les nécessités du moment, bel homme, d'une amabilité entraînante et d'une grande bienveillance, l'idole des femmes, sans aucune prétention à la beauté, il est animé d'un égoïsme fanatique et d'une vanité puérile. Il avait débuté comme libéral sur la scène politique dans les années 1860-70, s'était ensuite essayé comme démocrate et comme nationaliste allemand, et comme son ambition n'avait trouvé nulle part son

compte, il se laissa enfin enrôler par les cléricaux, et prit part à leurs batailles, en condottiere de la petite bourgeoisie de Vienne. Les écluses de la plus folle démagogie furent ouvertes, l'antisémitisme attaqua vivement, et trouva désormais des amis et des protecteurs dans les cercles les plus élevés (la cour de Vienne est foncièrement cléricale), tandis que le parti libéral qui s'était frappé à mort par son culte de Mammon et sa politique impopulaire, se donna le coup de grâce par son opposition au suffrage universel, pendant la fameuse période de coalition. Aussi Lueger entra-t-il en 1896 à l'hôtel de ville de Vienne en qualité de bourgmestre.

On ne saurait comprendre l'antisémitisme viennois tel qu'il se présente aujourd'hui aux yeux de l'observateur sans ces détails sur son origine. Le parti qui domine maintenant à Vienne a si peu de choses communes avec l'antisémitisme qu'un homme politique a pu se permettre cette boutade qu'aucun parti, en dehors des libéraux, ne compte autant de Juifs que le parti antisémite. Lueger lui-même n'est pas le moins du monde antisémite ; personnellement il aime les Juifs, « il en mangerait »; ses meilleurs amis sont des journalistes juifs, Szep et Scharf; dans toute sa manière d'être, il y a beaucoup du Juif. Les Viennois eux-mêmes ne sont pas des antisémites farouches. Chacun d'eux a un ou plusieurs « bons Juifs » et ne trouve pas assez de termes pour les assurer de sa haute estime. Les deux véritables antisémites sont deux individus certainement malades, pour le moins faibles d'esprit; ce sont MM. Schneider et Gregarig, dont le premier répète à toute occasion son : *ceterum censeo judæos esse comburendos* et qui déclare qu' « avoir des relations avec des Juifs, c'est une prostitution contre nature ». Mais tous deux ne sont pas pris au sérieux par leur propre parti, tandis que Lueger lui-même les hait par suite des

nombreux ennuis qu'ils lui créent. Avec cela, l'antisémitisme viennois porte la marque de fabrique du cléricalisme démagogique. Un parti sans programme peut, en cas de besoin, fortifier l'opposition. Il y vit de négation et des fautes de l'adversaire. Mais quand ce parti devient dominant, sa phraséologie perd même son éclat extérieur et il ne reste qu'un cléontisme vide.

On n'a pas idée ailleurs du caractère sauvage que le parti socialiste-chrétien a imprimé ici à la lutte politique, à toute la vie publique. Les affaires privées des adversaires politiques sont sans cesse étalées au grand jour de la publicité. Aux réunions du Reichsrath, c'est le ton de l'écurie qui règne en pleine séance parlementaire, on traite « d'animal » un adversaire, quelque remarquable qu'il soit. Au conseil municipal de Vienne, pendant le discours d'un adversaire, on imite les cris des animaux, on lit à haute voix des annonces, on débite des lazzis: presque à chaque séance se produisent de brutales voies de fait. Lueger lui-même et son vice-bourgmestre se comportent brutalement et provoquent la minorité comme des rustres; les morts eux-mêmes ne sont pas épargnés, et devant la tombe ouverte d'un instituteur honnête mais malheureux, un de la bande lança, sans l'ombre de preuve, une immonde flétrissure. D'après cela, on peut se représenter facilement ce que sont les réunions populaires.

Les grandes idées faisant défaut, on descend aux personnalités et le parti socialiste-chrétien, ce parti des « imbéciles de Vienne », ce parti des « poteaux de barrière », comme Lueger lui même l'a appelé, est, ainsi que tous les esprits peu développés, absolument incapable de se juger lui-même. Il ne sent pas le ridicule des nombreuses contradictions au milieu desquelles il s'agite. Il ne comprend pas combien ses chefs abusent de

lui. C'est avec une véritable préméditation que le cléricalisme poursuit l'abrutissement de la population viennoise. Le père Abel, l'un des plus rusés parmi les moines qui ont jamais porté la robe de Loyola, régale les Viennois du haut de la chaire de toute l'éloquence des halles. De temps en temps, les corps élus et la presse antisémite vomissent des flots d'injures contre la science. On a encore souvenir de la sortie idiote que fit M. Gregori, à l'Université de Vienne, au sujet des expériences contre la peste; on se souvient de la guerre sainte que fait au darvinisme le député Bielohlaweld, qui ne veut absolument pas descendre du singe.

Mais c'est dans la lutte sourde qu'il soutient de toutes parts contre l'école, que le parti socialiste-chrétien donne la preuve la plus éclatante de son obscurantisme. C'est systématiquement que la bigoterie se faufile dans les écoles primaires; la prière et le chant religieux y sont la principale occupation des élèves; le prêtre y gagne une influence toujours croissante; les livres scolaires sont soumis à la censure cléricale, le fouet y est de nouveau introduit, et on essaie de ramener de huit à six années le stage scolaire. Et comme tout cela ne sert à rien, on organise une sanglante chasse à courre contre les pauvres instituteurs primaires, ces partisans naturels de l'éducation progressive du peuple qui, même sous le gouvernement des libéraux, avaient été désarmés par la médiocrité de leur traitement. La moitié de tous les instituteurs autrichiens ont d'ailleurs un traitement inférieur aux frais d'entretien d'un détenu ou d'un cheval de poste. Le petit bourgeois viennois, avec son esprit obtus, ne voit pas comme on se joue de lui.

Les antisémites, tout à leur insu, suivent absolument, depuis qu'ils sont au pouvoir, les traces, de leurs prédécesseurs, qu'ils ont combattus si énergiquement; ils sou-

mettent à des mesures vexatoires leurs adversaires politiques; ils ont établi le régime des compétitions et de la chasse aux emplois; ils ont développé d'une façon extraordinaire l'esprit de corruption. Les noms de Gersmann, Lehofer, Mayreider, Schneider, etc., sont autant de types d'hommes enrichis grâce à leur mandat, et le publiciste du parti, M. Vergani, dont les tribunaux nous ont montré sous un jour peu favorable la gestion des caisses publiques qui lui avaient été confiées, possède aujourd'hui, bien qu'il ait débuté, il y a environ cinq ans, dans la politique avec des dettes, trois superbes maisons de banque qu'il a acquises en luttant contre la corruption.

Ce parti, créé pour combattre les Juifs et surtout le capitalisme, est aujourd'hui incapable de réaliser le moindre article de son programme. Sa lutte contre le capital juif et étranger a abouti provisoirement à ce résultat, que le docteur Lueger, après avoir en vain mendié chez tous les financiers juifs de quoi couvrir son emprunt du gaz, s'est mis, je veux dire, a mis la ville de Vienne dans une misérable dépendance à l'égard de la banque allemande, dans laquelle de grands Juifs, tels que Bleichrœder et autres, jouent également un rôle. Il l'a humiliée devant cette société anglaise qu'il avait naguère méprisée avec tant d'orgueil, qui a fourni jusqu'ici le gaz de la ville de Vienne et qui doit le fournir encore pendant vingt-cinq années. N'a-t-il pas dû, pour se concilier la faveur des cercles financiers, inviter le plus grand des Juifs, Rothschild, au bal de l'hôtel de ville? N'est-il pas d'ailleurs ridicule de vouloir administrer une ville avec un budget de 80 millions, en satisfaisant la petite bourgeoisie? Pour se venger, M. Lueger s'en prit aux pauvres orphelins juifs, auxquels il enleva une subvention allouée par le Landtag (assemblée des États), à de pauvres Juifs, sténographes à la Chambre qu'il en chassa, à de pauvres insti-

tuteurs et fonctionnaires juifs, à qui il refusa tout avancement.

L'antisémitisme s'est donc montré complètement impuissant dans la lutte contre le capitalisme, tant juif que chrétien. Vienne dépend autant que jamais des financiers viennois ; et se trouve en outre tributaire du capital étranger. Les Viennois supporteront les frais de cette incapacité politique ; ils payeront le gaz plus cher ; ils auront un tarif plus élevé pour les tramways et les impositions municipales augmenteront immanquablement. En revanche l'administration communale a empiré ; l'état déplorable des rues frappe les yeux ; les écoles sont délabrées ; la viande n'a pas diminué de prix, car les bouchers sont des électeurs de Lueger, et il doit les ménager; les loyers augmentent, car les propriétaires, les capitalistes communaux de Vienne sont devenus l'élite de son parti. — *Quæ mutatio rerum!*

Et le petit bourgeois ! quand il s'agissait de prendre le pouvoir d'assaut, on lui avait promis du travail et des bénéfices. Mais les grands travaux que la municipalité libérale avait laissés en legs à la ville et qui s'exécutent maintenant : les voies de communications, la couverture de la Vien, le métropolitain ont été livrés à des entrepreneurs grands capitalistes et, qui plus est, à des étrangers. Lueger a rompu avec ce droit d'interdiction si étroitement lié à la production de la petite bourgeoisie. Les petits tailleurs, à qui Lichtenstein, élève des jésuites de Kalterburg a fait venir l'eau à la bouche, en tonnant en plein parlement contre les grands confectionneurs juifs Rothberger, Mandl, Zenther, etc., succombent aujourd'hui encore sous la concurrence d'un clérical belge, Etienne Esders qui travaille avec l'argent de ces mêmes jésuites de Kalterburg ; car le cléricalisme veut aussi faire ses affaires capitalistes, et la maison Esder, « A la grande

Fabrique » se développe gentiment en grand magasin, à l'instar de Paris (voir Zola, *Au Bonheur des Dames*). Les tourneurs, les menuisiers, les cordonniers et tous les autres attendent encore la moindre amélioration dans leur existence; bien au contraire, la classe ouvrière, depuis le dernier travailleur, aspire de plus en plus à une situation meilleure.

L'absence totale de forces intellectuelles dans ce parti, tout en expliquant la haine instinctive de Banausen contre l'intelligence, fait que les antisémites n'ont jamais fait éclore une idée de politique sociale quelque peu féconde, favorable à la petite industrie, et la politique industrielle charlatanesque qu'il étale dans les assemblées parlementaires est la meilleure preuve de cette faiblesse intellectuelle. Le député chrétien-socialiste Steiner, qui d'après le journal du parti déploie une activité infatigable, a trouvé récemment, après de longues réflexions sans doute, une idée générale qu'il propage : c'est celle d'un établissement d'habillement national, où les gens riches apporteraient comme dons leurs vieux habits qui seraient répartis entre les pauvres. Le salut du peuple chrétien par les vieilles culottes! Et voilà un des meilleurs esprits du parti! A part cela, un véritable désert intellectuel.

La petite industrie n'est pas satisfaite; les intellectuels se détournent indignés; la haute société est péniblement affectée du langage grossier et vulgaire de la politique, et craint la popularité de Lueger; il faut donc que le maître de Vienne fasse quelque chose pour conserver, de quelque manière que ce soit, auprès de la classe qui possède, la confiance prête à s'évanouir : sa politique est dirigée contre les travailleurs, et son parti les brutalise tout comme un petit bourgeois borné brutalise ses ouvriers. Les demandes que les corporations ouvrières adressaient au maire pour obtenir les travaux entrepris

par la Ville, la protection des ouvriers, un minimum de salaire et le maximum de la journée de travail furent repoussés avec morgue; les salles de l'Hôtel de Ville sont refusées aux séances des réunions ouvrières; le Conseil municipal viole à chaque pas les droits des corporations : il influence les élections du comité des adjoints dans le sens socialiste-chrétien. Et quand le gouvernement détruit quelque organisation ouvrière (celle des employés de chemin de fer), ce prétendu parti populaire y applaudit ouvertement, et M. Lueger a même l'impudence de dire dans une séance du Conseil municipal : « Les socialistes-démocrates et les *partisans de Schoener* parmi les instituteurs n'auront pas part aux subventions. »

Le parti fait en outre l'impossible pour insulter et calomnier les orateurs de la classe ouvrière. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les organisations ouvrières luttent avec passion contre ce parti d'odieuse réaction et de sauvagerie, d'abrutissement et d'exploitation, et que la poignée d'ouvriers socialistes-chrétiens restant encore se refusent eux-mêmes à l'obéissance et ne veulent plus servir de figurants dans les processions de l'Eglise et autres cérémonies cléricales. Autre fait : l'opposition naturelle entre la ville et la campagne s'accentue de plus en plus dans le parti antisémite. La ruine des laboureurs pousse vers la ville un nombre toujours croissant de campagnards qui, avec leur pauvreté, deviennent pour la capitale une charge de plus en plus onéreuse. Les lois sur les indigents, sur la naturalisation, les lois scolaires, la construction des chemins vicinaux, la création d'institutions favorables à la petite culture, l'achat de taureaux et d'étalons, l'établissement de refuges pour les enfants trouvés, d'orphelinats, d'hospices pour les incurables, de maisons d'aliénés, tout cela coûte au gouvernement de la Basse-Autriche, et Vienne doit en payer 84 p. 100. Le mot

à effet : juif! pouvait bien réunir les intérêts contraires, mais quand on en vient aux choses pratiques, quand il s'agit de payer, le petit bourgeois de Vienne ferme anxieusement sa bourse et à la diète de la Basse-Autriche la lutte se déchaîne dans le parti socialiste-chrétien entre les députés de la campagne et ceux de Vienne.

Tels sont les germes de décomposition qui sont déjà anciens au sein du parti, et cela se comprend facilement, car tout concourt à ne lui assurer qu'une courte existence. Un parti qui a des prétentions à une longue durée, doit avoir un but vaste, à longue perspective, mais quand il ne se propose mesquinement rien d'autre que de faire promptement fortune, il ne peut être question que d'une existence éphémère. L'Eglise catholique, le plus avisé des intéressés dans cette affaire politique, cherche à en tirer le plus gros profit, c'est pourquoi elle s'est empressée de déterminer M. Lueger à lui accorder un don de 5 millions pour des constructions d'églises. Quel beau coup de filet ! Heureusement, le Conseil d'Etat ne l'a pas sanctionné. Les lois de l'Etat sont un obstacle que le démagogue charlatan de Vienne ne peut franchir.

M. Lueger sent le sol trembler sous ses pieds. Parmi les trois corps électoraux qui élisent les 138 conseillers municipaux, le deuxième, celui des intellectuels (facteurs, fonctionnaires, instituteurs) a déjà complètement fait défection, le troisième, celui des petits bourgeois, chancelle de toutes parts et le premier n'a jamais été bien solide, c'est celui des propriétaires et des gros capitalistes. Il n'est pas douteux qu'aux prochaines élections la majorité du bourgmestre ne soit considérablement réduite. Aussi notre Cléon viennois cherche-t-il, par de chimériques réformes électorales, à se maintenir encore quelque temps. Mais tout cela ne réussira plus longtemps. Il ne pourra pas toujours exclure les ouvriers du droit élec-

toral, et lorsque le parti aux mains pures aura une fois pénétré avec une poignée de socialistes démocrates dans l'hôtel de ville de Vienne, la dernière heure aura sonné pour cette menteuse démagogie de l'ambitieux leader d'une couche sociale qui sombre.

Etant donnée la situation de Vienne, l'antisémitisme a été une ère de transition nécessaire dans le développement de notre état social. Quand on sera sorti des embarras politiques dans lesquels l'Etat tout entier se débat actuellement ; quand le développement économique du capitalisme ne sera plus entravé ; quand le cléricalisme et le féodalisme auront reçu leur coup de grâce, alors la voie sera libre pour la classe ouvrière, qui attend le moment de relever de sa faction la petite bourgeoisie réactionnaire, alors le socialisme entrera, la tête haute, dans la carrière, pour remplir sa grande et universelle mission.

Wien, juillet 1899.

Dr W. Ellenbogen

(Traduit par Camille Polack)

JAURÈS ET MILLERAND (1)

Je n'avais pas du tout l'intention de me prononcer sur une question qui émeut de la façon la plus profonde le monde civilisé tout entier et qui, en même temps, est trop compliquée et se rattache trop étroitement aux affaires intérieures de la France pour qu'un étranger puisse, sans y être forcé, exprimer publiquement son opinion. Cette occasion m'est donnée maintenant, car j'apprends par le *Vorwaerts* (je n'ai pas, en ce moment, la *Petite République* sous la main) que Jaurès a publié un passage de la lettre que je lui avais adressée (2). Quelle que soit la netteté de ce passage, il a pourtant besoin d'un commentaire, en ce sens que le cas Jaurès et le cas Millerand doivent être examinés d'une façon distincte.

Ce que j'ai dit de l'action de Jaurès ne me paraît pas discutable, et, depuis quelque temps, son attitude est devenue celle de l'ensemble du parti socialiste français.

---

(1) Nous avons publié, dans le dernier numéro du *Mouvement Socialiste*, un article de Rosa Luxemburg sur *Une question de tactique : Le cas Millerand.* Pour continuer à mettre nos lecteurs au courant des opinions exprimées à ce sujet dans la presse socialiste étrangère, nous publions aujourd'hui un article de Karl Kautsky, qui a paru dans le *Vorwaerts* du 1er août dernier.

(2) Voici l'entrefilet de la *Petite République* auquel Kautsky fait allusion :

« Karl Kautsky, directeur de la *Neue Zeit*, revue du socialisme scientifique, vient d'écrire à Jaurès pour lui demander un article sur la scission du parti socialiste français.

« Nous extrayons de cette lettre une phrase qui, sous la plume de Kautsky, l'interprète le plus autorisé de la doctrine marxiste.

On a dit que l'affaire Dreyfus ne pouvait pas intéresser le socialisme en tant que parti, parce qu'il s'agissait, non d'un prolétaire, mais d'un bourgeois. Mais la corruption des tribunaux est-elle indifférente au prolétariat? Est-ce qu'un jugement, qui consomme un assassinat légal sur un bourgeois ou un officier, est, par cela même, moins dangereux pour un prolétaire ou un soldat? Ne doit-on pas attendre pis encore d'une telle justice lorsqu'un prolétaire lui deviendra gênant ?

Liebknecht objecte, il est vrai, que l'affaire Dreyfus ne diffère en rien de milliers d'autres affaires du même genre. Pourquoi donc attacher une attention spéciale à ce cas ?

Malheureusement, il ne dépend pas de nous de transformer, en une affaire aussi retentissante, chaque assassinat légal, chaque cruauté sociale, chaque infamie. Cela ne dépend pas de notre bonne volonté et de notre aptitude à faire de l'agitation, mais bien de tout un concours de circonstances sur lesquelles nous n'avons aucune action.

---

le grand théoricien du socialisme international, nous semble particulièrement caractéristique :

« Mon cher camarade,

«... Je profite de l'occasion pour vous exprimer ma profonde ad-
« miration pour la manière incomparable dont vous avez sauvé
« l'honneur du socialisme français dans l'affaire Dreyfus.

« Je ne peux imaginer d'attitude plus funeste pour une classe en
« lutte que de rester neutre dans une crise qui révolte toute une
« nation ; je n'imagine pas d'attitude plus mortelle pour un parti
« de régénération sociale que de demeurer indifférent dans une
« question de droit, pas de faute plus impardonnable chez des dé-
« mocrates que l'indécision devant la soldatesque.

« Je souhaite le succès complet à votre noble œuvre et je vous
« serre cordialement la main. »

« Karl Kautsky. »

(*Petite République*, 24 juillet.)

L'action simultanée de circonstances de ce genre a réussi à donner à l'Affaire Dreyfus une signification plus grande que celle qui lui conviendrait, si on la compare aux autres infamies de notre société. Le parti socialiste eût mal agi si, délibérément et artificiellement, il lui avait donné cet éclat exceptionnel. Mais un cas dans lequel, en toute circonstance, nous serions intervenus, doit-il être pour nous d'un moindre intérêt pour cet unique motif que tout le monde s'y intéresse? Non, ce n'est qu'un motif de plus pour intervenir.

Pour une raison ou pour une autre, le cas Dreyfus est devenu une affaire dans laquelle se concentre toute la vie politique de la France, une crise qui a presque amené le pays à la guerre civile; et c'est dans une telle crise que le parti de la lutte sociale par excellence devrait garder l'attitude des bras croisés et déclarer que tout cela n'est qu'une querelle intérieure de la bourgeoisie, qui ne saurait nous intéresser?

Les prolétaires, et précisément ceux qui luttent et qui pensent, ne restent pas neutres dans une crise qui remue la nation dans ses profondeurs, et si les socialistes ne se mettaient pas à leur tête, ils retomberaient dans les mains des partis bourgeois qui interviennent activement dans la lutte.

Mais, pour quelles raisons l'Affaire Dreyfus a-t-elle acquis une si grande portée? C'est qu'elle est devenue une manifestation partielle du grand mouvement réactionnaire qui se fait sentir dans toute l'Europe centrale, et ce mouvement est provoqué par la croissance du militarisme et par la banqueroute du libéralisme qui meurt avant que le socialisme soit assez fort pour prendre en main son héritage. Les soldats et les curés, les couches privilégiées du grand capital, les éléments en décadence de la société, contractent une alliance qui est

dirigée non seulement contre le prolétariat, mais encore contre les couches de la bourgeoisie qui, d'un côté, ne sont pas privilégiées comme le grand capital et les agrariens, et, d'un autre côté, ne sont pas encore en voie de décadence comme les éléments petits-bourgeois. Mais parmi les fractions antiréactionnaires, la seule qui soit apte à la lutte, c'est le prolétariat. C'est à lui qu'incombe le devoir de la lutte au premier rang, avec tout ce qu'elle comporte d'obligations, alors même qu'il n'est pas en état d'arriver immédiatement à des résultats pratiques de grande importance.

Par suite de cette situation, le prolétariat en lutte s'est partout trouvé en contact avec des éléments peu sympathiques, quelquefois même déconsidérés et douteux : en Belgique, en Autriche, le prolétariat a momentanément de son côté les débris du parti libéral qui a périclité à cause de sa propre faiblesse et de sa corruption. En France, nos camarades ont souvent été forcés de voter avec des panamistes, et *en Allemagne aussi le compromis s'impose partout.*

C'est là *une situation fort désagréable,* mais, pour l'éviter, le parti socialiste ne peut renoncer à la lutte contre la réaction partout où il est forcé de tolérer à ses côtés les débris de la bourgeoisie libérale. Il ne peut faire qu'une chose, qui est de les éclipser par son énergie et le manque d'égards avec lequel il entre dans la lutte. Il doit faire en sorte que ce soit à lui que revienne la direction et par suite la domination intellectuelle des masses. Dans l'Affaire Dreyfus, cela veut dire que le devoir du parti socialiste français était de *se mettre à la tête du mouvement revisionniste,* dès qu'il était clair que Dreyfus avait été *illégalement* condamné, et que le maintien de sa condamnation signifiait la subordination de la République aux militaires et aux cléricaux.

Si cette conception est juste, on sera forcé de considérer que c'est un grand mérite pour Jaurès de l'avoir reconnue le premier et de l'avoir défendue avec tout son merveilleux talent et son étonnante force de travail. C'est à lui surtout que l'on doit l'entrée du *parti socialiste français* dans le grand combat contre l'État-Major et ses alliés, et c'est grâce à lui qu'en partie au moins il a pris part à la lutte d'avant-garde; et la logique des faits est tellement puissante qu'en fin de compte la totalité des organisations socialistes françaises a fini par se placer au point de vue même auquel Jaurès s'était placé avec quelques amis : le parti socialiste *uni* s'est mis à marcher de l'avant.

Survint alors l'entrée de Millerand dans le cabinet. L'acte de Millerand, rien qu'au point de vue formel, était déjà une faute. L'entrée d'un socialiste dans un ministère bourgeois est un acte tellement important qu'on ne pouvait l'accomplir sans l'assentiment d'au moins la majorité des organisations socialistes françaises. Le fait que Millerand a pris cet acte sous sa responsabilité ne constitue pas, d'après moi, une circonstance atténuante, mais aggravante, qui devait faire perdre à cet acte tous ses avantages, le rendre même nuisible, même au cas où il eût été nécessaire.

Quant à cette nécessité même, je n'ai pas pu encore trouver d'argument plausible en sa faveur, et je le cherche en vain. Les fractions socialistes auraient pu soutenir le ministère Waldeck-Rousseau-Galliffet, même sans l'entrée de Millerand au ministère.

La Social-Democratie allemande s'est trouvée à un moment donné dans la situation de voter pour un ministère Caprivi. Mais je cherche en vain la raison qui aurait rendu indispensable que le parti socialiste français, ou simplement un socialiste, se solidarisât avec le ministère

Galliffet et prît sur lui la responsabilité des actes de ce ministère. C'est la méfiance envers tout gouvernement bourgeois qui doit être notre meilleure vertu politique. Nous n'avons pas la moindre garantie que le massacreur de la Commune Galliffet ne se montrera pas, au moment décisif, aussi perfide vis-à-vis du ministère bourgeois que ses prédécesseurs au ministère de la guerre. Nous n'avons de même aucune garantie que ce ministère sera à la hauteur de sa tâche. Il n'y a qu'*une* force capable de s'opposer au militarisme poussé à bout, c'est la force populaire, déchaînée mais organisée.

Ces messieurs de l'État-Major, s'ils sont énergiques, viendront encore à bout du Parlement, si le Parlement est isolé, si, derrière lui, la masse populaire ne se soulève pas, décidée à se servir de toutes les armes qu'elle peut employer efficacement pour briser la force de la soldatesque, par exemple, la grève générale. Mais pour avoir recours à cet extrême moyen, un ministère bourgeois manque de courage et de volonté. Jusqu'aujourd'hui tout gouvernement bourgeois, lorsqu'il avait à choisir entre un appel au prolétariat et la soumission à la soldatesque, préférait toujours céder à la soldatesque.

Nous devons craindre aussi que le ministère Waldeck-Rousseau-Galliffet, lorsque la situation sera tendue à l'extrême, — ce qui peut arriver, — ne préfère trahir le socialisme avec son ministre, plutôt que de lui faire appel.

Il est vrai que tout cela peut ne pas arriver, ces messieurs de l'Etat-Major ayant fait preuve jusqu'à maintenant d'une mesure suffisante de maladresse et de manque d'énergie. Mais on doit s'attendre à tout avec une soldatesque exaspérée. En tout cas, la présence d'un socialiste dans un ministère Galliffet est très propre à compromettre le socialisme en le chargeant de la responsabilité des actes qui sont contraires à son esprit.

Soutenir le ministère contre les états-majoristes et leurs alliés ; le pousser en avant lorsqu'il hésite ; mais garder nos munitions et ne pas user prématurément notre force et notre influence sur les masses par une apparence de puissance derrière laquelle ne se cache en réalité que de la faiblesse : telle est, d'après moi, la politique qu'exige actuellement la situation du socialisme français.

Que les camarades français me pardonnent si, contrairement à mes intentions, je me suis hasardé à émettre publiquement un jugement sur leurs propres affaires. Mais la rédaction de la *Petite République* ayant elle-même rendu publics quelques passages de ma lettre, c'eût été provoquer des malentendus, si, mon opinion sur Jaurès ayant été publiée, mon opinion sur Millerand ne l'avait été également.

KARL KAUTSKY

(Traduit par J. Rivière)

LE CONGRÈS DE LA PRUD'HOMIE

Le Congrès de la Prud'homie s'est tenu à Paris dans le courant de juillet. 137 délégués des organisations ouvrières ont discuté pendant trois jours cette question si importante pour les travailleurs : la loi sur les Conseils des Prud'hommes.

Le travail de la discussion avait été préparé par l'envoi à toutes les organisations d'un projet qui avait été élaboré par les délégués de l'Union des Syndicats de la Seine. Ce projet, les auteurs ne le donnaient pas comme parfait, mais il ouvrait le champ à la discussion et facilitait le travail des congressistes qui, à notre avis, auraient dû, étant donné le peu de temps à dépenser, se contenter de le discuter et de l'amender.

Malgré le manque de suite dans nos travaux, de bonnes résolutions ont été prises, mais aussi que de votes incompréhensibles ont été émis ?

Nous étions convoqués pour discuter un projet de loi, pourquoi donc des camarades qui avaient été délégués sont-ils venus à la tribune demander la suppression des Conseils de Prud'hommes et prononcer des phrases creuses que l'on sait sans effet pratique ?

Nous avons sur la société actuelle une opinion faite, c'est qu'elle ne donnera aux travailleurs que ce que ceux-ci sauront lui arracher. Eh bien, en attendant que l'éducation de la masse soit faite et que nous puissions arriver à la perfection, il faut être pratiques et faire tous nos efforts

pour améliorer notre situation dans la société que nous subissons.

Pour les Conseils des Prud'hommes, un des points essentiels pour la classe ouvrière est d'enlever les appels des Prud'hommes à un tribunal composé d'adversaires.

Deux propositions ont été discutées. La première consistait à créer un Conseil d'appel des Prud'hommes patrons et ouvriers ayant déjà siégé au moins quatre ans; l'autre demandait la nomination des Conseils d'appels pris parmi les conseillers nommés par le suffrage universel et soumis à une réélection tous les ans; cette proposition a été combattue par des délégués qui voyaient l'introduction du suffrage restreint. Qu'ils me permettent de leur dire que cette proposition n'établissait pas deux modes de scrutin.

Tous les conseillers seraient nommés pour quatre années par le suffrage universel et parmi eux seraient pris les conseillers d'appel; le mandat terminé, chacun revenait devant le corps électoral rendre compte de sa conduite. Cette proposition enlevait l'inconvénient des quatre ans de fonctions exigées dans la première proposition et qui peut donner comme juges d'appel, et principalement dans les petites villes, des conseillers ouvriers renégats à la classe ouvrière. Il est vrai que le Congrès n'a admis aucun des deux procédés puisqu'il a voté la suppression des tribunaux d'appel sans réfléchir que notre code ne nous le permet pas, et que, dans certains cas, le tribunal d'appel, composé d'ouvriers et de patrons, peut servir aux intérêts de ceux que nous défendions dans ce Congrès.

Une question de principe très importante a été discutée : c'est celle des électeurs. Jusqu'ici les contremaîtres sont électeurs ouvriers ; plusieurs délégués ont demandé qu'ils soient à l'avenir électeurs patrons. Généralement ce sont

eux qui renvoient les ouvriers et ils ont des intérêts contraires à la classe ouvrière, étant bien souvent intéressés dans la baisse des salaires qu'ils imposent à l'ouvrier.

Cette thèse nous semble logique, aussi avons-nous été surpris de voir des conseillers ouvriers la combattre et demander qu'ils soient électeurs ouvriers, mais non éligibles. Il est incompréhensible qu'il y ait des hommes qui puissent en élire d'autres sans avoir le droit d'être éligibles ; dans aucun mode d'élection une clause semblable n'existe et il est plus étonnant encore qu'elle ait germé dans le cerveau de nos conseillers ouvriers ; il était de tout droit de mettre les contremaîtres avec les patrons, car souvent nous avons eu autant à nous plaindre d'eux que de nos employeurs.

La demande reconventionnelle a été discutée et le Congrès a décidé que toute demande reconventionnelle devrait être soumise au bureau de conciliation pour éviter qu'au dernier moment le patron n'introduise une demande reconventionnelle qui lui permette d'aller devant une autre juridiction. Le point essentiel de ce Congrès a été l'unanimité de tous les délégués à repousser les projets réactionnaires de MM. Beauregard, Lannes de Montebello et Cie. Les travailleurs ont compris qu'ils n'avaient rien à attendre de ceux qui jusqu'ici avaient été dans toutes les circonstances les adversaires de nos syndicats, et que si ces messieurs avaient mis dans leurs projets quelques articles libéraux, c'était dans le seul but de faire passer ce qui tue l'institution des Prud'hommes, c'est-à-dire de faire rendre les jugements par les juges de paix, ne laissant aux Prud'hommes que le rôle de conciliateurs et non de juges.

E. Briat

Le Lock-out au Danemark

Le Danemark n'occupe que le 1/13e de l'étendue de la France, et sa population est de 2,250,000 habitants. Jusqu'en 1870, l'industrie moderne y avait peu pénétré; 76.6 p. 100 de la population habitait la campagne, et 23.4 p. 100 les villes, et parmi la population urbaine, 15.2 p. 100 seulement vivaient dans des villes de plus de 10,000 habitants.

Dès 1870 l'industrie moderne commence à s'introduire : durant les trente dernières années, de grands changements se sont produits. La proportion entre la population rurale et la population urbaine a varié comme l'indique le tableau suivant :

Années	Population urbaine	Population rurale
—	—	—
1870.	23,4 p. 100	76,6 p. 100
1880.	26,2 —	73,8 —
1890.	30,5 —	69,5 —

En 1870, 44.2 p. 100, en 1890, 40.6 p. 100 de la population totale vivait de l'agriculture. En 1870, 20.9 p. 100, en 1890, 24.6 p. 100 de la population étaient occupés dans l'industrie, et le prochain recensement accentuera encore le rapprochement entre le taux de la population industrielle et celui de la population agricole.

Dans l'industrie, la tendance générale à la concentration s'est affirmée, sans que toutefois le petit métier ait com-

plètement disparu. C'est ce que nous indique le tableau suivant :

Nombre des Établissements		Nombre d'ouvriers employés
Sans ouvriers	42.559	»
Employant de 1 à 5 ouvriers	29.251	58.284
— 6 à 20 ouvriers	4.219	41.019
— 21 à 100	1.061	43.064
— plus de 100	165	34.241

La première colonne nous montre que le petit métier est encore florissant, la seconde nous indique que la concentration s'est produite dans l'industrie, car dans les 1,227 établissements qui emploient plus de vingt ouvriers travaillent un plus grand nombre d'ouvriers que dans les 29,251 qui n'en emploient que un à cinq.

L'agriculture comme l'industrie a été révolutionnée par les exigences de la production moderne. En 1870, le Danemark exportait du blé, aujourd'hui l'importation excède de beaucoup l'exportation. Forcé par la concurrence, le Danemark s'est jeté dans la fabrication du beurre pour l'exportation, en unissant la petite propriété avec la grande fabrication. Le principe de l'association coopérative a beaucoup aidé la petite propriété agricole; mais malgré sa situation encore favorable, on ne peut cacher que la prolétarisation est grandissante dans l'agriculture. Le tableau suivant nous montre l'accroissement des exploitations de 1860 à 1895 :

Grandes fermes	15,8 p. 100
Moyennes	4 —
Petites	12,1 —
Très petites	61 —

Les propriétaires des deux derniers groupes sont obligés de chercher une partie de leur subsistance en travaillant dans d'autres fermes. Au-dessous d'eux, il y a encore une grande classe de prolétaires sans aucune propriété agricole.

Avec l'industrie moderne, le socialisme se développa au Danemark.

Après une décadence vers la fin de 1870, le parti social démocrate n'a cessé de croître. Le parti est composé d'un organe politique, la Fédération socialiste (*Socialdemokratisht Forbund*) et d'un organe syndical, la Fédération générale des syndicats (*De Sanwirkeude Fag forbund*) (80,000 membres). Pour les élections politiques, le parti s'unit avec le parti libéral, il a obtenu ainsi douze représentants à la Chambre des députés (*Folksthinget*) et deux au Sénat (*Landsthinget*).

Au Conseil municipal de Copenhague, il y a, sur trente-six membres, douze socialistes, et dans les autres assemblées communales du pays, le parti a fait élire 200 représentants socialistes.

Tous ces élus, comme aussi tous les chefs du parti, sont, à part quelques rares exceptions, sortis de la classe ouvrière,

La presse socialiste au Danemark est la presse socialiste la plus étendue de l'Europe. Elle compte à Copenhagne un journal, le *Social Demokraten*, et plusieurs journaux dans les provinces.

Aujourd'hui le Danemark est agité par une des plus grandes guerres de classe qu'on ait jamais vue. Un lock-out général a été déclaré jetant à la rue 40,000 ouvriers (la moitié des travailleurs organisés).

Il n'est pas facile de retracer l'origine et la marche de ce lock-out, non pas qu'elles soient compliquées ou incompréhensibles pour des étrangers, mais parce que les conditions où il fut déclaré ont révélé tant d'orgueil et de bêtise capitalistes qu'on serait aisément traité de menteur en les exposant.

Les menuisiers demandaient un nouveau tarif à partir du 1er avril 1899, mais rien n'ayant été obtenu, ils commencèrent une grève.

Le 15 avril fut adoptée, par l'organisation suprême des patrons et par celle des ouvriers, une convention, suivant laquelle les salaires seraient relevés, sauf pour les ouvriers de sept petites villes de la province de Jylland. La mise à exécution de cette convention était conditionnée à son accep-

tation par les patrons et les ouvriers; or, il arriva que les ouvriers des sept petites villes, au nombre de 300, ne voulurent point l'adopter; pour éviter un conflit, on la remit encore une fois aux voix, elle fut rejetée. Le 2 mai, les patrons déclarèrent le lock-out pour tous les ouvriers menuisiers.

Pour mettre fin au conflit, la Fédération générale des Syndicats menaça les menuisiers des sept villes de l'exclusion de la Fédération. Le 10 mai, la convention fut adoptée.

Cependant, lorsque la Fédération des syndicats fit part de cette adoption à la Fédération des patrons, elle reçut de celle-ci comme réponse un nouveau projet de convention en huit articles applicables non seulement aux menuisiers, mais à tous les ouvriers. Les deux articles les plus importants étaient : 1° que les conventions passées entre les organisations suprêmes des patrons et des ouvriers n'auraient plus à dépendre pour leur application des syndicats ou des fédérations patronales locales; 2° que tous les tarifs adoptés cesseraient d'être en vigueur au premier janvier, c'est-à-dire au moment où les ouvriers peuvent le moins supporter les privations, où leur faculté de résistance est la moins grande.

La Fédération des patrons demandait aussi que l'assistance des ouvriers de différents métiers les uns envers les autres fut interdite.

La Fédération des syndicats rejeta cette convention, et le 19 mai la Fédération des patrons, au milieu des bravos et des hourras, résolut de déclarer un lock-out à partir du 24 mai pour tous les métiers se rattachant au bâtiment et à l'industrie du fer, soit en tout pour 30,000 ouvriers. Une semaine après le lock-out s'étendait à 40,000 ouvriers.

Les ouvriers, et avec eux les libéraux, virent dans cette attaque contre des gens avec lesquels il n'y avait point eu querelle (les charpentiers n'ont pas fait grève depuis seize ans) une déclaration de guerre civile. L'exaspération s'accrut encore lorsque l'on découvrit que les patrons danois s'alliaient aux patrons allemands au moment même où la nation était effrayée par les fréquentes expulsions dans le Nord-Sleswig. Déjà le 10 mai, plusieurs jours avant le lock-out la Fédération centrale

de l'Industrie du fer en Allemagne avait envoyé à ses membres une circulaire où elle les priait de renvoyer les ouvriers danois; peu de jours après le commencement du lock-out, la Fédération danoise des patrons demandait à la Fédération allemande du bâtiment d'agir de même, et elle se déclarait en retour prête à faire la même chose chez elle, lorsque l'occasion s'en présenterait. L'hyperpatriotisme était ainsi démasqué.

La Fédération des patrons a excité, de bien d'autres façons, l'exaspération du pays. A l'exaspération s'est mêlé le mépris, lorsque l'on a su qu'elle essayait d'intimider des prêtres qui sans être socialistes parlaient pour les ouvriers, et que par pression elle cherchait à entraîner la presse libérale du côté des patrons.

Il existe au Danemark un tribunal pour juger si dans les querelles entre patrons et ouvriers les conventions sont rompues. Ce tribunal est composé de deux ouvriers et de deux patrons, de deux autres membres choisis, l'un par les ouvriers, l'autre par les patrons et enfin d'un sur-arbitre, le professeur de droit de l'Université de Copenhague.

Différents métiers avaient passé avec les patrons des conventions défendant les suspensions de travail soit par grève, soit par lock-out; aussitôt après la déclaration du Lock-out, douze syndicats ont fait appel au tribunal.

Grâce aux patrons, la mise en jugement de l'affaire fut retardée jusqu'au 24 juin. Néanmoins, il fut jugé que pour neuf syndicats sur douze le Lock-out était en désaccord avec les contrats passés. Cependant le Lock-out ne cessa pas.

Le tribunal offrit alors sa médiation et se constitua comme « chambre de conciliation ». Mais sa décision fut retardée par les patrons. Le premier jour, ils arrivèrent avec cinq nouveaux articles, le second avec six, soit en tout dix-neuf qu'ils demandaient aux ouvriers d'accepter. Il serait trop long d'énumérer tous ces nouveaux articles, nous n'en citerons que quelques-uns : Le premier demandait que dans les différents métiers, — malgré les conventions prescrivant le recours à l'arbitrage en cas de conflit, — l'assentiment des Fédérations générales suffit

pour permettre, soit aux patrons de déclarer le lock-out, soit aux ouvriers de déclarer la grève. Pour pouvoir librement faire le lock-out général, les patrons pressaient les ouvriers d'accepter la possibilité d'une grève générale. Les ouvriers répondirent que dans les conditions qu'ils mettaient à la conciliation, se trouvait le rejet de cet article. Ainsi le parti de l'ordre, qui déclarait avoir fait la guerre pour avoir la paix, demandait la grève générale, et le parti révolutionnaire des ouvriers la refusait. Parmi les autres articles, il y en avait un qui demandait des changements dans le règlement des syndicats. Et l'on apprit qu'il s'agissait de ne donner le suffrage dans le syndicat qu'aux membres électeurs dans les élections législatives, c'est-à-dire aux hommes d'au moins trente ans, n'ayant jamais reçu de charité publique. L'article exigeait en plus que l'assurance contre le chômage, commencée par les syndicats, cessât. Quelque petit que soit cet article, il montre qu'un soulagement aux misères du prolétariat, augmentant sa force de résistance, ne peut être toléré par le capitalisme. A ces prétentions insolentes, les ouvriers répondirent que, après tout le tort qui leur avait été fait, ils ne reprendraient le travail qu'après l'établissement de la journée de neuf heures dans tous les métiers engagés dans le lock-out.

Le jugement du tribunal fut encore une fois retardé.

La discussion fut reprise le 12 juillet, mais sans résultat. Toute conciliation était impossible, la chambre fut obligée de se dissoudre et, le 18 juillet, le professeur Deuntzer déposa son mandat. Les ouvriers, toujours conciliants, avaient tout fait pour terminer le conflit par un arbitrage, tandis que les patrons qui voulaient bien par ce moyen forcer les syndicats à adopter leurs dix-neuf articles, avaient refusé énergiquement toute concession aux revendications ouvrières. Et depuis ils ont osé proclamer qu'il n'y avait plus lock-out, mais grève pour la journée de neuf heures.

A cette guerre civile ne se rattache aucun épisode dramatique, aucun tumulte dans les rues, aucune collision avec la police, aucune concentration de troupes.

Le 5 juin, comme on célébrait le cinquantenaire de la Consti-

tution, 35,000 ouvriers, des exclus pour la plupart, passèrent en cortège dans les rues de Copenhague et se réunirent ensuite dans une fête à la place Nowefalled. Aucune arrestation ne fut faite.

Un cercle de savants et d'artistes s'est formé à Copenhague et fait des lectures et des récitations pour les exclus, des salles d'études ont été ouvertes dans toute la ville, on a organisé des visites aux musées, on a donné des concerts. Dans les villes de province, les mêmes efforts ont été faits pour occuper les inoccupés.

La conduite des ouvriers est la meilleure réponse aux attaques extraordinairement méchantes dirigées contre eux par un journal de Copenhague.

Un lock-out qui jette la moitié des ouvriers organisés d'un pays dans la rue, accable de charges énormes les organisations. L'empressement à faire des sacrifices qui a saisi tous les ouvriers est un des plus beaux résultats de l'œuvre d'organisation. Les ouvriers qui ont de l'ouvrage sont taxés jusqu'à 25 p. 100 de leur salaire. Les métiers dont les caisses ont un montant passable font des emprunts à la Fédération générale des syndicats.

Parmi les métiers exclus, les forgerons ont renoncé aux secours de la Fédération, ils usent de leurs moyens propres et reçoivent des contributions des pays étrangers. Les charpentiers qui, comme nous l'avons dit, n'ont pas eu de grève depuis seize ans, reçoivent peu. En envoyant de jeunes ouvriers à l'étranger et en organisant des bureaux pour le placement d'ouvriers chez des particuliers, on a limité le nombre de ceux qui avaient droit à des secours. Malgré tout, le lock-out exige des sommes énormes. Le secours ordinaire est de 10 couronnes (1) par semaine pour un ouvrier marié et une couronne en plus par enfant. La dépense est d'environ un demi-million par semaine.

Au milieu de tant de souffrances, c'est un bonheur de voir comme le lock-out a révolutionné la société. Il a augmenté la

---

(1) 1 couronne vaut 1 fr. 3/7.

centralisation, c'est une guerre de patrons contre ouvriers, mais en même temps c'est une guerre de directeurs de sociétés financières contre patrons professionnels. Le lock-out a révolutionné les consciences, celles des ouvriers d'abord, car le temps est passé des âmes apathiques, celles des femmes des ouvriers, qui sous toutes les charges qu'elles supportent, défendent avec passion la cause de leurs maris. Il a révolutionné les classes possédantes qui ne sont pas directement liées à la lutte contre l'ouvrier. Aucun pays n'a vu jusqu'ici des bourgeois, pendant un lock-out, malgré la lutte furieuse du patronat, donner l'hospitalité aux enfants des exclus pendant les vacances, organiser des excursions et monter par souscriptions des restaurants publics pour les femmes et les enfants, comme cela vient d'être fait à Copenhague. Cependant la misère est grande.

Le parti socialiste international prouve sa sympathie pour les ouvriers danois par des envois d'argent. Quand il connaîtra à fond notre lutte il comprendra que nous méritons son appui. La guerre au Danemark n'a pas été déclarée pour une élévation de salaire ou une diminution de temps de travail; pour nous la question est « être ou ne pas être ». Si les ouvriers sont vaincus faute d'argent, la réaction élèverait la tête au Danemark; si les ouvriers sont vainqueurs, le petit Danemark sera dans l'avenir un point d'appui solide pour la marche du progrès.

Le parti socialiste international doit entendre le bruit de la guerre, quelque silencieuse qu'elle se passe.

Mina Bang

Copenhague, juillet 1899

La Propagande antimilitariste en Belgique

Le Congrès des jeunes gardes socialistes belges qui a eu lieu à Charleroi le 11 juin dernier a mis en lumière le rôle tout particulier joué par les journaux socialistes dans la propagande antimilitariste.

Les jeunes gardes sont au nombre d'environ 10,000 pour tout le pays et forment 120 groupes locaux. Les groupes d'un même arrondissement sont fédérés entre eux et ces fédérations constituent par leur réunion la fédération nationale. A la tête de celle-ci se trouve un conseil général, composé de sept membres et chargé d'organiser la propagande contre le militarisme en général et l'inique régime militaire belge en particulier.

Les jeunes belges doivent tirer au sort entre leur dix-neuvième et leur vingtième année. Cette opération n'a pas en Belgique le caractère de simple formalité qu'elle possède en France. Il y a en effet chaque année 40,000 conscrits environ et 13,300 seulement parmi eux doivent servir leur patrie. La conscription belge a par conséquent le caractère d'une véritable loterie de chair humaine. La chose est d'autant plus surprenante que nos honnêtes ministres considèrent toute loterie comme immorale et vont jusqu'à interdire de mettre en tombola quoi que ce soit, même un lapin, ainsi que cela se pratique fréquemment chez nos ouvriers.

La conscription, déjà injuste par elle-même, est rendue plus odieuse encore par l'institution du remplacement. Celui-ci est officiel et chaque année un arrêté royal fixe le montant de la prime à allouer aux remplaçants. Présentement, et de par l'estimation du roi, le Belge vaut 1,600 francs. C'est plutôt vexant pour les Français dont la valeur en 1870 ne montait qu'à 1,500 francs. Il est vrai qu'une hausse générale des prix s'est produite depuis trente ans.

Les riches sont donc encore officiellement dispensés en Belgique de défendre leur patrie, c'est-à-dire leurs propriétés. Pour la somme modique de 1,600 francs, ils peuvent envoyer un pauvre diable défendre leurs coffre-forts en temps d'invasion ou de grève.

La durée du service actif dans l'armée belge est de vingt-huit mois pour les fantassins, et de quatre ans pour les artilleurs et les cavaliers. C'est un conseil militaire qui décide de l'arme dans laquelle les conscrits seront incorporés. L'effectif en temps de paix monte à 40,000 hommes; en temps de guerre, la Belgique peut mettre en ligne 150 à 200,000 hommes.

Le budget total de la guerre s'élève à 92,500,000 francs, soit environ 15 francs par tête d'habitant. Cette somme semble relativement minime, quand on la compare aux quelque 60 francs que coûte à chaque Français l'entretien de l'armée française, mais il ne faut pas oublier que la Belgique est un *pays neutre* et qu'elle n'a pas de *revanche* à prendre. Notre armée ne sert même qu'à combattre « l'ennemi intérieur », comme le dit M. le marquis de Galliffet, c'est-à-dire les socialistes.

En voici la preuve officielle : Dans la séance de la Chambre des Représentants du 13 décembre 1894, le général Brassine, alors ministre de la guerre, répondait en ces termes aux députés qui demandaient la réduction des effectifs : « Lors des troubles de 1886, 1891 et 1894, l'effectif était supérieur à 40,000 hommes. Cela n'a pas été suffisant. Si des émeutes éclataient sur un grand nombre de points du pays, le gouvernement ne disposerait pas d'une force suffisante pour rétablir l'ordre. Nous devons tout prévoir. L'état général des esprits et les incitations qui travaillent les malheureux ouvriers peuvent nous mettre tôt ou tard en présence de dangers plus grands que ceux dont l'armée nous a déjà préservés. »

C'est contre ce régime et cette conception que les jeunes gardes luttent énergiquement.

Ils éditent chaque année, en français et en flamand, à l'époque du tirage au sort et à celle de l'encasernement, deux journaux, *Le Conscrit* et *La Caserne*, tirés chacun à 50,000 exemplaires.

C'est surtout pendant la période du tirage au sort que les jeunes gardes exercent une activité surprenante. Ils organisent à cette époque environ 300 meetings et à peu près autant lors de l'entrée des recrues à la caserne. La veille du tirage au sort des cortèges sont organisés dans les principales villes du royaume. Les manifestants promènent le long des rues des transparents portant des inscriptions et des tableaux antimilitaristes. Ces manifestations sont considérées avec sympathie par la population, peu amoureuse en général des galons et des pompons. Le jour même du tirage au sort, des orateurs du Parti Ouvrier se postent en plein air à la porte des mairies, et, pendant tout le temps des opérations, ils exposent aux conscrits et au public les beautés du militarisme.

Cette propagande produit des fruits. Il arrive fréquemment que les conscrits, avant de plonger la main dans l'urne, protestent véhémentement, par écrit ou oralement, contre l'iniquité de la loi militaire. Les gendarmes ne manquent pas d'empoigner alors les protestataires et de les expulser de la salle. D'autres conscrits refusent purement et simplement de tirer au sort, d'autres encore arrivent à la mairie à la tête d'un cortège de parents et de compagnons précédés du drapeau rouge et chantant des refrains socialistes. Il arrive même que la complicité d'un conseiller communal socialiste chargé de présider au tirage rend la manifestation plus complète. C'est ainsi qu'en 1897 notre camarade Bekaert, échevin à Anderlecht, avait officiellement convoqué à l'hôtel-de-ville les parents des conscrits en même temps que ceux-ci. Lorsque tout le monde fut réuni dans la salle du tirage, notre camarade donna la parole à des orateurs socialistes qui, à l'ahurissement de l'assemblée, prononcèrent des discours antimilitaires et socialistes. Inutile de dire que notre brave échevin fut suspendu de ses fonctions par le gouvernement catholique. Les conseils communaux et provinciaux progressistes et socialistes protestent souvent aussi contre la loi militaire actuelle.

La propagande antimilitariste ne s'arrête pas au seuil de la caserne. Les jeunes gardes socialistes, après avoir endossé l'uniforme, constituent des groupes secrets en vue de convertir

leurs camarades de chambrée. Ils restent en rapports avec les groupes de jeunes gardes dont ils faisaient partie et reçoivent régulièrement de ceux-ci, pendant tout le temps de leur service, un subside mensuel et des journaux socialistes, dont la lecture est naturellement défendue par les règlements militaires. Ces groupes secrets ne travaillent pas en vain, et, dans certaines localités flamandes absolument réfractaires à nos idées, il existe maintenant des groupes socialistes fondés par d'anciens soldats convertis pendant leur présence sous les drapeaux.

Le gouvernement s'est ému de ces résultats. Il a fait moucharder nos courageux camarades et les a fait condamner par des conseils de guerre, notamment à Malines, à Tournai et à Anvers. Les jeunes gardes ont répondu à ces mesures de rigueur en organisant autrement la propagande au sein de l'armée ; mais l'on comprend que nous ne pouvons divulguer les moyens qu'ils emploient. Disons cependant que la propagande ne s'est pas ralentie, à ce point que notre ami Emilio a été appelé dans une grande ville de garnison pour faire un meeting à quatre-vingt-dix soldats en uniforme qui s'étaient échappés nuitamment de la caserne pour venir l'écouter.

Le gouvernement a naturellement fait tout son possible pour enrayer la propagande socialiste dans l'armée. C'est ainsi qu'il a mis les Maisons du peuple sur la liste des cabarets borgnes et des lupanars où les soldats ne peuvent pas entrer. Aux efforts officiels sont venus s'ajouter les efforts privés des cléricaux qui ont organisé, d'une part, des patronages militaires et, de l'autre, des messes réservées aux soldats et à la fin desquelles les militaires qui y ont assisté reçoivent en récompense de la bière et des cigares.

Ce qui montre bien l'inanité de ces efforts et l'importance des résultats atteints par nos amis, c'est d'abord le grand nombre de communications émanant de soldats et même d'officiers qui, sous la rubrique : « A l'armée », renseignent tous les jours les lecteurs du *Peuple* sur les événements les plus secrets des casernes. C'est ensuite la réponse faite par les colonels, lors de la grève générale de 1893, à une circu-

laire confidentielle envoyée par le ministre de la guerre. Il s'agissait de savoir quel était l'état d'esprit des soldats. Les colonels, et particulièrement ceux des régiments de chasseurs à pied, déclarèrent que la propagande socialiste intense faite parmi leurs hommes ne leur permettait pas d'en répondre.

Il va sans dire que les jeunes gardes socialistes sont tout particulièrement en butte aux poursuites judiciaires. *Le Conscrit* a été poursuivi en 1894, en 1896, et les rédacteurs condamnés à six mois de prison. *La Caserne* fut poursuivie en 1894, mais ses rédacteurs furent acquittés, tandis que le député français Dejeante qui avait affiché à sa fenêtre, à Paris, un exemplaire du journal fut, de ce fait, expulsé quelque temps après de Belgique où il devait assister à un meeting antimilitariste. En 1895, *La Caserne* fut encore poursuivie et ses rédacteurs condamnés à un total de cinquante mois de prison. Il faut ajouter à ces peines de nombreuses condamnations pour outrages à des corps constitués.

L'activité des jeunes gardes socialistes leur donne une certaine importance dans le Parti Ouvrier dont ils constituent l'extrême gauche. Depuis quelque temps, les jeunes gardes sont entrés dans le mouvement anti-alcoolique et le Parti Ouvrier attend beaucoup de leur concours, surtout pour mettre fin aux épouvantables orgies qui accompagnent le tirage au sort.

Les jeunes gardes ont organisé dernièrement des cours d'adultes et des conférences régulières dans les Maisons du peuple. Ils préparent ainsi des propagandistes conscients et instruits.

Depuis le congrès de Charleroi les jeunes gardes belges se sont fédérés avec les jeunes gardes français, en particulier avec ceux de Paris et de Toulouse. Souhaitons que cette fédération s'étende aux autres pays et qu'elle lutte partout à la fois contre le nationalisme et le militarisme dont les derniers événements de France ont amplement montré le danger.

Gaston Vandermeeren

LES

Secrétariats Ouvriers en Allemagne

Les *Secrétariats Ouvriers* sont des offices gratuits où l'ouvrier trouve les renseignements et au besoin l'assistance nécessaires pour qu'il puisse conformer sa conduite au droit en vigueur ou épuiser les avantages que la législation lui accorde. Ces Secrétariats, œuvre des ouvriers eux-mêmes, sont d'institution récente : le premier fut fondé en 1894 à Nuremberg ; il en existe aujourd'hui six autres qui sont prospères, et l'on songe sur divers points de l'Allemagne à en créer de nouveaux. Qu'on veuille connaître les manifestations diverses de l'activité socialiste en Allemagne, ou chercher hors de France des modèles d'institutions utiles, il est bon de considérer l'histoire des Secrétariats Ouvriers, d'étudier leur organisation et leur fonctionnement, de comprendre quel est leur rôle et quels besoins ils satisfont.

La législation sociale est, on le sait, plus développée en Allemagne que partout ailleurs : c'est ce qui explique pourquoi les Secrétariats Ouvriers ont apparu d'abord en Allemagne. Il est à croire que le besoin d'institutions analogues se fera sentir dans les autres pays à mesure que se complétera leur législation sociale.

Les principales lois sociales de l'Allemagne ont été élaborées de 1884 à 1892. Ces lois, relatives aux *assurances en cas*

de maladie, en cas d'accidents, aux assurances de retraite pour les vieillards et les invalides, sont compliquées et d'une interprétation difficile ; les règles qu'elles établissent sont souvent d'une application malaisée : aussi, sur ces lois, une jurisprudence et une littérature énormes se sont greffées. Dès leur apparition, la nécessité s'est donc fait sentir de vulgariser la connaissance de la législation nouvelle, d'éclairer les ouvriers sur les droits qu'elle leur donne et les formalités qu'elle leur impose. Dans les bureaux de la presse socialiste, dans les locaux des syndicats, des hommes de bonne volonté donnèrent des consultations juridiques. Des associations professionnelles, des partis politiques, et notamment le parti catholique, créèrent des *Bureaux du peuple* où les ouvriers trouvèrent des conseillers. En 1891, une section de la Confédération des ouvriers métallurgistes vota une résolution où elle demandait « qu'on employât tous les moyens pour arriver à la création d'un Secrétariat Ouvrier ». Rapidement répandue, l'idée ne rencontra pas d'adversaires théoriques : mais on doutait généralement qu'il fût possible de couvrir les frais de l'entreprise. Il existait bien déjà un Secrétariat Ouvrier cantonal à Zurich ; mais il ne pouvait servir de modèle, puisque c'était une institution d'État.

Au début de l'année 1894, quelques ouvriers de Nuremberg appartenant à l'organisation syndicale et au parti social-démocrate formèrent une commission qui reçut les plaintes des ouvriers victimes d'infraction à la législation protectrice du travail, et les transmit, dûment formulées, aux inspecteurs compétents. Ces mêmes hommes convoquèrent plusieurs réunions publiques où furent discutés les projets de fondation d'un Secrétariat Ouvrier. « Si tous les ouvriers organisés payaient une cotisation hebdomadaire de 2 pfennigs (2 centimes 1/2), on aurait une somme annuelle de 2,500 markst (3,125 fr. environ). Pour couvrir le reste des frais, on espérait obtenir une subvention municipale. » Des ordres du jour favorables furent adoptés, un comité d'organisation fut élu. Au mois de septembre, ce comité rendit compte de son mandat :

la municipalité était prête à favoriser la création d'une sorte de Secrétariat, à condition que l'institution offrît des garanties de complète impartialité. Cette condition n'étant pas remplie si la fondation était l'œuvre d'un parti politique, la municipalité proposait d'organiser et de diriger elle-même le Secrétariat et de recueillir à cet effet les cotisations des ouvriers. Le Comité n'avait pas cru devoir répondre à ces propositions : il estimait que les ouvriers pouvaient agir eux-mêmes, en toute indépendance ; 3,500 adhérents fournissaient déjà des cotisations; avec ce budget annuel de plus de 3,500 marks (4,375 fr.), l'entreprise était financièrement possible. Des statuts et un règlement furent votés, le secrétaire élu, et le premier Secrétariat Ouvrier de l'Allemagne ouvrit ses portes à Nuremberg le 1er novembre 1894.

Que l'initiative des ouvriers de Nuremberg fût heureuse, et leur œuvre utile, les faits l'ont bien vite prouvé. Les grandes villes industrielles de l'Allemagne du Sud imitèrent d'abord l'exemple de Nuremberg, Stuttgart en 1896, Munich en 1897, puis Francfort, Altenburg, Mannheim, Darmstadt. Dans d'autres régions, à Breslau, Halle, Goerlitz, Posen, Dusseldorf, Zwickau, Krimmitzschau, Cassel, des Secrétariats sont en projet ou en formation.

Dans trente villes environ, où les ressources n'étaient pas suffisantes pour la fondation d'un Secrétariat, on a créé des *Bureaux de renseignement* : un ouvrier plus instruit que les autres y donne, le soir, les renseignements les plus indispensables. En dehors des milieux socialistes même, l'idée a fait fortune : à Dusseldorf, les associations professionnelles Hirsch-Dunker, à Berlin, les associations catholiques ont imité le Secrétariat de Nuremberg. Un ministre de Wurtemberg a donné officiellement des éloges à cette institution ouvrière ; le gouvernement belge a fait faire une enquête sur l'organisation du Secrétariat de Munich.

Enfin, au Congrès des Syndicats allemands, tenu à Francfort en mai 1899, le Secrétaire de Nuremberg, Segitz, a montré quels services rendaient les Secrétariats, et fait voter par la

représentation suprême des Syndicats allemands la résolution suivante : « Le Congrès des Syndicats voit dans les Secrétariats ouvriers un progrès important des organisations ouvrières et exprime à ces institutions son entière sympathie. » La prospérité des Secrétariats a été si rapide, leur heureuse influence est si nette que certains délégués au Congrès auraient voulu en voir s'ouvrir partout. La « Confédération des ouvriers des mines et des forges » avait déposé la proposition suivante :

« La Commission Générale (qui représente toutes les Fédérations des Syndicats allemands) est chargée de provoquer, quand c'est possible, dans les régions de grande industrie où l'organisation locale des syndicats n'est pas encore suffisamment forte, l'établissement de secrétariats ouvriers et de soutenir financièrement ces institutions. »

Le Congrès a dû faire des réserves : l'initiative et la plus grande partie des ressources doivent venir des organisations locales; la Commission Générale ne peut fournir qu'un appoint. L'exemple des ouvriers de Nuremberg est bon à suivre : il faut être prudent et n'ouvrir un Secrétariat que dans les villes où les conditions locales sont favorables à son développement. Autrement, on discréditerait l'institution par des insuccès. Sous ces réserves — par lesquelles s'expriment nettement la sagesse et l'esprit pratique des syndicats allemands, — le Congrès a encouragé formellement l'œuvre des Secrétariats Ouvriers.

L'institution est donc généralement approuvée : quelques chiffres montreront qu'elle est utile. Le nombre des personnes venues pour consulter le secrétaire de Nuremberg a été de 6,839 en 1894-95; de 8,411 en 1895-96; de 11,610 en 1896-97 (en 14 mois); de 13,958 en 1898. A Munich, du 1er mars au 31 décembre 1898, on a reçu 5,835 visiteurs, 4,897 hommes et 938 femmes. D'autre part, pendant l'année 1898, le secrétariat de Nuremberg a reçu 1,082 lettres et en a expédié 2,465; celui de Munich a reçu 520 lettres et en a expédié 1,620; il a adressé aux tribunaux, aux administrations, 478 mémoires, dont 206 étaient relatifs à des accidents de travail.

Au point de vue de la profession, le total des visites reçues à Nuremberg en 1898 se décompose ainsi :

Ouvriers qualifiés	7.106
Ouvriers non qualifiés	2.595
Ouvrières non mariées	810
Femmes mariées	621
Veuves	810
Domestiques	309
Petits fabricants	893
Commerçants	154
Employés et employées	325
Contre-maîtres	215
Ecrivains, professeurs, etc.	75

En tout 10,079 ouvriers, 2,586 femmes ouvrières ou non, 1,240 hommes n'appartenant pas à la classe ouvrière.

Pour pouvoir créer un de ces Secrétariats si utiles, les organisations locales doivent se préoccuper de réunir des fonds et de trouver un homme. Les frais sont assez considérables : mais, dans les grandes villes, une minime cotisation des ouvriers syndiqués les couvre facilement. A Munich, du 1er mars, date de la fondation, au 31 décembre 1898, les dépenses se sont élevées à 7,249 francs et se décomposent ainsi : frais d'installation, achat de mobilier, 1,348 francs; loyer, 500 francs; imprimés, timbres-poste, 427 francs; commission de surveillance, 23 francs; téléphone, 140 francs; traitement d'un secrétaire pendant dix mois, d'un second, devenu nécessaire, pendant neuf mois, 4,423 francs; entretien du local et petites dépenses, 388 francs. A Nuremberg, pour la deuxième année, la dépense a été de 5,361 francs. Les recettes s'accroissent sans cesse : pour la deuxième année, à Nuremberg, elles ont été de 6,169 francs; pour la quatrième (1898) de 12,611 francs. A Munich, pour les dix premiers mois, les recettes ont été de 9,315 francs, sur lesquels près de 8,125 francs viennent des ouvriers syndiqués et 1,200 francs environ d'ouvriers non syndiqués et de donateurs divers. La contribution des ouvriers syndiqués est de 2 pfennigs (2 cent. 1/2) par semaine, soit

1 fr. 30 par an. Il y avait, à Munich, 11,517 ouvriers syndiqués au 1[er] novembre 1898 : 6,250 environ ont payé la cotisation.

Les Secrétaires ne sont pas des juristes de profession : membres de syndicats, rédacteurs de journaux, ils ont acquis peu à peu une connaissance pratique de la législation ouvrière. Le rapporteur Segitz, le plus ancien des Secrétaires allemands, a appelé l'attention du Congrès sur l'importance du choix des Secrétaires : l'avenir de bien des familles peut dépendre de leur expérience et de leur sagesse. Il faut qu'ils puissent donner avec compétence les renseignements et les conseils qui leur sont demandés. Ils ont d'ailleurs sous la main les livres de droit usuels, les collections des journaux syndicaux et des journaux de jurisprudence ouvrière. En dehors des heures de consultation, les Secrétaires répondent aux renseignements demandés par écrit, rédigent les mémoires et font les démarches nécessaires : le téléphone les met en rapport avec les grandes administrations publiques qui traitent avec eux comme avec les représentants autorisés et puissants de la classe ouvrière.

Les statuts de Nuremberg ont servi de modèle aux autres Secrétariats. Chaque Secrétariat est administré par une Commission de surveillance. Les membres en sont généralement élus par les ouvriers syndiqués ou par leurs délégués. Cette Commission tient une séance chaque mois : le Secrétaire y assiste avec voix consultative. Elle fait rentrer les cotisations, ordonne les dépenses, surveille l'activité du Secrétaire et reçoit les plaintes qui seraient élevées contre lui. Elle édite un rapport annuel, lu chaque année en réunion publique, qui permet à tous les intéressés de contrôler sa gestion et de savoir quel genre de services rend le Secrétariat.

Ce sont les ouvriers syndiqués, sinon les organisations syndicales qui subviennent, pour la plus grande part, aux dépenses des Secrétariats. Ceux-ci sont donc nécessairement en rapports étroits avec les syndicats. La Commission de surveillance, à Munich, a demandé au Conseil d'administration des syndicats de la ville de déléguer auprès d'elle un de ses

membres, qui siège avec voix délibérative. Elle-même délègue un des commissaires aux séances de ce Conseil. Cependant le rapporteur Segitz a déclaré au Congrès de Francfort que les Secrétariats et les syndicats étaient et devaient rester indépendants les uns des autres. On sait qu'en Allemagne les syndicats ne peuvent se fédérer qu'à la condition de renoncer à toute activité politique. Or, « les Secrétariats peuvent être amenés à provoquer des projets de lois, à adresser des pétitions aux corps publics et législatifs; ils peuvent être forcés à s'occuper d'affaires publiques : c'est pourquoi il vaut mieux ne pas lier les Secrétariats aux syndicats. Les Secrétariats ne sont pas des institutions publiques, mais des entreprises privées. » Ce caractère des Secrétariats permet aux Congrès d'exercer sur eux en toute liberté leur critique.

A un autre point de vue encore, le rapporteur Segitz demande que les Secrétariats soient indépendants des organisations syndicales. Quelques membres du Congrès se plaignaient que les ouvriers syndiqués s'imposassent des sacrifices au profit des ouvriers qui méconnaissent la nécessité de l'organisation et diminuent la force de la classe ouvrière. Le président de la Commission générale demandait que les Secrétariats ne fussent ouverts qu'aux ouvriers syndiqués. Il ne semble pas que cette opinion soit appelée à triompher. Jusqu'à présent les Secrétariats sont ouverts gratuitement à tous, « sans distinction de sexe, de profession, de confession, de parti politique ou de domicile ». En fait, comme on l'a vu, ce sont surtout les ouvriers qui visitent le Secrétariat. Parmi ces ouvriers, la moitié seulement sont syndiqués. A Munich, en 1898, sur 5,835 visiteurs, 537 (veuves, domestiques, employées) ne pouvaient être syndiquées. Parmi les 5,298 autres, 2,815 étaient organisés, soit 51.6 p. 100. Il y avait à Munich moins de 12,000 ouvriers syndiqués : ils ont donc usé du Secrétariat dans la proportion de 23,5 p. 100. A Nuremberg, en 1896-1897, sur 11,610 visiteurs, 4,570 étaient syndiqués : soit 46.41 p. 100. Il est donc certain que les ouvriers syndiqués s'imposent des charges au profit du prolétariat non organisé. Mais, comme l'a déclaré Segitz, les ouvriers non syndiqués qui trouvent au Secrétariat des rensei-

gnements éprouvent une forte impression morale qui favorise leur adhésion à une organisation syndicale.

Les statuts du Secrétariat de Nuremberg définissent ainsi sa tâche : « Le Secrétariat donne des renseignements oraux relatifs aux différends d'ordre professionnel, qui sont de la compétence des conseils des prud'hommes ; des renseignements sur les assurances en cas de maladie, d'accidents, sur les assurances de retraites pour les vieillards et les invalides ; sur la protection du travail, le droit d'association et de réunion, ainsi que sur l'inspection des fabriques. Le Secrétariat reçoit des plaintes sur ces objets et leur fait donner suite de la façon la plus efficace qu'il est possible. Dans la mesure où des travaux écrits sont nécessaires à cet effet, ces travaux sont également rédigés par le Secrétariat. Le secrétaire est autorisé, mais non obligé, à donner des renseignements concernant le droit d'indigénat *(Heimatorecht)*, le droit civil, les difficultés relatives au mariage et à l'assistance des pauvres, et les contestations entre propriétaire et locataire. »

Ainsi, le rôle des Secrétariats est double : ils éclairent les ouvriers sur leurs droits et les aident à en tirer parti. L'expérience prouve à quels besoins impérieux ils satisfont.

Le sentiment que le peuple a du droit s'accommode mal d'une législation énorme et compliquée. Or le droit allemand, et les lois sociales en particulier, sont d'une connaissance difficile. Ces lois donnent à l'ouvrier des droits appréciables ; mais il lui est difficile de savoir quels sont ces droits et comment il peut les faire valoir. Il n'obtient des renseignements qu'à grand'peine dans une administration publique, ou à grands frais chez un avocat. Et les renseignements qu'il recueille sont habituellement trop généraux et peu précis ; il ne sait pas dans quel cadre légal rentre son cas particulier. Le rôle des Secrétariats Ouvriers est de mettre les ouvriers en mesure de faire porter tous ses fruits à la législation actuelle.

Le droit civil et les lois d'assurance font l'objet du plus grand nombre des renseignements. Il a été demandé, en 1898,

à Nuremberg, 14,052 renseignements : ce total se décompose ainsi : *Droit et procédure civils* (en particulier différends relatifs aux contrats, aux locations, saisies, citations en justice, héritage, frais de justice, honoraires d'avocats), 3,840 renseignements; *Assurance ouvrière sous toutes ses formes,* 3,278; *Contrats de travail, salaires,* 1,678; *Questions d'indigénat (Heimatorecht),* 1276; *Droit pénal,* 830; *Pensions alimentaires, tutelles,* 756; *Etat civil,* 607; *Assistance.* 432; *Droit d'association, de coalition, de réunion,* 366; *Impôts,* 178; *Protection du travail,* 111; *Police,* 196; *Sercice militaire,* 74; *Organisation du Secrétariat,* 76; *Divers,* 245.

Même quand ils sont éclairés sur leurs droits, les ouvriers sont mal armés pour les luttes juridiques. C'est encore le rôle du Secrétariat de les aider. Fort de toute son autorité, indépendant de toutes les puissances qui peuvent intimider l'ouvrier, capable d'en appeler à l'opinion publique, le Secrétariat peut triompher des difficultés dont le « bureaucratisme » allemand accable l'ouvrier isolé. Il peut poursuivre dans des conditions exceptionnelles des procès que l'ouvrier abandonnerait par découragement ou compromettrait par maladresse : le Secrétariat de Stuttgart a constaté que la plupart des ouvriers étaient incapables de remplir correctement les formulaires ou de rédiger une réclamation. Enfin, les Secrétariats peuvent substituer leur action anonyme et indépendante à celle des ouvriers dont la dépendance économique rend souvent illusoires les privilèges légaux ; ils peuvent élever des plaintes énergiques contre toutes les violations de lois protectrices du travail, contre les abus dont les ouvriers sont victimes. Le Secrétariat de Nuremberg a entrepris une campagne contre certaines maisons de prêt ou de vente à crédit qui exploitaient leurs acheteurs.

Les Secrétariats ne sont pas seulement des offices de renseignements et d'assistance juridiques : ils remplissent une fonction sociale plus importante encore. Dès le début, a dit Segitz à Francfort, ils se sont aussi fixé comme but d'exercer une critique constante sur la législation : « Les Secrétariats sont des postes d'observation sociale ; ils font connaître les

résultats de leur observations ; ils découvrent les maux et réclament les remèdes. » Les fondateurs du Secrétariat de Nuremberg ont eu cette grande idée de créer dans leur ville un centre d'activité, où le prolétariat local tout entier prît conscience, par une expérience quotidienne, de sa situation et de ses besoins précis, apprît à connaître et à juger exactement les institutions et les lois dont il souffre. Dans le rapport annuel qu'édite chaque Secrétariat, quelques pages seulement sont consacrées à la gestion du bureau. Dans une seconde partie, qui devient chaque année plus considérable, les Secrétaires, mettant à profit leur expérience quotidienne et les documents recueillis au cours de l'année, étudient les principaux points de la législation ouvrière. Ils dénoncent l'obscurité de certaines dispositions, l'ambiguïté ou l'insuffisance de certaines autres, les lacunes de la loi ou l'injustice de la jurisprudence qui ne prévoient pas certains cas ou tranchent les difficultés au détriment des ouvriers. Ils appellent sur tous ces vices l'attention de la presse, de l'administration, du Parlement ; ils fournissent aux représentants du peuple un programme de revendications précises, qui expriment exactement celles que les ouvriers élèvent chaque jour.

Peu à peu, dans chaque ville, le Secrétariat devient un centre auquel parviennent naturellement les renseignements relatifs à la situation matérielle et morale des ouvriers, à leurs relations avec les patrons. Les derniers rapports annuels des Secrétariats de Munich et de Nuremberg contiennent des mémoires et des statistiques sur l'organisation syndicale, les conseils de prud'hommes, le mouvement des salaires et des grèves, les conditions sanitaires du travail pendant l'année écoulée. Le Secrétariat de Nuremberg, dont les ressources sont considérables, a déjà institué des enquêtes et édité des statistiques. Récemment enfin, il a créé un service indépendant de statistique : un nouveau secrétaire est exclusivement chargé de procéder à des enquêtes et d'en publier les résultats ; il a entrepris une enquête minutieuse sur les dépenses et l'économie domestique des ouvriers de Nuremberg.

Telles sont, en fait, les fonctions sociales des Secrétariats

Ouvriers. Certains représentants du prolétariat allemand voudraient leur voir assumer une autre charge. Au Congrès de Francfort, l'opinion s'est fait jour que les Secrétariats devaient servir à la propagande syndicale et provoquer l'organisation ouvrière. Un délégué d'Essen (province du Rhin), a défendu la motion qui invitait la Commission générale à fonder dans les régions de grande industrie des Secrétariats Ouvriers. « Il s'agit, a-t-il dit, de créer des points d'appui pour l'agitation. » Dans le bassin houiller de la Ruhr, une des plus importantes régions industrielles de l'Allemagne, le parti catholique est tout puissant et entrave les progrès de l'organisation. Les cent cinquante mille ouvriers métallurgistes du bassin de la Ruhr n'avaient pas un seul délégué au Congrès. La création de Secrétariats répondrait aux vœux de beaucoup d'ouvriers : ces Secrétariats deviendraient des foyers d'activité syndicale. D'autres délégués ont parlé comme celui d'Essen ; mais le Congrès ne les a pas suivis et il a déclaré qu'il n'y avait lieu d'ouvrir des Secrétariats que dans les villes où l'organisation ouvrière était déjà développée et pouvait assumer au moins la plus grande partie des dépenses.

Tels qu'ils fonctionnent aujourd'hui, les Secrétariats allemands méritent que les socialistes de tous pays s'intéressent à leurs progrès. C'est une institution très simple, qui rend des services réels et constants : c'est l'œuvre sagement entreprise par le prolétariat organisé, mettant ses ressources financières et sa force au service du prolétariat tout entier. Bien qu'ils soient ouverts à tous, les Secrétariats, fondés et entretenus par les ouvriers syndiqués, à l'instigation et sous l'inspiration d'hommes appartenant au parti socialiste, sont bien une institution socialiste. En même temps que le parti travaille à la conquête du pouvoir politique et à l'éducation socialiste des masses, il s'efforce aussi d'assurer à tous les prolétaires, dans les cadres de la société actuelle, le maximum de liberté et de bien-être que leur accorde la loi en vigueur.

Paul Fauconnet

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

Les établissements industriels. — Le nombre total des établissements industriels soumis aux lois sur le travail est de 290,305, sur lesquels 86.3 p. 100 n'occupent pas plus de 10 ouvriers. La huitième circonscription de Bordeaux donne à ce point de vue la plus forte proportion : 92 p. 100, et celle de Lille (la cinquième) la moins forte, 34.1 p. 100.

Les monts-de-piété. — En 1896, dans les villes qui ont un mont-de-piété, — au nombre de 45 avec une population de 6,235,765 habitants — il a été engagé 3,029,917 articles pour 68,086,336 francs, ce qui constitue une augmentation sur les deux années précédentes.

ALLEMAGNE

Le troisième Congrès des syndicats allemands, à Francfort (suite) :

III. — Au sujet de la question du *placement ouvrier*, deux théories ont été en présence au Congrès. L'une, défendue par le citoyen Leipart, de Stuttgart, qui, tout en reconnaissant l'utilité du placement par les syndicats, croit pourtant à la supériorité du placement communal, sous certaines conditions. Ces conditions sont au nombre de six. *a)* Administration du bureau communal par un nombre égal de représentants du patronat et des ouvriers, élus librement et directement ou éventuellement par une commission composée de prud'hommes sous la direction d'un président impartial ;

b) Gestion des affaires du bureau confiée à des employés issus de la classe ouvrière; ces employés doivent être nommés par la Commission d'administration : on peut aussi, si c'est nécessaire, reconnaître à l'administration communale le droit de sanctionner cette nomination ; *c)* Refus de placer la force de travail chez des patrons qui notoirement n'ont pas rempli leurs devoirs de patron; *d)* Confection de relevés précis sur les conditions de salaire et publication de ces relevés ainsi que d'autres résultats de la statistique de placement; *e)* Afin de garantir les ouvriers ou les domestiques contre la possibilité d'être trompés ou lésés, le bureau oblige les patrons selon des conventions déterminées, le placement étant fait, les conditions du travail et du salaire indiquées par le bureau; *f)* Gratuité complète du placement, tous les frais étant supportés par l'Etat et la commune.

La deuxième théorie a été préconisée par le citoyen Pœtzch, de Berlin. En prenant comme point de départ le principe que *le placement de la force de travail doit appartenir à la classe ouvrière,* le citoyen Pœtzch en déduit la supériorité du placement par les syndicats. Tandis que Leipart voudrait subordonner le placement syndical au placement communal, et n'accorder à celui-là qu'un rôle secondaire, auxiliaire, par rapport à celui-ci, partout où les deux systèmes existent, le délégué des ouvriers berlinois a un point de vue diamétralement opposé : d'après lui, c'est au placement communal qu'incomberait le rôle auxiliaire, consistant à combler, pour ainsi dire, les lacunes laissées par le placement syndical.

Très caractéristique a été la discussion qui a suivi les deux rapports. Tandis que la plupart des représentants de l'Allemagne du Sud se prononçaient en faveur de la proposition Leipart, la majorité des délégués de l'Allemagne du Nord étaient plutôt favorables à celle de Pœtzch. Cela s'explique facilement si l'on tient compte des différences politiques, et partant de l'influence politique de la classe ouvrière dans ces deux parties de l'Empire : le Sud avec une constitution politique et municipale relativement démocratique, et le Nord, réactionnaire et bureaucratique.

Pourtant cet argument *politique* en faveur de la supériorité des bureaux de placement communaux, tout en ayant grande importance, ne nous paraît pas du tout avoir une valeur décisive, et ceux qui l'ont invoqué ont été, d'après nous, un peu à côté de la question. L'argument décisif, mais qui ne milite pas du tout en faveur du placement communal, c'est l'argument de *classe,* c'est le fait que les bureaux communaux étant par leur nature même des institutions *neutres,* le cèderont toujours au placement par les syndicats qui est un placement de classe, dans leur tendance à maintenir à un certain niveau les conditions du travail et du salaire. Cela est vrai et cela répond tellement aux intérêts de la classe ouvrière, que comme l'a très bien fait observer le citoyen Pœtzsch, en Angleterre, pays où les libertés politiques et communales sont incontestablement beaucoup plus grandes que dans l'Allemagne du sud, le placement se trouve exclusivement entre les mains des syndicats. Il est vrai que pour arriver à de bons résultats avec ce genre de placement, la condition indispensable est de posséder une forte organisation ouvrière.

L'opinion que le placement syndical est primordial et que les bureaux communaux ne doivent être considérés que comme auxiliaires et comme des pis-aller, a été aussi celle de la Commission, à laquelle le Congrès avait renvoyé la question. La déclaration qu'elle a soumise au Congrès par l'organe du citoyen von Elm et qui a été intégralement adoptée à l'unanimité moins cinq voix, tout en empruntant certaines idées à la proposition Leipart, fait clairement ressortir la supériorité du placement de *classe.*

Voici le texte de cette déclaration :

« Le placement par les syndicats est un précieux moyen pour améliorer la situation des ouvriers et pour assurer leur existence économique.

« Le Congrès maintient donc comme par le passé le principe que le placement ouvrier doit appartenir aux organisations ouvrières.

« La collaboration de l'Etat et de la commune dans l'œuvre du placement doit par conséquent se borner à mettre à la dis-

position des intéressés les moyens nécessaires à l'établissement et à l'entretien de cette institution.

« Le Congrès reconnaît néanmoins que dans la situation présente il peut être utile dans certains endroits et pour certains métiers de participer aux bureaux de placement communaux. Ces bureaux doivent être organisés, d'après les principes suivants. »

Les principes d'organisation proposés par le citoyen von Elm sont au nombre de six, et sont, sauf quelques modifications, sensiblement les mêmes que les conditions d'organisation proposées par Leipart.

Les modifications portent sur les trois premiers points de la proposition du représentant des ouvriers de Stuttgart, à savoir sur l'article *a)* : von Elm veut que non seulement les prud'hommes, mais n'importe quel ouvrier puisse être élu membre du Conseil d'administration, les prud'hommes perdant quelquefois à la suite de leurs fonctions le contact avec la masse ouvrière; sur l'article *b)* : von Elm repousse la sanction des employés par les autorités municipales; et enfin sur l'article *c)* : le rapporteur ajoute aux conditions dans lesquelles le bureau doit refuser le placement aux patrons, encore le cas suivant : « le refus du placement de la force de travail aux patrons qui dans le cas d'un désaccord avec leurs ouvriers ne veulent pas entrer en pourparlers avec l'organisation du métier auquel les ouvriers appartiennent ».

Après l'énumération des conditions d'organisation des bureaux communaux la déclaration continue de la façon suivante :

« Partout où existent des bureaux, la classe ouvrière doit exercer son influence et agir en vue de la réalisation des revendications énumérées ci-dessus, sans pourtant que les différents syndicats puissent être obligés de supprimer, sans motif spécial, le placement syndical qui existe et dont le fonctionnement est satisfaisant. Il est néanmoins fort à désirer qu'en vue de la confection d'une statistique de placement la plus complète possible, ce placement syndical soit, autant que possible, mis en rapport avec les bureaux communaux. Les bu-

reaux de placement organisés d'après le principe de représentation égale ne doivent pas être rejetés s'ils peuvent servir à rendre plus stables et plus favorables les conditions du travail et du salaire des ouvriers. »

IV. — « L'inspection du travail est incontestablement la meilleure mesure pour savoir si la protection ouvrière est prise au sérieux dans un État : car c'est elle qui montre dans quelle mesure le gouvernement est résolu de donner des suites pratiques à la législation relative à cette protection. » C'est par ces paroles, dont on ne saurait contester la justesse, que notre collaborateur, le docteur Quarck, de Francfort-sur-le-Mein, a commencé son rapport sur l'inspection du travail.

L'Allemagne possède vingt-six systèmes d'inspection du travail, correspondant aux vingt-six États confédérés. C'est là évidemment un grand inconvénient; pour y remédier, les organisations ouvrières ainsi que le parti socialiste ont toujours revendiqué un système d'inspection du travail pour tout l'Empire.

Une des questions qui intéressent le plus les syndicats, ce sont les rapports entre l'inspection du travail, ou plus exactement les inspecteurs et les organisations syndicales. Aucun ou presque aucun contact n'existe dans une grande partie de l'Allemagne entre les inspecteurs et les syndicats. Les instructions qu'ils reçoivent n'obligent nullement les inspecteurs à établir un tel contact, il y a même des inspecteurs qui ne se doutent guère de l'existence de ces organisations.

Il n'y a qu'un État conféréré, où ces fonctionnaires ont tout récemment reçu l'instruction d'entrer en rapport avec les ouvriers; cet État exceptionnel, c'est la Bavière.

Le contact direct avec les syndicats est beaucoup plus important qu'on ne le croit d'habitude. Dans l'usine, l'ouvrier ne peut que difficilement s'aboucher avec l'inspecteur : il est trop sous l'œil des patrons et de ses mouchards. Les rapports par écrit sont également liés à des inconvénients pour l'ouvrier. Il est vrai que dans certaines régions les inspecteurs ont organisé des heures de réception : mais ce système aussi n'est pas sans danger pour les ouvriers. Il ne reste donc que les rap-

ports par l'intermédiaire des organisations syndicales. Ce système de rapports s'est développé en Allemagne de trois façons différentes : 1° les ouvriers délèguent un homme de confiance pour toute une région : ce système existe dans le grand duché de Saxe-Weimar ; les ouvriers y ont délégué le citoyen Baudert, et ce qui est le plus significatif, c'est que le gouvernement de ce pays a accepté un citoyen comme conseiller de l'inspecteur ; 2° le deuxième système consiste dans l'organisation de commissions locales chargées de rédiger les plaintes des ouvriers et de les soutenir auprès des inspecteurs. Ce système est assez répandu, seulement les inspecteurs ne veulent pas toujours entrer en relations avec les commissions ouvrières, ils refusent de les reconnaître, comme cela est arrivé à Dresde, Pirna, Leipzig, Breslau, etc.

3° Enfin le troisième système consiste en des conférences directes et régulières entre les représentants des ouvriers et les inspecteurs. C'est cette dernière méthode qui est incontestablement la meilleure. Elle ne fonctionne malheureusement que dans le royaume de Wurtemberg, où des conférences annuelles ont lieu, auxquelles assistent en dehors des délégués ouvriers tous les inspecteurs du pays. Le gouvernement wurtembergeois n'y voit aucun inconvénient, ce qui le différencie avantageusement du gouvernement prussien. En Prusse, un inspecteur croirait au-dessous de sa dignité de mettre le pied dans une organisation ouvrière ; tout au plus peut-on les voir, et fort rarement, dans un syndicat chrétien, ou dans une union de Hirsch-Duncker (syndicats libéraux et antisocialistes). Cela étant, il n'y a rien d'étonnant à ce que les rapports des inspecteurs prussiens contiennent des énormités dans le genre de celle-ci : « La situation de la classe ouvrière s'est beaucoup améliorée, car le prix de la pomme de terre a baissé ! »

Les syndicats, et notamment les unions nationales, peuvent toujours faire quelque chose pour empêcher de pareilles naïvetés : elles n'ont qu'à envoyer régulièrement leurs publications aux inspecteurs : ces messieurs ne pourront pas alors se plaindre d'avoir manqué de matériaux pour leurs exposés.

Quant à la conclusion générale à tirer de tout ce qui pré-

cède, elle est, d'après le rapporteur, la suivante : *sans la reconnaissance complète par la loi des organisations ouvrières, toute réforme sociale* n'est que de *l'hypocrisie de classe.*

Afin de donner une sanction à son rapport, le docteur Quark soumet la déclaration que voici :

« Toute inspection du travail efficace doit nécessairement s'appuyer sur la classe ouvrière, aussi bien dans le contrôle du fonctionnement des lois protectrices du travail que dans la confection des rapports sur la situation économique de la population ouvrière. Sans cet appui, que l'on réalise le mieux par l'intermédiaire des organisations ouvrières, l'inspection du travail sera toujours incomplète même dans les conditions les plus favorables. »

Or, les relations avec l'inspecteur, si utiles pour les deux parties, sont rendues extrêmement difficiles aux ouvriers et aux ouvrières en Allemagne. Abstraction faite de la dépendance matérielle et morale de l'ouvrier isolé du capitaliste, ces obstacles sont à rechercher dans la politique intérieure du gouvernement hostile aux organisations ouvrières, dans la réglementation hétérogène de l'inspection du travail dans les 26 Etats confédérés, dans la préparation insuffisante d'un grand nombre d'inspecteurs, en outre dans les préjugés sociaux, dans la surcharge et le déplacement fréquent des employés subalternes de l'inspection dans le plus grand des Etats confédérés, et enfin dans le manque d'inspecteurs-femmes dans la plupart des Etats allemands.

Malgré cela, le Congrès invite les ouvriers et ouvrières et avant tout ceux qui sont organisés, à tendre à des relations aussi fréquentes que possible avec les inspecteurs ouvriers et propose les trois moyens suivants pour y arriver :

1) Création de commission des plaintes (en y adjoignant aussi des déléguées-femmes) ; ces commissions doivent être rattachées aux fédérations locales de syndicats (*Kartelle*) et leur président doit s'efforcer d'entrer en relations personnelles aussi suivies que possibles avec l'inspecteur.

2) Utilisation de ces commissions par les ouvriers, qui en portant plainte ou en dénonçant des abus par l'intermédiaire

de ces institutions, ont moins à craindre d'avoir des ennuis que lorsqu'ils entrent directement en relations avec l'inspecteur.

3) Relations régulières d'après le système en vigueur en Wurtemberg des fédérations nationales, des fédérations locales, des secrétariats ouvriers, des caisses contre la maladie avec les inspecteurs, et surtout service régulier des matériaux relatifs à la situation de la classe ouvrière fait par ses organes à l'office central et aux fonctionnaires locaux de l'inspection du travail, ces matériaux devant servir de documents pour les rapports annuels des inspecteurs sur la situation économique de la population ouvrière.

Le Congrès ne se dissimule pas qu'au contact tant soit peu établi entre les ouvriers et l'inspection du travail, l'application vraiment utile de l'inspection du travail ne pourra être assurée qu'après des réformes décisives de l'inspection elle-même, à savoir : par l'extension de l'inspection du travail à la petite industrie, à l'industrie à domicile, au commerce, à l'industrie des transports ; par la création d'une inspection centrale pour l'Empire ; par l'augmentation du nombre des fonctionnaires de l'inspection en y adjoignant des délégués ouvriers, hommes et femmes, et enfin en accordant à ces fonctions des pouvoirs et une complète indépendance.

En conséquence, le Congrès invite tous les ouvriers et ouvrières à lutter avec énergie en vue de la réalisation de ces réformes.

En attendant, avant qu'elles soient réalisées, les ouvriers doivent sans relâche développer leur action dans le sens indiqué dans les trois articles qui précèdent, afin que les pouvoirs législatif et administratif soient plus poussés à introduire des améliorations.

Après des rapports, relativement courts, du citoyen Paeplow sur l'inspection dans le bâtiment, du citoyen Hué sur l'inspection des mines, du citoyen Doering sur l'inspection dans les forts et de la citoyenne Kaehler sur l'inspection de l'industrie à domicile, la déclaration du docteur Quarck a été adoptée à l'unanimité.

V. — Les Secrétariats Ouvriers sont une des institutions les plus populaires en Allemagne. D'après le rapporteur le citoyen Segitz, de Nuremberg, aucune institution n'a eu une expansion aussi rapide. Cela n'est que naturel, car plus la législation ouvrière devient compliquée, plus il devient difficile à l'ouvrier de s'orienter, et plus il a besoin d'avoir recours aux conseils et à l'aide des hommes qui se sont entièrement consacrés à l'étude de cette législation et de tout ce qui s'y rattache.

Le premier Secrétariat-Ouvrier en Allemagne a été fondé à Nuremberg par Grillenberger, qui fut député socialiste de cette ville.

Au début, cette institution avait à lutter contre beaucoup de difficultés; actuellement son état est des plus florissants : sa fréquentation pour l'année qui vient de s'écouler dépasse 13,000 personnes. Un grand nombre de villes ont suivi l'exemple de Nuremberg. A Posen, c'est la municipalité qui a créé un secrétariat ouvrier; le secrétariat de Dusseldorf a été organisé par les unions de Hirsch-Duncker (syndicats libéraux), à Berlin une institution analogue a été fondée par les associations ouvrières catholiques. Partout, c'est le secrétariat de Nuremberg qui a servi de modèle. A Posen et à Dusseldorf, les représentants de ce Secrétariat ont même été invités à intervenir directement, ce qu'ils se sont empressés de faire.

D'après le citoyen Segitz, il ne serait pas pratique que les Secrétariats Ouvriers soient *directement* reliés aux syndicats; les fonctions des deux institutions diffèrent trop. Il n'est pas non plus possible de limiter les consultations uniquement aux ouvriers organisés; ni de tracer une limite entre les ouvriers proprement dits et les petits bourgeois; une division du travail entre les secrétariats et les syndicats, concernant les renseignements à donner, est également impossible à réaliser. Il ne s'ensuit évidemment pas que les syndicats ne doivent pas s'intéresser aux Secrétariats Ouvriers et les soutenir. Bien au contraire; seulement il ne faut pas non plus fonder des Secrétariats avec trop de précipation : l'entretien d'un Secrétariat Ouvrier nécessite des dépenses relativement élevées :

le Secrétariat de Nuremberg coûte 12,000 marks (16,000 francs) par an. Il y a en outre la question du personnel : n'importe qui ne peut pas remplir ces fonctions importantes. Ce qui serait fort utile, c'est la publication d'un organe spécial pour les Secrétariats Ouvriers. En attendant, on pourrait peut-être créer une rubrique consacrée à cette matière dans le *Korrespondenzblatt.*

Il serait aussi à désirer que les Secrétariats soient représentés au Congrès des syndicats.

Comme sanction de son rapport, le citoyen Segitz a soumis au Congrès la résolution suivante :

« Le Congrès des syndicats considère que les Secrétariats Ouvriers marquent un progrès important dans l'organisation ouvrière et exprime toute sa sympathie à ces institutions. Néanmoins il désapprouve toute précipitation dans la création de Secrétariats Ouvriers et recommande aux fédérations locales de syndicats (*Oertliche Gewerkschaftskartelle*) de ne procéder à la fondation d'un Secrétariat Ouvrier que lorsque la base financière de cette institution coûteuse aura été assurée.

« Le Congrès croit qu'il est indispensable pour les Secrétariats Ouvriers d'entretenir des rapports aussi étroits que possible avec les syndicats et d'en tenir compte dans leurs plans de travaux. Pour ce qui est de la publicité, les Secrétariats Ouvriers auront à leur disposition le *Korrespondenzblatt* de la Commission générale de syndicats allemands. »

Cette résolution a été adoptée à une très grande majorité avec un amendement des citoyens Henker, de la Fédération des ouvriers mineurs et métallurgistes, et Legien, aux termes duquel l'entretien des Secrétariats Ouvriers incomberait en premier lieu aux syndicats locaux. Toutefois la *Commission générale* aura le droit d'accorder son appui financier chaque fois qu'il serait prouvé que ces organisations ne sont pas à même de réunir tous les moyens nécessaires.

VI. — Trois projets de résolution correspondant aux trois conceptions différentes sur le rôle des cartels (fédérations locales de syndicats) et principalement sur leur rôle en cas de grève ont été soumises au Congrès. Deux de ces résolu-

tions, celle du citoyen Stühmer et celle du citoyen Sturm accordent aux *cartels* un rôle indépendant lors des grèves. La troisième, celle du citoyen Paeplow, au contraire, ne permet aux *cartels* d'intervenir que sur la demande des fédérations nationales dont font partie les syndicats. D'autre part, les projets Stühmer et Paeplow invitent les ouvriers organisés à combattre avec la dernière énergie toutes les tendances qui pourraient amener des conflits entre *cartels* et fédérations nationales. Le projet Sturm, par contre, nie l'existence même des motifs objectifs de tels conflits. Le même projet préconise la création d'un rouage spécial, comme par exemple de conférences annuelles, etc., en vue d'établir des rapports entre la Commission générale et les *cartels*. Paeplow et Stühmer n'envisagent pas du tout cette question, mais demandent que les *cartels* ne puissent en aucun cas être représentés au Congrès.

En outre de ces trois projets, le Congrès avait encore à se prononcer sur un amendement visant les conflits entre *cartels* et fédérations; c'est la Commission générale qui, d'après l'amendement en question, devrait être chargée de régler ces discussions. Après discussion, le Congrès a adopté, contre l'avis de la Commission, à laquelle les trois projets avaient été renvoyés, la déclaration Paeplow légèrement modifiée. Voici la teneur de cette déclaration :

« Le rôle des *cartels* doit consister à représenter les intérêts communs des syndicats de la localité, comme l'organisation du placement ouvrier, du logement des ouvriers en voyage, de la statistique, des bibliothèques, des secrétariats ouvriers, etc. Ils ont aussi à défendre les intérêts ouvriers vis-à-vis des autorités : comme l'inspection du travail, l'administration communale, etc., et de diriger les élections aux prud'hommes et aux bureaux d'assurance. C'est à eux aussi qu'incombe le rôle d'aider, d'accord avec les bureaux des organisations respectives, l'agitation dans les métiers dont les organisations ne sont pas en état de le faire de leur propre force.

« Toute décision relative aux grèves appartient exclusivement aux bureaux des fédérations nationales. Toutefois les

cartels sont obligés à soumettre un rapport sur la situation au bureau national de l'organisation respective, chaque fois qu'un syndicat de la localité adhérente à cette organisation est en grève, ou a l'intention de délarer une grève. Des secours de grèves provenant du *cartel* ne pourront être accordés que sur la proposition ou avec le consentement du bureau national de l'organisation en grève. Tout ce qui concerne la tactique à suivre dans les questions de salaire ou toute autre question qui peut surgir dans un métier ne peut être réglée que par le syndicat respectif. »

VII. — Nous ne nous arrêterons pas sur les *questions diverses* comprises dans le dernier article de l'ordre du jour et sur la question des tarifs. Ces questions ne représentent rien de particulièrement intéressant. A l'élection à la Commission générale (qui suivit la discussion des « *divers* ») ont été nommés membres de cette commission les citoyens Legien, Roeske, Bringmann, Paeplow, Stromberg, Demuth et Sabath, tous habitant Hambourg.

Le Congrès a été clôturé par deux discours à tendances *nettement socialistes*. Le premier de ces discours a été prononcé par le citoyen Legien, qui protestait avec la dernière énergie contre les insinuations de la *Gazette de Francfort* et d'autres journaux bourgeois, qui, dénaturant certaines paroles contenues dans son rapport sur la liberté de coalition, ont constaté un antagonisme entre les syndicats et le parti démocrate socialiste. Cette affirmation est, d'après Legien, complètement erronée, ne serait-ce que parce que la majorité des syndiqués est socialiste.

Le deuxième orateur, le citoyen Boemelburg, n'a pas été moins catégorique. Il n'y a pas d'antagonisme entre le syndicat et le parti socialiste ; bien au contraire, les syndicats allemands considèrent la démocratie socialiste comme leur représentant politique. L'idée que le mode de production actuel sera remplacé par le mode de production collectiviste est généralement adoptée par les syndiqués dont l'immense majorité est socialiste.

J. Rivière.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Esquisse d'un enseignement basé sur la psychologie de l'enfant, par P. Lacombe (vol. in-18 de XIII-213 pages, Colin, éditeur Paris, 1899).—Longtemps l'enseignement a eu pour principe la contrainte, et s'est proposé de forcer les jeunes gens à devenir des hommes du monde, sachant causer agréablement sur de *belles inutilités ;* l'enseignement des Jésuites (copié par notre Université) a parfaitement réalisé ce programme, et M. Brunetière a pu célébrer la vertu du latin, qui offre, pour lui, ce grand avantage de ne servir à rien. Malheureusement, quand on a voulu créer un enseignement pour le peuple, on a suivi les mêmes principes et on a imposé aux enfants une pédagogie stupide, qui arrive à les rendre capables d'admirer Sarcey et Judet! Diriger la curiosité de l'élève, lui apprendre à questionner, l'instruire de ce qu'il désire savoir, l'aider et non le subjuguer : voilà ce qu'on cherche dans la nouvelle méthode recommandée par P. Lacombe. Eveiller chez les jeunes hommes l'esprit critique, leur apprendre le danger des préjugés, voilà ce qui vaudrait mieux que l'étude de l'histoire comme on la pratique aujourd'hui. L'école doit devenir une petite République, où les grands exercent une influence due à leurs connaissances acquises, et aident le maître; et celui-ci est plutôt un directeur qu'un dictateur. Dans l'école, les jeunes gens apprennent la nécessité de se respecter les uns les autres, de se montrer sociables et justes; ainsi l'éducation ne peut pas se séparer de l'instruction : la séparation dont on a tant discouru dans ces dernières années, n'est possible que là où l'on suit une méthode artificielle pour instruire. — On parle toujours d'enseigner la volonté, mais la volonté est faite surtout d'une *foi intellectuelle* complète : « entrevoir le moyen, puis l'apercevoir avec netteté, puis croire ce

moyen certain, infaillible, font d'un désir d'abord faible et vacillant une convoitise résolue, une volonté inflexible ». (P. 195.)

On ne saurait trop recommander l'étude de ce petit volume.

P. Salley

LES REVUES

Réforme sociale (1er juillet). — Le numéro du 1er juillet comprend les comptes rendus du Congrès de la Société d'économie sociale fondée par Le Play : nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques renseignements sur les *Ateliers modèles* que les membres du Congrès ont visités. Il est regrettable d'avoir tout d'abord à signaler deux coopératives ouvrières : le *Travail*, la société d'ouvriers peintres si habilement dirigée par Buisson et la société des ouvriers ferblantiers réunis. Les socialistes se désintéressent trop des coopératives de production et s'exposent à les laisser passer sous le patronage des réactionnaires. Le *Travail* a fait en 1897 pour 620,000 francs d'affaires, lui assurant 110,000 francs de bénéfices à partager; les ferblantiers arrivent à 400,000 francs d'affaires et 50,000 francs de bénéfices.

Les usines de la maison Christofle occupent 935 ouvriers à Saint-Denis et 551 rue de Bondy (il y a en plus une succursale de 110 ouvriers à Carlsruhe). Le patron a imaginé un ingénieux système de gratifications différées, placées à la maison même à 5 p. 100, dont l'ouvrier n'entre en possession qu'après dix ans de présence et qu'il perd s'il quitte avant l'expiration des dix ans : le patron retient ainsi beaucoup d'ouvriers habiles, tout en distribuant des salaires assez faibles (7 à 8 francs pour les ouvriers d'art). L'école d'apprentissage, fondée en 1879, a formé 400 ouvriers dont 25 sont entrés dans les usines; d'après le patron, chaque apprenti lui coûterait net 650 francs par an : ce chiffre semble exagéré.

La société la plus curieuse est celle des établissements Harmel, au Val-des-Bois : ces établissements constituent le modèle le plus parfait d'après les élèves de Le Play : il y a 687 travailleurs, dont la moitié est groupée en confréries; le régime le plus complètement clérical règne dans l'usine.

A Paris les congressistes ont visité deux œuvres cléricales : le patronage de Saint-Joseph de la Maison-Blanche qui groupe 800 enfants et jeunes gens, — et le cercle des ouvriers maçons et tailleurs de pierre qui compte 570 membres et que dirigent des prêtres. Il est intéressant d'observer quel appui cette dernière institution a rencontré dans la chambre syndicale des entrepreneurs et dans la Société centrale des architectes; c'est M. Ch. Lucas qui a la haute main sur l'enseignement technique. Une succursale a été fondée aux Batignolles. *P. Salley*

La Critica Sociale, la spirituelle et alerte, savante et vaillante revue de notre ami Filippo Turati, a fait sa réapparition dans le monde socialiste. Frappée à mort en mai 1898 à la suite des troubles de Milan — son directeur et bon nombre de ses collaborateurs étant en prison ou exilés — la voici, quatorze mois après, plus vive et plus pimpante que jamais. C'est un véritable événement pour nos camarades d'Italie qui s'en réjouissent avec une légitime fierté. Car si la *Critica* renaît si promptement de ses cendres, l'honneur en revient en quelque sorte au parti socialiste italien tout entier : à sa force de résistance envers la réaction militariste maîtresse du pouvoir ; à son action concorde et décisive, ennemie des vantardises bouffonnes autant que des lâches accommodements. En luttant toujours et sur n'importe quel terrain, seul parfois et plus souvent allié aux autres partis démocrates, le jeune prolétariat italien est parvenu à imposer l'élargissement de Turati et des centaines de militants condamnés en même temps et pour le même crime que lui. Il demandait pour eux l'amnistie, c'est vrai : et il n'a obtenu que des grâces. Mais qu'importe ! c'est une victoire quand même remportée en pleine lutte, qui sera suivie bientôt d'autres triomphes bien plus éclatants. Pour les hâter, Filippo Turati s'est dépêché de rentrer dans les rangs en reprenant sa plume. La solitude et la tristesse du pénitentiaire ne l'ont nullement abattu. L'article signé de son nom qui ouvre la nouvelle série de la *Critica Sociale* n'est pas moins brillant ni moins vibrant que ceux dont s'est nourrie la jeunesse socialiste italienne pendant les huit années précédentes. Nous y retrouvons avec le même éclat les qualités maîtresses de style et d'esprit qui ont fait de Turati un des premiers journalistes du socialisme international. Une prose claire, une phrase à l'allure dégagée, parfois caressante et poétique, parfois nerveuse et rude. Puis des bons mots, des saillies inattendues, des traits acérés décochés avec une maestria incomparable, sans grands gestes ni grands cris, mais qui pénètrent néanmoins bien au fond dans les chairs. A la suite du *leader*, nous lisons dans le même numéro une belle lettre de Antonio Labriola, le savant professeur de l'Université de Rome, qui touche brièvement de la tâche à remplir par la revue dans les graves conditions actuelles du socialisme italien. Inaudi, Treves, Arturo Labriola, Rensi, Bonomi et un écrivain qui se cache derrière le pseudonyme de *Travet* s'occupent tour à tour des questions les plus attachantes et plus ou moins directement liées aux différents problèmes du socialisme contemporain.

G. Pinardi

Rivista internazionale di scienze sociali e discipline ausiliarie (juillet). — La question du *but final* et du *mouvement* se pose pour les catholiques s'occupant des questions sociales comme pour les socialistes ; le professeur Toniolo, qui est en Italie le principal représentant de la science sociale catholique, prend à ce sujet à

partie l'abbé Gayraud, qui, dans un livre récent, semblait négliger un peu le côté catholique des institutions. L'auteur italien dit que des associations peuvent se ressembler beaucoup par leur mécanisme, leur règlement, leurs formes extrinsèques ; mais que « la différente efficacité pratique dérive de la *qualité des rapports éthiques* qui inspirent et dominent les rapports utilitaires » ; c'est pourquoi, dit-il, les catholiques sociaux ne doivent jamais perdre de vue la différence qui existe entre la philanthropie et la charité et avoir toujours en vue le *but final* qui est, pour eux, de « restaurer l'autorité du Christ dans la société aussi bien que dans le sanctuaire de la vie privée » et de « christianiser *tout l'homme* et les institutions sociales ».

On peut comparer utilement l'article du savant professeur de Pise avec ce qui a été écrit ici même (1er mars, p. 219) et dans la *Revue de métaphysique et de morale* (mai, pp. 295-298).

P. Salley

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET

Le *Mouvement Socialiste* est composé par des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie G.-A. RICHARD et Cie, 9, rue du Pont — 1046

Des Forces de la Démocratie industrielle

RÉPONSE A Mlle LUXEMBURG (1)

Je suis obligé de protester contre la manière dont Mlle Luxemburg a présenté mes doctrines dans l'article intitulé : *Démocratie industrielle et démocratie politique*. Je me propose de rectifier, dans les pages qui vont suivre, les propositions qu'elle m'attribue.

Au début de ce qu'elle appelle sa *Critique de Bernstein*, Mlle Luxemburg dit (2) : « *Le socialisme de Bernstein* se ramène à faire participer les ouvriers au développement de la richesse sociale et à transformer ainsi les pauvres en riches... Son socialisme doit être réalisé par deux moyens, par les syndicats — ou selon l'expression qu'il emploie par la *démocratie industrielle*, — et par les coopératives. »

Voilà la conception que l'auteur s'applique à démolir. Il n'y a qu'un petit malheur, c'est que cette conception a été fabriquée par Mlle Luxemburg. Nulle part, en effet, on ne trouve, dans mes écrits, une phrase qui se prête à une interprétation aussi étroite et aussi enfantine du socialisme. Quand je cherche à le définir dans mon livre, je

(1) Cet article a été écrit spécialement pour le *Mouvement Socialiste*, en réponse aux critiques publiées dans le numéro du 15 juin dernier.

(2) Article cité, p. 641.

dis que c'est (1) « la poursuite ou l'état d'une société organisée d'après le principe de l'association » ; et j'ajoute, d'une manière expresse, que partout où j'emploie ce terme je l'entends de cette manière spéciale. Cette définition implique certainement ce que dit Mlle Luxemburg ; mais elle est plus large et ne saurait se réduire à la conception qu'elle me prête.

Mais, après tout, une définition ne porte que sur la forme ; examinons le contenu et voyons si réellement les coopératives et les syndicats sont bien les moyens par lesquels se réalise le *socialisme de Bernstein*.

Mlle Luxemburg se livre, à ce sujet, à une guerre en règle contre des fantômes. Toutes les personnes qui ont lu mon ouvrage savent que je considère les syndicats et les coopératives comme des *forces et des moyens qui s'ajoutent à bien d'autres forces et d'autres moyens de réalisation du socialisme*.

Avant de parler des coopératives, je montre que le nombre des établissements industriels, commerciaux et agricoles est aujourd'hui si grand et diminue si lentement (si même on peut parler d'une réduction de l'ensemble), qu'il est impossible que, dans un avenir prochain, l'État puisse, un beau jour, prendre la direction de toute l'économie. J'ajoute que les municipalités, elles-mêmes, ne peuvent communaliser certaines branches d'industrie que d'une manière progressive. Quant à la grande masse des établissements travaillant pour le marché national ou international, il faudrait, longtemps encore, ou les laisser entre les mains de leurs propriétaires, — ou (si on voulait absolument exproprier ceux-ci) les confier à des associations d'ouvriers ou d'employés sous des conditions spé-

---

(1) *Die Voraussetzungen des Socialismus und die Aufgaben der Socialdemokratie*, p. 84.

ciales. On est ainsi amené à se poser le problème de la puissance économique propre aux sociétés coopératives.

J'arrive, en traitant ce problème, aux conclusions suivantes : la société coopérative de consommation s'est révélée comme une puissance considérable et son dernier mot n'est pas dit ; — quelques socialistes craignent qu'elle ne produise un abaissement des salaires ; mais cette crainte n'est pas justifiée ; partout où les coopératives sont fortes, les salaires sont au moins aussi élevés qu'ailleurs ; — elles augmentent la force de résistance de la classe ouvrière contre l'oppression capitaliste. « *S'il n'y a point de nécessité historique démontrée, ni même de possibilité vraisemblable,* dis-je (1), pour que la coopération — telle que nous la connaissons aujourd'hui, — *puisse un jour s'emparer de toute la production et de toute la distribution des biens,* — si, d'un autre côté, le domaine toujours croissant des *services publics de l'État et des communes* tend à limiter son action, — il lui reste un large champ libre ; et, sans tomber dans l'utopie, on peut attendre encore de grandes choses de la coopération. »

Je signale, cependant, un cas où la coopérative de consommation pourrait être regardée comme une institution d'une utilité douteuse ; — c'est le cas où elle empêcherait le progrès du service public de l'approvisionnement, s'opposant à celui-ci comme le bien au meilleur. Mais j'ajoute que pour s'appliquer à tous les membres d'une commune, l'association démocratique de consommation n'aura besoin que de s'agrandir conformément à ses tendances naturelles ; elle n'aura pas besoin de changer de principes. D'autre part, la réalisation d'un service public d'approvisionnement général est encore assez éloigné de nous pour qu'il soit insensé de renoncer, en vue d'une pareille

(1) Ouvrage cité, p. 106.

éventualité, aux avantages actuels que les travailleurs peuvent retirer de la coopération. A l'heure actuelle les municipalités les plus avancées ne se proposent encore que de réaliser l'approvisionnement d'un petit nombre de denrées (1).

Quant aux coopératives de production, j'ai dit qu'elles n'ont montré de vitalité que là où elles ont été soutenues par des sociétés de consommation, ou quand elles se sont rapprochées de celles-ci par leur organisation. En général je les considère comme très difficiles à organiser et à diriger.

Voilà en quoi consiste l'un des deux moyens par lesquels se réaliserait « *mon socialisme!* »

Je ne suis pas moins explicite sur la question des syndicats. Je leur reconnais un rôle considérable dans les conditions de l'industrie actuelle et même pour l'avenir en vue duquel nous pouvons prévoir; — mais j'ajoute que cette mission « n'exige, ni comporte même l'omnipotence des syndicats» (1); — j'accepte qu'on les définisse : l'élément démocratique dans l'industrie, et qu'on caractérise leur action en disant qu'ils constituent une commandite du travail, *labour partnership* suivant l'expression de l'économiste Thorold Rogers. Nous trouvons dans ces déterminations la limite où s'arrête la fonction des syndicats dans une démocratie et au delà de laquelle les syndicats n'ont plus de place dans une société démocratique.

« Que l'entreprise soit dirigée par l'État, la commune ou des capitalistes, le syndicat qui réunit toutes les personnes engagées dans une industrie spéciale, ne peut à la fois protéger les intérêts de ses membres et servir le bien

(1) Ouvrage cité, p. 160.
(2) Ouvrage cité, p. 121.

public, à moins qu'il ne se contente de rester *commanditaire*. S'il dépasse ce rôle, il risque de dégénérer en corporation exclusive avec tous les mauvais effets du monopole; le syndicat opérerait comme une société coopérative de production; le syndicat maître de toute une branche d'industrie, cet idéal de plusieurs socialistes d'autrefois, ne serait, en pratique, qu'une association productive monopoliste; à partir du moment où il userait de son monopole il serait en contradiction avec le socialisme et avec la démocratie, quelle que fût d'ailleurs sa constitution interne. Il est évident qu'une pareille institution ne saurait être socialiste; car une association formée contre la communauté est aussi peu socialiste que pourrait l'être une industrie d'État dans un pays oligarchique » (1).

J'écris ailleurs : « Si l'on examine de près les organisations que veut le socialisme et comment il les veut, on trouvera qu'elles se distinguent des institutions féodales (qui peuvent leur ressembler extérieurement) par leur libéralisme, leur constitution démocratique et leur universelle accessibilité. Un syndicat qui tend vers l'exclusivisme des corporations peut être considéré par le socialiste comme un moyen de défense admissible en vue d'empêcher le capitalisme d'encombrer le marché du travail; — mais il est en même temps une organisation antisocialiste dans la mesure où il se laisse dominer par ses tendances exclusivistes. Le syndicat maître de toute une branche d'industrie aurait nécessairement les mêmes tendances exclusivistes que l'association *pure* de production » (2).

---

(1) Ouvrage cité, p. 122.

(2) J'entends par cette expression la société dans laquelle les propriétaires d'actions sont seuls employés ou forment, tout au moins, la grande majorité des employés. — Ouvrage cité, p. 132.

Enfin je dis : « Les syndicats anglais se sont développés depuis soixante-dix ans en pleine liberté. Ils ont commencé avec la forme la plus élémentaire d'administration autonome; ils ont été forcés par l'expérience à reconnaître que cette forme n'est appropriée qu'aux organismes les plus élémentaires, aux petites sociétés locales. En croissant, ils ont appris, peu à peu, à renoncer à certaines conceptions favorites du démocratisme doctrinaire, qui paralysaient leur développement progressif; ils ont appris à établir une administration efficacement démocratique, avec des assemblées représentatives, des employés rétribués et un pouvoir exécutif central agissant sous sa responsabilité propre... Il se peut qu'avec l'évolution socialiste de la société, cette centralisation devienne un jour inutile à son tour; mais, autant qu'on peut en préjuger aujourd'hui, elle sera indispensable aussi dans une démocratie... Dans tous les cas [où existeraient des associations locales ou nationales de production] comme aussi vis-à-vis des établissements industriels de l'État et des communes, il y aurait à défendre les intérêts de l'ensemble des travailleurs d'une industrie ou d'une profession; ainsi la surveillance syndicale aurait l'occasion encore de s'exercer. Dans les époques de transition surtout il importe qu'il existe une multiplicité d'organismes. »

Voilà assez de citations; dans tout cela il y a fort peu de nouveau et on peut différer d'opinion avec moi sur les détails; je tenais à faire constater que je suis loin de présenter les syndicats et les coopératives comme *les moyens* qui réalisent le socialisme; partout j'en parle comme de moyens auxiliaires et coordonnés avec d'autres. Dès son point de départ la critique de Mlle Luxemburg s'appuie donc sur des assertions purement imaginaires.

Après avoir prouvé, à sa manière, que les syndicats et les coopératives sont « complètement impuissants à transformer le mode de production capitaliste », elle a l'obligeance d'ajouter gracieusement que (1) « Bernstein en a une conscience obscure ». Ce mot *obscure* constitue une heureuse trouvaille ; vous pouvez ainsi dire ce que vous voulez des idées des autres, à la condition que vous ayez la précaution d'ajouter qu'ils ont une « conscience obscure » ... du contraire ! Ils ne vous accuseront pas d'avoir mal interprété leurs paroles ; ils vous sauront gré de leur avoir au moins fait cette concession. Le lecteur qui aura parcouru les citations précédentes, comprendra combien je suis vraiment touché de voir M[lle] Luxemburg vouloir bien attester que j'ai une « conscience obscure » de ce que les syndicats et les coopératives ne sont pas, *en eux-mêmes,* des panacées de la transformation socialiste (2).

Je ne veux pas abuser plus longtemps de la patience du lecteur et lui fournir de nouvelles preuves ; je me permettrai seulement de lui donner la recette employée par M[lle] Luxemburg. Vous prenez dans le *livre à éreinter* des formules et des propositions isolées ; vous les reproduisez sans tenir compte du texte dans lequel elles sont énoncées et des prémisses sur lesquelles on les base ; — vous mentionnez, seulement entre parenthèses, que l'auteur, tout imbécile qu'il soit, a une « conscience

---

(1) Article cité, p. 648.

(2) Je pose la thèse ainsi parce que je n'accepte ni l'argumentation de M[lle] Luxemburg, ni la formule à la fois vague et exagérée qu'elle donne à sa thèse. Si les syndicats et les coopératives ne sont pas *en eux-mêmes* assez puissants pour transformer le mode de production capitaliste, ils ne sont point des *facteurs complètement impuissants ;* ce sont, au contraire, des leviers très importants et même indispensables pour cette transformation.

obscure » des véritables relations qui existent entre les choses; — après cela vous êtes libre d'établir votre supériorité en l'écrasant sous le poids de faits qu'il connaît parfaitement et d'arguments qui n'ont pas de rapport avec la question.

Dans mon livre j'ai dit que, pour moi, contrairement à l'opinion de M[lle] Luxemburg, la victoire du socialisme ne dépend pas « de sa nécessité économique immanente », que je ne crois « ni possible, ni nécessaire de lui donner une base purement matérialiste » (1). *Voilà mon grand crime!* Déjà K. Kautsky s'est attaqué à cette déclaration, en soutenant qu'elle est en contradiction avec la conception matérialiste de l'histoire.

Ce serait tant pis pour le matérialisme historique, si cela était vrai. Mais j'ai répondu à Kautsky qu'il se met en contradiction avec lui-même, si, tout en acceptant pleinement cette conception matérialiste, il me reproche d'omettre dans ma définition du socialisme l'*aspiration consciente à un ordre social supérieur* (*Vorwaerts*, 16 mars 1899). Kautsky, qui ne possède pas la dextérité dialectique de M[lle] Luxemburg, ne m'a pas répondu; mais, plus habile que lui, M[lle] Luxemburg transforme mon refus de donner au socialisme une base exclusivement matérialiste en une théorie d'après laquelle je ferais (2) de « l'idée de justice l'*unique* légitimation historique du socialisme ».

On comprend, dans ces conditions, que j'aie hésité avant de répondre à M[lle] Luxemburg; quand on a affaire à des adversaires qui s'accordent le droit de manipuler librement les textes, il est impossible de soutenir contre eux une polémique sérieuse et courtoise.

---

(1) Ouvrage cité, p. 178.
(2) Article cité, p. 649.

Quand M[lle] Luxemburg aborde les questions scientifiques, elle suit à peu près les mêmes méthodes que dans sa polémique ; elle joue avec les doctrines de la manière la plus arbitraire ; marxiste intransigeante, elle transforme Marx comme il lui convient. Ainsi, par exemple, elle dit (1) : « La lutte du taux du salaire contre le taux du profit ne se produit pas dans l'espace éthéré, mais dans les limites déterminées de la loi des salaires, qu'elle ne peut transgresser, qu'elle ne peut que réaliser. »

Que veulent dire ces formules ? Quelle est donc cette *loi des salaires* que les syndicats ne font que réaliser ? On sait ce que Marx pensait de la *loi d'airain* énoncée par Lassalle. Si l'on accepte la doctrine de celui-ci, on est bien amené à conclure, avec M[lle] Luxemburg, que la lutte syndicale n'est qu'un « travail de Sisyphe » (2) ; on a aussi le droit alors de s'en référer, comme elle le fait d'ailleurs, à un livre de Rodbertus écrit en 1850-1851. Nous ne dirons pas que nous sommes en présence d'une « régression vers les formes sociales précapitalistes » (3) ; mais nous avons le droit d'affirmer qu'il s'agit d'une *régression vers des doctrines économiques prémarxistes*.

Quand des syndicats réussissent, comme cela arrive souvent, à relever le taux des salaires, — ou, ce qui arrive plus souvent encore, empêchent un abaissement, — quelle *loi des salaires* réalisent-ils ? Je n'en connais aucune. Il n'existe pas de *loi* en vertu de laquelle les salaires d'une catégorie d'ouvriers doivent être (comme cela se produit assez fréquemment) deux fois plus grands que ceux d'une autre catégorie. La fixation et le mouvement des salaires

(1) Article cité, p. 645.
(2) Expression de M[lle] Luxemburg ; article cité p. 647.
(3) C'est ainsi que M[lle] Luxemburg qualifie la conception qu'elle attribue à Bernstein ; article cité p. 647. *(N. D. L. R.)*

des différentes couches de la classe ouvrière dépendent d'un grand nombre de conditions, mais ne dépendent pas d'une *loi spéciale des salaires.*

J'ai cité plus haut les parties de mon livre où j'ai expliqué pour quelles raisons le syndicat ne me semble pas devoir être l'organe approprié à la direction des établissements industriels (1); il résulte de là que je ne vois pas en eux la *force magique* qui mettra fin à la forme de la rémunération salariée; — mais c'est, en principe, la seule limite qui puisse, sous ce rapport, être mise à l'action des syndicats ouvriers. Pour m'exprimer d'une manière plus saisissante, je dirai que la dernière limite de l'action syndicale au sujet des salaires correspond à cette formule qui oppose simplement des mots : *Le syndicat ne fait pas du salarié un patron.* Voilà la seule loi *absolue* des salaires.

Naturellement le syndicat a aussi ses mauvais côtés; personne ne les ignore; les économistes les ont souvent exagérés. Comme les socialistes, contre lesquels Marx polémisait dans la *Misère de la philosophie*, M[lle] Luxemburg se range du côté des économistes bourgeois et met en relief avec eux le mauvais côté des syndicats (2). Il est vrai, par exemple, que les syndicats se sont souvent opposés au progrès technique de la production, de peur qu'il ne pût nuire à leurs membres, — et que là où ils sont forts ils poursuivent parfois une politique très myope et réactionnaire des « droits acquis ». Mais tout en concédant que cette tendance existe et qu'elle se soit manifestée par des actes contraires à l'intérêt général de la

---

(1) Qu'on juge donc de l'*ingénuité* qui permet à M[lle] Luxemburg d'écrire que j'assigne aux syndicats le rôle de *dissoudre* le taux du profit industriel dans le taux du salaire (article cité, p. 646).

(2) Article cité, p. 645, note.

classe ouvrière, je ne peux pas admettre qu'elle fournisse un argument valable contre ceux qui prévoient l'accroissement de l'influence des syndicats sur la production. En tout cas, il ne s'agit que d'une maladie propre à l'enfance d'organismes nouveaux.

En Angleterre, les syndicats les plus développés sont bien loin de s'opposer aux nouveaux procédés de production ou à l'introduction des nouvelles machines. Ils veillent seulement à ce que les innovations ne se fassent pas aux dépens des ouvriers : c'est surtout le cas pour les grandes industries qui travaillent en vue du marché international. On m'oppose la politique des mécaniciens dans le lock-out de 1897-1898 ; mais l'histoire *complète* de ce grand événement n'est pas encore faite ; pour les *initiés* il est certain que la cause de la quasi-défaite des ouvriers a été justement le désaccord qui existait dans leurs rangs sur cette question. Depuis le lock-out, l'organe officiel du syndicat a engagé, plusieurs fois, les mécaniciens à favoriser l'introduction des machines nouvelles.

Tout bien examiné, les inconvénients des syndicats ne sont pas plus grands que les dangers de la concurrence actuelle. Je suis très disposé à mettre l'intérêt des consommateurs en première ligne et j'admets que si les syndicats ouvriers et patronaux s'unissent pour régler la production, il peut en résulter une sorte de conspiration contre le public ; mais des conspirations analogues peuvent se produire quand le syndicat ouvrier n'existe pas ; et si elles portent une atteinte sérieuse à l'intérêt de la communauté, celle-ci a le droit d'intervenir ; en général ce danger n'existe que là où il y a déjà monopole artificiel ou naturel ; enfin il ne faut pas oublier que l'on appelle parfois aujourd'hui *intérêt de la communauté* ce qui est seulement *l'intérêt restreint d'une classe intermédiaire*. Les objections que l'on fait aux syndicats ouvriers peuvent être

adressées à toutes sortes d'organisations et reviennent, en dernière analyse, à cette vérité banale qu'il n'y a rien de parfait et qu'aucune institution ne saurait rester éternellement sans avoir besoin de se perfectionner.

Je ne m'arrête pas aux idées que me prête M[lle] Luxemburg sur la juste répartition de la richesse sociale; son argumentation est aussi exacte que les remarques sur ma théorie des coopératives. Elle affirme que la distribution n'est à chaque moment que la conséquence naturelle du mode de production donné et qu'il faut abolir la production marchande elle-même pour abolir la distribution injuste de l'ordre capitaliste. Cette *grande vérité* a certainement le mérite d'une grande simplicité (1); mais à cause de cela même, elle n'indique point ce qui est *à faire à chaque moment*. On n'abolit point un mode de production à chaque moment; et d'ailleurs la production marchande n'est pas liée d'une manière aussi intime à l'ordre capitaliste que le croit M[lle] Luxemburg; elle a existé avant lui sur une grande échelle et elle peut lui survivre.

Quoi qu'il en soit, pour le présent et pour un avenir prochain, il faut travailler à la création d'organismes à l'aide desquels on parviendra un jour à réaliser l'abolition de l'exploitation capitaliste. Le devoir immédiat est donc d'élaborer et de perfectionner autant que possible les organes de la démocratie soit industrielle, soit politique.

M[lle] Luxemburg m'attaque aussi à propos de la démo-

(1) Il n'est pas difficile de voir que de deux choses l'une : ou bien le *mode de production* implique déjà le mode de distribution du produit, — ou bien il indique seulement la technique et l'échelle sur laquelle opère la production. Dans le premier cas, la *grande vérité* de M[lle] Luxemburg est un *truisme;* dans le second, elle n'est qu'une application simpliste d'une ingénieuse *métaphore* de Marx.

cratie politique; elle me fait un cours d'histoire sur la démocratie dans l'antiquité et le moyen-âge, sur les tendances antidémocratiques de la bourgeoisie capitaliste et quantités d'autres choses intéressantes. A quoi bon ces excursions historiques? On le devine d'avance; il s'agit de déchirer un mannequin de sa propre fabrication. Une phrase, dans laquelle je me prononce contre l'emploi abusif et outré de formules d'expropriation violente, lui apparaît comme une dénonciation (1) des « tendances socialistes de la classe ouvrière »; et elle se jette sur cette malheureuse phrase avec toute la fureur dont elle est capable. Ne la troublons pas.

En somme, l'article de M[lle] Luxemburg me rappelle la fable de Lessing où le cheval va chez Jupiter en le priant de perfectionner son corps pour les besoins de ses travaux ; le bon Jupiter lui montre que ce perfectionnement aboutirait à le transformer en chameau. On discute beaucoup aujourd'hui le marxisme : il y a des gens qui le trouvent, sous quelques rapports, en arrière des phénomènes contemporains; — il y en a d'autres qui s'obstinent à le déclarer parfait et qui même l'exagèrent dans les parties où il est justement le plus vulnérable. M[lle] Luxemburg est vraiment le représentant typique de cette dernière école : sous ses doigts de fée, tout se transforme d'après la formule du matérialisme économique. De méthode de recherche, le matérialisme économique devient la formule magique qui résout les problèmes sociologiques et donne l'interprétation des phénomènes, sans exception.

Pour elle, la lutte de classe et l'intérêt économique expliquent tout; ce dernier domine tout mouvement. Les classes se stéréotypent d'après des modèles typiques ou pris pour des types. L'intérêt économique des indus-

(1) Article cité, p. 654.

triels bourgeois, ou d'une partie des industriels, détermine les idées de toute la classe bourgeoise. Autour des classes ainsi uniformisées se dressent des murailles intellectuelles semblables à la muraille de la Chine. Pour M[lle] Luxemburg, nous ne vivons pas dans une société où le commerce intellectuel s'accroît constamment, dans une époque où toutes les délimitations de classes s'atténuent par l'introduction de classes ou de couches nouvelles, dans une époque où le dernier des *philistins* commence à concevoir que l'*esprit civique* est autre chose que l'*esprit de boutique ;* — mais nous vivons en plein moyen-âge, dans un moyen-âge où se sont modifiés seulement le groupement et la nomenclature des *états*. Quand on a une pareille manière de voir, on trouve que le *but final* est plus important que le *mouvement* de chaque jour; c'est le premier qui devient le facteur déterminant et non le second. Pour être bon socialiste, il ne suffit pas d'avoir à cœur les intérêts des exploités et de lutter pour leur émancipation politique et économique, il faudrait avant tout *croire* à la nouvelle Jérusalem!

Mais est-ce là ce que pensait Marx ? On peut en douter d'après un fait que racontait dernièrement le professeur Brentano dans l'*Allgemeine Zeitung* de Munich. Le professeur Beesly avait publié, dans le *Fortnighly Review* du mois de mars 1869, un article sur l'avenir social de la classe ouvrière ; cet article faisait grand tapage en Angleterre et était regardé, par la grande majorité des lecteurs, comme extrêmement révolutionnaire. Marx écrivit à Beesly que, jusque-là, il l'avait pris pour le seul Anglais révolutionnaire, mais que, dès lors, il le regardait comme un réactionnaire, « car, disait-il, *qui compose un programme pour l'avenir, est un réactionnaire* ».

Peut-être le professeur Brentano exagère-t-il un peu; mais le mot cité par lui ne s'éloigne pas beaucoup de la

conception de Marx ; en effet, dans sa lettre à Bracke (1), il dit qu'un pas de véritable mouvement vaut mieux qu'une douzaine de programmes, et, dans la *Guerre civile en France* (2), il affirme que les travailleurs « n'ont pas d'utopies toutes prêtes à introduire par décret du peuple » et qu'ils « n'ont pas à réaliser un idéal ».

C'est ici, je le reconnais, où commence mon hérésie ; je ne veux pas *d'utopie toute prête ;* mais, comme je l'ai déclaré ailleurs, je ne puis souscrire à l'abandon d'un idéal social. Je ne saurais traiter ici la question ; je me borne à répéter une proposition qui a été mal comprise par quelques-uns : « Le mouvement n'est rien pour moi, s'il ne comprend pas intérieurement et s'il ne réalise pas extérieurement, dans une certaine mesure, l'idéal d'une société basée sur des relations de mutualité complète établies entre la communauté et l'individu. »

Ed. Bernstein

---

(1) Lettre sur le programme de Gotha, écrite le 5 mai 1875, publiée par Engels en 1891 et traduite dans la *Revue d'Économie politique* en 1894.

(2) Voir *Mouvement Socialiste*, 15 mars, p. 268.

Le Congrès général du Parti Socialiste

L'expérience a montré que le défaut du parti était le manque de discipline et d'unité. Certes les délégués du Comité d'Entente délibéraient en commun, mais l'indépendance des organisations demeurait entière. Le vote se faisait par organisation. Les décisions n'étaient pas prises à la majorité, c'est seulement l'unanimité qui faisait loi. Le Comité d'Entente n'était par constitution qu'un organe représentatif. Il pouvait préparer une manifestation, organiser un congrès. L'accord s'était fait sur quelques principes généraux et essentiels, mais il était impossible d'appliquer ces principes aux faits, de déterminer une tactique d'ensemble.

En fait, le Comité d'Entente a rendu tous les services qu'il pouvait rendre. On lui doit l'habitude des délibérations communes, et quand il aura assuré la réunion du premier congrès général du parti socialiste sa tâche sera achevée. Toutes les organisations acceptent en principe la réunion, à Paris, de ce congrès général. Il ne s'agit plus dès à présent que de concilier les cinq projets qui ont été transmis au Comité d'Entente. Ils se distinguent sensiblement les uns des autres.

Le Comité d'Entente doit les examiner dans sa séance du 7 septembre. Il nommera une commission avec mandat de rechercher un projet de transaction. Ce projet sera adressé aux organisations qui donneront la réponse définitive.

Deux questions seront l'objet de discussions plus ou

moins longues, de négociations plus ou moins délicates : la constitution du congrès, sa composition.

Le différend qu'il s'agit de résoudre est un différend politique. La crise s'est produite parce que les socialistes des différentes organisations ne conçoivent pas de la même manière la lutte des classes. Aussi est-ce sur la base des principes essentiels du socialisme que la Confédération des socialistes indépendants propose de constituer le congrès. Elle déclare qu'il convient d'admettre la participation de tous les groupes socialistes qui existaient à la date du 15 juillet 1899, c'est-à-dire avant le manifeste, dit de scission ; mais ces groupes doivent accepter les principes essentiels du socialisme tels qu'ils ont été formulés par le Comité d'Entente : conquête du pouvoir politique par le prolétariat organisé en parti de classe, socialisation des moyens de production et d'échange, union et action internationales des travailleurs. Sur ce point la proposition de la Confédération des socialistes indépendants est à la fois la plus précise et la plus libérale. La Fédération des travailleurs socialistes croit devoir exiger des groupes qu'ils aient été fondés avant le 1er janvier 1899, et le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, une année au moins avant la réunion du congrès. Ces divergences sont secondaires, il importe seulement que la base de constitution du congrès soit nettement définie. C'est seulement à ce prix qu'on évitera tout malentendu ; d'ailleurs les principes qui ont été adoptés par le Comité d'Entente sont acceptés de tous les socialistes.

Le problème de la composition du congrès présente plus de difficultés. Il est trop évident que, convoqué pour déterminer la politique du parti, la conception de la lutte des classes qui doit prévaloir, le congrès de 1899 sera un congrès politique. Le Parti ouvrier français et le Parti

socialiste révolutionnaire répondaient le 20 juillet à la Fédération des travailleurs socialistes qu'ils n'avaient aucune objection à faire à l'arbitrage suprême d'un congrès général extraordinaire du socialisme français. En acceptant cet arbitrage, ils concevaient ce congrès comme un congrès purement politique. L'article deux du projet est ainsi formulé :

Pour que ce congrès soit l'expression réelle des forces organisées du socialisme français, il sera constitué sur les bases suivantes :

Deux délégués pour chacune des circonscriptions dans lesquelles le parti socialiste a engagé la lutte aux dernières élections législatives ; un délégué en plus pour chaque millier de suffrages socialistes au-dessus de 3,000 et au premier tour de scrutin, sans que pourtant le nombre de délégués puisse dépasser cinq.

Dans sa circulaire du 30 juillet, le conseil national du Parti ouvrier français déclare que c'est pour bien établir son esprit de loyauté qu'il s'est rallié à la proposition que Jaurès avait faite, il y a un an déjà, avant tout conflit.

La Confédération des socialistes indépendants a jugé ce projet acceptable, avec cet amendement : « Toute circonscription, qu'elle ait pris part ou non aux élections législatives de 1898, aura droit à envoyer deux délégués. »

Il ne suffit pas cependant d'établir que les délégués seront élus par circonscription électorale et d'en prévoir le nombre ; il faut encore dire avec précision quels seront les électeurs, et comment se fera l'élection. Ces électeurs ne peuvent être que les membres des groupes socialistes. La Confédération des socialistes indépendants l'a bien compris : « Seront admis à nommer les délégués les membres de tous les groupes socialistes existant à la date du 15 juillet 1899 et acceptant les trois principes

essentiels formulés par le Comité d'Entente, etc. » Il ne saurait être question, en effet, de faire appel à tous les citoyens d'une circonscription, en exigeant d'eux la présentation d'une carte électorale, en leur demandant d'affirmer qu'ils ont voté pour un candidat socialiste. La vérification serait impossible, le choix des délégués serait livré aux fantaisies « *du premier venu,* même *le plus étranger au socialisme* ». Ce serait vraiment « *faire régir l'organique par l'inorganique* ». Cette conception peut être écartée dès à présent ; il n'est pas même vraisemblable qu'elle puisse être défendue.

L'élection elle-même, comment se fera-t-elle ? S'il n'y a dans la circonscription qu'un seul groupe, ou plusieurs groupes d'une même organisation, les choses vont d'elles-mêmes. Si deux groupes différents ont présenté chacun un candidat, devront-ils se répartir les délégués propor-
cinq délégués. Si le candidat du premier groupe a obtenu
tionnellement au nombre des voix obtenues ? Dans ce cas, la répartition doit se faire selon des règles prévues d'avance. Si par exemple le nombre total des voix socialistes est de 5,000, la circonscription a droit a 2,600 voix, le candidat du second 2,400, chacun des groupes élira deux délégués. Le cinquième délégué sera attribué au premier groupe, puisque ce groupe a obtenu la majorité des voix socialistes, qu'il a rigoureusement droit à deux délégués plus 6/10, tandis que le second ne peut réclamer pour lui que deux délégués plus 4/10. La répartition proportionnelle n'est possible que si l'on convient que la fraction la plus forte l'emporte sur la fraction la plus faible. Dans chaque circonscription les camarades du parti socialiste résoudront ce petit problème. L'élection des délégués se fera paisiblement et séparément dans les groupes ; mais aussi l'avantage que pouvait présenter la représentation par circonscription sera perdu.

Le congrès général du parti socialiste ne doit pas, en effet, n'être qu'un Comité d'Entente temporaire. Sans doute par le nombre de ses délégués, par son mandat, ce nouveau Comité d'Entente aurait plus de force et d'autorité. Quelles que soient ses origines, le congrès pourra se regarder comme un congrès souverain. Mais il ne pourrait pas ne pas porter le poids de ce péché originel. Les délégués doivent représenter au congrès le socialisme tout entier. La délégation par circonscription électorale doit permettre non pas de dissoudre, mais de rapprocher les organisations. Ce rapprochement s'opérerait en établissant des rapports directs entre les groupes locaux. Les délégués seraient élus après discussion de l'ordre du jour du congrès, dans des réunions plénières des différents groupes de la circonscription. Le mouvement qui doit conduire le parti socialiste vers l'union et l'unité naîtrait ainsi dans les groupes eux-mêmes. L'entente spontanée de tous les socialistes préparerait ainsi l'accord des délégués au congrès général.

C'est entre ces deux conceptions qu'il faudra choisir, à moins qu'on ne préfère que les groupes des circonscriptions déterminent eux-mêmes la procédure qu'ils estimeront la plus satisfaisante.

Ainsi le premier congrès général du parti socialiste ne serait par sa composition qu'un congrès politique. Mais n'est-ce pas encourager l'illusion de tous ceux qui tendent à regarder comme secondaire l'organisation économique du prolétariat? N'est-ce pas concevoir trop exclusivement le mouvement socialiste comme un mouvement politique? Si le parti socialiste devient un parti purement politique, il ne sera plus qu'en apparence un parti de classe, il sera démoralisé par les compromissions électorales.

Certes, il est préférable pour la clarté des discussions.

pour éviter aussi des défiances trop souvent légitimes, qu'il y ait d'une part des congrès ouvriers corporatifs, de l'autre des congrès ouvriers socialistes. Mais si les congrès des syndicats doivent être purement corporatifs, on peut se demander si les congrès socialistes peuvent et doivent être des congrès purement politiques. C'est une tradition de nos congrès nationaux (comme des congrès internationaux) d'avoir fait et de faire appel aux délégués des groupes socialistes et à ceux des syndicats ouvriers.

Cette tradition se retrouve dans le projet de la Fédération des travailleurs socialistes et dans le projet du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire. La proposition de la Fédération des travailleurs pose nettement le principe d'un congrès mixte :

6° *a)* Le congrès sera composé de délégations de groupes politiques et de groupes ouvriers corporatifs.

b) Ces délégations devront, les unes et les autres, accepter au préalable les trois points de doctrine qui ont servi à la formation du Comité d'Entente socialiste.

c) Les groupements représentés au congrès devront avoir été constitués avant le 1er janvier 1899.

Le projet du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire propose également d'admettre les syndicats ouvriers au même titre que les groupes d'études et de propagande :

2° La représentation au congrès se fera à raison d'un délégué par groupement ou syndicat, ayant au moins une année d'existence à l'ouverture du congrès.

Les groupes politiques devront appartenir à l'une des cinq organisations nationalement constituées.

Il ne saurait être question cependant d'appeler au congrès les groupements ouvriers réactionnaires, ceux qui sont inspirés par les cercles catholiques. La Fédération

des travailleurs socialistes exige des syndicats ouvriers pour être invités au congrès qu'ils acceptent les principes essentiels du socialisme. Il faut ajouter que, prenant part à un congrès politique socialiste, les délégués des groupements corporatifs auront reçu un mandat politique et socialiste. Ce sont les conditions mêmes que le Comité d'Entente, au nom des cinq organisations nationales, avait proposées à la Conférence préparatoire de Bruxelles. Ainsi on n'établirait pas de frontières entre les groupes socialistes et les syndicats. Croire que le mouvement politique et le mouvement syndical peuvent et doivent être complètement séparés, c'est déjà une conception surannée.

Il faudra donc choisir, puisque la question se trouve ainsi posée, entre ces deux solutions : le congrès général ne comprendra que les délégués des groupes politiques, ou bien il admettra également les délégués des groupes et ceux des syndicats. Avant tout il faut s'entendre, même au prix de sacrifices réels.

La fixation de l'ordre du jour ne présentera pas vraisemblablement de difficultés. Si l'on veut que les discussions soient utiles, il faudra se borner aux questions qui sont d'un intérêt immédiat.

Il ne suffira pas de décider si la lutte de classe permet l'entrée d'un socialiste dans un ministère bourgeois. Il faudra déterminer encore quelle attitude le parti socialiste doit prendre dans les conflits des partis qui se disputent le pouvoir, comment il doit combattre à la fois le cléricalisme, le militarisme et le capitalisme. Tous ces problèmes ne sont que les aspects divers d'un problème plus général : celui de l'unité socialiste. Le congrès devra prononcer. Il devra décider dans quelle mesure et sous quelle forme l'unité peut être réalisée. Il dira si les organisations doivent dès maintenant se fondre dans un

parti unique. Il est plus que probable qu'il voudra les ménager et les conserver. Il traitera avec respect et reconnaissance ces puissances historiques. Les socialistes savent pourtant que l'unité seule donnerait entièrement satisfaction aux travailleurs. Mais ils ne voudront pas faire violence aux partis constitués nationalement. Ils auront la patience d'attendre que le fruit soit mûr pour le cueillir avec toute sa saveur et toute sa beauté.

On peut espérer et prévoir que le *statu quo* ne sera pas maintenu. Le congrès ne peut pas ne pas donner au parti la constitution dont il a besoin, quand même cette constitution ne devrait être qu'une charte provisoire. Il faut que la coopération des diverses fractions devienne plus facile. Il faut encore que l'action commune, qui est aujourd'hui subordonnée à l'unanimité, ne dépende plus que de la majorité. Si donc le prochain congrès de Paris ne manque pas son but, il ne sera pas seulement une réunion des États généraux du parti socialiste et un congrès extraordinaire, mais un congrès inaugural et une première assemblée constituante. Il ne sera peut-être pas encore le congrès de l'unité socialiste, il sera du moins le congrès de l'union.

Louis Révelin

LA COOPÉRATION EN BELGIQUE

L'EXEMPLE DE LA BELGIQUE

Les nombreux socialistes français qui ont assisté à l'inauguration de la *Maison du Peuple* de Bruxelles, se sont montrés émerveillés des résultats surprenants obtenus par la coopération ouvrière en Belgique. Jaurès, traduisant le sentiment général des délégués étrangers, s'écriait, aux applaudissements des trois mille assistants entassés dans notre vaste salle des fêtes : « Nous espérons pouvoir, sous peu, inviter les socialistes belges à l'inauguration d'une grande *Maison du Peuple* à Paris. »

Dans le numéro du 1er mai de cette revue, le grand orateur socialiste développait encore la même pensée.

Après avoir été chercher en France, en Allemagne et en Angleterre, tant d'exemples et de leçons, ce n'est pas pour nous un mince titre de gloire que d'avoir indiqué à notre tour, au prolétariat international, une méthode d'action qui n'a pas encore sorti tous ses effets — tant s'en faut — et qui est riche d'espérances.

Les travailleurs français vont donc tenter l'essai de la coopération socialiste. Le moment semble venu de faire connaître exactement ce moyen d'organisation et de propagande, de dire quels en sont, non seulement les avantages, mais aussi les inconvénients, afin de faire bénéficier d'expériences, toujours coûteuses, ceux qui

croiraient devoir nous suivre dans la voie que nous avons tracée.

LA COOPÉRATION ET LE SOCIALISME

Et tout d'abord, hâtons-nous de calmer les scrupules de conscience des socialistes qui auraient conservé à l'égard de la coopération une certaine méfiance.

Les fondateurs des premières sociétés coopératives furent, au début, en Belgique même, l'objet des plus vives attaques de la part des membres de l'*Internationale,* qui les traitaient dédaigneusement de « boutiquiers » et de « mangeurs de pain ».

Les accusateurs durent bientôt se taire devant les actes de solidarité accomplis par les coopérateurs, devant les exemples nombreux de leur foi socialiste.

A chaque grève qui éclatait, les coopératives octroyaient de larges subsides. Il y a dix ans, une grève importante s'était produite à Quenast, à quatre lieues de Bruxelles. Tous les matins, les charrettes de la *Maison du Peuple*, bondées de pains et ornées de drapeaux rouges, allaient porter des secours aux grévistes. L'effet fut énorme. Les carriers de Quenast étaient des travailleurs profondément religieux. Aujourd'hui toute la région est conquise au parti ouvrier.

Le *Vooruit* de Gand fit de même, lors des grèves du Borinage, expédiant au pays noir des wagons de pains.

Les coopératives ont créé dans leurs locaux des bibliothèques. Ce sont elles qui donnent des subsides à toutes les œuvres de propagande, qui interviennent pour la plus large part dans les frais électoraux du parti. Elles ont soutenu pécuniairement et moralement, pendant des années, et elles soutiennent encore la plupart des jour-

naux du parti. Les professionnels du journalisme savent ce que coûte un journal quotidien. C'est un gouffre. Impossible pour lui de vivre, s'il n'insère à chacune de ses pages de malpropres annonces, s'il ne se livre à de louches combinaisons financières, s'il se refuse à être l'instrument docile de puissantes compagnies. Eh bien, nous avons dans notre petit pays de 30,000 kilomètres carrés de superficie, trois journaux quotidiens et un grand nombre de journaux hebdomadaires *qui sont la propriété du parti*. C'est le conseil général qui en nomme les rédacteurs et qui en a la direction politique.

C'est aux coopératives que ces journaux doivent leur existence. Dans les statuts de la *Maison du Peuple* de Bruxelles, il est dit que les bénéfices seront distribués aux associés, après un prélèvement de 25 p. 100 *sur lesquels la moitié au moins sera affectée à la propagande socialiste,* le restant étant consacré à augmenter la réserve ou à opérer l'amortissement. C'est ainsi que la *Maison du Peuple* a dépensé pendant l'année 1896, 48,000 francs pour la propagande générale et 11,000 francs pour la presse socialiste.

L'on pourrait croire que, pour octroyer de pareils subsides, les administrateurs des coopératives sont obligés de violenter quelque peu la volonté des coopérateurs. Erreur complète ! Ce sont les assemblées générales qui se prononcent sur ces subsides, et quand il s'agit de propagande socialiste, elles votent les dépenses nécessaires avec un enthousiasme tel que les « meneurs » sont souvent obligés d'intervenir pour leur conseiller la prudence.

Non, la coopération n'a point affaibli dans le cœur des travailleurs belges la foi en l'idéal, elle n'a point fait pâlir le drapeau rouge des revendications ouvrières. Aussi les membres de l'*Internationale*, qui s'y étaient tout

d'abord montrés hostiles, entrèrent-ils l'un après l'autre dans les sociétés coopératives ; ils en devinrent les administrateurs, et l'on peut dire aujourd'hui que le principe de la coopération ne rencontre plus d'opposition sérieuse parmi les socialistes belges.

Il n'en est pas de même ailleurs et notamment en France et en Allemagne.

Dans un livre récent, *Le Socialisme au jour le jour*, Jules Guesde a cru devoir rééditer les critiques qu'il avait faites à la coopération, il y a quinze ans. D'après lui, les coopératives en se développant doivent amener un abaissement des salaires.

Certains socialistes nous semblent avoir le tort de trop dédaigner la méthode expérimentale, de poser *a priori* des principes auxquels ils veulent soumettre les faits et dont ils tirent des conséquences mathématiques pour l'avenir, au lieu de tirer les principes des faits et de l'expérience. Etait-il scientifiquement possible, il y a quinze ans, de prédire que l'extension des coopératives aurait eu pour conséquence une réduction des salaires ?

Au surplus, la prédiction de Jules Guesde ne s'est réalisée nulle part. Les salaires n'ont pas été réduits, ils ont été augmentés et peut-être plus dans les pays des grandes coopératives qu'ailleurs. C'est que, en effet, la coopération a augmenté le bien-être relatif des coopérateurs. Or, des ouvriers bien nourris savent opposer au patronat une force de résistance autrement sérieuse que ceux dont la misère a affaibli le corps et détruit la volonté.

Les socialistes ont longtemps cru que Marx était un adversaire des coopératives, ou tout au moins qu'il les avait traitées avec beaucoup de dédain.

Dans le numéro de l'*Emancipation* du 15 février.

G. Sorel fait justice de cette opinion. Il reproduit un extrait d'une des productions les plus importantes de Marx : c'est l'Adresse inaugurale de l'*Internationale*, écrite en 1864.

K. Marx y expose l'histoire des classes ouvrières en Angleterre depuis 1848, et il dit que deux faits très importants sont à signaler : le premier, c'est l'adoption du bill des dix heures et le second, *le développement des coopératives.*

Et Marx ajoute :

« Il était réservé à l'économie politique du travail de remporter un triomphe plus complet encore sur l'économie politique du capital. Nous voulons parler du mouvement coopératif et surtout des manufactures coopératives créées par l'initiative isolée de quelques « bras » entreprenants. *La valeur de ces grandes expériences sociales ne saurait être surfaite.* Elles ont montré, par des faits, non plus par de simples arguments, que la production sur une grande échelle et au niveau des exigences de la science moderne, pouvait se passer d'une classe de patrons employant une classe de « bras »; elles ont montré qu'il n'était pas nécessaire à la production de la richesse que l'instrument de travail fût monopolisé et servît ainsi d'instrument de domination contre le travailleur lui-même; elles ont montré que, comme le travail esclave, comme le travail serf, le travail salarié n'était qu'une *forme transitoire et inférieure*. destinée à disparaître devant le *travail associé*, apportant à sa tâche un bras ferme, un esprit dispos, un cœur joyeux. »

Nous n'aimons pas beaucoup les dogmes; nous nous refusons à admettre, sans vérification, tout ce que Marx a écrit, malgré l'admiration que nous avons pour son génie; mais n'est-il pas curieux de constater que le grand théoricien socialiste, depuis 1864, avait de la coopération

une conception plus exacte que quelques-uns de ceux qui ont voulu se réclamer de lui, trente ans plus tard?

En Allemagne également les coopératives ont au début rencontré de la part des démocrates-socialistes une hostilité qui, heureusement, faiblit de plus en plus, et Bebel prenait l'autre jour leur défense au Reichstag contre les attaques des réactionnaires.

LES COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION EN BELGIQUE

La coopération est, au surplus, nettement socialiste, et par son origine, et par son but. Ses précurseurs s'appellent Robert Owen en Angleterre, Fourier et Buchez en France. Si elle devait se généraliser, elle pourrait révolutionner toute l'organisation actuelle du commerce et des échanges.

Mais même, en ne considérant que le seul intérêt immédiat de la propagande, nous croyons que les socialistes français auraient grandement tort de dédaigner l'arme de la coopération, qui a si merveilleusement servi le parti ouvrier de Belgique.

Quand les travailleurs gantois fondèrent la première coopérative socialiste, ils avaient surtout pour but de se créer des ressources pour la propagande. C'était en 1873, au lendemain de la chute de la Commune et de la mort de l'*Internationale*, qui avait été très puissante en Belgique. Les syndicats étaient trop faibles pour tenter quoi que ce soit. Pas de journaux, pas d'argent. A peine parvenait-on encore à se procurer une salle pour tenir de loin en loin quelques rares réunions publiques. C'est alors que des socialistes gantois se dirent : « Essayons de la coopération. »

Ils parvinrent à réunir péniblement un petit capital. Ils louèrent une cave de cabaret et y installèrent un four

à cuire le pain. Cinquante coopérateurs s'étaient fait inscrire. Les progrès furent rapides. Trois ans après, la coopérative loua un vaste immeuble dans lequel elle fit construire des fours perfectionnés et des pétrins mécaniques.

La gloire du *Vooruit* se levait.

Nous ne referons pas ici l'histoire, déjà très connue, de la grande coopérative socialiste gantoise. Disons seulement qu'à l'heure actuelle, elle compte huit mille familles affiliées qui se fournissent chez elle de pain, de charbon, d'épicerie, de chaussures, de vêtements, de médicaments et d'autres choses encore. Dans son ancien immeuble du Marché-au-fil, il y a une salle de café, de nombreuses salles de réunions, et une imprimerie qui édite le journal quotidien, *Vooruit*, ainsi que toutes les circulaires, toutes les brochures de propagande du parti. Elle possède en outre une grande boulangerie qui fabrique actuellement plus de 100,000 kilos de pain par semaine, un énorme magasin de charbons, quatre pharmacies et des succursales dans tous les quartiers de la ville. Il y a deux ans, elle acheta, à la grande stupéfaction de la bourgeoisie gantoise, la plus belle et la plus vaste salle des fêtes de la ville, autrefois réunion habituelle de l'aristocratie financière et industrielle de Gand. Sur l'emplacement d'un de ses immeubles qui fut détruit par un incendie, s'élève en ce moment un immense magasin de nouveautés et confections à l'instar des grands bazars parisiens.

L'inauguration de ces nouveaux locaux aura lieu prochainement.

LA MAISON DU PEUPLE DE BRUXELLES

La *Maison du Peuple* de Bruxelles eut les mêmes débuts pénibles et la même ascension rapide.

Son premier capital fut de 700 francs. En 1882, elle comptait 100 coopérateurs, et fabriquait 28,000 pains. Aujourd'hui elle compte 17,000 coopérateurs, chefs de famille, ce qui à Bruxelles, représente une population d'environ 85,000 habitants. L'année dernière, elle fabriquait, d'après le dernier bilan, 10,164,172 kilos de pain et son chiffre d'affaires — chiffre de recettes, — s'élevait à environ 4 millions de francs.

Emile Vandervelde a donné dans le *Mouvement Socialiste* du 1er mai le tableau de la progression du pain consommé, chaque année, depuis 1882.

Nous allons compléter ce tableau en y ajoutant le nombre des membres et le chiffre des bénéfices réalisés.

Années	Familles	Pain consommé
—	—	—
		kilos
1882	100	28.000
1883	150	40.000
1884	300	70.000
1885	500	90.000
1886	700	250.000
1887	800	350.000
1888	1.100	510.000
1889	2.500	1.260.000
1890	3.500	1.561.500
1891	4.750	2.965.000
1892	7.000	4.490.000
1893	8.000	4.950.000
1894	10.000	5.250.000
1895	12.000	6.450.000
1896	13.800	8.016.000
1897	15.000	10.554.000
1898	17.000	10.163.000

La diminution dans la consommation que l'on constate en 1898 est due à l'augmentation du prix des farines, con-

séquence de l'accaparement des blés américains. Les familles ont consommé moins de pain et plus de pommes de terre.

Voici maintenant le chiffre des bénéfices, et la part des bénéfices affectée à la propagande socialiste, depuis 1889 :

Années	Bénéfices	Propagande
—	—	—
	francs	francs
1889.	52.000	7.900
1890.	75.800	11.200
1891.	77.000	11.500
1892.	104.000	15.400
1893.	128.500	17.200
1894.	171.000	23.000
1895.	245.000	34.700
1896.	290.400	48.600
1897.	177.250	21.680
1898.	312.000	15.020

Si l'on veut faire le compte, on constatera qu'en neuf années, la *Maison du Peuple* a dépensé pour la propagande socialiste plus de 200,000 francs. Il est certain que les grandes coopératives : le *Progrès* de Jolimont et le *Vooruit* de Gand, se sont imposé des sacrifices tout aussi grands.

Quand on songe qu'autour de ces trois grandes coopératives, il y en a une centaine d'autres, affiliées au parti, qui exercent, bien que dans un cercle plus restreint, la même action bienfaisante, l'on ne s'étonnera plus des foudroyants succès remportés par l'idée socialiste en Belgique.

La grande force de résistance du parti clérical, ce sont nos campagnes flamandes, fanatisées par un clergé nombreux et remuant, cléricalisées à outrance, depuis des siècles.

Nos propagandistes y sont reçus à coups de pierre et quelquefois à coups de fusil. On les y assomme sous l'œil bienveillant du curé et des autorités du village.

La forteresse semblait imprenable. Depuis longtemps, les libéraux avaient perdu de ce côté tout espoir. Ils s'efforçaient seulement de conserver dans les grandes villes leurs positions que menaçaient les socialistes, abandonnant ceux qu'ils appelaient « les Barbares des campagnes » au clergé et aux hobereaux.

Eh bien, nous sommes parvenus à faire une brèche dans cette redoutable forteresse, grâce à la coopération.

En pleine campagne cléricale, à Herffefingen, la *Maison du Peuple* de Bruxelles a fondé une laiterie coopérative. Les paysans, assurés de trouver le débit de leur lait parmi les 17,000 affiliés de la *Maison du Peuple,* nous ont amené leurs vaches, et se sont fait inscrire comme coopérateurs. La laiterie fonctionne depuis quelques mois à peine, et si nous ne pouvons pas encore dire que la région est acquise au socialisme, nous pouvons cependant affirmer qu'elle est neutralisée et que notre propagande n'y rencontrera plus d'obstacles.

Les cléricaux ont si bien compris le danger qui les menaçait qu'ils se sont mis, eux aussi, à faire de la coopération. Ils ont fondé un peu partout des coopératives pour la vente du lait, du beurre, pour l'achat en commun des semences, des engrais et des machines agricoles. Ces coopératives sont avant tout des œuvres de parti. Elles sont dirigées généralement par des curés de village et elles n'admettent comme membres que les paysans professant la religion catholique.

La souplesse de l'Église à savoir se plier ainsi aux circonstances retardera peut-être pour quelque temps son irrémédiable déchéance, mais la coopération, même clé-

ricale, ne saurait sauver le capitalisme, dont elle est la négation.

Les coopératives ne nous procurent pas seulement des ressources pour la propagande socialiste, mais aussi des hommes. La *Maison du Peuple* de Bruxelles compte actuellement environ trois cents ouvriers et employés. Ce sont trois cents hommes libérés du capitalisme, c'est tout un corps d'armée que le parti peut faire manœuvrer avec ensemble, dans une direction donnée. Parmi eux, il s'en trouve un grand nombre que les patrons ont congédiés parce qu'ils avaient été dénoncés comme socialistes ou comme organisateurs de syndicats. Ce sont des travailleurs d'élite. La *Maison du Peuple* les a recueillis. Sans elle, que seraient-ils devenus ? N'auraient-ils pas été perdus pour le socialisme ? La misère ne les aurait-elle pas obligés à reprendre le joug patronal ? Maintenant ils sont émancipés, ils peuvent se livrer sans danger à l'œuvre de rénovation sociale et braver l'ennemi. La vengeance capitaliste ne saurait plus les atteindre.

La coopération comme moyen de propagande est une arme merveilleuse. Elle a donné au parti ouvrier belge des bases indestructibles contre lesquelles les forces coalisées de la finance, de l'État bourgeois et de l'Église viendront se buter, impuissantes.

AUGUSTE DEWINNE.

(A suivre)

Le Socialisme aux Antilles

Les Antilles françaises (Guadeloupe et Martinique) ne restent point en dehors du mouvement socialiste national et général. Les grands mouvements de la Métropole ont toujours eu leur retentissement et leur effet sur la vie des Antilles. Et leur vie ne diffère point essentiellement de la vie nationale, encore qu'elles aient leur physionomie spéciale.

A l'origine de la société coloniale, en effet, il y a deux siècles et demi, se trouvent deux races distinctes : la race blanche française, la race noire venue d'Afrique, celle-ci esclave, celle-ci libre. Mais de celle-là, la blanche, il y eut une classe d'hommes asservis par contrat à leurs congénères. Sous la même exploitation, l'esclavage et le servage voisinèrent. C'est la première rencontre du prolétariat colonial et du prolétariat métropolitain. Dès le premier moment commença la fusion des races. Or, avec le temps, la circulation de l'élément métropolitain de toutes classes alla croissant aux Antilles, pour les travaux manuels, le colportage et le commerce, et plus tard d'une façon considérable pour les fonctions publiques. Et la population fut de plus en plus pénétrée de sang français. De sang français, car nul élément étranger ne s'est, pour ainsi dire, développé aux Antilles : et la possession de la France a été ininterrompue. Profonde fut donc la pénétration des sangs. « Il n'y a point de

descendant de colon blanc, dit M. de Molinari, qui n'ait dans les veines une bonne cuillerée de sang noir. »

Blancs et noirs, hommes de même labeur, arrosèrent le même sol non seulement de leurs sueurs, mais encore de leur sang. Contre l'attaque anglaise des Antilles, en 1693, la résistance victorieuse des noirs de la Martinique est restée célèbre. En 1697, célèbre aussi la conduite des habitants du Marigot et de l'atelier de l'habitation Saint-Jacques. En 1864, au Mexique, les ouvriers indigènes des Antilles, remarquables par leur bravoure, obtinrent les honneurs d'un ordre du jour spécial. En 1870, les soldats antillais ne manquèrent point à la Métropole, non plus que les volontaires pour les campagnes coloniales de la troisième République.

Au lien physiologique rattachant les Antilles à la France s'ajoute le lien historique.

Les mêmes mouvements sociaux, en effet, remuèrent la Métropole et les Antilles. Cinq ans après l'abolition du servage dans la Métropole, abolition de l'esclavage aux Antilles. La réaction, avec Napoléon, confisque les libertés publiques en France et rétablit l'esclavage aux colonies; 1830 donne les droits civils, puis les droits politiques aux hommes de couleur et aux affranchis; 1848 étendit ces droits à tous: la réaction de 1851 retira aux affranchis de 48 les droits politiques. Par toutes sortes de mesures restrictives elle les éloigna de la propriété; et, en favorisant l'immigration indienne, elle les éloigna même du salariat. La République du 4 Septembre — dès le 10 septembre — rétablit aux Antilles l'exercice du suffrage universel et la représentation coloniale. Le lien politique vint resserrer les relations des Antilles et de la Métropole.

Ajoutons qu'aux Antilles tout l'effort de l'aristocratie coloniale avait porté contre le développement de l'en-

seignement populaire; 1848 établit la gratuité et l'obligation de l'enseignement primaire; 1851 abolit tout cela. La République permit aux Antilles d'organiser l'enseignement primaire et secondaire aussi complètement que possible. Les subventions pour l'enseignement supérieur près des Facultés de la Métropole eurent une large place dans le budget. Les laïcisations furent faites en bloc et immédiatement, et les établissements congréganistes désertés. Tel était le besoin d'émancipation des hommes nouveaux, le désir de généraliser et de développer la culture de l'esprit et de la soustraire aux influences du passé. L'espoir longtemps caressé du peuple des Antilles, le pressentiment obscur d'une France meilleure qui se lèverait enfin, se trouvait justifié. La communication intellectuelle s'établissait définitivement. Et, à cause de cela, la bataille fut rude entre l'élément ancien et l'élément nouveau de la France coloniale. Contre le personnel métropolitain, ardemment libéral, de l'instruction publique, la réaction blanche fut impitoyable. Immunisée qu'elle est contre les rigueurs du climat, elle alla jusqu'à les invoquer contre des hommes de même patrie, de même race, mais de classe différente. Elle appela sur les nouveaux venus la colère du ciel des tropiques. Et quand d'aventure quelques-uns tombèrent frappés par l'épidémie, elle ne cacha point sa joie.

Cependant l'œuvre nécessaire de l'assimilation intellectuelle et morale, facilitée aux Antilles par toutes sortes de conditions favorables, se développa et grandit de plus en plus.

Bref, les Antilles, définitivement insérées dans le corps de la nation française, vécurent de plus en plus de sa vie. De même que l'idée républicaine les remua naguère, l'idée socialiste les trouve prêtes aujourd'hui. De même que l'idée républicaine trouva une classe possédante

toute prête à prendre la direction du mouvement et à en bénéficier, de même l'idée socialiste trouve une classe non possédante nombreuse, qui, pour vivre et se faire respecter, a besoin de s'organiser.

Dans un milieu industriel, pour un prolétariat usant de droits politiques, habitué à la vie politique, le mouvement socialiste était inévitable. Aux Antilles l'exploitation capitaliste n'est pas moins rigoureuse qu'ailleurs. Il n'y a pas moins de quarante usines à sucre, possédées par des sociétés anonymes aux capitaux abondants. Ajoutez les nombreuses rhummeries, minoteries, forges et fonderies, scieries mécaniques, tonnelleries mécaniques, glacières, fabriques d'allumettes, compagnies de transport (bateaux et yachts à vapeur, voitures, omnibus, tramways). Tous ces établissements sont exploités par des sociétés anonymes ou en commandite — sans parler d'industries de moindre importance et des nombreuses entreprises privées de travaux et de constructions.

Des deux cents sucreries qui étaient la propriété de presque autant de familles le capitalisme a passé à l'exploitation d'une quarantaine d'usines centrales très perfectionnées. Et la concentration s'en poursuit aux mains de sociétés de moins en moins nombreuses et de plus en plus puissantes. Sans doute le capitalisme manque d'audace aux Antilles. Quand on pense qu'il n'y a point de voies ferrées! que, dans le pays du sucre, il n'y a point, il n'y a plus de raffinerie! Le capitalisme ne peut faire vivre tout le prolétariat, et il ne l'exploite que plus facilement.

S'agit-il de la production agricole? La propriété n'est pas morcelée. La grande culture réunit aux champs — propriétaire-capitaliste de l'usine pour une bonne part — une population dense de travailleurs. Et le seul produit de la grande culture est la canne à sucre. La moyenne

propriété plantée surtout en cannes, débitrice de l'usine, les petites plantations de cacaos, cafés, etc., mobilisent aussi un grand nombre de travailleurs. Sur moins de quatre cent mille habitants, plus de cent mille sont travailleurs de la terre. Et la terre est loin d'être mise en valeur comme il faut.

Le prolétariat rural fut toujours particulièrement accablé. Quand il sortit de l'esclavage, il rencontra la concurrence d'un nouvel esclavage, fournissant, de par un contrat, la main-d'œuvre à vil prix. L'immigration indienne, favorisée par le gouvernement, chassa du salariat même le prolétariat libéré. Les Indous, sujets anglais, étaient protégés par leur gouvernement contre la férocité de l'exploitation; mais, sur le sol français, les travailleurs français vécurent en abandonnés et en parias. L'immigration abolie, le prolétariat eut enfin accès au salariat, et une fraction infinitésimale put même bénéficier du morcellement de quelques propriétés domaniales — à la Martinique du moins. Mais les républicains arrêtèrent vite cette distribution de la propriété.

Par rapport au salaire dérisoire — une paye de coolie — des travailleurs agricoles, le salaire à peine normal des travailleurs de l'usine et des autres industries ou entreprises privées semble un salaire de luxe. Mais le prolétariat ne bénéficie point aux Antilles des lois protectrices du travail. Elles n'y ont point été promulguées. Et de ce fait le prolétariat se trouve hors du droit commun social français.

Or, sa conscience de classe s'éveille. Il s'organise malgré toutes les difficultés, et il se concerte avec le prolétariat métropolitain. Et déjà les succès et avantages politiques qu'il a obtenus à la Guadeloupe sont considérables. Il ne négligera ni l'action corporative ni l'action économique. L'œuvre économique à faire est considérable.

celle que n'a point faite l'inintelligence du capitalisme colonial entêté dans sa routine, celle que la timidité de la classe républicaine possédante a à peine tentée. Car il faut que les ressources merveilleuses du sol des Antilles ne restent point vaines. Et quelle est donc pour cette œuvre nécessaire de protection et de vie, quelle est l'énergie qui donnera l'impulsion première, sinon l'énergie du prolétariat socialiste ?

Contre le mouvement d'organisation et d'action socialistes la réaction prend ses précautions. Exploiter contre le prolétariat des Antilles la haine des dirigeants bourgeois de la Métropole contre le socialisme ; éveiller la méfiance du prolétariat de France contre celui des colonies, en accusant celui-ci de lutter sur le terrain de la lutte de races ; représenter les socialistes comme des anarchistes pour la commodité de la répression, comme des séparatistes pour éloigner d'eux la Métropole tout entière ; et comme des criminels de droit commun pour exciter la réprobation générale : tel est le plan de la réaction. Le but est de mettre les Antilles en état de siège, hors de la République.

La réaction a saisi l'occasion des incendies de la Guadeloupe pour entrer en campagne. Notez que l'incendie considérable de la Pointe, dû à une imprudence, a détruit le quartier ouvrier de la ville. Quant aux autres le gouvernement a déclaré à la tribune du Sénat qu'il fallait y voir l'œuvre d'une bande de malfaiteurs, mais non d'un parti politique organisé. Il a dit un mot de la misère qui sévit à la Guadeloupe et s'est montré presque dur pour l'impitoyable exploitation patronale. Il a rappelé à l'interpellateur, qui était gouverneur vers 1879, les incendies dits républicains de ce temps, et dont l'origine réactionnaire n'était guère douteuse. Il eût pu rappeler la tactique séculaire de la réaction coloniale.

Chaque fois qu'un mouvement libéral l'a inquiétée pour ses privilèges, de même que les anciens brûlaient en l'honneur des dieux les entrailles inutiles des victimes, elle a fait au feu le sacrifice de quelque parcelle insignifiante de sa propriété — assurée. La fumée du sacrifice montait jusqu'à la Métropole, comme l'avertissement et la prière de la propriété menacée.

L'accusation de séparatisme n'est guère portée sérieusement contre les Antilles. Par quel caprice d'enfant gâté et vicieux les Antilles, vivant sous un régime libéral, jouissant pleinement des droits et privilèges d'un département français, aidées matériellement par la Métropole, voudraient-elles se séparer de la Métropole? Est-ce au profit de l'Angleterre, contre qui elles se levèrent si souvent, en dépit même des défaillances de l'aristocratie coloniale qui, en 93, se montra fidèle à la tactique de trahison de toute l'aristocratie française? Est-ce au profit des Etats-Unis, dont le drapeau quasi-esclavagiste est si sympathique à la réaction, où l'exploitation du noir est si âpre, son incapacité politique totale, où le préjugé de couleur est si violent? Et quelle analogie enfin peut-on établir, au point de vue colonial, entre la France républicaine et libérale et l'Espagne monarchiste, cléricale et militariste?

Reste la question de la lutte des races. La mauvaise foi et l'inintelligence de la réaction sont ici flagrantes. Il est vrai que la classe patronale — la fraction usinière, surtout, la plus importante — en majorité blanche, est composée de descendants d'anciens colons. Ceux-ci ont les traditions et les habitudes d'esprit les plus surannées qui soient. Ils haïssent la liberté du noir et son indépendance de citoyen. Contre le travailleur qu'il est ils font l'exploitation féroce, et sur l'électeur qu'il est ils exercent la pression la plus effrontée. Quand la lutte s'engagea pour la domination

politique, après 70, la classe patronale fut chassée du pouvoir par la classe moyenne des hommes de couleur.

A cette lutte de classe l'élément libéral blanc, colonial ou métropolitain, prit part contre la réaction et cet appoint était numériquement et moralement important. La réaction cria quand même à la lutte des races. Contre la classe prolétarienne se levant à son tour elle pousse le même cri. Or, dans le prolétariat, se retrouve toute la gamme des couleurs coloniales. Le prolétariat n'est point exclusivement noir, il s'en faut. La fraction socialiste du prolétariat antillais, le parti ouvrier de la Guadeloupe est adhérent à une grande organisation de la Métropole. Et l'accord le plus complet a toujours existé, sur les principes et la tactique, entre l'organe central du parti ouvrier et l'organe local de la Guadeloupe. De plus, dans les luttes politiques, la concentration se fait d'une part entre les socialistes et les radicaux de toutes couleurs, d'autre part entre les modérés et les réactionnaires de tout poil. Sous toutes les latitudes s'opèrent de telles concentrations, qui ont un caractère de nécessité.

Que dans chacune des trois classes, patronale, moyenne, prolétarienne, une couleur domine, c'est incontestable. Mais la réalité, c'est la classe ; la couleur, c'est l'apparence ; et il y a longtemps que dans le creuset colonial le mélange des sangs se poursuit. Et cette coloration des classes semble comme le jeu ingénieux de l'histoire. Qu'il y ait aux Antilles des rivalités bourgeoises de cercles politiques, blancs et bruns, c'est vrai.

Mais voici que, par la vertu de son haut idéal, le prolétariat socialiste attire à lui tous les hommes issus de la démocratie qui ne sont point corrompus. Il se détourne enfin des cercles étroits où s'étiolent des classes stériles. Et il s'apprête à bâtir joyeusement la Maison du peuple socialiste.

Et pourquoi donc n'en serait-il pas ainsi ? Pourquoi les Antilles qui sont, selon la belle parole de Jaurès, un morceau de la France palpitant sous d'autres cieux, resteraient-elles étrangères au mouvement socialiste français ? Les conditions générales de ce mouvement se trouvant réalisées, par quelle incapacité soudaine, par quel inexplicable arrêt de développement, le prolétariat resterait-il en chemin, frappé d'impuissance et d'immobilité ? Par quelle complaisance pour les réacteurs et les conservateurs l'évolution s'arrêterait-elle ?

S'il est vrai que le parti socialiste est la fraction la plus ardente de la démocratie — et qu'on ne peut plus mettre hors de la République, — pourquoi les Antilles n'en seraient-elles pas ? S'il est vrai que le socialisme conçoit l'émancipation sociale complète et veut abolir ce qui reste d'esclavage social, l'exploitation de l'homme par l'homme, comment l'émotion socialiste ne s'emparerait-elle pas des affranchis d'hier, des exploités d'aujourd'hui ? Et ce serait dommage si la race des hommes qui, par sa sensibilité exquise, inspira l'éloquence d'un Michelet et le dévouement d'un Schœlcher, restait indifférente au plus beau mouvement d'humanité qui ait jamais animé le monde.

René Arot

L' « AVENIR DE PLAISANCE »

Après la sanglante répression versaillaise, alors que le meilleur du sang avait été tiré des veines du socialisme, par les massacres de mai, la déportation ou l'exil, les hommes qui avaient été épargnés d'une part, et ceux qu'avaient effleurés les idées nouvelles d'autre part, se ressaisirent peu à peu, et, sous couvert de coopération ou de mutualisme, plantèrent des jalons qui semblaient à l'époque devoir être inoffensifs, mais qui, par la suite, devinrent ce que l'on pourrait appeler les leviers, que, nouveaux Archimèdes, les socialistes emploient pour soulever le monde.

En ces derniers temps, on a beaucoup parlé des coopératives socialistes belges ; tous les coopérateurs s'accordent à dire que le mouvement coopératif français est en retard ; il est donc utile d'en rechercher les causes, en prenant le point de départ d'une société qui passe à juste titre comme une de celles qui est à la tête du mouvement coopératif socialiste.

En 1873, quelques camarades, ouvriers illettrés, ayant pris part au mouvement insurrectionnel de la Commune, décidèrent pour occuper leurs loisirs — les groupes et syndicats étaient rares alors — de fonder une coopérative, non pas dans un but d'émancipation, mais tout simplement pour bénéficier des avantages de l'achat en gros des denrées alimentaires, en supprimant l'intermédiaire, le petit commerçant.

Les débuts furent très durs. Au nombre d'une vingtaine environ, n'ayant aucune compétence des affaires de ce genre, chacun se mit à la besogne : l'un fit l'installation, l'autre s'érigea épicier et, tant bien que mal, on créa dans un réduit de la rue Pernety, la société : « L'Avenir de Plaisance. »

Lancée dans des conditions semblables, on peut se faire une idée de ses débuts, attendu que le public était indifférent à ce

genre d'organisation, que les fondateurs eurent à lutter contre leurs femmes, et, qu'à chaque réunion du Conseil assistait un policier délégué de la Préfecture de police.

Il avait fallu tout payer au comptant, faire le service soi-même, prendre sur ses économies pour créer le capital que l'on obtint difficilement, lutter contre la roublardise des fournisseurs qui avaient beau jeu pour écouler leurs rossignols; en un mot, rien n'existait qui pût aider en quoi que ce soit à son développement.

Mais, se piquant au jeu, nos camarades, dont quelques-uns existent encore, résistèrent à toute cette levée de boucliers; chacun faisant de son côté la propagande nécessaire amenait, par ci, par là, un nouveau sociétaire, qui regrettait souvent, après l'acte d'adhésion fait, de s'être fourvoyé en cette affaire, étant donné surtout que la présence du policier n'avait rien de bien attrayant.

En 1884, onze ans après, l'Avenir de Plaisance comptait 60 membres; de 1884 à 1890, le mouvement suit la même progression; l'esprit qui guide sa marche est le même, rien ne fait prévoir sa prospérité. On se répartit les denrées nécessaires à l'existence, on touche en fin d'année son trop-perçu. C'est tout !

Mais à partir de 1890, aussitôt après l'Exposition univer-verselle, un mouvement se produit : il semble qu'un souffle nouveau a passé par là, si bien que nous voyons en 1892 le chiffre des sociétaires s'élever à 600.

C'est alors que l'Avenir de Plaisance commence à prendre sa place dans le mouvement.

A cette époque une scission se produit, au sujet de l'ouverture pendant le jour, — la Société n'ouvrait ses magasins qu'à partir de 7 heures du soir; — cette ouverture pendant le jour. fit monter la répartition de 3,500 à 5,000 francs par semaine. A cette époque, cinq employés étaient occupés, leurs salaires étaient de :

Un caissier, 170 francs par mois;

Un chef répartiteur, 170 francs par mois;

Deux employés, 140 francs par mois;

Un comptable, 60 francs par mois;

De plus, ils avaient 1/2 p. 100 sur les affaires; les heures de travail étaient illimitées.

C'est à cette époque que l'élément socialiste révolutionnaire s'intéressa au mouvement coopératif, jugeant qu'en tant que *moyen*, la coopération pouvait donner des résultats excellents. Cela ne se fit pas sans heurts, car on ne s'était pas encore habitué à voir dans la coopération le moyen dont les Belges ont tiré tant de profit pour la propagation des doctrines socialistes.

Malgré ces heurts, la progression fut considérable; d'ailleurs, le tableau comparatif ci-dessous est d'une éloquence incontestable.

ANNÉES	SOCIÉTAIRES	RECETTES	TROP-PERÇUS	FRAIS généraux	OBSERVATIONS générales
			Fr.	p. 100	
1892....	600	206.189	8.000		Cinq employés
1893....	1.185	349.258	1.300	5,512	
1894....	1.708	488.261	23.208	4,942	
1895....	2.451	752.285	33.676	4,937	
1896....	3.367	1.043.772	46.452	4,539	Création de l'immeuble
1897....	3.923	1.302.339	50.343		
1898....	4.437	1.424.364	57.777		
1899....	5.000	1.600.000 environ			Création de la boucherie 34 employés

Au fur et à mesure que la société prenait de l'extension et que l'élément socialiste y entrait, de nouveaux emplois se créaient, de nouvelles réformes s'opéraient.

La première œuvre salutaire qu'opérèrent les socialistes, ce fut la diminution des heures de travail, l'unification des salaires et l'augmentation de ces salaires.

Ce ne fut pas sans mal qu'ils obtinrent ce résultat, mais l'élan était donné par une poignée d'hommes qui n'avaient vu en rentrant à l'Avenir de Plaisance qu'un moyen de mettre en

application les principes fondamentaux du socialisme, c'est-à-dire de faire des démonstrations pratiques afin de les mettre en parallèle avec les institutions bourgeoises.

De ce fait, la progression des salaires suivit une marche ascendante. Le personnel qui était, en 1892, composé de cinq personnes, se trouve aujourd'hui (1899), élevé au nombre de trente-quatre. Nous prendrons le taux des salaires de cette année, c'est-à-dire à l'époque où il a été le plus élevé :

Le chef-caviste, 60 francs par semaine ;
Le chef-caissier, 60 francs par semaine;
Le chef-boucher (acheteur), 80 francs par semaine;
Deux étaliers (chacun), 50 francs par semaine;
Six employés anciens, 48 francs par semaine;
Le chef répartiteur, 260 francs par mois;
Le comptable, 275 francs par mois;
Un garçon boucher, 35 francs par semaine.

Tous les autres employés, quels qu'ils soient (hommes, femmes), ont 45 francs par semaine.

Les caissiers ont 1/2 p. 100 d'erreur de caisse.

La durée du travail est de 65 heures par semaine.

Ils ont un jour de repos complet par mois; les magasins ferment tous les dimanches à midi ainsi que les jours de fêtes officielles, et le 1er mai.

Ils sont assurés en cas d'accidents; la société alloue la moitié de la paie et l'assurance fait le reste.

Pour les cas de maladies, la société paie également la moitié de la solde; de leur côté, les employés ont organisé une tontine pour se venir en aide.

Cette caisse est alimentée par un versement de 2 francs par mois, le malade touche 2 francs par jour.

Ce sont là des applications qui démontrent l'importance du système socialiste dans les organisations ouvrières; c'est aussi un soulagement moral de haute valeur dans la société actuelle.

Rien qu'à ce titre, la coopération, par sa grande force d'expansion, est un puissant moyen de propagande, puisqu'elle permet de passer de la théorie à la pratique.

Entre temps, la Société créa une caisse de solidarité, alimentée par les amendes des sociétaires n'assistant pas aux assemblées générales, par des dons et versements de toutes sortes.

Cette caisse de solidarité, régie par un règlement spécial, est administrée par une Commission mixte de trois membres nommée par l'assemblée générale et par le conseil d'administration.

Elle fait des prêts s'élevant à la moitié de l'apport social; pour participer à ces avantages, il faut être sociétaire depuis deux ans et consommer 180 francs par an.

Elle verse, en outre, 400 francs par an à la caisse des écoles et à la crèche du quinzième arrondissement.

Elle verse aussi à chaque veuve, après la mort du chef de famille, la somme de cinquante francs, et vingt francs par enfant au-dessous de seize ans.

Enfin, elle fait des dons aux sociétaires dans la misere, ainsi qu'aux victimes de calamités publiques.

Dans un autre ordres d'idées, l'Avenir de Plaisance soutient de toutes ses forces les associations ouvrières de production, dont les statuts et le fonctionnement sont dans le sens socialiste.

Pour la Verrerie ouvrière, elle a fait avec sa grande sœur l'Égalitaire, l'acte de solidarité le plus grand qui puisse exister, en l'empêchant de tomber entre les mains de Rességuier, en lui faisant un prêt de 100.000 francs.

Elle a été l'une des initiatrices de la Bourse des coopératives, qui a tant contribué à lancer les sociétés dans le mouvement socialiste, en établissant le contact perpétuel entre les délégués et en créant des statistiques dont la valeur est incontestable.

Rompant directement en visière avec les préjugés, elle ferme le 1er mai et la boucherie reste ouverte le vendredi saint.

Elle a créé une Harmonie qui, tous les premiers dimanches des mois d'hiver, donne dans le siège même de la société, des aubades aux sociétaires qui veulent y assister. A ces fêtes,

la grande salle de répartition est toujours comble; en plus de l'Harmonie, des sociétaires amateurs viennent chanter, et un conférencier désigné y traite un sujet se rattachant à la question sociale.

Cette progression rapide nécessita forcément des agrandissements. En 1896, le conseil fit l'acquisition du terrain situé au 13 de la même rue et y fit construire l'immeuble que l'on sait.

Cet immeuble, qui a 17 mètres de large sur 32 de long, comprend la grande salle de répartition à ciel ouvert, des caves pouvant contenir 200 demi-muids de vin de 600 litres, rayons de chaussures, de vêtements de travail, de quincaillerie, de brosserie, de coutellerie, etc..., les magasins de réserve, la réparation des chaussures, le brûlage du café, les salles du conseil et du contrôle, la comptabilité.

En entrant dans l'intérieur, on est frappé par la dimension colossale de l'édifice; les caisses sont à droite et à gauche en entrant; en longueur, les comptoirs où se répartissent, d'un côté, la fruiterie, les fromages, beurres et œufs, à la suite, les liquides; de l'autre côté, l'épicerie.

En face l'entrée; au fond un escalier monumental à double jeu qui monte au premier étage rehausse encore l'éclat de cette belle construction.

Les vins entrent pour plus de la moitié de la répartition — comme dans toutes les sociétés du département de la Seine, d'ailleurs.

La consommation du vin est d'environ 4,000 litres par jour.

Les pâtes alimentaires entrent pour une consommation de 30,000 kilos par an.

Les savons, 50,000 kilos par an.

Les beurres, 4,000 kilos par mois.

Les recettes de la boucherie s'élèvent, pour le premier semestre 1899, à 82,000 francs.

Le reste à l'avenant; ces denrées sont de première qualité et sont vendues meilleur marché que dans le commerce; d'ailleurs les coopératives ont contribué à faire baisser le prix des denrées dans les pays où elles se sont intallées.

Quelle économie pour un ménage d'ouvrier de payer du bon bon vin 0 fr. 55 le litre, au lieu de le payer mauvais 0 fr. 70, chez le commerçant; à deux litres par jour, c'est 0 fr. 30 : dans une année cela fait 109 fr. 50. Ce petit calcul d'économie domestique a une très grande importance; c'est par là que l'on a accoutumé les ménagères à venir à la société; aussi voit-on aujourd'hui aux assemblées générales les femmes prendre la parole, aux séances du conseil également; et quelquefois leur avis a été d'une très grande utilité. Ah! les choses ont changé depuis 1873; il ne faudrait pas dire du mal de la société aux femmes, on serait mal accueilli.

On entend dire couramment dans les rues de Plaisance, — et c'est là le côté caractéristique : — « Je vais à la société »; la société veut dire l'Avenir de Plaisance. C'est un lieu de rendez-vous : on y vient causer, passer un moment, y faire sa partie; en un mot, c'est la maison commune où tous se trouvent à l'aise comme chez eux; cela déshabitue d'aller dans les bars infects, ou bien dans les sentines cléricales qui pullulent dans ce quartier du quatorzième arrondissement.

Le terrain a coûté 32,659 francs, l'immeuble 170,300 francs. Total : 202,959 francs.

Une partie du capital a servi à faire cette acquisition; un emprunt aux sociétaires a fourni le reste.

En cette année 1899, des propositions ayant un grand caractère socialiste ont été votées en assemblée générale.

Nous en donnons le texte exact pour mieux démontrer quels sont les sentiments de la société :

1° Pour des raisons que chacun saisit, et que le conseil démontrera utiles aux intérêts de l'Avenir de Plaisance, et du principe sur lequel repose l'action coopérative, nous vous proposons d'adopter la motion suivante, qui a réuni l'unanimité du conseil :

« Lorsque le prorata dépassera la somme de 5 p. 100, l'excédent sera versé au Comité d'Entente socialiste pour la propagande;

« La majoration ne pourra dépasser le maximum stipulé par les statuts. »

2° Si l'Avenir de Plaisance occupe, dans le mouvement coopératif socialiste, une place prépondérante; si elle est désormais à l'abri des besoins financiers si ardus à combattre dans les commencements de toute œuvre nouvelle, elle doit à son rang, elle

doit au but d'émancipation qu'elle se propose, d'aider, dans la mesure de ses moyens, les faibles, les débutants qui tentent un effort parallèle au sien.

Etant donnés ses sentiments de solidarité, le conseil estime qu'il est de son devoir d'appuyer auprès de vous la demande de prêt suivante :

« Une société sœur, l'Alliance du XVIIIe, dont le siège est situé rue Laugier, sollicite notre concours. Cette société toute nouvelle, formée depuis le mois de janvier dernier, est néanmoins vaillante, bien dirigée et fait face à ses affaires. La demande est minime : 500 francs! De quoi permettre un commencement d'emmagasinage de marchandises. Mieux montée, répondant mieux aux besoins de ses sociétaires dont le nombre augmente tous les jours, elle pourra de la sorte donner une impulsion plus vive au mouvement coopératif, que nulle part nous ne devons négliger d'encourager.

3° Nous vous demandons également, mais cette fois pas à titre de prêt, une somme de 500 francs destinée à souscrire pour cinq actions de 100 francs de la Cordonnerie ouvrière. Ce groupement est appelé à devenir aussi important que la Verrerie ouvrière, et n'aura pas à subir, du moins nous l'espérons, les coups formidables et les revers que la Verrerie a supportés. Ce placement de fonds ne court aucun risque, car, au cas d'impossibilité matérielle de mise en œuvre, les actions souscrites par les sociétés coopératives seront remboursées.

4° D'autre part, changeant d'ordre d'idées et connaissant l'esprit d'humanité qui vous anime, nous venons vous proposer d'étendre le dernier article de notre règlement intérieur, relatif au prélèvement de 200 francs sur les fonds de la caisse de solidarité. Ces 200 francs sont destinés au développement des principes de la coopération, et surtout à venir en aide aux victimes des calamités publiques.

Les calamités publiques sont, hélas! trop fréquentes; l'exploitation frénétique des travailleurs par le capital rend tous les jours les grèves plus nombreuses; la misère surgit de toute part; et nous sommes impuissants à soulager faute de fonds.

Vous permettrez, nous n'en doutons pas, à votre caisse de solidarité, de seconder le conseil d'administration dans ses dons en acceptant, à l'article précité, l'article additionnel suivant :

« Il sera également mis à la disposition de la commission de la caisse de la solidarité, et pour la même affectation qu'il est dit ci-dessus, une somme de 200 francs à prendre sur les mêmes fonds. »

5° Dans le même but, et afin de soulager la misère de ceux qui nous entourent, nous vous demandons l'autorisation de faire distribuer des soupes par la boucherie, l'hiver prochain.

6° Participation des employés dans les bénéfices.

Désireux de stimuler le zèle de nos employés et espérant par ce moyen obtenir de nos collaborateurs un dévouement absolu et une compréhension intelligente de leurs devoirs, nous avons décidé de vous demander de faire participer tous les employés de l'Avenir de Plaisance aux bénéfices *nets* de la société.

Voici quelles sont les bases qui ont été déterminées par votre conseil d'administration et votre commission de contrôle réunis en congrès :

1° La participation de 5 p. 100 sera prélevée sur le montant du trop perçu annuel à distribuer aux sociétaires ;

2° Cette disposition sera mise en vigueur à partir de l'inventaire d'octobre 1899, et le montant de la participation distribué chaque année le 31 décembre ;

3° Afin de réduire au minimum le coulage inévitable provenant du fait des employés, il sera établi une base calculée sur le coulage constaté pendant ces dernières années, et tout l'excédent reconnu au pourcentage établi sera défalqué du montant des bénéfices à répartir au personnel ;

4° Tout employé démissionnaire ou congédié (sauf pour le cas d'indélicatesse) aura droit aux bénéfices réalisés pendant son séjour au service de la société ;

5° La répartition des bénéfices aux employés sera effectuée au prorata des heures passées annuellement au service de la société, et quel que soit le taux des salaires fixés.

Telles sont, citoyens, les propositions que nous vous prions d'examiner.

Résumons pour terminer : somme toute, la situation continue à être brillante ; l'évolution manifeste des travailleurs vers les groupements et vers la coopération est de celles que les plus aveugles, les plus prévenus contre les associations ouvrières, ne peuvent nier ; et nous sommes fiers de participer à la direction d'une société coopérative dont l'organisation est à ce point parfaite, qu'une institution comme le Musée Social ne craint pas de la donner comme modèle aux sociétés futures.

On ne peut mieux terminer cette monographie. Ces propositions donnent bien exactement le caractère socialiste de l'Avenir de Plaisance. Puisse cet exemple donner un peu d'impulsion à ceux qui, prévenus contre le mouvement coopératif, restent à l'écart et font profiter les suppôts du capital, de la religion et de l'armée, de leur force d'inertie !

Xavier Guillemin

REVUE CRITIQUE

LES CONSEILS DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL EN BELGIQUE (1)

L'auteur de ce livre excellent n'est pas socialiste : la conception de la lutte des classes est étrangère à sa pensée ; mais il constate néanmoins dans la société moderne et plus spécialement en France l'existence « d'une organisation professionnelle purement oligarchique ». Le patron réglemente l'atelier comme un souverain absolu gouverne un peuple : l'ouvrier est un sujet ; il ne discute pas, il subit. Or cela est contraire, pense M. Payen, à cette notion de l'égale dignité de tous les hommes, qui chaque jour grandit et s'affirme dans les consciences ouvrières. C'est pourquoi il propose dès maintenant, en dehors de tout programme théorique, de tout idéal collectiviste ou communiste, de rapprocher les distances entre les travailleurs et le patronat, de substituer à l'autorité arbitraire du chef d'industrie l'entente rationnelle de l'employeur et des employés, en un mot d'instaurer en place de l'oligarchie présente une démocratie professionnelle.

Par quelles réformes législatives s'opérera cette transformation ? M. Fernand Payen en cite une à titre d'exemple seulement : c'est la création des conseils de l'industrie et du

(1) Par Fernand Payen, avocat à la cour d'appel de Paris. Chez Arthur Rousseau, éditeur, rue Soufflot, 13.

travail. Selon l'auteur le programme-minimun d'un parti social doit comprendre cette réforme indispensable.

Mais sera-t-il possible d'imposer aux mauvaises volontés du patronat cette renonciation à son droit absolu sur l'atelier, à ce *jus utendi et abutendi* de notre organisation industrielle? La législation belge par la loi du 16 août 1887 a réalisé cette difficile entreprise. C'est donc à titre de tentative heureuse et profitable que M. Fernand Payen la propose à notre étude.

L'origine de la loi de 1887 fut l'enquête ordonnée par le gouvernement belge à la suite de la célèbre grève du bassin de Charleroi en mars 1886. Les résultats de cette enquête révélèrent pour le Borinage en particulier de telles conditions de salaire et de travail que le gouvernement prît l'initiative de déposer toute une série de projets de loi « destinés à remédier aux souffrances de la classe ouvrière ». Le projet de loi sur l'établissement des conseils d'arbitrage fut déposé le premier : c'est de lui qu'est sortie la loi sur les conseils de l'industrie et du travail à la date du 16 août 1887. La pensée de ces conseils d'arbitrage avait été suggérée aux économistes belges par l'exemple de la « conciliation industrielle » qui fonctionnait depuis déjà vingt ans dans toutes les grandes villes ouvrières d'Angleterre et plus directement par l'essai d'arbitrage permanent que l'ingénieur Weiler avait fait en 1886 à la compagnie des charbonnages de Mariemont. Le projet de la commission du travail organisait les conseils de l'industrie comme de simples conseils de conciliation : deux autres projets, celui du socialiste Hector Denis et celui du libéral Frère-Orban, élargissaient le rôle des conseils d'arbitrage jusqu'à en faire une sorte de parlement professionnel. Pour Hector Denis ce devaient être des offices du travail où se centraliseraient tous les renseignements utiles à la distribution des forces de production ; Frère-Orban voulait en faire la base d'une sorte de représentation des intérêts de métiers. La loi du 16 août 1887 est inspirée de ces trois conceptions ; l'organe qu'elle a créé est à la fois un conseil de conciliation, une assemblée représentative de la profession, et un office de renseignements corporatifs.

Il y a un conseil d'industrie partout où l'utilité de cet organe est constatée (art. 1, § 1). Le roi peut établir un conseil soit d'office soit à la demande du conseil communal ou des intéressés (patrons et ouvriers). La compétence du conseil n'est pas limitée au territoire d'aucune circonscription administrative. Ainsi la vie professionnelle est indépendante de la vie municipale; il y a des « localités » industrielles, c'est-à-dire de véritables circonscriptions industrielles. Dans chaque localité, chaque industrie distincte, réunissant les éléments nécessaires pour être représentée, envoie des délégués au conseil. Ces sections spéciales, bien que réunies dans un même conseil, ont leur entière autonomie : les élections se font par sections, non par conseil. Aux termes de l'art. 4, chaque section est composée en nombre égal de chefs d'industrie et d'ouvriers au nombre de six à douze. Elle est l'organe essentiel.

Le conseil de l'industrie et du travail, qui est l'ensemble des sections d'une même « localité », n'a pas de vie propre, ne se réunit qu'exceptionnellement quand il s'agit d'avis à donner sur des questions d'intérêt général. C'est la « section » professionnelle qui en cas de contestation entre ouvriers et patrons tente la conciliation; c'est elle aussi que convoque la députation permanente du conseil provincial à la demande soit des chefs d'industrie soit des ouvriers. En sorte que, malgré la compétence territoriale des conseils, c'est bien le groupement par industrie que prépare la loi de 1887. L'art. 11, § 2 de la loi prévoit même le cas où le roi réunirait plusieurs actions similaires de « localités » différentes. C'est la voie ouverte aux fédérations de sections professionnelles.

Des conditions d'éligibilité et d'électorat peu rigoureuses, une procédure simple et rapide rendent aisé le fonctionnement des conseils institués par la loi de 1887. (Cf. arrêté royal du 10 mars 1893.)

Chaque section se réunit une fois l'an régulièrement, et accidentellement chaque fois qu'un conflit du travail se produit dans l'industrie correspondante. L'assemblée plénière du

conseil ne se réunit que sur convocation du roi pour délibérer des questions d'intérêt général.

Et maintenant examinons le triple rôle — conciliateur, représentatif et consultatif — que la loi de 1887 fait jouer aux conseils de l'industrie. Comme organe de conciliation, la section professionnelle est dans tout conflit non pas l'arbitre dont la sentence est obligatoire, mais le conseiller dont on peut ne pas suivre l'avis. Aucun moyen de coercition, rien qu'une autorité morale pour imposer son opinion aux parties. C'est insuffisant pour trancher les formidables grèves de ces dernières années : M. Payen le reconnaît; mais il attribue faussement cette impuissance des conseils à des imperfections de la loi qui ne rapproche pas, dit-il, d'une manière assez familière et assez permanente les patrons et les ouvriers au sein de chaque section professionnelle. Organe représentatif, la section peut être sur la demande, soit des chefs d'industrie soit des ouvriers, convoquée par la députation permanente à l'effet d'étudier des réformes d'ordre général. Et c'est ici peut-être que se manifeste le plus utilement l'activité des conseils d'industrie : dans beaucoup de grandes villes industrielles, à Liège notamment, les sections ont émis des vœux et pris des décisions très importantes pour la réglementation du travail.

En même temps que les conseils prennent l'initiative de réformes intérieures ou générales, ils peuvent être appelés par le gouvernement à formuler leur opinion sur les projets de lois soumis aux Chambres. La législation belge, qui n'a fait de place aux représentants des corps des métiers ni au Parlement, ni au Sénat, les fait par ce moyen détourné participer à la confection des lois. Des lois particulières comme celle du 13 décembre 1889 « sur le travail des femmes, des adolescents et des enfants dans les établissements industriels » associent même les conseils d'industrie ou leurs sections au pouvoir réglementaire du gouvernement, en décidant que le gouvernement ne pourra rendre un arrêté sur certaines mesures qu'après avoir pris l'avis des conseils d'industrie ou de leurs sections. Pour donner à cette consultation plus de sérieux et plus d'exactitude, le gouvernement en plusieurs circonstances

a adressé aux conseils de l'industrie de véritables questionnaires techniques.

Il peut arriver que dans une même question les conseils de l'industrie aient à jouer à la fois ou successivement les trois rôles que la loi de 1887 leur assigne. M. Fernand Payen cite un cas où les sections des carrières et des mines, après avoir sollicité du gouvernement la réglementation du travail des enfants dans les briqueteries et tuileries, après avoir donné leur avis et inspiré les termes de l'arrêté royal pris en vue de cette réglementation le 14 janvier 1893, sont intervenus pour mettre fin au conflit né entre patrons et briquetiers par suite de l'application de cet arrêté.

Ainsi donc les conseils institués par la loi de 1887 sont mêlés à tous les mouvements de la vie ouvrière. Si l'on ajoute que des lois et des arrêtés récents en ont fait les auxiliaires de l'Office du travail en leur demandant des statistiques professionnelles et leur conférant certains droits administratifs comme le droit de présentation à l'inspectorat des mines (du 11 avril 1887), on estimera avec l'auteur que les conseils de l'industrie sont bien réellement en Belgique les intermédiaires permanents entre les pouvoirs publics et les travailleurs industriels.

Cela est si vrai que, à l'heure actuelle, les conseils d'industrie sont devenus, selon le mot de M. Morisseaux, « des corps consultatifs qui font quelquefois de la conciliation ». M. Payen s'étonne et se lamente un peu de voir que la loi de 1887 a dévié ainsi de son but primitif : l'entente entre patrons et ouvriers. Nous au contraire, nous devons retenir comme un exemple cet essai gouvernemental et dire à nos législateurs toujours en quête de recettes lénitives pour les conflits du capital et du travail : c'est tentative vaine que de prétendre résoudre par la conciliation préventive ces grèves ouvrières par où se manifeste en des crises exaspérées l'effort du salariat moderne. La seule chose possible pour le législateur, la seule chose utile pour le prolétariat, c'est de mettre les travailleurs de chaque corps de métier en mesure et en demeure de formuler au jour le jour leurs revendications de classe et de métier. Ne faut-il pas que les producteurs s'initient dès maintenant à ce gou-

vernement de la production, dont ils ont été exclus jusqu'à ce jour et qui doit être remis entre leurs mains par le socialisme triomphant? Ne faut-il pas qu'ils prennent conscience de leurs intérêts immédiats, de leurs besoins et de leurs volontés mêmes? C'est à ce titre — comme un moyen puissant d'éducation prolétarienne — que les socialistes peuvent et doivent, à mon sens, préconiser l'introduction dans notre système législatif de ces conseils de l'industrie et du travail institués en Belgique par la loi du 16 août 1887. Sans doute ces raisons furent étrangères à la pensée de M. Payen; mais nous savons gré à son livre de nous les avoir suggérées.

Anatole de Monzie

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES REVUES

Revue socialiste (août). — Dans un article d'une remarquable clarté, Rouanet expose les faits qui ont amené la crise actuelle dans le parti socialiste; il paraît utile de résumer ces renseignements, parce que les divers récits faits jusqu'ici ne sont pas très exacts.

Un point très important est à relever tout d'abord : on a accusé Millerand d'indiscipline; K. Kautsky lui a reproché (n° du 15 août, p. 211) d'avoir commis une grave faute en acceptant un poste dans le ministère sous sa responsabilité personnelle. Les choses se seraient passées tout autrement; il y avait longtemps que Waldeck-Rousseau avait offert un portefeuille à Millerand, qui saisit le groupe socialiste de la question. B. Cadenat demanda que l'on prît une décision; mais « Vaillant fût d'un avis contraire. A son sens il valait mieux que le citoyen Millerand n'engageât que lui-même. Il aurait une situation meilleure vis-à-vis de ses collègues du ministère éventuel, où le suivrait la sympathie du groupe socialiste, si la combinaison aboutissait. »

Rouanet relève ce qu'avait d'étrange la déclaration du groupe blanquiste; publiée dans l'après-midi du 24, alors que le Comité d'Entente était convoqué pour le soir. « Etait-ce afin de bien marquer qu'ils étaient résolus, quoiqu'il advint, à faire échec à l'unité socialiste, vers laquelle aspire de toute son âme le prolétariat socialiste? La publication et le ton rogue de ce manifeste avaient d'autant plus lieu de surprendre que nombre de signataires *approuvaient la veille* l'entrée de Millerand dans le cabinet et avaient même, *quelques heures auparavant*, exprimé le désir ardent de maintenir entre toutes les fractions du parti l'entente cordiale ». Les membres du P. O. F. rédigèrent aussi un manifeste sécessionniste, mais ne le publièrent que le lendemain.

Tous ces documents étaient vagues et on se demandait si leurs signataires voteraient avec « la droite, les ralliés, la queue de Méline, la tourbe des antisémistes et des nationalistes ». Cela faillit se produire. « Si les socialistes qui acceptent ordinairement l'influence de Vaillant et de Guesde avaient suivi l'inspiration de ces derniers, le cabinet était renversé. » Au dernier moment Vaillant

et ses amis s'abstinrent et pas mal de députés rattachés au P. O. F. votèrent avec la majorité « *malgré les objurgations* de Zévaès ».

Quelques personnes crurent qu'il y avait eu seulement un malentendu temporaire; mais un nouveau manifeste vint augmenter encore les difficultés. « Les moins stupéfaits ne furent point les signataires du document; car il paraît qu'on s'en était remis aux membres influents des organisations du soin de rédiger une déclaration de principes et ceux-ci avaient certainement dénaturé, au moins dans la forme, la pensée d'un grand nombre de leurs amis. »

Sans vouloir entrer dans des polémiques personnelles, Rouanet relève ce que contient de grave au point de vue des principes le manifeste de Guesde et de Vaillant.

Tout d'abord il est très fâcheux que des organisations socialistes puissent être engagées à fond par des chefs, sans être consultées. « Le parti socialiste tout entier est intéressé à ce qu'une scission n'éclate pas de par la volonté arbitraire d'un membre influent... Il y a là une source... de difficultés... qu'il importe de faire disparaître ».

Les événements ont montré que le Comité d'Entente est trop faible pour coordonner les efforts du parti. « Le manifeste a fait apparaître aux yeux les plus prévenus et aux partisans les plus intransigeants des chapelles fermées, et le vice de ces chapelles et les défauts de notre organisation générale. »

En quoi consistent les *déviations* et les *compromissions* que l'on reproche à Millerand et à Jaurès? Se sont-elles produites dans l'Affaire Dreyfus? Mais si Guesde et Vaillant, après avoir, « dans les derniers jours de 1897 et au commencement de 1898, paru vouloir prendre la position que Jaurès prit plus tard, revinrent sur leur appréciation première », les groupes socialistes ne leur obéirent pas généralement. « D'instinct les organisations comprirent que là où le prêtre et le soldat s'alliaient pour confisquer la République, là était le péril, non seulement pour la République bourgeoise, mais pour la République sociale... Jaurès était en somme l'expression vibrante des colères et des indignations que tant d'iniquités avaient provoquées dans l'âme du prolétariat. »

D'après Rouanet il faut pas s'exagérer les divergences doctrinales; les théories sont mises en avant pour couvrir « des rivalités de groupements et de personnes ». Pour le moment, le résultat le plus clair de toute l'agitation a été de rendre nécessaire la réunion d'un Congrès général du parti et ainsi « l'acte de sécession qui avait si justement ému le monde socialiste, est le point de départ d'une réorganisation unitaire ».

Dans un prochain article, Rouanet discutera les questions théoriques; il annonce qu'il montrera que les déclarations du mani-

feste « sont en contradiction avec les actes et la politique des rédacteurs eux-mêmes ». Il promet d'élucider la notion de la lutte de classe : « Sous ce vocable les conceptions les plus contradictoires, dit-il, ont eu cours dans le parti socialiste, depuis celle qui aboutit à l'intransigeance la plus révolutionnaire jusqu'à celle qui permet des alliances dans le genre du pacte conclu à Bordeaux entre le parti ouvrier et le parti conservateur. »

J. Louis

Humanité nouvelle (août). — Un article de Ch. Cornelissen sur la coopération a dû surprendre plus d'un lecteur; depuis quelques années, en effet, les anarchistes les plus notables avaient abandonné leurs anciens préjugés contre la coopération. E. Pouget s'est même fait le propagateur très actif des sociétés de consommation. L'auteur hollandais reproduit les vieilles objections des théoriciens; il soutient que l'exemple de Gand prouve que la coopération réagit sur le taux des salaires. Mais de ce que les salaires sont très bas dans cette ville par suite de l'extrême pression exercée par les populations excédentes des Flandres rurales, il n'en résulte pas que la coopération soit pour quelque chose dans ce fait. Une assertion comme celle de Cornelissen aurait besoin d'être appuyée sur des arguments bien démonstratifs, d'autant plus que la vie ouvrière à Gand a fait l'objet de nombreuses études et que personne n'a encore (je crois) aperçu la relation qui existerait entre le progrès de la coopération et l'abaissement des salaires.

Dans une étude publiée par le *Musée social* (janvier 1899), Varlez a montré que l'ouvrier gantois s'est beaucoup élevé au point de vue intellectuel et moral depuis que les institutions coopératives et mutualistes existent. Un ménage gagnant de 25 à 30 francs par semaine verse à la fédération ouvrière gantoise 2 francs pour le journal, le syndicat, l'assurance, les brochures et les fêtes; les dépôts faits par les ouvriers dans les diverses sociétés sont considérables. Toutes les constatations de Varlez sont inconciliables avec l'affirmation de Cornelissen.

Bien décourageante est cette formule : « L'ouvrier n'est point de sa nature préparé au maniement des affaires »; on pourrait en conclure qu'il est impropre à diriger la vie économique et que par suite le patronat ne pourra jamais disparaître.

Plus décourageante encore est l'opinion de l'auteur sur le *mal moral* de la coopération, qui produirait « paralysie et corruption dans les rangs des ouvriers révolutionnaires ». Ce qu'il faut dire, c'est que l'expérience de la coopération a montré que les ouvriers organisés en vue d'une œuvre économique ne ressemblent pas toujours aux types qu'avaient imaginés les théoriciens. Est-ce une raison pour rejeter l'expérience? Non, il faut réformer les théories pour les mettre d'accord avec les résultats de l'expérience.

D'après l'auteur, les chefs des coopératives sont perdus pour la cause ouvrière en général; cela est vrai dans certains cas, lorsque la coopérative reste un organisme isolé; et cela prouve seulement qu'aucune œuvre ne doit rester isolée. Il ne semble pas qu'Anseele soit un homme perdu pour le mouvement socialiste !

Cornelissen suppose aussi que le but de la coopération est de distribuer de gros dividendes; cela peut être vrai quand elle n'est pas reliée aux autres institutions prolétariennes; elle est un anneau dans une chaîne; c'est ce qu'on n'a pas toujours vu. Baneel a, plusieurs fois, montré quelles ressources la coopération pourrait fournir aux syndicats. *J. Pierre*

Revue politique et parlementaire (août).— M. J. Bertillon entonne un hymne en l'honneur des merveilleux résultats *philanthropiques* obtenus par le monopole de l'alcool en Russie; les lecteurs de notre revue savent, par l'article d'Issaïeff, qu'il faut beaucoup rabattre sur ces éloges. On sent un peu, trop souvent, dans les raisonnements de l'auteur la parenté avec l'autre, le grand, l'incommensurable Bertillon.

Un curieux mémoire anonyme est consacré à proposer l'échange de la Galicie orientale contre une partie de la Pologne, afin de faciliter l'unification de la Russie. Cet excellent anonyme, grand ennemi des Hongrois, qui nous parle de la campagne de 1849 comme d'une *guerre d'affranchissement* faite par la Russie, s'imagine-t-il que l'Autriche soit assez naïve pour donner aux *affranchisseurs* les défilés des Carpathes, depuis Eperies jusqu'à Szigeth? La facétie est un peu forte!

Réforme sociale (août). — Tandis que les démographes font des pétitions au gouvernement pour lui demander d'imposer aux maris de faire des enfants à leurs femmes, le père Piolet, de la Société de Jésus, trouve que les campagnes de France produisent un excédent de population, qu'elles ne peuvent plus nourrir, depuis que les paysans acquièrent des besoins plus raffinés. Il estime qu'il y a 100,000 personnes qui pourraient avantageusement émigrer, au lieu de venir augmenter l'armée de réserve des villes. Emigrer où? Les coloniaux actuels nous répètent qu'ils ne cherchent pas des colonies pour les peupler d'ouvriers français, mais pour y exploiter les indigènes au profit des capitalistes français.

Les crimes de Vacher ont ramené l'attention du grand public sur les mesures à prendre contre les vagabonds; les sociétés d'agriculture s'étaient depuis longtemps préoccupées de cette question; il faut reconnaître, d'ailleurs, que le vagabondage n'a point partout le même type. Il y a des régions où le mouvement de va et vient des *trimardeurs* atteint une telle extension qu'il constitue une lourde charge pour les paysans; on s'efforce aujourd'hui de les en délivrer en mettant leur entretien à la charge des com-

munes et du département et leur procurant du travail. Dans le Pas-de-Calais on a pris des mesures rigoureuses contre les mendiants qui ne veulent pas travailler ; l'emprisonnement cellulaire leur est appliqué. Ce département avait surtout besoin de se protéger parce que la législation belge est si sévère qu'elle amène beaucoup de mendiants à émigrer.

Dans la discussion à laquelle a donné lieu le mémoire de M. Rivière sur le vagabondage on a relevé des faits qui jettent un singulier jour sur l'intelligence des magistrats ; « des amputés, des fous [ont été] poursuivis et *condamnés* huit fois, dix fois de suite, pour mendicité, alors que leur absolue incapacité de travailler était notoire ».

Journal des Economistes (août). — M. Grandeau examine les moyens d'améliorer la situation de l'agriculture betteravière ; il faut chercher à augmenter la consommation des produits. On a fait des études pour employer l'alcool en place du pétrole, mais cette substitution semble impossible à cause du bas prix du pétrole. L'auteur estime qu'il faudrait développer l'emploi du sucre, par l'abaissement des droits : en 1848 le droit était en Angleterre de 66 francs par 100 kilos et la consommation de 11 k. 28 par personne; aujourd'hui il n'y a plus de taxe et la consommation est passée à 41,42; un Français employait autrefois *deux* fois moins de sucre qu'un Anglais; le rapport aujourd'hui approche de *trois*. L'auteur pense qu'on peut admettre que si le droit était réduit à 20 francs la consommation pourrait atteindre 25 kilos par tête et qu'elle absorberait toute la production, sans perte sensible pour l'Etat.

M. Raffalovich rend compte de la réforme monétaire décidée pour l'Inde anglaise ; on va introduire le bimétallisme à la manière française, c'est-à-dire frapper de l'or et ne plus augmenter la circulation de l'argent; la roupie restera monnaie libératoire au cours actuel de 16 pence. *P. Salley*

Riforma sociale (mai, juin). — M. E. Sella poursuit dans la *Riforma sociale* une série d'études sur l'émigration italienne en Suisse; il paraît surtout utile d'appeler l'attention sur la partie où il traite de l'influence des ouvriers italiens sur le travail, question qui a donné lieu, il y a quelques années, à l'éloquente brochure de Colajanni : *Una questione ardente. La concorrenza del lavoro.* La misère amène tellement d'émigrants italiens en Suisse que les salaires de ces travailleurs sont très bas et qu'aucune grève n'est possible; ces émigrants sont généralement mal vus, surtout par les familles italiennes fixées dans le pays depuis une génération. Les Italiens s'organisent difficilement quand ils ne sont pas du même pays et les violences auxquelles ils se livrent leur aliènent les sympathies de la majorité; aussi les gouvernements inter-

viennent contre leurs tentatives de grève. Au tunnel du Simplon les entrepreneurs auraient pu consentir des améliorations, parce que d'après les calculs de l'auteur, les salaires ne représenteraient qu'un sixième des dépenses; mais ils ne le font point parce que les ouvriers sont impuissants. *J. Pierre*

Critica Sociale (1er juillet et 1er août). — Le 1er juillet la *Critica sociale* de Milan a repris sa publication; beaucoup de questions d'actualité remplissent les premiers numéros; un collaborateur anonyme qui a publié sous le nom « *un travet* » des articles très remarqués sur différentes matières, traite dans les numéros des 1er juillet et 1er août des origines de la réaction italienne. On a tort, en France, de considérer Cavour et le roi Victor-Emmanuel comme ayant été les chefs du mouvement libéral italien; suivant le *travet* ils furent, au contraire, les chefs du parti réactionnaire et ne marchèrent de l'avant que tout autant qu'ils jugeaient la chose nécessaire pour éviter la révolution. En 1859, si Napoléon avait conquis la Vénétie, l'Italie ne se serait pas unifiée et elle formerait une fédération de monarchies tempérées sous la présidence militaire de la maison de Savoie. Les conservateurs ont toujours considéré qu'il était nécessaire d'avoir une armée respectée; c'est pourquoi en 1866 La Marmora estimait qu'il fallait conquérir la Vénétie; la défaite de Custozza ruina pour longtemps les conservateurs. En 1870 le gouvernement italien marcha sur Rome pour empêcher la révolution d'éclater dans cette ville; fort heureusement pour la monarchie, Garibaldi se laissa entraîner en France; Mazzini écrivait que la journée du 20 septembre, qui remit Rome aux troupes royales, retardait de vingt ans la République en Italie.

A partir de 1876 il se fit un travail énorme pour ruiner les groupes libéraux par la corruption parlementaire et par la séduction des postes ministériels; alors se produisirent : « la Triple-Alliance, le *transformisme*, les conventions des chemins de fer, les grandes dépenses militaires et l'entreprise africaine ». En même temps l'arbitraire de la police ne cessait de s'accroître; les tribunaux laissèrent le gouvernement étendre ses pouvoirs; les lois furent remplacées par des décrets. La guerre d'Afrique devait servir à consolider le nouveau pouvoir absolu, mais le désastre d'Abba Garima remit tout en question. *P. Salley*

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET

Le *Mouvement Socialiste* est composé par des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie G.-A. RICHARD et Cie, 9, rue du Pont — 1114

LE CAS MILLERAND

Nous sommes en train d'assister à la déroute des vieux doctrinaires soit de la bourgeoisie soit du socialisme ; et cela sous le souffle des mêmes événements. Les premiers n'ont pas compris les nouvelles méthodes de combat nécessaires, empruntées aux socialistes : ils ont vu avec terreur ceux qu'ils croyaient les meilleurs d'entre eux se servir de l'agitation des réunions et de la rue de concert avec les socialistes ; et ils sont à peine revenus de l'émotion qu'ils ont ressentie au moment où Waldeck-Rousseau demanda le concours de Millerand.

Ce sont les mêmes événements, qui se déroulèrent à l'occasion de l'Affaire Dreyfus, qui provoquèrent cette nouvelle formation politique, événements que les doctrinaires des deux classes prétendaient négliger parce qu'ils contrariaient le caractère simpliste de leur tactique et de leur doctrine, événements, enfin, qui allaient compliquer le schéma, sur lequel ils reposaient avec leur théorie. Il est évident, par exemple, pour ceux qui connaissent la jalousie avec laquelle les doctrinaires du Parti Ouvrier Français conservent leurs décisions, que ceux-ci ne pourraient comprendre que l'agitation des socialistes à propos de l'Affaire Dreyfus allait saper le militarisme autrement mieux que le manifeste sur le « patrio-

tisme » et que la constitution des groupes socialistes d'anciens combattants (1).

Des actes de ce ministère dépendent beaucoup la durée et l'influence de la nouvelle formation politique à laquelle il correspond. Et l'on ne peut pas dire que celle-ci est artificielle lorsque l'on considère que la masse de la nation, par l'organe de ses conseils généraux d'une part, et de nombreux syndicats de l'autre, a salué le gouvernement qui en est l'expression, comme le défenseur attendu des libertés civiles et des réformes ouvrières.

Or, ces événements ont surpris tout le monde ; et toute la « science » des « socialistes scientifiques » n'a pu ni les prévoir ni les « conjurer ». Et comme la situation momentanée des classes sociales dépend de l'action du ministère, il nous est impossible de prévoir ce qu'il en sera pour l'avenir des classes bourgeoise et prolétarienne. Il n'est donc pas possible de raisonner sur les faits futurs inconnus et par conséquent de prévoir si le cas Millerand peut ou non se renouveler. Toute la discussion ne peut que porter sur le cas actuel : à savoir si les conditions politiques et économiques permettaient à Millerand d'être utile à la classe ouvrière. Remplacer le nom de Millerand par un autre nous semble même absurde ; et par conséquent il le serait davantage de le remplacer par le terme « socialiste », car il est évident, surtout dans les conditions particulières où l'on a fait appel à un socialiste, que les qualités personnelles de celui-ci sont un élément des plus considérables pour résoudre la question. Celle-ci nous semble donc mal posée en raison de sa généralité ; la formule qu'on prétend en donner ne peut être juste puis-

---

(1) C'est dans le département du Nord surtout que s épanouissent ces groupes d'anciens soldats qui manœuvrent à l'occasion de cérémonies ou d'anniversaires plus ou moins funèbres.

qu'elle ne peut embrasser tous les cas, tous les événements qui vont se succéder et qui nous sont inconnus. Tout ce que l'on peut faire de sérieux, c'est de préparer une organisation du parti socialiste telle que celui-ci soit prêt à discuter le cas s'il reparaît et à le résoudre dans l'intérêt du prolétariat.

Nous allons donc nous en tenir au cas Millerand et discuter les raisons que les groupements socialistes et les représentants du Parti Ouvrier Français et du Parti Socialiste Révolutionnaire ont données contre l'entrée de Millerand dans le ministère Waldeck-Rousseau. Nous laisserons de côté le reproche d'indiscipline que l'on a essayé de faire peser sur Millerand. Ceci a déjà été jugé et la responsabilité en est en dernier ressort au parti socialiste lui-même dont les différents organes saisis ont esquivé toute décision.

On peut dire que c'est à l'aide de formules inexpliquées, de mots à effet (socialiste ou révolutionnaire), que l'on a jugé le cas Millerand, soit dans les groupes, soit dans les manifestes. Ce qui frappe c'est la conception mécanique que ces militants se font de la bourgeoisie et du prolétariat. Un gendarme ou un surveillant, si l'on veut, est préposé à la garde de ce dernier, et l'on voit le comité central de l'agglomération romillonne féliciter le conseil national du Parti Ouvrier Français d'avoir remis le parti socialiste dans le droit chemin de la révolution sociale.

D'autre part, l'État actuel n'est pour tous ces camarades qu'un État-gendarme ; il n'est, selon l'expression de Guesde, « qu'un instrument de conservation et d'oppression sociales ».

Ce qui frappe également, c'est cette confiance qu'ils ont dans ce qu'ils appellent la « tradition historique du Parti », formule qui n'a aucun sens lorsque l'on considère

que le parti socialiste est, au contraire, en perpétuel devenir et que son action dérive d'une situation politique et économique sans cesse en mouvement. Il est évident qu'avec de pareilles conceptions le cas Millerand devenait incompréhensible.

Nos camarades de l'étranger peuvent cependant se rassurer. En dehors de l'Aube, de l'Allier, du Cher, et de quelques groupements du Nord et de la Marne, il eût été bien difficile de trouver une agglomération socialiste qui, comme celle de Reims, eût publié cette merveille que Waldeck-Rousseau est « l'auteur responsable de la loi du 21 mars 1884 *contre les syndicats ouvriers* »! On devine tout de suite que quelques groupes politiques seuls ont protesté contre Millerand, mais que l'ensemble des syndicats s'est abstenu ou a félicité le nouveau ministre du commerce.

Les groupes dont nous avons parlé s'en réfèrent au conseil national. Voyons donc les raisons de ce dernier :

Deux idées dominent dans ses différents manifestes contre Millerand et expliquent l'hostilité contre l'entrée de ce dernier dans le ministère. D'abord sa conception de l'État et ensuite celle de la lutte de classes.

Avec la conception de l'État, instrument « exclusif de conservation et d'oppression sociales » nous comprenons comment on a pu trouver dans cette formule une justification théorique de l'abstention de certains dans l'Affaire Dreyfus et de l'hostilité à l'entrée de Millerand dans un ministère. L'État devient ainsi une entité qui reste toujours identique à elle-même et que rien ne peut modifier; la classe ouvrière ne peut donc rien attendre de l'influence que les courants qui se dessinent dans la bourgeoisie, peuvent exercer sur lui ; démocrate ou clérical, l'État est le même pour la classe ouvrière. Certaines

catégories de la bourgeoisie peuvent seules en bénéficier ; et même, si celles-ci ont besoin de l'appui du prolétariat ou si leurs concepts juridiques se transforment en raison même de leurs intérêts, le prolétariat ne peut en être touché. Il suffit, comme on le voit, de développer cette formule pour arriver à l'absurde.

La bourgeoisie doctrinaire a compris, au contraire, que l'action de l'État est essentiellement modifiable et elle ne cesse de déplorer les idées gouvernementales de Waldeck-Rousseau, qui se sont traduites dès le début par la remise entre les mains de Millerand du plus important des services publics. D'ailleurs des raisonnements nous allons passer aux faits. Ceux-ci sont les démonstrations les plus claires.

D'abord l'État-gendarme. C'est surtout dans les grèves qu'il opère et jamais on ne put mieux le voir en action qu'avec ce nouveau ministère qui avait à résoudre la grève de Montceau et des conflits qui éclataient un peu partout à l'occasion de la loi sur les accidents du travail.

A Montceau, le préfet lui-même est intervenu entre la troupe et les grévistes, et l'action du nouveau ministre s'est si bien fait sentir sur la Compagnie que la *Réforme sociale* (16 juillet) a pu écrire : « Le gouvernement est-il intervenu ? Ce qui est certain, c'est que la Compagnie qui refusait toute concession au commencement de juin faisait afficher le 29 juin la déclaration suivante... » qui mettait fin à la grève, en reconnaissant entre autres le nouveau syndicat. Même note dans la *Revue politique et parlementaire* du 10 août sous la plume de M. Bourdeau.

Nous trouvons un deuxième cas où l'action de l'État-gendarme s'est exercée avec Millerand ; c'est à la suite de la grève des facteurs ; tous les révoqués, grâce au nouveau ministre, furent réintégrés.

Passons à l'État interventionniste dans les rapports

du capital et du travail; — cette action est niée par nos rédacteurs de manifestes : d'abord création de la direction du travail; puis décrets relatifs aux conditions du travail dans les marchés de travaux publics ou de fournitures pour l'État, les départements et les communes; circulaire concernant les visites des délégations ouvrières à l'Exposition de 1900, — le ministre ajoute que les frais de ces visites devront être couverts par l'État, les déparpartements et les communes; décret réformant l'organisation du conseil supérieur du travail et lui donnant pour base l'élection par les chambres de commerce, les chambres consultatives d'arts et de manufactures, les conseils de prud'hommes et les syndicats ouvriers; etc., etc. (1).

Enfin dans les conflits survenus à la suite de refus par les patrons de subir la charge de l'assurance contre les accidents, Millerand est intervenu en faveur de la loi et de la classe ouvrière. Il a ainsi donné une indication aux tribunaux devant qui pourront être portés les conflits. A ce sujet, on lit dans le *Socialiste* que les patrons n'auront qu'à embaucher à prix réduit. Mais c'est alors affaire de résistance de la part des syndicats; et ceux-ci, dont on se préoccupe assez peu dans certaines organisations socialistes (qui laissent ainsi l'ouvrier sans défense), voient leur action au contraire facilitée par le ministre actuel. Millerand se trouve ainsi armer la classe ouvrière directement par les moyens d'action qu'il donne aux syndicats et

---

(1) Ce décret est peut-être le plus important par ses conséquences. On avait jusqu'ici, tant du côté de l'État que du patronal, refusé de discuter avec le syndicat; aujourd'hui celui-ci est considéré comme un rouage social, comme une organisation normale. Bien mieux, le décret, en considérant ses élus comme les élus directs de la classe ouvrière, reconnait que celle-ci est en opposition avec la classe bourgeoise.

indirectement par la constitution d'une nouvelle jurisprudence qui ne peut, désormais, que se développer dans un sens favorable aux intérêts ouvriers.

On ne peut appeler une telle action dans un ministère : « partager le pouvoir avec la bourgeoisie » pas plus que l'on ne peut y voir un essai « d'y infiltrer le socialisme ». Ce sont là des non-sens. On ne peut voir dans les actes de Millerand qu'un effort tenté pour permettre à la classe ouvrière de se mouvoir plus librement. Tous ses actes se résolvent exclusivement en cela. Le reste regarde le prolétariat.

Toute cette politique est ainsi réalisée au nom du ministère Waldeck-Rousseau que certains socialistes considèrent comme un ennemi irréductible; celui-ci a cependant marché sans qu'ils s'en soient aperçus: ceci est mis en évidence par le *Soziale Praxis* (n° 40). Waldeck-Rousseau est le père de la loi de 1884 ; cette loi a donné aux syndicats la personnalité juridique; il voudrait accroître le champ de leur activité. Dans son discours de Roubaix de 1898 il disait : « Le but est d'amener le salariat à la propriété commerciale et industrielle. Le travail doit sortir de l'isolement par des organisations collectives. Il faudra, dans un avenir prochain, que le capital travaille et que le travail possède. » Et M. Waldeck-Rousseau, poursuivant et appliquant son idée, a voulu confier le ministère qui s'occupe des rapports entre le travail et le capital à un socialiste pour lui permettre de faire dans ce domaine le maximum possible. Ce maximum n'est pas de trop pour la classe ouvrière, qui n'est pas obligée, pour arriver au but, de gravir un calvaire.

Et comme tout tend vers le même niveau, la magistrature, comme nous l'avons dit, s'est mise d'accord avec la conception gouvernementale, depuis le conseil d'Etat, qui a inauguré une nouvelle jurisprudence en faveur des dé-

crets sur le contrat de travail jusqu'à la cour d'Orléans pour le marchandage, en passant par le tribunal de Charolles, qui a condamné le patron Campionnet en lutte contre ses ouvriers grévistes. Ces faits suffisent à prouver que la magistrature n'est pas une « magistrature de classe » de laquelle on ne pourrait rien espérer en faveur du prolétariat.

Il est donc impossible — et l'ensemble de la classe ouvrière l'a compris — de rester dans une attitude hostile à tout gouvernement. Le prolétariat n'a pas qu'à rester « à l'état d'ennemi pour combattre la classe ennemie et ses diverses représentations politiques... » — jusqu'au moment d'ailleurs où l'on votera pour Bourgeois, pour Brisson ou pour Cavaignac. Et cette attitude hostile, nous la cherchons aussi pendant l'Affaire Dreyfus où certains militants ont *osé* aller jusqu'à l'abstention ! Ces formules lancées à l'occasion du cas Millerand sont donc détruites même par les faits antérieurs, comme la confusion que l'on cherche à créer entre l'action de Millerand et le socialisme d'État fait sourire quand l'on songe qu'elle est créée par ceux qui ont lancé le programme agricole.

On se demande alors, avec une telle conception, ce qui reste à faire aux socialistes. C'est ici qu'on fait intervenir la lutte de classes. Celle-ci ne permettrait que l'entrée dans les conseils municipaux, généraux, Chambre, Sénat. Il paraît que « la poussée socialiste » ne se manifeste que là, tandis qu'elle n'a pas été la cause de l'entrée de Millerand au ministère. La lutte de classes permet la conquête de la mairie où le maire est l'agent du pouvoir exécutif, mais ne permet pas que Millerand puisse libérer le maire socialiste de cette tutelle et le mettre en état, comme celui de Roubaix le reconnaissait, « de réaliser des améliorations si importantes pour les travailleurs ».

En somme, le mouvement de la classe ouvrière importe

peu pour ces militants. Seul, le but existe avec le drapeau de la lutte de classes gardé par quelques vieux chevronnés ; et ceux-ci ne se sont jamais demandé si le fait de s'efforcer d'étendre le plus possible l'action de la classe ouvrière, aux dépens nécessairement de la bourgeoisie, n'était pas lutter au nom du prolétariat et si de pareils résultats ne l'approchaient pas plus de la Révolution que des manifestes plus ou moins violents que l'on est obligé de laisser à la porte des Congrès.

Paul Dramas

L'Influence des Villes sur les Campagnes

LA PROVINCE DE LIÈGE

La Meuse, et ses deux principaux affluents dans la province de Liège, l'Ourthe et la Vesdre, séparent quatre régions agricoles, nettement distinctes : la Hesbaye, l'Ardenne, le Condroz et le pays de Herve.

La Hesbaye, avec ses vastes champs de blé, de betteraves, de trèfles et de pommes de terre, occupe toute la rive gauche de la Meuse ; elle fait partie de la région limoneuse que nous avons déjà rencontrée dans le Limbourg.

L'Ardenne, pays du seigle et de l'avoine, des forêts et des hautes fagnes, s'étend au sud-ouest, depuis l'Ourthe et la Vesdre, jusqu'à la frontière prussienne, et se prolonge dans presque toute la province du Luxembourg.

Le Condroz, aux fermes massives et aux châteaux nombreux, forme la transition entre les deux régions précédentes : « l'Ardenne est au Condroz, comme le Condroz est à la Hesbaye (1) ». Cette région comprend les plateaux situés entre la Meuse et l'Ourthe ; elle se continue, avec des caractères plus tranchés, dans la province de Namur.

Enfin, le pays de Herve couvre de ses pâtures d'herbe fine et drue, divisées en une multitude de petits clos, tout le nord-est de la province.

Au point de jonction de ces quatre zones, dans le magnifique bassin qui forme le confluent des trois rivières,

---

(1) Thomassin. Mémoire statistique sur le département de l'Ourthe. Liège 1879, p. 4.

s'étale la ville de Liège, entourée de la grande agglomération industrielle dont les ramifications remontent la vallée de la Vesdre jusqu'à Verviers, la vallée de la Meuse jusqu'à Namur. L'importance de cette agglomération a considérablement augmenté depuis un siècle.

En 1811, à l'époque où Thomassin décrivait, en un précieux mémoire, l'agriculture et l'industrie du département de l'Ourthe, Liège n'avait pas 50,000 habitants; les houillères de la province n'employaient que 7,000 ouvriers. Elles en occupent aujourd'hui quatre fois plus (28,017 en 1890); les autres industries ont pris le même essor; les villages qui se trouvaient autour du chef-lieu se sont rejoints et ne forment plus, avec lui, qu'une seule ville.

On jugera des progrès de leur population par le tableau suivant :

	1811	1896
Liège	48.520	165.404
Angleur	944	7.658
Chênée	1.319	8.198
Grivegnée	2.176	10.358
Herstal	5.304	16.668
Jemeppe	1.750	9.682
Ougrée	1.053	11.670
Saint-Nicolas	1.149	7.632
Seraing	1.955	36.873
Tilleur	518	6.570
Totaux	64.688	280.673

Ainsi donc, en tenant compte seulement des plus importantes communes, la population de Liège et de sa banlieue a plus que quadruplé depuis la révolution industrielle. D'autre part, la population totale de la province, qui était de 375,030 habitants en 1831, s'est élevée à 817,473 habitants en 1896, soit une augmentation de 111.98 p. 100.

Nous nous proposons de rechercher l'influence exercée par ce développement et, surtout, par l'accroissement de la population et de la richesse dans les villes, sur la répartition de la propriété foncière dans les campagnes circonvoisines.

CHAPITRE I

LA CONCENTRATION FONCIÈRE

Les progrès de la concentration capitaliste, dans la province de Liège, se manifestent à la fois dans les statistiques fiscales indiquant le nombre des cotes foncières, dans les recensements agricoles de 1880 et 1895, et dans les recherches comparatives que nous avons faites — avec le concours de MM. Valère Hénault et J. Wauters — dans les registres cadastraux pour 1834 et 1897.

§ 1. — *Mouvement des cotes foncières*

Nous retrouvons, à ce point de vue, la même courbe, pour notre province, que pour l'ensemble du royaume : augmentation des nombres absolus; diminution des nombres par cent habitants.

Années	Nombre des cotes foncières	Population	Nombre des cotes par 100 habitants
—	—	—	—
1834. .	85.948	375.030 (1831)	23
1845. .	102.115	452.828 (1846)	23
1850. .	107.321	467.843	23
1860. .	116.204	530.437	22
1870. .	119.161	592.177	21
1880. .	127.707 (1)	663.735	19
1890. .	122.905	756.734	16
1896. .	126.191	817.473	15

(1) La diminution dans le nombre d'articles des rôles provient de ce que les renseignements fournis à l'administration centrale par la province avaient été établis, précédemment, d'après une base défectueuse.

On voit que l'augmentation des chiffres absolus se fait de plus en plus lente, tandis que le chiffre de la population non propriétaire va toujours croissant.

§ 2. — *Exploitations agricoles*

Il résulte, tout d'abord, de la comparaison des recensements de 1880 et de 1895, que la propriété paysanne, exploitée en faire valoir direct, perd du terrain — comme dans les autres provinces — au profit de l'exploitation par les fermiers locataires.

C'est ce que montre le tableau suivant :

ARRONDISSEMENTS	ÉTENDUE exploitée	EN LOCATION Cultures ordinaires		EN FAIRE VALOIR DIRECT Cultures ordinaires		EN FAIRE VALOIR DIRECT Étendue totale	
	H.	H.	P. C.	H.	P. C.	H.	P. C.
1880 Huy	69.229	37.967	44,9	14.905	21,5	31.262	45,1
1880 Liège	67.110	32.804	48,9	21.358	31,9	34.316	51,1
1880 Verviers	93.816	20.419	21,8	26.708	28,4	73.400	78,2
1880 Waremme	34.863	22.119	63,5	12.405	35,6	12.744	36,5
La province	265.018	113.296	42,1	75.376	28,4	151.722	57,9
1895 Huy	65.202	36.411	56,2	11.427	17,5	28.560	43,8
1895 Liège	64.087	34.897	54,5	16.029	25,6	29.190	45,5
1895 Verviers	89.531	30.492	34,1	16.045	17,9	59.039	65,9
1895 Waremme	39.134	26.749	63,4	11.876	30,3	12.385	31,6
La province	257.957	128.780	49,9	55.759	21,6	129.176	50,1

En somme donc, les cultures ordinaires en faire valoir direct, qui occupaient, en 1880, 28,4 p. 100 du domaine cultivé, n'en représentent plus aujourd'hui que 21,6 p. 100. Le reste se compose de bois, de terres incultes et de cultures exploitées en location.

Ce recul considérable de la propriété paysanne coïncide avec la diminution du nombre des petites exploitations autonomes, au profit de la culture parcellaire, d'une part, de la grande et moyenne culture, d'autre part.

Voici, pour l'ensemble de la province, les données statistiques que nous fournissent, à cet égard, les derniers recensements :

Répartition du nombre des exploitations, d'après leur étendue

	Au-dessous de 50 ares		De 50 ares à 3 hect.		De 3 hect. à 10 hect.		De 10 hect. à 50 hect.		Au-dessus de 50 hect.	
	1880	1895	1880	1895	1880	1895	1880	1895	1880	1895
Faire valoir direct.	20.328	18.430	10.605	6.856	3.947	3.447	1.221	1.266	77	90
Location...	33.426	39.537	13.079	9.993	4.674	4.237	2.219	2.540	401	479
Total...	53.754	57.967	23.684	16.849	8.621	7.684	3.440	3.806	478	569

On voit que le nombre des parcelles ouvrières a légèrement augmenté ; que celui des exploitations de 50 ares à 3 hectares et de 3 à 10 hectares s'est sensiblement réduit; par contre, les exploitations de 10 à 50 hectares et surtout de plus de 50 hectares sont notablement plus nombreuses qu'il y a vingt ans.

§ 3. — *Concentration des cotes foncières*

L'étendue cadastrale de la province de Liège est de 289,486 hectares.

En 1834, les cotes foncières de 100 hectares et plus, au nombre de 309, avaient une contenance globale de 88,356 hectares, soit 30.5 p. 100 de l'étendue cadastrale. En 1898, elle sont au nombre de 311, avec une contenance de 74,192 hectares, soit 25.6 p. 100 de l'étendue cadastrale; mais cette réduction ne porte que sur les propriétés publiques, et spécialement sur les communaux incultes de l'Ardenne. Les grandes propriétés appar-

tenant à des particuliers, au contraire, occupent une étendue plus considérable qu'à l'époque de la confection du cadastre.

Il y avait, en 1834, au nom de l'État, des communes et d'autres personnes publiques, 58 cotes foncières de 100 hectares et plus :

	H. A. C.
11 cotes de plus de 1,000 hectares . . .	22.188,93,74
13 cotes de 500 à 1,000 — . . .	9.437,91,91
18 cotes de 200 à 500 — . . .	5.646,66,51
16 cotes de 100 à 200 — . . .	2.639,70,83
58 cotes de plus de 100 — . . .	39.905,22,99

La plus importante de ces cotes, celle de Membach (6,660 hect. 82), se rapportait à l'Hertogenwald — douze mille hectares de forêt, dont la moitié sur le territoire prussien ; nous ne retrouvons plus cette cote, non imposable, au cadastre de 1898, bien que l'Hertogenwald (5,413 hectares sous Membach) continue à faire partie du domaine de l'État. La réduction du domaine public n'est donc pas aussi considérable qu'on pourrait le croire, en se tenant strictement aux données du cadastre. Celui-ci ne mentionne plus, en effet, pour 1898, que 37 cotes foncières de 100 hectares et plus, se rapportant à des propriétés publiques :

	H. A. C.
5 cotes de plus de 1,000 hectares . . .	7.539,34,18
8 cotes de 500 à 1,000 — . . .	5.068,45,06
16 cotes de 200 à 500 — . . .	4.813,58,74
8 cotes de 100 à 200 — . . .	1.168,36,36
37 cotes de plus de 100 — . . .	18.589,74,34

Presque toutes ces cotes foncières représentent des communaux du Condroz et de l'Ardenne.

Pendant que le domaine public se réduisait, et, en partie, parce qu'il se réduisait, les cotes foncières de 100 hectares et plus, se rapportant à des particuliers, gagnaient en nombre et en contenance.

En 1834, il y avait dans la province de Liège 251 cotes foncières de 100 hectares et plus :

	H. A. C.
1 cote de plus de 1,000 hectares . . .	1.218,95,23
4 cotes de 500 à 1,000 — . . .	2.630,61,09
76 cotes de 200 à 500 — . . .	22.268,65,11
170 cotes de 100 à 200 — . . .	22.333,17,08
251 cotes de 100 hectares et plus. . . .	48.451,38,51

soit donc 16.7 p. 100 de l'étendue cadastrale.

La cote de 1,218 hectares se rapportait au château de Vierset, résidence du comte de Mercy-Argenteau. Ce vaste domaine fut morcelé il y a quelque vingt ans et, si l'on fait abstraction des communaux, il ne reste plus, dans la province de Liège, une seule cote foncière de plus de 1,000 hectares.

Les 274 cotes de 100 hectares et plus, qui se rapportaient, en 1898, à des propriétés particulières, se décomposent comme suit :

	H. A. C.
10 cotes de 500 à 1,000 hectares . . .	5.915,82,07
82 cotes de 200 à 500 — . . .	23.966,74,78
182 cotes de 100 à 200 — . . .	25.719,89,60
274 cotes de 100 hectares et plus. . . .	55.602,46,45

soit 19.2 p. 100 de l'étendue cadastrale.

Au point de la valeur vénale, les plus importantes de

ces cotes, celles qui représentent un revenu cadastral supérieur à 25,000 francs sont les suivantes :

COMMUNES	PROPRIÉTAIRES	RÉSIDENCES	HECTARES	REVENU CADASTRAL
				fr.
Avin	Moncheur	Andenne	234	28.637
Ben-Ahin	De Soer de Wittert.	Ben-Ahin	459	29.485
Ambressin.	Id	Verviers	209	29.842
Horion Hozémont	De Blanchart	Horion-Hizémont.	547	57.187
— —	(?)	(?)	191	26.046
Jehay-Bodegnée	Van den Steen de Jehay	Gand	290	25.363
Landenne	D'Aspremont-Lynden	Barvaux	480	30.187
Neuville-en-Condroz	De Tornaco	Clavier	854	53.570
Pailhe	De Liedekerke	Pailhe	415	26.857
Remersdael	De Fürstenberg	Remersdael	555	42.464
Saint-Georges	D'Oultremont	Warfuzée	581	50.968
Vaux et Borset	Gandgaynage	Vaux	270	32.502
Vierset-Barse	D'Overschie	Vierset	778	42.011
Vinalmont	Claes	Vinalmont	347	40.161
Waremme	De Selys-Longchamps	Waremme	349	47.941
Warnant	A. d'Oultremont	Warnant	419	36.661

On voit que les propriétés appartenant à des nobles sont largement représentées sur cette liste : il y en a onze sur quinze.

En 1834, sur 261 cotes se rapportant à des propriétés particulières, il y en avait 104 appartenant à des gens titrés (41.4 p. 100), 141 à des bourgeois (50.9 p. 100), plus 10 cas douteux et 9 cotes au nom des sociétés (Société générale, Syndicat d'amortissement, sociétés d'habitants).

En 1897, nous retrouvons à peu près les mêmes proportions : 122 cotes se rapportant à des nobles (44.5 p. 100), 141 à des bourgeois (51.4 p. 100), plus 11 cas douteux. Il convient de remarquer, au surplus, que, parmi les gens titrés ou à particule, il existe pas mal d'anoblis de fraîche date, qui n'ont rien de commun avec la vieille aristocratie de la province.

Cette dernière n'a plus qu'un petit nombre de repré-

sentants — les d'Oultremont, les Mercy-d'Argenteau, les Fürstenberg, par exemple — et l'on ne peut douter que ce soit, surtout, à l'accumulation des fortunes de banque et d'industrie qu'il faille attribuer l'augmentation du nombre et de la contenance des grandes cotes foncières, depuis 1834 (1).

Le tableau suivant établit que cette augmentation se manifeste dans presque tous les districts agricoles :

Cotes foncières de 100 hectares et plus se rapportant à des propriétés particulières

DISTRICTS AGRICOLES		ÉTENDUE cadastrale	CONTENANCE des cotes de 100 h. et plus 1834	1898	PROPORTION p. c. de l'étendue cadastrale 1834	1898
12e Nandrin	+	28.229	11.266	14.034	39,9	49,7
11e Héron-Huy	—	27.940	9.346	9.180	33,8	32,9
10e Jehay-Bodegnée	+	10.673	2.141	2.541	20,1	23,9
13e Ferrières	+	9.004	1.351	1.820	15,0	20,2
2e Seraing	—	7.915	2.750	1.574	34,8	19,9
14e Aubel-Herve	+	19.278	3.024	3.581	15,7	18,1
16e Spa-Stavelot	+	55.578	6.499	9.376	11,7	16,9
1e Liége	+	7.747	687	1.129	9,1	14,9
8e Avennes	+	15.557	1.717	2.037	11,0	13,1
4e Hollogne-aux-Pierres	+	14.563	1.375	1.877	9,5	12,9
5e Héron-Louveigné	—	25.988	3.395	3.130	13.1	12,0
6e Dalhem	+	8.524	589	915	6,9	10,7
7e Waremme	+	11.682	1.142	1.243	9,8	10,7
15e Verviers-Limbourg-Dison	+	21.872	1.709	2.544	6,9	10,2
3e Fexhe-lez-Slins	+	12.056	671	760	5,6	6,3
9e Landen	—	10.080	686	214	6,8	2,1
La province		289.486	48.660	55.758	16,7	19,2

Les seuls districts où la grande propriété soit en décroissance sont le canton flamand de Landen, à l'extrémité nord-ouest de la province, et les districts de Huy,

(1) Les unes ont redoré d'anciens blasons ; d'autres, aux environs de Huy, par exemple, ont servi à acheter des propriétés anciennes; d'autres encore, à en constituer de nouvelles.

Louveigné et Seraing, où le développement de l'agglomération industrielle a eu pour conséquence le morcellement d'un certain nombre de grosses cotes.

En revanche, tout autour de la zone industrielle, il y a concentration foncière, bien que la répartition des propriétés et des cultures présente des différences considérables, de région à région.

a). — *L'Ardenne*

Dans la région ardennaise, qui comprend tout le 16ᵉ district — Spa, Stavelot — et une notable portion des 5ᵉ, 13ᵉ et 15ᵉ districts — les bois et les fagnes (tourbières marécageuses) occupent la plus grande partie du domaine agricole (30,383 hectares sur 48,833 dans le 16ᵉ district, soit 60.2 p. 100); le seigle et l'avoine sont les céréales dominantes; les prairies, fauchées et pâturées, se développent : en y comprenant les vergers, elles occupaient, en 1895, dans les cantons de Spa et de Stavelot, 12,200 hectares, soit 24.9 p. 100. Restait donc 14.9 p. 100 pour les cultures autres que les bois et les pâturages.

C'est en Ardenne et, surtout, dans les hautes fagnes qui s'élèvent vers la Baraque Michel (674 mètres d'altitude), que se trouvent la plupart des grosses cotes se rapportant à des propriétés publiques, et notamment à l'Hertogenwald et aux biens communaux de Jalhay (1,270 hectares), La Reid (1,302 hectares), Sart (17,784 hectares), Spa (1,914 hectares), etc.

Quant aux propriétés particulières de plus de 100 hectares, il en est fort peu dont le revenu cadastral dépasse 10 francs à l'hectare. Ce sont, en général, des bois, de mauvaises pâtures, ou des bruyères marécageuses.

Tandis que, dans la plupart des autres districts, les grandes exploitations (50 hectares et au-dessus) sont

devenues plus nombreuses depuis 1880, c'est le phénomène contraire qui s'est produit en Ardenne. On en jugera par le tableau suivant, qui se rapporte au seizième district de Spa-Stavelot.

Répartition du nombre des exploitations, d'après leur étendue

	50 ares et au-dessous		De 51 ares à 3 hect.		De 3 hect. à 10 hect.		De 10 hect. à 50 hect.		De 50 hect. et au-dessus	
	1880	1895	1880	1895	1880	1895	1880	1895	1880	1895
Faire valoir direct....	522	328	778	430	628	696	257	251	11	5
Location........	395	558	308	328	192	262	67	102	6	5
Totaux.....	917	886	1.086	758	820	958	324	353	17	10

Ainsi donc, il y a diminution du nombre des exploitations au-dessus de 50 hectares et des exploitations au-dessous de 3 hectares. Par contre, les exploitations de 3 à 10 et de 10 à 50 hectares sont en progrès. C'est vraisemblablement l'exode vers les centres industriels qui diminue le nombre des parcelles ouvrières (1); d'autre part, la grande culture extensive, avec des capitaux insuffisants, fait place à des exploitations plus petites, mais plus abondamment pourvues de capitaux.

Bref. la grande culture se morcelle au profit d'une cul-

(1) M. de Bruyn, ministre de l'agriculture, dans un discours récent (25 mai 1899), explique autrement la réduction du nombre des petites exploitations, qui semble ressortir de la comparaison des recensements de 1880 et de 1895; d'après lui, « le nombre des exploitations agricoles relevées en 1880 est notablement exagéré par le fait qu'on a considéré à cette époque comme exploitations distinctes les étendues consignées dans les bulletins supplémentaires » (!!)

ture plus intensive, mais, par contre, la grande propriété s'est accrue aux dépens des terres communales.

Nous avons vu, en effet, que dans le district de Spa-Stavelot les cotes foncières de 100 hectares et plus, se rapportant à des particuliers, occupaient, en 1834, 11.7 p. 100 de l'étendue cadastrale; elles occupent aujourd'hui 16.9 p. 100 de la même étendue.

b). — *La Hesbaye*

La Hesbaye, qui comprend les districts 2. 3. 4. 7. 8. 9 et 10, présente des caractères diamétralement opposés à ceux de l'Ardenne.

C'est la région la plus fertile de la province, le pays du froment, de la betterave et des sucreries. Les bois et les terres incultes n'occupent qu'une très faible partie du territoire. Les communaux sont réduits à d'insignifiantes survivances. Les cotes foncières de plus de 100 hectares sont nombreuses, sauf du côté de Landen et de Fexhe-Slins.

Dans l'arrondissement de Waremme — l'arrondissement hesbignon par excellence — l'étendue totale exploitée en faire valoir direct est inférieure à la proportion des autres arrondissements; mais, si l'on tient compte seulement des cultures ordinaires, c'est le contraire qui est vrai.

Au surplus, la situation de ces propriétés paysannes est rien moins que brillante : « Ceux qui cultivent eux-mêmes leurs terres — dit M. J. W. dans une remarquable monographie du canton de Waremme (1), — s'ils n'ont pas au moins 15 ou 20 hectares, sont de misérables obsti-

(1) Enquête agricole publiée sous les auspices du Parti Ouvrier Belge par Vandervelde et Zéo, p. 1 et suiv. Bruxelles, 35, rue des Sables, 1897.

nés, lutteurs indomptables, soudés à la terre qu'ils adorent plus que tout. Il y en a quatre ou cinq dans chaque commune. Certaines localités, Bergilers, Grandville, Berloz, Grand-Axhe, Oreye, sont très divisées ; les parcelles sont très petites..... L'hypothèque fleurit, comme partout. Il y a assez bien de petits usuriers qui prêtent à 4, 4 1/2, parfois 5. C'est le petit propriétaire qui emprunte surtout. Les prêts sont, en effet, de 1,200, 1,500, 2,000 fr. seulement ; rarement plus. »

Au point de vue de la culture, les rendements de ces petites exploitations ne sont pas aussi beaux, en moyenne, que ceux des grosses fermes : « les machines ne sont pas très employées ; le petit cultivateur emprunte, parfois, pour quelques jours, les machines de quelque gros fermier. Mais, en général, les plus petits, ceux qui sont vraiment soudés à leurs instruments de travail, les vrais *homesteaders,* sont des miséreux. Ils ont, à eux, quelques hectares, un ou deux milliers de francs en bétail et en un matériel détestable. Leur vie est une vie de privations, de labeur incessant. La terre les a pris tout entiers et en fait des esclaves. Ils sont exploités par tous : le marchand de graines, d'engrais, de bétail, le fisc. Et combien parmi eux sont sous la coupe des usuriers !

« Les autres, ceux qui exploitent une plus grande culture, 20 ou 30 hectares, par exemple, en faire valoir direct, sont de petits capitalistes employant des salariés. Parmi eux on en voit peu qui profitent de ce que leur bien rapporte ; ils ne vivent pas bien ; ils amassent.

« Quant aux grands fermiers, propriétaires ou locataires, ce sont, pour la plupart, des capitalistes, à l'affût de découvertes scientifiques qui réduisent la main-d'œuvre et augmentent la productivité ; ils ont un banquier et il en est parmi eux qui fréquentent assidûment les foires et les marchés... »

Cette supériorité de la grande culture a eu pour résultat, dans ces dernières années, d'augmenter le nombre des grosses fermes et de diminuer celui des petites exploitations.

On en jugera par le tableau suivant relatif au canton de Waremme :

Répartition du nombre des exploitations agricoles d'après leur étendue

	50 ares et au-dessous		De 51 ares à 3 hect.		De 3 hect. à 10 hect.		De 10 hect. à 50 hect.		De 50 hect. et au-dessus	
	1880	1895	1880	1895	1880	1895	1880	1895	1880	1895
Faire valoir direct....	933	589	510	242	132	75	61	40	9	13
Location........	1.195	1.436	1.010	551	340	258	132	167	20	37
Totaux....	2.128	2.025	1.520	793	472	333	193	207	29	50

On voit que, dans la région hesbignonne, les progrès de l'agriculture produisent, au point de vue de l'étendue et du nombre des exploitations, des résultats très différents de ceux que nous avons constatés en Ardenne.

Là-bas, la grande culture *extensive* fait place à des exploitations plus petites ; ici, la grande culture *intensive* l'emporte sur les petites exploitations.

Dans l'un et l'autre cas, au surplus, la grande propriété gagne du terrain.

Il suffit d'additionner les chiffres de notre tableau d'ensemble pour constater que dans les districts hesbayens (3, 4, 7, 8, 9, 10) les cotes foncières particulières de 100 hectares et plus occupaient, en 1834, 7.732 hectares, soit 10.4 p. 100 de l'étendue cadastrale ; en 1898 leur contenance globale était de 8,675 hectares, soit

11.6 p. 100 de l'étendue cadastrale ; et, comme ici les propriétés publiques et les terres incultes sont quantité négligeable, il en résulte que cette concentration a dû s'effectuer aux dépens de la petite ou de la moyenne propriété.

c). — Le Condroz

La partie du Condroz qui s'étend dans la province de Liège comprend le 11e, le 12e et une partie des 5e et 13e districts.

Cette région, plus fertile que l'Ardenne, moins fertile que la Hesbaye, se compose d'une série de plateaux dont l'altitude varie entre 180 et 300 mètres, et qui sont séparés les uns des autres par des vallées encaissées.

Au fond de chacun de ces plis de terrain coule un ruisseau bordé de prairies. La vue s'étend sur des champs garnis de moissons en été, mais complètement dépouillés en automne. Les fermes, pareilles à des forteresses, et les châteaux, extrêmement nombreux, sont ordinairement cachés dans les fonds où ils trouvent de l'eau et une protection contre les vents glacés qui tombent de l'Eiffel et de la haute Ardenne.

Le climat est froid, les gelées nocturnes fréquentes jusqu'à une époque avancée du printemps. Les procédés de culture sont plus arriérés que dans la région hesbignonne, les grandes propriétés plus nombreuses, les communaux mieux conservés.

La description du Condroz, par E. de Laveleye, dans son *Économie rurale de la Belgique*, reste, à peu de chose près, applicable au haut Condroz, à la région presque entièrement agricole, qui s'étend entre Ciney et Durbuy ; mais, à mesure que l'on se rapproche de la Meuse, du pays des carrières et des fabriques, l'économie rurale subit des modifications profondes : les jachères ont dis-

paru ; le froment s'est à peu près entièrement substitué à l'épeautre qui était jadis la céréale dominante. La betterave sucrière, encore inconnue dans le haut Condroz, occupe, depuis cinq ou six ans, un certain nombre d'hectares. Les fermiers qui se livrent à cette culture emploient des ouvriers flamands, du pays d'Alost ou du sud de la province d'Anvers.

Dans le 11[e] district (Huy, Héron), l'étendue exploitée se divise comme suit :

	ÉTENDUE totale	BOIS		CÉRÉALES		BETTERAVES		PRAIRIES et vergers		DIVERS	
	H.	H.	P. C.	H.	P. C.	H.	P. C.	H.	P. C.	H.	P. C.
1880.	25.361	5.140	20,2	10.368	40,9	269	1,1	1.975	7,8	7.609	30.0
1895.	24.916	5.531	22,2	8.949	35,9	797	3,2	2.593	13,1	7.046	28,3

Cette transformation de terres à blé en bois et en pâturages, a eu pour conséquence de faire disparaître un assez grand nombre de petites exploitations ; voici les chiffres que nous fournissent les recensements de 1890 et de 1895, pour les 11[e] et 12[e] districts :

Répartition du nombre des exploitations, d'après leur étendue

	50 ares et au-dessous		De 51 ares à 3 hect.		De 3 hect. à 10 hect.		De 10 hect. à 50 hect.		De 50 hect. et au-dessus	
	1880	1895	1880	1895	1880	1895	1880	1895	1880	1895
Faire valoir direct....	2.773	2.651	1.788	1.593	335	333	154	156	15	26
Location........	5.293	5.577	2.693	2.632	471	419	270	252	198	191
Total....	8.066	8.228	4.481	4.225	806	752	424	408	213	217

Ainsi donc, les cultures parcellaires et les grandes fermes ont, seules, gagné du terrain. Depuis la crise, beaucoup de grands propriétaires ont pris le parti d'exploiter eux-mêmes : d'où les progrès du faire valoir direct pour les exploitations de plus de 50 hectares. D'autre part, les petites exploitations sont en décroissance et les fermiers que nous avons eu l'occasion d'interroger attribuent cette décroissance à leur infériorité technique. Voici ce que nous disait à cet égard, M. L.... d'Anthismes, l'un des meilleurs, sinon le meilleur fermier de la région :

« La petite culture est la perte d'un pays : elle dégrade les parents, et encore plus les enfants.

« Ici, comme dans tout le Condroz, les petits propriétaires, cultivant en faire valoir direct une dizaine d'hectares, se trouvent dans une situation de plus en plus pénible. Ils ont un cheval, quatre ou cinq bêtes à cornes et deux ou trois cochons ; ils travaillent avec leur femme et leurs enfants, sauf à recourir, s'il le faut, aux services gratuits d'un ouvrier, dont ils préparent les terres. Dans ces conditions, ils ont à suffisance le pain et le beurre, qu'ils produisent, mais quand il s'agit de trouver cinq francs, de payer leurs contributions, toujours plus fortes, il n'y a rien dans la bourse. La seule voie de salut pour ces cultivateurs, c'est la coopération, l'achat en commun des engrais, des machines, la réunion de leurs attelages, etc. S'ils s'obstinent à rester isolés, leur disparition est certaine : sur dix cultivateurs de ce genre, existant à Anthismes, six ont déjà fait la culbute ; les autres branlent dans le manche. Ces gens-là mangent, vivent, s'habillent, beaucoup moins bien, avec leurs dix hectares, que ceux qui n'en cultivent que deux ou trois. Ces derniers, en effet, qui ne veulent pas se mêler d'avoir un cheval, et qui cultivent avec leurs vaches, se trouvent dans de bonnes conditions. Ils vendent du beurre, des œufs, quelques sacs

d'avoine, l'excédent de leurs pommes de terre et mangent le reste. Quand, dans un village, il y a un petit morceau de terre à vendre, ce sont eux qui l'achètent, pour s'arrondir. »

D'autre part, nous avons vu que, depuis 1834, les cotes foncières de plus de cent hectares ont vu s'accroître également leur contenance.

Elles occupaient, à cette époque, dans les 11e et 12e districts, une étendue globale de 20,612 hectares, soit 37.2 p. 100 de l'étendue cadastrale. Aujourd'hui — malgré le recul provoqué dans les environs immédiats de Huy, par le développement de l'agglomération industrielle — les grandes cotes foncières occupent, dans les mêmes districts, 23,214 hectares, soit 41.3 p. 100 de l'étendue cadastrale.

d). — Le pays de Herve

Le 6e et le 14e districts, comprenant les cantons de Dalhem, Aubel et Herve, forment un plateau arrondi, qui, bordé au sud par la vallée de la Vesdre, descend en pente douce vers Aix-la-Chapelle et les frontières de l'Allemagne. Au centre de ce plateau, se trouve la petite ville qui a donné son nom à la région qui l'entoure : le pays de Herve.

Au point de vue de la constitution géologique, le pays de Herve se rattache au Condroz. Les versants sont couverts de bois. Sur le plateau, les difficultés de la culture ont amené la transformation de la plus grande partie du sol en vergers, où le bétail paît nuit et jour. « L'aspect du pays, dit E. de Laveleye (1), est d'une douceur sans pareille. On voit, de toutes parts, une suite ininterrompue de petits mamelons, complètement

---

(1) *L'Economie rurale de la Belgique*. Le Condroz et l'Ardenne.

revêtus d'une herbe fine, égale, d'un vert admirable et d'une teinte parfaitement uniforme. »

Dans le canton de Herve — que nous prendrons pour type — sur une étendue exploitée de 5,490 hectares, on trouve 2,396 hectares de prairies pâturées, 1,724 hectares de prairies fauchées, 1,043 hectares de vergers, et, en tout, 5,225 hectares de fourrages, soit 95.1 p. 100 du domaine agricole.

La plupart des exploitations sont, ou bien des parcelles ouvrières, inférieures à 50 ares, ou bien, des petites fermes, de 5 à 10 hectares qui n'emploient guère de salariés.

Néanmoins, dans l'intervalle des deux derniers recensements agricoles, les fermes de plus de 10 hectares se sont multipliées, aux dépens des exploitations inférieures à 10 hectares.

On en jugera par le tableau comparatif suivant, que nous avons dressé d'après les données des recensements de 1880 et de 1895 :

Répartition du nombre des exploitations, d'après leur étendue

	50 ares et au-dessous		De 50 ares à 3 hect.		De 3 hect. à 10 hect.		De 10 hect. à 20 hect.		De 20 hect. à 30 hect.		De 30 hect. à 40 hect.	
	1880	1895	1880	1895	1880	1895	1880	1895	1880	1895	1880	1895
Faire valoir direct..	490	444	127	74	129	103	11	21	1	0	0	0
Location......	663	661	168	112	326	323	123	131	10	16	3	1
Totaux...	1.153	1.105	295	186	455	426	134	158	11	16	3	1

Dans cette région pastorale, les grosses cotes foncières sont rares ; il n'en existe qu'une seule, dans le canton de

Herve. Quant à celles que l'on trouve dans les cantons d'Aubel et de Dalhem, elles se rapportent toutes, ou presque toutes, à des localités situées en dehors de la zone des herbes.

Néanmoins, ici, comme dans les autres régions de la province, la propriété foncière tend à se concentrer.

En 1834, les cotes foncières de plus de cent hectares composaient dans les 6e et 14e districts, 3,613 hectares, soit 12.9 p. 100 de l'étendue cadastrale; leur contenance globale s'élève, en 1898, à 4,496 hectares, soit 16.2 p. 100 de l'étendue cadastrale.

CHAPITRE II

L'ORIGINE DES GRANDES PROPRIÉTÉS

L'histoire des grandes propriétés de la province de Liège ressemble à celle des autres provinces.

Il en est, comme le Rond Chêne, à Esneux, qui ont été constituées, au cours de ce siècle, avec les débris d'anciens domaines, ou — dans la région des hautes fagnes — aux dépens des biens communaux.

D'autres — les domaines d'Argenteau ou de Remersdael, par exemple — appartiennent encore, peu nombreux, du reste, à la famille des anciens seigneurs. Quelques-uns, demeurés intacts, ont passé dans les mains d'industriels enrichis.

Ce fut le cas, notamment, pour le célèbre château de Modave.

Construit au dix-septième siècle, sur l'emplacement d'un château plus ancien, cédé au prince-évêque de Liège, par Ferdinand de Marchin, Modave passa successivement au cardinal de Fürstenberg, à son neveu, le prince de Lamarche, et à son créancier Arnold de Ville. La fille de

ce dernier épousa, à la fin du dix-huitième siècle, le duc de Montmorency. Dès le début de la révolution, Anne-Léon de Montmorency s'y réfugia et y accueillit un grand nombre d'émigrés. « Un jour, la traque révolutionnaire chassa à Modave le comte d'Artois, frère du roi. Il y eut des chasses, des dîners, des réceptions fastueuses. On attendait le roi lui-même ; et tout à coup le bruit de l'arrestation de Varennes tomba à travers le bruit des fêtes. Comme un coup de vent, la nouvelle dispersa cette petite cour, qui, le roi présent, fût devenue la vraie cour. Toutes les ailes se tendirent, on s'envola vers Coblentz, et Modave fut vendu comme bien d'émigré. Mais un receveur de Montmorency, l'ayant racheté, le restitua, par la suite, au fils aîné du duc Anne. Signe des temps, cette grande habitation, illustrée par toute une lignée de princes, de cardinaux et d'évêques, est tombée en roture : ce sont des bourgeois à présent qui meurent sous les lambris qui ont vu naître les ducs » (1).

En 1817, les Montmorency vendirent Modave à M. G. Lamarche ; il appartient aujourd'hui à M. Braconier-Lamarche, sénateur de Liège.

Outre les biens d'émigrés, relativement peu nombreux, on sait que le gouvernement français fit mettre en vente les biens du clergé belge dans les neuf départements réunis. Les conditions d'achat furent réglées par plusieurs lois, spécialement par celles des 16 frimaire an V et 9 vendémiaire an VI, stipulant que l'acquéreur devait payer un dixième du prix de son adjudication en numéraire. Le restant pouvait être acquitté, soit avec des ordonnances des ministres délivrées pour fournitures faites à la République, soit en bordereaux de la liquida-

---

(1) Lemonnier. *La Belgique,* dans *le Tour du Monde,* 1885, p. 230. Paris, Hachette, 1885.

tion de la dette publique ou de la dette des émigrés, bons de réquisition, bons de loterie, ordonnances ou bons de restitution des biens des condamnés politiques ou d'indemnités des pertes occasionnées par la guerre, etc., etc. Il ne faut donc pas s'étonner que certaines propriétés « nationales » aient atteint un prix nominal fort élevé : elles furent payées en assignats, qui perdaient, en 1795, les neuf dixièmes de leur valeur et en papiers publics plus dépréciés encore. En 1796, les assignats étaient tombés au 344e de leur valeur; il fallait 8,600 livres pour obtenir un louis d'or !

Nous devons aux patientes recherches du P. Clerx, la « liste générale des églises et des couvents de la province actuelle de Liège et de quelques biens qui en dépendaient, vendues comme propriétés nationales du 1er ventôse an V (22 février 1897) au 1er juillet 1808 » (1).

---

(1) Les principales fermes, dépendant de ces corporations, et qui furent vendues comme biens nationaux, furent les suivantes :

§ 1. — *Corporations d'hommes*

1° Abbaye de Beaufays (canton de Louveigné) : avec 50 bonniers, 11 verges de terres (adjugée pour 2,755,000 francs).

2° Abbaye de Beaurepart (à Liège) : trois fermes, dont une à Hamoir (53 bonniers, 14 verges) et deux à Milmort : la ferme d'Archis (84 bonniers, 33 verges; 217,000 francs) et la petite cense d'Archis (60 bonniers, 48 verges; 111,000 francs).

3° Abbaye de Flône (cantons de Jehay, Huy) : les fermes de la Karité, à Flône (55 bonniers et demi); de Rusmont, à Amay (60 bonniers); de Hottine, à Hermalle (111 bonniers, 72 verges; 68,000 francs) et, enfin, une ferme de 138 bonniers, 34 verges, située dans la commune de Geer (canton de Waremme) et qui fut adjugée, de même que celle de Hottine, « au citoyen Paquò, ex-abbé de Flône. »

4° Abbaye de Neumoustier-lez-Huy : la ferme dite Petit-Bois, située à Clavier (88 bonniers, 60 verges; 56,000 francs).

5° Abbaye de Saint-Laurent, à Liège : le bois de Kikempois, à Angleur (33 bonniers, 9 verges; 40,100 francs).

6° Abbaye du Val-Saint-Lambert : 11 fermes, parmi lesquelles, — pour ne citer que les principales — : la ferme du château à

Indépendamment des églises, des couvents et des monastères situés dans les villes, cette liste — qu'il serait fort désirable de posséder pour tout le pays — nous fournit des renseignements, assez complets, sur les biens ruraux appartenant aux corporations d'hommes et de femmes, dans la province de Liège.

Nous renvoyons, pour le détail des biens noirs mis en vente au travail original du P. Clerx.

Plainevaux (79 bonniers, 23 verges; 106,000 francs); la ferme dite Champ de Bure, à Ivoz (120 bonniers; 210,000 francs); la Costerie, à Ehein (120 bonniers; 91,600 francs).

Il faut citer encore une ferme située à Sény et appartenant à l'abbaye de Saint-Trond (Limbourg) (55 bonniers, 15 verges; 38,000 francs).

§ II. — *Corporations de femmes*

1° Abbaye de la Paix-Dieu (Jehay-Bodegnée) : ferme de 98 bonniers, 13 verges; 124,000 francs.

2° Abbaye de Robermont-lez-Liège : cinq fermes, dont la principale, située à Hermée (72 bonniers, 45 verges; 200,000 francs).

3° Abbaye de Saint-Victor (Huy) : une ferme (20 bonniers, 32 verges; 27,100 francs).

4° Abbaye de Sinnich (Verviers), avec 37 bonniers, 37 verges de dépendances (960,000 francs).

5° Abbaye du Val-Benoît (Liège) : trois fermes, dont la principale, dite Thiernesse, à Angleur (90 bonniers; 83,885 francs).

6° Abbaye du Val-Notre-Dame (Antheit) : château et ferme de Thiliesse, à Aubée (120 bonniers; 151,000 francs); ferme à Waleffe (120 bonniers; 242,000 francs).

7° Abbaye de Vivegnies-lez-Liège : ferme du couvent (97 bonniers, 16 verges; 270,000 francs).

Outre ces abbayes, situées dans la province de Liège, l'abbaye de Floreffe (arrondissement de Namur), possédait une ferme à Warnant (100 bonniers, 23 verges; 95,600 francs).

Enfin, l'Ordre de Malte et l'Ordre Teutonique avaient également des biens assez considérables et notamment les fermes suivantes :

1° Ordre Teutonique : la commanderie de Fouron-Saint-Pierre et Fouron-Saint-Martin (canton d'Aubel), se composant d'un château et d'une ferme (44 bonniers, 51 verges; 31,807 francs).

2° Ordre de Malte : la commanderie de Villers-le-Temple (148 bonniers, 14 verges; 1,941,000 francs); — la ferme du Temple, à Visé (101 bonniers, 17 verges; 243,000 francs); — la ferme du Temple, à Longprez (52 bonniers, 39 verges; 147,000 francs).

Parmi les fermes ainsi vendues, et dont le plus grand nombre, du reste, avaient une contenance inférieure à 100 hectares, quelques-unes ont été morcelées. D'autres se trouvent enclavées dans les grandes propriétés actuelles : c'est le cas, par exemple, pour la ferme de l'abbaye de Flône, à Geer, ou de l'abbaye de la Paix-Dieu, à Jehay-Bodegnée. On en pourrait trouver bien d'autres encore, mais il faudrait, pour cela, procéder à des recherches sur place, dont la fastidieuse longueur ne serait guère compensée par l'intérêt des résultats obtenus.

En résumé, dans la province de Liège, comme dans le Hainaut, le développement de l'agglomération industrielle a eu pour effet de morceler les grandes cotes foncières, dans les environs *immédiats* des principaux centres de population et spécialement dans les districts de Seraing et de Huy.

Par contre, l'accumulation des fortunes a eu pour résultat de multiplier et d'étendre les cotes foncières de plus de 100 hectares, dans tous les districts agricoles qui touchent à la région industrielle et subissent son influence.

Enfin, dans le district de Landen, à l'extrémité occidentale de la province, nous trouvons la même situation que dans les districts adjacents, de Tirlemont et de Jodoigne (Brabant) : les grandes cotes foncières sont peu nombreuses et tendent à se morceler. Presque toute cette région, habitée par des populations flamandes, reste en dehors de la sphère d'influence des centres industriels ; la petite culture y est plus répandue ; les familles-souches assez nombreuses ; les grosses fermes très clairsemées.

Depuis quelques années cependant, cette situation tend à se modifier dans les villages qui longent les lignes

de Landen à Ramillies et à Landen-Huy. Les industriels des grands centres commencent à entamer le canton. Plusieurs d'entre eux, M. B... à Petit-Hallet et M. S... à Wansin, par exemple, y ont acquis des fermes et la propriété foncière tend à se concentrer.

Bref, nous retrouvons ici les mêmes tendances que dans les autres provinces : concentration, quand l'influence des villes se fait suffisamment sentir ; morcellement, dans le cas contraire.

EMILE VANDERVELDE

LA COOPÉRATION EN BELGIQUE

(Fin)

LES COOPÉRATIVES DE PRODUCTION (1)

Quand on parle de la prospérité des sociétés coopératives de Belgique, il faut établir une distinction entre les coopératives de consommation et les coopératives de production.

Les premières ont admirablement réussi. Les secondes ne sont jamais parvenues à prendre un grand développement.

C'est là, du reste, un phémonène général. En Angleterre, les sociétés coopératives de production qui subsistent et qui prospèrent sont celles qui alimentent les coopératives de consommation groupées dans la *Wholesale Society*.

Une enquête, faite en 1895 en France par l'Office du Travail, prouve que la coopérative ouvrière de production n'a pas accompli de notables progrès à Paris.

En Belgique, nous avons un certain nombre de sociétés ouvrières de production, mais il n'existe pas de statistique officielle à ce sujet. Cependant les renseignements que nous possédons nous permettent de dire, dès à présent, que la coopérative de production n'a pas donné de résultats plus satisfaisants en Belgique qu'en France ou en Angleterre.

---

(1) Voir le numéro du 1er septembre.

Une enquête a été faite à ce sujet l'année dernière par le citoyen Zéo, collaborateur au *Peuple* et secrétaire de rédaction de la revue du Parti ouvrier belge, l'*Avenir social.* L'enquête a porté sur cinq sociétés coopératives de production et sur quatre associations ouvrières de production. Elle a été publiée en partie dans les *Coopérateurs belges.*

Voici les conclusions auxquelles aboutit le citoyen Zéo :

« La gestion commerciale, l'ordre, la régularité dans la tenue des bilans et des comptes ne sont pas prisés ordinairement à leur juste valeur et beaucoup de mécomptes procèdent de cette faute.

« Le rôle du comptable, celui du gérant et des administrateurs ne sont pas toujours appréciés équitablement par les ouvriers.

« Nos associations de production, refusant d'accorder des traitements convenables à leur comptable et à leur gérant, ne parviennent guère à s'attacher des hommes capables, intelligents, possédant des aptitudes industrielles et commerciales.

« L'association ouvrière est toujours aux prises avec les difficultés qui résultent du manque de capitaux, d'où impossibilité d'acheter un outillage complet, nouveau ou perfectionné, de se procurer la matière au prix de gros, de se mettre au niveau de ses concurrents, etc.

« Elle rencontre toujours la méfiance des fournisseurs de matières premières et celle de la clientèle. Il lui faut, en conséquence, à son début du moins, payer comptant et vendre à long crédit. Elle se transforme parfois en association ouvrière fermée où l'idéal ouvrier n'occupe plus qu'une place très restreinte.

« Elle n'a surgi que dans la petite et la moyenne industrie.

« Le plus souvent enfin, elle n'attache que peu ou point d'importance à la situation intellectuelle et morale de ses associés.

« Pour le surplus, les conditions de travail sont peu différentes de celles de l'industrie en général. »

Faut-il, pour cela, renoncer à la coopérative de production, se demande l'auteur de ce rapport? Il répond, avec raison, non, car elle constitue une forme supérieure d'organisation. Seulement, il faut réfléchir, étudier, posséder les capitaux et le personnel d'élite nécessaires et ne se lancer dans cette difficile entreprise qu'après avoir réuni toutes les conditions indispensables pour la faire réussir.

LA TRANSFORMATION DE L'INDUSTRIE DU PAIN

Les boulangeries du Parti ouvrier, qui sont en même temps des coopératives de production et de consommation, ont eu au moins un élément de succès : la clientèle.

C'est par la fabrication du pain que presque toutes nos coopératives ont débuté. C'est autour de cette branche principale de coopération que sont venues s'adjoindre d'autres branches, le charbon, les épiceries, les produits pharmaceutiques, les aunages, les confections, les brasseries, les boucheries, etc.

Il n'est pas indifférent d'exploiter tel ou tel produit en coopération si l'on veut réussir facilement et réaliser de gros bénéfices.

C'est ainsi que les magasins d'aunages et de confections de la *Maison du Peuple* de Bruxelles ont toujours péniblement marché. La raison en est simple. Nous avons dans la capitale une dizaine de grands bazars qui disposent de capitaux considérables et qui réduisent au minimum la main-d'œuvre. Grâce aux achats en gros

qu'ils peuvent faire aux lieux mêmes de production et aux salaires de famine qu'ils paient à leurs ouvriers et à leurs employés, ils peuvent vendre leurs produits à un bon marché excessif. Les coopératives, qui ne disposent pas de gros capitaux, et qui sont obligées, par leur caractère socialiste, de rétribuer convenablement les ouvriers et les employés qu'elles emploient, ne sauraient faire aux grands magasins de confection une concurrence sérieuse.

Nos boulangeries, au contraire, ont été créées là où la grande industrie du pain n'existait pas encore. Nous avions dans nos villes un grand nombre de petits boulangers. Ils travaillaient avec un ou deux ouvriers et possédaient un petit four en briques, établi dans le sous-sol de leur maison. L'ouvrier boulanger logeait chez son patron. La nuit, il travaillait au four. Pendant le jour, il devait se faire porteur de pain. Il faisait seize et dix-huit heures de travail et recevait, outre la nourriture et le logement, une trentaine de francs par mois de rétribution.

Nos boulangeries coopératives ont révolutionné l'industrie du pain, en ont fait une grande industrie moderne avec des fours perfectionnés et des pétrins mécaniques. Nos ouvriers boulangers de la *Maison du Peuple* de Bruxelles travaillent huit heures et touchent un salaire minimum de cinq francs par jour sans compter leur part de 2 1/2 p. 100. dans les bénéfices. Nos coopératives ont fait diminuer le prix de pain de 30 à 40 p. 100. Alors qu'autrefois le kilo de pain se vendait en Belgique presque aussi cher qu'en France actuellement, aujourd'hui il ne coûte plus aux coopératives de la *Maison du Peuple* que 23 centimes.

De grandes boulangeries capitalistes ont été instituées en ces derniers temps dans la plupart des grands centres.

Elles ne sont pas parvenues à ébranler nos grandes institutions coopératives. Elles ont eu simplement comme résultat d'achever la petite industrie du pain à laquelle nous avions porté le premier coup. Nos petits boulangers ont presque complètement disparu.

On peut donc dire que l'industrie du pain est, dès à présent, mûre pour être transformée en service public communal.

Les deux exemples que nous venons de citer, les confections et la boulangerie, prouvent que la coopérative réussit surtout là où le capitalisme n'a pas encore créé la grande industrie. Ceci est si vrai, qu'à Liège, par exemple, où la grande boulangerie capitaliste a précédé la boulangerie coopérative, celle-ci n'a progressé que faiblement et est bien loin d'avoir acquis l'importance des grandes coopératives de Bruxelles, de Gand et de Jolimont.

LES DIFFICULTÉS DE L'ŒUVRE

Personne ne s'imagine sans doute que la grande force matérielle que le Parti ouvrier belge a retirée de ses coopératives, ait été acquise sans peine.

Les difficultés rencontrées ont été, au contraire, fort nombreuses et plus d'une de nos *Maisons du Peuple* ont traversé des crises redoutables dans lesquelles nous avons craint souvent de les voir sombrer.

Ces difficultés sont de natures diverses. Nous allons rapidement énumérer les principales d'entre elles.

L'une des plus grandes résultait de notre manière un peu naïve d'administrer.

Prenons pour exemple la *Maison du Peuple* de Bruxelles.

Encore actuellement, le conseil d'administration se compose de 42 membres. Ce sont presque tous des ouvriers

dont l'instruction est souvent rudimentaire et qui, après avoir fait à l'atelier ou à l'usine neuf, dix et onze heures de travail, viennent le soir administrer une société qui a fait l'an dernier quatre millions d'affaires.

Et que leur demande-t-on? De se prononcer sur des achats de farine, de levure, de bière, de vins, d'épiceries, de charbon, de chevaux, sur des questions d'emprunts, de crédits, sur les qualités professionnelles des postulants, sans parler des multiples questions de tous genres que comporte une institution à la fois industrielle, commerciale et politique.

Chacune des coopératives commerciales de la *Maison du Peuple* exige des connaissances, des aptitudes spéciales que les ouvriers les plus intelligents ne sauraient acquérir dans la société actuelle, faute de préparation et d'éducation. Chacune d'elles aussi réclame un temps dont ils ne disposent pas toujours.

L'administration de notre grande coopérative est, en réalité, sans responsabilité, car qu'est-ce qu'une responsabilité répartie entre quarante-deux hommes?

Il y a là, au point de vue commercial, un manque de direction et un manque d'initiative qui empêchent la coopérative de prendre tous les développements dont elle est susceptible.

Empressons-nous d'ajouter qu'un remède radical va être porté à cet état de choses. La dernière assemblée de la *Maison du Peuple* a nommé une commission d'études chargée d'examiner les modifications qui pourraient être apportées à l'administration de la coopérative. Le travail de cette commission vient d'être publié. Voici, en résumé, à quelles conclusions elle en est arrivée.

Sous le nom de sections, on créerait autant de conseils d'administration qu'il y a de services importants. Cha-

cune de ces sections aurait le droit d'achat pour sa branche de coopération, ce qui lui permettrait d'acquérir une certaine compétence, chose impossible à réaliser lorsque les administrateurs étaient chargés de se prononcer sur des achats d'une dizaine de produits différents. Les sections seraient guidées par un chef de service et contrôlées par le bureau exécutif. L'exécution des mesures prises serait centralisée. Le bureau exécutif sert de lien entre les diverses sections et la direction d'ensemble reste en la possession du conseil d'administration qui est composé de l'ensemble des sections.

Si ces mesures sont votées par l'assemblée générale, si surtout elles sont appliquées, nous croyons qu'elles feront prendre à notre *Maison du Peuple* un grand développement.

Une des conditions essentielles de la prospérité des sociétés ouvrières en général, c'est une bonne tenue des livres et un contrôle sévère sur toutes les opérations de la société. A ce point de vue, nos grandes coopératives sont généralement bien administrées. Mais dans les petites coopératives, la tenue des livres et le contrôle de la caisse laissent très souvent à désirer et nous n'avons pas besoin d'insister sur les abus qu'un tel état de choses doit nécessairement engendrer.

Une série de difficultés résulte du mode de nomination et de rémunération du personnel, des rapports des employés et des ouvriers avec le conseil d'administration.

Autrefois, quand un emploi était vacant à la *Maison du Peuple* de Bruxelles, il suffisait de se dire bon socialiste et d'être pauvre, pour être généralement certain d'être nommé. On ne s'inquiétait qu'accessoirement des qualités professionnelles des postulants. On introduisait ainsi dans le personnel des hommes incapables de rendre

des services et qui devenaient bientôt une charge pour la société. Ces nominations étaient certainement dictées par de très louables sentiments, mais on a été obligé de devenir plus raisonnable et d'abandonner cet humanitarisme excessif qui tendait à rien moins qu'à faire de nos coopératives des maisons de retraite pour les invalides du travail, alors que la coopération doit être avant tout une arme de combat.

LE PERSONNEL

Dans une coopérative socialiste il y a aussi une forte tendance à l'égalisation des salaires. C'est ainsi qu'à la *Maison du Peuple* de Bruxelles, les ouvriers touchent un salaire qui est supérieur environ de 60 p. 100 au salaire moyen de l'ouvrier bruxellois, alors que les appointements des employés sont quelquefois inférieurs à ceux des employés de l'industrie privée.

La conséquence de cet état de choses est celui-ci : les ouvriers ont le plus grand intérêt à entrer dans le personnel de la *Maison du Peuple*. Les employés, capables et intelligents, ont plutôt intérêt à se caser dans l'industrie privée. C'est ce que ces derniers font lorsqu'ils manquent d'esprit de sacrifice et de convictions socialistes profondes. D'où, par conséquent, préjudice pour la coopérative ouvrière.

D'autre part, ni les ouvriers, ni les employés ne sont directement intéressés à la prospérité de la société. Qu'ils travaillent ou qu'ils ne travaillent pas, qu'ils produisent beaucoup ou qu'ils produisent peu, à la fin de la semaine ou du mois, ils reçoivent le même salaire.

Il y a donc des membres du personnel des coopératives qui ont besoin d'être surveillés pour qu'ils fassent leur devoir ? Evidemment, il y en a. La moralité des ouvriers

socialistes est certes supérieure à celle des autres ouvriers. mais elle n'est pas tellement idéale que leur travail ne doive plus être contrôlé et qu'ils remplissent leur devoir, parce que c'est le devoir. Ayant d'être employés dans les coopératives, ils se trouvaient dans les ateliers et les usines, en lutte constante contre le patron, travaillant le moins possible pour le plus haut salaire possible.

En un mot, ils sortent de la fange capitaliste et continuent à vivre dans une société capitaliste où le mobile de la plupart des actes est l'intérêt personnel.

Pense-t-on qu'il soit possible de transformer, du jour au lendemain, de pareils hommes en anges?

Evidemment, par la persuasion, en leur parlant du but élevé, poursuivi par nos coopératives et, en général, par le socialisme, on doit s'efforcer de faire comprendre à nos travailleurs tout leur devoir. Mais en attendant, nous n'avons pas le droit de négliger ce que commande l'intérêt immédiat de nos sociétés coopératives.

Or, cet intérêt immédiat veut que chaque ouvrier, chaque membre du personnel produise, donne ce qu'il peut.

Pour arriver à ce résultat, nous ne voyons d'autre moyen que d'exiger de chaque ouvrier un minimum de production et d'accorder, pour le surplus, une prime aux travailleurs les plus habiles ou les plus actifs. Comme la journée de travail est généralement limitée à huit heures, personne ne pourra nous reprocher sérieusement de vouloir exténuer les ouvriers que nous employons.

Nous croyons savoir, au surplus, que la *Maison du Peuple* de Bruxelles a l'intention d'introduire progressivement et dans la mesure du possible, le système des primes et des gratifications.

Il surgit encore bien d'autres difficultés résultant, ou des exigences parfois exagérées du personnel, ou des

exigences souvent exagérées des coopérateurs, clientèle très difficile à contenter.

Comment se fait-il que, malgré tous ces graves inconvénients, les coopératives prospèrent quand même ?

Le phénomène peut s'expliquer par deux raisons principales. La première, c'est la supériorité évidente du principe de la coopération sur le principe capitaliste de l'industrie. Nos sociétés ouvrières ne sont pas guidées par un intérêt particulier, mais par l'intérêt général. Les coopérateurs savent que nous n'avons aucun intérêt à les tromper. Ils n'ignorent pas non plus quel noble usage est fait d'une partie des bénéfices réalisés. C'est pourquoi ils restent chez nous, même lorsqu'une société concurrente vend moins cher ou semble offrir des avantages matériels plus grands. C'est une clientèle stable. De plus, les frais d'administration qui absorbent ailleurs une si grande part des ressources, sont, chez nous, insignifiants.

La seconde raison, c'est l'intelligence, le dévouement et l'esprit de sacrifice de quelques socialistes.

Il y en a, comme Edmond Van Beveren et Edouard Anseele à Gand, Jean Volders à Bruxelles, bien d'autres encore, plus obscurs, moins connus du socialisme international, mais dont le mérite est peut-être aussi grand, qui ont fait preuve de véritable génie commercial ; qui, pour un salaire d'ouvrier, se sont voués à l'œuvre de la coopération avec une intelligence supérieure et un superbe désintéressement. Ah ! ce qu'on les a calomniés et salis ceux-là, les accusant de vénalité et d'ambition vulgaire, quitte cependant à la presse bourgeoise à leur rendre un hommage éclatant et unanime, le jour où la foule innombrable des travailleurs à qui ils ont offert leur existence en holocauste, les conduit au cimetière.

Oui, nos *Maisons du Peuple* sont belles, mais elles

font songer parfois à ces pyramides d'Egypte qui ont coûté la vie aux ouvriers qui les ont édifiées.

FAUSSES CONCEPTIONS

Un grand nombre de difficultés que rencontrent nos coopératives, proviennent des fausses conceptions que l'on se fait encore de ces institutions. Les uns ne voient dans la coopération qu'un instrument, un moyen de se procurer des ressources pour la propagande socialiste. Pour eux, les coopératives doivent donc être gérées et administrées comme des institutions purement commerciales.

Pour les autres, les coopératives devraient être l'image du régime social de l'avenir, une société socialiste en miniature, telle qu'ils se la représentent. Les ouvriers occupés par elles devraient jouir d'une liberté absolue. Pourrait-on les astreindre à travailler un certain nombre d'heures par jour? C'est douteux. Est-ce que les chefs d'équipe, les chefs de service et autres institutions empruntées au régime capitaliste sont bien nécessaires? L'administration ne pourrait-elle pas être faite par les seuls ouvriers?

Ceux qui raisonnent ainsi, versent dans la même erreur que ces communistes d'autrefois qui, s'abstrayant du monde réel, prétendaient fonder, au milieu de la société actuelle, avec des hommes pétris par le régime capitaliste, des colonies socialistes où devaient régner l'égalité parfaite et le bonheur idéal. Belle illusion que la triste réalité ne tardait pas à détruire!

NOUVEAU MODE DE PRODUCTION ET D'ÉCHANGE

Quand nous voulons édifier des œuvres, nous devons voir les hommes et les choses tels qu'ils sont et non pas

tels que nous voudrions qu'ils fussent, si nous ne voulons pas construire sur le sable.

Qu'est-ce qu'une société coopérative? D'abord une société commerciale en lutte avec d'autres sociétés commerciales, et obligée comme celles-ci de subir les lois économiques. Si elle est mal administrée, si l'ordre et la discipline ne règnent pas parmi son personnel, si elle vend trop cher, ou si elle livre des produits de mauvaise qualité, si elle mécontente sa clientèle, elle sera vaincue par ses concurrents, mieux outillés et mieux organisés.

Mais n'est-elle que commerciale? Evidemment non. Elle ne l'est déjà pas dans son but qui est, non d'enrichir un ou quelques hommes, mais de servir une idée. Elle ne doit pas non plus l'être dans tous ses moyens. Elle ne peut pas exploiter les ouvriers qui sont à son service, elle ne peut pas les astreindre à de trop longues heures de travail. Elle doit veiller à leur bien-être matériel et, à ce point de vue, les coopératives socialistes n'ont pas, que nous sachions, des reproches à s'adresser.

Mais il y a encore une autre obligation dont il n'a pas été suffisamment tenu compte jusqu'ici, celle de travailler à l'éducation morale et socialiste du personnel. L'attention des créateurs et des administrateurs des coopératives devrait être appelée de ce côté. Il faudrait en arriver à rendre l'autorité d'un conseil d'administration de moins en moins nécessaire, à la réduire à son minimum, à habituer les membres du personnel à s'astreindre à cette discipline volontaire qui constitue une des forces les plus étonnantes du Parti ouvrier belge.

Nos adversaires nous représentent, en effet, — peut-être de bonne foi — comme un troupeau bêlant derrière quelques grands chefs, alors que, pour ce qui concerne l'indépendance de caractère, notre prolétariat socialiste n'a rien à envier à aucun autre prolétariat. Les débats

de nos assemblées et de nos congrès sont là pour le prouver. Seulement nos préférences, nos inimitiés, nos griefs personnels se taisent, toutes nos divisions disparaissent et nous formons bloc dès que l'ennemi se trouve en présence. Ah! cette discipline volontaire, puissent tous les socialistes en comprendre bientôt la puissance et la grandeur!

Nous ne croyons certes pas que la coopération soit une panacée capable de guérir tous les maux de la société. Mais nous nous refusons à voir en elle seulement un moyen pour les socialistes de se créer des ressources pour leur propagande politique. Elle peut beaucoup, si elle se généralise, pour l'amélioration de la condition matérielle des ouvriers, elle peut beaucoup pour leur éducation morale.

Il y a plus. Emile Vandervelde disait, dans une de ses leçons à l'*Université Nouvelle*, que toutes les industries ne doivent pas nécessairement passer par le stade capitaliste, que les sociétés coopératives ont transformé en grande industrie un certain nombre de petites industries. Or, en Belgique, la coopération prend une extension considérable, non seulement dans les villes, mais surtout à la campagne. C'est ainsi que l'année dernière, les sociétés coopératives, légalement constituées et dont les statuts ont paru au *Moniteur officiel*, sont au nombre de 268, dont les deux tiers ont leur siège social à la campagne.

Quand donc nous voyons les coopératives surgir, se multiplier et s'étendre au sein même du régime capitaliste auquel elles sont supérieures par les principes et par les moyens, nous pouvons légitimement voir en elles une des formes de production et d'échange, non pas peut-être de la société idéale de l'avenir, mais au moins de la société de demain.

AUG. DEWINNE

Le Syndicat des Ouvriers en Instruments de précision

Le Syndicat des ouvriers en Instruments de précision fut créé le 12 juillet 1892, à la suite d'un différend entre un ouvrier, le camarade Viardot, et son patron, M. Ducretet. Ce camarade fut renvoyé de l'atelier, après plusieurs années de travail, sans délai de prévenance; le motif que lui donna M. Ducretet n'étant pas valable, il l'attaqua devant le conseil des prud'hommes lui demandant une indemnité. Au bureau de conciliation, l'affaire fut renvoyée à enquête auprès de M. Deffez, conseiller prud'homme patron. L'affaire conciliée, le conseiller dit à notre camarade que, bien des fois, les conflits entre patrons et ouvriers duraient longtemps et demandaient certaines connaissances que l'ouvrier isolé ignorait; il lui parla d'un groupement qui aurait en tête des hommes assez intelligents pour avoir des renseignements utiles et servir d'intermédiaires. Notre camarade comprit l'utilité de ce groupement préconisé par un patron et d'accord avec un certain nombre d'ouvriers de la corporation, il fit une réunion où une commission fut nommée pour élaborer des statuts.

En 1892 on comptait à Paris et dans le département de la Seine 1,200 ouvriers, 300 environ répondirent à l'appel lancé par les membres de la Commission et, après l'adoption des statuts, donnèrent leur adhésion.

Le Syndicat fut créé avec le titre de : Chambre syndicale des ouvriers en Instruments de précision et des parties similaires. Avant d'entrer dans l'historique du Syndicat actuel, il est utile de jeter un regard en arrière sur la corporation et son action au point de vue du groupement.

En 1848, après un appel fait par Louis Blanc, engageant les travailleurs à se grouper et à former des associations ouvrières (coopératives de production), une tentative entreprise par quelques ouvriers de l'époque eut du succès auprès de leurs collègues. Chaque adhérent à un atelier commun avait là facilité d'apporter son obole. Une somme importante fut recueillie.

Cinq ouvriers débutèrent, sous la direction d'un camarade; malheureusement cette association ne dura que trois mois; les affaires de juin 1848 amenèrent l'arrestation de ceux qui s'étaient mis à la tête de ce mouvement d'émancipation. Ces camarades arrêtés furent condamnés à la déportation.

Parmi les travailleurs, certaines professions plus persévérantes surent profiter des avantages que leur laissa le mouvement de 1848; mais la corporation des instruments de précision, plus timorée, sembla se désintéresser complètement des moyens profitables à d'autres, alors que la fabrication des instruments de précision n'étant pas très connue pouvait être recherchée par ceux s'intéressant aux sciences et à qui il fallait des appareils indispensables.

En 1862, époque où la ville de Londres organisa une exposition universelle internationale, des ouvriers qui avaient pris part au mouvement de 1848 décidèrent l'envoi de plusieurs délégués à cette exposition et l'appel suivant fut lancé :

« Voici le jour arrivé où, pour la première fois, nous sommes appelés à appliquer le suffrage universel à l'élection des représentants de notre industrie. La France ouvrière sera admise au concours international tenu en Angleterre. Faisons tous nos efforts pour que cette nouvelle consécration d'un grand principe soit belle et grande comme le principe lui-même. Nous comptons sur votre empressement à remplir votre devoir ; que le calme comme la dignité et l'intelligence président à nos élections et nous prouverons que nous sommes dignes d'exercer le droit qui nous appartient. Tout ouvrier est électeur, chaque électeur inscrira sur son bulletin de vote un nom de la liste des candidats et déposera son bulletin dans l'urne. On votera dimanche 6 juillet, de

10 heures à 4 heures, dans la salle de l'école des garçons, rue Sainte-Élisabeth, 12. »

On voit qu'à cette époque les ouvriers de la corporation étaient désireux de comparer leur industrie avec celle des étrangers.

L'impression que rapportèrent les quatre délégués fut que, dans quelques maisons seulement, le travail pouvait être considéré comme équivalent à celui de France, mais que la majeure partie lui était inférieure comme fabrication. Ils constatèrent aussi que l'ouvrier était mieux traité, mieux considéré dans les maisons anglaises, que le travail était effectué généralement à l'heure, et que le salaire de l'ouvrier anglais était supérieur à celui de l'ouvrier français.

A leur retour les délégués voulurent créer un syndicat, mais ils échouèrent devant l'indifférence de leurs camarades.

En 1865 ils firent une nouvelle tentative, ils adressèrent un appel aux ouvriers pour s'entendre sur les moyens à employer pour obtenir une amélioration de situation. Après discussion, il fut décidé de faire grève dans les maisons où l'on était obligé de faire douze heures de travail et de demander la journée de dix heures avec augmentation de salaire. La lutte dura deux mois, 320 ouvriers y avaient pris part, presque la totalité des ouvriers de la corporation ; malheureusement elle échoua, mais elle eut pour effet de resserrer les liens de ceux qui avaient souffert.

Après la liquidation des frais occasionnés par la grève, le reliquat fut employer à fonder une chambre syndicale, sous le titre de : Société de crédit mutuel, pour éviter les rigueurs du gouvernement. En 1867, époque de l'exposition universelle, cette organisation prit l'initiative d'y envoyer des délégués. Il en fut désigné sept, chargés d'établir les progrès de la mécanique de précision. Dans les rapports, il fut constaté qu'elle avait fait de sensibles progrès depuis l'exposition de Londres. Les délégués furent unanimes à engager les camarades à revendiquer la journée de dix heures et l'extension des conseils de prud'hommes.

C'est à partir de ce moment que se manifeste sérieusement

l'idée syndicale, mais l'organisation qui commençait à marcher fut détruite en 1868 par des intrigues de sociétaires peu scrupuleux.

A la fin de la guerre de 1870, quelques camarades, profitant de l'idée d'émancipation laissée par quelques révoltés, fondèrent la Chambre syndicale des mécaniciens et tourneurs. Les débuts furent heureux, secondés par le travail supplémentaire dans les ateliers de télégraphie où les bras manquaient; les patrons furent obligés de consentir à une augmentation de salaire; c'est alors que ces derniers décidèrent la création d'une Chambre syndicale patronale qui, peu de temps après sa création, proposa une entente avec le Syndicat ouvrier, en créant des commissions mixtes. Le résultat fut la dissolution du Syndicat patronal et l'ébranlement de l'organisation ouvrière dans ses principes. Il y eut de nombreuses démissions. Les continuateurs, à la tête d'un capital, voulurent fonder un atelier pour les chômeurs, ils lancèrent des actions de 50 francs, mais le résultat fut nul et ils décidèrent d'abandonner leur première idée. Ils firent une école professionnelle d'apprentissage qui bénéficia d'une subvention de 3,000 francs. Malgré l'aide du conseil municipal, l'école ne dura que deux ans et ne rendit aucun service aux travailleurs.

En 1881 une grève, qui avait pour motif une augmentation de 0 fr. 10 de l'heure, éclata dans la maison Postel Vinay. La Chambre syndicale, qui existait toujours de nom, invita les camarades à grossir ses rangs. Ces derniers refusèrent, et la lutte fut menée par un comité. La grève échoua et l'Union des mécaniciens fut crée; sa durée fut courte et pendant son existence un seul fait est à signaler : la mise à l'index de plusieurs maisons, observée scrupuleusement par les ouvriers. Au moment de la dissolution, l'avoir s'élevait à 4,000 francs environ, un membre proposa la fondation d'un atelier mais la majorité, soucieuse des critiques dont elle pouvait être l'objet, adopta le remboursement des cotisations versées, en tenant compte des dépenses, et notre corporation, de 1883 à 1892, retomba dans l'accalmie.

En juillet 1892 fut créée la Chambre syndicale actuelle. J'ai expliqué au début comment elle avait pris naissance. Au commencement la défiance régnait parmi nos camarades, qui n'avaient pas trouvé leur idéal dans les précédentes organisations, et qui craignaient que celle-ci eût le sort des précédentes. Les fondateurs eurent le soin d'élaborer des statuts très précis au sujet des rapports avec les patrons. Après quelques mois les adhésions furent plus nombreuses, et pour permettre aux syndiqués de suivre le travail du Syndicat, il fut décidé en assemblée générale la création du Bulletin de la Chambre syndicale, en montant la cotisation de 0 fr. 25 à 0 fr. 30. Depuis cette époque le Bulletin a paru régulièrement, il a servi à faire une propagande active et à signaler les abus patronaux. Ce Bulletin a pour la Chambre syndicale une grande importance. Ceux qui ne suivent pas les réunions sont mis par lui au courant du mouvement syndical et entretenus dans l'idée d'union pour la défense de nos droits. Il est urgent que les syndicats ouvriers fassent les plus grands sacrifices pour posséder un organe, outil indispensable à l'action.

Quelque temps après la création du Bulletin, plusieurs camarades proposèrent celle d'une caisse de grèves pour aider les autres syndicats qui se trouveraient en lutte, sans qu'il fût utile de prendre à la caisse du Syndicat. Cette proposition eut de fervents défenseurs mais aussi de terribles adversaires. Pour la faire voter, les auteurs furent obligés de la rendre facultative aux syndiqués. La cotisation est de 0 fr. 05 par mois et payable par trimestre. Un quart de nos syndiqués versent régulièrement et par ce moyen nous donnons à toutes les grèves sans toucher aux cotisations des syndiqués.

Notre syndicat donne, par jour, aux syndiqués les indemnités suivantes : Cas de résistance 5 francs, cas de grève 2 francs, cas de chômage 1 fr. 50, pour les vieux syndiqués que les patrons jettent à la porte une indemnité de 1 franc pendant un an, à condition qu'ils aient au moins 2 ans de présence au syndicat.

L'indemnité du cas de résistance est donnée aux syndiqués

qui refusent de subir une diminution de prix de façon ou de l'heure et à ceux qui sont renvoyés comme faisant partie du Syndicat. Depuis 1892 nous avons payé 8,755 francs pour ce cas.

L'indemnité du cas de grève est donnée aux ouvriers qui sont obligés de quitter l'atelier pour défendre leur salaire ou leurs droits. Au bout de la deuxième semaine de grève, la cotisation des sociétaires est doublée et par ce moyen nous participons tous à la lutte en mettant en pratique la maxime : tous pour un, un pour tous.

Le Syndicat des ouvriers en Instruments de précision a, depuis quatre ans, fait tous ses efforts pour soutenir, devant le conseil des prud'hommes et le Tribunal de commerce, l'ouvrier lésé dans ses intérêts ou renvoyé après plusieurs années de travail; il lui avance les fonds nécessaires pour poursuivre son patron. Quand l'affaire est portée au moyen de la demande reconventionnelle, devant le Tribunal de commerce, le Syndicat charge un de ses membres, au courant de ces sortes d'affaires, de représenter le syndiqué. Depuis que nous avons pris en main les affaires de nos syndiqués, nous avons été jusqu'ici assez heureux pour les gagner toutes.

Ces résultats qui sont connus par les ouvriers de notre métier, n'ont pas été sans nous amener des indifférents qui étaient restés isolés.

Le Syndicat des ouvriers en Instruments de précision a créé, il y a trois ans, des cours professionnels, et donne pendant la saison d'hiver des conférences scientifiques et économiques qui sont suivies par de nombreux auditeurs, hommes et femmes.

Le Syndicat fait son possible pour procurer du travail à ses membres chômeurs; un bureau de placement, absolument gratuit, est ouvert tous les jours.

Au point de vue matériel, nous aidons autant que nous le pouvons les camarades syndiqués.

Au point de vue moral, notre Syndicat envoie régulièrement un délégué à tous les Congrès corporatifs : il est adhérent au Comité de vigilance des prud'hommes ouvriers, à l'Union des

Syndicats de la Seine (la véritable Bourse du Travail de Paris reconnue comme telle par les Congrès des Bourses du Travail.)

Le Syndicat compte la moitié de la corporation qui paie régulièrement ses cotisations.

Le but que nous poursuivons est la suppression du salariat, et nous croyons que le moyen pour l'obtenir est la révolution sociale. C'est pourquoi dans tous les Congrès nous nous sommes prononcés en faveur de la grève générale, mais à l'heure actuelle il faut encore faire l'éducation de nos camarades et la meilleure méthode est l'école du Syndicat.

Le Syndicat cherche à augmenter l'instruction de ses membres par des causeries, des brochures et des journaux. Quand la masse aura compris sa force, quand le mouvement économique aura groupé, dans les Syndicats, un grand nombre d'ouvriers qui auront fait leur éducation sociale, les travailleurs détruiront cette société bourgeoise et égoïste, qui nous opprime, pour créer une société nouvelle basée sur l'amour de l'humanité.

Pour activer cette heure tant attendue par les militants, il est nécessaire que tous les hommes de cœur se mettent à l'œuvre afin de consolider le terrain des Syndicats qui, croyons-nous, est le plus sûr et le plus fécond pour arriver à faire des hommes libres sur une terre libre.

E. Briat.

CHRONIQUE SOCIALE

La baisse des Fonds d'État. — Le grand événement qui a marqué ces temps derniers la vie de la Bourse est la baisse considérable de la Rente, ou plutôt, car cette expression est inexacte, le fait qu'elle a perdu le pair. Immédiatement, les amis et les ennemis du gouvernement, tout en se donnant le mot pour rattacher cet incident à l'Affaire, lui ont trouvé des causes bien différentes. Pour les uns, le rentier, effrayé à juste titre des mesures prises récemment par le ministère, a cessé d'avoir confiance dans le crédit de l'État et le lui prouve en lui retirant ses fonds. Pour les autres, les agents de change et les congrégations, unis d'une alliance aussi étroite que mystérieuse, ont frappé sur le marché, dont les premiers sont de par leur monopole les uniques maîtres, un grand coup dont le résultat a été l'effondrement des cours.

Pour anéantir cette explication, il suffit presque de faire remarquer que le marché du trois pour cent est précisément le seul où les agents de change aient une concurrence, concurrence des plus sérieuses, puisque la réduction des courtages et le plus de facilité d'action laissent la plus grande partie des affaires à la Coulisse.

Quoi qu'il en soit, l'alerte a été chaude, et sans parler des enquêtes, destinées à ne pas aboutir, sur les lanceurs de fausses nouvelles, des mesures sérieuses ont été prises pour amortir l'effet produit. Des caisses officieuses, sinon officielles, se sont ouvertes pour faciliter le report de la Rente et encourager l'acheteur; la valeur « chauffée » a revu un instant des cours meilleurs; mais son ascension éphémère a rencontré des adversaires puissants qui l'ont arrêtée net, et elle a repris la marche, pour ne pas dire la course inverse, d'ailleurs tout à fait dans l'ordre des choses.

Tout d'abord, remettons les choses au point, et l'événement paraîtra moins surprenant. Au lieu de crier, sans vérification aucune : « La Rente était au pair depuis dix ans (car on a été jusqu'à préciser)..... Depuis l'arrivée aux affaires du ministère Waldeck-Rousseau, elle n'a cessé de baisser », etc..... constatons :

1° Que la Rente n'a atteint définitivement le pair que le 24 décembre 1895 après l'avoir touché dans le courant de 1892, pour le reperdre ensuite pendant plus d'un an ;

2° Qu'elle a eu, le 10 août 1897, le cours de 105,25;

3° Que depuis ce jour, la Rente n'a cessé de décliner pour arriver à rencontrer, tout naturellement, dans sa chute, le cours de 100 fr. — Voilà des faits exacts.

Maintenant, la France a-t-elle particulièrement à s'effrayer de cet état de choses, et est-elle la seule à en « souffrir », puisque, paraît-il, il y a « souffrance »?

Pour ce dernier point, la réponse est facile. Les Fonds publics étrangers se voient peu à peu délaissés avec la même régularité. L'Italien (du 4 p. 100 net) d'environ 97 francs, est tombé à 92 francs. Les Russes (3 p. 100 1891 et 1896) qui ont valu 97 francs et plus, en sont maintenant à 90 francs. Les Consolidés anglais, le prototype même du Fonds d'Etat, ont baissé de 6 à 7 points depuis 1895. Il est à remarquer en même temps que les nouvelles émissions tentées par divers gouvernements échouent avec un ensemble parfait, quelque alléchantes que semblent parfois les conditions offertes. Le Conseil fédéral suisse s'est vu obligé de fixer à 4 p. 100 le revenu à consentir pour un emprunt de 24 millions. L'emprunt chinois 5 p. 100 était émis à 96,50. Le Japon offre du 4 p. 100 à 90, et sans succès. La Russie a remis son emprunt.

Quelle est donc la cause de cette désaffection générale? Tout simplement le développement actuel de l'industrie dont le progrès appelle incessamment de nouveaux capitaux, leur promettant des taux plus rémunérateurs que les vieilles rentes. Evidemment, les actions des nouvelles entreprises se capitalisent à un pour cent qui, actuellement, ne justifie pas cet engouement. Mais, devant les résultats déjà acquis, et qui

ne peuvent guère que devenir meilleurs encore (à moins d'une crise économique), le public escompte l'avenir et fait crédit aux lanceurs d'affaires qui le sollicitent. Il soulage son portefeuille de sa rente pour prétendre à sa part des bénéfices promis.

Il y a donc lieu de s'attendre à voir dépérir les Fonds d'Etat, tant qu'il n'y aura pas d'à-coup dans les progrès de l'industrie. Il faut peut-être même aller plus loin et prévoir le moment où les colonies européennes, dont l'essor commence à peine, auront besoin, pour leur mise en valeur, de capitaux qu'elles rétribueront richement. Il tendra donc, dans un avenir plus ou moins lointain, à s'établir un certain équilibre entre le taux de capitalisation des rentes, et celui de toutes ces entreprises, plus aléatoires, il est vrai, mais dont par conséquent, on exigera davantage.

Cet aperçu restera vrai jusqu'au moment où se produira une de ces crises économiques dont les spécialistes avaient été, jadis, jusqu'à prévoir le retour. Reste à savoir si elle aurait maintenant la même intensité qu'autrefois. Il est probable que non, car ses effets seraient répartis sur le monde entier, au lieu de se localiser comme par le passé. Ces quelques lignes ont donc toutes chances de rester longtemps d'actualité. V. L.

Statistique industrielle française. — Le premier volume de la statistique des professions en 1896 vient de paraître; il s'applique à quinze départements. On ne peut comparer les grandeurs des ateliers en 1891 et 1896 parce que les méthodes nouvelles de recensement professionnel ont été appliquées à cette dernière date. Le volume contient cependant quelques renseignements utiles à connaître, tirés des statistiques de l'inspection du travail. Ces renseignements sont résumés dans les tableaux ci-après.

Dans les colonnes A on a mis le nombre des ateliers ayant 10 à 50 ouvriers pour 1,000 établissements recensés dans le département (au-dessus de 10 travailleurs).

Dans les colonnes B on a mis le nombre des ateliers ayant

plus de 50 ouvriers pour 1,000 établissements recensés dans le département (au-dessus de 10 travailleurs).

Départements	A		B	
	1894	1897	1894	1897
Seine.	841	823	159	177
Seine-et-Oise	781	811	219	188
Seine-et-Marne . . .	714	792	286	208
Oise	816	792	184	208
Somme.	724	735	276	265
Pas-de-Calais. . . .	820	764	180	236
Nord	628	650	372	350
Aisne	547	753	453	246
Ardennes	673	672	327	328
Marne	713	686	287	314
Meuse	744	679	266	321
Meurthe-et-Moselle.	664	688	336	312
Vosges.	504	535	496	465
Haute-Marne	692	718	308	282
Aube.	698	758	302	242

Nota. — Il y a dans les tableaux statistiques des incertitudes pour les nombres de la Somme, du Nord et de la Marne, en 1894.

A propos des grèves de Saône-et-Loire. — La grève de Gueugnon a donné lieu dans le *Journal des Débats* du 25 août à un article qu'il est bon de faire connaître à nos lecteurs. L'écrivain conservateur prétend qu'il est impossible d'expliquer par des raisons naturelles les grèves qui se sont succédé au Creusot, à Montchanin, à Montceau, à Digoin et finalement à Gueugnon; « nulle part la condition des ouvriers n'était meilleure que dans les usines du Centre, dans lesquelles la philanthropie moderne semblait avoir dit son dernier mot et qui passaient pour des modèles d'organisation ouvrière ». Il prétend que s'il ne s'agissait que de questions de salaires les choses s'arrangeraient très facilement; mais il y a autre chose et c'est un grand complot contre la société qui nous est dénoncé.

« Le véritable but, celui qui figure en première ligne dans toutes les revendications des grévistes et qui tient seul au cœur des meneurs, c'est l'*organisation politique* du parti socialiste au moyen de *syndicats* locaux. Ces syndicats, véritables comités électoraux, seront ramifiés au syndicat central, qui deviendra ainsi le grand maître des élections, décrétera la

grève générale au moment psychologique et préparera légalement, sous l'œil bienveillant des pouvoirs publics, le triomphe définitif de la révolution sociale. » Ce qui étonne tellement notre défenseur des patrons est ce que Marx décrivait en 1847 : « Si le premier but de la résistance n'a été que le maintien des salaires..., les coalitions d'abord isolées se forment en groupes et en face du Capital toujours uni le maintien de l'association devient plus nécessaire que celui des salaires... Dans cette lutte, véritable guerre civile, se réunissent et se développent tous les éléments nécessaires à une bataille à venir. Une fois arrivée à ce point-là, l'association prend un caractère politique. » (*Misère de la philosophie*, p. 241.) Ainsi dans la Saône-et-Loire les ouvriers auraient, d'après les *Débats*, dépassé les premières étapes de l'agitation purement locale pour le salaire. « Nous sommes en face, non d'un débat économique entre patrons et ouvriers pour la défense d'intérêts réciproques, mais d'un conflit purement politique, soulevé par les agitateurs socialistes : ce n'est pas la lutte pour la vie ; c'est la guerre pour le triomphe d'un parti. » — « La question, dit encore l'auteur, est posée sur un terrain nettement révolutionnaire. »

Le correspondant des *Débats* se plaint des fonctionnaires qui se font « les compères des plus dangereux ennemis de la société ». — « L'auxiliaire le plus précieux de la grève, le facteur le plus important de sa durée dans le Centre a été la *pusillanimité* de l'action gouvernementale », — ce qui veut dire que la grève continue parce que le préfet ne met pas la violence au service du patron. Nous savions bien, depuis longtemps, que les patrons ont besoin d'avoir pour auxiliaires des fonctionnaires violents ; mais il est bon que le fait soit avoué. Le sous-préfet de Charolles a eu le tort grave de modérer l'ardeur trop patronale des officiers, toujours disposés à taper sur les ouvriers. Le sous-préfet ne veut pas employer la force pour empêcher les grévistes de chanter le soir : ce serait cependant une excellente occasion pour avoir un conflit et conduire les *meneurs* en police correctionnelle.

Il est bien probable que sans la présence de Millerand au

ministère les fonctionnaires seraient moins rebelles aux injonctions des patrons ; aussi l'article des *Débats* est-il intitulé : « *La coalition gouvernementale et socialiste.* »

Le chômage en France. — Les indications fournies mensuellement à l'*Office du Travail* par les syndicats ouvriers, permettent de suivre assez exactement les variations du *chômage syndical.*

Le chômage syndical indique quelle est la proportion des chômeurs parmi la population ouvrière syndiquée. Il ne permet évidemment pas d'apprécier quelle est la proportion des chômeurs parmi la population ouvrière totale, syndiquée et non syndiquée. Cependant on peut admettre que le chômage syndical et le chômage global varient, en même temps, dans le même sens.

Le chômage syndical qui, en 1894, s'était maintenu, en France, au-dessus de 10 p. 100 du nombre des travailleurs syndiqués, avec des maxima de 14 et 15 p. 100, n'a plus dépassé depuis cette époque le chiffre de 10 p. 100. Voici d'ailleurs quelle est la série des maxima et des minima depuis l'établissement de la statistique :

	Maxima		Minima
	—		—
Août 1894	14 1/2 p. 100	Octobre 1894. . .	11 p. 100
Février 1895 . . .	14 1/2 —	Juin-Octobre 1895	4 —
Décembre 1895. .	8 1/2 —	Avril-Juin 1896 .	5 —
Décembre 1896. .	10 —	Juin 1897.	5 —
Décembre 1897. .	8 1/2 —	Juin-Octobre 1898	6 1/2 —
Oct.-Déc. 1898 . .	9 —	Juin 1899.	5 1/2 —

Cette diminution relative du chômage est due plus particulièrement à l'activité de l'industrie minière et métallurgique qui est liée au développement économique auquel nous assistons depuis quelque temps dans la plupart des pays industriels.

C'est ainsi qu'en Angleterre nous pouvons constater une semblable diminution du chômage. Le chômage syndical qui, jusqu'au milieu de l'année 1895, oscillait entre 6 et 8 p. 100 des ouvriers, a diminué progressivement, et depuis février 1896, il se maintient au-dessous de 3 p. 100. X.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES REVUES

Revue Socialiste (août). — A l'heure où tous les esprits sont préoccupés d'étudier les meilleurs moyens d'organiser le parti socialiste en France, l'article publié par E. Milhaud sur le parti socialiste allemand ne peut manquer d'être lu avec profit. Il aurait été utile toutefois de mieux préciser certains points de détail, de mieux expliquer l'organisation financière du parti; mais l'auteur semble avoir eu surtout en vue de prouver, par des faits, que l'unité peut exister dans le parti socialiste, alors même qu'il y a des questions locales très diverses, alors qu'il y a des luttes sur la tactique à suivre et même alors qu'il y a des traditions adverses représentées.

A l'origine, l'école de Lassalle était ennemie de toute action économique; Lassalle, s'appuyant sur l'expérience de grèves anciennes d'Angleterre, soutenait que les classes ouvrières ne peuvent *absolument* rien faire par elles-mêmes; ses disciples maintenaient, avec entêtement, le point de vue de leur maître, sans chercher à observer. Marx avait combattu cette manière de voir et préconisé l'action syndicale, comme *nécessaire* aux progrès des classes ouvrières.

En théorie tout le monde semble d'accord; mais dans la pratique il y a eu longtemps des froissements très vifs entre les administrateurs des syndicats et les hommes politiques; ces froissements ont été d'autant plus vifs que de part et d'autre existe une forte centralisation des pouvoirs, dans la *Commission générale des syndicats* et le *Comité directeur du parti*. La première se plaignait qu'un « certain nombre de chefs du parti, par une attitude indifférente ou hostile à l'endroit du mouvement syndical, fissent obstacle à son développement »; le second craignait de voir la *Commission* se transformer en comité parlementaire et s'emparer d'une partie de ses attributions.

La question de la grève générale se posait en Allemagne comme

en France; en 1893, le président de la *Commission générale* écrivait : « La pensée de conquérir par une grève générale les droits qui appartiennent à tout citoyen peut paraître une utopie aujourd'hui. Mais il faudra bien qu'on se familiarise avec cette pensée, puisqu'elle nous offre le *seul moyen* de conquérir les droits qui nous appartiennent. » D'après l'auteur, les syndicaux pensent encore de la même manière à l'heure actuelle.

L'article se termine par un très court résumé, un peu incomplet, des luttes engagées à propos de la question agraire. Je ne suis pas parfaitement sûr que les partisans du programme proposé à Breslau fussent les *modérés* du parti, ni que ses adversaires (comme Schippel) fussent plus *révolutionnaires* que les autres.

J. Pierre

Réforme sociale (1er septembre). — Les idées démocratiques ne sont pas en faveur auprès des amis de Le Play; raison de plus pour étudier leurs observations sur le gouvernement de la France. M. Etcheverry se demande si notre pays est une démocratie et il montre que nous sommes loin d'être en progrès au point de vue démocratique. « La suppression de la garde nationale constitue un recul sur les institutions démocratiques d'il y a cinquante ans. » Il n'est pas vrai qu'on ait concilié « par un miracle de patriotisme » la démocratie et le militarisme; « l'esprit militaire, accouplé à l'esprit administratif, a eu facilement raison de l'esprit démocratique dans la masse de la nation ». Le nombre des fonctionnaires a plus que doublé depuis 1846; il y en a un aujourd'hui sur douze hommes ayant de 20 à 60 ans; ils forment une véritable aristocratie.

L'auteur dit : « Nous ne sommes pas un peuple de gouvernants; nous sommes un peuple de gouvernés; nous sommes aussi un peuple de soldats; à ces deux titres nous sommes dressés à l'obéissance plus qu'au *self government.* »

Il observe très justement que dans les villes presque personne ne s'intéresse aux affaires municipales; à Paris 12 à 13,000 employés gouvernent, en dépit des élus de la population; l'observation est bonne à retenir, car souvent on accuse les conseillers parisiens de trop gouverner à leur guise. Il reconnaît que la tutelle administrative n'offre pas de garanties sérieuses; elle est, en fait, subordonnée à des marchandages politiques. Nous sommes heureux de constater que l'auteur semble être partisan du *referendum* et de l'extension des pouvoirs du jury. Il serait très désirable que beaucoup plus de citoyens fussent appelés à s'occuper des affaires publiques; mais les conservateurs ne s'aperçoivent de ces vices de notre démocratie (restée si monarchique) que le jour où le pouvoir leur échappe.

Les conclusions sont peu heureuses : la France a besoin d'un régénérateur !

L'école de Le Play s'acharne à faire réformer la loi sur le partage égal entre frères; M. de Sablemont nous apprend que cette idée a recueilli la précieuse adhésion du *Petit Journal*; il pense que les légistes routiniers n'ont plus qu'à se bien tenir. L'aîné gardant le bien de famille, les cadets seraient dotés et émigreraient comme cela a eu lieu autrefois; l'auteur nous fait un tableau enchanteur de l'avenir des colonies françaises et célèbre l'œuvre *humanitaire* (!) de nos braves militaires. J'avoue que je n'ai pas vu « la nation lasse de vaines querelles (sans doute l'Affaire Dreyfus!) se porter au devant de Galliéni et de Marchand »; mais M. de Sablemont a, sans doute, des lunettes spéciales.

Il ne s'agit point pour cet auteur de peupler des pays neufs, mais de les exploiter. « Ce ne sont pas, à proprement parler, des colons que nous avons à envoyer dans nos colonies, mais des entrepreneurs, des directeurs, des surveillants du travail indigène. » Il s'agit donc, tout simplement, de fournir à la bourgeoisie les moyens de remplir son sac; « on colonise pour s'enrichir »; — et puis ce genre de colonisation développe les *vertus guerrières* qui sont en train de périr. L'auteur préconise l'association du sabre et du goupillon, « des soldats de l'épée et des soldats de la croix. »

Science sociale (août).—M. P. de Rousiers recherche dans quelle mesure la race et l'éducation (au sens très spécial donné à ce mot en Angleterre) agissent sur les hommes; on a souvent nié l'influence de l'éducation puisqu'on l'a confondue avec la *scolarité;* les écoles anglaises de l'Inde n'ont rien produit de bon, parce que les jeunes Indous vivent de la vie traditionnelle et ne vont à l'école que pour apprendre des choses de convention. Les nègres des Antilles n'ont pas été plus favorisés, au contraire peut-être. L'expérience américaine montre ce que peut la vraie éducation; les enfants nés et élevés en Amérique présentent « un ensemble de caractères précis auxquels on reconnaît l'esprit américain ». Il y a des gens qui ne *veulent* pas devenir américains. « Les Chinois, les Hongrois, Ruthènes, Lithuaniens, Polonais, Siciliens, qui viennent gagner un petit pécule dans les mines de la Californie, de la Pensylvanie, dans les fours à coke de Pittsburgh, sur les quais de la Nouvelle-Orléans et ailleurs, ne veulent pas devenir américains, mais simplement ramasser un peu d'argent et s'en retourner chez eux. » Il y a aussi des groupes qui cherchent à maintenir leur nationalité. Il y a à Pittsburgh « des familles polonaises établies depuis une quarantaine d'années, dans lesquelles on rêve encore à un retour au pays d'origine, lors d'une résurrection vaguement espérée de la patrie polonaise ».

Il semble que les éléments urbains s'assimilent moins bien que les éléments ruraux; « les Allemands du Sud qui forment la moitié de la population dans certaines grandes villes, s'assimilent moins aisément que les Allemands du Nord, généralement cultivateurs».

Quant aux Indiens « élevés à chasser et peu pliés à l'effort prévoyant du cultivateur, ils ne peuvent pas s'assimiler à un peuple de travailleurs ».

Rivista internazionale di scienze sociali e discipline auxiliarie (août). — En Italie le parti catholique commence à suivre les exemples que lui ont donnés les partis catholiques de Belgique et d'Allemagne; il s'occupe activement d'œuvres sociales; dans la Vénétie il a pris la haute main sur les laiteries coopératives et les caisses rurales. Le numéro d'août de la grande revue catholique, que nous analysons ici, contient la fin d'un très important article consacré à décrire les caisses rurales allemandes. Mais il est surtout intéressant d'étudier l'article consacré à un livre récent de l'évêque de Plaisance.

L'évêque engage son clergé à s'occuper très activement des institutions capables d'améliorer le sort des paysans; il lui recommande de s'occuper de créer des coopératives, des sociétés de secours mutuels, des caisses rurales. Mais ce qui semble particulièrement curieux, c'est de voir un évêque recommander les améliorations techniques, engager ses fidèles à fréquenter les conférences du professeur d'agriculture et créer un enseignement agronomique dans ses collèges en vue de permettre aux prêtres de pouvoir guider les travailleurs des champs. *P. Salley*

Rivista de filosofia e pedagogia (juillet). — Nous trouvons dans ce numéro un article du célèbre professeur Marro de Turin, sur l'éducation des dégénérés; le sujet est étranger au cadre de cette revue; mais l'auteur est amené incidemment à parler de la coéducation des deux sexes et cette question est toujours d'actualité. Il considère la séparation des sexes dans les écoles comme très fâcheuse; leur réunion a pour effet incontestable de rendre le travail attrayant, ou tout au moins beaucoup moins fatigant; l'émulation est beaucoup plus vive; les garçons imitent leurs compagnes et deviennent plus sensibles aux observations; enfin l'action sexuelle agit indirectement pour développer les sentiments de dignité et d'indépendance. L'auteur estime qu'il y a avantage à mettre les enfants sous la direction de femmes, qui agissent plus efficacement que les hommes par la persuasion. *Dr Léon*

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet

Le *Mouvement Socialiste* est composé par des ouvriers syndiqués

---

Suresnes. — Imprimerie G.-A. Richard et Cie, 9, rue du Pont — 1136

Le Recensement agricole en Belgique

Le département de l'agriculture publie en ce moment les premiers volumes du recensement général de 1895, qui semble mieux fait que les recensements antérieurs et contient des renseignements plus complets.

Mis en rapport avec d'autres travaux, il nous fournit des données fort intéressantes sur l'évolution agricole dans notre pays.

I

Et, tout d'abord, nous constatons, en comparant le recensement de 1895 à celui de 1880, que le domaine agricole s'est réduit, assez sensiblement, au profit des propriétés urbaines ou des exploitations industrielles. En 1880, il avait une étendue totale de 2,704,958 hectares ; en 1895, de 2,607,514 hectares; soit une réduction de près de cent mille hectares — si l'on admet, bien entendu, que cette différence considérable ne provient pas, en tout ou en partie, d'évaluations erronées.

II

Un second point, — sur l'importance duquel je n'ai pas besoin d'insister, au point de vue socialiste — c'est l'accroissement de l'étendue exploitée en location, aux dépens du faire valoir direct:

En 1880, 1,270,512 hectares soit 47.4 p. 100 du domaine agricole, étaient cultivés par des fermiers locataires : en 1895, il y en a 1,320,358 hectares, soit 50.6 p. 100 — un peu plus que la moitié du territoire exploité.

Mais il importe de remarquer, en outre, que les recensements agricoles font entrer dans la catégorie du faire valoir direct, non seulement les cultures ordinaires, mais les terrains incultes, appartenant à des particuliers ou à des personnes publiques, et les propriétés boisées, qui occupent, à elles seules, plus de cinq cent mille hectares.

C'est ainsi que certaines communes, en pays forestier, nous apparaissent comme la terre d'élection du faire valoir direct, alors que le territoire, presque tout entier, y appartient à un seul châtelain, maître des bois et de la plaine.

Si l'on tient compte seulement des cultures ordinaires, les proportions se modifient complètement.

En 1880, 713,059 hectares étaient cultivés en faire valoir direct, contre 1,270,512 hectares en location ; soit donc, respectivement, 64 et 36 p. 100. En 1895, il n'y en a plus que 596,331 hectares, contre 1,320,358 hectares, soit respectivement 67 et 33 p. 100.

Ainsi donc, aujourd'hui, sur cent hectares de cultures ordinaires, il y en a trente-trois, qui sont cultivés par les propriétaires eux-mêmes, et soixante-sept — plus des deux tiers — qui appartiennent à des propriétaires-capitalistes et sont cultivés par des fermiers.

En tenant compte des bois et des terres incultes, les proportions sont les suivantes : sur cent hectares du domaine agricole, cinquante sont cultivés par des fermiers, payant la dîme capitaliste ; vingt-trois sont exploités en faire valoir direct ; dix-neuf sont couverts de bois ; huit sont incultes.

On voit que la propriété capitaliste détient la plus

grosse part du domaine agricole et que, de 1880 à 1895, cette part a sensiblement augmenté.

III

Un autre fait, qui marque également le progrès du capitalisme en agriculture, c'est le développement rapide du machinisme — depuis que les trains ouvriers et surtout la destruction du tissage à domicile et autres industries du foyer ont fait le vide dans les campagnes.

Voici quelques chiffres caractéristiques pour les principales machines agricoles :

	1880	1895
Machines à battre	6.930	10.197
Moissonneuses	1.015	1.112
Machines à faucher	422	703
Faneuses	296	700
Rateaux à cheval	1.300	2.073
Semoirs mécaniques	1.835	5.528
	11.798	20.313

Sans parler des arracheurs de betteraves (1,926), de pommes de terre (3,142), des distributeurs mécaniques pour engrais (576), des houes à cheval (12,139), etc., etc., qui entrent pour la première fois en ligne de compte, dans le recensement de 1895.

Bref, l'accumulation capitaliste se manifeste par l'accroissement du capital constant, relativement au capital variable.

IV

Au point de vue de la répartition des cultures, nous constatons aussi des transformations importantes depuis

1880 : les céréales reculent; les cultures industrielles, y compris la culture betteravière, restent à peu près stationnaires; les terrains incultes deviennent de plus en plus rares; par contre les bois, les vergers, les prairies, les terres dont les produits sont affectés à la nourriture des bestiaux, occupent une étendue plus grande du domaine cultivé.

1° Les céréales, qui occupaient 934,663 hectares en 1880, sont tombées, en 1895, à 809,691 hectares. Cette réduction de plus de cent mille hectares porte, exclusivement, sur les céréales qui servent de nourriture à l'homme : le froment et l'épeautre; celles, au contraire, que l'on emploie surtout pour l'alimentation du bétail, l'avoine et le seigle sont restées à peu près stationnaires;

2° Les plantes industrielles occupaient, en 1895, 105,740 hectares contre 96,777 hectares en 1880.

Cette légère augmentation provient de l'extension du tabac, de la chicorée et de la betterave, qui compense, et au delà, le recul du lin, du chanvre, du houblon et du colza — détrôné par le pétrole;

3° On cultive un peu moins de pommes de terre; un peu plus de racines fourragères. Les fourrages sont en progression marquée, progression qui porte principalement sur les prairies fauchées et sur les prairies pâturées : respectivement 232,135 et 165,257 hectares au lieu de 213.276 et 137,879 hectares en 1880. On peut ajouter à ces chiffres 47,590 hectares de vergers, au lieu de 37,947 hectares en 1880.

V

Dans le troisième volume du recensement — qui vient de paraître — nous trouvons des renseignements sur le salaire des ouvriers agricoles en 1890 et 1895; sur la

population agricole ; sur la valeur vénale et locative des terres ; sur le dénombrement des exploitations.

Le taux moyen des salaires a subi les fluctuations suivantes, depuis 1880 :

1880				1890				1895			
SANS NOURRITURE		AVEC NOURRITURE		SANS NOURRITURE		AVEC NOURRITURE		SANS NOURRITURE		AVEC NOURRITURE	
hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
2.04	1.25	1.21	0.71	1.96	1.21	1.20	0.73	1.98	1.22	1.21	0.74

Il est à remarquer que, dans ces derniers temps, les salaires agricoles — par suite de la raréfaction de la main-d'œuvre — ont considérablement haussé. L'action des *villes tentaculaires* se fait sentir de plus en plus.

Cependant, si l'importance proportionnelle de la population agricole diminue, son chiffre absolu reste à peu près stationnaire : 1,199,319 personnes (21.77 p. 100 de la population totale) en 1880 ; 1,204,810 personnes (18.79 p. 100) en 1895. Mais, si l'on tient compte seulement des ouvriers, la diminution est sensible : 217,195 en 1880 ; 187,106 en 1895.

La valeur vénale des terres, qui était de 4,202 francs l'hectare en 1880, était tombée à 3,204 francs en 1895 ; depuis lors, il y a relèvement.

Quant au prix moyen des fermages, qui était de 107 fr. pour les terres labourables et 125 francs pour les prairies, en 1880, il n'était plus que de 90 et de 105 francs en 1895.

Remarquons enfin que le nombre total des exploi-

tations, qui avait toujours augmenté jusqu'en 1880, accuse en 1895 une diminution sensible :

1846.	572.550
1866.	744.007
1880.	910.396
1895.	829.625

Il convient, au surplus, de n'accepter ces chiffres que sous bénéfice d'inventaire : peut-être n'a-t-on plus compté, en 1895, quelques milliers de jardins potagers recensés en 1880.

Quoi qu'il en soit, ce qui paraît incontestable c'est l'augmentation sensible du nombre des grandes exploitations (ayant plus de 50 hectares). Nous en trouvons 3,584 en 1895, contre 3,403 en 1880.

En résumé donc, il paraît établi que la culture se concentre, que le domaine exploité tend à se réduire et la propriété capitaliste à gagner du terrain ; le nombre des travailleurs agricoles diminue, relativement à la population totale ; le machinisme se développe ; la Belgique devient, de plus en plus, une terre d'élevage, une vaste fabrique de viande, de beurre et d'autres produits animaux.

D'autre part, l'enquête cadastrale que nous avons publiée dans les *Annales de l'Institut des Sciences sociales* (1) établit, contrairement à l'opinion courante, que la grande propriété (cotes foncières de plus de 100 hectares), se concentre, plutôt que de se morceler.

(1) Bruxelles, 11, rue Ravenstein, 1899.

Voici les résultats que nous donne la comparaison du cadastre, en 1834-1845 et en 1898 :

Provinces	Cotes foncières de plus de 100 hectares	
	En 1834-1845	En 1898
—	—	—
	Hectares	Hectares
Brabant	38.963	41.545
Anvers	34.184	39.485
Limbourg	15.298	12.522
Luxembourg	55.911	66.313
Hainaut	55.258	39.186
Flandre Orientale	14.414	18.927
Flandre Occidentale	23.048	23.847
Liège	48.763	55.811
Namur	106.672	100.276
Totaux	392.511	397.912

Et comme d'autre part la toute petite propriété a gagné du terrain — puisque le nombre total des cotes foncières a augmenté, pendant le même laps de temps (914,937 cotes en 1846 ; 1,187,000 cotes en 1896), il faut en conclure que le morcellement a porté sur la propriété moyenne, sur les biens de famille, exploités en faire valoir direct.

E. VANDERVELDE

LA FIN DU LOCK-OUT DANOIS (1)

Le Lock-out est fini. Il commença le 19 mai avec les hourras des patrons ; il finit le 4 septembre avec les hourras des ouvriers. Le Lock-out était un assaut gigantesque des patrons contre le prolétariat organisé, le résultat a montré que la forteresse des ouvriers était inexpugnable.

Lorsque les patrons envoyèrent le 15 mai à la Fédération des syndicats leurs *huit articles* à présent si décriés, la Fédération leur répondit par une lettre où elle faisait la critique de ces *huit articles*.

La Fédération repoussait tout empiètement sur la liberté des syndicats, réclamait le droit de vote pour les syndicats locaux et la liberté pour les contremaîtres d'entrer dans les syndicats ; elle demandait que tous les tarifs ne se terminassent pas au 1er janvier ; et déclarait, en outre, ne pouvoir faire de convention pour les ouvriers qui ne faisaient pas partie de la Fédération.

Des *huit articles* il restait l'interdiction du boycottage aussi bien pour les patrons que pour les ouvriers ; cette clause, la Fédération l'acceptait en même temps qu'une clause portant que tous les ouvriers reprendraient le

(1) Voir le numéro du 15 août.

travail au lieu même où ils travaillaient avant le conflit.

C'est autour du huitième et dernier article que la lutte s'est peu à peu concentrée. Les patrons exigeaient que la Fédération des syndicats leur garantît le « droit de diriger le travail » et d'en déterminer les conditions. La Fédération déclara qu'elle ne pouvait accepter cet article sans commentaires; car le droit de direction absolue sur le travail se trouvait borné par le droit que devait posséder l'ouvrier de se rendre compte des conditions dans lesquelles il vendait sa force active. Quand on lit successivement cette lettre de la Fédération et le compromis qui a terminé le Lock-out, on est étonné de la complète similitude qui existe entre ces deux documents. Tout ce que la Fédération déclarait inacceptable — il y a quatre mois — ne se trouve pas dans le compromis ; tout ce qu'elle déclarait acceptable y est resté. Le droit pour le patron de « diriger le travail » était reconnu, restriction faite du droit pour l'ouvrier d'intervenir pour en fixer les conditions.

Dès le commencement du compromis la victoire des ouvriers apparaît. Il y est dit en effet : « Tous les contrats concernant le temps de travail, les salaires, les tarifs, les règles de l'arbitrage, etc., etc., qui existaient au début du chômage, ne sont pas abolis comme le voulaient les patrons, mais au contraire sont toujours en vigueur avec les modifications suivantes... » Alors viennent les tristes restes des *huit articles*, mais il est stipulé à la fin que « tous les contrats écrits concernant les conditions du travail ne sont pas soumis à l'article sur le droit pour les patrons de diriger le travail ».

Les ouvriers ont donc maintenu le *statu quo* d'une belle manière. Ce qu'en mai ils voulaient accepter des *huit articles* ils l'ont accepté. Mais des *onze nouveaux ar-*

ticles nul n'a trouvé une place dans le compromis. Et l'on n'a pas vu la « défaite écrasante » des ouvriers, comme l'avait promis un journal conservateur.

Les ouvriers ont maintenu le *statu quo* devant les patrons; mais en réalité ils ont gagné beaucoup plus. Ils ont consolidé leur organisation avec une fermeté jusqu'alors inconnue. Malgré les sacrifices qu'a exigés le Lock-out, pas un membre n'a déserté. Tous se sont refusé, pendant cet été, ce qui ne leur était pas absolument nécessaire pour soulager les camarades; — et dans tout le pays il ne s'est pas trouvé un seul renégat.

Ainsi les ouvriers ont montré aux cercles bourgeois par leur calme et leur sang-froid ce que c'est qu'un prolétariat conscient de sa classe; ils ont prouvé en outre toute la force du parti socialiste. Si les ouvriers n'avaient fait que repousser l'assaut, c'eût été déjà une victoire; mais le résultat moral de la lutte en a fait une victoire plus éclatante encore. Cette lutte, en effet, portera ses fruits dans l'avenir.

Les ouvriers ont appris, pour ne jamais l'oublier, que l'action politique est aussi nécessaire que l'action syndicale; ils comprennent maintenant que pour éviter le renouvellement des faits de cet été, il faut autre chose qu'une organisation syndicale et qu'il faut gagner une force politique capable d'empêcher les patrons de commencer une lutte aussi dangereuse avant qu'on ait essayé par tous les moyens de l'arrêter. Mais il est impossible de faire de telles lois avant que le parti de la réaction politique ne soit écrasé. En Danemark les réactionnaires de droite possèdent le pouvoir politique, bien qu'ils ne représentent presque aucun parti dans la nation. Ils ont 16 membres sur 114 à la Chambre des députés et les élections communales qui auront lieu cet hiver chasseront la réaction de son asile jusque-là très sûr : des assemblées

communales des villes et des provinces. A Copenhague, elle est déjà en minorité dans l'assemblée communale et cette minorité perdra toute influence après les élections de mars, où justement les chefs du Lock-out se présenteront. Les patrons avaient espéré se présenter en triomphateurs à leurs électeurs; mais ils ont été tellement affaiblis par les résultats du Lock-out qu'ils n'ont pas osé prendre la parole l'autre jour dans l'assemblée communale lorsque le Lock-out a été discuté. Au cours de cette discussion, des paroles mordantes leur furent adressées du côté des socialistes et du côté des libéraux.

Le Lock-out avait été fait en vue de sauver le parti de la réaction d'une ruine totale et en outre de briser le parti libéral. En Danemark une grande partie de la nation appartient au parti libéral : ce sont les paysans démocrates et les bourgeois libéraux. Ce grand parti, les patrons avaient espéré le briser en attirant à eux, grâce à un sentiment commun de défense de la propriété, les bourgeois et les paysans. Le pays n'eût plus connu que deux partis : les socialistes et la masse réactionnaire. Mais un tel succès ne leur fut pas donné. Notre parti de « droite » a toujours fait des sottises; toujours il est arrivé trop tard avec ses bonnes idées. Il s'est épuisé dans une lutte politique de plusieurs années contre le parti libéral avant de reconnaître que son pire ennemi était le parti socialiste. C'est ainsi qu'il s'est détruit lui-même, car personne ne se soucie plus d'une alliance avec un parti aussi réduit et si près de disparaître.

Le résultat du Lock-out a détruit toute espérance de réorganisation pour la droite réactionnaire. Nous parlons donc avec raison d'une *victoire*. Les exigences des patrons qui réclamaient le pouvoir absolu dans les fabriques et dans la société ont été repoussées.

Le Lock-out a non seulement développé chez les ouvriers

leurs tendances à l'action politique, mais il a accru leurs sentiments de fraternité internationale. Les partis ouvriers des autres pays ont très généreusement aidé les ouvriers danois. Il est venu de l'argent de tous les pays voisins, Suède, Norvège et Allemagne, — et non seulement de l'Europe, mais du nouveau monde entier. Les souscriptions venues de tous côtés — des villes de fabriques comme des prairies de l'Amérique — ont aidé le prolétariat danois dans sa lutte victorieuse.

Cette victoire qu'il a gagnée, le parti ouvrier danois saura la conserver.

Nina Bang, née Ellinger

Législation du Travail en Australie

L'INDUSTRIE A DOMICILE

Tandis qu'en Europe la législation ouvrière est encore à faire, en dehors de timides et insignifiants essais, deux grandes colonies australasiennes, la colonie de Victoria et la Nouvelle-Zélande, possèdent en cette matière une législation qui, bien qu'imparfaite encore, est déjà sérieusement développée. Cela devrait donner à réfléchir à certains députés socialistes, notamment à ceux (nous parlons des députés socialistes français) qui aux dernières élections se sont laissé patroner par la *Ligue de l'alimentation* dont M. Marguery est le président. Dans l'esprit des doctrines économiques de cette *Ligue*, les lois protectrices du travail, très utiles pour la grande industrie, sont absolument inadmissibles lorsqu'il s'agit du petit commerce ou de la petite industrie, dont l'industrie à domicile n'est qu'une des formes.

Des deux législations mentionnées, celle qui contient les dispositions les plus efficaces, qui s'attaque le plus directement au mal, est la législation de la colonie de Victoria. Son but est double : d'une part, limiter autant que possible, sinon rendre complètement nuls, les avantages dont bénéficie l'entrepreneur lorsqu'au lieu d'installer une fabrique ou des ateliers, il occupe des personnes travaillant à domicile; d'autre part, réagir contre la concurrence que les salaires de famine de l'industrie à domicile font aux ouvriers employés dans les fabriques et les ateliers.

En vue du premier de ces résultats, la loi contient d'abord des dispositions permettant d'appliquer autant que possible à la petite industrie et à l'industrie à domicile la législation en vigueur pour la grande industrie. A cet effet, elle considère

comme fabrique ou atelier tout bâtiment, tout local ou tout emplacement où quatre personnes au minimum qui ne sont pas des Chinois, ou un Chinois et plusieurs personnes, sont occupés d'une façon directe ou indirecte à un travail manuel ou à la préparation ou à la production de marchandises pour le commerce ou la vente. En outre, est considéré comme fabrique ou atelier toute construction, tout local ou tout emplacement où une seule personne est occupée mais où un moteur à vapeur, à gaz, à huile, à l'eau ou un moteur électrique est employé à la préparation ou à la production de marchandises pour le commerce ou la vente, — ou dans lequel on fabrique des meubles — ou dans lequel on prépare ou cuit du pain pour la vente. Est considérée comme occupée toute personne qui travaille ou pour son propre compte, ou d'une façon directe ou indirecte pour un salaire ou comme locataire.

Une construction, un local ou un emplacement ne peuvent servir d'atelier ou de fabrique qu'après autorisation du fonctionnaire compétent (de l'inspecteur).

Ces dispositions sont complétées par une série d'autres dont le but est, d'une part, de faciliter aux inspecteurs l'application à l'industrie à domicile des règles qui découlent de la définition de la fabrique et de l'atelier donnée plus haut et, d'autre part, de rendre possible l'application des mesures dont nous parlerons tout à l'heure et qui tendent à réagir contre les conséquences fâcheuses qu'exercent les salaires des ouvriers travaillant à domicile sur les salaires des ouvriers employés dans les fabriques et ateliers proprement dits.

Voici en quoi elles consistent. Tout propriétaire de fabrique ou d'atelier qui donne du travail à des personnes travaillant hors de cette fabrique ou de cet atelier, est obligé à tenir un registre contenant, en outre des indications précises sur la nature et la quantité du travail exécuté au dehors, l'adresse exacte et le nom des personnes qui exécutent ce travail et aussi le salaire payé chaque fois à chacune d'elles. Toute infraction à cette disposition de la loi est, à moins d'excuses justifiées, passible d'une amende allant jusqu'à 2 livres sterling (50 francs) pour chaque jour où elle s'est produite.

Une obligation analogue incombe aux ouvriers. Toute personne qui prépare ou confectionne des habits et des vêtements pour le commerce ou pour la vente, est obligée à communiquer son nom et son adresse à l'inspecteur en chef, soit personnellement soit par lettre, — ainsi que tout changement d'adresse. La communication par écrit n'a pas besoin d'être affranchie : il suffit que l'enveloppe porte la mention : « Loi de 1896 relative aux fabriques et aux boutiques. » Chacune des personnes en question est en outre tenue de répondre à toutes les questions de l'inspecteur concernant l'entrepreneur pour lequel elle travaille et le salaire qu'elle touche. Les personnes du sexe féminin ne peuvent être questionnées que par des inspecteurs femmes.

L'obligation relative aux salaires, imposée aux patrons ainsi qu'au personnel qu'ils occupent, n'a pas seulement pour but de permettre aux inspecteurs de se tenir exactement au courant de la situation de la classe ouvrière. En l'instituant, le législateur a eu des visées beaucoup plus pratiques. Elle doit servir de base à la mesure qui tend à réprimer l'action dépressive exercée par les salaires des ouvriers travaillant à domicile sur les salaires des ouvriers travaillant dans les fabriques, et de rendre applicable la fixation de *salaires minima*.

La *fixation du salaire minimum* est, sans nul doute, la partie la plus intéressante et la plus importante de la loi qui nous occupe. Elle est confiée à des commissions *spéciales* composées mi-partie de patrons et mi-partie d'ouvriers avec un président impartial. Le rôle d'une telle commission consiste, avant tout, à déterminer pour la catégorie *spéciale* de produits pour laquelle elle a été nommée, les *minima* des salaires qui doivent être payés à chaque personne occupée à la préparation ou à la production de ces produits, ou de leurs différentes parties. Une copie exacte de ces tarifs *minima* fixés par la commission, en toutes lettres, bien lisibles, doit être placée à un endroit visible et de façon à ce qu'elle puisse être lue par les personnes intéressées, à l'entrée de chaque fabrique ou de chaque atelier, visés par la

décision de la commission. Un exemplaire de cette copie exacte doit être, en outre, remis à toute personne qui fournit directement ou indirectement des matières premières à la fabrication des produits en question hors de la fabrique ou de l'atelier, ou qui encourage, ou autorise cette fabrication et enfin à toute personne qui fabrique ou qui prépare des marchandises hors de la fabrique ou de l'atelier. D'autre part, afin que les patrons ne puissent rendre inefficaces les prescriptions relatives au *minimum* de salaire, en se ratrappant sur la durée du travail des personnes travaillant à domicile, les salaires fixés pour ces personnes ne peuvent être calculés que d'après la tâche ou aux pièces. Pour les travaux exécutés à l'intérieur d'une fabrique, les salaires peuvent être, suivant que décide la commission, calculés soit à la tâche, soit à l'heure, soit d'après les deux systèmes.

Une question qui est liée d'une façon intime à celle des salaires, c'est la question des apprentis. Les commissions spéciales sont également chargées de cette affaire. En outre de la fixation des salaires accordés aux apprentis, elles ont à déterminer le nombre général des apprentis au-dessous de dix-huit ans, ainsi que leur proportion dans chaque fabrique ou atelier par rapport au nombre des ouvriers adultes.

Toute infraction aux décisions des commissions spéciales est passible d'une amende qui peut s'élever, la *première fois à 250 francs au maximum, la deuxième de 125 à 500 francs, la troisième fois de 1,250 à 2,500 francs;* après la troisième condamnation, la raison sociale de la maison peut être annulée.

C'est dans les dispositions relatives aux salaires *minima* que nous venons de résumer, que consiste la supériorité de la législation de la colonie de Victoria sur celle de la Nouvelle-Zélande. Pour le reste, les différences ne sont pas bien sensibles, sauf pourtant sur un point, à savoir l'interdiction aux patrons dirigeant des fabriques et ateliers de donner du travail à des ouvriers occupés dans des fabriques et ateliers pour le faire après leur journée terminée. La loi néo-zélandaise interdit de la façon la plus catégorique une

telle infraction aux dispositions relatives à la durée de la journée de travail (1). La loi victorienne ne la contient pas, au moins sous une forme explicite, car, pour être exact, il faut reconnaître que son *esprit* est absolument hostile à ces procédés.

Avant de finir, mentionnons encore une disposition fort intéressante et importante de la législation australasienne. C'est l'obligation qu'elle impose à tous ceux qui vendent des vêtements, de mettre sur les objets confectionnés à domicile des marques spécialement préparées à cet effet et indiquant l'endroit où ils ont été fabriqués.

Il est inutile d'insister, croyons-nous, sur l'importance que cette mesure a, tant au point de vue hygiénique qu'au point de vue de la disparition de l'industrie à domicile.

Il va de soi que les lois dont nous venons d'indiquer les principales dispositions, n'ont pas été introduites sans lutte, sans se heurter à une vive opposition. Mais d'autre part on commettrait une erreur grave si l'on croyait que cette opposition fut unanime, ne serait-ce que dans la fraction directement intéressée de la bourgeoisie. Bien au contraire : « Ce sont les grands patrons qui furent les partisans les plus zélés de la loi, disait l'année dernière à un journaliste anglais qui le questionnait sur le fonctionnement des commissions chargées de la fixation des salaires *minima*, M. Turner, président du conseil des ministres de la colonie de Victoria. Vous êtes dans la bonne voie, me disaient les représentants des plus grandes maisons. Nous ne voulons nullement nous opposer à ce que nos ouvriers touchent de bons salaires; au contraire nous les leur paierons avec plaisir, à condition toutefois que toutes les autres maisons de notre industrie soient obligées à faire de même. »

Les motifs qui poussaient le gros patronat à agir ainsi n'étaient rien moins que désintéressés.

Les gros patrons voyaient simplement dans la nouvelle

(1) Cette interdiction existe d'ailleurs aussi en Angleterre et dans les cantons de Zurich et de Lucerne.

législation dont le but était de réduire autant que possible et même de supprimer complètement tous les avantages résultant de l'industrie à domicile, une bonne occasion pour se débarrasser de leurs concurrents plus petits, auxquels le manque de capitaux rendait tout à fait impossible, ou tout au moins extrêmement difficile, le passage de cette forme arriérée, qu'est l'exploitation des ouvriers travaillant à domicile, à la forme plus élevée, mais aussi plus coûteuse au point de vue de l'installation, qui consiste à réunir les ouvriers dans des fabriques et ateliers. Cette attitude des gros industriels australasiens n'est pas sans précédents. Quiconque connaît l'histoire de la législation ouvrière en Europe, sait que des faits analogues se sont produits dans d'autres pays, par exemple en Angleterre, en France, et tout récemment encore en Russie et dans la Pologne russe.

Ils sont une preuve éclatante du caractère *progressiste* de la grande industrie moderne basée sur un outillage perfectionné, de sa supériorité sociale sur les différentes formes de la petite industrie y compris l'industrie à domicile, ou, ce qui revient au même, du caractère *réactionnaire* de cette dernière. Et c'est à ce point de vue que doivent se placer tous ceux qui aspirent vers le progrès, c'est-à-dire avant tout les socialistes, chaque fois qu'ils ont à juger la valeur d'une mesure législative touchant l'industrie ou le commerce. Malheureusement certains socialistes sont entichés d'un soi-disant démocratisme qui, sous prétexte de défendre les petits, n'aboutit, en fait, qu'à la défense des formes sociales les plus arriérées et les plus dangereuses pour les classes ouvrières et partant pour la... démocratie.

Nous ne voulons nullement mettre en doute ni la bonne foi, ni la pureté des sentiments *subjectifs* de ces citoyens. Mais, au point de vue objectif, leur démocratisme est au moins aussi *illusoire* qu'est *réelle* leur ignorance des vraies conditions du développement de la société moderne.

J. Rivière

LES HABITATIONS OUVRIÈRES

On s'est beaucoup occupé, ces dernières années, des logements ouvriers. On a compris que lorsque plusieurs personnes vivent dans une même pièce, petite, mal aérée, peu éclairée, empoisonnée par la cuisine qui se fait sur un petit fourneau de fonte, les corps s'atrophient et dépérissent, les enfants deviennent anémiques et phtisiques, la race s'abâtardit. Les statistiques de mortalité ont montré que c'est dans les quartiers populeux où s'entassent les ouvriers que les maladies font le plus de victimes et que la vie est la plus courte. Les enquêtes ont établi que c'est dans ces taudis qu'éclatent ces épidémies qui ravagent des villes. Les pouvoirs publics ont pris des mesures contre les logements insalubres, ont assaini les quartiers excentriques et couvert les capitales de larges avenues qui portent partout l'air et la lumière. On a encouragé dans plusieurs pays les sociétés qui, en grand nombre, s'occupent de construire des habitations ouvrières, en leur accordant des facilités de crédit et en les exemptant d'impôts.

La société capitaliste veut bien, en concurrence avec l'homme, employer dans ses bagnes la femme dont elle détruit l'âme et la santé et l'enfant qu'elle empêche de se développer; elle veut bien user l'ouvrier par un régime constant de dénutrition, par un travail exténuant qui l'épuise peu à peu mais elle ne veut pas que les immenses armées de réserve qui se trouvent dans les faubourgs soient décimées sans profit pour elle et elle tremble devant les effroyables épidémies qui, parties de ces régions, viennent jusqu'aux quartiers riches.

Les remèdes qu'elle nous donne sont peu de chose; mais le fait est là démontré par ses enquêtes officielles, ses statistiques municipales et affirmées à la tribune par des

ministres : l'ouvrier est plus sujet à la maladie que l'oisif. Ses enfants meurent en plus grand nombre. Sa vie est plus courte. Et nous avons le droit de profiter de ces aveux quand nous réclamons le droit à la vie pour le travailleur.

I

Il existe encore en France 220,000 maisons qui n'ont pas de fenêtres, près de deux millions qui n'ont pas plus de deux croisées. Il y a à Paris 25 à 30,000 familles de cinq à six personnes qui ne disposent que d'une seule pièce et dans cette pièce unique que d'un lit. A Berlin (1880) 100,000 personnes habitent dans 23,000 caves; 200,000 habitants couchent à quatre ou cinq dans une pièce unique; il y a 3,230 logements où l'on ne peut faire de feu. C'est dans ces termes que le *Temps* (1) décrit la misère de Londres : « Dans des taudis sans nom, on nous montre des familles fourmillantes, accroupies dans la saleté, des femmes hâves, des louveteaux affamés et insatiables. Une odeur fade, écœurante, sort de ces bouges, vous prend à la gorge et vous fait reculer instantanément... On fuit ces épouvantes, en se demandant si le désert ne serait pas plus clément aux misérables. »

M. Arthur Raffalovich complète la description d'un logis où habitent des malheureux : « Une seule chambre abrite une famille, souvent même deux. Dans la cave, un inspecteur de salubrité a trouvé la mère, quatre enfants et trois porcs. Dans une autre pièce, une prêtre voit un homme malade de la petite vérole, sa femme qui vient d'accoucher pour la huitième fois, les enfants courant à demi-nus. Ici sept personnes vivent dans une cuisine souterraine, le cadavre d'un petit enfant au milieu d'elles. Ailleurs une veuve et trois enfants : le cadavre d'un quatrième gît là depuis treize jours. Voici une autre veuve qui occupe le seul lit de la chambre et loue le parquet à un couple moyennant trois francs par semaine » (2).

(1) P. Daryl. *Temps*, 20 juillet 1886.
(2) A. Raffalovich. *Le logement de l'ouvrier et du pauvre*, p. 58.

En Bohême, dans la verrerie de Gablenz, des familles de cinq à six personnes sont entassées dans une chambre de deux mètres sur quatre. « La tuberculose, la phtisie sont les hôtes de chaque famille. » A Vienne, des familles de trois à douze membres occupent une seule chambre. On parque les ouvriers employés à la fabrication des miroirs par six ou huit familles à la fois dans les baraques de dix mètres sur huit. « L'aspect de cette salle où ces pauvres gens grouillaient dans une horrible promiscuité était vraiment effrayant, dit l'enquête, et l'on demandait si vivant de la sorte, ils pouvaient échapper à la bestialité. »

A Bruxelles, 2,815 familles ont des garçons et des filles logeant dans la même pièce et 405 d'entre elles dans le même lit. On voit les résultats d'une pareille promiscuité. Le rapport de MM. Lagasse et Queker cite le cas d'une famille de dix personnes dont trois jeunes gens et quatre filles habitant une seule pièce et couchant dans le même lit. Trois jeunes filles étaient enceintes et avouaient leurs rapports avec l'un des frères.

C'est la même chose en Allemagne. Certaines familles logent de six à huit locataires qu'elles mettent coucher tantôt avec elles dans leur seule pièce, qui est exiguë, basse, sordide, tantôt dans une misérable cave, tantôt enfin dans un galetas situé sous le rampant du toit. Entassés les uns contre les autres sur de la paille, ces coucheurs respirent une atmosphère indescriptible en disposant tout au plus chacune de 2 1/2 à 3 1/2 mètres cubes d'air. On devine tout ce que cette promiscuité entre la famille du logeur et ses locataires peut entraîner d'immoralité... Assez souvent le mari autorise des relations adultères entre sa femme et ses hôtes. On prétend même que dans la Prusse Rhénane beaucoup de contrats de sous-location prévoient cyniquement ce cas, en stipulant une rétribution payée en espèces sonnantes (1).

---

(1) Rapport de Pistor au Congrès de Stuttgart, 1879. Cf. Bex. Les logements ouvriers en Allemagne. (*Annales d'Hygiène publique*, 1882, tome 8, p. 97.)

En Moravie les tisserands logent dans des huttes infectes où l'on peut voir jusqu'à vingt personnes entassées dans des endroits de 9 à 10 mètres carrés sur 2 à 2 m. 50 de hauteur.

Tel est le tableau officiel, avoué de la misère. Mais l'on peut dire que si la classe ouvrière n'est pas partout aussi misérable, elle vit partout dans un état d'encombrement et de surpeuplement des plus favorables aux maladies.

II

Il y a encombrement, dit le docteur Bertillon, lorsqu'il y a plus de deux personnes par pièce. Partant de ce principe, il a établi la statistique des ménages trop étroitement logés à Paris en 1891.

NOMBRE DES MÉNAGES	NOMBRE DES MÉNAGES COMPOSÉS DE :						
	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes	7 à 9 personnes	10 personnes et plus	Total
Qui vivent dans des logements composés de :							
1 pièce	28.475	10.429	3.642	1.161	490	14	44.211
2 pièces			13.913	6.026	3.711	98	23.748
3 pièces					4.575	173	4.748
4 pièces						178	178
Total des *ménages* trop étroitement logés.	28.475	10.429	17.555	7.187	8.776	463	72.885
Multipliant ce chiffre par. .	× 3	× 4	× 5	× 6	× 8	× 10	
on obtient le nombre des personnes trop étroitement logées	85.425	41.716	87.775	43.122	70.208	4.630	332.876

Ainsi environ 332,876 Parisiens c'est-à-dire 14 p. 100 d'entre eux vivent dans l'état d'encombrement excessif (1).

---

(1) Docteur Bertillon. *Essai de statistique comparée du surpeuplement des habitations à Paris et dans les grandes capitales européennes*, Paris, 1894.

On peut d'ailleurs constater avec M. Bertillon que plus les familles sont nombreuses, plus elles sont mal logées.

En 1891, 35 p. 100 des familles de deux personnes disposaient de plus d'une pièce par personne; 27 p. 100 des familles de trois personnes ont le même avantage; la proportion s'abaisse à 20 seulement pour les familles de quatre personnes, à 18 pour les familles de cinq personnes, à 13 enfin pour celles de six personnes.

A Bruxelles (1) les familles ouvrières sont au nombre de 19,284 et se répartissent de la manière suivante au point de vue de la composition de leur habitation :

Familles occupant une maison.	491	9.920
Familles occupant 3 chambres et plus. . . .	1.371	
Familles occupant 2 chambres et plus	8.058	
Familles occupant 1 chambre et plus	6.978	9.364
Familles occupant 1 mansarde	2.186	
Familles occupant 1 cave.	200	

Ainsi près de la moitié de ces familles logent dans une seule pièce et sur ce nombre 1,511 comptent plus de cinq personnes.

	POPULATION totale	NOMBRE d'habitants vivant dans des logements surpeuplés	POUR 100
Paris (1891).	2.424.705	332.876	14
Berlin (1885).	1.315.387	363.960	28
Vienne (1890).	1.364.548	387.000	28
Buda-Pesth (1881).	360.551	256.601	71
Saint-Pétersbourg (1890). . . .	956.226	442.508	46
Moscou (1882).	750.867	623.649	31

(1) Rapport sur le logement ouvrier à Bruxelles de MM. Lagasse et Queker.

Le surpeuplement est donc moins élevé à Paris que dans les autres grandes capitales (1).

Tel est le surpeuplement de la classe ouvrière, l'entassement qu'elle est obligée de subir au plus grand préjudice de sa santé, aux dépens de sa vie.

III

En étudiant la mortalité parisienne pour 1,000 habitants, dit M. Cheysson (2), on constate *qu'elle est en rapport direct avec la proportion des locaux dont le loyer matriciel est inférieur à 250 francs* variant ainsi du plus simple au double entre le huitième et le onzième arrondissement. Si elle était partout au niveau le plus favorable, il mourrait par an à Paris 20,000 personnes de moins.

M. Kœrœsi, le savant directeur du bureau de statistique de Buda-Pesth, a classé les logements en quatre catégories (3) ;

1° Les logements habités par une ou deux personnes au plus, vivant dans la même chambre;

2° Les logements habités par deux à cinq personnes ;

3° Les logements habités par cinq à dix personnes ;

4° Les logements dans lesquels il y a plus de dix personnes par pièce.

Et il a établi que l'âge moyen de la mort des habitants de la première catégorie était de 47 ans, de 39 ans dans la deuxième, de 37 ans dans la troisième et de 32 ans dans la quatrième catégorie.

Kœrœsi estime que la vie de ceux qui habitent les caves est diminuée de deux ans.

La mortalité y est effrayante. L'âge moyen de ceux qui meurent dans ces réduits est de 37,15 pour ceux qui ont

---

(1) Docteur Bertillon. *Essai de statistique comparée de surpeuplement.*

(2) Cheysson. Mémoire communiqué à la Société de médecine publique. (Séance du 24 février 1891.)

(3) Kœrœsi. *Influence des habitations sur les causes de décès et sur la durée de la vie*, in-8, 1877.

dépassé cinq ans (période 1872-1875) et si l'on tient compte des enfants au-dessous de cinq ans, l'âge moyen tombe à 9,76.

Le rapporteur de la loi de 1850, M. de Riancey, trouvait déjà qu'on devait interdire de louer des logements aussi dangereux que ces caves.

« Ces caves, disait-il, où végètent et meurent tant de misérables créatures, on pourra les louer pour un magasin, pour une écurie, pour un usage matériel quelconque. Le propriétaire même pourra l'occuper s'il veut exposer sa vie, mais il ne lui sera pas permis d'en tirer un gain qui est prélevé sur la santé, sur l'existence même de ses semblables. »

Actuellement il n'existe pas de logements dans les caves à Paris. Mais nous en trouvons à l'étranger. Ainsi à Buda-Pesth il y en avait 5,217 en 1881 comprenant 5,565 chambres peuplées par 30,441 personnes. C'est-à-dire 5,5 personnes en moyenne par chambre (de cave) et 8 p. 100 de la population totale (1).

Une statistique de Berlin nous montre bien à quel point la mortalité suit l'encombrement dans un espace restreint.

Voici le nombre de décès pour 1,000 habitants constatés dans les logements suivant le *nombre des personnes* qui les occupent (Berlin 1885) (2).

LOGEMENTS composés de :	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	de 6 à 10 personnes	Total	proportion pour 1000 habitants
1 pièce	288	910	2.322	2.431	2.282	3.367	11.540	163,5
2 pièces	49	393	1.048	1.545	1.701	3.705	8.411	22,5
3 pièces	21	169	404	502	558	1.522	3.179	7,5
4 pièces et plus . .	13	73	244	361	372	1.128	2.191	5,4
Totaux	371	1.545	4.018	3.839	4.913	9.349	25.351	

(1) Bertillon. Réponse au docteur Kœrœsi. *Rev. d'Hyg.* 1895. Voir également le savant travail de M. Fodor, professeur à Buda-Pesth, qui donne le même résultat.

(2) Docteur du Mesnil. Conférence du 30 avril 1892, p. 15.

C'est un fait reconnu aujourd'hui par tous les statisticiens que la misère est une cause de mortalité (1).

Dupectiaux a trouvé qu'il y avait davantage de mort-nés chez les pauvres que dans la classe aisée (Bruxelles).

Chez les journaliers . . .	1 mort-né sur	123	accouchements
— artisans.	—	260	—
Dans la classe aisée. . . .	—	500	—

Voici enfin, d'après Kœrœsi (2), les chiffres de la vie moyenne dans les classes :

	Enfants de 0 à 5 ans —	Adultes à partir de 5 ans —
Riche	1 an 4 mois	52 ans
Moyenne	1 — 2 — 1/2	46 — 1 mois.
Ouvriers et paysans. . . .	1 —	41 — 7 —

Ces statistiques sont probantes.

IV

Plus les habitants d'une ville sont entassés, plus ils sont victimes des maladies infectieuses parce qu'ils se prêtent plus facilement à la contagion et parce que leurs corps affaiblis n'ont pas une résistance suffisante.

La mortalité des maladies infectieuses varie en raison directe de l'accumulation (3). La fièvre typhoïde forme une

---

(1) Villermé. De la mortalité dans les divers quartiers de Paris, et des causes qui la rendent très différente dans plusieurs d'entre eux, ainsi que dans les divers quartiers et beaucoup de grandes villes, 1830. Docteur Vappaüs Allgemeine Bevoelkerungsstatistik, Leipsig, 1859, p. 196. — Oerstelen Handbuch der mediestatistik, Tübingen, 1865, p. 275. — Oettingen Die Moralstatistik Erlangen, 1868.

(2) J. Kœrœsi. Influence du degré d'aisance et de logement sur la mortalité et les causes de décès. Stuttgart, 1785.

(3) Docteur Polack. Influence de l'accumulation des habitants sur la mortalité des maladies infectieuses aiguës. *Revue d'Hygiène*, 1897, p. 616.

exception à cette règle parce qu'elle dépend surtout de la pureté de l'eau.

M. Polack a trouvé le rapport suivant entre l'accumulation des habitants et la mortalité des maladies infectieuses.

MORTALITÉ SUR 1,000 VIVANTS

Accumulation	Variole	Rougeole	Scarlatine	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Coqueluche
1,49	5,4	1,5	4,8	2,4	6,4	1,0
1,77	8,7	2,7	7,1	2,7	9,3	1,6
2,77	15,4	4,7	9,2	3,3	12,5	2,4

La tuberculose fait ses ravages les plus grands dans les villes les plus peuplées (1).

	Moyenne annuelle pour 1,000 habitants
Ville de Paris.	5,32
Villes de plus de 100,000 habitants. . .	3,70
Villes de plus de 20,000 habitants. . .	3,19
Villes de plus de 10,000 habitants. . .	3,00
Ensemble.	3,77

Outre l'entassement des classes laborieuses, les logis que l'on leur loue fort cher sont généralement malsains et fort mal tenus. Cette insalubrité et cette malpropreté sont la cause principale de la grande mortalité en temps d'épidémie. M. Fodor (2) et M. le professeur Rozsahegyi se sont livrés à une enquête sur la salubrité des maisons de Buda-Pesth et ont confronté les résultats ainsi obtenus avec la statistique mortuaire de chaque maison pour fièvre typhoïde et choléra

(1) Projet de loi pour la protection de la santé publique présenté à la Chambre, 31 octobre 1891.

(2) J. Fodor, professeur. De l'influence de l'habitation sur la fréquence du choléra et de la fièvre typhoïde. *Archiv fur Hygiene*, 2e vol., p. 257.

(1863-1877). Ils ont trouvé qu'il y avait quatre fois moins de victimes du choléra et deux fois moins de la fièvre typhoïde dans les maisons composées de plusieurs étages et reposant sur caves que dans celles qui n'étaient pas isolées du sol.

Ils ont examiné la propreté des habitations et des dépendances et ils ont reconnu qu'il y avait cinq fois plus de décès par choléra et trois plus par fièvre typhoïde dans les maisons mal tenues que dans celles qui l'étaient proprement.

Pour 10,000 habitants et pour quinze ans ils ont enregistré :

	Maisons très propres	Maisons très sales
	—	—
Choléra	90	430
Fièvre typhoïde	162	515

Ces deux maladies infectieuses trouvent dans les mêmes conditions d'insalubrité leur plus puissant auxiliaire (1).

La fièvre typhoïde fait ses ravages les plus grands dans les villes les plus malsaines et notamment dans les casernes et dans les ports militaires (2).

	Mortalité par fièvre typhoïde (1) (pour 10,000)
	—
France, population civile	5,4
— — militaire	19,1
Rochefort	14,20
Cherbourg	64,5
Toulon	65,98
Lorient	79,10
Brest	95,8

La mortalité par fièvre typhoïde atteint une proportion inouïe dans l'armée. En dix-sept ans, de 1872 à 1888, M. Brouardel a pu compter 19,816 morts dues à cette cause.

Les mesures d'assainissement que l'on prend produisent les

(1) Cf. Rapport à M. le Ministre du commerce sur l'épidémie du choléra à Marseille, 1885.

(2) D'une façon générale, dit le docteur Brouardel, les villes malsaines ont une population militaire très frappée.

meilleurs résultats. A Berlin la mortalité, qui atteignait 39 p. 100 en 1871, s'est abaissée à 29; à Bruxelles, de 16,5 où elle était de 1864 à 1873, elle est tombée à 8,5 de 1874 à 1880, et en Angleterre de 22,52 de 1861 à 1870, à 17,9 en 1889.

V

Le premier devoir d'un gouvernement est donc de prendre toutes les mesures d'hygiène et de salubrité qui sont nécessaires; il doit assainir la ville, y créer de larges squares avec des arbres et des lacs, la couper en tous sens par de belles avenues. Il doit veiller à ce que les règlements sur les logements insalubres soient strictement appliqués. Il doit également fournir aux habitants une eau pure de source. C'est là le devoir de tout gouvernement; en le remplissant, il ne fait que ce qu'il doit; en le négligeant, il est criminel. Il est épouvantable de lire la statistique que j'ai publiée ci-dessus sur les décès dans l'armée. Près de 20,000 hommes en dix-sept ans sont morts parce que l'État leur a donné, dans les casernes où il a cru nécessaire de les mettre, une eau impure. Et chaque jour nous voyons de jeunes soldats empoisonnés par des boîtes de conserves que les hygiénistes ont reconnues depuis longtemps mauvaises, dangereuses et devant frapper les hommes. On n'a pas renoncé au système condamné et à chaque distribution les hommes tombent...

Mais l'on peut se demander jusqu'où va l'efficacité des remèdes proposés. Percer des rues, créer de larges avenues profitent à l'ensemble de la population, mais les loyers renchérissent, les pièces diminuent, les familles s'entassent ou s'en vont plus loin dans le faubourg ou dans la banlieue. Il y a dans les classes profondes du peuple une telle misère que l'on ne peut y apporter aucun remède et l'on sent bien que ce qu'il faut changer c'est le système de production capitaliste. Que peut dire le médecin lorsqu'il voit l'ouvrier épuisé par toute une vie de labeur et à qui il faudrait du repos, lorsqu'il voit une jeune fille qui languit faute d'un séjour à la Côte d'Azur ou une femme qui meurt parce qu'avant elle, dans la

chambre qu'elle occupe, une autre femme a été emportée par la fièvre puerpérale?

Il est nécessaire que l'ouvrier ait une grande chambre où l'air soit en quantité suffisante et où surtout il ne soit pas vicié par toutes les odeurs malsaines qui viennent des petites cours où donnent certains logements. De nombreuses sociétés s'occupent d'élever des maisons ouvrières qu'elles mettent dans un but philanthropique à la disposition de l'ouvrier. Ces œuvres sont très bonnes et nous ne pourrons qu'applaudir à tout ce que fera l'initiative privée pour venir en aide aux travailleurs, surtout lorsqu'il s'agira de leur santé. Cependant c'est plutôt à nous socialistes à faire nos demeures ouvrières. Lorsque notre parti aura acquis par l'unité la force et la puissance qu'il aura un jour, il pourra élever avec les bénéfices des coopératives des demeures belles et saines où l'ouvrier se plaira, où ses enfants ne s'étioleront pas et au rez-de-chaussée desquelles sera la bibliothèque où se réuniront les locataires au lieu de s'alcooliser dans l'infect assommoir d'aujourd'hui.

Ces maisons seront celles du prolétariat, elles se multiplieront avec le développement et l'organisation du parti. Avec la République sociale il n'y aura plus qu'elles. Les maisons de mort d'aujourd'hui disparaîtront avec leurs propriétaires.

LUCIEN GRAUX

BIBLIOGRAPHIE :

BENOISTON DE CHATEAUNEUF. — De la durée de la vie chez le riche et chez le pauvre. Communication à l'Académie des sciences. *Annales d'hygiène*, III, 1830.

Dr J. BERTILLON. — *Essai de statistique comparée du surpeuplement des habitations à Paris et dans les grandes capitales européennes*. Paris, 1894.

LOUIS BERTRAND. — *Le logement de l'ouvrier et du pauvre en Belgique*, 1888.

CACHEUX. — Les petits logements parisiens. *Revue d'hygiène*, 1890, p. 421.

CHEYSSON. — Trois lois récentes sur les habitations ouvrières en

Belgique, en Angleterre et en Autriche. *Revue d'hygiène,* 1892, p. 289.

Dr W. CORFIELD. — *Les maisons d'habitation, leur construction et leur aménagement selon les règles de l'hygiène* (Trad. Jardet).

J. FODOR, professeur à Buda-Pesth. — De l'influence de l'habitation sur la fréquence du choléra et de la fièvre typhoïde. *Archiv für hygiene,* 2e vol., p. 257.

JOURDAN. — Législation sur les logements insalubres. *Traité pratique,* 4e édition, 1889.

KŒRŒSI. — Influence des habitations sur les causes de décès et sur la durée de la vie. *Annales de démographie internationale,* 1877, p. 369.

KŒRŒSI. — *Influence du degré d'aisance et de logement sur la mortalité et les causes de décès.* Stuttgart, 1885.

EMILE LAURENT. — *Les logements insalubres. La loi de 1850. Son application,* 1882.

MARC D'ESPINE. — Influence de l'hygiène et de la misère sur la mortalité. *Ann. d'hyg. publ.* V, p. 323.

Dr O. DU MESNIL. — *L'hygiène à Paris. L'habitation du pauvre,* 1890, in-12.

Dr O. DU MESNIL. — Conférence faite le 30 avril 1882 au Congrès de la Fédération des ouvriers socialistes de France sur l'hygiène des habitations ouvrières.

G. PICOT. — *Un devoir social et les logements ouvriers.* Paris, 1885.

Dr JULIEN PIOGER. — *La question sanitaire dans ses rapports avec les intérêts et les droits de l'individu et de la société.* Paris, Giard et Brière, 1895.

PIORRY. — *Des habitations et de l'influence de leurs dispositions sur l'homme en santé et en maladie.* Paris, 1838.

Dr POLACK. — Influence de l'accumulation des habitants sur la mortalité dans les maladies infectieuses aiguës. *Revue d'hygiène,* 1897, p. 491.

CONSTANS, ministre de l'intérieur. — Projet de loi pour la protection de la santé publique présenté à la Chambre des Députés le 31 octobre 1891; Melun, 1892.

A. RAFFALOVICH. — *Le logement de l'ouvrier et du pauvre,* 1887.

VILLERMÉ. — *Mémoires sur la mortalité en France dans la classe aisée et dans la classe indigente,* 1828.

VILLERMÉ. — De la mortalité dans les divers quartiers de la ville de Paris et des causes qui la rendent très différente dans plusieurs d'entre eux, ainsi que dans les divers quartiers de beaucoup de grandes villes. *Annales d'hygiène,* III, 1830.

CHRONIQUE D'ART

JULES DALOU

Pendant que les royalistes, les plébiscitaires, les nationalistes, les antisémites, les militaires et le clergé complotaient le renversement de la République, les ouvriers de la maison Thiébault assemblaient les pièces d'un monument colossal destiné à célébrer son triomphe. Aujourd'hui, dans la belle lumière de la place de la Nation, — là-même où Déroulède prit par la bride le cheval du général Roget, — se dresse le groupe, achevé. Le Conseil municipal n'avait pas prévu Déroulède lorsqu'il en fit, il y a vingt ans, la commande à Dalou. Le *Triomphe de la République* emprunte néanmoins aux circonstances présentes un intérêt d'actualité qui s'ajoute à son intérêt d'art. On nous promet, le jour de l'inauguration, une fête grandiose. Ce sera une fête de l'art et une fête démocratique. Je pense que sous ce double aspect elle ne saurait déplaire au sculpteur Dalou, un grand artiste, né du peuple, et qui, par sa vie, toute d'effort, par son œuvre, claire, robuste et saine, affirme bien son origine.

Dalou a, aujourd'hui, près de soixante et un ans. De taille moyenne, maigre et nerveux, le front haut, les pommettes saillantes, les tempes et les joues creuses, le nez légèrement busqué et très fin, les lèvres minces, sévères et un peu tristes au repos, parfois joliment railleuses dans la causerie, les yeux d'un bleu gris, délicat et profond, il a tour à tour dans sa physionomie la gravité passionnée de l'ascète et la mobilité

de l'artisan parisien. Il parle volontiers de son art, avec abondance et précision, généreux de ses conseils aux jeunes et prompt à tirer le crayon pour illustrer d'un croquis rapide une causerie riche, en détails techniques où se décèle l'amour du métier jusque dans ses humbles besognes.

Les biographes lui attribuent trois maîtres : Abel de Pujol, Duret, Carpeaux. En réalité, le seul, le vrai maître de Dalou — avec la nature — fut Carpeaux. Il connut ce dernier fort jeune et devint, selon ses propres expressions, « comme son moutard d'atelier ». Carpeaux, âgé d'environ vingt-quatre ans, élève de l'École des Beaux-Arts, s'intéressa à ce gamin sensible, enthousiaste, indocile à l'enseignement officiel. Il lui prêtait des modèles, entre autres les frises du Parthénon, et corrigeait ses premiers essais. Mais il ne pouvait le patronner pour les concours d'entrée à l'École, étant lui-même simplement élève. Et c'est ainsi qu'il le recommanda à son compatriote Abel de Pujol, artiste bien ignoré des nouvelles générations, alors vieillard aimable et bienveillant, dont Dalou parle toujours avec reconnaissance, mais dont il ne reçut aucun enseignement. Quant à Duret, Dalou lui fut également présenté par Carpeaux, au moment où ce dernier dut partir pour Rome. Duret ne lui donna guère que des conseils. Et puis, ce sculpteur distingué, mais de peu de verve, dont l'inspiration parut presque tarie après le brillant *Napolitain dansant la tarentelle*, ce sculpteur, homme du monde, raisonnant juste et qui travaillait en costume de ville, répondait mal à son idéal de maître laborieux, fécond, tout à son art. Carpeaux, lui, ne craignait de se salir ni les doigts par la glaise, ni la bouche par les gros mots. Il manquait plutôt d'éducation. Mais c'était un homme. Sa mâle direction domine les débuts de Dalou; son grand souvenir s'impose devant des œuvres comme le *Silène*.

Dalou parut d'abord au Salon, en 1861, avec une *Dame romaine jouant aux osselets*, en 1864, avec une *Diane chasseresse*, médaillon en plâtre appartenant à Mme de Païva, en 1869, avec un groupe représentant *Daphnis* et *Chloé*. En 1870,

sa *Brodeuse* fut remarquée et lui valut une médaille. René Ménard la louait pour son charme de sincérité.

La *Brodeuse* marque une première étape dans la carrière de Jules Dalou. L'artiste, âgé de trente-deux ans, maître de son métier, encouragé par un premier succès, abandonne les thèmes antiques qui semblent être les exercices d'école et traite des sujets franchement modernes. Il cachera pendant quelque temps son incomparable science du nu ou plutôt ne la révélera que par le naturel des attitudes et la souplesse des draperies. Mais, au moment où il accomplissait cette évolution, survinrent la Guerre, puis la Commune. Porté vers les communards par ses sympathies, Dalou fut un des trois sous-délégués commis par Delescluze à la conservation du Louvre. Cela lui valut, après la Commune, d'être persécuté comme s'il eût médité la ruine de nos richesses artistiques. Sous le coup de poursuites pour usurpation de fonctions, il dut s'exiler à Londres. Là, sa vie laborieuse continua et les livrets de la *Royal Academy* enregistrèrent : *Joie maternelle* (1872), *Paysanne allaitant son enfant* (1873), *Berceuse* (1874), *Femmes Bolonnaises à l'Église* (1878). Toutes ces œuvres procédaient de la même inspiration que la *Brodeuse* de 1870.

L'Angleterre fut généreusement hospitalière à Dalou : le duc de Westminster commanda un marbre de la *Berceuse* et acheta la terre cuite *Femmes Bolonnaises*. La reine Victoria voulut avoir pour sa chapelle privée de Windsor un monument représentant *cinq de ses enfants morts veillés par un ange*. En 1878, Dalou était nommé professeur à Kensington Museum. Certes, Londres n'avait rien à perdre à choyer un artiste de sa valeur. La sculpture anglaise est, on le sait, fort médiocre. Mais c'est précisément une des forces et un des mérites du peuple anglais, cette admirable intelligence pratique qui lui fait recevoir son bien de toute main et ignorer tout préjugé national lorsque son intérêt est en jeu.

Pendant que les collections anglaises s'enrichissaient des œuvres de Dalou, nous pouvions voir, dans nos revues d'art, des fac-similés de dessins de l'artiste d'après la *Paysanne française*, la *Berceuse*, les *Femmes Bolonnaises*. Simples de

lignes, d'un sentiment pénétrant, ces dessins sont eux-mêmes fort beaux. Celui de la *Paysanne française* fait songer aux dessins de Millet. Ils nous permettent de dire que, dans cette seconde période de sa carrière, Dalou orientait surtout ses efforts vers une imitation précise et cependant poétique de la réalité contemporaine : jeune femme en robe du temps berçant un bébé ; paysannes en costume national : quelque chose comme du Millet en sculpture.

Mais déjà des travaux plus vastes le tentaient. Vers la fin de ses années d'exil, il notait dans une maquette, un « petit monstre » qu'il a conservé, une première idée du *Cortège de Silène.* Puis, le conseil municipal de Paris ayant mis au concours un monument représentant la République triomphante il se préparait dans le silence à présenter un projet. Ainsi se manifestait, vers la quarantième année, une ambition nourrie depuis la jeunesse peut-être : s'adonner à la grande sculpture décorative, recueillir l'héritage légué par Carpeaux et que Carpeaux lui-même tenait de Rude.

Haute ambition, et qui n'allait pas sans une volonté puissante de lutte pour le beau, sans un désintéressement méritoire : les groupes et les bas-reliefs colossaux sont d'un placement difficile. Ils veulent du temps et de l'argent. Que de fois l'artiste ne s'est-il pas demandé s'il verrait jamais telle de ses conceptions réalisée ! Les projets exécutés en plâtre risquent de se couvrir de poussière dans un coin de l'atelier sans trouver jamais l'acquéreur, État ou particulier qui voudra faire la dépense du marbre ou du bronze. Leur ampleur et leur originalité, loin de les sauver, les exposent à ce destin. Les concours ? — Ils sont chanceux pour qui ne veut rien sacrifier à la médiocrité ambiante... Mais d'autre part la grande sculpture décorative n'est-elle pas, avec l'architecture, l'expression la plus complète de l'esprit d'une époque, le plus beau et le plus durable langage qu'un homme puisse parler à des hommes ? Dresser de blancs symboles dans la paix des jardins, commémorer par le bronze sur les places publiques les actes d'un peuple, inscrire une idée en formes

harmonieuses au front ensoleillé d'un palais; semer de la beauté qui ne craint ni le vent ni la pluie, à laquelle le temps même ajoute une dignité et l'éclat sourd de ses patines, semer cette beauté en plein air, pour tous, cela n'est-il pas plus noble que modeler des pièces-montées pour les consoles des salons bourgeois; cela ne vaut il pas que l'on risque beaucoup quand on se sent élu pour être dompteur de matière?

Dalou se sentit élu, ou du moins, il pensa que le prix valait l'enjeu. A partir de l'amnistie (son nom parut sur une des dernières listes, et il se crut un moment oublié), nous le voyons consacré presque exclusivement à la grande sculpture décorative. Cela le ramenait logiquement à l'emploi du nu, car, indépendamment de sa beauté, le nu, qui est de tous les temps tandis que les modes périssent, est tout à fait à sa place dans ce domaine du rêve, de l'imagination, de l'allégorie. D'autre part, ses travaux deviennent si nombreux que je renonce à les énumérer. Mais la liste s'en accroît chaque jour. Elle s'accroîtra longtemps encore, j'espère : j'ai une bonne excuse si je suis incomplet.

Ce sont des bustes que l'avenir recueillera comme des documents et des modèles ; des décorations pour jardins, dont les sujets sont très intelligemment empruntés au panthéisme antique : Le *Cortège de Silène, scène bachique;* le *Monument Delacroix*, où Dalou, en traduisant une admiration personnelle, semble avoir exprimé à sa façon son esthétique ; enfin, une série d'œuvres qui toutes pourraient plus ou moins justifier ce titre réservé à une seule d'entre elles : Le *Triomphe de la République.*

Le *Cortège de Silène*, fort admiré pour la virtuosité dont il témoigne, souleva quelques critiques par son exubérance. Jamais peut-être l'art du groupe n'a été poussé plus loin. Quant à l'exubérance, elle est dans le sujet. Couronné de pampres, la bedaine secouée d'un rire énorme, le gros Silène est hissé sur un âne par deux satyres musclés dont les doigts de fer entrent dans sa chair molle. L'âne rue. Un satyre et une bac-

chante sont renversés, perdant leurs thyrses, sur un écroulement de grappes. Des enfants effrayés pleurent. Le groupe, dans sa plantureuse gaîté, imaginé en Angleterre, exposé sous forme d'un modèle en plâtre au Salon de 1885, se dresse maintenant en bronze sur une pelouse du Luxembourg. Mais Dalou a un regret, un grand regret. Il avait conçu son œuvre en marbre. La blancheur du marbre convient aux jardins. Son éclat exprime la joie. Le bronze est triste. De plus, on emploie le bronze pour les figures qui se détachent en silhouette : Le *Génie de la Bastille,* le *Mercure* de Jean de Bologne, le *Temps apportant la Gloire tardive,* dans le monument de Delacroix. Pour les groupes compacts, à base chargée d'accessoires, il faut non le métal mince, mais le bloc de pierre compact, et une pierre luisante et claire, avec des reflets dans les creux.

Profondément impressionné par les grands événements auxquels il participa, Dalou exprime ses convictions et ses espérances dans la série d'œuvres par lesquelles il célèbre la République.

Chacune de ces œuvres a une histoire et subit des vicissitudes. Je devrai nécessairement me borner. Conçu en exil, d'enthousiasme, le *Triomphe de la République* fut exposé dans la salle Melpomène à l'Ecole des Beaux Arts en 1879: mis hors concours parce qu'il excédait les conditions imposées par le programme; adopté par le Conseil municipal, conformément au vœu du jury pour être érigé sur la place de la Nation, tandis que la place de la République restait attribuée à l'œuvre du sculpteur Morice; réalisé sous forme de modèle en plâtre et inauguré le 21 septembre 1879; livré aux fondeurs pendant dix années; découvert enfin, il y a quelques jours. Debout sur le globe dont s'orne un char triomphal, la main gauche appuyée sur des faisceaux, la main droite étendue en signe de domination et de paix, la République s'avance dans la direction de Paris. Deux lions, symboles de force et de noblesse, traînent le char. Le Travail à droite, représenté par un forgeron portant le marteau sur

l'épaule, la Justice à gauche, poussent aux roues. L'abondance suit, versant des fleurs. Tandis que ce monument accomplissait sa longue destinée, d'autres œuvres apparaissaient, dues à la même inspiration : le bas-relief intitulé la *République* et le fameux bas-relief des *Etats généraux* (aujourd'hui dans la salle Casimir Périer au Palais Bourbon). On pourrait grouper autour d'eux les monuments de quelques artisans de la troisième République : le projet pour le monument Gambetta, la statue de Victor Noir, le monument Charles Floquet, même le buste de Rochefort, en tant que démolisseur de l'Empire; la belle statue couchée de Blanqui, vieux lutteur à la face ravagée, prophète d'une république meilleure. A cette série s'ajoutera bientôt le monument d'Alphand, embellisseur attitré du Paris républicain, honni des archéologues, mais qui, du moins, aima beaucoup sa ville, — et l'on dit que, dans ce monument, ne seront pas oubliés les anonymes usés à la tâche qui creusèrent le sol et taillèrent la pierre sous ses ordres.

Cette énumération incomplète suffit à donner une idée du labeur colossal de Jules Dalou. Ce qui frappe d'abord dans l'œuvre de ce sculpteur, c'est la fécondité, la verve. Parfois cette verve a paru surabondante : dans la *République,* dans le *Silène*. On l'a comparé à un Carpeaux élève de Jordaens. D'autres fois elle s'est exprimée en formes d'une souplesse et d'une harmonie exquises : le projet de fontaine représentant une *scène bachique*. Quand il concentre sa fougue, il produit des œuvres nerveuses comme le *Blanqui*. Amant passionné de la vie, après Rude, après Carpeaux, il a donné à la sculpture plus de mouvement : il n'a pas hésité à représenter *Apollon* applaudissant dans le monument de Delacroix, et le *Temps* qui semble poser à peine sur les marches de pierre, garde dans son attitude de la légèreté du vol. Tant pis si la sculpture, comme disent les classiques, doit représenter l'immobilité et si c'est M. Thomas qui a raison.

C'est par ce sentiment de la vie, par la souplesse de son exécution ; c'est aussi par son art du groupe que Dalou est

original. Pour les symboles, il n'a pas innové. Les antiques allégories, et les plus simples — le *Temps*, la *Justice*, la *Force*... — lui ont suffi pour exprimer toutes ses idées. Même quand il représente le travail sous l'aspect d'un forgeron, il reste dans la tradition de Pigalle qui symbolisait le commerce par un portefaix appuyé sur un ballot. La sculpture décorative doit parler un langage très général si elle veut être un grand art populaire.

A des dons rares Dalou joint une volonté de perfection jamais satisfaite. Il aura contribué puissamment à sauver des jeux puérils notre sculpture nationale, et, en attendant qu'au lieu de Sacré-Cœur s'élèvent sur nos collines des maisons du peuple, il est un de ceux qui auront le plus fait pour orner la Maison du Peuple : la Rue.

Léon Deshairs

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

LE FERMENT (1)

Comme un sceau infrangible de propriété, l'éducation religieuse imprime sur certaines âmes une empreinte dont les cruelles ciselures fouillent si profondément le vif du métal qu'en l'amincissant peu à peu elles l'appauvrissent. Les hommes marqués de cette empreinte sont les élus de l'impuissance. Ils ont été en quelque sorte frustrés de la vie comme par des tuteurs malhonnêtes dont l'avarice méfiante ne leur en restitue ensuite, pour un emploi déterminé par eux, que quelques parcelles anonymes. Il en est cependant qui acceptent cette restitution comme un bienfait et qui ont l'âme assez naïve ou assez désolée pour en être reconnaissants. Docteurs orthodoxes d'un enseignement qu'ils ne vérifient pas, instruments dociles de fins qu'ils n'ont point voulues, martyrs fanatiques d'une foi que peut-être ils ne possèdent plus, ils n'existent point par eux-mêmes. Tout leur est suggéré. Ce sont les somnambules du confessionnal ou du cloître. Voilà quel était le sujet du roman, logique comme un syllogisme et vivant comme une expérience, que M. Estaunié écrivit il y a cinq ans (2).

Ses héros, aujourd'hui, ce sont encore des vaincus ; de son burin austère comme un scalpel, ce qu'il fait ressortir, ce sont encore les défaites de la vie, ou ses victoires, plus tristes

(1) Le *Ferment*, par Édouard Estaunié, Paris, 1899.
(2) L'*Empreinte*. Paris, 1894.

que ses défaites. Le talent de M. Estaunié, en s'élargissant, s'affirme : il ne sera sans doute jamais le prophète des résurrections futures; mais il est l'impitoyable analyste des décompositions présentes. La nature a cette unité à la fois robuste et riche qui permet, en restant soi-même, d'exprimer toute l'humanité; et le *Ferment* est à la fois une œuvre et une promesse.

Les personnages de ce roman vivent, eux aussi, sous la fatalité d'une éducation qu'ils n'ont pas choisie; ils ont reçu, eux aussi, une « empreinte » : — l'empreinte bourgeoise. On les a façonnés pour un mode de vie spécial et ce n'est point la vie elle-même qui les a formés selon ses besoins actuels et ses exigences absolues. Aussi quand ils se présentent à elle, brutalement elle leur répond, qu'elle n'a que faire d'eux. C'est la même situation que celle où se trouve le héros de l'*Empreinte*. Léonard Clan, façonné exclusivement pour la vie religieuse et en dehors d'elle désemparé et inutile, situation plus cruelle pourtant; car il restait du moins à Léonard ce refuge de la vie religieuse; il retrouvera le repos en rentrant dans sa vocation. Mais les héros du *Ferment* sont trahis par leur vocation même; c'est précisément l'existence pour laquelle ils sont faits, qui leur est interdite. Ils ne sont donc pas seulement victimes de leur éducation : ils le sont d'une nécessité. Ce qui les opprime, ce n'est pas l'impuissance intime de leur âme dénaturée; c'est surtout la contrainte extérieure d'une société désorganisée. Voilà pourquoi, tandis que l'*Empreinte* se terminait par une prière de résignation douloureuse, ce qui, d'un bout à l'autre, soulève le *Ferment*, c'est un cri de révolte. Ce cri unique revêt des accents divers : il est généreux, égoïste, impuissant, vainqueur; il se traduit tour à tour par l'éloquence de Chenu, par l'abrutissement alcoolique de Ficard, par le coup de revolver de Gradoine, par l'âpre cynisme de Julien Dartot. Et toutes ces voix qui de près semblent discordantes, écoutez-les de loin ; saisissez-en l'écho répercuté à travers une pensée réfléchie. Il est un : c'est la sourde harmonie du grand chœur des révoltés.

Voici le coryphée : Julien Dartot. Fils de paysan, son éducation l'a fait bourgeois. Il sort de l'Ecole centrale avec l'ambition d'une vie heureuse ou du moins la certitude d'une existence assurée, car son éducation représente un capital, n'est-ce pas ? La société est donc tenue de lui en verser les intérêts. Or voilà que, comme un banquier frauduleux, la société se dérobe : elle emporte au delà des frontières du bien toutes les douceurs escomptées de la vie : fortune, amour, jusqu'aux plus élémentaires ressources de la plus chétive existence : c'est en quelques pages rapides, sèches et navrantes comme ses désillusions elles-mêmes, la brusque faillite de toutes ses espérances.

Alors il réfléchit : « La société est injuste; pourquoi me soucier de justice ? La société est immorale, pourquoi m'embarrasser de morale ? Il faut se plier à la réalité qui est féroce; il faut s'adapter aux exigences de la vie qui sont impitoyables. Je rendrai à la société mal pour mal, mort pour mort. » Ainsi avec ses espoirs croule son honnêteté; la faillite de sa vie entraîne la banqueroute de sa conscience; et rien n'est plus émouvant que cette génération dans une âme du mal par le malheur.

Je ne parcourrai point les étapes successives de la déchéance morale de Dartot. Elles sont d'une tristesse qui n'est jamais attendrie; il en naît une angoisse qui n'émeut pas, mais qui étreint. Le *Ferment* est bien le roman sec et poignant de notre société industrielle et douloureuse. Tout y est équivoque, même l'amour. Tout y est morne, même la nature. On recueille de cette analyse l'impression d'une humanité sans tendresse et d'un univers sans beauté. Voici seulement l'épisode profondément dramatique qui achève la transformation morale de Julien. Par un dernier effort, par un suprême sursaut, sous les espèces de la femme qu'il a jadis aimée, vivante, douloureuse, tragique, là, sous ses yeux, se dresse sa conscience : il passe outre. Je ne crois pas qu'on puisse exprimer d'une façon plus saisissante, dans une société fondée sur la force, l'inévitable défaite de la conscience humaine.

On retrouve dans cet austère roman toutes les qualités de

l'*Empreinte*. Parce que la vie y est enfermée dans une armature logique, l'œuvre se tient, forte et sobre. L'observation y est simplifiée par l'idée. Il en résulte, avec un peu de raideur peut-être, une œuvre de vie concentrée et de pensée vivante. Tous ces héros participent à la fois de la raison et de la réalité. Ce sont des individus et c'est aussi un élément, « le ferment » qui travaille, secoue, dissout lentement l'organisme social. « Ferment de vie », s'écrie Chenu. « Ferment de mort », répond Dartot. Qui des deux a raison? L'un et l'autre sans doute. Car toute dissolution annonce une renaissance; les formes sociales ne sont pas éternelles : elles meurent successivement ; mais l'humanité ne meurt pas.

Pierre Poux

L'Action des Municipalités socialistes

L'ALIMENTATION A LILLE (1)

Lille, par sa position géographique, est la station principale et la route la plus importante de transit des produits entre la France et l'Angleterre, la Belgique et la Hollande; mais les murailles de Chine élevées autour de la France depuis 1893 lui ont porté un préjudice sérieux, qui serait encore plus considérable si les compagnies de chemins de fer n'avaient songé à réduire fort à propos leurs tarifs de transports.

Lille occupe une situation très élevée dans le commerce général de la France et son commerce est, en quelque sorte, le grand réservoir où s'alimentent, se déversent toutes les branches d'industrie du département du Nord : elle possède toutes les variétés manufacturières et cent seize mille habitants, malgré une enceinte fortifiée qui l'étreint au profit des communes et villes qui l'avoisinent.

Lille, avec ses cent seize mille bouches, a donc un ventre énorme, gigantesque, qui exige la satisfaction quotidienne de sa voracité pantagruélique.

Pour satisfaire ce colossal appétit, il faut des services de transport, des docks et des magasins, des entrepôts, des halles et marchés et au moins un grand abattoir.

Or, elle a de tout cela et, en plus, les kermesses et les foires ainsi que de multiples dépôts et de nombreux intermédiaires.

La municipalité socialiste a eu à s'occuper immédiatement de la réglementation des halles et marchés, des droits de

---

(1) Voir les numéros des 1er février, 1er mars, 1er avril, 1er mai et 15 juillet.

place qu'on avait laissés à l'arbitraire d'employés subalternes, de la vente au détail, de la surveillance rigoureuse des denrées et des viandes, de la vente des pommes de terre frites sur la voie publique, des fêtes foraines, en un mot, de toutes ces petites difficultés administratives sur lesquelles nous reviendrons.

LES SERVICES DE TRANSPORT

Outre les centaines de messageries qui emportent de Lille et lui rapportent des marchandises, outre les nombreux cultivateurs et maraîchers qui viennent vendre dans nos halles et sur nos marchés les légumes et les primeurs, les bateaux et les véhicules à vapeur apportent en énorme quantité les denrées et les bestiaux qu'exige la consommation lilloise.

En 1878, la Deûle nous amenait, à destination pour Lille, 1 bateau de betteraves de 113 tonnes, 7 bateaux de blé de 842 tonnes, 125 bateaux de farines de 10,306 tonnes, 48 bateaux d'orge de 5,843 tonnes, 3 bateaux de pommes de terre de 259 tonnes, 2 bateaux de chicorée de 324 tonnes, 2 bateaux de 138 tonnes de vin, 2 bateaux de fromages de 14 tonnes et 519 bateaux de marchandises diverses de 23.325 tonnes.

A destination extérieure, il y eut 79 bateaux de betteraves, 11 de blé, 38 de chicorée, 15 de farines, 45 d'orge, 1 de vin et 297 bateaux de marchandises diverses.

En 1896, le trafic de la Deûle était de 52.440 tonnes à destination intérieure et de 404.391 à destination extérieure, soit ensemble 456,831 tonnes.

La houille du Pas-de-Calais et du Nord forme une partie importante du trafic.

Mais ce genre de transport périclite : en 1878, le droit de stationnement des bateaux rapportait à la Ville 13.423 fr. 88; il ne rapportait plus, en 1896, que 10.960 fr. 84.

En 1878, le chemin de fer du Nord faisait, par petite vitesse, les expéditions et les arrivages suivants : 869.052 tonnes 500. Ses voyageurs, à petite vitesse, furent au nombre de 3,367,846.

En 1896, il y eut, en grande et petite vitesse, sauf les abon-

nements que nous ne comptons pas, 4,168,873 voyageurs; les expéditions et arrivages furent de 12,014 tonnes pour les bagages, de 11,745 tonnes pour les messageries et de 1 million 180,900 tonnes de marchandises pour la petite vitesse. Il n'y a de compté dans ces derniers chiffres que le départ des voyageurs. Dans les messageries ne sont pas compris les colis-postaux.

Les transports par voie ferrée se sont donc accrus au détriment de la batellerie.

DOCKS ET MAGASINS

Les docks et magasins publics contenaient, le 1er janvier 1878, la quantité de 1,703,088 kilos 700 de marchandises de toutes natures pour une valeur de 1,734,909 fr. 35. Il en est entré pendant l'exercice pour 6,095,644 kilos et sorti pendant le même laps de temps pour 4,892,315 kilos 100; il en restait donc, au 1er janvier 1879, pour 2,906,317 kilos 600.

Les warrants délivrés s'élevèrent à 1,606,350 francs.

Le magasinage a produit 32,577 fr. 70.

Les recettes de manutention se sont élevées à 9,144 francs environ.

En 1896, il y avait dans ces établissements communaux: 73,700 stocks de sucres, 273 stocks de café. Le nombre de warrants en cours le 1er janvier 1897 était de 66; il en a été créé 93 dans le cours de l'année. Les recettes s'élevaient ainsi : manutention, 1,747 fr. 20; magasinage, 7,876 fr. 15, soit au total 9,623 fr. 35. Soit en moins sur une distance de dix-huit années, 32,098 fr. 15.

On étudie, en ce moment, le moyen de parer aux pertes croissantes que fait la Ville par suite de la défaveur progressive de ses docks et magasins.

LES ENTREPOTS

L'entrepôt des sucres coûte, pour son fonctionnement, 15,300 francs et la Ville n'en retire que 9,140 fr. 40; soit un déficit de 6,159 fr. 60.

Cet entrepôt a reçu, en 1878, le nombre de 34,579 sacs de sucres; il en est sorti 35,912. Il y a eu, cette année-là, 243,805 sacs en magasin. Soit une recette de 22,315 fr. 08.

En 1896, cet entrepôt avait en magasin 89,650 sacs de sucre; il en est entré 48,543 et il en est sorti 18,276. Il restait 43,296 sacs à la fin de décembre. Soit une recette de 9,140 fr. 40.

L'entrepôt des sucres exotiques a donc fait une recette qui est diminuée de 13,174 fr. 68 depuis 1878.

L'entrepôt des douanes de Lille et son annexe de Loos rapportaient en 1878, à la Ville, 22,482 fr. 95 et ne rapportent en 1896 que 14,573 fr. 35; soit une diminution de recette de 7,909 fr. 60. Comme les frais de l'année s'élèvent à 18,200 fr., le déficit est de 3,626 fr. 65.

En 1878, l'entrepôt et son annexe contenaient 3,184 tonnes d'alcool, 795,654 kilos de sucres exotiques, 1,751,936 kilos de café, 534,460 kilos de denrées diverses, 12,599 kilos de marchandises diverses.

En 1896, il y avait dans ces entrepôts de douanes 393,000 kilos de sucres exotiques, 27,877 stocks de café, 245,700 kilos de denrées diverses, 196 stocks d'amidons et divers.

Décidément la Ville perd de l'argent avec ses entrepôts.

HALLES ET MARCHÉS

Les produits alimentaires que l'on vend dans nos halles et marchés peuvent être classés en produits de consommation populaire et en produits de consommation bourgeoise.

En 1898, on consommait à Lille 9,797,577 kilos de viandes de toutes sortes. On peut ajouter à cette consommation populaire 144,723 pièces de lapins domestiques, les 871,190 francs de poissons de mer ou d'eau douce vendus au Minck, les 4,163 hectol. 84 litres de moules et les 1,105,177 kilos de graisses comestibles, y compris la margarine. On consommait aussi en produits de luxe : 18,054 pièces de dindes, oies, sarcelles, bécassines, etc.; 446,394 pièces de poulets, coqs, pigeons, poules d'eau, perdrix, bécasses, etc.; 36,042 pièces

de lièvres et lapins de garenne; 5,320 kilos de chevreuils, sangliers et de toutes espèces de gibier à poil ou à plumes; charcuterie de luxe pour 141,210 kil. 800; 285,466 kilos de conserves alimentaires en fruits confits, champignons, fruits secs de table, etc.; 124,910 kilos de saumons et thons frais, maquereaux, carpes, etc., et poissons de mer ou d'eau douce ne passant pas par la criée et 944,106 huîtres.

Comme boissons, il a été vendu à la consommation : 48,232 hectol. 81 litres de vins en cercles et en bouteilles; 1,905 hectol. 12 litres d'hydromel, cidre ou poiré; 4,237 hectol. 20 litres de vinaigres ordinaires; 1,905 hectol. 12 litres d'alcool pur contenu dans l'eau-de-vie, etc.; 160 hect. 05 litres d'alcool pur dénaturé; 581,370 hectol. 51 litres de bières de toutes sortes.

On peut compter le vin, le cidre, l'hydromel et le poiré comme boissons de consommation bourgeoise. Dans la bière il faut distinguer des bières ordinaires et des bières en bouteilles que la bourgeoisie consomme. Dans les viandes et les produits alimentaires classés dans la consommation populaire, on trouve la qualité supérieure constituant la part d'alimentation bourgeoise.

L'alimentation s'est accrue en 1878 dans les proportions suivantes : en plus, 1,672,797 kilos 433 de viandes de toutes sortes; 84,952 pièces de lapins domestiques; 2,863 hectol. 90 litres de moules; 137,899 kilos de poissons à la criée; dindes, oies, sarcelles, pigeons, poulets, etc., 150,817 pièces; chevreuils, sangliers, gibiers de toutes espèces, 2,882 kilos 150; charcuterie de luxe, 59,879 kilos 482; 414,202 huîtres; 77,230 kilos 490 de maquereaux, saumons, carpes, etc., etc.; 221,211 pièces de lièvres et lapins de garenne.

La consommation des vins a augmenté de 10,670 hectol. 81; celle des cidre, hydromel et poiré de 1,549 hectol. 81 et celle des bières de 197,669 hectol. 06.

Pour se rendre compte de l'importance qu'ont prise nos halles et marchés, il n'y a qu'à comparer les droits de place entre eux, et surtout les droits sur la vente à la criée, et leurs produits. En 1878, les droits de place affermés ne rapportaient

à la ville que 185,200 francs; mais à présent qu'ils sont de régie municipale, ils rapportent 357,298 fr. 77. La vente à la criée, qui rapportait alors 4,827 fr. 25, rapporte aujourd'hui 13,605 fr. 67, soit près de trois fois plus.

ABATTOIR

On est en train d'agrandir l'abattoir, qui sera complété par un vaste marché couvert qui abritera plus de 1,000 bœufs. La municipalité actuelle, qui a réalisé une promesse que l'ancienne édilité bourgeoise renouvelait en période électorale, espère ainsi créer dans le Vieux-Lille un centre d'activité amenant une abondance de bêtes, qui contribuera à la diminution du prix de la viande.

Il existe près de l'abattoir un marché aux bestiaux insuffisant qui, en 1895, recevait 10,040 bœufs, 14,961 vaches, 2,334 taureaux, ensemble 27,335 têtes de gros bétail, soit 1,735 têtes en plus qu'en 1894 et 6,232 en moins qu'en 1893. Le marché n'a reçu que 13,865 veaux, soit 3,681 veaux en moins. Les marchés aux moutons et aux porcs sont presque nuls par suite de la fermeture des frontières.

La France nous fournit presque seule le gros bétail.

Il est entré à l'abattoir, sans passer par le marché, 4,962 bœufs, 3,179 taureaux, 1,673 vaches, 9,868 veaux, 56,187 moutons, 16,625 porcs. Bestiaux abattus : 4,955 taureaux, 10,401 bœufs, 5,050 vaches, 21,258 veaux, 57,824 moutons, 17,164 porcs, 1,272 chevaux. Il y a eu au total 4,667 bêtes abattues en moins qu'en 1894, ce qui représente 138,226 kilos de viande de moins.

Or, sur 10,955,768 kilos de viande obtenus à l'abattoir, 7,292,133 sont restés en ville et 3,703,635 ont été envoyés dans la région; soit pour l'exportation de Lille, une quantité de viande supérieure de 217,735 kilos à celle de 1894.

La police sanitaire a saisi 104 animaux à l'abattoir, représentant 15,560 kilos de viande malsaine; elle a saisi dans les marchés au détail : 484 kilos de viande et abats, 1 panier de cerises, 3 pièces de langoustes, 2 caisses de fromages; elle

a saisi aux ventes à la criée : 14,857 kilos de comestibles, 34 caisses de harengs-saurs, 3 sacs de salade, 1 tombereau d'oranges, 1 panier de choux-fleurs, 1 baril et 2 paniers de beurre, 2 caisses de fromage, 120 œufs, 140 homards, 259 langoustes, 75 crabes, 5,000 huîtres, 55 pièces de gibier, 8 poules et poulets, 200 boîtes de champignons.

Pendant les *ducasses* et les foires, des commerçants introduisent à Lille des viandes foraines. Il en est entré, en 1895, tant de taureaux que de veaux, de moutons, de porcs, de chèvres, etc., 2,559,770 kilos, sur lesquels 3,041 kilos ont été saisis.

LE COMMERCE DE DÉTAIL

A ces halles et marchés, qui sont les organes essentiels du ventre de Lille, s'ajoutent les marchés aux chevaux et aux grains du mercredi, qui sont ce que l'on appelait jadis les francs-marchés ; les foires de Pâques et d'août qui durent quelques semaines ; les dix-huit ou vingt *ducasses* des quartiers et faubourgs, la *braderie* et les fêtes.

Les halles et marchés, et les maisons en gros fournissent aux détaillants les denrées et produits alimentaires qu'on ira porter même jusqu'au domicile des clients les plus éloignés des centres d'approvisionnement.

La statistique suivante, en donnant l'énumération du nombre des commerçants en gros et au détail, qui font commerce de boissons, de légumes et de fruits, de viande ou de poisson, en un mot de tout ce qui sert à l'alimentation, montre l'importance considérable du commerce de détail.

Il y a : 244 boulangers, 56 pâtissiers, 218 bouchers, 18 marchands de viande de cheval, 36 bouchers-chevilleurs, 156 charcutiers, 11 tripiers, 3 vachers, 4 marchands de bestiaux, 10 marchands de chevaux, 3 cultivateurs-champignonnistes, 26 cultivateurs-vachers, 14 marchands d'engrais, 70 marchands de grains et farines, 21 grainetiers, 12 grainiers, 26 marchands de comestibles, 20 marchands de pommes de terre, 11 marchands de primeurs, 17 marchands de volailles et gibier, 106 marchands de beurre et œufs, 55 fruitiers-légumiers,

7 marchands de fruits secs, 14 marchands de margarine, 171 marchands de légumes, 56 marchands de lait, 29 marchands de fromage, 36 épiciers en gros et demi-gros, 281 épiciers au détail, 32 marchands de poissons frais et salés, 7 marchands d'huîtres et d'escargots, 13 marchands de conserves alimentaires, une criée libre et une criée municipale, 16 fabricants confiseurs et 12 marchands confiseurs, 15 fabricants de chicorée, 9 fabricants de chocolat, 44 hôteliers, 35 aubergistes, 66 restaurateurs, 43 brasseurs, 2,587 cabaretiers, 112 cafetiers, 100 débitants de tabac, 87 négociants en vins, spiritueux et liqueurs en gros et demi-gros, 18 fabricants et négociants de vinaigre, 25 fabricants d'alcool 3/6, et 161 marchands de vin et liqueurs.

Sur ces 5,115 fabricants et commerçants cités ci-dessus, il est à remarquer que beaucoup d'entre eux exercent plusieurs genres de commerce. Pour être plus près de la réalité, il est bon d'en diminuer le nombre d'un tiers : il en reste donc encore 3,410.

Dans les étaux des halles et marchés exercent : aux Halles centrales 124 marchands; au marché du Château 153; au marché Nouvelle-Aventure 218; au marché Gentil-Muiron 151; au marché Saint-Nicolas 113. Ces marchés sont les marchés couverts.

LES RÉFORMES

La municipalité socialiste actuelle fait tout ce qui lui est légalement permis de faire pour concourir, avec ses services communaux, à l'approvisionnement à bon marché, en provoquant notamment l'abondance des denrées et des autres produits alimentaires, de notre grande et démocratique cité.

Mais on sait que le bon marché des produits tient à des causes multiples : la sécheresse, l'élévation des droits de douanes, la cherté des monnaies, l'accaparement et l'agiotage. La routine agricole et industrielle sont de ces causes qui influent fâcheusement sur les cours des marchés et augmentent sérieusement la cherté de vivre.

Notons aussi pour mémoire ces autres causes, qui sont pri-

mordiales : l'excès de travail et l'excès de misère, dont les conséquences directes sont surabondance de producteurs inoccupés d'un côté, talonnés par le chômage et la famine, et surabondance de produits de l'autre, dont les magasins regorgent parce que les consommateurs sont trop pauvres pour pouvoir les acheter.

Tous ces maux qui peuvent être diminués par les réformes sociales (la réforme de l'impôt, la répression de la spéculation et de l'agiotage, la réduction progressive des impôts douaniers, la diminution des prix de transport) ne disparaîtront qu'avec le régime capitaliste qui les a fait naître.

La municipalité, qui n'a pas qualité pour faire des lois ni les transformations sociales qui s'imposent, restera dans son modeste rôle, en aménageant ses docks et magasins d'une façon plus pratique, en hâtant l'agrandissement de l'abattoir, en poussant au bon marché des loyers par le démantèlement de la ville et la création des logements ouvriers, en continuant le dégrèvement des denrées alimentaires, en rendant les marchés abordables et ainsi de suite.

La création du canal du Nord serait encore pour l'approvisionnement de Lille une excellente affaire.

H. Ghesquière
Adjoint au maire de Lille

CHRONIQUE SOCIALE

BELGIQUE

Enseignement. — Le rapport triennal sur l'enseignement moyen nous montre les progrès accomplis par le clergé.

En Belgique, l'enseignement est ou bien *officiel* et aux mains de la commune et du gouvernement, ou bien *libre* et aux mains principalement des ordres religieux.

Quelques extraits de ce rapport triennal suffiront à établir l'ingérence néfaste des cléricaux dans l'éducation de nos enfants.

Pour l'enseignement moyen du premier degré, nous constatons qu'il y a 27 écoles officielles, 20 athénées, 7 collèges communaux et *88* écoles cléricales. Dans la province de la Flandre Orientale, il n'existe qu'une école du gouvernement, l'athénée de Gand, alors qu'il y a 12 écoles catholiques.

Pour les écoles moyennes de filles, nous comptons 41 écoles officielles et 209 cléricales pour tout le pays.

Dans la province de Limbourg, il y a une seule école officielle, et 17 appartenant à des ordres religieux.

Dans la Flandre Occidentale, la différence est encore plus grande; 3 officielles contre 68 catholiques.

Ajoutons que, grâce à la complicité intéressée du gouvernement clérical, le clergé a la suprématie dans toutes les écoles même officielles. Aussi nous pourrons dire que l'éducation de nos enfants est complètement faussée par ces « gens » qui ont intérêt à garder le peuple dans l'ignorance pour pouvoir l'exploiter avec plus de facilité.

Criminalité. — Nous venons de montrer l'ignorance régnant en maîtresse en Belgique, surtout dans les provinces flamandes

et catholiques. Il est intéressant de voir par une statistique officielle que c'est précisément dans ces provinces cléricales que la criminalité est la plus forte.

	Nombre d'habitants pour 1 criminel
Flandre occidentale, province catholique. .	50,805
— orientale, — — . .	58,871
Limbourg, — — . .	72,984
Anvers, — — . .	88,797
Luxembourg.	97,618
Brabant	131,118
Hainaut	139,174
Liège	145,065
Namur.	151,709

Donc, dans la catholique province de Limbourg, la proportion de la criminalité est deux fois plus forte qu'à Liège, province socialiste.

Salaires des ouvriers agricoles. — D'après l'Annuaire statistique du gouvernement, page 265, nous constatons que les salaires sont d'un tiers plus élevé en Wallonnie que dans le pays flamand. Voici les chiffres :

	Sans nourriture		Avec nourriture	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Provinces flamandes :				
Anvers.	1.62	1.06	1.00	0.65
Brabant	1.61	1.07	1.01	0.68
Flandre occidentale . . .	1.68	1.08	0.94	0.61
— orientale	1.63	1.04	0.84	0.53
Limbourg	1.44	1.02	0.84	0.58
Provinces wallonnes :				
Hainaut	2.26	1.20	1.36	0.77
Liège.	2.23	1.38	1.40	0.84
Luxembourg	2.40	1.63	1.54	0.99
Namur	2.43	1.42	1.62	0.90

Il n'est donc pas étonnant de voir la dépopulation des campagnes, l'exode des paysans vers la ville, et l'émigration

de nos malheureux ouvriers agricoles vers la France où ils vont faire une concurrence désastreuse aux ouvriers français.

VANDERMEEREN

Grève générale des mineurs belges. — Dans l'article publié sur cette question dans le numéro du 1er juillet, se trouvent quelques erreurs : ligne 25 page 23, il faut lire « centaines de milliers de francs » et non « centaines de millions »; — à la ligne 15 de la page 24, il faut 26,000 au lieu de 36,900; — à la ligne 26 de la page 28, au lieu de *furent obligés,* mettre *sont obligés.*

FRANCE

La nouvelle loi sur les accidents du travail et les grèves du mois de juillet.—Pendant le mois de juillet dernier, 129 grèves ont éclaté, comprenant 14,310 grévistes. Aux grèves dues à l'initiative des ouvriers, il faut ajouter 14 lock-out intéressant 1,594 ouvriers.

Soit, au total, 143 conflits.

Ce nombre dépasse de beaucoup la moyenne des grèves survenues pendant le même mois au cours des cinq dernières années antérieures à l'année 1899, moyenne qui était de 38. Cette augmentation est due en grande partie à l'application de la loi sur les accidents qui a provoqué 14 lock-out et 58 (57) grèves (1).

On peut répartir en trois catégories les motifs qui ont déterminé les grèves dues à la mise en vigueur de la loi sur les accidents.

1° Avant l'application de la loi du 9 avril, certains patrons opéraient une retenue sur les salaires pour payer partie de la

(1) Nous nous sommes reporté, pour établir les chiffres que nous indiquons, aux tableaux détaillés publiés dans le *Bulletin de l'Office du Travail* du mois d'août. Ces tableaux sont précédés d'une note qui dans quelques cas ne reproduit pas les chiffres que nous avons trouvés. Nous indiquerons, dans ces cas, entre parenthèses le chiffre du *Bulletin.*

prime d'assurance. Cette prime ayant été augmentée, en raison même du taux plus élevé des indemnités prévues désormais, les patrons ont cru pouvoir augmenter proportionnellement la retenue. Il en est résulté 14 grèves dont voici le résultat :

	Nombre des grèves	Grèves pour lesquelles on connaît le nombre des grévistes			
	—	—			
Succès	10 (12)	9	intéressant	810	ouvriers
Transactions	4 (2)	4	—	857	—

2° Les ouvriers, invoquant la législation nouvelle et notamment l'article 1er (1) ont demandé la suppression des retenues qu'ils supportaient antérieurement pour la prime d'assurance. De ce fait 8 (7) grèves se sont produites.

	Nombre des grèves	Grèves pour lesquelles on connaît le nombre des grévistes			
	—	—			
Succès	10 (11)	10	intéressant	1.478	ouvriers
Transactions	7 (9)	6	—	857	—
Échecs	6	5	—	1.668	—
Non terminées au 31 juillet	13 (12)	3	—	198	—

3° L'augmentation de la prime d'assurance, conséquence de la surélévation du taux des indemnités, a encore provoqué des grèves de la manière suivante : des ouvriers qui, auparavant, ne subissaient aucune retenue, et dont les patrons subvenaient entièrement aux frais de l'assurance ont refusé toute diminution de salaire, présentée comme une participation au supplément de prime désormais exigé ; les grèves se sont ainsi réparties :

Succès	5 grèves	intéressant	939	ouvriers
Transactions	2 (1)	—	105	—
Non terminées au 31 juillet . .	1	—	120	—

(1) « Les accidents, etc., donnent droit, au profit de la victime ou de ses représentants, à une indemnité *à la charge du chef d'entreprise* à la condition que l'interruption du travail ait duré plus de quatre jours. »

En résumé sur les 57 grèves ouvrières, 45 sont terminées et la majeure partie de ces dernières a eu des résultats favorables aux ouvriers.

Aux grèves ouvrières causées par la loi sur les accidents, il convient d'ajouter les lock-out qui se sont produits au nombre de 14.

Un certain nombre de patrons, en effet, ont fermé tout d'abord leurs ateliers en refusant de payer la prime d'assurance, qu'ils trouvaient trop élevée. Il y a eu pour ce motif 10 lock-out et 6 sont actuellement terminés. Trois patrons sont revenus sur leur décision et ont assumé intégralement les charges de l'assurance ; les 3 autres ont composé avec leurs ouvriers.

Enfin pour quatre patrons la fermeture n'était que momentanée et avait pour but, non pas de protester contre la loi, mais simplement d'échapper aux risques d'accidents, jusqu'à ce que de nouveaux contrats eussent été passés avec les Compagnies d'assurances.

Les conditions du travail des employés de chemins de fer. — Le récent décret pris, sur la proposition de Millerand, pour régler les conditions du travail dans les chantiers de travaux publics a montré que le gouvernement peut rendre, quand il veut, des services aux travailleurs. Il est regrettable que le ministre des Travaux publics n'ait pas suivi l'exemple de son collègue du Commerce pour régler la question du travail des employés de chemins de fer. Il a été voté une loi sur ce sujet le 17 décembre 1897 par la Chambre des députés ; mais cette loi ne manquera pas de faire la navette plusieurs années entre la Chambre et le Sénat.

L'administration des Travaux publics a déjà pris, plusieurs fois, des mesures pour fixer la durée du travail des aiguilleurs, des chauffeurs et mécaniciens ; mais elle a eu soin de le faire sous une forme qui n'entraînât aucune sanction pénale pour les compagnies ; elle a fait des circulaires n'ayant aucune force légale, alors qu'elle aurait dû recourir à des règlements d'administration publique, conformément à l'article 21 de la loi du 15 juillet 1845. Le ministère des Travaux publics ne

veut pas mécontenter les compagnies, tout en ayant l'air de faire quelque chose.

Le socialisme et les coopératives. — On a souvent soutenu que les sociétés coopératives étaient un obstacle au progrès du socialisme; dans le numéro 9 (15 mai) de cette revue se trouve un extrait de la *Réforme sociale* qui montre quel effroi causent aux patrons les associations formées uniquement d'ouvriers; nous trouvons la confirmation de ces idées dans une note du *Monde économique* (22 juillet) relative aux causes de la grève du Creusot.

L'auteur rappelle que Schneider avait lui-même favorisé en 1880 les formations de coopératives. « Les ouvriers, qui n'avaient jamais pu obtenir du patron l'autorisation de former un syndicat, se réunirent aux assemblées générales de leurs sociétés coopératives. Ils contractèrent l'habitude de se confier leurs peines, leurs plaintes, leurs espérances et de s'entretenir de leurs intérêts professionnels. Bref, *c'est par les sociétés coopératives que le socialisme s'infiltra au Creusot.* Les employés placés par M. H. Schneider à la tête de ces associations furent peu à peu évincés et les ouvriers furent bientôt les seuls maîtres de ces associations. Lorsque M. Schneider fils s'aperçut de l'action des coopératives sur son personnel, il était trop tard. Les conférences faites sous ses auspices contre ces sociétés n'eurent aucun succès..... Ce sont les coopératives qui ont créé le mouvement de résistance. »

Ces constatations sont bonnes à relever, au moment où les vieux préjugés des théoriciens contre les coopératives viennent d'être exposés à nouveau par Cornelissen dans l'*Humanité nouvelle* (numéro d'août).

X.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Le prince de Bismarck, par Ch. Andler (vol. in-12 de x-402 pages, G. Bellais, éditeur, Paris, 1899). — Nous appelons l'attention des camarades sur le livre où, pour la première fois en France, se trouve une étude sérieuse sur un homme qui a été loué et blâmé presque toujours à tort et à travers. Ecrire une histoire complète et vraiment scientifique de l'œuvre bismarckienne serait impossible, malgré la masse des documents publiés; mais on possède assez d'éléments pour se faire une idée exacte de Bismarck, pour déterminer le mobile de ses actes; cela est d'autant plus facile qu'il y a dans sa vie une grande unité. « Dans tout ce qu'il a fait un fonds d'idées et de sentiments persiste. Mais une adaptation aussi a eu lieu; il a appris toute sa vie. Puis, comme il arrive aux plus grands, il a peut-être désappris en vieillissant » (p. vi).

Bismarck a été toute sa vie un hobereau ayant un très fort sentiment de la supériorité de sa classe et moins royaliste qu'aristocrate. « La croyance au droit divin est la forme sentimentale que revêt dans la conscience des exploiteurs d'hommes, l'âpreté dominatrice avec laquelle ils s'installent sur le sol et sur les hommes » (p. 23). Aussi ne faut-il pas s'étonner si dans son esprit dominait une théorie des races « d'une grande faiblesse » (p. 146), affirmant la nécessité du gouvernement par des nobles de race germanique. Il haïssait les populations urbaines et redoutait les conséquences de la grande industrie (p. 15), ne pouvait souffrir la bureaucratie prussienne (p. 46). Ce qui lui allait à merveille, c'était le second Empire et il lui emprunta le suffrage universel croyant, tout comme Napoléon III, que ce système politique donnerait toujours des résultats réactionnaires (p. 108); il trouvait admirable de gouverner avec l'armée et la banque (p. 53); il apprit, par l'observation du régime impérial, que l'Etat moderne peut vivre en dehors de toute légalité, « s'il a une administration appuyée solidement sur le militarisme » (p. 78) et il appliqua ce principe dans son conflit avec les chambres prussiennes.

On est étonné de voir à quel point cet homme, qui a été le promoteur d'une si large législation sociale, était peu versé dans les études politico-économiques. « Sa science ne se puisait que dans une lecture attardée du livre *De la propriété* de M. Thiers »

(p. 247). Il a fait faire des lois d'assistance; mais il ne voulait pas de mesures protectrices du travail; il avait peur qu'une loi sur les accidents professionnels ne fût préjudiciable à l'industrie allemande (p. 254). Ce qu'il redoutait dans le socialisme, c'était la tendance émancipatrice conduisant à la *gestion républicaine* (p. 248).

L'auteur a consacré un chapitre plein d'intérêt à l'étude de la politique suivie envers les nationalités rebelles; nous trouvons là beaucoup de vérités utiles à méditer. Les prétentions des Polonais sont réduites à la dure réalité : six millions et demi d'hommes prétendent en gouverner vingt-quatre millions; et quel gouvernement veulent-ils leur donner? un gouvernement féodal. « Le mouvement polonais fut dirigé toujours par des féodaux qui armèrent contre les conquérants prussiens leurs domestiques et leurs journaliers agricoles. Le paysan libre s'est toujours, avec la dernière énergie, opposé à la restauration de l'ancien régime polonais. Il a fallu en 1848, quand la rebellion gagna la Posnanie, opposer aux bandes insurgées d'autres régiments que les régiments polonais, qui, composés de paysans, combattaient avec trop d'acharnement les *Komorniks* pouilleux et salariés par les hobereaux » (p. 291). Ainsi parlait Bismarck et il avait presque complètement raison.

C'est l'Eglise qui entretient le *polonisme;* le clergé cherche à « enkyster les intelligences dans la langue polonaise, parce que, mettant les esprits à l'abri des idées, elle les abrite contre l'incrédulité » (p. 293).

Rappelons ici que Marx, dans son écrit sur l'Allemagne en 1848, estimait que le rétablissement de la Pologne ne pouvait se faire qu'au détriment de la Russie et que les provinces déjà germanisées devaient rester allemandes. Il n'est pas inutile non plus de rappeler que Marx considérait le Schleswig-Holstein comme devant revenir à l'Allemagne; la difficulté ne peut porter que sur le sort des 150,000 Danois annexés malgré eux.

En Alsace, l'influence de l'Eglise ne fut pas moins funeste qu'en Pologne; elle parvint à dominer les élections; et les députés alsaciens se montrèrent hostiles à toutes les mesures libérales et notamment à l'introduction des écoles laïques; ils attirèrent « sur l'Alsace-Lorraine, avec le mépris de l'opinion européenne éclairée, toute la haine bismarckienne » (p. 300).

Les dix dernières années du gouvernement de Bismarck sont étranges; « il ne dirige plus » (p. 240); il marche à la dérive, employant les procédés les plus brutaux et les plus dangereux pour arriver à un résultat immédiat médiocre; la paix de l'Europe est constamment menacée dès qu'il éprouve quelque difficulté dans le Parlement. « La terreur de la guerre ne l'a pas dispensé pourtant des lois d'exception par où il traqua douze ans le quart des électeurs allemands... Il a créé à l'Empire allemand bourgeois un

ennemi sous les coups duquel il périra et qui aura pour alliées les nationalités des provinces du nord et de l'ouest mal conquises » (p. 241). *J. Louis*

LES REVUES

Neue Zeit (septembre).—Dans le numéro 50 Landau s'ocupe d'un poète-prolétaire du ghetto. C'est Maurice Rosenfeld, un juif russe, ouvrier qui est allé comme beaucoup de ses coreligionnaires de Russie chercher du travail et la liberté en Amérique. Il gagne son pain en vendant des cigarettes. Rien qu'à New-York il y a 300,000 ouvriers juifs, dont la plus grande partie sont socialistes. Ils ont leur littérature en jargon juif et trois journaux, qu'ils soutiennent en se privant souvent de nécessaire. Ils savent la lutte pour la vie, la misère humaine, l'atroce exploitation; mais ils ont aussi leur idéal, pas l'idéal utopique des Sionnistes de reconstituer un empire juif, mais l'idéal plus haut du socialisme universel. Rosenfeld, dont la gloire a dépassé l'Amérique, est leur poète : il chante leurs souffrances, dans l'usine, en famille ; il chante le sort des malheureux enfants, qui ne voient presque jamais le père qui part le matin de bonne heure à l'usine, et revient tard à la maison, toujours quand l'enfant dort; de ces pauvres filles qui cherchent la nuit ce que n'a pu leur donner la journée. Mais ce ne sont pas seulement les souffrances que chante ce grand poète juif ; il célèbre aussi l'émancipation, la prochaine victoire de l'humanité délivrée grâce à la victoire du proléiariat, — le réveil du prolétariat dans un sentiment de fraternité et de liberté. «Certaines chansons de Rosenfeld, dit Landau, n'ont d'égale par leur force révolutionnaire que la chanson célèbre des *Tisserands.* »

Bernstein répond à Otto Lang, juge socialiste de Zurich, dans le numéro 51 de *Neue Zeit*. Toutes les réponses de Bernstein portent la même empreinte; ses contradicteurs ont tous raison, il dit la même chose qu'eux ; seulement il comprend autrement les termes, par exemple quand Lang dit que la démocratie suisse porte de plus en plus le caractère bourgeois, Bernstein l'accorde, mais si on parle des partis et non des *institutions*. Pour Bernstein les partis ne sont pas de purs représentants des intérêts de classe; ceci est prouvé, dit l'auteur par le développement des unions, défendant spécialement des intérêts économiques.

L'article de fond du n° 52 est consacré à l'Affaire Dreyfus. L'auteur parle de l'arrêt de Rennes qui « n'est pas un jugement, mais une mesure qu'ont prise des juges convaincus de l'innocence de Dreyfus pour sauver leur carrière. » Sous la question de l'innocence ou de la culpabilité de Dreyfus apparaissait la lutte entre la France féodalo-clérico-militaire et la France bourgeoise républicaine. — « Et à cause de ce caractère, la classe ouvrière ne peut

être ni *pour* la bande des criminels de l'état-major, ni *contre* Dreyfus innocent. De même l'abstention est impossible, parce qu'en réalité, elle serait favorable à ses ennemis. » Les chauvins allemands, profitant du jugement de Rennes, font de la propagande contre la France, et surtout contre l'Exposition de Paris. L'auteur montre toute la stupidité de cette propagande. Des erreurs judiciaires, l'Allemagne en avait, et de plus graves encore et des plus infâmes que celles que la France a connues en 1894 et en 1898 ; mais « nous n'avons pas eu chez nous un mouvement contre une de ces erreurs judiciaires tel que celui que nous voyons en France ; et le grand avantage que présente la république française est que, malgré tous les vices qu'elle partage avec des monarchies, elle laisse libre voie au progrès de la culture et de la civilisation ».

Gabriel Sombart

Revue socialiste (juillet et septembre). — M. Durieu raconte la naturalisation des Juifs algériens; il montre comment Crémieux n'a fait que réaliser le vœu de tous les libéraux de l'époque ; mais il ne nous explique pas les motifs qui les dirigeaient : la population française était alors peu nombreuse ; et pour pouvoir introduire les institutions métropolitaines, il était nécessaire d'augmenter brusquement ce noyau, par la naturalisation de gens qu'on supposait devoir former une clientèle sûre pour les libéraux.

L'auteur ne nous explique pas très bien les causes de l'antisémitisme actuel ; il parle beaucoup du cléricalisme, de l'affluence des étrangers, de l'absence de communications intellectuelles avec la France : tout cela est à côté de la question. L'Algérie, comme l'a montré Rouanet dans son discours, est le pays béni des politiciens. Elle rappelle, par certains côtés, la vieille Pologne avec sa petite noblesse pauvre, représentée ici par les Français. M. Durieu reconnaît bien, d'ailleurs, que l'origine de l'antisémitisme est dans la lutte des mécontents contre les opportunistes ; mais ce qu'il ne dit pas, c'est que ceux-ci, grâce à la complicité des chefs des consistoires, disposaient d'une masse énorme de voix juives et menaient au scrutin des bandes de malheureux qu'on avait naturalisés plus ou moins frauduleusement et qui vivaient des aumônes.

Le corps politique algérien est trop étroit et les 53,000 Juifs pèsent d'un poids trop lourd dans les élections, contre 135,000 Français nés en France, 140,000 nés en Algérie et 56,000 étrangers naturalisés en vertu de la loi militaire. M. Durieu voudrait écarter les étrangers; singulière idée pour qui défend la naturalisation des Juifs indigènes ! Ce qu'il faudrait, ce serait de naturaliser d'office les étrangers qui ont un certaine durée de résidence, sont mariés à des Françaises, ont acquis de la terre ou exploitent des fermes; il y a 237,000 étrangers, dont la moitié serait à transformer en nationaux. Et ne faut-il pas songer aussi aux Arabes

et aux Kabyles, qui sont 3,756,000? Ne pourrait-on pas donner les droits politiques à deux cent mille d'entre eux pour commencer?

Le corps électoral étant ainsi bien augmenté, les Juifs se trouveraient noyés dans la masse et l'antisémitisme n'aurait plus de raison d'être : ils représenteraient à peu près une unité contre trois étrangers naturalisés, quatre Arabes jouissant de droits politiques et cinq Français. *J. Louis*

Humanité nouvelle (septembre). — Le groupe des étudiants socialistes révolutionnaires a publié dans cette revue un article intéressant sur la scission socialiste; les auteurs sont anarchistes et ils approuvent le manifeste de Guesde et Vaillant, car « les critiques que le manifeste contient des concessions et de toute la tactique pendant ces dernières années, *auraient pu être signées par des anarchistes* ». Mais en même temps ils relèvent la singulière absence de logique des rédacteurs de ce document qui ne gardent « la révolution que pour les jours de fêtes et les occasions solennelles ». Pourquoi refuser une place dans le pouvoir exécutif quand on cherche, avec tant d'ardeur, à en occuper dans le pouvoir législatif? Dans les Chambres les députés socialistes ne sont-ils pas obligés de se soumettre à de dures obligations de tactique, et de « faire des concessions qui valent bien celles que les auteurs du manifeste reprochent à leurs adversaires? » Ne les a-t-on pas vus refuser de s'occuper de la suppression des *lois scélérates* de peur de compromettre le ministère Bourgois? Si l'ont veut refuser de partager le pouvoir avec la classe bourgeoise, il faut « renoncer à la Chambre et à ses œuvres; il faut devenir anarchiste ».

Les auteurs rappellent que pour obtenir les voix des électeurs il faut faire de singulières compromissions; ils reprochent à Guesde d'avoir fait « placarder en son nom des affiches patriotiques sur papier tricolore »; à Lafargue d'avoir été « élu grâce à une coalition des socialistes et des réactionnaires catholiques ». Quant à Vaillant, s'il est resté « révolutionnaire dans l'âme, son activité pratique ne se distinguait en rien de celle des socialistes pacifiques ».

« Pendant toute une série d'années, les socialistes insistaient sur les réformes et le programme minimum, réfutaient les accusations qui pouvaient les présenter comme trop terribles aux yeux des bourgeois, préconisaient le suffrage universel et affirmaient le caractère inutile et compromettant des moyens violents. Les discours des socialistes à la Chambre, le programme de Saint-Mandé, le programme agraire des guesdistes en font foi... Les anarchistes étaient présentés comme ennemis de l'évolution pacifique, exclus du congrès, déclarés *fous ou mouchards*; tout ce qui n'était pas un moyen parlementaire excitait le mépris. »

Les auteurs, pour lesquels le vrai socialisme est l'anarchie,

désespèrent de l'avenir. « Les éléments les plus avancés seront obligés de suivre le char du vainqueur. Sur la pente des compromissions il n'y a pas d'arrêt. » Ils pensent qu'on marche à l'unité « aux dépens des vieux partis socialistes affaiblis et dégénérés ». Ils font appel aux révolutionnaires pour tenir un congrès en 1900 : la fureur du parlementarisme atteindrait-elle aussi les anarchistes ? *J. Louis.*

Réforme sociale (16 septembre). — M. Lerolle, député réactionnaire de Paris, écrit en faveur de ce qu'il appelle la *liberté de l'enseignement*, et dénonce l'intolérance des francs-maçons. Les arguments mis en avant sont toujours les mêmes ; il ne s'agit pas d'assurer une liberté aux écoles fondées par des particuliers, mais d'augmenter la puissance des écoles du clergé. La vraie question est celle-ci : assurer la liberté à ceux qui enseignent et à ceux qui s'instruisent ; mais personne ne s'en occupe. Les cléricaux sont vraiment bien amusants quand ils se plaignent de manquer de liberté : ne sont-ils pas scandaleusement favorisés dans l'Université ? M. Ollé-Laprune enseignait à l'École normale et c'était un militant ; M. Fonssegrives, qui dirige la *Quinzaine* et a écrit contre l'Université, est professeur dans un lycée de Paris !

Dans ce numéro, M. Delaire fait quelques réflexions idiotes sur le procès Dreyfus : « Les ressources de la vénalité, les astuces de la fourberie et les violences des gouvernants ont été impuissantes à empêcher [la vérité] d'apparaître, au profond soulagement des âmes droites et des cœurs honnêtes. » Il nous dit que de toutes parts des hommages de respect montent vers les officiers du conseil de guerre ! M. Delaire sort de la même école que les illustres Cavaignac et Mercier ; il déraisonne comme ces illustres ganaches. Je le renvoie, au surplus, à la lettre adressée par le cardinal Vaughan au *Times*. *J. Pierre*

Revue sociale catholique (septembre). — Il nous semble utile de signaler toutes les manifestations qui se produisent en faveur de la petite bourgeoisie : nous trouvons ici un article de M. Lambrechts consacré à la question ; l'auteur signale diverses formes d'association expérimentées en Allemagne : achat en commun des matières premières, magasins établis en commun pour la vente, expositions permanentes, emploi commun de force motrice.

Dans quelques villes de l'Allemagne du Sud, on a mis sur les coopératives et les grands bazars de très lourds impôts. On a proposé d'établir un système de crédit sur factures acceptées par le client. *P. Salley*

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie G.-A. Richard et Cie, 9, rue du Pont — 1242

L'ACTION SOCIALISTE

On répète souvent dans les groupes : « Il faut agir, il faut aller de l'avant. » On le répète peut-être trop dans le socialisme français, et on croit agir en le répétant. La plupart du temps on ne sait pas ce que c'est qu'agir en socialiste, ce qu'est l'action socialiste, vraie, complète (1). Il importe donc de déterminer ce qu'il faut entendre par une formule jusqu'ici assez peu pleine de sens.

Nul ne conteste la nécessité de l'action, surtout dans le socialisme français où les derniers événements ont mis le prolétariat en face de problèmes importants et de graves responsabilités historiques. — Aucun de nous ne croit qu'il suffit de discuter. La théorie dialectique, le « choc des idées individuelles », dont parlent les anarchistes, ne sont pas pour nous de suffisants moyens d'éducation. — Aucun socialiste conscient ne préconise, comme moyens pratiques, la révolte et l'émeute. — Tout le monde sent bien que l'action socialiste est également distante de la passivité pure et de la révolte aveugle; aussi éloignée de la dispute vide de l'école que de la négation de toute réflexion. — On sait aussi qu'elle est rationnelle; qu'elle

(1) V. article du citoyen Jaurès. *Petite République*, juillet 1899 : L'*Action socialiste complète*.

Les idées soutenues ici ont été exposées en mars 1899 au Groupe des Etudiants Collectivistes de Paris.

n'est ni instinctive, ni mystique. Les buts sont proposés à l'aide du raisonnement et non pas par le pur sentiment. On sait qu'elle s'inspire des faits actuels expliqués suivant une méthode scientifique d'observation. — On sait tout cela, on ne sait pas ce qu'elle est en elle-même. — Nous allons tâcher, par une analyse aussi serrée que possible, d'élucider, dans une modeste mesure, cette question.

L'action socialiste est, avant tout, et c'est là mon premier point, une action de transformation de la société, une *action sociale*. Le nom l'indique. Les faits le corroborent. Même les théoriciens qui semblent le plus opposés à cette opinion sont au fond de cet avis. Les partisans du matérialisme économique savent qu'en changeant les modes de production et d'échange c'est toute la société qu'ils transforment. Les écoles socialistes ne s'accordent pas pour dire : « c'est tel point de la société bourgeoise qu'il faut sapèr »; elles sont unanimes pour dire : « la société bourgeoise doit être détruite ».

Il y a plus : le socialisme est quelque chose de social. Les socialistes forment un groupe social, j'allais presque dire une sorte de société. Ils ont des croyances, des intérêts communs; ils font des actes communs, locaux et internationaux, professionnels et humains. Ils forment un groupement nouveau dans l'ensemble de la société moderne. Ainsi l'action socialiste est une action sociale; et le parti socialiste est un groupe social qui agit sur la société tout entière.

Arrêtons-nous sur cette dernière expression. Le socialisme est un fait social nouveau, unique dans l'histoire. Le parti est un groupement singulier, son action a un caractère spécial. Tandis que les groupes professionnels ont pour but certaines fonctions sociales déterminées, les

uns produisant (l'ouvrier, le penseur), les autres administrant et organisant (le fonctionnaire) ; tandis que les autres groupes politiques n'ont qu'une action, une ambition limitées ; le socialisme a une fonction et une action sociales pures, générales absolument. Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue ; voilà ce qui fait la singularité, la beauté, la grandeur et la profondeur de notre action. Le socialisme n'est pas seulement le représentant de tels et tels intérêts, il prétend être le dépositaire des intérêts vrais de toute la partie active de la société. — En effet la question sociale n'est pas exclusivement une question économique. La solution de la question ouvrière, industrielle, est *essentielle* aujourd'hui ; mais il faut constater que les autres problèmes dont doit s'occuper le socialisme subsistent. La question sociale se pose plus complexe que jamais. Il faut bien en convenir : on peut, à la rigueur, concevoir la question ouvrière pleinement résolue sans que la question sociale le soit dans toutes ses parties : question agraire, questions juridique, religieuse, politique. Si l'on ne tendait qu'à l'accession de la « classe ouvrière » (entendue au sens étroit du mot, ouvrier de l'usine) à la direction et à la propriété : si, au sein du quart État, devait se former une fraction dominatrice (comme la bourgeoisie s'est détachée du Tiers-État en 1789-1815) ; si le but était aussi étroit, le socialisme serait dès aujourd'hui banqueroutier. Heureusement nous n'en sommes pas là ! Le socialisme, surtout le socialisme français, agite d'autres questions que l'exclusif intérêt d'un nombre restreint de citoyens. Il veut, comme son beau nom l'indique, représenter, gérer tous les intérêts de la société entière, restreinte à ses éléments actifs, à la masse des travailleurs. Il est, comme il a toujours été, l'agitateur de la question sociale dans son intégralité. — Il veut agir, dès maintenant et tout le temps, sur l'en-

semble des phénomènes sociaux. Il agit et il est le seul parti qui agisse ainsi. L'action socialiste est, à chaque instant, infiniment étendue et infiniment féconde. Le socialisme est, aujourd'hui même, l'agent de la société future. Non seulement il veut dissoudre la société actuelle, mais il veut et il peut construire la société nécessaire.

Il n'y a pas besoin de démontrer longuement cette thèse par des preuves historiques. A l'origine, le socialisme fut bien tel que je viens de le décrire. Formulé dans Saint-Simon, trouvant son nom vers 1827, le système socialiste fut le système de l'action sociale. Cet aspect de la doctrine et de l'action est évident chez Lassalle (1). — Mais il y a mieux, il en est de même encore du marxisme (2). Si la discussion scientifique a entraîné Marx à la réfutation de l'idéologie, du sentimentalisme et de la moralisation en l'air; si, surtout, la bourgeoisification du saint-simonisme sous le second Empire le dégoûta du socialisme français, il ne laissa pas pourtant de rendre parfaite justice à la valeur historique de ce dernier (3). Les faits économiques, l'action économique, sont fondamentaux, essentiels à ses yeux. Mais jamais Marx n'a prétendu donner une doctrine exhaustive des autres faits, ni exclure un moyen d'action quelconque. Il est facile de voir combien le socialisme pratique de Marx, celui du Manifeste des communistes, du Programme de l'Internationale, de l'Adresse à la Commune, de la Correspondance, dépasse les limites de la doctrine étroite qu'on lui attribue. De quel droit quel-

(1) Lassalle. *Arbeiter-programm*. Edit. Bernstein. Vol. II. p. 38.

(2) Tout le monde connaît les nombreux passages de Marx sur la mission historique du prolétariat, représentant des intérêts de l'humanité, et agent du progrès.

(3) V. une note très intéressante d'Engels. *Kapital*, Vol. III, Partie II. p. 144.

ques-uns de nos amis, et tous nos adversaires confondent-ils la théorie de Marx, étude spéculative, «critique» déductive «de la nature et de la fonction du capital» dans certaines sociétés modernes, et les conclusions pratiques qui en découlent, avec l'ensemble du système pratique du socialisme, dont le marxisme fait partie intégrante, mais qu'il n'épuise nullement? Pourquoi nous enfermerions-nous ainsi dans une Bible, et de quel droit nos critiques nous limitent-ils à un Marx étroit, défiguré, et volontairement rapetissé. On a parlé, et ce sont de nos amis, « de décomposition du marxisme », « de crise du marxisme ». Des théoriciens distingués, révérés du socialisme français ont donné des étiquettes un peu extraordinaires à un mouvement bien simple et bien clair. D'une part, l'extension du socialisme, son succès qui le fait être un rouage important de la vie politique des nations européennes, le placent chaque jour devant des problèmes plus complexes; d'autre part, la façon dont il a pénétré des milieux, des « classes » pour lesquelles il n'avait pas été construit (les paysans, les fonctionnaires) l'ont placé, nécessairement, en face de questions nouvelles, qu'il ne s'était pas posées à l'origine. Sur tous ces points le prolétariat, entendu en un sens de plus en plus large du mot, englobant de plus en plus l'ensemble des «producteurs», cherche à se constituer des positions propres, originales. Questions religieuse, politique, pédagogique, militaire, juridique, municipale, agraire (1), féministe (2), etc. A ces multiples questions, dont le socialisme s'est toujours préoccupé (ainsi Marx et Lassalle du suffrage universel), des dogmes étroits ne pouvaient répondre. Il s'agit donc, naturellement, de clarifier, d'élargir les principes, d'en trouver de

---

(1) Livre de Kautsky. *Agrarfrage.*
(2) Livre de Bebel. *Die Frau und der Sozialismus.*

nouveaux, pour de nouvelles questions. Où y a-t-il décomposition, où y a-t-il crise? N'y a-t-il pas plutôt vie et force et attraction? Toutes les revues, toute la littérature socialiste dépassent le cercle étroit des problèmes économiques; qu'y a-t-il là d'étonnant! L'action socialiste est, dès le principe, générale et vaste, elle le reste. Cette étendue, cette conscience, cette vigueur, cette lumière de plus en plus large nous réjouissent. C'est le flot qui monte et s'étale. Le domaine intellectuel du socialisme s'étend. Le champ de son action s'agrandit chaque jour.

Il serait encore aisé de montrer que le prolétariat conscient a suivi cette marche. L'action précède toujours la théorie. Jamais, ni les congrès ouvriers corporatifs, ni les congrès socialistes d'aucune partie du monde, ne sont restés sur le terrain étroit de la question ouvrière pure. Ils se sont toujours posé des questions de plus en plus vastes. Et dès l'origine, en France, au congrès de Marseille, en 1879, on se préoccupait non seulement de la question politique, mais encore de la question de l'éducation. Il serait intéressant de suivre ce mouvement dans l'histoire des différents congrès ouvriers et socialistes, locaux et internationaux. La place nous manque ici pour le faire convenablement.

Nous pouvons donc maintenir que, dans la théorie comme dans la pratique, l'action socialiste est, et doit être une action sociale, sans autre qualificatif, sans autre limitation. Que s'ensuit-il au point de vue de la nature de cette action? Tel est le second point que nous avons à traiter.

Nous avons dit que le socialisme agit sur les phénomènes sociaux. Mais qu'est-ce qu'un phénomène social ? C'est un phénomène du genre psychologique, d'espèce spéciale sans doute, mais enfin, c'est un phénomène de

conscience. La propriété, le droit, l'organisation ouvrière, sont des faits sociaux, des faits réels, correspondant à la structure réelle de la société. Mais ce ne sont pas des faits matériels ; ils n'existent pas en dehors des individus et des sociétés qui les créent et les font vivre, qui en vivent. Ils n'existent que dans la pensée des hommes réunis dans une société. Ce sont des faits psychiques. — Les faits économiques, eux-mêmes, sont des faits sociaux (monnaie, valeur, etc.), donc des faits psychiques, tout comme les autres faits sociaux qui leur sont connexes, qu'ils conditionnent et qui les conditionnent, le droit de propriété par exemple.

Or le socialisme prétend agir sur l'ensemble des faits sociaux, ceux-ci sont de nature psychique ; l'action socialiste sera donc par nature, psychique. Ce sera un effort psychologique. Elle tendra à faire naître dans les esprits des individus et dans tout le groupe social, une nouvelle manière de voir, de penser et d'agir. Elle créera une nouvelle attitude mentale et par suite pratique, des hommes. L'action socialiste doit substituer la conscience socialiste à ce qui n'est pas elle. Elle doit susciter dans l'individu et dans le groupe à la fois, ces formes nouvelles de vie, qui seront celles de la société future : une nouvelle façon de se conduire vis-à-vis des faits ; un nouveau droit, une nouvelle hiérarchie sociale, une nouvelle échelle des valeurs ; un nouveau système moral de peines et de récompenses, châtiant l'oisif que la société actuelle fait fleurir. En un mot l'action socialiste forge, dès nos temps, la charpente, la ferme métallique hardie de la société de demain.

Il est possible de prouver qu'elle est dès maintenant telle que je viens de la décrire. Même on peut faire porter la démonstration sur deux faits qui semblent presque contradictoires à notre thèse. Il y a dans le mouvement socia-

liste actuel deux modes d'action dont le caractère semble être purement économique ; ce sont l'action syndicale et l'action coopérative (de consommation). Il semblerait que dans le syndicat, dans la coopération, la question ouvrière est plus étroitement posée que partout ailleurs. Nulle part la question sociale générale ne semble être traitée plus indirectement, nulle part les questions d'intérêt ne semblent plus primer les questions de droit. Or il n'en est rien. L'action économique du prolétariat qui s'organise a une face juridique et morale de la plus haute et de la plus belle nouveauté.

Il est inutile de montrer ici combien sont essentielles, fondamentales, principales, les organisations économiques ouvrières. Le socialisme français porte gravement la peine de ne s'y être pas attaché suffisamment. Sans elle il n'y a pas de base solide à l'action politique. Par elle, l'émancipation totale du prolétariat se commence à l'intérieur de la société capitaliste. Le syndicat et la coopérative socialiste sont les fondements de la société future. Ils en seront les forces conservatrices, les garants contre toute réaction ; ils seront les héritiers, puissants et légitimes, du capitalisme ; ils seront les personnes morales à qui pourra se faire le transfert de la propriété actuelle, et qu'une réaction n'osera pas plus spolier, que les Bourbons n'osèrent, en 1815, dépouiller les bourgeois et les paysans, acquéreurs des biens féodaux. Dès aujourd'hui les gains sont splendides, de l'action syndicale et de l'action coopérative. Elles font la force et la résistance du socialisme ; elles sont ses moyens de création. Les organisations économiques sont les garants de la perpétuité de la société future. Mais comment peuvent-elles avoir d'aussi hautes fonctions ? — Prenons pour la facilité de la démonstration les deux nations où la classe ouvrière s'est le mieux organisée sur l'un ou l'autre de ces terrains. Voyons com-

ment les Trade-Unions anglaises et les Coopératives ouvrières belges constituent non seulement des organisations d'intérêt, mais des phénomènes sociaux nouveaux, dont nous saluons avec joie la tardive naissance.

En premier lieu, les Trade-Unions. S'il ressort quelque chose de l'admirable histoire et théorie des Trade-Unions (syndicats anglais) de M. et M[me] Webb (1), et surtout de leur théorie du syndicat (2), c'est l'éveil, dans l'organisation syndicale, d'une nouvelle forme de conscience sociale ; l'apparition d'un nouvel organe juridique, de nouveaux principes d'action, de nouveaux motifs de sacrifice et de solidarité, de nouveaux moyens de grandir et de conquérir. Ce qui est évident surtout, c'est cette création d'un droit nouveau, d'un droit ouvrier, cette naissance d'une personnalité morale nouvelle, le syndicat (3). Et ici, suivant le principe socialiste, que le syndicat le veuille ou non, le droit de tous est confondu avec le droit de chacun, et pourtant il lui est supérieur. Le syndicat ne fait pas que d'améliorer le sort de l'individu, il demande à chacun la subordination et le sacrifice, il leur fait sentir la collectivité. C'est une forme d'agir et de penser nouvelle qui s'y produit. C'est une chose sociale qui grandit sous nos yeux. Et, l'on semble presque unanime à reconnaître ce rôle grandiose au syndicat. Les meilleurs des savants, des observateurs du mouvement social actuel, Durkheim (4).

---

(1) *History of the Trade-Unionism*, trad. Métin. *Histoire des Trade-Unions*. Paris, 1897. *Industrial Democracy*. Longmans, 1898. Traduction allemande. Compté rendu, Simiabd. *Année Sociologique*, 1899. Un résumé des trois volumes est en préparation, à l'*usage des syndicats français*.

(2) Voir surtout pp. 98-137 ; 319-359, édition allemande.

(3) La personnalité morale du syndicat est complète en Angleterre (loi du contrat collectif).

(4) Durkheim, *Division du Travail*, fin ; *Le Suicide*, fin.

Vandervelde (1), B. et Sidney Webb (2), voient, tout le monde est forcé de voir, dans le syndicat, un type social qui se crée. Ce type de vie nouvelle est celui auquel nous tendons de toutes nos forces. Espérons que l'action consciente du prolétariat accélérera le mouvement.

En second lieu, la coopérative. Ne parlons pas, bien que la chose soit facile, des coopératives bourgeoises, anglaises ou allemandes. Et déjà celles-là admettent la formule communiste : « Tous pour chacun, chacun pour tous. » Mais parlons des superbes coopératives belges, vraiment socialistes celles-là, avec leurs Maisons du Peuple, faites par le peuple, pour le peuple. L'organisation économique est le fondement, mais elle porte tout l'édifice socialiste. Elle est plus qu'une association d'intérêts puissante, colossale. Avec tous ses rouages, caisses de mutualités et d'assurances, de retraites et d'épargne, de résistance, avec ses organisations intellectuelles et artistiques, la coopérative socialiste est quelque chose d'infiniment riche, de prodigieusement fécond. La classe ouvrière belge a fait preuve non seulement de vigueur économique, mais encore d'une force incomparable d'idéal, de justice, de désintéressement, d'énergie intellectuelle et morale. Tout le monde civilisé a entendu les remarquables paroles du Manifeste du Parti Ouvrier belge, des formules d'invitations de la Commission de la Maison du Peuple (3), où il est dit que la Maison du Peuple est une école d'administration communiste, de fraternité et de droit, un exemple de propriété collective, une œuvre de la solidarité ouvrière et populaire.

---

(1) Vandervelde. *Enquête sur le mouvement syndical en Belgique* (fin).

(2) *Industrial Democracy*.

(3) V. *Aurore*, 13 mars 1899.

Voilà donc grandissantes les deux organisations auxquelles nous devons laisser le soin d'acheminer la classe ouvrière vers la société future. Ne sont-elles pas, essentiellement, des phénomènes d'organisation juridique, sociale, psychique? Ne sont-elles pas des choses sociales nouvelles, des choses socialistes?

Mais poursuivons notre analyse. En même temps nous élargirons les résultats de notre travail. Le mouvement syndical, le mouvement coopératif, sont les véritables faits d'émancipation ouvrière. Ce sont des mouvements ouvriers purs, de préparation, d'exercices et de lutte; ce sont deux formes de l'action économique; mais ils n'épuisent pas l'action socialiste. Ils en sont des éléments nécessaires, les tuteurs solides; ils sont les conditions d'existence et de persistance du collectivisme. Ils ne sont pas les causes déterminantes qui réaliseront la société future. Ils sont nécessaires, ils ne sont pas suffisants. La vraie cause, la cause directe, c'est l'esprit socialiste, le socialisme lui-même. On peut être coopérateur ou syndiqué sans être socialiste. Tandis qu'on ne peut être un socialiste sérieux sans être syndiqué et coopérateur. C'est dire que le socialisme est un principe supérieur aux deux autres. L'action syndicale ou coopérative n'ont qu'une valeur relative, qui dépend de la façon dont la coopérative ou le syndicat suivent les principes d'un communisme organisateur. Ils n'ont pas la pleine force productive du mouvement socialiste complet. Ils peuvent être socialistes. Mais le socialisme reste le genre premier, l'essence même de notre action. Ce qui fera la société collectiviste, c'est l'esprit socialiste.

Qu'est-ce donc que l'esprit socialiste? C'est ici qu'il importe de bien tenir en la mémoire les principes et les fins posés. L'esprit socialiste a un caractère tout à fait spé-

cial : il consiste dans la formation rationnelle d'un idéal, d'un but socialiste ou si l'on aime mieux, collectiviste. Il ne s'agit pas d'un idéalisme social à la façon de Fournière et nous ne voulons pas construire et déduire dialectiquement des théories ingénieuses de M. Tarde, le plan d'une société future (où le fatalisme cesserait ! où le caractère physiologique des sexes s'altérerait !) (1). Nous ne tâchons pas non plus de faire une image de l'État futur, à la façon de Deslinières (2). L'idéal socialiste est infiniment plus simple et plus souple. Être socialiste, c'est vouloir altérer dans le sens d'une socialisation plus grande les formes juridiques de la société actuelle, rendre la propriété collective comme l'est déjà la production, et ainsi créer à l'individu une part plus fixe, plus grande, et plus belle de la vie sociale, esthétique et intellectuelle, morale et matérielle. C'est vouloir l'accélération de l'évolution sociale. L'action socialiste est essentiellement une action sociale consciente dirigée dans l'intérêt de la collectivité.

Il semble que notre expression soit une simple La Palissade. Non, car il résulte de là un point important. — En premier lieu le socialisme est une croyance, une attitude et un acte. C'est une méthode pour envisager les faits et un parti pris. C'est une disposition pour ainsi dire moléculaire de l'esprit qui fait qu'il voit sous certains angles les phénomènes sociaux. Et c'est à produire cet esprit dans l'individu et dans la société que la propagande doit être consacrée. — En second lieu, il apparaît qu'il s'agit de faire vivre, autant que possible, dès maintenant, en régime capitaliste, le prolétariat de sa vie future, sous la forme du communisme le plus complet, de la solidarité la plus rationnelle, de l'action la plus

(1) Fournière. *Idéalisme social*. — *Revue socialiste*, 1897.
(2) Deslinières. *L'Application du système collectiviste*.

consciente et la plus autonome. Il s'agit de vivre tout de suite la vie socialiste, de la créer de toutes parts.

Nous pouvons maintenant conclure utilement. Car nous gagnons un large aperçu sur la question que nous nous posons tous avec une certaine anxiété : Dans quelle mesure l'action socialiste doit-elle être économique, politique, humanitaire, révolutionnaire?

Nous avons dit, implicitement, plus haut, la place de l'action économique, essentielle, mais non exhaustive.

L'*action politique* nous apparaît comme reléguée au second plan, ou plutôt comme remise à sa place juste et légitime. La fonction politique est, comme elle est dans la société actuelle, comme elle sera dans la société future, comme elle doit être dans le socialisme actuel, une fonction comme une autre, nullement primordiale ; l'une des fonctions sociales et non pas la fonction sociale par excellence. Le socialisme ne peut se restreindre à l'action politique. Il ne peut pas non plus s'en priver. Il serait sans cela un phénomène anormal, anarchique.

L'action socialiste doit être *humanitaire*, parce que le socialisme est pétri de justice, de droit et de liberté. Le socialisme a toujours prétendu être le gérant véritable des intérêts de l'humanité. Jamais on n'a vu dans le socialisme une question de gros sous. Le prolétariat doit dès maintenant rendre à tous la justice, qui sera sa fonction de demain. Il faut qu'il se produise dans toute l'humanité pensante un mouvement pareil à celui qui se produisit au dix-huitième siècle. Il faut qu'il n'y ait pas un philosophe au monde, qui n'aille, comme Kant allait en 1789 au devant du facteur à Kœnigsberg, prendre des nouvelles de la Révolution Sociale.

L'action socialiste est, enfin, naturellement *révolutionnaire*. Non pas révolutionnaire au sens étroit et anar-

chiste du mot. Les socialistes ne voient pas dans la menace et dans l'acte fous, une révolution. La révolution sociale est toute sociale et psychique ; elle s'est déjà faite en chacun de nous. Car nous sentons tous la caducité de la société bourgeoise, la nécessité de la société collectiviste, et nous sentons que dans nos esprits, comme un jour dans les faits, entre les deux sociétés, il n'y a pas de transition lente, de modifications simplement quantitatives, mais une transition brusque, une modification organique. Et c'est cela que nous appelons Révolution.

MARCEL MAUSS

Évolution de la Législation Ouvrière

EN ALLEMAGNE (1)

Presque à la même époque où en France l'attention était attirée par Villermé sur les horreurs du travail des enfants et autres barbaries des fabriques françaises, la Prusse fut aussi frappée du pitoyable état sanitaire des jeunes travailleurs de fabriques. Il peut sembler paradoxal, mais il n'en est pas moins vrai, que ce sont des considérations d'intérêt militaire qui donnèrent la première impulsion à l'intervention de l'État et à sa première atteinte à la liberté d'exploitation du patronat.

En septembre 1818, le gouvernement de Düsseldorf avait, dans un rapport au ministère, signalé avec force éloges une école de fabrique qu'un industriel rhénan avait élevée à ses frais et où les enfants occupés dans sa fabrique, alternativement avec leur travail manuel, recevaient les premières notions d'instruction religieuse, de lecture, d'écriture, de calcul et autres connaissances utiles. Le roi de Prusse Frédéric Guillaume III vit là un exemple qui méritait d'être imité. Dans un ordre de cabinet du 7 novembre de la même année, il chargea le gouvernement de Düsseldorf de faire part à l'industriel de sa satisfaction.

---

(1) Cette exposition de la législation ouvrière allemande suit les données de G. K. Anton : *Geschichte der preussischen fabrikgesetzbung bis zu ihrer Aufnahme durch die Reichsgewerbeordnung*. Leipzig, 1891, et Adolf Braun : *Die Arbeiterschutzgesetze der europæischen Staaten*. Erstes Theil. Tübingen, 1890.

Mais bientôt les fonctionnaires de la province du Rhin s'aperçurent qu'ils s'étaient trop pressés dans leurs éloges. Ils apprirent en effet que dans les filatures de l'industriel en question un *grand nombre d'enfants étaient occupés à un travail de nuit d'une durée de onze heures.* Tous les efforts qu'ils tentèrent pour régler cette situation à l'amiable, par l'intervention des autorités ecclésiastiques et civiles, restèrent sans effet. En tout cas, ils contribuèrent à faire la lumière sur l'exploitation des enfants dans les fabriques prussiennes. Il fut constaté officiellement que dans deux filatures de ce fabricant on employait, aussi bien la nuit que le jour, des enfants à peine âgés de six ans. Dans l'une, 96 enfants travaillaient de jour, 65 de nuit, dans l'autre 95 étaient occupés le jour, et 80 la nuit. Le travail durait en été de sept heures du matin à huit heures du soir, en hiver, de huit heures du matin à neuf heures du soir. Le travail de nuit commençait à l'issue du travail de jour et finissait à sa reprise. Le gain était, pour les jeunes enfants, de vingt-cinq centimes, — pour les autres, de trente-sept centimes. Souvent les enfants devaient travailler les dimanches et jours de fête. Ceux qui travaillaient le jour étaient répartis en cinq classes, dont chacune recevait quotidiennement une heure de leçons. Quant à ceux qui travaillaient la nuit, ils avaient, leur travail fini, deux heures de leçons.

Les ministres du commerce et de l'instruction publique blâmèrent vivement l'attitude du gouvernement provincial vis-à-vis d'un aussi indigne traitement de jeunes enfants; ils organisèrent une enquête sur l'âge, l'état de santé, la moralité et la situation scolaire des enfants de fabriques dans un certain nombre de circonscriptions industrielles. Malheureusement on ne demanda de renseignements ni aux enfants eux-mêmes ni à leurs parents.

Cependant l'enquête donna des résultats de nature à justifier une énergique intervention de la puissance publique. Le rapport officiel de la circonscription de Jserlohn disait du genre de vie des enfants de fabriques qu'il était lamentable. Ils étaient enfermés presque toute la journée, souvent jusqu'à une heure avancée de la nuit, dans des chambres et des ateliers obscurs où, presque toujours assis, ils respiraient, surtout en hiver et en automne, un air empesté. Là ils étaient les témoins des conversations et des actes les plus grossiers et immoraux des ouvriers adultes et souvent au cours du travail ils étaient exposés aux plus mauvais traitements. Leur maigre pitance se réduisait d'ordinaire à des pommes de terre cuites au sel et à l'eau, ou à l'huile et à de la sauce de chicorée. En été ils ajoutaient à cela des fruits verts qu'ils volaient. Leur temps de récréation était employé principalement au jeu, au tabac, à la crapulerie et aux disputes. Souvent on employait les enfants, dès l'âge de six ans, au travail de fabrique qui, en règle générale, durait de six heures du matin à huit heures du soir. Lorsque les commandes étaient pressées, ces enfants étaient même astreints au travail de nuit.

A côté des inconvénients d'ordre général, cette situation entraînait des inconvénients particuliers. La santé des enfants était minée par les maladies professionnelles. Dans la fabrication du bronze, c'était l'intoxication chronique par la poussière des limailles et dans la fabrication des épingles, c'étaient les maladies de poitrine et des poumons que provoquait le travail dans des endroits tenus presque hermétiquement clos pour empêcher la rouillure des épingles. En dehors de ces circonstances particulières, la santé des enfants de fabriques était atteinte par le manque d'air libre et d'exercice, ainsi que par les conditions d'habitation les plus

affreuses qui étaient le lot des couches inférieures de la population. La scrofulose, sous toutes ses formes, atteignait ces enfants; ils se distinguaient de leurs camarades qui ne travaillaient pas dans les fabriques par leur faiblesse corporelle, leur maigreur, la pâleur et l'enflure du visage, la présence de glandes, leurs yeux chassieux, la teigne, etc. Même au point de vue moral, certains travaux avaient une influence particulièrement fâcheuse. C'est ainsi que dans les fabriques d'épingles, par la position du corps et des organes génitaux, ainsi que par la monotonie excessive du travail simple l'instinct sexuel des enfants était artificiellement excité. Dans leur occupation mécanique et sans attrait, leur fantaisie s'attachait à leurs excitations physiques, de sorte que ces malheureuses créatures tombaient toujours plus bas et arrivaient aux pires dégradations morales. L'enseignement de une ou deux heures qu'ils recevaient pouvait d'autant moins obvier à ces inconvénients, après une journée épuisante de travail, qu'il leur était donné dans des écoles du soir. Les autres rapports renfermaient des constatations analogues, sauf pour quelques circonscriptions où le développement industriel moins intense avait des conséquences moins désastreuses.

Cependant, malgré ses résultats inquiétants, l'enquête n'eut d'autre suite qu'une ordonnance générale du ministre de l'instruction publique du 17 avril ordonnant une application rigoureuse des dispositions scolaires en vigueur. Cela, comme le montra l'expérience, ne produisit aucun effet.

Ainsi donc dans cette Prusse, où la défense des intérêts patronaux était alors considérée comme une des principales missions de l'État, aucune mesure de protection n'aurait été prise en faveur des enfants si le militarisme n'avait vu ses intérêts menacés par la dégénérescence

évidente des populations de fabriques, à la suite de l'exploitation sans limites des jeunes forces ouvrières. Le lieutenant général von Horn avait fait la remarque dans un rapport officiel que les pays de fabriques livraient pour le service militaire un contingent insuffisant et il avait attiré l'attention sur le travail de nuit. Ce rapport fut l'occasion d'un ordre royal du 12 mai 1828 ainsi conçu : « Le lieutenant-général von Horn remarque dans son rapport militaire que les pays de fabriques ne peuvent livrer un contingent suffisant et mentionne cet abus que les enfants sont employés en masse aux travaux de nuit par les entrepreneurs. Il m'est d'autant plus difficile d'approuver de pareils procédés qu'ils nuisent considérablement au développement physique de la jeunesse et que je dois veiller à ce que les générations futures de nos régions industrielles ne deviennent pas encore plus faibles et plus impotentes que la génération actuelle. Dans ce but, je vous charge de rechercher par quelles mesures il serait possible de réagir efficacement contre ces abus et de m'adresser un rapport. »

Le 4 juillet 1828, le ministre de l'instruction publique, von Althenstein, proposa au ministre de l'intérieur, von Schuckmann, qui avait aussi à ce moment la direction des affaires commerciales, d'instituer des commissions spéciales locales qui régleraient la situation des enfants de fabriques. Il ne crut pas devoir procéder par voie de mesures générales applicables à tout le royaume, à raison de la très grande différence de degrés du développement industriel dans les diverses provinces de la monarchie. Mais même cette tentative plus que prudente de protection de l'enfance ouvrière se heurta à la résistance de son collègue. Von Schuckmann, en effet, préoccupé qu'il était par les intérêts des industriels, n'avait pas de plus vifs désirs que l'inaction en cette matière. Il tâcha d'ajourner la

question en y mêlant d'autres questions étrangères, telles, par exemple, que l'influence sur la santé des écoliers des études classiques dans les collèges. C'est ainsi que la solution fut en suspens des années entières, quoique les matériaux s'accumulassent sur les atrocités des fabriques, malgré les décisions de plusieurs Chambres de commerce et du Landtag de la province du Rhin, malgré même l'opinion publique, à peine éveillée à cette époque, mais qui commençait à s'intéresser à la protection de l'enfance.

Il fallut attendre jusqu'au 6 avril 1839 avant que la première loi de protection ouvrière en Prusse reçut force de loi. Elle fut publiée sous la forme de *Règlement sur l'emploi des jeunes travailleurs dans les fabriques*. Les dispositions principales étaient les suivantes :

« Personne ne peut être employé à une occupation régulière, avant l'âge de neuf ans révolus, dans les fabriques, mines, forges et carrières.

« Quiconque n'a pas fréquenté régulièrement et pendant la durée de trois ans une école ou ne prouve pas par un certificat de la direction scolaire qu'il peut lire couramment sa langue maternelle et sait un peu écrire, ne peut être occupé dans les entreprises ci-dessus avant l'âge de seize ans révolus. »

On admit cependant des exceptions au profit des patrons qui établiraient des écoles dans leurs fabriques. Les ouvriers âgés de moins de seize ans ne devaient pas — sauf des exceptions prévues — être occupés plus de dix heures. Le travail de nuit leur était absolument interdit et des pauses, insuffisantes il est vrai, étaient prescrites. La violation de ces dispositions de la part des employeurs était punie d'amendes, mais si légères, qu'elles ne pouvaient exercer d'influence.

Ce règlement amena quelques améliorations dans la situation de l'enfance occupée aux fabriques. Son défaut

principal était l'absence d'inspection suffisante. Ce n'est qu'en 1853 que le règlement fut transformé. A cette époque l'âge d'admission au travail de fabrique fut fixé à douze ans. De douze à quatorze ans, le temps du travail fut limité à six heures ; au lieu d'une heure et demie de pause, on accorda deux heures ; les peines contre les infractions furent considérablement élevées et l'on s'occupa de la nomination d'inspecteurs de fabriques. On en nomma trois dans le courant de cette même année. Les années suivantes, on décréta une série de dispositions particulières pour différentes branches d'industrie. C'est la loi prussienne de 1853 qui régla d'une façon générale jusqu'en 1878 la protection ouvrière en Prusse, puis dans la Confédération de l'Allemagne du Nord et enfin dans l'Empire allemand. Depuis 1849 la Prusse avait dans sa législation une disposition interdisant le truck-système dans les fabriques.

La législation de fabriques était encore plus arriérée dans les autres États allemands qu'en Prusse. Dans le *Royaume de Saxe* jusqu'à la promulgation de la loi industrielle du 15 octobre 1861, le travail des enfants ne fut qu'indirectement protégé par des dispositions sur la fréquentation des écoles. La loi nouvelle n'apporta aucune modification en ce qui concerne les métiers et l'industrie à domicile. Elle interdit pour les fabriques l'emploi d'enfants au-dessous de dix ans (au-dessous de douze ans à partir du 1er janvier 1865). Les enfants âgés de moins de quatorze ans ne devaient pas travailler plus de dix heures, le travail de nuit leur était interdit. La loi sur les mines du 16 juin 1868 défend le travail des enfants au-dessous de douze ans, interdit le travail *au fond* pour les enfants de douze à quatorze ans et ne leur permet le travail à la surface que pendant le jour et dix heures seulement.

En *Bavière* une ordonnance royale de l'année 1840 décida l'interdiction du travail des enfants de moins de neuf ans. De neuf à onze ans, elle permit un travail de dix heures s'ils justifiaient avoir satisfait aux obligations scolaires et jouir d'une santé suffisante. En 1854 la limite d'âge fut reculée à dix ans, la durée du travail des enfants abaissée à neuf heures, le travail de nuit leur fut interdit et ils devaient, pendant le travail, jouir d'un repos de deux heures réparti en trois pauses.

Ce n'est que la loi du 16 février 1862 qui donna au *Wurtemberg* quelques dispositions de protection ouvrière, tout à fait insuffisantes d'ailleurs. Les enfants soumis à l'obligation scolaire et les jeunes gens au-dessous de dix-huit ans ne devaient être occupés que sous la condition de pouvoir assister aux services religieux et de remplir leurs devoirs scolaires. Ils ne pouvaient de plus être occupés dans les fabriques qu'autant qu'il n'en résultait aucun inconvénient pour leur santé, leur développement physique, leur éducation religieuse et morale et leur instruction.

Dans le *Grand Duché de Bade*, une ordonnance ministérielle du 4 mars 1840 décida que les enfants au-dessous de onze ans ne seraient pas admis dans les fabriques et que ceux au-dessus de onze ans qui n'auraient pas encore satisfait l'obligation scolaire n'y seraient admis qu'à la condition de fréquenter une école de fabrique. Dans ce cas, le temps de travail et d'enseignement ne devait pas dépasser douze heures, sauf quelques exceptions où le temps de travail pouvait s'élever à douze et même à treize heures.

Le travail de nuit était absolument interdit aux jeunes ouvriers ainsi que le travail des dimanches et jours de fête.

En *Hesse-Darmstadt*, le travail était simplement défendu les dimanches et jours de fête.

En *Oldenburg*, la loi industrielle de 1861 interdit l'emploi des enfants soumis à l'obligation scolaire. Les enfants de douze à quatorze ans ne devaient pas être employés la nuit ni plus de dix heures par jour.

Dans les autres États allemands, il n'y avait pas de lois protectrices des enfants employés dans les fabriques.

L'entrée en scène de la démocratie socialiste au Reichstag allemand rendit plus intéressante l'histoire de la législation ouvrière allemande.

Adolphe Braun

LE SOCIALISME AU BRÉSIL

L'idée de l'affranchissement des travailleurs s'affirme partout, en Amérique comme en Europe. C'est la preuve la plus complète de la solidarité des prolétaires qui ont la conscience de leurs intérêts communs. Dans les jeunes républiques de l'Amérique du Sud, le socialisme acquiert chaque année plus d'importance et l'enthousiasme pour la grande idée émancipatrice réveille les prolétaires de toutes les nations, même les plus éloignées jusqu'aujourd'hui du conflit industriel entre le capital et le travail. Au Chili, dans la République Argentine, à l'Uruguay, au Pérou, en Bolivie, au Mexique et au Brésil, le développement de l'industrie, la cherté de la vie quotidienne, la concurrence nécessaire, due à l'immigration des ouvriers étrangers, sont les causes les plus puissantes de la création du mouvement socialiste. Ce parti compte déjà beaucoup d'organes assez répandus dans les villes où existe la grande industrie. Les travailleurs agricoles sont encore réfractaires à la lutte sociale, exception faite pour quelques contrées de la République Argentine et l'Etat de Saint-Paulo, au Brésil. Les théories libertaires y comptent aussi beaucoup de propagandistes. La colonie *Cecilia*, dans l'Etat du Parana, fut une tentative très curieuse des théoriciens de l'intégrale liberté.

C'est en 1855 qu'on a parlé du socialisme pour la première fois au Brésil, lors de la publication du travail

de Alven e Lima, à Pernambuco, *O Socialismo (Le Socialisme)*, un volume doctrinaire d'un esprit très borné et fort en retard. L'auteur était un officier supérieur de l'armée brésilienne et un catholique sentimental à la mode de 48. Pendant l'année 1870, l'idée socialiste a pris un nouvel essor avec la création à Rio de Janeiro de la *Liga Operaria* (la Ligue Ouvrière) qui a vécu peu de temps. En 1888 quand, grâce à la généreuse propagande des républicains, on eut obtenu l'abolition de l'esclavage, l'idée socialiste se réveilla de nouveau parmi la jeunesse démocratique et la partie intellectuelle du prolétariat. Mais c'est seulement après la proclamation de la République (1889), installée à Rio de Janeiro, le 9 mars 1890, que fut constitué le Parti ouvrier. Le Comité central du Parti ouvrier a eu au commencement plus de quatorze mille adhérents. C'est le député José Auguste Vinhaes, ancien officier de la marine, qui a porté au Parlement la bonne parole du socialisme. Le Parti comptait aussi un journal hebdomadaire : *O Parti do Operario (le Parti ouvrier)*, le typographe France e Silva en était le rédacteur en chef. Ce brave et énergique combattant de la cause socialiste au Brésil est mort depuis plus de trois ans.

A Campos, ville très importante de l'Etat de Saint-Paulo, le Parti socialiste a eu, depuis le commencement de janvier 1892, une organisation puissante, grâce aux travaux de l'ardent propagandiste et député au Congrès, M. Murcio Paixào, qui a formé le Comité ouvrier de cette ville.

Le parti a adressé aux Chambres, le 13 août 1892, une pétition en faveur de la journée normale de huit heures de travail. Le premier mai donne lieu tous les ans à des manifestations assez importantes à Saint-Paulo, Campos, Santos, Para, Rio de Janeiro. Les travailleurs organisent des meetings et des séances solennelles où les orateurs les

plus remarquables prononcent des discours parfois bien tournés et pleins de la doctrine réformatrice, ce qui nous indique un certain degré de culuture intellectuelle parmi les ouvriers de la jeune République brésilienne.

A Sainte-Catherine et à Rio-Grande du Sud il y a beaucoup d'Allemands qui font la propagande socialiste. L'immigration dans ces deux Etats vient presque toute de l'Allemagne pendant qu'à Saint-Paulo le mouvement socialiste international est dû, en partie, à l'immigration italienne.

Ce sont les travaux de Karl Marx, de Bakounine, de Benoît Malon, de Comte, de Ferri, de Magalhaës Lima qui ont exercé une influence profonde sur la mentalité des socialistes brésiliens.

Le Comité central socialiste ouvrier international de Rio de Janeiro vient de faire publier ce programme transitoire (économique et politique) du Parti :

Considérant que la Société est injuste, parce qu'elle divise ses membres en deux classes inégales et antagonistes, — l'une la bourgeoisie qui est la classe dominatrice et l'autre le prolétariat qui est la classe opprimée ;

Considérant que la raison et la justice exigent l'abolition de l'inégalité et de l'antagonisme qui existent entre l'une et l'autre classes sociales ;

Considérant qu'on ne peut obtenir ces réformes que par la transformation de la propriété privée en propriété commune ;

Considérant qu'il faut au prolétariat la conquête des pouvoirs politiques avec lesquels la bourgeoisie a, jusqu'aujourd'hui, empêché la revendication des droits de la classe ouvrière ;

Le parti socialiste va employer tous les moyens pour obtenir pour la *partie politique :* 1° la démocratisation de la terre par le système américain ; 2° la limitation de la propriété et l'extinction des privilèges ; 3° des lois contre l'usure et le

mercantilisme; une statistique monétaire et des impôts sur les revenus; 4° le suffrage universel; 5° l'instruction gratuite, laïque, obligatoire et intégrale pour tous les enfants; les écoles doivent être aux charges de l'Etat et des municipalités; 6° la réduction des budgets, le referendum, création d'une caisse économique pour centraliser les fonds de réserve qui doivent faire face à toutes les éventualités dans la lutte pour les droits des ouvriers et des prolétaires.

Ce manifeste est signé par le Conseil directorial du Parti, à Rio : Luiz Victoriense, Ezelino Lopes Quintella, Vicente d'Avellar, Mauvel, Miranda de Carvalho, João Teixeira de Carvalho Junior, Alfredo Paim et José Semião Baster Lopez.

Xavier de Carvalho

Le XVIIe Congrès du Parti Ouvrier Français

Il n'est pas aisé d'analyser les débats et d'examiner les résultats des Congrès du Parti Ouvrier Français. Les comptes rendus des séances communiqués par le bureau aux journaux sont extrêmement secs et le Parti lui-même ne publie en brochure que les résolutions, les noms des délégués et les groupes représentés sans aucuns renseignements sur les discussions qui ont précédé les votes. Il y a cependant en ce sens un notable progrès cette année. En effet, alors que des congrès de Marseille (1892), Paris (1893), Nantes (1894), nous n'avons, outre la brève liste des groupes et des délégués, que quelques résolutions, alors que même des congrès de Romilly (1895) et Lille (1896) il ne *fut pas publié d'abord de compte rendu* (1), au contraire cette année le numéro spécial du *Socialiste* (20-27 août) contient les rapports : du Conseil National (de Guesde), parlementaire (de Krauss), les extraits des rapports des fédérations et même un rapport financier ! En outre, nous y avons, comme les années précédentes, la liste des délégués, des groupements qu'ils représentaient et toutes les résolutions du congrès.

Cependant nous sommes encore bien loin des magnifiques « protocoles » du Parti démocrate-socialiste d'Allemagne,

---

(1) Au congrès de Paris (1897) des réclamations s'étant élevées à ce sujet, le Conseil National se décida à publier à la fin de 1897 les résolutions des congrès de Lille et de Romilly en même temps que le compte rendu de ce congrès de Paris.

avec leur sténographie complète des débats ou même des comptes rendus des congrès du *Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire* par lesquels on peut connaître tout au moins les arguments développés par les délégués.

Au congrès d'Epernay, la grosse question à l'ordre du jour était le « cas Millerand » et la discussion soulevée par le fameux *Manifeste*. Sur huit séances tenues par le congrès, quatre, et l'on pourrait même dire cinq, furent consacrées exclusivement à l'examen de ce point important de tactique (1).

LES RAPPORTS

Mais avant d'aborder cette question directement, le congrès entendit la lecture des divers rapports qui lui étaient présentés.

Les groupements représentés sont nombreux, beaucoup d'entre eux très importants, comprenant une grande partie, peut-être même la majorité des militants socialistes français.

Une abstention est cependant à remarquer dans la liste des organisations : c'est celle des groupements marseillais. La grande ville du midi n'a en effet, si l'on s'en rapporte au compte rendu du *Socialiste*, qu'un seul groupe représenté (2). C'est peu, en regard des vingt groupes politiques et syndicaux de Troyes, des seize groupements de Montluçon, et ces villes comptent pourtant dix ou douze fois moins d'habitants que Marseille. Le fait peut d'ailleurs s'expliquer par les tendances très unitaires des militants socialistes de cette région, qui de plus en plus ne veulent se rattacher qu'au parti socialiste unifié.

Le rapport de Jules Guesde établit le bilan de l'action électorale et de la propagande du Parti Ouvrier

(1) Pour le compte rendu des séances, le *Socialiste* ne fournit aucun renseignement. Nous nous sommes servis du compte rendu analytique officiel publié par le *Réveil du Nord* (20 et 21 août).

(2) Le groupe le *Drapeau rouge*, qui d'ailleurs avait publié plusieurs ordres du jour très sévères pour le Conseil National.

Français qui déploie certainement une grande activité sur le terrain politique. Ses succès sont l'élection d'une centaine de conseillers municipaux, de trois conseillers d'arrondissement, de quatorze conseillers généraux, d'un député (Ferroul). Environ deux-cent-quinze conférences, réunions, meetings ou congrès ont eu lieu avec le concours du Conseil National qui a reçu l'adhésion d'un certain nombre de nouveaux groupes. L'organisation économique du prolétariat préoccupe évidemment beaucoup moins le Parti Ouvrier Français que l'organisation politique et surtout que cette forme spéciale de l'action politique qu'est l'action électorale. Il ne pouvait pas ne pas s'intéresser aux grandes grèves de Saint-Amand, Montceau, Gueugnon et du Creusot, mais les coopératives et les syndicats se sont développés et se développent en France sans que le Parti Ouvrier Français, du moins sans que son organe central s'en soit beaucoup soucié.

Dans le rapport du citoyen Krauss, député de Lyon, nous avons trouvé l'exposé, sans justification ni même essai de justification, de la scission faite dans le sein du groupe de l'Union socialiste par les députés du Parti Ouvrier Français, comme d'ailleurs aussi par les élus du Parti Socialiste Révolutionnaire et de l'Alliance Communiste.

Entre tous les actes plus ou moins étranges, de toutes les démarches plus ou moins extravagantes qui ont suivi dans le Parti Socialiste Français la formation du ministère Waldeck-Rousseau, la sortie du groupe parlementaire de la « compacte majorité » en protestation contre l'acte d'un membre de l'infime minorité, qu'il était si facile d'empêcher d'abord, de blâmer ensuite, n'est pas l'acte le moins étrange, ni le moins extravagant. Cependant le citoyen Krauss n'en a donné aucune explication dans le rapport qu'il a présenté au congrès d'Epernay, pas plus que du vote cahotique et désordonné des divers membres du Parti à la suite de l'interpellation sur la politique générale du cabinet Waldeck-Rousseau (26 juin).

Le rapport financier du citoyen Fortin indique un progrès sensible dans l'organisation interne du Parti Ouvrier Français. Les frais généraux (3,956 francs) sont moindres que

l'année précédente. En revanche les dépenses pour conférences (782 francs) et dons au *Socialiste* (507 francs) sont sensiblement plus élevées. Les ressources du Conseil National du Parti Ouvrier Français s'élèvent à 8,522 francs provenant de la vente des cartes, timbres, insignes, etc., 2,559 francs provenant de la bibliothèque. L'actif du Conseil (créances, espèces, livres, brochures) est de 8,000 francs environ.

Il a été vendu par la bibliothèque :

2,254 brochures et volumes de Guesde;

1,938 programmes agricoles (commentés par Lafargue);

2,235 programmes du Parti (Guesde et Lafargue).

En outre 10,000 chansons (l'*Internationale*, l'*Insurgé*, la *Carmagnole*) ont été vendues par les soins du Conseil National du Parti Ouvrier Français.

Ces résultats peuvent paraître modestes si on les compare à ceux qu'ont obtenus les Partis Ouvriers belges ou allemands. En réalité ils représentent en France une organisation et un effort de propagande supérieurs à ceux des autres fractions socialistes auxquels il serait absurde de ne pas rendre justice.

Des rapports des diverses fédérations nous ne retiendrons que le remarquable travail de notre collaborateur Henri Ghesquière présenté au nom de la section lilloise. D'excellentes choses s'y trouvent, qu'il fallait dire sur l'action actuelle du Parti socialiste dans le Nord : « Que notre section prenne garde au *socialisme électoral*... elle a besoin de se retremper d'idéal, car elle doit combattre l'état d'esprit fâcheux que les vanités personnelles et la soif des places font naître dans son sein pour le plus grand préjudice moral du Parti », et plus loin : « Il faudra faire de sérieux efforts pour relever dans notre section l'esprit de sacrifice et d'abnégation qui existait au temps où il n'y avait ni mandat, ni emploi à espérer. »

LE CAS MILLERAND ET LE MANIFESTE

Ce fut là ce qui souleva la plus grosse discussion du congrès. Discussion qui semble d'ailleurs avoir eu lieu sans aucune méthode : 32 *(trente-deux)* orateurs parlèrent en effet. les

uns après les autres, simplement dans l'ordre de leur inscription, pendant quatre séances consécutives, dont l'une s'est prolongée jusqu'à une heure du matin! Pas de nomination de commission, composée des partisans les plus qualifiés des deux thèses en présence, pas de rapporteur de la majorité et de la minorité comme cela se fait dans les congrès socialistes allemands ou dans les congrès socialistes internationaux. Rien qu'un interminable défilé de militants dont beaucoup se répètent à l'infini !

A la suite de ce long débat, au cours duquel Jules Guesde d'une part, Delesalle de l'autre, présentèrent les arguments les plus forts en faveur des deux thèses en présence, l'ordre du jour suivant fut proposé par le Conseil National :

Le XVII[e] Congrès national du Parti Ouvrier Français prenant acte de la déclaration du Conseil National que dans son manifeste il n'a entendu viser ni excommunier personne, ainsi que des trop nombreuses déviations signalées par la grande majorité des délégués étant intervenus dans les débats,

Reconnaît :

Qu'en publiant le manifeste, dans les conditions où il a paru, le Conseil National a usé du droit que lui conférait l'article 5 du règlement général du Parti ;

Que conformément aux décisions de tous nos congrès précédents il a rempli son devoir en rappelant la France ouvrière et socialiste à son véritable terrain, celui de la lutte de classe.

Chose bizarre et qu'ont déjà relevée Rouanet dans la *Revue Socialiste* (1) et Péguy dans la *Revue Blanche* (2), parmi ceux qui votèrent cet ordre du jour (il fut voté à l'unanimité) se trouvaient Cadenat, Benezech, Calixte Camelle, Gabriel Bertrand, Siauve-Evausy, Delesalle, Pastre et Ferrero entre autres, qui avaient plus ou moins blâmé le *Manifeste* qu'ils approuvaient maintenant.

Mais il faut avoir assisté aux congrès du Parti Ouvrier Français et y avoir senti ce *caporalisme* que l'on reproche si

---

(1) La *Revue Socialiste* (15 septembre), G. Rouanet, « La Crise du Parti Socialiste » (pages 351-353).

(2) La *Revue Blanche* (15 septembre).

absurdement au socialisme allemand pour comprendre de tels votes (1).

Au fond le grand tort des auteurs du fameux *Manifeste* est de ne pas avoir, par quelques phrases nécessaires, admis la beauté, la grandeur et la nécessité de la campagne menée par Jaurès et les socialistes « dreyfusards ». C'était, il est vrai, reconnaître que l'on avait eu complètement tort sur un point, mais aussi quelle force l'on avait ensuite pour examiner le cas Millerand en lui-même, seul et à la pleine lumière de la doctrine socialiste ! En agissant ainsi les comités nationaux du Parti Ouvrier Français et du Parti Socialiste Révolutionnaire se plaçaient sur un terrain presque inexpugnable. Le résultat de la *consultation* des militants du socialisme international publiée par la *Petite République* est décisif (2). Il y a unanimité pour approuver la campagne de Jaurès, dans l'affaire Dreyfus, mais cette unanimité se retrouve presque aussi complète pour ne pas admettre l'entrée d'un socialiste dans un ministère bourgeois, surtout dans les conditions où Millerand est entré dans le ministère Waldeck-Rousseau.

Sur ce point le deuxième ordre du jour voté par le Congrès est excellent. Le Congrès rappelle :

Que par conquête des pouvoirs publics le Parti Ouvrier Français a toujours entendu l'expropriation politique de la classe capitaliste, que cette expropriation ait lieu pacifiquement ou violemment ;

Qu'elle ne laisse place, par suite, qu'à l'occupation des positions électives dont le parti peut s'emparer au moyen de ses propres forces, c'est-à-dire des travailleurs organisés en parti de classe.

Surtout avec l'amendement suivant de Delesalle, qui corrige ce que la thèse antiministérielle du Manifeste et de cet ordre du jour avait de trop absolu :

Il laisse pour l'avenir au Conseil National le soin d'examiner à

---

(1) Il nous a été donné d'assister consécutivement, à quelques semaines de distance, aux deux congrès de Montluçon et de Stuttgart. Nous avons pu tout de suite juger où se trouvait le *caporalisme*.

(2) Voir spécialement les réponses de Bebel, Kautsky, Enrico Ferri, Emile Vandervelde, Antonio Labriola et Hyndman. (*Petite République* de septembre et octobre.)

l'occasion et selon les circonstances si sans quitter le terrain de la lutte de classe, d'autres positions peuvent être occupées.

Mettez *parti socialiste tout entier* à la place de Parti Ouvrier Français et de Conseil National et nous aurions l'ordre du jour que pour notre part, nous voudrions voir voter au prochain congrès général du socialisme français.

L'ORGANISATION DU PARTI

L'organisation centrale du Parti Ouvrier Français a été jusqu'à ces derniers temps aussi défectueuse qu'autoritaire. Le Conseil National responsable, en théorie seulement, devant les congrès était en fait réélu automatiquement chaque année dans les congrès, « par acclamation ». Nul contrôle de la masse du parti sur ceux qui avaient charge de l'administrer ; la masse des militants de province avait peu d'espoir de faire entendre sa voix et aucun moyen direct de faire triompher ses idées au sein de l'organe central du parti.

Le 13 juillet 1897, au nom du Groupe des Etudiants Collectivistes de Paris, les citoyens Alibert, Colmart, Paul Dramas, G. Fauquet, Guillot, Hubert Lagardelle, Philippe Landrieu, Sarraute et Jean Longuet déposaient sur le bureau du Congrès du Parti Ouvrier Français, qui se tenait à Paris, une proposition de réorganisation dont voici quelques extraits :

Article premier. — Le Parti est administré par un Conseil National de x membres dont la moitié est élue par les congrès annuels du Parti et l'autre moitié choisie par les fédérations régionales (à raison de un membre par région).

Art. 2. — Les membres nommés par le Congrès National s'occupent de l'administration du Parti en général.

Art. 3. — Les membres nommés par les fédérations correspondent directement avec les organisations, groupes et agglomérations qu'ils représentent respectivement.

A la suite de longs et violents débats au cours desquels les auteurs de ce projet (considéré par le Conseil National du Parti Ouvrier Français comme néfaste et comme l'indice d'un état d'esprit « anarchiste ») furent fort malmenés, le projet fut lui-même enterré. De même aussi la proposition de faire

élire le Conseil National au vote secret, fut repoussée et le vote par acclamation *imposé* de nouveau.

A Epernay, la réorganisation suivante de l'organe central du Parti est proposée par le Conseil National lui-même :

Le Conseil National du Parti Ouvrier Français se compose :
1° D'une commission permanente de onze membres nommée par le Congrès National annuel et chargée de l'administration du Parti.
2° D'un délégué par fédération ou agglomération départementale ou régionale choisi par sa Fédération ou Agglomération dans le mois qui suivra le Congrès.

Il faut donc constater qu'il y a eu ici un effort notable pour réformer l'organisation interne du Parti Ouvrier Français dans un sens plus démocratique et, chose curieuse, que cet effort fait par les dirigeants du Parti aboutit à l'adoption de la proposition même (très légèrement modifiée) que les jeunes éléments avaient vainement tenté de faire triompher deux ans auparavant dans le congrès d'une organisation que la plupart d'entre eux durent quitter dans la suite à cause de son exclusivisme étroit et de son déplorable autoritarisme.

De même aussi il fut décidé que l'élection des membres de la commission permanente du Conseil National aurait lieu au scrutin secret. En 1897, le Conseil National s'y était opposé avec la dernière violence. Les autres résolutions du Congrès sont peu importantes. Il n'a rien voulu décider de bien net sur la grave question de l'unité du Parti socialiste. Cependant il vote : « que les délégués du Parti au Congrès général auront, après clôture de la discussion, à se constituer, dans une suspension d'une demi-journée, en Congrès spécial pour un vote commun et unique dans la décision à intervenir. » Ce qui nous semble absolument inadmissible. Il n'y a aucun doute que tout espoir de réaliser tant soit peu l'unité du Parti socialiste au prochain Congrès sera perdu si l'on entre dans la voie des « conclaves ».

JEAN LONGUET

LA VERRERIE OUVRIÈRE

Non loin d'Albi, chef-lieu du département du Tarn, à 16 kilomètres à peine, est située la ville de Carmaux.

Carmaux est une ville essentiellement industrielle, qui compte des mines de charbons assez importantes et une verrerie. Les mines ont à leur tête le marquis de Solages, gendre du baron Reille, décédé dernièrement ; la verrerie a pour directeur M. Rességuier.

La population de Carmaux, qui s'élève à 9,600 habitants environ, est composée en majeure partie d'ouvriers verriers et mineurs. Ceux-ci sont la seule ressource des négociants et boutiquiers de l'endroit, et il est aisé de comprendre que plus les salaires sont élevés, plus les affaires commerciales sont prospères. La situation de cette petite bourgeoisie commerçante est donc intimement liée à la condition qui y est faite aux ouvriers.

Carmaux, par sa situation et son industrie, est en quelque sorte le chef-lieu de la deuxième circonscription d'Albi.

Nous ne reviendrons pas sur les luttes politiques qui eurent lieu autrefois, alors que l'on ne connaissait encore que deux partis : le parti réactionnaire et le parti républicain et que l'on combattait pour l'écrasement de la réaction et le triomphe de la République.

Nous ne parlerons pas non plus des grèves nombreuses qui surgirent parmi les mineurs.

Nous laisserons aussi de côté cette honteuse campagne politique du mois de mai 1898, qui, grâce à l'alliance ouverte, déclarée, des réactionnaires et de ceux qui osent s'intituler républicains progressistes, fit échouer notre ami Jean Jaurès aux élections législatives et mit à sa place un illustre inconnu, le marquis de Solages.

Nous sommes pourtant obligé de raconter brièvement les motifs qui décidèrent la création à Albi de la Verrerie ouvrière.

En 1895, Carmaux était tranquille; après de longues et douloureuses luttes que les mineurs avaient eu à soutenir naguère contre le patronat, ils restaient non abattus, mais silencieux; les verriers, de leur côté, ne demandaient aucune augmentation de salaire.

Rien ne faisait présager le moindre trouble, la plus petite agitation.

Et pourtant, tout à coup, au moment où on s'y attendait le moins, M. Rességuier, directeur de la verrerie, renvoie notre ami Baudot, invoquant pour motif que celui-ci se serait rendu au congrès de Marseille sans permission. Ce n'était qu'un prétexte; la véritable raison, c'était l'élection de Baudot au conseil d'arrondissement. La verrerie, pas plus que la mine, ne pouvait admettre qu'un simple ouvrier, un salarié, fût élu à un mandat électif quelconque. Elle voulait bien que les ouvriers fissent de la politique, mais à la condition qu'ils eussent des idées rétrogrades.

Le conseil municipal de Carmaux était socialiste! Jaurès avait été élu député l'année précédente ! C'en était trop.

Les ouvriers, comme on le comprend, n'acceptèrent pas ce renvoi. Ils virent qu'il ne s'agissait plus ici d'une question de salaire, mais que l'on voulait porter atteinte à un de leurs droits les plus chers, le droit de vote. Ils se mirent en grève, demandant la réintégration de leur

camarade. La grève dura trois longs mois. Nous ne parlerons pas des atrocités patronales, de la police, de la gendarmerie, de la troupe même mises complaisamment au service de M. Rességuier; des vexations sans nom, des provocations odieuses, des condamnations dont furent frappés un grand nombre de grévistes, parmi lesquels nos camarades Aucouturier, Charpentier, Davidou, secrétaire de la grève. Il est vrai que M. Barthou était ministre !

M. Rességuier ne voulut pas consentir à reprendre Baudot et voyant que ni menaces ni condamnations ne parvenaient à vaincre la résistance des ouvriers, ni abattre leur courage, il fit venir des ouvriers étrangers.

Les grévistes, au nombre de 300 environ, se trouvèrent donc sans emploi. Ils songèrent à fonder une Verrerie Ouvrière, qui serait, non pas comme certains rétrogrades l'ont prétendu, un essai de la société future, mais une usine construite dans une société capitaliste, appartenant à tous en tant que collectivité, mais à personne individuellement.

Au reste voici en quels termes, le citoyen Flottes, comptable de la Verrerie, s'exprime dans un article paru dans le *Cri des Travailleurs* le jour de l'inauguration du troisième four :

Je n'étudierai pas, au point de vue sociologique, la grande œuvre prolétarienne, des voix plus autorisées que la mienne expliqueront que la Verrerie Ouvrière n'est pas, comme on le croit vulgairement, l'usine type, telle que la conçoit la doctrine socialiste, mais bien une simple atténuation du régime capitaliste qui nous écrase et poussée aussi loin que le permet la légalité dans la société actuelle.

Mais, pour mettre cette idée à exécution, il fallait réunir des fonds suffisants, et trouver un emplacement. Un

appel fut lancé au monde des travailleurs, et bientôt, grâce aux sacrifices pécuniaires que le prolétariat s'imposa, grâce à certains dons particuliers, on ne tarda pas à réunir une somme suffisante pour acheter le terrain et commencer les travaux.

La première difficulté qui surgit fut de savoir où l'on construirait cette verrerie. On songea tout d'abord à Carmaux, mais on comprit vite que des raisons économiques s'y opposaient. D'abord trouverait-on un terrain à un bon prix ? Puis l'eau y est rare et laisse même à désirer comme goût; on serait obligé de faire venir le sable nécessaire à la fabrication, le charbon lui-même, car les mines de Carmaux ne consentiraient jamais à en vendre.

Enfin la commission, nommée à cet effet, décida de construire la verrerie à Albi.

Albi, chef-lieu du département du Tarn, compte 21.000 habitants; la ville est baignée par le Tarn, rivière profonde et abondante qui la divise en deux parties: la ville proprement dite et le faubourg. Elle était dans le temps une ville industrielle ; elle vit fleurir des chapelleries nombreuses et importantes, mais peu à peu ces chapelleries tombèrent. L'Amérique où les chapeaux étaient principalement expédiés, se mit à fabriquer elle-même. De ce jour l'industrie locale périclita rapidement et menaça même de disparaître. Depuis quelques années pourtant on a essayé de la relever, certains industriels y ont apporté des perfectionnements et des améliorations nombreuses, espérons que le succès viendra couronner leurs efforts.

On comprend aisément la tranquillité et la monotonie de cette ville, sans industrie, sans commerce. Il semblerait que dans ces conditions ses habitants eussent dû apprendre avec joie la venue à Albi de ces verriers, qui leur promettait de beaux jours. Et pourtant au début, sans se

montrer toutefois hostiles, ils furent méfiants. Les feuilles rétrogrades, les journaux à la solde du grand patronat leur avaient représenté les socialistes en général et les verriers en particulier comme des gens violents, emportés, insociables, qui voulaient tout détruire. Leur venue allait troubler leur tranquillité et leurs habitudes paisibles. C'était le loup que l'on introduisait dans la bergerie. Et c'est avec cet esprit préconçu, cette fausse idée arrêtée que la construction de la verrerie fut accueillie.

La commission d'organisation venait d'acheter un immense terrain de 44,000 mètres carrés, aux portes de la ville, très bien situé, en bordure d'un côté sur une route nationale et de l'autre sur la voie ferrée, à côté d'une exploitation minière et à proximité d'une carrière de sable. Ajoutez enfin à ces avantages, une eau claire, saine et abondante, chose qui n'est pas à dédaigner, car comme on le sait, les verriers sont obligés de boire pendant leur travail, pour entretenir la transpiration, une moyenne de vingt litres d'eau.

Donc le terrain acheté, les verriers se mirent résolument à l'œuvre, se transformant en maçons, terrassiers, menuisiers même ; travaillant sans relâche et sans compter et touchant pour tout salaire 1 fr. 25 par jour. Mais l'idée qu'ils travaillaient pour leur émancipation et que le monde des travailleurs avait les yeux fixés sur eux leur donnait plus de force et plus de courage.

Les habitants d'Albi allaient chaque jour les voir travailler, et cette fausse idée qu'ils s'étaient faite des verriers disparut peu à peu. Ils virent qu'à la place de ces énergumènes dont on leur avait parlé ils avaient de braves, loyaux et courageux travailleurs. Ils comprirent qu'on les avait trompés et leur cœur reprit vite le dessus, leurs sentiments généreux et hospitaliers se manifestèrent. On fit des quêtes en ville pour venir en aide aux

ouvriers et certains même leur firent apporter des barriques de vin et des provisions de toutes sortes.

La gaieté dont les verriers ne s'étaient pas départis augmentait à mesure que les bâtiments de l'usine s'élevaient. C'est dans ces conditions que l'usine fut construite.

Son inauguration eut lieu en octobre 1896. Nous ne reviendrons pas sur la belle et magnifique manifestation qui eut lieu à cette occasion.

On comprend que ce n'est pas sans dépit que le parti opportuniste et réactionnaire avait vu s'élever cette usine prolétarienne. Aussi ne tarda-t-il pas à essayer de susciter des ennuis aux ouvriers et de faire crouler l'entreprise.

La fabrication des bouteilles commença le 1er janvier 1897. Le capital s'élevait alors à 400,000 francs, employé à l'acquisition du terrain, au paiement partiel des bâtiments construits et du matériel, à l'achat de quelques matières premières. Ce capital était insuffisant pour couvrir les dépenses de cette première installation, dépenses évaluées à 600,000 francs.

Les difficultés ne tardèrent pas à se présenter. D'abord les ouvriers furent obligés de payer tous leurs achats au comptant, alors qu'ils étaient obligés, eux, de faire trois mois de crédit à la clientèle. La Société des mines exigeait même qu'on lui payât trois mois de charbon d'avance. C'est dans ces conditions que la verrerie, sans argent, sans crédit, lutta quelques mois. Enfin, en mars, les salaires, d'abord irrégulièrement payés cessent tout à fait jusqu'en juin.

Alors, par suite de la faiblesse des uns, de la trahison des autres, certains ouvriers se retirèrent de l'usine et exigèrent le paiement intégral de leurs salaires. Bien plus, quatre verriers, les nommés Gueignot, Guerital, Valette, Servain qui depuis longtemps sous le couvert de

théories anarchistes, créaient du désordre dans l'usine, suscitaient des ennuis à tous, furent chassés. C'était là le but qu'ils poursuivaient. Aussitôt, soutenus par tout le clan opportuno-réactionnaire, ils s'empressèrent d'attaquer la Verrerie et de lui intenter de nombreux procès. Ils demandaient des dommages pour le renvoi dont ils avaient été l'objet, leur part des 44,000 francs qui restaient de la grève — leur part des souscriptions qui avaient servi à édifier l'usine. Certains de ces procès plaidés dans l'année 1897 coûtèrent à la Verrerie 7,477 francs.

Il est de notre devoir de rendre hommage au dévouement sans bornes que le citoyen Andrieu, avocat et maire d'Albi, témoigna aux ouvriers dans ces divers procès. De même qu'au début de l'entreprise, c'est lui qui avait été l'homme de confiance des verriers, intervenant pour l'achat du terrain, la commande des fours, la rédaction des statuts de la Société, de même dans cette circonstance il ne ménagea ni son temps, ni sa peine et prit en main la défense de la Verrerie.

Ce n'était pas tout, les ennemis de l'usine ouvrière répandaient partout que l'usine était en faillite. Certaines personnes poussèrent même l'indélicatesse, pour ne pas dire plus, jusqu'à se présenter à la poste des différentes villes où passait le voyageur de la Verrerie et se faire remettre sa correspondance. Le fait est véridique et a été constaté plusieurs fois dans des procès-verbaux.

On conçoit que ces procès à payer, ces marchandises achetées au comptant, cette guerre sourde, lâche et déloyale qu'on faisait à la Verrerie devait l'atteindre. Ce fut une période difficile à passer et on désespéra un moment du succès.

Nos ennemis se réjouissaient d'avance, mais c'était trop

compter sans l'esprit de discipline, de privation et d'abnégation dont les ouvriers étaient capables.

Ils décidèrent aussitôt d'abandonner cinq quinzaines de salaire en retard et prirent l'engagement de laisser 40 p. 100 sur leur salaire à venir pour continuer la lutte.

On voit combien l'année 1897 avait été difficile. C'était la période d'organisation et de tâtonnements. Au 31 décembre on constatait un déficit de 24,742 fr. 92. On comprit que tous les sacrifices des ouvriers ne sauveraient pas l'usine. On décida de s'adresser de nouveau au prolétariat. Cet appel fut entendu. Partout organisations, politiques, syndicales, coopératives, contribuèrent dans la mesure de leurs moyens à sauver la Verrerie. Nous devons surtout citer *l'Egalitaire* et *l'Avenir* de Plaisance qui prêtèrent une somme de 100,000 francs et signaler le camarade Hamelin qui, grâce à son activité et son dévouement, eut vite réuni les capitaux nécessaires

Le 10 février 1898, un premier emprunt de 100,000 francs fut fait ; quelques mois plus tard furent lancés les bons de prêts émis à 5 francs et remboursables à 6 francs. Enfin, en septembre, un troisième emprunt de 90.000 francs eut lieu.

A partir de ce moment la Verrerie était sauvée, et sa prospérité est allée toujours croissante. Son déficit de 24,742 fr. 92 en 1897 se convertit en 8,974 fr. 71 de bénéfices en 1898.

Sa vente qui était en 1897 de 2,564.959 bouteilles atteint en 1898 le chiffre de 3.629.888.

La fabrication qui, en 1897. était de 3.458.195 bouteilles est, en 1898, de 3.745.598 donnant une augmentation de 317,403 bouteilles.

Enfin disons que la situation de 1899 s'annonce comme prospère. La production des six premiers mois a atteint 2.075.388 et la vente 2.148,925.

Depuis le mois de février les commandes dépassent la production. L'on peut donc dire que la situation est satisfaisante.

Les chiffres que nous donnons sont officiels, nous les avons pris dans un mémoire que le comptable de la Verrerie, le citoyen Flottes, a publié ces jours derniers.

A ce sujet, le citoyen Zéo, collaborateur au *Peuple* de Bruxelles, ayant fait une enquête au sujet de la non-réussite complète des coopératives de production, s'exprimait ainsi :

« La gestion commerciale, l'ordre, la régularité dans la tenue des bilans et des comptes ne sont pas prisés ordinairement à leur juste valeur et beaucoup de mécomptes procèdent de cette faute.

« Le rôle du comptable, celui du gérant et des administrateurs ne sont pas toujours appréciés équitablement par les ouvriers.

« Nos associations de production refusant d'accorder des traitements convenables à leur comptable et à leur gérant, ne parviennent guère à s'attacher des hommes capables, intelligents, possédant des aptitudes industrielles et commerciales. »

La Verrerie ouvrière n'est pas tombée dans ce travers ; si elle a choisi comme administrateur délégué un des siens, un ouvrier verrier, le citoyen Charpentier, elle a compris qu'il lui fallait quelqu'un pris en dehors de l'usine, intelligent, dévoué, possédant des aptitudes industrielles et commerciales dont parle le citoyen Zéo, pour occuper l'emploi de comptable. Elle a choisi dès la première heure le citoyen Flottes, ancien industriel albigeois, qui a apporté à la défense de l'usine toute son intelligence et son savoir. Il est devenu à l'heure actuelle un des hommes de confiance des ouvriers.

Comme on vient de le voir par les chiffres que nous

avons fournis, la consommation dépasse la production; c'est ce qui nécessite la construction de ce troisième four, que nous inaugurions le 24 septembre dernier au milieu de cette affluence considérable de délégués étrangers, venus de toutes les parties du monde assister à cette grande fête du travail. Ce troisième four comprend huit places au lieu de cinq et va permettre de fabriquer le verre mixte. Bientôt la construction d'un quatrième four à dix places se fera sentir et alors les verriers pourront faire les verres jaune et rouge qui permettront de satisfaire toute la clientèle.

Le prolétariat peut donc avoir confiance, les sacrifices qu'il s'est imposés jusqu'ici n'ont pas été vains, et les nombreux délégués qui étaient, il y a quelques jours, à Albi, ont pu se rendre compte de l'importance, du nombre et de la grandeur des bâtiments; ils ont pu voir que l'usine n'était pas un mythe, mais une réalité tangible.

Toutefois si nous sommes dans une ère de tranquillité et de paix, il reste encore un effort à accomplir. Comme le disait naguère le citoyen Hamelin, il faut trouver l'argent nécessaire pour finir de payer le troisième four et construire le quatrième. Ce n'est qu'alors que la Verrerie ouvrière sera véritablement ancrée, devenue majeure, et pourra voler de ses propres ailes et réaliser des bénéfices sérieux.

Nous espérons que ce dernier appel sera entendu de tout le prolétariat et que sous peu les capitaux nécessaires seront trouvés.

Emile Alibert

Albi, 8 octobre 1899.

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

Antisémitisme financier. — Dans le *Monde économique* du 26 août, M. E. Brelay fait connaître une circulaire financière qui lui a été remise et dans laquelle s'étale sans vergogne le véritable et pur antisémitisme. Il s'agit de fonder une *grande banque catholique française,* en vue de dresser « en face de la coalition financière, industrielle et commerciale judéo-protestante une formidable coalition des vrais Français ». La circulaire est un peu longue (quatorze pages) et on y apprend beaucoup de choses curieuses, notamment que les protestants sont généralement « d'origine suisse ou sans patrie ».

D'après le comité, la France serait envahie par cent mille étrangers qui la gouvernent ; ce qui ne donne pas, observe M. Brelay, une haute idée de l'énergie de ceux qui se laissent ainsi gouverner. « Cette poignée d'étrangers, cyniquement audacieux, salissent tout ce que nous respectons. Ils ont tout accaparé chez nous, tout sauf notre chère et grande armée, heureusement ! » Le comité s'écrie : « Si trente à quarante mille juifs ont pu, en si peu de temps, acquérir une si formidable puissance, grâce à cet esprit de secte qui les pousse à se liguer contre celui qu'ils considèrent comme l'ennemi commun — le Français et le catholique — qu'à raison ils confondent, serait-il donc difficile aux millions de Français de se grouper ? »

Tout ce boniment a pour objet un appel de fonds : une somme de 80 millions pour commencer ; c'est une bagatelle. Nous sommes probablement destinés à voir reparaître les beaux jours de l'*Union générale* et les fructueux coups de Bourse or-

ganisés par les hommes pieux. L'antisémitisme se montre ainsi sous un jour nouveau..., c'est la résurrection de Rocambole.

La responsabilité du personnel des chemins de fer. — Des accidents, un peu trop fréquents au gré des voyageurs, ont appelé l'attention du public sur l'insuffisance de la responsabilité effective du haut personnnel des chemins de fer; depuis longtemps les tribunaux ne trouvent à exercer leur répression que sur des pauvres diables, condamnés souvent sur la foi de témoignages obtenus par l'intimidation. La question est de savoir si le gouvernement est absolument désarmé.

Les compagnies ont toujours soutenu qu'elles possèdent sur leur personnel un pouvoir disciplinaire, qui peut s'exercer sans tenir aucun compte des décisions de la justice criminelle et qu'elles peuvent révoquer un employé que les tribunaux déclarent non coupable. Pourquoi le ministre des Travaux publics n'use-t-il pas des pouvoirs disciplinaires qu'il possède, sans se préoccuper de la jurisprudence actuelle des tribunaux correctionnels, qui ne relèvent jamais l'homicide par imprudence que contre les employés inférieurs? Les pouvoirs du ministre sont fort étendus; et comme le public ignore, généralement, en quoi ils consistent, nous reproduisons ci-après le texte du décret du 27 mars 1852 :

« Le *personnel actif* employé aujourd'hui par les diverses compagnies de chemins de fer et celui qui sera ultérieurement employé par les compagnies qui viendront à se former, est soumis à la surveillance de l'administration publique. L'*administration aura le droit*, les compagnies entendues, *de requérir la révocation d'un agent de ces compagnies.* »

En 1877, le ministère réactionnaire, cher aux compagnies, menaça d'employer ce décret contre les agents républicains; pourquoi un ministre républicain n'emploierait-il pas ce décret pour protéger le public contre l'inertie et l'ineptie du haut personnel dévot et féroce des compagnies?

Le personnel actif ne comprend pas que les aiguilleurs et mécaniciens; d'après Lamé Fleury *(Code annoté des chemins de fer)*, il « comprend les *chefs de service*, les agents de la voie, du matériel et de l'exploitation », tout le monde, en un

mot, sauf les employés de bureau. Ainsi, le ministre peut faire révoquer les plus hauts dignitaires des compagnies, quand il estime que l'accident engage leur responsabilité. Le même auteur cite un arrêt d'Aix (21 janvier 1854), qui fait remonter au *directeur de l'exploitation* la responsabilité d'un accident; dû, d'après la Cour, à un *vice d'organisation* et il ajoute que c'est là le vrai principe.

Le public ne demande pas de mesures arbitraires; mais il demande à être protégé contre la sottise et l'orgueil de gros fonctionnaires, qui ne veulent pas se donner la peine d'étudier. Le ministre actuel comprendra, peut-être, quel est son devoir.

La petite et la grande industrie en France. — Dans le numéro du 15 août, nous relevions qu'il y a en France 86,3 p. 100 d'établissements occupant moins de dix ouvriers. Ce sont les régions des inspections du travail de Nantes et Bordeaux qui tiennent la tête avec 38,422 et 35,550 petits ateliers. L'inspection de Paris (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne) n'en a que 30,461 et celle de Lyon (Ain, Isère, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Savoie, Haute-Savoie, Rhône, Loire) que 15,620.

Les établissements les plus importants se répartissent ainsi qu'il suit entre les diverses inspections :

	De 10 à 20 ouvriers	De 20 à 50 ouvriers	De 50 à 100 ouvriers	De 100 à 500 ouvriers	Plus de 500 ouvriers
Paris.	3.768	2.248	789	461	52
Lyon.	2.498	1.468	679	432	48
Reste de la France.	13.333	7.682	3.303	2.575	255
Totaux. . . .	19.599	11.398	4.771	3.468	355
Pourcentages. . . .	6,7	3,9	1,7	1,2	0,1

Il résulte de ces chiffres que la petite entreprise est infiniment plus importante qu'on ne le croit d'ordinaire et que les grands établissements sont encore très peu nombreux en France.

(D'après l'*Economiste français* du 19 août.)

Démographie et statistique des successions. — Dans le courant de l'année 1898, il a été fait 430,810 déclarations de succession, sur lesquelles 281,353 concernent des successions descendantes : il résulte de là qu'une fois sur trois environ une personne (ayant un peu de bien) meurt sans laisser ni enfants, ni petits-enfants. La valeur transmise aux descendants s'élève à 3 milliards 469 millions et elle se répartit ainsi :

Nombre des enfants	Nombre des déclarations	Valeur moyenne par déclaration
1 enfant	93.580	11.465
2 enfants	77.239	13.720
3 —	47.942	12.887
4 —	28.019	11.010
5 —	16.237	14.694
6 —	9.275	9.773
7 et plus	9.061	9.004
	281.353	12.332

L'importance moyenne des successions dépasse 100.000 francs dans le département de la Seine et tombe à 4,000 francs dans les Basses-Alpes.

La répartition en groupes familiaux donne les pourcentages suivants :

Nombre d'enfants	France entière	Seine	Haute-Savoie	Eure
1	33,3	41,7	19,6	52,8
2	27,4	30,6	19,9	24,5
3	17,0	16,0	18,3	11,5
4	10,0	6,4	14,0	5,8
5	5,8	3,1	10,8	3,0
6	3,3	1,2	7,7	1,4
7 et plus	3,2	1,0	9,7	1,0
Nombre moyen d'enfants	2,5	2,1	3,5	1,9

Il résulte de ces chiffres que pour assurer 250 survivants à la nouvelle génération, il a fallu 100 couples ; et comme il y a au moins 50 personnes qui meurent sans postérité, il y a plutôt déficit que gain. Dans le département de l'Eure, il y a une forte dépopulation.

(D'après M. de Foville. *Économiste français* du 5 août.) X.

BELGIQUE

La chronique de notre ami Gaston Vandermeeren ne nous est pas parvenue à temps. Dans notre prochain numéro nous publierons des articles consacrés à la situation politique en Belgique, au congrès de la petite bourgeoisie, à l'Institut industriel de Bruxelles.

ALLEMAGNE

La loi des travaux forcés. — Nous avons publié dans le numéro du 15 juillet un article de notre collaborateur le docteur A. Sudekum sur la *Législation d'Exception en Allemagne.*

Dans la période législative qui va commencer, les débats les plus intéressants seront sans doute ceux qui auront lieu au sujet du *projet de loi de réclusion,* repoussé au mois de juin en première lecture.

Les progrès du socialisme, surtout parmi la population ouvrière, effrayent nos gouvernants et leur font regretter les *lois des socialistes* du prince de Bismarck : « Comment arrêter ce mouvement menaçant les capitalistes ? » M. de Posadowsky croit avoir trouvé la solution de ce problème : il s'est proposé tout simplement d'enlever aux ouvriers le droit de se coaliser et de se syndiquer ! Jusqu'à présent les articles 152 et 153 de la *Gewerbeordnung* étaient pour les ouvriers une faible sauvegarde de leurs droits légitimes. Mais cela déplaisait trop à M. de Posadowsky et à son état major gouvernemental pour ne pas l'enlever au prolétariat. Voici le plan : laisser subsister l'article 152 et remplacer l'article 153 par un faisceau de dix articles qui réduiraient à néant tout mouvement ouvrier. Enfin on pourrait protéger le développement capitaliste ! Enfin on les ferait taire ces éternels mécontents ! On oublie seulement les conséquences des *lois des socialistes* qui étaient destinées à tuer le mouvement du prolétariat ! On ne se rappelle pas les élections de 1890 et la victoire éclatante des socialistes-démocrates, réponse au vote honteux de la loi d'exception ! Et on veut tenter, une deuxième fois, d'étouffer le progrès, faire voter des lois infâmes par un Parlement que vous croyez plus servile qu'il n'est ! Mais on ne se rend pas

compte que l'on court à une perte certaine, que l'on amène de nouvelles recrues à la grande armée de l'avenir! On veut la bataille, décidément? A leur gré: nous sommes prêts!

Après avoir promis dans son discours de Bielefeld, le 17 juillet 1897, « les punitions les plus sévères à quiconque tenterait d'empêcher un homme voulant travailler de faire son travail », l'empereur, ayant ainsi préparé les esprits à une nouvelle loi, l'empereur, dis-je, s'expliqua assez clairement le 6 septembre de l'année dernière aux champs des manœuvres d'Œynhausen.

J'ai promis solennellement l'année dernière à Bielefeld, dit-il, de protéger le travail allemand et les travailleurs. Le projet de loi qui va être terminé sera présenté cette année encore aux représentants du peuple. D'après cette loi quiconque tentera d'empêcher un ouvrier allemand voulant travailler de faire son travail ou quiconque tentera de l'exciter à faire grève *sera puni de réclusion*. Cette punition, je l'ai promise et j'espère être secondé dans mes efforts de sauvegarde de votre travail national par le peuple dans la personne de ses représentants.

Ces paroles *sera puni de réclusion* donnèrent au projet de loi son nom populaire : celui de *projet de loi de réclusion*.

L'empereur avait-il voulu sonder les esprits de ses sujets et voir comment ils accueilleraient son projet de loi? Si c'était là son intention, la réponse que lui donna la presse indépendante n'a pas dû le réjouir. Les journaux socialistes, la presse radicale et même une partie des organes cléricaux et opportunistes prirent fortement à partie — dans la mesure du possible, bien entendu — le souverain et ses conseillers. Par contre — est-il besoin de le dire? — la presse capitaliste et, en général, les journaux conservateurs ne se connurent plus d'enthousiasme pour l'empereur (1).

---

(1) Je m'empresse, d'ailleurs, d'ajouter que depuis la première lecture du projet de loi, nombre de feuilles cléricales et opportunistes ont tourné casaque. Et, aux élections législatives du 26 septembre, à Pirna, des radicaux votèrent pour le candidat antisémite, défenseur du projet de loi de réclusion, contre notre camarade Fræssdorff.

Mais l'immense majorité du peuple récusait la loi que voulaient MM. de Hohenlohe et Cie. Et l'indignation parmi les gens quelque peu libéraux fut telle que les rédacteurs du projet — comme aurait dit M. de Bismarck — durent refaire leur travail, de sorte que le 1er juin, date de la publication du *projet de loi pour la défense des conditions professionnelles du travail,* on n'y vit pas ce qu'avait prédit l'empereur.

Nos lecteurs connaissent par l'article de Sudekum le texte du projet de loi. Il fallait bien justifier le nom de *projet de loi de réclusion*, dût-on faire une gaffe. Car c'en est une que de proposer pareille loi à un Parlement. Félicitons au moins les auteurs d'avoir choisi des termes si souples, tels que *sécurité de l'Etat, de la propriété*, car, avec un peu de bonne volonté, un juge peut considérer chaque grève comme un péril pour la propriété. — Pourquoi M. de Posadowsky n'a-t-il pas fait interdire les grèves? — C'eût été bien plus simple encore.

On ne s'étonnera pas outre mesure, quand j'aurai dit que la presse libérale et socialiste fut unanime à protester contre le projet de loi du gouvernement. Mais tout péril n'était pas conjuré : le parti bourgeois était partagé ainsi que le faisait prévoir sa lâcheté habituelle, et des journaux nationaux-libéraux, la *Strassburger Post* et la *Gazette de Cologne* défendaient la loi d'exception. — Et un pince-sans-rire de la *Berliner Post*, l'organe de M. de Stumm, demandait une loi plus dure pour les ouvriers.

Toutefois, l'opinion publique eut bien vite fait raison de l'attitude des Stumm, etc. : dans d'innombrables réunions le peuple, indigné, protesta contre les manœuvres de la réaction. — Et dès la réouverture de la période législative du Reichstag, Bebel dénonça le projet de loi comme une « loi infâme » quitte à être rappelé à l'ordre par le président, le très clérical comte de Fallestvem — le même, d'ailleurs, qui, lors de son élection, se présenta à l'empereur en uniforme d'officier, — car M. le président fait partie de l'armée de réserve !

L'effervescence n'est pas calmée ; loin de là. Les ouvriers catholiques qui ont su, d'ailleurs, par leur fermeté, forcer leurs représentants à voter contre la loi, et les socialistes ne

cessent de protester contre l'attitude de MM. de Posadowsky, de Hohenlohe, etc. Non, ce coup est manqué pour cette fois ! Et cette infâme lâcheté n'aura pour effet que de grossir les rangs des socialistes, ce dont nous remercions ces messieurs.

III

Enfin, le 19 juin, l'ordre du jour du Reichstag portait la première lecture du projet de loi. C'est le chancelier de l'Empire, M. de Hohenlohe, qui, le premier, prit la parole pour défendre son projet. Les éclats de rire de la gauche l'interrompaient à tout instant. Après lui, c'était M. de Posadowsky qui voulut remporter la victoire. Vains efforts ! Bebel, qui lui succéda à la tribune, réduisit à néant, sans pitié aucune, les affirmations du gouvernement. Plusieurs fois il fut rappelé à l'ordre pour avoir employé des termes malheureusement trop justes.

Après son discours, qui dura trois heures, M. de Levetrow (conservateur) le docteur Lieber (centre), M. Arendt (parti de l'Empire) Liebermann et Sonnenberg (antisémites) parlèrent pour le renvoi à une commission. Le lendemain la tribune fut occupée par le comte de Posadowsky qui semblait ne plus avoir aucun espoir de voir voter son projet de loi. M. Roesicke parla contre la loi ainsi que M. Winterer, député de Colmar.

Le jeudi 22, discours du socialiste Heine, très habile, puis parlèrent : Niederdung, de Woedke, Jakobskoether pour le projet, de Hodenberg, et le docteur Richter (centre) contre.

Alors les débats étant clos, on vota. Résultat : La proposition de M. de Levetrow de renvoyer le projet de loi à une commission de vingt-huit membres fut rejetée contre les voix des conservateurs, du parti de l'Empire, des antisémites et d'une dizaine de nationaux-libéraux. La deuxième lecture aura lieu le 14 novembre.

Le gouvernement a d'avance perdu la bataille parlementaire jusqu'à présent du moins. On a vu les cléricaux combattre le projet, tandis qu'une partie des nationaux-libéraux, qui ne méritent pas le nom de libéraux et qui auraient dû l'enlever il y a longtemps de leur bannière, et les antisémites

votèrent avec la droite pour le projet. Le désir des socialistes — de ne pas attendre le mois de novembre pour la deuxième lecture, mais de jeter, tout de suite, le chiffon aux ordures; en effet, on sait à certains cléricaux un trop bon cœur pour pouvoir résister aux prières de la droite, — ce désir n'a pas été réalisé, non plus. Enfin, le peuple jugera. — « Il saura reconnaître les siens »...

IV

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le Reichstag décida le 22 juin que, pendant plus de quatre mois, la question resterait en suspens pour tous les compromis possibles. Ce long intervalle a pu être d'une influence néfaste pour bien des députés. Mais ceux qui, toujours, sont trompés, ne se laisseront pas bâillonner... Ils veilleront, ils crieront à leurs députés, leur devoir d'honnêtes hommes, ils seront unanimes à protester contre cette loi infâme qui doit les lier et les rendre tout à fait impuissants.

D'ici quelque temps le sort du projet aura été décidé. On verra si la lâcheté vaincra avec la force du capital, ou bien si les ouvriers pourront garder leurs droits. C'est une bataille formidable qui se livrera. Puisse le triomphe venir!

Georges Weill

Strasbourg, le 6 octobre 1899.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à la prochaine fois les comptes rendus des congrès socialistes autrichien et espagnol, ainsi que le compte rendu du congrès des Trade-Unions de Plymouth.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

L'Amour libre, par CHARLES ALBERT (vol. in-12. Stock, éditeur, Paris, 1899). — L'auteur se débarrasse d'abord des théories nuageuses émises sur l'amour par les métaphysiciens et les prêtres. Il abandonne « les flagorneries d'un faux orgueil spiritualiste » et remet l'homme à sa place dans la série des êtres organisés. Puis, s'armant des données de la biologie évolutionniste, il étudie le phénomène de la reproduction chez les êtres vivants en partant des organismes les plus bas. La vague attraction sexuelle qu'il constate chez les êtres rudimentaires, poursuit sa lente évolution par suite d'additions psychiques de plus en plus importantes et aboutit à l'amour des animaux supérieurs et de l'homme.

L'amour étant ainsi considéré comme une forme très haute de l'attraction sexuelle, l'auteur en examine les progrès à travers les différents âges de l'humanité. Parti du vague et brutal instinct du sexe, il aboutit à l'amour moderne « qui n'est qu'un moment dans l'évolution des relations sexuelles ».

Nous ayant montré le sort de l'amour étroitement lié au mode d'organisation sociale, l'auteur nous devait indiquer la situation qui lui est réservée dans la société capitaliste.

Deux chapitres sont consacrés aux deux formes sous lesquelles se manifestent l'amour bourgeois — la prostitution et le mariage. Ils amènent l'auteur à cette conclusion : « Il y a dans la société bourgeoise une force tendant à maintenir l'instinct sexuel au niveau du simple accouplement brutal et l'arrêtant dans son évolution vers sa forme supérieure. » Les unions libres même — pour la plupart viciées par des préoccupations d'intérêt — ne peuvent libérer l'amour.

L'auteur croit que « l'amour ne pourra devenir le sentiment très pur et très élevé par quoi le couple humain se devrait exalter à l'œuvre de vie individuelle et de reproduction » que dans la société communiste — lorsque l'affranchissement économique sera complet.

E. Buré

La réduction de la journée du travail de l'ouvrier adulte en France et sa limitation par la loi, par Ch. Rist (vol. in-8 de XII-373 pages; Larose éditeur, Paris, 1898). — Ce livre a été utilisé par le camarade L. Bosquet dans son article sur « la réduction de la journée de travail » (1er et 15 mai); nous croyons devoir cependant le recommander encore, parce qu'il contient l'étude la plus complète et la plus scientifique publiée en France sur cette question.

Il faut bien distinguer dans les agitations relatives à la durée du travail deux tendances : tantôt on poursuit une très forte réduction capable d'assurer l'occupation à des bras inoccupés, en vue de réduire la pression qu'ils exercent sur les salaires; — tantôt on cherche à créer aux ouvriers du loisir sans nuire cependant à la production; le premier point de vue paraît dominer en Amérique et le second en Europe.

L'auteur a réuni tous les renseignements qu'il a pu trouver pour savoir si l'on peut sans inconvénient réduire la durée du travail à 10 heures par jour. Pour les travaux qui exigent force et adresse (puddlage et verrerie), le doute n'est guère possible (p. 225). Pour les industries textiles on se trouve en présence de grandes difficultés pour la comparaison, parce que les ateliers qui font de longues journées n'ont qu'un outillage ancien, se prêtant mal à une intensification de la production (p. 231); mais l'expérience de l'Angleterre montre que pour produire des filés à bon marché il faut livrer un outillage très délicat à des ouvriers très habiles, ne travaillant pas assez longtemps pour se fatiguer (p. 237).

Dans les mines de houille la présence de l'ouvrier est le plus souvent de 10 heures, correspondant à 8 heures de travail effectif; cependant on trouve 9 heures de travail à Anzin, au Creusot, à Blanzy (p. 251). D'une longue et minutieuse discussion, l'auteur conclut qu'on pourrait réduire à huit heures la durée de travail et à huit heures et demie la présence au chantier sans qu'il en résultât une modification appréciable dans la production de 64,686 mineurs; la difficulté n'existe que pour 17,802 qui travaillent de neuf à dix heures (p. 266).

Pour les employés des chemins de fer la question prend un nouvel aspect, car la sécurité des voyageurs est en jeu; une circulaire de 1894 limite à cent heures par période de dix jours le travail des mécaniciens, et prévoit des repos de sept heures au moins entre deux périodes de service (p. 288); mais les règles sont mal appliquées et une loi a été votée en 1897 par la Chambre pour améliorer ce régime; mais il est assez douteux qu'elle soit votée par le Sénat. *P. Salley*

LES REVUES

Social-Democrat (août et septembre). — Dans le numéro d'août une intéressante discussion de notre ami Bax sur l'éthique du socialisme : il reproche à son adversaire le citoyen Rolthstein d'être encore trop imbu d'idées chrétiennes, de tolstoïsme. Egalement dans ce numéro : la traduction de l'article de Vandervelde, paru dans le *Mouvement Socialiste*, sur la situation politique en Belgique.

Dans le numéro de septembre P. Hazell, un des jeunes militants les plus savants de la *Social Democratic Federation*, donne une critique d'Emile de Laveleye et réfute ses objections à la théorie marxiste de la valeur. Dan Irving publie un article documenté sur le travail des enfants. Les rapports des inspecteurs déclarent qu'ils travaillent dans des salles surchauffées ; en 1894, on relève 209 accidents d'enfants, dont 47 sont des filles.

Sur 26,000 enfants employés le *Women's Industrial Council* déclare qu'un très grand nombre avait moins de onze ans.

1,143 enfants travaillent, dit le *London School Board*, de 19 à 29 heures par semaine, 729 de 30 à 39 heures, à des salaires de 6 à 14 centimes par heure. Sir John Gorst déclare que sur 600,000 enfants de dix et onze ans que comptent les écoles primaires anglaises, 27,000 quittent définitivement l'école à onze ans ; près de 100,000 ne viennent plus qu'une partie de la journée à l'école, le restant de leur temps étant pris par l'usine ou l'atelier ; à douze ans 83,000 cessent complètement de venir à l'école ; à treize ans 289,000. Il n'y a plus que 48,000 enfants qui restent en classe après quatorze ans.

Nineteenth Century Review (août et septembre). — La discussion qui se poursuivait dans cette revue sur l'impérialisme a pris une forme plus concrète avec le conflit anglo-transvaalien. Dans le numéro d'août, M. Edmund Robertson, membre de la Chambre des Communes, répond aux arguments impérialistes de Sir Sydney Shippard parus dans le numéro précédent. Celui-ci dit que si l'on n' impose pas de gré ou de force aux Boërs le fameux programme de réforme de M. Millner c'en est fait de la domination anglaise dans le sud de l'Afrique ; M. Robertson déclare que ce sont au contraire les impérialistes qui vont amener ce résultat par leur politique d'agression contre le Transvaal. Il déclare que la haine des races, que la lutte entre Anglais et Afrikanders va être par la faute de la politique de M. Chamberlain portée à un degré d'acuité inouie dans toute la colonie du Cap. Il signale les louches manœuvres des compagnies financières et met M. Chamberlain en complète opposition avec lui-même, en citant plusieurs de ses discours à la Chambre des Communes dans lesquels il réconnait formellement l'indépendance absolue du Transvaal.

C'est ce que Sir Sydney Shippard conteste dans le numéro de septembre ; il se lamente sur l'oppression de sujets britanniques du Transvaal qui « atteint un tel degré que c'est le devoir du gouvernement anglais d'intervenir ». Les arguments de Sir Sydney Shippard sont d'ailleurs d'une faiblesse déplorable. Mais qu'est-ce que cela peut bien faire aux impérialistes? Ils ont pour eux les passions chauvines et militaristes déchaînées. Le spectable en est d'ailleurs aussi peu agréable à contempler à Londres qu'à Paris.

Jean Longuet

Revue socialiste (septembre). — Continuant son étude sur la crise socialiste, Rouanet examine ce qu'il faut entendre et ce que l'on entend par la lutte des classes. Aux congrès de Marseille et du Havre, en 1879 et 1880, « le socialisme avait de nombreux points de contact avec l'anarchie... L'un et l'autre considéraient la société contemporaine sous l'aspect de deux blocs destinés à se heurter violemment... Tous les partis politiques en présence n'étaient que les fractions de la même armée ennemie. Le cataclysme était le seul moyen final pour le prolétariat de s'arracher à l'oppression de la bourgeoisie. » Les socialistes préconisaient l'action électorale; mais pour eux « l'action parlementaire devait rester nécessairement sans portée pratique » puisqu'elle se bornait à formuler « des mises en demeure révolutionnaires ». (L'auteur aurait même pu ajouter qu'au congrès du Havre l'action électorale fut admise pour l'année 1881 seulement et à titre de *dernier essai de cette méthode*.)

Lorsque les corps électifs renfermèrent des socialistes, on se préoccupa de réaliser des améliorations de détail; « dès lors les élus ne furent plus des mandataires chargés d'adresser à la bourgeoisie la sommation hautaine d'avoir à céder la place; mais ils discutèrent avec ses représentants le bien fondé d'une partie des revendications de la classe ouvrière ». Pour obtenir des résultats, il fallut profiter des discordes qui existaient entre les diverses fractions de la bourgeoisie. « Alors apparut le fait, déjà signalé par Marx, mais négligé par ceux qui se réclament de lui, que des conflits d'intérêts peuvent armer bourgeois contre bourgeois. » Les élus socialistes peuvent soutenir utilement ceux qui sont les moins dangereux pour l'évolution du prolétariat. Est-ce abandonner la lutte des classes? Oui, répond Rouanet, si l'on reste fidèle aux idées de 1879-1880.

Mais qui donc est resté fidèle à ce vieux programme où « le parti socialiste, comme tous les jeunes partis, exagéra et outra ses théories? » Guesde, Lafargue et Vaillant comprirent si bien la situation nouvelle qu'ils approuvèrent (en public tout au moins) le programme de Saint-Mandé; que les candidats de leur parti firent souvent appel aux Indépendants qui, d'après eux, auraient

abandonné le socialisme. « Certains même poussaient le souci d'attirer les bourgeois jusqu'à atténuer encore le programme de Millerand. J'en connais qui eurent deux professions de foi, l'une à l'usage des villes, l'autre à l'usage des campagnes. Celui-ci recommandait à Viviani de ne pas trop insister sur l'internationalisme; celui-là sur les guerres à l'Eglise; l'un bornait ses revendications à l'impôt sur le revenu...; l'autre parlait vaguement d'améliorer le sort des humbles, de démocratie et de liberté... Ce sont aujourd'hui les plus acharnés à réclamer un programme intransigeant. »

La pratique de la lutte électorale montra que la bourgeoisie industrielle ne possède pas le pouvoir d'une manière incontestée, comme on le dit trop souvent dans les journaux socialistes. La vieille classe foncière reste « avec son idéal politique, juridique et religieux en partie intact »; elle a pour elle le clergé et la haute armée; elle a su organiser un réseau puissant de syndicats agricoles dirigés par des *nationalistes* et des *antisémites;* elle popularise « dans le petit commerce et la petite propriété l'antisémitisme stupide, devenu un instrument d'agitation et de trouble, avec lequel la France subit le déshonneur d'avoir à compter ». L'opposition des deux classes possédantes est un fait capital « signalé par Marx et que reconnaissent aux heures de calme discussion ceux qui en font abstraction aujourd'hui ».

Les socialistes ne perdent pas de vue les principes de la théorie de la lutte des classes quand ils combattent à côté de la bourgeoisie contre « un parti social représentant des formes politiques surannées ». On invoque mal à propos ce qui s'est passé en 1888, pour dire que le prolétariat aide ainsi la bourgeoisie sans rien obtenir d'elle : en 1888 les socialistes n'ont eu aucune action sur le pays; les uns se sont ralliés aux républicains sans entraîner leurs électeurs, les autres se sont bornés à accabler de « leurs imprécations vaines les deux partis aux prises ».

J. Louis

La Revue Blanche (15 septembre). — Dans le dernier numéro de la *Revue Blanche*, Péguy consacre au manifeste Guesde-Vaillant un long article. La discussion n'est point courtoise et c'est vraiment le plus grave reproche que nous puissions adresser à notre camarade, qui aurait pu — en évitant certaines violences inutiles — nous donner un très remarquable et très judicieux article. Mais Péguy regrettait que Jaurès n'ait point songé à cingler « l'état-major socialiste » d'un virulent « J'accuse ». Dans la mesure de ses forces il a voulu réparer cette omission regrettable et il a comparé Guesde à Lebon (excusez du peu).

Mais ce sont là polémiques malheureuses dues à l'acuité de la

lutte et qui ne peuvent nous empêcher de reconnaître la justesse de vue de notre camarade — qui a très bien su donner les raisons qui forçaient les socialistes à se prononcer dans l'affaire Dreyfus. La prétendue neutralité est fausse, dit Péguy, et quand deux hommes ou deux partis sont aux prises, le tiers qui prétend rester neutre favorise en réalité celui des deux adversaires qui réussira. D'ailleurs l'affaire Dreyfus mettait en présence deux partis si nettement délimités que les chefs socialistes qui voulurent prêcher la neutralité virent échouer leurs efforts. Le prolétariat organisé, plein de bon sens, marcha sus aux partis de réaction embusqués derrière l'affaire Dreyfus. « Les soldats de l'armée socialiste ont valu mieux que leurs chefs. »

Quelles sont donc les raisons qui firent de militants éprouvés comme Guesde et Vaillant de si malencontreux aveugles?

Les chefs des partis soi-disant organisés s'étaient laissé éblouir par quelques formules mal digérées. « La révolution sociale était préparée selon des règles connues ; des mots merveilleux : lutte de classe, conquête des pouvoirs, publics, opportunément prononcés, donneraient le moyen de faire la révolution du monde... Le Parti Ouvrier Français incessamment élargi par un habile mélange de foi autoritaire et de compromissions libérales deviendrait le Parti Socialiste Français, la future humanité française : et voilà que ce capitaine, ce bourgeois, est assez mal avisé pour soulever une affaire, non pas une affaire commode portative et comme les prophètes les prévoient, mais une affaire comme il n'en était pas arrivé dans l'histoire du monde, » et les théoriciens furent surpris par la réalité. « — Les prophètes n'aiment pas le réel qui passe toute prophétie. »

Péguy insiste ensuite sur l'inopportunité du manifeste — qui surgit au moment où la lutte était la plus vive, quand il aurait fallu opposer à l'ennemi redoutable une armée bien résolue. Un manifeste, dit excellemment Péguy, n'est point du noir sur du blanc, il peut tuer des hommes, pouvant tuer des idées.

La fin de l'article est consacrée à l'étude de la mentalité guesdiste, Péguy prenant comme type de démonstration son camarade Nivet qui doit bien regretter d'avoir choisi un si peu discret confident. *E. Buré*

Revue des Deux Mondes (15 septembre). — La *Revue des Deux Mondes* est très pessimiste en ce qui concerne le mouvement socialiste. M. Bourdeau estime que la crise du socialisme est mortelle, que c'est la fin du marxisme et le triomphe de la démocratie qui s'incorpore le socialisme. Il expose la doctrine de Marx et même couvre celui-ci de fleurs avant de l'immoler à Bernstein. Car la critique de celui-ci aurait, à l'entendre, achevé « l'utopie réaliste substituée par Marx aux utopies idéalistes de ses précur-

seurs ». Mais ayant constaté les erreurs et les faussetés du marxisme, l'auteur s'avise qu'on doit y chercher peut-être, non un dogme, mais une méthode, un procédé d'investigation et, comme le recommandait Marx lui-même,« un fil conducteur ». Nous sommes donc autorisés à penser que si Marx refaisait une édition de ses œuvres, il la « reverrait » et la « corrigerait », fidèle en cela à sa méthode réaliste et à sa pensée évolutionniste. Il y a aussi telles inductions que les faits ont démenties seulement en apparence — et qui seraient maintenues. Parmi les thèses qui déplaisent tout particulièrement à l'école de M. Bourdeau, celle de l' « expropriation violente » est relative, je suppose, à la force de résistance qu'opposera le grand parti de la *Revue des Deux Mondes* au progrès du prolétariat organisé. Ou les conservateurs auront désarmé, ou ils permettront, par leurs mesures de défense et de conservation, au prolétariat de développer sa conscience de classe. Il y a des chances pour qu'ils précipitent son *mouvement* vers le *but final*, sa libération totale et l'avènement du communisme coopératif.

Quant à la tactique du parti socialiste français, elle n'est pas épargnée, comme bien l'on pense, par notre adversaire. Il fait un tableau très chargé de la guerre dans le camp socialiste. Mais il ne tient pas suffisamment compte du double mouvement du parti socialiste se dégageant de la confusion et de l'anarchie, le premier qui consiste à s'être écarté nettement de la démagogie nationaliste, le second qui consiste à rapprocher ses différents éléments dans un parti unifié. M. Bourdeau ne croit pas à l'homogénéité et à l'unité futures du parti, mais le Congrès unitaire ne laisse pas de l'inquiéter.

M. Bourdeau a encore une ressource. Il croit que le développement du mouvement politique qui a devancé le mouvement syndical et coopératif, jouera un mauvais tour au parti. Certes il y a danger de ce côté. Mais la préoccupation de développer ce dernier mouvement devient de plus en plus celle du parti socialiste français.Ce qui ne l'empêchera pas de défendre énergiquement la République, c'est-à-dire une somme de garanties et de libertés nécessaires, d'imposer les réformes les plus urgentes et les plus utiles au prolétariat, — de préparer la transformation sociale.

Quoi qu'en dise le pessimiste de la *Revue des Deux Mondes*, il est probable que le socialisme, grâce à la cohérence de ses doctrines toujours mises au point, toujours réalistes, pour atteindre plus sûrement le but final, grâce à la cohésion croissante des partis dans leur entente internationale, grâce à l'attraction qu'exerce toujours une organisation vigoureuse sur des éléments indécis et non organisés, le socialisme tendra à s'incorporer une grande partie de la démocratie. C'est plutôt, je crois, dans ce sens qu'il faut interpréter la parole mélancolique de M. Bourdeau : « le socialisme coule à pleins bords ».

Revue de Paris (15 août). — M. Aulard appelle *socialisme français* l'idée d'une radicale réforme sociale fondée sur les principes de 1789 et telle que Louis Blanc la popularisa en 1848. Il étudie l'influence révolutionnaire sur le socialisme en France par opposition à l'influence allemande, *les tendances égalitaires qui ont donné naissance aux idées babouvistes*.

Le socialisme est né, pendant la Révolution, d'une sorte d'interprétation logique de la Déclaration des droits, et aussi d'une expérience inconsciente, d'un commencement de réalisation provisoire involontaire et fortuit de la cité collectiviste.

Est socialiste, dit M. Aulard, quiconque veut réformer le droit de propriété en vue d'amener une égalité plus grande. Mais il ne donne point ce titre aux hommes de la Révolution, qui transformèrent la société et réformèrent le droit de propriété; il le réserve aux écrivains et orateurs qui réclamaient un *supplément de révolution sociale* en vue de l'égalité.

Or, ni les clubs, ni les assemblées, ni les grands révolutionnaires ne veulent de ce supplément. On ne connaît point de Jacobin socialiste; aux Cordeliers, les socialistes sont une infime minorité. La Convention décrète, sitôt élue, que les personnes et les propriétés sont sous la sauvegarde de la nation, et plus tard décrète la mort contre quiconque proposera une loi agraire ou toute autre subversive des propriétés territoriales, commerciales et industrielles. Quand Marat demande le *supplément de révolution*, c'est une manœuvre pour obtenir la suppression du cens en effrayant les riches. Danton propose à ses collègues de déclarer que toutes les propriétés individuelles, territoriales et industrielles, seraient éternellement maintenues. Robespierre proposa bien d'assurer aux hommes égaux entre eux la propriété au même titre que la liberté. Mais il ne se fait socialiste que contre les Girondins démocrates. Une fois au pouvoir, il adopte le projet de constitution girondine, il applique rigoureusement les lois bourgeoises contre les coalitions ouvrières et en fait de nouvelles d'une excessive sévérité.

Que reste-t-il au parti du *supplément de révolution*? Des gazetiers, surtout ceux du journal *Les Révolutions de Paris*, des doctrinaires ecclésiastiques du socialisme chrétien, deux députés de la Législative qui profitent d'une mission officielle pour faire de la propagande en Normandie et répandre une Déclaration des droits socialiste, plus Rabaud Saint-Étienne, un des initiateurs de la Révolution de 1789, et l'agitateur Varlet. Tous procèdent de la Déclaration des droits de l'homme. Mais le mouvement socialiste est désavoué par la grande majorité de la nation et condamné par les chefs du parti démocratique. La révolution du 10 août 1792 qui déposséda la bourgeoisie censitaire de son privilège politique et établit, avec le suffrage universel, la démocratie, suffisait alors à la France.

Voilà pour les premières origines du socialisme français. Mais voici le Pouvoir révolutionnaire acculé par la guerre à des actes et des lois de circonstance. De l'expédient de l'impôt progressif tout à fait local, municipal et particulier à Paris, la Convention fait un principe, pour les besoins de la cause. Pour réaliser l'égalité, il sera établi un impôt gradué et progressif sur les richesses tant foncières que mobilières. Le maximum des revenus du père de famille ne doit pas dépasser 20,000 francs. Le surplus revient à l'Etat. Les taxes et les emprunts forcés opèrent une sorte d'égalisation des fortunes. Grave atteinte portée à la propriété, précédent et justification fournis aux logiciens de la Déclaration. D'autre part, pour avoir la paix à l'intérieur, le Pouvoir semble avoir adopté pour consigne d'ôter aux riches leur superflu pour le donner aux pauvres, de nourrir le prolétaire aux dépens du bourgeois. En province, les commissaires de la Convention ne s'en font pas faute. A Paris, toujours pour éviter l'émeute et la chute du gouvernement, le peuple est approvisionné coûte que coûte; les ouvriers, sous un prétexte quelconque, reçoivent quarante sous par jour; tout le monde a de quoi vivre; presque personne n'a de superflu, — en attendant que cet état de choses cesse brusquement, et que des soulèvements se produisent. Le terrain est bien préparé pour la propagande babouviste.

Ajoutez à cela l'état de fait social, cette sorte de régime collectiviste établi un peu partout, en vue de la Défense nationale, à Brest, à Toulon, où une socialisation progressive aboutit à la création d'une véritable cité collectiviste, où tout est réglé, où tous les rouages fonctionnent au service et au profit de l'Etat. C'est non seulement dans les ports et places de guerre, mais un peu partout et même dans les campagnes que « les résultats combinés du maximum, du rationnement, des diverses réquisitions d'hommes et de choses amènent à une socialisation provisoire des biens et des individus. »

Une telle situation sera exploitée par Babeuf, qui prétend tirer les conséquences des faits, faire rendre aux principes tout ce qu'ils contiennent, transformer le provisoire en définitif et le prendre pour type. Il « décrit plus qu'il n'imagine », et veut le gouvernement démontré praticable par l'expérience.

René Arot

Critica Sociale. — L'attention de la plus grande partie des publicistes italiens est absorbée, presque en entier, par une foule de questions politiques dont on attend toujours, et malheureusement toujours en vain, une solution quelconque. Les quatre derniers numéros de *Critica Sociale* nous apportent un écho fidèle de ces discussions. Filippo Turati s'occupe tour à tour des alliances nécessaires entre les différentes fractions de la démocratie en vue

des élections, que la presse libérale juge assez proches par suite de la probable dissolution de la Chambre, et du grand procès intenté par le gouvernement, en violation de tout droit, à quatre députés de l'extrême gauche, dont trois socialistes, au sujet du renversement des urnes qui eut lieu dans la dernière séance parlementaire.

Turati n'est pas favorable seulement à une cordiale entente entre radicaux, républicains et socialistes — la soi-disante trinité populaire, — mais dans certains cas il accepterait même une espèce de compromis, un engagement réciproque sur la base du *do ut des* avec les membres de la gauche libérale. Contre cette thèse s'élèvent Bonomi et *Pessimista*, le premier avec modération et le dernier avec une fougue par trop méridionale, même pour un Italien. Quoi qu'il en soit, ce qui vaut la peine d'être retenu, c'est que le socialisme italien, ayant beaucoup gagné en force et en extension, abandonne de plus en plus, sur le conseil de ses chefs les plus autorisés, toute intransigeance sectaire. Il a reconnu la nécessité d'une prompte et large liberté politique et lutte maintenant avec vaillance pour la conquérir. Les événements ont eu raison des vaines formules et des ostracismes hâtifs autant qu'injustes.

G. Pinardi

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie G.-A. Richard et Cie, 9, rue du Pont — 1294

ED. BERNSTEIN

ET LA THÉORIE SOCIALISTE DE L'HISTOIRE

Dans son livre, dont il a peut être été trop parlé, Bernstein s'explique (p. 4-14) sur le problème de la « conception matérialiste de l'Histoire ». Il y trouve l'occasion de m'attaquer dans deux notes (p. 8 et 11), en critiquant les vues que j'ai exposées sur la question dans la *Zeit* de Vienne en 1896, et dans la *Neue Zeit* de Stuttgart en 1896 et 1897. J'ai employé dans ces articles l'expression « conception synthétique de l'Histoire » pour désigner la théorie de Marx et Engels modifiée comme je l'entendais. Voici que Bernstein, à son tour, refuse de pousser à l'extrême les idées de Marx, et rejette en même temps, à ce qu'il semble, l'expression « conception matérialiste de l'Histoire », puisqu'il convient qu'elle peut conduire à de dangereuses exagérations. Il paraît cependant que, pour Bernstein, la dénomination que j'ai employée est « tout à fait vide de sens ». Il dit plus loin que le terme « synthétique » ou « compréhensif » ne désigne qu'un concept purement formel, et ne dit rien du tout sur le point de vue qui doit dominer la recherche ». A cela je répondrai que j'ai choisi à dessein le terme « synthétique », pour distinguer mon point de vue de la conception qui prétend dériver directement des diverses phases du développement économique toute action et tout effort humains, et c'est justement cette conception que je juge

exclusive *(einseitig)*, c'est à dire *non* synthétique ou non compréhensive. Pour tout lecteur qui veut bien considérer l'objet du présent débat, le terme « synthétique » dit pourtant « quelque chose » sur le « point de vue directeur » de la recherche.

Quelle est en effet la conception de l'Histoire qui est en opposition radicale avec la conception rigoureusement *matérialiste* ou *économique?* C'est évidemment la conception rigoureusement « idéologique » ou spiritualiste, c'est-à-dire celle qui met la source de toute action et de tout effort humains, non dans des processus économiques, ni, plus généralement, dans des influences externes, mais dans le développement purement psychologique de l'homme, dans les idées et dans les sentiments qui remplissaient, à telle et telle époque, la conscience humaine. Pour la première théorie, les phénomènes historiques n'ont pas d'autre cause, en dernière analyse, que les conditions de production et de répartition des produits du travail de l'homme, en un mot, les rapports économiques, avec les luttes de classes... etc. Pour la seconde, au contraire, la raison dernière du devenir historique réside dans les croyances, les sentiments et la volonté de l'homme. L'insuffisance de cette dernière théorie, c'est à dire de la vieille théorie traditionnelle, a été assez fortement démontrée par la théorie matérialiste elle-même. Et c'est de la théorie matérialiste que, dans les articles cités, j'ai montré l'esprit trop exclusif *(Einseitigkeit)*, du moins sous la forme qu'on lui donne le plus souvent. Quand Bernstein vient nous dire que le matérialisme historique « implique aussi une coopération des forces matérielles et des forces rationnelles », je lui réponds que, dans la mesure où il admet cette coopération, le matérialisme cesse absolument d'être matérialiste, — si l'on ne veut

enlever à cette expression toute signification intelligible. Et appeler « synthétique » une conception de l'Histoire qui reconnaît la vérité relative des deux conceptions opposées et tient compte exactement de l'action réciproque des deux éléments, ce n'est certes pas employer « une expression qui ne veut rien dire », comme le prétend Bernstein. Il se croit cependant obligé vis-à-vis de lui-même de m'attaquer le plus possible, et cela est facile à comprendre. Au temps où je critiquais dans la *Neue Zeit* la conception matérialiste de l'Histoire, Bernstein se déclarait le zélé champion de cette théorie, même sous sa forme extrême ; aujourd'hui il la reconnaît lui-même insuffisante et la critique dans le même sens que moi. Après s'être approprié mes idées sur ce point, il est bien forcé de me renier, — pour garder tout le mérite de l'originalité.

« Les principes que l'on a posés, dit Bernstein, en exagérant à l'excès l'importance historique du facteur économique et technique comme facteur déterminant, il importe de les corriger, dans la mesure où l'on reconnaît le rôle des autres facteurs. » Et plus loin (p. 13): « Il s'agit uniquement de savoir jusqu'à quel point la conception matérialiste de l'Histoire mérite encore ce nom, si l'on continue, dans le sens que nous avons défini, à en étendre l'acception par l'adjonction d'autres facteurs. » C'est fort bien, mais Bernstein ne fait pas autre chose que de répéter ce que j'ai dit dans ma controverse avec Kautsky (1).

---

(1) Le texte suivant (p. 9) montrera clairement aux lecteurs de mes articles, avec quelle fidélité Bernstein me copie : « Les causes purement économiques n'ont pour effet que de créer les conditions d'éclosion de telles et telles idées ; comment surgissent ces idées, comment se propagent-elles, quelles formes prennent-elles ? cela dépend du concours de toute une série d'autres influences. On

Il est vrai que, sous la forme qu'on lui a donnée jusqu'ici, la conception matérialiste de l'Histoire paraît. à plus d'un égard, trop exclusive. En premier lieu, elle méconnaît l'indépendance relative du facteur moral, qui exerce son action dans tout le cours de l'évolution ; en second lieu, elle n'apprécie même pas à leur valeur les facteurs matériels qui ne sont pas directement des facteurs économiques. Pour rappeler un mot de Paul Barth, que Bernstein cite également, elle est, à tout prendre, une « conception économique de l'Histoire », beaucoup plus qu'une « conception matérialiste ».

Bernstein juge, contrairement, il me semble, à mon opinion, que le facteur « idéologique » ou psychologique commence à agir, pour la première fois, dans la phase actuelle du développement de l'humanité. En même temps, il laisse entendre que peut-être on jugera « paradoxale » une théorie selon laquelle les nécessités économiques gouvernent les hommes moins rigoureusement aujourd'hui que dans les conditions sociales antérieures. On aurait certes droit d'attendre, après cette étonnante assertion, un bon étalage de preuves, mais de preuves on ne trouve trace nulle part. Bernstein se contente de me reprocher de « mettre les choses sens dessus dessous », en me fondant sur des « différences purement superficielles » ; et il n'a pour prouver son affirmation que cette autre affirmation : « L'illusion vient simplement de ce que les motifs économiques se montrent aujourd'hui à nu, là où jadis ils étaient masqués par les modes de gouvernement et par des « idéologies » de toute sorte. » Je prendrai seulement

---

fait plus de mal que de bien à la cause du matérialisme historique, quand d'avance on rejette avec dédain, comme éclectique, la théorie qui met résolument en lumière les influences non purement économiques, et de considérer des facteurs économiques autres que les moyens de production *(Productionstechnik)*. »

la liberté de faire observer que c'est là une pure pétition de principe, car c'est là toute la question pendante, entre la conception purement *matérialiste* de l'Histoire et la conception que j'ai appelée *synthétique*. La première prétend que toutes les « idéologies » ne sont que des images voilées des conditions économiques et des antagonismes de classes; pour la seconde, ces idéologies ont une existence jusqu'à un certain point indépendante; ces créations de l'homme, qui sait observer et imaginer, ne dépendent pas exclusivement des conditions économiques, mais aussi des phénomènes internes de la nature extérieure, des phénomènes internes de la conscience humaine, et pour tout dire des expériences de l'homme doué de pensée, de sentiment et de volonté. Chez les peuples préhistoriques, dit Bernstein, c'est la nature environnante qui est la force économique prépondérante, et qui, comme telle, exerce l'influence la plus considérable sur leur mode de *penser* et de *sentir*. Je répondrai d'abord que cette dénomination de « force économique » ainsi appliquée à la *nature*, suppose une définition bien large du terme « économique »; et en outre que ces idéologies ne sont pas les produits directs de la nature, mais l'œuvre de l'imagination naturelle de l'homme, s'exerçant sur les données de la perception extérieure et de l'expérience interne. De là sont nées les théories mythologiques primitives, comme plus tard la science et la philosophie sont nées du développement plus avancé des facultés d'observation et de jugement. Impossible de ramener à des processus purement extérieurs, à plus forte raison à des processus purement économiques, ces constructions de l'esprit humain. Que d'ailleurs la nature, comme l'entend Bernstein, ait exercé une influence considérable sur la pensée et le sentiment de l'homme primitif, cela s'entend de soi; ce n'est même qu'un assez plat truisme.

Autant il restreint l'influence des causes psychologiques dans la société primitive, autant il réduit la puissance, souveraine et universelle, du facteur économique dans l'ordre social actuel. Que dans notre société le facteur économique joue le rôle dominant, — et même un rôle tel, que les autres facteurs en sont annihilés, — c'est un fait qui crève les yeux et qu'on ne peut chercher à nier avec aucune chance de succès. Convenons-en, il faut pour le nier une certaine assurance. Pure « illusion », selon Bernstein, que de soutenir que les facteurs économiques exercent une action plus puissante aujourd'hui que dans les siècles passés sur la structure de la société et sur la culture de l'homme. « Mais comme les hommes accordent aux facteurs économiques une attention de plus en plus grande, on en vient à croire que ces facteurs jouent un rôle plus important aujourd'hui que par le passé » (p. 10). Je répondrai qu'il est bien possible, en effet, que de nos jours le problème économique soit devenu l'objet de préoccupations de plus en plus grandes ; mais s'il en est ainsi, c'est uniquement parce que, de jour en jour, les conditions matérielles pèsent plus directement et plus fortement sur la vie et sur l'ensemble de nos intérêts vitaux. Dans la société actuelle l'intérêt économique immédiat, en d'autres termes le *Enrichissez-vous,* détermine les formes que prennent tous les autres intérêts de l'humanité. C'est devenu un lieu commun que de dire que si la religion continue d'exister, c'est par les richesses des organisations ecclésiastiques qui la représentent, et grâce à ceux qui la croient nécessaire comme soutien de l'ordre social existant. La théologie chrétienne a perdu presque totalement la puissance et la signification qui lui étaient propres. Elle est tombée au rôle d'accessoire du système capitaliste dans ses diverses phases. On peut en dire autant des autres manifestations de la vie

intellectuelle. On s'adonne de plus en plus à la science, non par besoin de savoir, mais en vue des avantages commerciaux ; l'art dans son acception la plus étendue, y compris la littérature, est devenu une marchandise. La force économique s'est emparée de lui et l'a attelé à son vulgaire char de triomphe. L'art est devenu l'esclave du marché, et à cet esclavage il ne renoncera jamais complètement, même avec les meilleures intentions du monde et dans des conditions aussi favorables qu'elles le sont aujourd'hui ; au contraire, il ne met que trop de bonne volonté à se plier à son rôle subalterne. Tout le monde reconnaît que la question économique règle ouvertement l'amour et le choix sexuel ; dans presque toutes les classes de la société, le mariage n'est qu'un marché ou une affaire. Bref, Bernstein aura bien de la peine à citer quelque forme de la vie humaine qui aujourd'hui ne dépende pas du facteur économique et ne soit pas gouvernée par lui.

Il est juste de reconnaître, avec Bernstein, que la société possède sur les processus économiques des connaissances de plus en plus étendues ; mais on n'a pas encore commencé l'application de ces connaissances nouvelles, et on ne les appliquera pas tant que l'ordre social actuel durera. Dans notre société, la science de la nature extérieure et de ses forces ne trouve d'application qu'autant qu'elle peut servir le désir universel de faire fortune. Tout cela doit changer et changera dans l'état social futur, je l'accorde. Mais de ces changements Bernstein ne dit mot. Pour lui « le but final n'est rien, le mouvement est tout » (le mouvement, — c'est-à-dire la vaine agitation dans la société actuelle). Bien que depuis les débuts de la civilisation, le facteur économique n'ait pas cessé de jouer un rôle considérable, il exerce sa toute-puissance d'une autre manière aujourd'hui qu'aux époques antérieures, comme je l'ai

montré plus d'une fois. Prenons un exemple : A quelle condition peut-on de nos jours faire pénétrer une doctrine nouvelle dans le cerveau des enfants des hommes? A la condition qu'on dispose du capital, pour fonder des journaux et mettre en mouvement les mille et mille inventions de la réclame, c'est-à-dire à la condition qu'on possède des sommes énormes. Autrement, pas moyen de bouger. Au Moyen-Age, au contraire, un homme de personnalité puissante pouvait, en payant de sa personne, par son éloquence, et presque sans argent, enthousiasmer pour sa doctrine un peuple entier, et même le soulever, — par exemple Pierre l'Ermite, François d'Assise, les missionnaires albigeois, les prédicateurs hussites, les initiateurs de la Réforme, et ces sortes d'agitateurs errants qui suscitèrent sur la fin du Moyen-Age les révoltes de paysans et les révoltes de villes, Geissmayer, Thomas Münzer, Hans Müller et autres héros de la guerre des paysans en Allemagne. On peut voir dans cet ordre de faits que de nos jours les classes dirigeantes ne se servent, pour conduire les événements, que de leur puissance économique. Jadis elles poursuivaient leur but par le moyen des violences politiques, des bannissements, des bûchers, etc.; mais quels moyens grossiers et incertains, dans leur exécution et dans leurs effets, que tous ces coups de force, auprès de la puissance du capital, qui vient à bout de tout! Les faits crèvent les yeux : chaque jour, dans la vie courante, tout démontre que pour l'homme moderne l'intérêt économique personnel prime tout le reste; et on peut prouver qu'il n'en a pas été de même dans les autres phases de l'Histoire. Soutenir que les fanatismes religieux, politiques et autres ne sont que des formes déguisées du mouvement économique, c'est une assertion purement arbitraire qui n'est pas susceptible de démonstration

historique. Tant que l'humanité en est encore à un stade de développement intellectuel où elle reçoit comme des vérités courantes des conceptions et des constructions transcendantes, il va de soi que celles-ci pèsent, directement et sans concours étranger, sur les sentiments, la volonté et l'action de l'homme. On peut en dire autant de ce sens de la solidarité chez les hommes de même sang, si puissant chez l'homme primitif, et qu'on peut, avec autant de raison, considérer comme la cause ou comme l'effet des antiques régimes communistes. Comme je l'ai déjà établi dans plusieurs articles, je ne vois aucune phase de l'évolution de l'humanité qui ne montre l'action réciproque des forces matérialistes ou économiques et des initiatives intellectuelles; et je n'en vois aucune où la marche des événements ait été déterminée par l'action unique et exclusive d'*un* de ces éléments fondamentaux. Il n'en est pas moins vrai que leur force relative varie et que ce n'est pas toujours le même qui l'emporte. A certaines époques, pour une durée assez brève, les idées ont eu une puissance créatrice prépondérante, mais à la longue le facteur économique a fini par être victorieux, jusqu'au jour où parut le régime capitaliste moderne. Depuis lors, c'est-à-dire depuis les commencements de la grande industrie jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle, on assiste à la mort lente ou mieux à l'affaiblissement continuel de l' « initiative psychologique », selon l'expression que j'ai employée. Elle est maintenant si débile, tellement comprimée par les forces économiques ou capitalistes, que, comme facteur propre du développement humain, elle est devenue quantité négligeable. Peut-être Bernstein comprend-il maintenant pourquoi je suis, selon son expression, « ultraorthodoxe », alors que, d'accord avec ses maîtres de la *société fabienne*, il voit déjà dans la simple « orthodoxie » le dernier degré de l'exagération.

On sait trop que je regarde comme une erreur complète la théorie matérialiste de l'Histoire poussée à l'extrême, et que, par suite, je regarde aussi comme une erreur la négation pure et simple de l'action propre de tout mobile idéal. Et pourtant, quoique cette négation soit à mes yeux une erreur, je ne puis m'empêcher de reconnaître que, dans la vie politique, dans la pratique, le matérialisme absolu n'a que trop raison : sous le règne du capital, l'influence de l'initiative psychologique est devenue si minime, que si l'on fait de la vie publique moderne une description d'ensemble, on a à peine besoin d'en tenir compte. La fonction civilisatrice propre du socialisme est justement, selon moi, d'affranchir l'esprit humain ; ou en d'autres termes, de délivrer l'initiative psychologique de l'esclavage de fer où la tiennent les forces économiques ; d'arracher l'âme humaine à la suprématie de ces forces qui existent bien en elles, sans doute, mais qui proviennent de l'extérieur, de la matière et principalement des nécessités économiques. Soumission des facteurs matériels de la vie aux facteurs idéaux, asservissement complet de la nature aux fins du vouloir humain, voilà la révolution gigantesque qui, dans l'histoire de l'humanité, apparaît aujourd'hui, pour la première fois, comme possible, grâce aux découvertes et aux inventions nouvelles de la science appliquée et grâce à celles qui sont à la veille de surgir. Mais jusqu'aujourd'hui rien encore n'a été réalisé, en dépit des belles promesses que Bernstein répand comme des fleurs ; — Bernstein qui, à ce qu'il paraît, ne se sent jamais plus heureux que lorsqu'il peut chanter un hymne de louanges à la gloire de la société capitaliste.

E. Belfort Bax

(Traduit par Étienne Burnet)

Les Jeunes Catholiques et l'Action Sociale

Un groupe de jeunes catholiques voudrait faire de l'action sociale. Il s'y essaie avec des naïvetés et des malices touchantes. C'est une intéressante revue jeune, le *Sillon*, qui nous raconte cela dans ses derniers numéros de juillet, août et septembre.

Il paraît que la « désorganisation sociale » est terrible, que le socialisme fait « des progrès effrayants » et « prétend monopoliser à son profit l'amour des humbles et le souci de la justice », et que donc les jeunes — pour bien dire, les fils à papa — ont une « attitude » à prendre. Cette « attitude » sera la lutte contre le socialisme.

Vous vous y attendiez. Mais comment vont-ils faire?

M. Marc Sangnier-Lachaud, président du Comité d'Initiative du *Sillon*, déclare (25 septembre) :

> Nous comptons travailler à la *formation sociale de la jeunesse ouvrière* autrement encore que par des articles et des conférences tendant à déterminer un mouvement d'opinion : nous voulons nous mettre courageusement à l'ouvrage, d'une façon immédiatement utile... Nous ouvrirons donc dès le mois d'octobre une *Salle de travail* conçue suivant le type que nous indiquions dans notre article du 25 août : *Quelques projets pratiques*, et dès le mois de novembre nous organiserons des *Promenades scientifiques et littéraires...* Nous demandons à tous ceux de nos amis qui voudraient soit servir de *conseillers* dans notre Salle de travail, soit *préparer* et *conduire* une promenade, de nous en informer... On nous demande d'autre part, dans les différents patronages ou Cercles d'études, de très nombreux *conférenciers*.

C'est bien compris : une *Salle de travail* avec des *con-*

seillers: des *promenades* avec des *conducteurs;* des *conférences* pour les *patronages* et *cercles.*

M. Marc Sangnier, d'ailleurs, nous explique ses vues avec précision dans l'article du 25 août : *Quelques projets pratiques,* auquel se rapporte la déclaration citée.

Les braves ouvriers, même et surtout dans les Cercles catholiques, se méfient un peu de ce que des parlottes intéressées plus qu'intéressantes voudraient leur glisser dans la tête. Les aumôniers parlent pour leur Église; les fils à papa, pour leur héritage. Si l'on faisait dire les choses aux camarades par de bons garçons dociles, qui répèteraient bien la leçon, le boniment?...

Et c'est justement l'idée que M. Marc Sangnier trouve excellente. Il dit :

De quelque façon que soit organisé un Cercle d'études sociales, les jeunes ouvriers doivent y faire œuvre de travail personnel; le plus souvent ils se chargent de *préparer chacun à son tour une petite conférence qu'ils auront ensuite à exposer devant leurs camarades.*

Or, il y a là un risque, pense M. Sangnier. Le socialisme est dans l'air. Les ouvriers sont en contact de travail, et donc d'intellectualité, avec des compagnons socialistes. Si on laissait les divers Cercles vivre et agir dans l'isolement, sans les rattacher à une direction centrale qui serait aussi une surveillance, il suffirait quelque beau jour de l'imprudence d'un sincère pour jeter dans tel ou tel Cercle les nouveautés subversives. Car, remarque délicieusement M. Sangnier, « le plus souvent l'ouvrier ne trouvera pas dans son Cercle d'études *l'appui intellectuel* dont il aurait besoin pour soutenir ses premiers essais ».

La conclusion est donc pour les *Salles de travail* centrales avec des *conseillers.*

Il nous semble, dit notre jeune catholique, qu'il serait tout à fait opportun de créer à l'usage des Cercles d'études sociales de jeunes ouvriers des sortes de *Salles de travail et de consultations* où ils viendraient non seulement pour lire et pour étudier, mais

surtout pour *se rencontrer avec des hommes compétents*, et bien informés chacun sur quelque spécialité, capables de leur indiquer les livres ou les revues à consulter, de leur *donner des conseils utiles et très précis et de diriger leurs travaux.*

Alors, des maîtres? Que non pas. L'ouvrier parfois est avisé; il sentirait l'aide indiscrète. Et notre élève des bons Pères d'insinuer les précautions nécessaires. Il faut « non des professeurs dont l'enseignement pourrait ne pas convenir, mais des guides ». Les manières de guider sont ondoyantes et diverses. Ce serait une « coopération véritable, intellectuelle et morale, entre les jeunes ouvriers et leurs guides ».

Qui seraient ces « guides »? Vous l'avez bien deviné, je pense. Le confessionnal n'est pas loin.

Ceux-ci (les guides) — jeunes aussi pour la plupart (comme les jeunes ouvriers), certains même encore étudiants, et parmi eux, toutefois, quelques hommes plus mûrs, *quelques prêtres ou religieux*, mais animés du même esprit de sincère et franche *camaraderie*, dont la présence serait pour tous une garantie et pour personne une gêne — auraient bien soin de ne jamais imposer leurs bons offices, de ne pas incommoder par un zèle indiscret, de toujours respecter la liberté du travail personnel, de ne donner que les conseils qu'on leur demanderait, de ne pas se considérer enfin comme des maîtres, mais bien plutôt comme des amis et des auxiliaires.

Une coopération intellectuelle et morale ainsi établie, avec de prudents enveloppements, entre jeunes ouvriers et jeunes fils à papa, sous le bon regard de « quelques prêtres ou religieux », nous savons ce que ça pourrait être. « Figurez-vous donc le petit ouvrier de seize ans, qui plein d'ardeur... », s'écrie M. Sangnier. Oui, certes, nous nous le figurons.

Du reste, on ne nous laisse pas ignorer les desseins suprêmes. Encore qu'élève des Pères, on est jeune et on parle.

Pour éviter le danger qui eût pu résulter des *lectures inconsidérées* faites par de jeunes ouvriers sans expérience, si, comme dans une bibliothèque publique, on leur eût toujours fourni l'ouvrage réclamé par eux, il serait bien entendu que tous les livres, même écrits dans une intention louable et poursuivant un but irréprochable, ne sont pas pour cela destinés à être mis entre

toutes les mains ; il y a évidemment *beaucoup de précaution et de tact à exiger chez ceux qui seront chargés de distribuer les livres et les revues.*

Que nous y voilà bien ! Les *lectures* (et sans doute aussi les opinions) *inconsidérées* doivent être surveillées avec *précaution et tact* dans les fameuses *Salles de travail* où *quelques prêtres ou religieux* viendront, comme par hasard, faire de la camaraderie avec les ouvriers et s'instituer leurs *conseillers* discrets.

Puisque le socialisme fait tant de peur à ce monde, on imagine assez qu'il sera traité comme l'opinion la plus inconsidérée possible. Nous n'ignorons pas quels sont, par nécessité et avant tout examen, les adversaires du socialisme et de la mentalité ou de la conscience libres que peu à peu il forme ; mais il est toujours utile de le rappeler.

Parmi ses « quelques projets pratiques », M. Marc Sangnier nous indique en second lieu les *promenades.* Mais, de même que le pauvre peuple ne saurait seul faire ses lectures, il ne peut faire seul ses promenades. Ce seront des *promenades* avec *conducteurs*, un troupeau avec des bergers. Ainsi va l'Eglise.

Or, quelles raisons de promener le peuple ? On aura d'abord l'air de s'enthousiasmer pour la sociologie. « Les promenades, assure le jeune homme du *Sillon*, pourraient se rattacher directement à l'enseignement social. » On visiterait des coopératives, des œuvres économiques, les habitations ouvrières, l'assistance par le travail. Ce ne serait pas méchant : quelque chose comme une visite de conférence de Saint-Vincent de Paul.

Mais voilà encore, pense-t-il, des soucis bien « pratiques et utilitaires ». Aller voir l'assistance par le travail et les œuvres d'aumône ! Ne ferait-on pas mieux de s'occuper des affaires du ciel ? Le pieux enfant de chœur, gentiment bavard, laisse échapper le vrai programme du *Sillon.*

Comment ne chercherions-nous pas à attirer les hommes au pied de la croix et à les rapprocher ensuite chaque jour davantage

du Cœur de Jésus crucifié par les bienfaits de cet amour que le Maître a voulu nous léguer?

Voilà pourquoi ces jeunes gens se promènent. Ça finira toujours par un pèlerinage chez les Assomptionistes ou à Montmartre.

Pourtant, soyons juste. M. Marc Sangnier consent à une « formation intellectuelle de l'ouvrier ». Il cherche dispute là-dessus à certains catholiques qui s'épouvantent du peuple instruit. Les motifs de son opinion, qu'il ne manque pas de croire hardie et généreuse, sont l'indication d'un état d'esprit bien clérical. Que l'ouvrier doive s'instruire comme tout homme, simplement parce qu'il est homme : jamais une telle idée ne serait venue au jeune catholique.

Mais voici ses petites raisons.

Si les catholiques n'ont pas d'influence sur la formation et sur l'instruction des ouvriers, ceux-ci seront instruits complètement en dehors des catholiques; ou ils seront formés et instruits contre eux; ou ils ne seront ni formés ni instruits, et demeureront alors incapables de se défendre devant leurs camarades et devant l'opinion.

Que voulez-vous que M. Marc Sangnier y fasse? D'autres que les gens du cléricalisme ont donné la lumière au peuple. Il faut bien que le cléricalisme s'agite à son tour et prenne apparence, en remuant des ombres, de faire aussi un peu de lumière. Ce fut là toute l'histoire de l'Eglise. La philosophie, la science, la révolution parlèrent aux hommes d'âge en âge et réveillèrent les esprits, les consciences. L'Eglise les réprouva, jusqu'à ce qu'elle fut forcée de subir leur force, qui est la force de la vérité et de la justice.

Les jeunes catholiques iront donc avec de jeunes ouvriers aux Arts et Métiers, au Muséum, à l'Observatoire, à la Sorbonne, au Louvre, et naturellement aux vieilles églises et aux vieux monuments qui donnent le goût et le sens des traditions nationales. Sur tout cela M. Sangnier n'a pas de peine à dire des choses sensées.

Mais n'oublions pas les *conducteurs*.

D'autre part — et l'importance de cette condition n'échappera certainement à personne — ces visites devront être non seulement *conduites*, mais encore *préparées* par des hommes compétents et dévoués..., capables de se faire entendre du peuple..., sachant frapper son esprit et pénétrer jusqu'à son âme, grâce à cette cordiale simplicité que tous savent comprendre.

Pour parler franc, le rôle de ces *conducteurs* sera, sous prétexte de *promenades* scientifiques et artistiques (ne ménageons pas les grands mots), d'endoctriner de braves garçons d'ouvriers et, le cerveau frappé par des causeries qui n'auraient l'air de rien, de les *conduire* à la croix et au Cœur de Jésus. A cette condition — nous en sommes prévenus — « les Cercles d'études sociales serviront efficacement, non seulement à instruire le peuple, mais encore à faire éclater même aux yeux des plus prévenus la merveilleuse force sociale du catholicisme ».

Tant il est vrai que les esclaves d'un confessionnalisme ne peuvent rien tenter qui soit désintéressé et qui demeure étranger à toute arrière-pensée confessionnelle. Ils servent leur secte et non l'humanité. C'est finalement la cause de leur faiblesse et de leur impuissance.

Aussi bien n'ai-je pas prétendu signaler comme un grave danger le programme du petit monde du *Sillon* — qui n'est, au surplus, qu'un programme. Nous aurons, l'heure venue, à voir les essais de réalisation. Il est à prévoir que ces façons d'éducation populaire ne différeront guère, — si ce n'est pour le nombre, parce qu'on n'y mettra pas le prix — de certain embauchage que pratiquent dans les faubourgs ces fameux démocrates : de Sabran-Pontevès, de Cuverville, et l'abbé Soulange-Bodin. Quelle tristesse seulement de nous dire qu'un reste d'inconscience dans la foule travailleuse et aussi le poids de la misère rendent possibles ces entreprises ignominieuses !

Le peuple conscient, le vrai peuple, résistera à la malice des bons apôtres de la « *formation sociale de la jeunesse ouvrière* ». Il a, pour s'instruire, les réunions de propagande, les causeries des soirées aux « maisons du peuple », l'ensei-

gnement populaire supérieur du *Collège de la rue Hallé,* de la *Coopération des Idées* ou *Université populaire,* les représentations et conférences dans les salles des Coopératives, par exemple à l'*Avenir de Plaisance.* En vérité les Cercles cléricaux d'études sociales ne pourront que plagier et corrompre les multiples moyens d'éducation populaire que d'autres ont employés avant eux et leur ont fait connaître.

Si, d'ailleurs, ces Cercles cléricaux semblent à l'heure présente se ranimer — et nous exposerons dans une autre étude leur organisation et leur force — ils ne sont plus en état de soutenir la lutte contre les groupements socialistes. Ils sont tout juste capables d'une œuvre de démoralisation, de division, de désagrégation du prolétariat, œuvre qui finirait par lentement s'étendre, si elle n'était sans cesse dénoncée et refoulée.

C'est pourquoi j'ai voulu, à propos des déclarations et projets d'un jeune catholique, marquer surtout les détours hypocrites de la nouvelle action cléricale contre la démocratie. L'Eglise ne commande plus au peuple affranchi ; elle ne menace plus le peuple soustrait à ses violences ; elle se rallie au peuple, avec des airs de générosité sociale, pour l'envelopper encore de sa domination énervante, partant corruptrice. Qui ne peut plus effrayer se contente de séduire.

VICTOR CHARBONNEL

P. S. — Depuis que cet article fut écrit, les *Salles de travail* cléricales ont commencé à fonctionner.

La première établie est 77, rue de Vaugirard.

C'est très curieux à visiter.

On sonne.

— La *Salle de travail* pour les ouvriers?...

— Au perron en face, au fond de la cour.

?... !...

Le perron en face est l'entrée d'un superbe hôtel.

Des timbres résonnent.

Un valet de pied en habit se dresse magnifique au haut du

perron et nous introduit dans un vestibule, puis dans un petit salon très « vieille famille ». Evidemment, on n'est pas méchant dans cette maison patriarcale.

Les *conseillers* (des étudiants, de vieux magistrats cléricaux devenus simplement marguilliers, des prêtres et des religieux), dans les salles isolées des salles de travail, causent amicalement, patelinent avec les jeunes ouvriers, et les aident dans leurs travaux.

Voilà ce que m'a raconté un visiteur qui avait vu, de ses yeux vu.

C'est égal, je crois que les braves enfants du peuple en auront vite assez d'aller se faire berner par des gens à larbins et à curés. Triste exploitation de la misère et de la faiblesse !

On nous dit que les *Salles de travail* cléricales vont se répandre dans le VIe, le VIIe et le XIVe arrondissement.

Nous sommes avertis, et nous avertirons le prolétariat.

V. Ch.

La Concentration des Forces Ouvrières

DANS L'AMÉRIQUE DU NORD (1)

Le mouvement ouvrier aux Etats-Unis est généralement mal connu en France : tout au plus a-t-on recueilli quelques vagues indications sur l'organisation jadis puissante des CHEVALIERS DU TRAVAIL ou quelques échos des violences dont furent cause les grandes grèves de Homestead et de Chicago. Il existe pourtant dans l'Amérique du Nord une organisation ouvrière extrêmement forte avec des rouages compliqués et des groupements multiples dont la connaissance n'est pas sans intérêt pour les socialistes français.

Comme en presque tous les pays ce sont les typographes qui se sont organisés les premiers vers 1850, et leur fédération actuelle, l'*Union Internationale Typographique*, est encore une des plus typiques et des plus importantes. D'abord, fiers de leur supériorité, ils n'avaient que du dédain pour les métiers inférieurs, pressiers, relieurs, et aussi pour les compositrices et les gens de couleur. Mais la crise commerciale et l'introduction du machinisme les ont bientôt forcés à vaincre leur répugnance et à admettre non seulement les pressiers, non seulement les femmes, mais aussi les nègres, fait incroyable en Amérique. Pendant ce temps, l'*Union Internationale Typographique* englobait la vieille et solide fédération des typos de langue allemande, la *German-American Typographia*. Puis les pressiers, les relieurs, ayant fondé de leur côté

---

(1) Louis Vigouroux. — Bibliothèque du Musée social. Colin, éditeur, 1899.

des Unions Internationales d'abord en rivalité avec celle des typographes, ces trois organisations ont été obligées par les nécessités de la lutte quotidienne de se réunir nationalement et localement dans la *Coalition des Métiers Alliés de l'Imprimerie*. Enfin des raisons de combat dont nous examinerons plus loin les causes ont fréquemment amené les typos à s'entendre dans une même ville avec des unions de métiers absolument distincts.

Ce qu'ont fait les typographes, les cigariers, les charpentiers, les métallurgistes l'ont fait, avec des modifications parfois profondes que leur impose leur situation, mais généralement sur un plan presque semblable. L'action locale conserve toujours une grande importance, et dans une ville, c'est souvent par un groupement d'ouvriers de métiers divers que débute le mouvement unioniste. Ce groupement subsiste parfois sous le nom d'Union Fédérale de travail. Mais en même temps un classement se produit et des unions locales, l'équivalent de nos syndicats professionnels, prennent naissance. Les unions locales de même métier se groupent régionalement et nationalement, voire internationalement, tandis que dans une même ville, dans un même Etat, les unions de métiers absolument différents créent des fédérations ou des unions centrales vaguement analogues à nos Bourses du Travail ; on trouve aussi des coalitions locales et nationales de métiers similaires; enfin la plupart de ces groupements, mais non encore tous, se fédèrent pour former l'organe supérieur du travail organisé de l'Amérique du Nord, la FÉDÉRATION AMÉRICAINE DU TRAVAIL.

La Fédération Américaine du Travail jouit d'une autorité incontestée sur le mouvement ouvrier aux Etats-Unis : son action s'étend jusque sur le Canada et le Mexique, même les unions encore indépendantes comme celles des verriers, des maçons, des ouvriers de chemin de fer subissent son influence et enregistrent ses décisions dans leurs journaux : tout fait présager qu'elles finiront par y entrer définitivement : d'ailleurs, en Amérique, en cas de conflits graves, tout le monde marche d'accord, même les CHEVALIERS DU

TRAVAIL avec lesquels la FÉDÉRATION est ordinairement en lutte ouverte.

La première tentative de concentration ouvrière, la Fédération des Trade-Unions ne fut qu'une conférence où se réunirent pendant quelques années les organisations ouvrières dans le seul but de faire de l'action législative. Mais, en 1886, devant l'hostilité des CHEVALIERS DU TRAVAIL, les unions comprirent la nécessité de se réunir sur une base à la fois plus solide et plus large : de là, la fondation de la FÉDÉRATION AMÉRICAINE DU TRAVAIL. Celle-ci tient chaque année une convention où sont représentées toutes les unions adhérentes (en 1898, on y comptait 67 unions nationales et un certain nombre d'unions centrales ou locales).Chaque union conserve une entière indépendance, mais la convention est l'autorité suprême : c'est elle qui règle les conflits de juridiction et jamais elle ne tolère deux unions affiliées et rivales, discute les questions ouvrières, revise le programme, enfin nomme le *Conseil Exécutif*, composé de neuf membres, dont elle vérifie les comptes et la gestion. C'est ce comité qui, pendant l'intervalle des sessions, règle les affaires courantes et prend toute décision que peut nécessiter la situation. Pendant ces dernières années il a été presque sans interruption présidé par S. Gompers, un cigarier, que ses ennemis mêmes tiennent en haute estime. Calme, énergique, il est un des leaders les plus écoutés de la Fédération dont il personnifie le pur unionisme actuel et il n'a pas peu contribué à faire repousser jusqu'ici, malgré une minorité forte et agissante, l'adoption d'un programme politique; pourtant on peut affirmer sans crainte qu'un jour ou l'autre la Fédération sera forcée de s'affirmer sur le terrain de la politique de classe, comme elle est chaque jour, dans des conflits partiels, obligée de le faire sur le terrain révolutionnaire; et peut-être ainsi, sans avoir rien sacrifié aux résultats immédiats, le prolétariat américain parviendra-t-il à faire l'économie d'un personnel politique.

Présentement le programme de la Fédération est celui des partis purement ouvriers des autres pays, auquel s'ajoute cependant quelques revendications du socialisme d'Etat, répondant

ici exclusivement à des intérêts de métiers : réduction de la journée de travail, salaire égal à travail égal, protection des enfants, surveillance des ateliers, abolition du truck et du sweating-system, responsabilité des employeurs, municipalisation des tramways de l'éclairage, étatisation des chemins de fer, télégraphes, etc. Pour le faire appliquer, elle recourt à l'action législative et à la pression sur les pouvoirs publics sans reculer devant les tentatives les plus audacieuses ; elle sait aussi quand il le faut remuer l'opinion publique par des conférences, des brochures, des journaux : enfin elle agit directement sur le patronat par la grève et aussi par la grève sympathique, lesquelles prennent parfois des proportions gigantesques et peuvent tourner à la révolte sanglante comme la grève des métallurgistes à Homestead (1892), comme celle des chemins de fer contre Pulmann à Chicago (1894), ou encore comme pendant la grève générale des mineurs (1897). Mais en dehors de ces conflits meurtriers, elle possède des armes bien particulières à l'Amérique et qu'elle sait manier avec une habileté merveilleuse, je veux parler du *boycott* et du *label:* par le *boycott*, elle atteint les ennemis de la classe ouvrière organisée en frappant d'interdit leurs produits ; par le *label*, elle indique les fabricants qui ont traité avec la Fédération : et l'emploi judicieux de ces moyens ont amené plus d'une fois à composition les patrons les plus récalcitrants : ainsi la Fédération distribue actuellement plus de 30 *labels* dont le « *blue-label* », celui des cigariers, qui a frayé la voie aux autres.

Plus la classe organisée est nombreuse, plus ces armes sont efficaces : aussi l'organisation des inorganisés même dans les métiers inférieurs est-elle avec la poursuite des « *scabs* », des renégats, une des principales occupations de la Fédération (elle a créé 880 nouvelles unions locales en 1897), qui y consacre la plupart de ses ressources, laissant aux unions le soin de créer entre leurs membres des liens pécuniaires qui les retiennent à elles : en effet son budget ne se monte qu'à une cinquantaine de mille francs et ce n'est que tout dernièrement que la convention de Kansas-City (1898), a voté une taxe destinée à alimenter une caisse de secours pour les grévistes. La

question des sans-travail, ce perpétuel souci du monde américain, n'est pas sans préoccuper grandement la Fédération : ainsi la réduction des heures de travail est encore souvent envisagée par elle comme moyen de diminuer le chômage; sans cesse elle réclame des pouvoirs publics des lois contre l'immigration, contre le travail des enfants et celui des prisonniers ; aussi lutte-t-elle avec acharnement, mais souvent sans succès contre l'introduction du machinisme que l'esprit ingénieux des Américains pousse à un point de perfection incomparable.

La raison d'être de toutes ces organisations, la cause première de toutes ces luttes n'est généralement due qu'à des questions de salaire. A la grève, au boycott, le patron répond par le *lock-out* et les employeurs se coalisent à leur tour contre les salariés, si bien que l'industrie vit dans un état d'instabilité dont tout le monde souffre : aussi le patron accepte-t-il quelquefois de débattre contradictoirement avec ses ouvriers les conditions du travail et à les régler pour une période déterminée : le *contrat collectif* du travail entre ainsi en jeu et l'imprimerie, le bâtiment, la mine en fournissent plus d'un exemple.

Entre autres, chaque année, au 30 juin, l'*Association amalgamée des ouvriers du fer et de l'acier* passe avec les principaux établissements métallurgiques américains des contrats fixant les salaires suivant une *échelle mobile*, variant d'après les prix du fer. Déjà en 1865, les *Fils de Vulcain* avaient obtenu l'échelle mobile, ce qui n'empêcha pas de nombreux conflits qui aboutirent en 1876 à la fondation de l'*Association amalgamée* dont la vie fut très prospère jusqu'en 1892. Cette année fut déclarée contre Carnegie, le roi de l'acier, la grève désastreuse et terrible de Homestead, où la dynamite et le canon régnèrent un moment en maîtres; malgré tout, les ouvriers furent battus; mais l'*Association*, bien que cruellement atteinte, est parvenue à conserver quand même sa juridiction.

Grâce à tous ces efforts, non seulement les salaires ont été augmentés ou maintenus dans les métiers les mieux organisés,

alors qu'ils fléchissaient partout ailleurs sous les coups de l'immigration, de la crise commerciale ou des trusts, non seulement la situation matérielle de l'ouvrier s'est un peu partout améliorée; mais encore le niveau intellectuel s'est élevé à mesure que l'ouvrier, même dans les métiers inférieurs, le salarié apprenait à comprendre, à s'organiser, à discuter; mais encore l'opinion publique et la classe intellectuelle se sont émues dans bien des cas et ont apporté au mouvement unioniste un précieux concours. Est-ce à dire que tout se bornera à des résultats immédiats, et ne peut-on entrevoir le jour où les ouvriers américains entreprendront eux aussi la lutte pour l'émancipation sociale avec d'autant plus de vigueur qu'ils seront mieux organisés ?

Chaque convention ne recèle-t-elle pas une ardente minorité de socialistes? Debs, le vaincu de Chicago, n'est-il pas devenu un leader socialiste tout en restant un unioniste convaincu? De ces tendances, M. Vigouroux s'afflige et prend un malin plaisir à ridiculariser, non sans raison parfois, les quelques politiciens qui prétendent représenter officiellement le socialisme en Amérique. Sans doute M. Vigouroux rêverait plutôt de grandes unions bien sages, en face de grands patrons bien bons, et dont la sagesse et la bonté feraient régner « la paix dans l'atelier »: on n'est pas plus « *Musée Social* ».

MARCEL LANDRIEU

LES RÉCENTES ŒUVRES DE ZOLA

Je retiens parmi les récentes œuvres de Zola :

Sa *Lettre au Président de la République*, publiée dans *l'Aurore* le jeudi 13 janvier 1898, après qu'un Conseil de guerre eut acquitté Esterhazy; sa *Lettre à Monsieur le Ministre de la Guerre*, publiée dans *l'Aurore* du 22 janvier 1898, après que le ministère eut engagé des poursuites restreintes ;

Son roman *Fécondité*, le premier des *Quatre Évangiles*, écrit dans l'exil en Angleterre, d'août 1898 à mai 1899, publié en feuilleton dans *l'Aurore*, du lundi 15 mai au mercredi 4 octobre 1899, et récemment paru en un volume chez Fasquelle ;

Son article de rentrée, *Justice*, publié dans *l'Aurore* du lundi 5 juin 1899 ;

Son article après l'arrêt de Rennes, *Le Cinquième Acte*, publié dans *l'Aurore* du mardi 12 septembre ;

Et enfin, après la grâce présidentielle, sa *Lettre à Madame Alfred Dreyfus*, publiée dans *l'Aurore* du vendredi 22.

Le Conseil de guerre, qui s'était réuni le 10, acquitta Esterhazy le 11 janvier. Ce fut un rude coup porté à la justice. Plusieurs se demandèrent si la justification de l'innocent serait jamais réalisée. Zola ne bougea pas : « Mais puisque nous avons raison ! » répétait-il assis dans les bureaux de *l'Aurore*. Il écrivit le lendemain sa *Lettre au Président de la République*. Elle parut le surlendemain jeudi matin. Ce fut la révélation du protagoniste. Il y eut un sursaut. La bataille pouvait recommencer. Toute la journée dans Paris les camelots à la voix éraillée crièrent *l'Aurore*, coururent avec *l'Aurore* en

gros paquets sous le bras, distribuèrent *l'Aurore* aux acheteurs empressés. Ce beau nom de journal, rebelle aux enrouements, planait comme une clameur sur la fiévreuse activité des rues. Le choc donné fut si extraordinaire que Paris faillit se retourner.

Pendant plusieurs jours il y eut comme une oscillation de Paris. J'allai voir Émile Zola, non par curiosité vaine. Je le trouvai dans son hôtel, rue de Bruxelles, 21 *bis*, dans sa maison de bourgeois cossu, de grand bourgeois honnête. Je ne l'avais jamais vu. L'heure était redoutable et je voulais avoir, de l'homme qui prenait l'affaire sur son dos, cette impression du face à face que rien ne peut remplacer. L'homme que je trouvai n'était pas un bourgeois, mais un paysan noir, vieilli, gris, aux traits tirés, et retirés vers le dedans, un laboureur de livres, un aligneur de sillons, un solide, un robuste, un entêté, aux épaules rondes et fortes comme une voûte romaine, assez petit et peu volumineux, comme les paysans du Centre. C'était un paysan qui était sorti de sa maison parce qu'il avait entendu passer le coche. Il avait des paysans ce que sans doute ils ont de plus beau, cet air égal, cette égalité plus invincible que la perpétuité de la terre. Il était trapu. Il était fatigué. Il avait une assurance coutumière, commode. Son assurance lui était familière. Il avait une impuissance admirable à s'étonner de ce qu'il faisait, une extraordinaire fraîcheur à s'étonner de ce que l'on faisait de laid, de mal, de sale. Il trouvait tout à fait ordinaire tout ce qu'il avait fait, tout ce qu'il venait de faire, tout ce qu'il ferait. « Rien », dit Pascal, « n'est plus commun que les bonnes choses : il n'est question que de les discerner ; et il est certain qu'elles sont toutes naturelles et à notre portée, et même connues de tout le monde. » (1)

Il me dit la tristesse qu'il avait de l'abandon où les socialistes laissaient les rares défenseurs de la justice. Il pensait à la plupart des députés, des journalistes, des chefs socialistes. Il ne connaissait guère qu'eux. Je lui répondis que ceux qui

---

(1) *De l'esprit géométrique.*

l'abandonnaient ne représentaient nullement le socialisme. — « J'ai reçu », me dit-il, « beaucoup de lettres d'ouvriers de Paris, une lettre qui m'est allée au cœur. Les ouvriers sont bons. Qu'est-ce qu'on leur a donc fait boire pour les rendre ainsi ? Je ne reconnais plus mon Paris. »

Je ne l'ai plus revu. Mais je l'ai retrouvé dans ses actes et dans ses œuvres.

Cette *Lettre au Président de la République* ne fit scandale que parce que le public ne savait rien. A présent que nous sommes renseignés, c'est une surprise, de la relire. Elle n'est pas scandaleuse. Elle est profondément révolutionnaire. Mais elle est modeste, et même un peu humble. Zola lui-même l'a fort bien jugée à son retour : « Et voilà que ma pauvre Lettre n'est plus au point, apparaît comme tout à fait enfantine, une simple berquinade, une invention de romancier timide, à côté de la superbe et farouche réalité. » (1)

Je ne veux retenir ici de cette Lettre que sa belle ordonnance classique et sa belle écriture. Zola, dès le commencement de l'Affaire, avait pris parti. Mais ses articles du *Figaro*, ses *lettres* surtout, sa *Lettre à la Jeunesse* et sa *Lettre à la France* comportaient de telles ponctuations et de telles métaphores que l'on pouvait se demander si la pensée en était toujours parfaitement ferme. Ces hésitations de la phrase et du langage figuré n'étaient que les premiers balbutiements non apprêtés d'une indignation qui éclate. Mais en face du crime évident et continué l'indignation se raffermit singulièrement. Le début de la *Lettre au Président de la République* est encore un peu gêné. La conclusion est sans aucun doute un des plus beaux monuments littéraires que nous ayons, et je me permets d'y insister.

Je ne connais rien, même dans *les Châtiments*, qui soit aussi beau que cette architecture d'accusations, que ces *J'accuse* alignés comme des strophes. C'était de la belle prophétie, puisque la prophétie humaine ne consiste pas à imaginer un futur, mais à se représenter le futur comme s'il était

(1) *Justice*, dans *l'Aurore* du lundi 5 juin 1899.

déjà le présent. C'était d'une belle ordonnance classique, d'un beau rythme classique, et l'auteur fut encore plus fidèle à ce rythme en écrivant, quelques jours après, sa *Lettre à Monsieur le Ministre de la Guerre.*

Cette ordonnance classique ne consiste pas, comme Hugo se l'est sans doute imaginé, à introduire dans le discours des répétitions artificielles. Au contraire elle consiste à ne pas introduire dans le discours des variations artificielles, à dire toujours la même chose, quand c'est toujours la même chose. Ainsi entendue, l'ordonnance classique est un effet de la sincérité. Je crois bien que la sincérité est le caractère le plus profond de Zola. Son entière sincérité est le fondement même de sa toujours jeune naïveté.

M. Gustave Kahn (1) a fort heureusement comparé le « principat d'ordre moral, plus encore que littéraire » qu'Émile Zola exerce parmi nous au principat « qu'avait exercé Hugo à la fin de sa vie. » Ce principat est à peu près le même en effet. Mais il n'est pas le même en esprit. Les actes et les paroles d'Hugo laissent une impression ou une arrière-impression perpétuelle de formidable insincérité. Les extraits des dernières *Choses vues* que nous avons lus dans les périodiques ne sont pas pour effacer cette impression. Le principat de Hugo était, en outre, autoritaire. Le principat libre d'Émile Zola est fondé surtout sur sa formidable sincérité. C'est parce qu'il est sincère, parce qu'il se sent sincère, que Zola se croit réaliste, qu'il est à l'aise dans ses actes, un peu gêné dans ses œuvres, et qu'il fut ce que Hugo ne fut jamais, un protagoniste.

Ces mêmes qualités nourrissent le roman, le poème de *Fécondité.*

Le premier des Quatre Évangiles, le saint Évangile de Notre-Seigneur-Jésus-Christ selon saint Matthieu, commence par le Livre de la génération de Jésus-Christ, fils de David, fils d'Abraham :

« *Abraham engendra Isaac. Isaac engendra Jacob. Et Jacob engendra Judas et ses frères.*

---

(1) *La revue blanche* du 15 octobre 1899.

» *Et Judas engendra de Thamar Pharès et Zara. Et Pharès engendra Esron. Et Esron engendra Aram...* » Ceci aussi est du classique.

Fécondité est le livre de la génération de Mathieu. Pierre Froment, le Pierre Froment de *Lourdes,* de *Rome* et de *Paris,* « avait eu de sa femme Marie quatre fils, Jean l'aîné, puis Mathieu, Marc et Luc. » (1)

Nous avons lu *Fécondité* en feuilletons dans *l'Aurore.* Par une harmonie merveilleuse, comme l'auteur avait écrit au loin, s'interrompant pour lire les journaux de France, ainsi nous avons lu au loin, nous interrompant pour lire les nouvelles de Rennes. Et, sans vouloir en faire un moyen d'art, les ajournements successifs du feuilleton donnèrent aux recommencements successifs du roman une singulière perspective, agrandie encore par l'importance des événements réels intercalaires. Quand nous arrivâmes à la fin, il y avait vraiment de très longs jours et de très longues années que Mathieu Froment s'était installé avec sa femme dans le petit pavillon à la lisière des bois.

De jour en jour attendant la suite au lendemain, nous donnions cours aussi au secret espoir que nous avions formé, que Mathieu deviendrait socialiste, que ce livre serait l'évangile du socialisme. Car nous n'éprouvons aucune fausse honte à constater le socialisme partout où il est en réalité, à le demander, sous son nom, partout où il doit être. Plusieurs descriptions des misères industrielles nous encouragèrent dans notre espoir. Nous fûmes finalement déçus.

Tout au commencement du livre, Mathieu est pauvre. Cela est si fortement établi que la mémoire de cette pauvreté traverse tout le roman jusqu'à la fin, masque les fortunes, et fait équilibre à la possession des richesses. Il n'y a là qu'un artifice, employé sincèrement, mais nullement probant. La pauvreté a toutes les vertus, moins une : celle de donner droit à la possession de la richesse. Mathieu et sa race finissent par

(1) *Fécondité,* page 4.

exercer le droit d'us et d'abus sur un nombre incalculable de moyens de production.

Zola n'a pas manqué de sentir la difficulté. S'il ne l'avait pas sentie de lui-même, Sully-Prudhomme (1) la lui aurait enseignée :

Du plus aveugle instinct je me veux rendre maître,
Hélas! non par vertu, mais par compassion;
Dans l'invisible essaim des condamnés à naître,
Je fais grâce à celui dont je sens l'aiguillon.
. . . .
L'homme à qui son pain blanc maudit des populaces
Pèse comme un remords des misères d'autrui,
A l'inégal banquet où se serrent les places,
N'élargira jamais la sienne autour de lui!

Selon que l'on résout ou non cette difficulté, on est ou on n'est pas socialiste. Sully-Prudhomme ne l'a pas résolue, mais supprimée par l'artifice de la stérilité. Zola ne l'a pas résolue, mais tournée par l'artifice du premier occupant et de la déshérence.

On répond facilement à Sully-Prudhomme : «Il ne s'agit pas seulement d'élargir sa place à l'inégal banquet. Il s'agit aussi d'élargir sa place au travail, provisoirement inégal. Et si les nouveaux travailleurs produisent assez pour élargir le banquet lui-même, il n'y a plus aucun inconvénient à ce qu'ils occupent à ce banquet non des places empiétées, mais des places nouvelles. Que si les nouveaux travailleurs produisent plus qu'ils ne consomment, c'est tout avantage pour la cité. »

J'abandonne ici cette comparaison du banquet, toujours un peu lourde et un peu inexacte. Je dis : « Si nos enfants ne produisent pas, comme ils consommeront quand même, ils seront des parasites : mieux vaut n'en pas avoir. Si nos enfants produisent, et consomment une égale valeur, ils deviennent socialement indifférents. Si nos enfants produisent,

(1) *Vœu*, dans *les Vaines Tendresses* (Poésies, 1872-1878), page 108 et suivantes, petite édition Lemerre.

et consomment un peu moins, s'ils produisent beaucoup et ne consomment guère, ils enrichiront le domaine commun de l'humanité. » Je donne ce raisonnement pour ce qu'il vaut : il est provisoirement, grossièrement, moyennement exact.

Si l'on admet ce raisonnement provisoire, la difficulté redoutable apparaît : l'enfantement ne se justifie socialement que par ce que les enfants seront dans la cité. Or on est rigoureusement assuré que les enfants demanderont à la cité les moyens de leur éducation, mais on ne sait pas quel travail les enfants donneront à la cité. Il y a là évidemment un crédit accordé par la cité aux générations naissantes et croissantes.

Zola n'a pas voulu, pour ainsi dire, que ce crédit fût demandé. Il n'a pas voulu que les fils de Mathieu dussent rien à la société. Mathieu ne demande rien à personne. Mathieu ne prend rien à personne. Mathieu fait pousser les moissons les plus luxuriantes dans des territoires de chasse abandonnés jusqu'à lui. « On n'avait qu'à faire comme lui, à créer les subsistances nécessaires, chaque fois qu'on mettait un enfant au monde; et il aurait montré Chantebled, son œuvre, le blé poussant sous le soleil, à mesure que poussaient les hommes. Certes, on n'accuserait pas ses enfants d'être venus manger la part des autres, puisque chacun d'eux était né avec son pain. » (1) Nicolas, fils de Mathieu, fait pousser des moissons plus débordantes encore, non plus seulement dans des pays incultes, mais dans des pays incivilisés, aux plaines infinies du Soudan. Mathieu continue à vivre en paysan. Nicolas court avec une audace folle et froide les risques lointains de coloniser. Cela masque l'usurpation; cela ne fait que la masquer. Marianne enfante une race de bourgeois.

Aussi longtemps que Mathieu fait sa terre et sa ferme avec ses bras, le roman peut sembler invraisemblable, il énonce un travail légitime, une production légitime, une vie légitime. Aussitôt que Mathieu réalise des bénéfices sur le travail de ses serviteurs et de ses servantes, — et cela ne manque pas

(1) *Fécondité*, pages 613 et 614.

d'arriver, bien que le roman soit à peu près muet là-dessus, puisque Mathieu achète une immense étendue de terres et fournit de l'argent pour acheter l'usine, — aussitôt que Mathieu devient un patron, tout ce travail devient illégitime, toute cette vie devient illégitime. On a beaucoup trop salué *Fécondité* comme un livre nouveau (1), comme le livre d'une génération nouvelle, comme le Livre d'un âge nouveau. Laurent Tailhade salue cette « annonciation des temps futurs pour un monde nouveau. » (2) Hélas non ! Ce livre est un livre ancien, cet évangile est un livre conservateur, indifférent au salariat comme l'Évangile de Jésus fut indifférent à l'esclavage.

En admettant qu'il y ait un droit du premier occupant, le premier occupant n'a le droit d'occuper que sa part, il n'a pas le droit de préoccuper des plaines. Et surtout il ne peut y avoir droit du premier occupant que sur ce qui n'est pas occupé. Or cette race glorieusement envahissante occupe, — sans faire attention, — des biens qui ne sont nullement tombés en déshérence. Deux fils de Mathieu, successivement, envahissent l'usine, la maison initiale. Beauchêne, l'usinier, tombe en épaisse déliquescence. Alors les représentants de la santé s'emparent normalement de la richesse constituée par cette usine. Il ne leur vient pas un seul instant à la pensée que ce dont ils s'emparent n'était pas même à ce malheureux Beauchêne, qu'ils font l'usurpation d'une usurpation, la spoliation d'une spoliation, que tous les samedis soirs, à l'heure de la paie, sous le gouvernement normal d'un Froment, les ouvriers sont aussi ponctuellement volés qu'ils étaient volés sous le gouvernement malade de Beauchêne. C'est pour n'avoir pas fait, au seuil de leur vie nouvelle, cette simple réflexion, que Mathieu et Marianne ont recommencé une ancienne humanité.

Mieux vaut sans doute une ancienne humanité saine

---

(1) Relire dans la *revue blanche* l'article déjà cité de Gustave Kahn.

(2) *Venus Victrix*, dans *la Petite République* du mercredi 25 octobre.

qu'une ancienne humanité malade. Il n'en est pas moins vrai que cet Ambroise, qui dispose agréablement des surprises pour les fêtes villageoises, pour les noces de diamant, est un homme redoutable :

« La fortune d'Ambroise s'était décuplée en dix ans. A quarante-cinq ans à peine, il régnait sur le marché de Paris. La mort de l'oncle Du Hordel l'ayant fait héritier et seul maître de la maison de commission, il l'avait élargie par son esprit d'entreprise, l'avait transformée en un véritable comptoir universel, où passaient les marchandises du monde entier. Les frontières n'existaient pas pour lui, il s'enrichissait des dépouilles de la terre, il s'efforçait surtout de tirer des colonies toute la richesse prodigieuse qu'elles pouvaient donner, et cela avec une audace triomphante, une telle sûreté de coup d'œil, au loin, que ses campagnes les plus téméraires finissaient par des victoires. Ce négociant, dont l'activité féconde gagnait des batailles, devait fatalement manger les Séguin, oisifs, impuissants, frappés de stérilité. Et, dans la débâcle de leur fortune, dans la dispersion du ménage et de la famille, il s'était taillé sa part, il avait voulu l'hôtel de l'avenue d'Antin... (1) Maintenant, l'hôtel entier revivait, plus luxueux encore, empli l'hiver d'un bruit de fêtes, égayé du rire des quatre enfants, de l'éclat de cette fortune vivante que renouvelait sans cesse l'effort de la conquête. » (2) Je demande simplement quelle différence il y a entre cet Ambroise et un homme de proie. Je demande combien cet Ambroise a mangé d'hommes et de maisons avant d'aller fêter le Père et la Mère à Chantebled.

Il ne suffit pas, pour être un homme nouveau, de chanter le premier né des dieux. N'oublions pas que nous sommes athées. Nous ne sommes pas athées seulement du vrai Dieu, de Iahvèh, de Jésus, nous sommes athées aussi des faux dieux, des dieux hellènes. « On rêve », dit M. Laurent Tailhade, ... « à l'invocation immortelle de Lucrèce proclamant Vénus

---

(1) *Fécondité*, page 705.
(2) *Fécondité*, page 707.

Victorieuse, la Déesse qui peuple les mers chargées de nefs et les terres grosses de fruits » ..... « Dans le roman de Zola, c'est aussi Vénus Victorieuse, Vénus Génitrice qui triomphe, reine des germes et de l'immortel espoir. Mais ce n'est pas le seul pullulement des êtres qu'elle suscite. La Bonté croît autour d'elle, comme une fleur sans seconde, fleur de l'humanité libre et reconquise à elle-même. » (1) Et encore : « C'est la bonne parole du travail, de la réconciliation finale et de la paix. » (1) Non ! Il faut distinguer. *Fécondité* est un roman d'amour, mais non pas un livre de paix et de bonté.

Ne soyons pas plus païens que les païens. Le même Lucrèce, qui invoquait Vénus au commencement de son poème : « *Déesse Vénus, mère des Enéades, volupté des hommes et des dieux...* » continue assez vite, et assez bien : « *Alors que la vie humaine gisait salement sous les yeux, écrasée sur terre sous la lourde religion, qui des régions du ciel montrait la tête, menaçante au-dessus des mortels par l'horreur de son aspect, pour la première fois un homme Grec osa lever des yeux mortels encontre, et le premier s'asseoir encontre.* » Je n'ai pas à concilier Lucrèce avec Lucrèce, mais au moins soyons comme cet homme grec. Levons nos regards humains vers les dieux. Ne croyons pas qu'il suffise de chanter l'hymne de l'amour universel : « Et, de même que, le soir de la conception, toute l'ardente nuit de printemps, avec son odeur, était entrée pour que la nature entière fût de l'étreinte féconde, de même aujourd'hui, à l'heure de la naissance, tout l'ardent soleil flambait là, faisant de la vie, chantant le poème de l'éternelle vie par l'éternel amour. » (2) « (Marianne) n'était point seule à nourrir, la sève d'avril gonflait les labours, agitait les bois d'un frisson, soulevait les herbes hautes où elle était noyée. Et, sous elle, du sein de la terre en continuel enfantement, elle sentait bien ce flot qui la gagnait, qui l'emplissait, qui lui redonnait du lait, à mesure que le lait ruisselait de sa gorge. Et c'était là le flot de lait coulant par le

(1) Article cité.
(2) *Fécondité*, page 223.

monde, le flot d'éternelle vie pour l'éternelle moisson des êtres. Et, dans la gaie journée de printemps, la campagne éclatante, chantante, odorante, en était baignée, toute triomphale de cette beauté de la mère qui, le sein libre sous le soleil, aux yeux du vaste horizon, allaitait son enfant. » (1) « De toutes parts, la vie féconde charriait les germes, créait, enfantait, nourrissait. Et, pour l'éternelle œuvre de vie, l'éternel fleuve de lait coulait par le monde. » (2) Jamais sans doute un hymne aussi éclatant ne fut chanté à la gloire de Vénus perpétuelle, et près de cette ardente prière *le Sacre de la Femme* semblera un excellent exercice de bonne rhétorique. Pourquoi faut-il que les enfants nourris de ce lait, qui au commencement du livre bondissaient innocemment parmi les jeunes feuillages, deviennent à la fin des hommes aussi durs. La mémoire de leur enfance lactée, l'enfance de leurs petits frères et sœurs et de leurs enfants ne suffit pas pour innocenter toute leur vie. Mathieu s'imagine un peu facilement que la religion de la vie suffit : « Des millions de nouveaux êtres pouvaient naître, la terre était grande, plus des deux tiers restaient à défricher, à ensemencer, il y avait là une fertilité sans fin pour notre humanité sans limites. » (3) Il adopte une théorie des révolutions qui est surtout vraie des jacqueries, qui ne sera sans doute pas vraie de la révolution sociale : « Est-ce que toutes les civilisations, tous les progrès ne s'étaient pas produits sous la poussée du nombre? Seule, l'imprévoyance des pauvres avait jeté les foules révolutionnaires à la conquête de la vérité, de la justice, du bonheur. Chaque jour encore, le torrent humain nécessiterait plus de bonté, plus d'équité, la logique répartition des richesses par de justes lois réglant le travail universel. » (3) Pourquoi faut-il que les Froment n'introduisent pas dans l'humanité des mœurs conformes à ces lois futures?

Levons nos regards humains vers les dieux du ciel. Vénus

---

(1) *Fécondité*, page 247.
(2) *Fécondité*, page 615.
(3) *Fécondité*, page 614.

ne fut pas une déesse de paix, de bonté. Si Iahvèh fut un Dieu jaloux, les dieux de l'Olympe étaient des dieux envieux. Les dieux d'en haut n'ont pas toujours aimé la fécondité humaine. La morne Niobé ne s'enorgueillit pas un long temps de ses sept filles et de ses sept fils.

Fécondité n'est pas un livre de charité. Si la maison des Froment grandit aussi rapidement, c'est en partie parce que ni Mathieu ni les siens ne laissent filtrer leurs forces dans les fissures de la charité. Il ne faut pas se laisser abuser par plusieurs démarches qu'il fait. Le nombre des personnes qu'il essaie de sauver, assez maladroitement, est infime, si on le compare à sa puissance grandissante. L'effort qu'il donne pour sauver les périclitants est infime, si on le compare à l'effort qu'il donne pour fonder sa race. Or il est permis de dire que la charité est impuissante, quand on l'a essayée sérieusement ; il est permis de déclarer que tous les efforts donnés à la charité sont vains, sont perdus, mais à une condition : c'est que de la charité abandonnée on monte à une action plus efficace, à la solidarité, mais non pas que l'on redescende à la bourgeoise acquisition des richesses. Quand un bourgeois qui monte s'arrête à la charité, il s'arrête beaucoup trop tôt. Mais cela vaut assurément beaucoup mieux que de rester bourgeois simplement. *Fécondité* n'est pas un livre de bonté, d'humanité.

Fécondité n'est pas un livre de paix. Je prie qu'on le relise et que l'on n'oublie pas de voir cette guerre incessante. Ne nous laissons pas séduire à un nouvel artifice employé sincèrement. Zola donne aux Froment, à quelques exceptions près, une victoire si facile, si écrasante, si abondante, que la pensée du lecteur ne s'attache pas à la considération de la bataille. Mais les guerres victorieuses n'en sont pas moins des guerres. Les invasions faciles n'en sont pas moins des envahissements. Les oppressions aisées n'en sont pas moins des étouffements, des écrasements.

Fécondité est le livre de la guerre. Parce qu'ils possèdent les biens de ce monde à titre de propriétaires individuels,

tous ces Froment sont des hommes de guerre et non pas des hommes de paix. Ces enfants dont nous admirions la parfaite communauté de vie, quand ils sont mis hors de page, commencent des possessions individuelles, des vies individuelles. De l'abondance du lait commun, de la nourriture qu'ils semblaient partager communément avec la vie universelle, avec le monde en nourriture, voici qu'ils redescendent bourgeoisement à l'individualité de leurs nouvelles familles. Ces enfants partageaient avec les blés et l'herbe. Ces hommes ne partagent plus même avec les autres hommes. Ils prennent la part des autres hommes. Ils prennent la part des autres Froment. Voici qu'ils possèdent séparément et, bien entendu, qu'ils se chamaillent. *Fécondité* est si peu un livre de paix que les Froment ont déjà des guerres intérieures, des guerres civiles. Celui qui est meunier, Grégoire, fait la guerre à Gervais, celui qui est fermier. « Grégoire était, en affaires, d'une rudesse d'homme sanguin, qui s'entêtait à ne jamais rien lâcher de son droit. » (1) Marianne, au déclin de sa vie, est malade d'âme et court le danger de mort par la tristesse de cette guerre intestine. Je demande s'il n'y a pas des mères qui meurent tout à fait quand Grégoire exerce, en affaires, sa rudesse d'homme sanguin contre des hommes qui ne sont pas des Froment.

Que l'on y fasse attention : dans cette aventure de la ferme et du moulin, c'est la guerre qui est naturelle, et c'est la réconciliation qui est artificielle. De la possession, de la propriété individuelle des moyens de production, ce qui sort naturellement, c'est la guerre des possesseurs, des propriétaires. Ceux-ci peuvent se réconcilier dans un commun amour filial. Cette communauté des sentiments ne suffit pas. Elle n'est harmonieuse et durable que si elle se fonde sur la communauté des biens. Ces Froment vivent en bourgeois. Denis, succédant à l'usine à son frère Blaise assassiné, veut cependant que l'on prélève « sur les bénéfices une pension pour Charlotte,

(1) *Fécondité*, page 698.

la veuve. » (1) Et l'auteur estime que c'est par une honnêteté délicate. Parmi les « cent cinquante-huit enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, sans compter quelques petits derniers-nés, ceux de la quatrième génération » (2) qui figurent uniformément au grand banquet des noces de diamant, il doit y avoir, si le livre est conforme aux réalités de la vie, sous l'apparente uniformité de la fête en commun, des riches et des pauvres. Et même avant, si l'avant-dernier des fils, Nicolas, quitte le Chantebled de la métropole et va fonder un Chantebled colonial, soudanais, ce n'est pas, remarquons-le bien, qu'il manque de place pour travailler, car la ferme est grande, l'usine est grande, la maison d'Ambroise est grande : c'est qu'il manque de place pour fonder, pour commander, pour être à son tour un patriarche, un chef de dynastie. « Ses frères, ses sœurs, avant que son tour fût venu, avaient déjà pris toutes les terres environnantes, à ce point qu'il étouffait, menacé de famine, en quête du large champ rêvé, qu'il cultiverait, où il moissonnerait son pain. » (3) Or si un homme peut commander à des plaines illimitées, aucun homme ne peut labourer des plaines sans limites. C'est pour ne pas partager avec ses frères la terre labourable que Nicolas va chercher fortune au Soudan, qu'il va fonder au Soudan la deuxième dynastie. Les Froment ont soif de commander. Nicolas Froment a soif d'un commandement infini. La divine jouissance d'envahissement qu'il éprouve à satisfaire cette soif ne me fait pas oublier que les guerres coloniales sont les plus lâches des guerres, que le Soudan n'a jamais été une colonie de peuplement, qu'il ne le sera sans doute jamais, que toutes les fois que des fils de France ont tenté la conquête de ces plaines, c'est la luxuriance et la luxure de cette faune, de cette flore, de ce climat qui les a tués ou qui les a conquis. Les dangers fous que bravent Nicolas et Lisbeth ne les justifient pas, car les moyens ne justifient pas la fin. Je demande

(1) *Fécondité*, page 593.
(2) *Fécondité*, page 721.
(3) *Fécondité*, page 658.

ce que c'est que cet officier blanc qui, dans le petit fort voisin, « commande à une douzaine de soldats indigènes. » (1) La famille française est « forcée parfois de faire elle-même le coup de feu. » (1) Des coups de fusil lointains sont tout de même des coups de fusil. Tirer un coup de fusil ailleurs qu'au stand est une opération grave.

Loin que *Fécondité* soit un livre d'humanité, de solidarité, c'est le livre de la conquête de l'humanité par les Froment. C'est, en un sens, le recommencement, beaucoup plus dangereux, parce qu'il paraît moral, de certaines histoires des Rougon-Macquart. C'est ici proprement *la Fortune des Froment*. Cela est masqué par le lyrisme et par un certain ton de fantaisie, mais cela n'en est pas moins réel :

« Mathieu, gaiement, donnait des ordres.

« En face de nous deux, là, mettez son couvert... Il sera » seul en face de nous, tel que l'ambassadeur d'un puissant » empire. » (2) Mathieu se trompe : Dominique, le fils aîné de son fils Nicolas, est bien réellement l'ambassadeur d'un puissant Empire économique institué au Soudan. Et c'est cela qui m'épouvante.

Ces Froment pouvaient fonder une cité nouvelle. Mathieu n'a fondé qu'une patriarchie, c'est-à-dire la plus naturelle des monarchies, et la plus vénérable. Mais l'ancienne humanité a éprouvé bien des patriarchies sans y trouver le bonheur final et harmonieux. Cette malheureuse Rose s'amusait de « royal couple » et de « Majestés voisines » (3). Elle avait, hélas ! beaucoup plus profondément raison qu'elle ne se l'imaginait.

Je demande ce que deviendront les Froment quand le Père et la Mère seront morts. S'ils ne font qu'une nation de plus parmi les nations, que m'importe ? S'ils ne font qu'une jeune nation parmi les vieilles nations, que m'importe ? Auront-ils des guerres civiles, auront-ils entre eux l'horreur des guerres

(1) *Fécondité*, page 742.
(2) *Fécondité*, page 734.
(3) *Fécondité*, pages 548 et 549.

fraternelles? Mais toutes les guerres ne sont-elles pas des guerres fraternelles? Et quand les Froment seront nombreux comme les Anglais, quand leur envahissement sera barré, feront-ils des expéditions pour passer le Vaal? Feront-ils eux-mêmes la guerre? La feront-ils faire à des mercenaires? Auront-ils des esclaves, comme ils ont des salariés? Tout cela finira-t-il par du nationalisme?

Telle fut la déception que *l'Aurore* nous apportait de jour en jour. Cette famille en qui nous avions mis nos espérances les plus chères tournait mal, sous nos yeux. Zola n'était pas devenu socialiste. Par quel mystère ce révolutionnaire admirablement ardent avait-il pu ne pas se fondre à son propre feu? Comment celui qui fut le protagoniste de la Justice dans une cause individuelle n'a-t-il pas reconnu que l'injustice universelle passait tous les jours? Comment a-t-il pu introduire l'injustice, l'injuste concurrence au plus profond d'un livre écrit en exil? Cela déçoit l'attente et passe l'entendement. Quand des socialistes ne sont pas révolutionnaires comme Zola, c'est une grande inconséquence. Mais quand un révolutionnaire comme Zola n'est pas socialiste, c'est une grande inutilité. La révolution n'étant que le moyen du socialisme, et celui-ci étant la fin, mieux vaut encore, socialement, un socialiste qui n'est pas bien révolutionnaire, qu'un révolutionnaire qui n'est pas socialiste du tout.

CHARLES PÉGUY

(A suivre)

ENQUÊTES ET MONOGRAPHIES

LE COMITÉ FÉDÉRAL DES BOURSES DU TRAVAIL

Il faudrait un volume pour faire l'historique politique et économique de la Fédération des Bourses du travail. Les Bourses du travail, en effet, ont en peu d'années (car la plus ancienne ne date que de 1886) tant élargi le champ de leurs entreprises, certaines de ces entreprises sont si complexes et inspirées par une observation si profonde des phénomènes sociaux, qu'on ne pourrait en faire l'exposé dans le cadre étroit d'une revue, sans les mutiler, sans leur ôter toute leur signification, sans être contraint de laisser dans l'ombre la haute idée que s'est faite peu à peu le prolétariat de sa mission sociale.

Bornons-nous donc à dire que la Fédération proprement dite, l'union créée entre les Bourses du travail, date de 1892 et fut l'œuvre d'un congrès tenu à Saint-Etienne. Cette Fédération comprend deux éléments : les Bourses du travail et le Comité central qu'elles ont constitué.

D'habitude, l'histoire d'une société est celle de ses représentants : l'histoire de France, c'est celle des rois et des hautes classes ; l'histoire contemporaine, c'est celle du personnel politique qui, depuis trente ans bientôt, occupe le pouvoir ; l'histoire même des sociétés privées, l'Association Internationale des Travailleurs, par exemple, est celle des conseils qui les administrent.

La « Fédération des Bourses du travail » est le premier exemple d'une agglomération dont les représentants n'ont rien à dire d'eux-mêmes et ne peuvent être utiles qu'en publiant leur méthode de travail, tandis que les « administrés », lentement, silencieusement, mais sûrement, parviennent à créer un État dans l'État.

Dire comment s'est opéré ce renversement de l'ordre habituel des choses, montrer qu'une collaboration, mieux qu'une direction, permet d'accomplir de nobles tâches : tel est le but des pages suivantes, tirées d'une monographie générale des Bourses du travail de France.

La Fédération des Bourses du travail de France est représentée par un Comité qui siège à Paris et qui se compose d'un délégué par Bourse du travail adhérente.

Pour être délégué d'une Bourse, il suffit d'être syndiqué, de réunir les conditions de domicile et de loisir nécessaires pour remplir son mandat avec exactitude, et d'avoir donné des preuves d'intérêt au développement des Bourses du travail.

Ce qui paraît étonnant dès l'abord, c'est qu'on puisse faire partie du Comité, c'est-à-dire être appelé à gérer les intérêts généraux des Bourses du travail, sans être adhérent soi-même à une Bourse. Mais cette anomalie s'explique si l'on considère que le Comité siège à Paris et que l'organisation corporative parisienne a un fonctionnement exceptionnel.

La Fédération déclare qu'il n'existe pas à Paris de Bourse du travail. Pour elle, en effet, une Bourse du travail ne peut être que l'union générale des syndicats d'une ville, administrant librement les fonds et les locaux mis à sa disposition par la municipalité. Or, il n'y a et *il ne peut légalement y avoir*, dans les immeubles de la rue du Château-d'Eau et de la rue Jean-Jacques-Rousseau, aucune union de syndicats jouissant de pareilles prérogatives. Les immeubles sont gérés et la subvention municipale répartie par délégation du préfet de la Seine, et une union particulière de syndicats constituée dès la réouverture des deux immeubles (1896) s'est vu retirer le droit de prendre le titre de Bourse du travail de Paris.

Cette union, connue sous le nom d'Union des syndicats du département de la Seine, a été admise, il est vrai, dans la Fédération comme Bourse du travail de Paris ; mais deux raisons s'opposaient à ce que les candidats-délégués au Comité fussent *obligatoirement* membres de l'Union de la Seine. La première (qui n'existe plus aujourd'hui), c'est que l'Union siège rue du

Château-d'Eau et que nombre de syndicats parisiens, non contents de refuser l'hospitalité préfectorale, ne veulent pas davantage faire partie d'un groupement qui l'a acceptée ; la seconde raison est que l'Union repousse tout syndicat constitué illégalement et que la Fédération ne pouvait empêcher de participer à son œuvre d'excellents syndiqués uniquement coupables d'avoir des vues particulières sur la loi du 21 mars 1884.

Voilà pourquoi, le Comité siégeant à Paris, il suffit, pour en faire partie, de s'être manifestement intéressé au développement et à l'action des Bourses du travail.

En apparence, aucune règle ne préside au recrutement des membres du Comité. Chaque délégué désigne au secrétaire les militants syndiqués de sa connaissance disposés à représenter une Bourse, et le secrétaire dresse, des noms qui lui sont communiqués, une liste qui est envoyée à chaque Bourse privée de représentant ou nouvellement adhérente. Mais à la suite de récriminations, il fut convenu en congrès que désormais le secrétaire compléterait, autant que possible, les listes de candidats-délégués par des indications sur leurs attaches politiques, en sorte que les Bourses, si elles le jugeaient convenable, pussent se choisir des représentants professant exactement leurs propres opinions.

Ce n'était d'ailleurs que la consécration d'un fait existant depuis longtemps. Certains membres du Conseil local parisien de la *Fédération des syndicats et groupes corporatifs* ayant tenté en 1893, par manœuvres plus ou moins loyales, de conquérir un Comité qui s'annonçait puissant, le secrétaire nommé en 1894 s'efforça toujours de maintenir l'égalité proportionnelle entre les diverses opinions socialistes professées dans le Comité, et même de procurer à chaque Bourse un représentant de son opinion, de façon que le Comité fût le plus exactement possible l'image des Bourses fédérées.

Quarante-neuf Bourses du travail sont adhérentes à la Fédération. La plupart d'entre elles répudient toute liaison politique, et c'est surtout dans le groupe de leurs représentants qu'il faut chercher ces anarchistes avérés que les Bourses ont maintenus malgré les reproches de certaines écoles socialistes.

Trois Bourses, dont les adhérents sont, en proportions diverses, affiliés au Parti socialiste révolutionnaire (blanquiste), sont représentées par des membres du Comité socialiste révolutionnaire central.

Une dizaine de Bourses, enfin, à tendances allemanistes, ont pour délégués des membres du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire.

Il n'y a point de Bourse professant la théorie de la Fédération des travailleurs socialistes (broussistes); et quant aux cinq Bourses plus ou moins inféodées à la politique du Parti Ouvrier Français, du jour où elles constatèrent que jamais le siège du Comité ne serait transféré en province, exposé par conséquent à leurs entreprises, elle quittèrent la Fédération (1).

Le Comité n'a pas de bureau ni même de président de séance. Les affaires sont expédiées par un secrétaire (rétribué à raison de 1,200 francs par an), un secrétaire-adjoint et un trésorier responsables. Chaque séance débute par la lecture

---

(1) Voici la liste des délégués à la date du 1er juin 1899 : Yvetot, de la chambre syndicale typographique parisienne; Arbogast; Crémieu, publiciste; F. Guérard, secrétaire du syndicat indépendant des employés de Paris; Lavaud, secrétaire de la Fédération du Centre (P. O. S. R.); Voilin, de l'Union des mécaniciens; Gaule, comptable de la Fédération des travailleurs du Livre; Delesalle, rédacteur aux *Temps nouveaux;* Albert Lévy; Grentzel, secrétaire du syndicat des estampeurs et découpeurs sur métaux; Mazelet, rédacteur à la *Petite République;* Duroch, du syndicat des peintres en voitures; Ebers, secrétaire du Comité socialiste révolutionnaire (P. S. R.) du quinzième arrondissement; Bourderon, du syndicat des tonneliers; Briat, secrétaire du syndicat des ouvriers en instruments de précision; Lanegrand, secrétaire du syndicat des tapissiers; Braun, secrétaire de la Fédération nationale des métallurgistes; Baumé, secrétaire de l'Union des syndicats du département de la Seine; Pelloutier; Girard, secrétaire du Comité de la grève générale; Beausoleil, secrétaire du Syndicat des employés; Bouanchaud, trésorier de l'Union des Syndicats de la Seine; Fournet, du syndicat des employés et porteurs de journaux; Latapie, du syndicat des ouvriers en instruments de précision; Quillent, conseiller prud'homme; Léon Remy, professeur, traducteur de la *Critique de l'économie politique* de Marx; Bonnet, du syndicat national des travailleurs des chemins de fer; Bouchy, du syndicat des dessinateurs en broderies.

du procès-verbal précédent et de la correspondance, puis se continue par la discussion des questions soulevées par la correspondance, inscrites à l'ordre du jour ou posées par les délégués. Il n'y a vote que dans le cas, extrêmement rare, d'une divergence de vues irréductible. Les réunions ont lieu deux fois par mois et durent de neuf heures du soir à minuit.

La suppression du président de séance et des votes inutiles ne date que de l'entrée dans le Comité de délégués anarchistes ; mais l'expérience eut bientôt convaincu tous les membres qu'entre hommes sérieux et désintéressés il n'est point besoin de pion, chacun se faisant honneur de respecter la liberté de discussion et même (sans faire fléchir ses principes) de maintenir les débats sur le ton de la causerie.

De 1894 à 1896, tous les efforts des Bourses du travail de Lyon, de Grenoble et de Toulon tendirent à dénoncer cette « anarchisation » et à obtenir de chaque congrès fédéral le transfert du Comité soit dans une ville de province une fois désignée, soit au siège de chaque congrès.

Ah ! les homériques disputes qu'il fallut engager aux Congrès de Nîmes (1895) et de Tours (1896) pour déjouer les projets de nos adversaires, sans brutalité, et combattre fermement pour le salut d'une association déjà menacée, sans altérer une diplomatique concorde !

Vous ne pouvez pas, disions-nous, songer à placer le Comité fédéral dans les départements parce qu'il vous sera impossible, en n'importe quelle ville de province, de recruter les délégués nécessaires pour le constituer, parce que vous n'avez pas le droit, tandis que l'État concentre ses moyens de défense, d'éparpiller les vôtres, parce que ce sera toujours à l'heure où une pratique, difficile à acquérir, aura rendu les membres sortants de votre Comité aptes à remplir leur tâche qu'il faudra leur donner des successeurs et recommencer l'apprentissage administratif.

« Sans doute, concluions-nous, nous sommes fédéralistes : sans doute nous ne devons cesser de revendiquer l'autonomie communale, la division des pouvoirs, la diminution de l'autorité centrale ; mais ces revendications, devons-nous nous les

appliquer à nous-mêmes ? Evidemment non, sous peine d'être nos propres dupes. Combiner nos efforts pour affaiblir la classe exploitrice, disputer au Pouvoir central aujourd'hui cette attribution, demain cette juridiction, un autre jour cette prérogative : c'est là, en effet, la tâche qui nous incombe; mais en même temps qu'il travaille à l'affaiblissement de ses ennemis, à la désagrégation de la centralisation gouvernementale, le prolétariat doit accomplir la concentration de ses propres forces pour augmenter de plus en plus ses chances de victoire et hâter l'heure de la transformation sociale. La Révolution faite, il n'y aura plus d'État, par conséquent, plus de centralisation. »

A quoi les partisans du transfert répondaient qu'en administrant les affaires fédérales, les petites villes acquerraient des qualités administratives dont l'absence est souvent regrettable, que le transfert débarrasserait Paris des griefs d'accaparement sous lesquels on l'accable, que d'ailleurs la province possédait un certain nombre de Comités de fédérations professionnelles très florissants, qu'enfin des décentralisateurs se devaient d'expérimenter au moins pendant un an les facultés organisatrices de la province.

Les Bourses du travail ne se rendirent jamais à ces raisons, d'abord parce qu'elles les sentaient peu sincères, plutôt inspirées par la passion politique, et qu'ensuite elles ont sur la centralisation et le fédéralisme des idées plus pratiques que sentimentales.

Fédéralistes, elles le sont, en effet, foncièrement, et dès l'origine, sans doute, elles eussent dénoncé le pacte fédéral si le Comité avait prétendu leur dicter les questions à résoudre, y apporter des solutions toutes faites en leur attribuant force légale, se transformer, en un mot, de bureau de correspondance et d'informations en Comité directeur. Non seulement les Bourses n'ont jamais attendu du Comité autre chose que l'étude préliminaire de sujets d'intérêt commun (sujets et étude dont elles se réservaient l'acceptation ou le rejet final), mais elles ne considèrent également leurs congrès que comme des foyers où se forgent les instruments de discussion et de

travail. Nous pourrions même citer des cas où des Bourses ont formellement désavoué certaines délibérations.

Néanmoins, elles comprenaient que, pour rendre des services, leur Comité devait être placé à Paris, et que l'y maintenir, ce n'était nullement faire adhésion à la politique centralisatrice, mais, d'une part, éviter que le Comité ne tombât chaque année entre les mains d'une école politique nouvelle (ce qui eût été fatal, le Comité étant en province), et, d'autre part, le mettre en contact avec la vie sociale, lui ouvrir la source des expériences économiques, le fortifier de toute la force des autres groupements corporatifs parisiens, bref, le mettre en état de renseigner fidèlement, sûrement et rapidement, ses commettants sur les moindres faits publics.

C'est pourquoi les Bourses du travail, consultées directement sur la question, donnèrent en 1897 à la décision prise antérieurement par les Congrès de Nîmes et de Tours la confirmation la plus éclatante. Depuis lors, le débat annuel sur le déplacement ou le maintien du Comité n'a plus figuré à l'ordre du jour des Congrès de la Fédération.

Le Comité a-t-il abusé de sa victoire? C'est ce que va nous faire connaître son mode de travail.

Chaque réunion fédérale, avons-nous dit, est consacrée : 1° aux questions soulevées par la correspondance; 2° aux projets émanant de l'initiative du Comité; 3° aux projets émanant des Bourses de travail.

Les questions soulevées par la correspondance sont généralement d'ordre administratif et d'importance médiocre, et il est rare que le Comité n'ait pas à approuver purement et simplement la suite qui leur a été donnée par le secrétaire. Mais parfois elles touchent à des points épineux de doctrine syndicale ou même aux principes socialistes. Par exemple : peut-on admettre dans une Bourse du travail des marchands forains, gent susceptible d'occuper accidentellement des employés salariés? Un syndiqué qui, pour des raisons quelconques, a quitté le syndicat de sa profession, peut-il être admis dans un autre, sous prétexte qu'il y a des ouvriers des deux métiers dans le même atelier, ou, en d'autres termes,

que les deux métiers concourent à la confection du même produit? Un militant dont la profession ne compte pas assez de membres pour qu'il soit possible de constituer un syndicat, peut-il néanmoins être secrétaire d'une Bourse du travail? Un syndicat peut-il affecter une partie de ses fonds à la création d'un service de secours mutuels, malgré la protestation d'un certain nombre de ses membres, etc.?

De ces questions, on le voit, les unes intéressent le principe de la lutte de classes, considérée non comme un dogme (les organisations corporatives se moquent de la théorie, et leur empirisme, pour le dire en passant, vaut au moins tous les systèmes du monde, qui ont juste la durée et l'exactitude des prédictions d'almanach), mais comme un moyen de préservation contre l'envahissement des *petits-bourgeois* socialistes; les autres intéressent le mode de constitution de l'armée syndicale.

Or, elles sont toutes et toujours résolues dans le sens le plus libertaire; et la solution même n'en est donnée aux Bourses du travail qu'à titre documentaire, celles-ci restant juges de savoir si elles l'appliqueront ou non, suivant que les arguments qui l'étayent leur auront paru plus ou moins solides.

Les projets des deux autres catégories sont plus importants et nécessitent, non seulement de difficiles études, mais parfois aussi de longues enquêtes. Voyons, par exemple, comment procède le Comité pour l'établissement d'un projet tel que le secours de route.

Au Congrès de Toulouse (1897), une Bourse du travail proposa que le Comité fédéral fût chargé d'établir un projet de secours de route commun à toutes les Bourses du travail fédérées, de telle sorte qu'un ouvrier en chômage exerçant n'importe quelle profession, pût trouver dans chaque Bourse (même privée du syndicat de sa profession) le réconfort matériel et moral qui garde le travailleur contre les suggestions intéressées du capitaliste.

Pour mener à bien sa tâche, le Comité commença par rechercher sur quelles bases a été établi et comment fonc-

tionne ce service du secours de route dans l'Union compagnonnique du Tour de France, dans la Fédération française des travailleurs du Livre et dans la Société générale des chapeliers; puis, il dressa un premier projet qui fut soumis en 1898 au Congrès de Rennes. Malgré une discussion approfondie, le Congrès, craignant les conséquences d'une décision hâtive, renvoya le projet au Comité avec mission de l'amender, puis de le transmettre aux Bourses du travail. Aujourd'hui les Bourses ont fait connaître leur avis : la presque totalité accepte le projet; certaines le modifieront; quelques-unes seulement déclarent que décidément elles ne pourraient, faute de ressources, accepter la charge du secours de route. Il n'importe. Contrairement à ce qui se passe ailleurs, chacune des Bourses qui acceptent le projet restera juge des moyens de l'appliquer; et quant à celles qui ne peuvent ou ne veulent en faire l'essai immédiat, aucune majorité ne violera leur autonomie; l'exemple seul peut, d'après les traditions de la Fédération des Bourses, les amener soit à se développer pour rejoindre leurs devancières sur la route de la solidarité, soit à comprendre l'utilité du viaticum.

L'absence de despotisme collectif qui caractérise la fédération se manifeste encore plus vivement dans les projets émanant de l'initiative du comité fédéral.

Lorsque celui-ci crut le moment favorable pour l'ouverture d'une propagande spéciale dans les campagnes, il songea à fournir aux bourses une sorte de guide pour la constitution de syndicats agricoles, susceptible d'adaptation à toutes les localités. Il consulta donc des propagandistes initiés à la vie et aux mœurs du paysan, obtint d'eux des indications d'une précision remarquable et dressa des statuts-type.

Or, qu'est-ce que ces statuts? Un code de propagande rurale? Pas le moins du monde. Ce ne sont, même en l'état d'achèvement où ils sont portés, que des indications, que les Bourses du travail restent maîtresses d'utiliser dans la mesure où le leur permettront les circonstances de temps et de lieu.

Ainsi, les Bourses entre elles et le Comité à l'égard des

Bourses ne sont que des intermédiaires se fournissant mutuellement les moyens théoriques et pratiques de se développer. La Bourse chancelante ou brusquement privée de subvention est certaine de recevoir des autres les subsides nécessaires pour pouvoir se constituer tout à loisir une existence indépendante; la Bourse qui a besoin de connaître les procédés employés et les résultats obtenus dans un domaine quelconque de la propagande et sur un point quelconque du territoire, trouve auprès des autres Bourses et du Comité fédéral la satisfaction la plus complète.

Mais, il convient de le répéter, jamais renseignement ou indication fournis par le Comité ou par le Congrès annuel n'ont été considérés comme obligatoires; et c'est incontestablement à cette liberté d'examen et de choix, à cette variété de méthodes, à cette faculté qu'a chaque Bourse de s'adapter à son milieu, qu'est dû le développement extraordinairement rapide de ces institutions.

Pourtant, et malgré ses efforts pour aider à l'extension des Bourses du travail, le Comité n'est pas en état de rendre tous les services dont il paraît capable. Il lui manque les ressources nécessaires à la fois pour augmenter la diffusion de son organe, *Le Monde Ouvrier*, dont l'existence est précaire, créer un Musée d'économie sociale dont chaque Bourse puisse s'inspirer pour en constituer une section et illustrer son enseignement professionnel, organiser enfin une bibliothèque roulante de renseignements sur la législation, l'enseignement, les méthodes de propagande.

Faute de posséder ces divers services, le Comité fédéral n'est actuellement qu'un bureau de correspondance lent et imparfait, dont l'utilité ne justifie peut-être pas les dépenses. Mais l'avenir est à lui, et les travaux qu'il a accomplis dans le passé présagent ceux qu'il s'efforcera d'accomplir demain.

FERNAND PELLOUTIER

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

Le premier Congrès général du socialisme français. — La crise féconde que traverse depuis quelque temps le socialisme français vient enfin de porter ses premiers fruits. La réunion du Congrès général de nos diverses organisations socialistes a été décidée sur les bases suivantes, d'une largeur vraiment réconfortante :

A) Constitution du Congrès. — Le Congrès général des organisations socialistes devant être un Congrès spécialement socialiste, les groupes qui peuvent s'y faire représenter sont ceux qui adhéreront par avance et par écrit à la formule ci-dessous, qui résume les principes essentiels du socialisme révolutionnaire, qui ont servi de base à la constitution du Comité d'Entente :

« Entente et action internationales des travailleurs, organisation
« politique et économique du prolétariat en parti de classe, pour
« la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de pro-
« duction et d'échange, c'est-à-dire la transformation de la société
« capitaliste en une société collectiviste ou communiste. »

B) Composition du Congrès. — 1° Seront admis au Congrès :

1. Les groupes d'étude et de propagande et les groupes politiques permanents dont la constitution remonte au 1er janvier 1899, et qui sont représentés au Comité d'Entente par les délégués de l'une des cinq organisations adhérentes. Toutefois, et pour ne pas écarter les groupes isolés, ceux-ci seront admis pourvu qu'ils aient fait adhésion, acceptée à l'une des cinq organisations avant le 31 octobre 1899.

2° Les groupes d'étude et de propagande et les groupes politiques permanents non affiliés à une des cinq organisations, mais adhérents à une Fédération régionale ou départementale constituée au 1er janvier 1899.

2° Seront également admis au Congrès :

1. Les groupements syndicaux qui justifieront de leur existence au 1er janvier 1899, et qui souscriront, par avance et par écrit, aux principes essentiels du socialisme formulés plus haut.

2. Les Coopératives qui prévoient dans leurs statuts une part de bénéfice attribuée à la propagande socialiste et qui, constituées à la date du 1er janvier 1899, souscriront, par avance et par écrit, aux principes essentiels du socialisme formulés plus haut.

3. Chaque groupe aura droit à un délégué.

4. De plus, dans chaque circonscription, l'ensemble des groupes appartenant à une même organisation nationale ou départementale, et qui aura engagé la lutte aux dernières élections législatives (1er tour de scrutin), aura droit : pour 500 à 2,000 voix obtenues, à 2 délégués, et pour 5,000 voix et au-dessus, à 3 délégués.

Ces délégués seront choisis comme les délégués directs de Comités, c'est-à-dire par les groupes ou comités de leurs organisations respectives, chaque organisation agissant à part.

Toutefois, au cas où, dès le premier tour de scrutin, un même candidat aurait été présenté par les groupes adhérents à différentes organisations, ces groupes auront à s'entendre pour élire en commun les délégués de cette catégorie.

C) Ordre du jour du Congrès. — 1° La lutte des classes et la conquête des pouvoirs publics.

1. Dans quelle mesure et conformément au principe de la lutte de classe, base de l'organisation du Parti, celui-ci peut-il participer au pouvoir même dans la commune, le département et l'Etat ?

2. Voies et moyens pour la conquête du pouvoir. Action politique (électorale et révolutionnaire). Action économique (grèves, grève générale, boycottage, etc.)

2° *De l'attitude à prendre par le Parti socialiste dans les conflits des diverses fractions bourgeoises.*

Lutte contre le militarisme, l'antisémitisme, le nationalisme, etc.

3° *De l'unité socialiste; ses conditions théoriques et pratiques.*

Direction et contrôle par le parti des divers éléments d'action, de propagande et d'organisation.

Mesures d'ordre. — 1° Un délégué pourra être porteur de cinq mandats au maximum.

2° Il sera voté par tête sur les questions d'organisation intérieure du Congrès, et, par mandat, sur les questions de principe, chaque fois que demande en sera faite par le dixième des mandats représentés.

3° Tout délégué devra verser, au comité d'organisation du Congrès, 3 francs par mandat dont il sera porteur.

Nous commenterons comme il convient, dans notre prochain numéro. les résolutions qui précèdent. Remarquons

toutefois leur haute portée au point de l'évolution organique et théorique du socialisme français.

Organiquement, le mouvement politique socialiste échappera à l'avenir, dans une mesure sans doute pas encore absolue, aux rivalités des fractions jalouses; et ensuite, le mouvement économique du prolétariat français ne s'opposera plus à l'action politique.

Théoriquement, il faudra enfin définir les termes usuels du vocabulaire socialiste et donner aux mots employés trop souvent comme des symboles révélés tout leur sens réel.

De ce double point de vue, le socialisme français est à la veille d'entrer dans une voie nouvelle.

La marine française. — Dans l'*Economiste français* du 9 septembre, M. P. Leroy-Beaulieu nous apprend que le gouvernement français, sous prétexte d'encourager la marine, exerce sur l'industrie maritime une influence funeste, en favorisant la routine et le maintien d'un outillage suranné. Chez nous le tonnage des voiliers se maintient à peu près égal à celui des vapeurs, tandis qu'en Allemagne il n'est guère que les deux tiers et en Angleterre à peine supérieur à la moitié. En Angleterre le tonnage des voiliers ne cesse de décroître.

	VOILIERS	VAPEURS	TOTAUX
	—	—	—
1883.	3.369.959	3.656.103	7.026.662
1897.	2.473.017	6.452.796	8.925.813

Depuis 1893, il y a une diminution de 100,000 tonnes par an : en 1897 on n'a construit que 518 voiliers d'un tonnage moyen de 130 tonnes.

En France, au contraire, on construit (ou achète à l'étranger) un tonnage plus fort en voiliers qu'en vapeurs. Le système des primes est donc calculé de manière à entraver le progrès; on voit rarement le régime protectionniste se montrer absurde d'une manière aussi évidente.

Les progrès de l'alcoolisme en France. — Dans l'*Economiste français* du 23 septembre, M. G. Michel a établi une statistique peu rassurante des progrès de l'alcoolisme en France ;

d'après lui le mal principal viendrait de la loi de 1881 sur la liberté des cabarets ; c'est une opinion fort contestable, que nous ne discuterons pas ici.

On ne connait pas exactement la production de l'alcool, parce que l'administration n'a des renseignements que sur les fabriques exercées; les bouilleurs de cru qui produisent pour eux-mêmes ne sont soumis à aucun exercice et on sait qu'il font beaucoup de fraude. En 1850 la consommation était de 1 litre 40 par habitant et par an ; elle est passée à 4 litres 72; l'alcool industriel joue un rôle insignifiant dans cette industrie, puisqu'il ne représente que 146,000 hectolitres sur 2,412,000, Les apéritifs se sont prodigieusement développés : les bitters représentent en 1897 : 41,412 hectolitres et les absinthes (et similaires) 193,296 hectolitres.

En Allemagne il semble exister un très léger mouvement de recul.

BELGIQUE

Le premier Congrès international de la petite bourgeoisie. — Tenu à Anvers, le mois dernier, ce congrès a réuni nombre de gros bourgeois, anciens ministres, sénateurs, députés, conseillers provinciaux, tous catholiques, ainsi que certains délégués de cercles petits bourgeois de la province. Comme délégués étrangers, il y avait Genot, de l'Association des cercles corporatifs du *Mittelstand* suisse, Funck-Brentano, de la Société d'économie sociale de Paris, et Helsbach, député d'Allemagne. Faut-il ajouter que le gouvernement belge s'était fait *officiellement* représenter par l'avocat Lambrechts, attaché au Ministère du Travail?

Tous ces défenseurs de la petite bourgeoisie ont été reçus *officiellement* par M. le Gouverneur de la province d'Anvers, à l'Hôtel provincial, où s'est tenu le Congrès. Si la réunion avait été composée d'ouvriers, certes ils n'auraient pas été si brillamment reçus par les autorités constituées. Dans les discours d'ouverture prononcés à l'Assemblée plénière, nous cueillons quelques idées, qui montrent les tendances générales de ce congrès.

M. Koch, président, nous clame que « le maintien de la petite bourgeoisie est, pour la Belgique, le meilleur rempart et une sauvegarde pour ses institutions ; que le maintien de la petite bourgeoisie est aussi nécessaire à la classe ouvrière que celle-ci l'est à la bourgeoisie. »

M. le Gouverneur, dans un grand discours, commence la première attaque contre « les coopératives et les revendications sans cesse grandissantes des ouvriers ».

Le présent congrès, ajoute-t-on encore, veut formuler certains vœux, qui, réalisés, ne donneront aucun privilège à la petite bourgeoisie, mais lui permettront de subsister, afin de remplir son rôle social absolument indispensable : servir de trait d'union entre la classe des riches, d'une part, et celle des travailleurs, d'autre part.

Voici les vœux émis par les quatre sections du Congrès :

1° Les banques populaires, en échange des faveurs qu'elles reçoivent de l'Etat, doivent donner un subside au petit commerce.

2° Une somme de 20 millions sera mise par le gouvernement à la disposition des associations de crédit mutuel.

3° La compétence des conseils de l'Industrie et du Travail sera étendue aux petits industriels, aux voyageurs de commerce.

4° Les petits bourgeois doivent se grouper pour l'achat en commun et la production des matières premières.

5° *Les règles de publicité, bilan, liste des membres, nomination des directeurs seront strictement observées.*

6° *Défendre aux coopératives de consommation, autres que les coopérations agricoles, de vendre à d'autres qu'à leurs membres.*

7° *Défendre aux employés de fonder ou de diriger des coopératives dont plus de cinq employés de leur administration feraient partie.*

8° *Rechercher les moyens d'empêcher que les gains des coopératives soient détournés de leur destination propre.*

9° Diminuer les frais de justice et étendre la compétence des juges de paix.

10° Supprimer la concurrence que l'Etat fait aux petits bourgeois par le travail dans les prisons.

Ce sont les principaux vœux formulés. Un échange de vues a lieu sur les abus de bourse, sur une enquête générale en faveur de la petite bourgeoisie, analogue à celle qui fut entreprise par le gouvernement sur la situation des ouvriers.

Dans l'assemblée de clôture, M. Funck-Brentano s'occupe dans son rapport de la disparition de la classe moyenne en France. Il croit que la cause de cette disparition est principalement la création des grands bazars parisiens. Il demande l'intervention de la loi en faveur des petits commerçants contre les grands magasins : M. Funck-Brentano constate qu'en l'année 1899 il y a six fois moins de patrons, douze fois moins de petits commerçants qu'en 1799. Les grands bazars, grâce à la vente par abonnement, grâce à l'article de réclame, ont absorbé toute la clientèle, et les fils des petits bourgeois sont forcés d'embrasser les carrières libérales. C'est ainsi qu'en France il y a actuellement 450,000 fonctionnaires qui coûtent par an au pays la somme de 630,000,000 francs.

Ceci ne démontre-t-il pas, ajoute l'orateur, que la petite bourgeoisie disparaît ?

Le Congrès se termine par l'ordre du jour suivant :

Le Congrès émet le vœu qu'un Comité permanent, à désigner par lui, coordonne les faits qui lui seront signalés relativement aux abus auxquels donne lieu l'application *de la loi sur les coopératives.* Elle appelle l'attention spéciale du Comité permanent sur *les coopératives* de fonctionnaires. Elle émet le vœu que le Comité permanent étudie et formule pour le prochain Congrès un avant-projet de loi contenant les modifications à apporter aux lois sur les *sociétés coopératives.*

Le prochain Congrès aura lieu en Suisse.

La conclusion à tirer des déclarations émises à ce Congrès, c'est que les catholiques ont cherché un nouveau moyen de combattre le socialisme. Quand on examine les vœux formulés, il ne reste aucun doute quant aux mobiles qui ont guidé messieurs les congressistes.

C'est une déclaration de guerre à la classe ouvrière, qu'on veut atteindre dans ses moyens de propagande, qui lui sont en grande partie fournis par les coopératives socialistes.

Et que sont les vœux, si ce n'est une attaque contre la coopération ?

La publication des bilans et la liste des membres ? — C'est un moyen d'espionnage et de pression à exercer par les capitalistes sur les ouvriers.

A quoi pourrait servir autrement la connaissance des noms des milliers et des milliers d'obscurs travailleurs qui font partie de nos coopératives ?

Ne plus permettre de vendre qu'aux membres de la coopérative même? — C'est une mesure tout aussi irrationnelle que la première. Ce n'est pas parce qu'il s'agit d'une réunion d'ouvriers, qui paient la patente, les contributions tout aussi bien que n'importe quel grand bazar, qu'on peut leur défendre de faire le commerce en toute liberté.

Défendre aux employés de l'Etat d'être coopérateurs? — Peut-on imaginer quelque chose de plus inique que de ne pas permettre à des gens, parce qu'ils sont fonctionnaires, d'acheter leurs marchandises là où il leur plaît, de soigner leurs intérêts comme ils l'entendent ?

Et la dernière mesure dont nous parlerons, *rechercher les moyens d'empêcher que les gains des coopératives soient détournés de leur destination propre ?* — Ce qui veut dire : qu'il faut empêcher les coopératives socialistes de voter des subsides pour la propagande !

Pauvres petits bourgeois ! Ce n'est pas encore par de tels moyens qu'ils arrêteront les progrès de nos coopératives et l'évolution économique elle-même.

Qu'ils cherchent autre chose. Ils trouveront peut-être.

Gaston Vandermeeren

ALLEMAGNE

Berlin, 24 octobre

Le Congrès de Hanovre. — Avec quelle impatience n'attendait-on pas les discussions du Congrès de la démocratie socialiste allemande, à Hanovre ! Tous nos adversaires se réjouissaient déjà en secret: les faux amis, les démocrates, les nationaux-sociaux, les libéraux avancés et d'autres, — tous s'imaginant que la démocratie socialiste allait se scinder à la suite de la discussion provoquée par le pamphlet de Bernstein, et tous, se figurant devoir former les cadres derrière lesquels se rangerait « l'aile droite de la démocratie socialiste ».

Non moindre a été l'intérêt avec lequel les représentants de la réaction la plus accentuée attendaient les débats du Congrès: ils fondaient leur espoir sur les sorties extrêmement violentes auxquelles ils s'attendaient de la part des adversaires de Bernstein, et dont il aurait été ensuite possible de tirer profit dans la lutte qu'ils poursuivent sans relâche contre la démocratie-socialiste; — et aussi pour réclamer des lois d'exception contre la classe ouvrière organisée.

Plusieurs fois déjà, on avait, dans les partis bourgeois allemands, escompté la scission du plus grand et du plus redouté des partis politiques de l'empire allemand; mais, comme presque toujours, nos adversaires s'étaient trompés, comme presque toujours, la démocratie-socialiste a fait juste le contraire de ce qu'avaient désiré ses ennemis. Le parti du prolétariat organisé est aujourd'hui plus unifié que jamais.

Un parti qui concilie d'une façon si absolue des oppositions si profondes, et qui reste uni, un parti qui est tellement convaincu de la nécessité de la lutte de classe *menée d'ensemble* contre les représentants du système dominant, contre tous les partis bourgeois sans différence, — un tel parti ne saurait se disloquer. L'expression des idées la plus libre à l'intérieur du parti, d'une part, et, d'autre part, la cohésion la plus forte à l'extérieur, voilà le résultat du mémorable Congrès du Hanovre.

Il est impossible de donner, dans le cadre étroit de cette chronique, l'image exacte des débats du Congrès. Mais cela ne paraît pas non plus très urgent, car la question qui absorbait le plus grand intérêt, c'est le débat soulevé par Bernstein, dont il a été discuté aussi dans le *Mouvement Socialiste* dans une série d'articles instructifs (1). Je crois d'ailleurs pouvoir dire qu'on ne peut pas reprocher aux démocrates socialistes allemands d'être légitimement fiers des débats.

Le Congrès a donné toute la mesure d'un esprit et d'un

---

(1) Dans notre prochain numéro, nous publierons les principaux extraits des débats du Congrès de Hanovre.

(N. D. L. R.)

travail pleinement scientifiques, d'une pénétration profonde des processus économiques ; il a donné une vive impulsion à la pensée socialiste, et chacun a quitté le Congrès plus instruit et plus fort.

Nous ne voulons mentionner que le discours magistral de Bebel, à côté duquel, par leur étendue et leur contenu, ne peuvent être placées qu'un très petit nombre de manifestations analogues.

Il est singulièrement réconfortant qu'au lendemain de débats amers, durant des mois entiers, dans la presse et dans les réunions, une résolution ait été trouvée, qui tout en ne renonçant en rien au point de vue du parti socialiste et à son caractère de classe, a été cependant adoptée à l'unanimité. Nous sommes d'ailleurs persuadés que d'aucuns auraient voulu voir, dans cette résolution, certains passages autrement formulés. Mais il fallait que la discipline du parti s'exprimât d'une façon éclatante. La résolution de Bebel fut votée à l'unanimité ; même Édouard Bernstein l'accepta. La teneur en est la suivante :

Le développement de la société bourgeoise, tel qu'il s'est produit jusqu'à ce jour, ne donne pas au parti socialiste de motif pour abandonner ou changer, à ce sujet, ses idées fondamentales ;

Aujourd'hui comme par le passé, le parti socialiste se place sur le terrain de la lutte de classes, — d'après quoi l'émancipation de la classe ouvrière ne peut être que l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ; et il considère, en conséquence, comme la tâche historique du prolétariat, de conquérir le pouvoir politique, afin d'atteindre à l'aide de cette conquête, et par la socialisation des moyens de production et l'introduction du système de production et d'échange socialistes, au plus grand bien-être de tous ;

Pour arriver à ce but, le parti se sert de tout moyen pouvant se concilier avec ses principes fondamentaux, et lui assurant le succès ; sans se faire d'illusion sur l'essence et le caractère des partis bourgeois, comme représentants et défenseurs de l'ordre politique et social existant, *il ne repousse pas*, dans certains cas, l'action en commun : — *lorsqu'il s'agit de renforcer le parti aux élections ou d'accroître le droit et les libertés populaires* ; ou d'améliorer sérieusement la situation sociale de la classe ouvrière ; ou d'accélérer les progrès de la civilisation ; ou de *combattre les projets hostiles à la classe ouvrière et au peuple*. Mais le parti garde partout, dans son activité, sa complète autonomie et indépendance,

et ne considère tout succès qu'il remporte que comme un pas qui le rapproche davantage du but final.

Le parti garde une attitude neutre vis-à-vis de la création de coopératives. Il considère la fondation de telles associations, en supposant que les conditions préalables nécessaires existent, comme propres à amener des améliorations dans la situation économique de leurs membres. Il voit aussi dans la création de ces organisations, de même que dans toute organisation des ouvriers en vue de défendre et de servir leurs intérêts, un moyen propre à l'éducation de la classe ouvrière à la gestion indépendante de ses affaires ; mais il ne leur reconnaît aucun rôle décisif dans l'œuvre d'émancipation du prolétariat des chaînes du salariat.

Dans sa lutte contre le militarisme sur mer et sur terre, et contre la politique coloniale, le parti persévère dans son point de vue traditionnel. Il maintient de même sa traditionnelle politique internationale, laquelle vise l'entente et la fraternité des peuples, et, en première ligne, celles de la classe ouvrière des différents pays civilisés, afin d'amener, sur la base d'une fédération générale, la solution des problèmes communs que pose la civilisation.

Après tout cela, le parti n'a aucune raison de modifier ni son programme ni sa tactique, et il repousse catégoriquement toute tentative de voiler ou de déplacer son attitude vis-à-vis de l'ordre politique et social actuel et des partis bourgeois (1).

Significatifs aussi ont été les débats relatifs au militarisme. Ils ont démontré que Schippel, avec ses concessions à l'organisation militaire actuelle, était tout seul. Non seulement on a adopté un vote de blâme sévère contre Schippel, mais en outre la résolution qui suit :

Le Congrès déclare :

Le système des armées permanentes est, d'après tout son développement et son organisation, le plus puissant moyen pour maintenir et renforcer la domination de classe ; le pilier principal de toutes les tentatives dirigées contre le peuple et la classe ouvrière ; une institution qui n'est possible que grâce à de lourds sacrifices de sang et de biens, continuellement croissants et injustement répartis, que la société dominante impose surtout aux classes travailleuses.

Le parti doit en conséquence tendre à transformer de fond en

(1) Pour un certain temps la discussion, momentanément épuisée, sur les questions soulevées par Bernstein, est close. Bernstein lui-même l'a déclaré. Et cela est bien, car le parti a devant lui, pour cet hiver, de rudes luttes à soutenir.

comble le système militaire, de sorte que la force armée de la nation devienne d'un moyen d'oppression à l'intérieur et d'inquiétude continuelle à l'extérieur, un moyen de garantie des droits et des libertés populaires, et de défense contre les attaques du dehors.

A cet effet, le parti réclame une organisation de la défense du pays et du peuple établie sur une base démocratique, qui rende impossible les systèmes de caste et les antagonismes entre la nation et l'armée, qui oblige au service militaire tout homme valide, et prépare son éducation militaire par une instruction appropriée, dans sa jeunesse.

Partant de ce point de vue, le Congrès considère comme allant de soi de maintenir sans aucune modification l'article 3 du programme du parti; et il exige des représentants parlementaires du parti de n'accorder non plus, dans l'avenir, aucun crédit pour le système militaire actuel, et de se servir de toute occasion pour propager les revendications contenues dans l'article 3 du programme du parti.

Le Congrès a ensuite adopté une résolution énergique contre l'attentat menaçant le droit de coalition et les organisations syndicales.

Les rapports du Comité directeur et du Groupe parlementaire ont été approuvés à l'unanimité. Les données fournies par le Comité directeur sur la situation financière du parti sont surtout à remarquer : cette situation financière permet d'augmenter d'environ cent mille marks le capital du parti (125,000 francs). De même il faut signaler les renseignements relatifs à la situation financière excellente de la presse du parti.

De même que l'issue du Congrès a été réconfortante pour les membres du parti, de même son action à l'extérieur a été grande. Tous les journaux bourgeois, à de rares exceptions près, ont donné quotidiennement de longs comptes rendus de plusieurs colonnes des débats du Congrès. C'est ainsi que nos ennemis sont forcés de porter la *matière* de l'agitation de la démocratie-socialiste dans des milieux qui sans cela nous seraient complètement inaccessibles.

Le Landtag bavarois. — Le Landtag bavarois qui a été élu, il y a quelque temps, s'est réuni peu de jours avant le Congrès de Hanovre, pour tenir sa première session. Les cléri-

caux ont maintenant la majorité dans l'assemblée de l'Etat qui est le plus grand, après la Prusse, dans l'empire allemand. Mais les socialistes qui n'avaient, pendant la dernière législature, que cinq députés, en ont maintenant onze. La peur des démocrates socialistes, de l'influence croissante de notre parti dans le pays, force les cléricaux, qui, en Allemagne, s'appellent le « Parti du Centre », à déposer des propositions et des interpellations à caractère social. On a déjà vivement discuté la question des habitations ouvrières, et le projet de loi tendant à museler le mouvement ouvrier et syndical : la première question a été soulevée par une interpellation déposée par le Centre, la seconde, par une interpellation socialiste.

Le Reichstag allemand. — Le Reichstag allemand se réunit le 14 novembre. Dès ses premières séances, il aura à s'occuper du *Projet de Loi de Réclusion*, dont il a été parlé encore récemment dans le *Mouvement Socialiste*. Les féodaux de l'industrie font tous leurs efforts pour amener les partis bourgeois à adopter ce projet de loi. Quelque brillante qu'ait été la première lecture du projet au Reichstag, le sort définitif de cette loi de muselage n'en est pas moins *incertain.*

Le Procès du Club des « Sans-Souci ». — Beaucoup de bruit a été fait, ces temps derniers, autour du procès du Club des « Sans-Souci » (Harnelose), qui a mis à découvert toute la décomposition et toute la perversion de la jeunesse dorée de notre noblesse.

Prochaines Elections. — Des élections auront prochainement lieu au Landtag, dans les duchés de Bade et de Hessen, et aux Conseils Municipaux de Berlin, Münich et Nüremberg.

La Presse socialiste. — Un de nos rares journaux, étant encore propriété privée, vient de passer au parti.

KARL MEYER

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Quelques questions algériennes, par Maurice Colin (vol. in-8 de 287 pages, Larose éditeur, Paris, 1899). — L'auteur est professeur à la faculté de droit d'Alger; il a donc une compétence particulière sur la question dont il parle : son livre est surtout intéressant au point de vue de l'antisémitisme et de la situation des indigènes.

Suivant M. Colin, il ne faut pas comparer la question juive d'Algérie à celle qui existe en Roumanie ou en Pologne. « L'usure, dit-il, n'est point un mal qu'ignore le pays. Mais comment croire qu'il y fasse naître une question juive, alors que tant d'Européens, des Maltais, des Mozabites et des Kabyles n'hésitent point à disputer aux capitalistes juifs les profits que ceux-ci lui peuvent demander? Je n'étonnerai aucun de ceux qui ont la pratique des affaires en disant que les prêteurs israélites ne sont pas toujours ceux qui se montrent les plus exigeants et les plus intraitables » (p. 112). D'après lui, l'antisémitisme algérien est d'ordre politique; il s'est développé parce que les consistoires, armés de moyens d'influence trop puissants, sont intervenus dans les luttes électorales d'une manière fâcheuse.

Dans un autre chapitre, l'auteur nous donne des renseignements sur le taux d'intérêt pratiqué *entre indigènes :* à Bougie en signale pour les Kabyles 30 p. 100 au moins et parfois plus de 100 p. 100; à Souk-Ahras plus de 75 p. 100; dans le cercle de Lalla-Maghnia 200 p. 100 habituellement. Une loi du 9 avril 1898 a fixé le maximum du taux à 8 p. 100, tant en matière commerciale qu'en matière civile; mais M. Colin pense que les vrais usuriers continueront leurs opérations; l'usage est depuis longtemps établi de faire majorer le capital dans les actes de prêt, et les Arabes savent très bien faire l'usure, bien que la loi musulmane ne reconnaisse même pas l'intérêt (p. 275).

La situation des indigènes mérite d'être étudiée dans un esprit plus libéral que celui qu'on a apporté jusqu'ici dans ces questions. Ils paient souvent la plus grande partie des impôts communaux sans retirer aucun profit; les biens des hameaux indigènes sont administrés sans souci des intérêts des vrais propriétaires (p. 132). Les cours d'assises ne donnent aucune garantie aux Arabes : les Européens qui ont commis des crimes sur des indigènes sont favorisés d'acquittements scandaleux et les Arabes criminels sont frappés sans pitié (p. 163). Un avocat traduisait bien le sentiment courant quand il disait au jury : « Areski n'a frappé que des Kabyles; vous ne pouvez le condamner à mort; si vous le faisiez, quel châtiment réserveriez-vous à l'indigène qui frappera nos

colons ? » (p. 165). L'auteur voudrait que dans les jurys chargés de statuer sur le sort d'indigènes il y eut une minorité musulmane (p. 185). *J. Louis*

LES REVUES

Die Neue Zeit (octobre). — L'article de fond, dans le numéro du 14 octobre, est consacré à un nouveau livre de Brentano intitulé : *Réaction ou réforme ?* L'auteur de l'article note ce fait significatif que deux professeurs bourgeois, Schmoller et Brentano, qui n'ont pas épargné leurs critiques à la social-démocratie, s'élèvent avec véhémence contre le projet du gouvernement appelé « projet de loi des travaux forcés » (dirigé contre les grévistes, supprimant *de facto* le droit de grève). Brentano surtout fait une forte critique des idées dont la propagation intéresse, dans la plus haute mesure, les classes dirigeantes, comme par exemple, l'idée d'un État au-dessus des classes, juste et miséricordieux, pour tout le monde. « Un tel État, écrit Brentano, n'a existé et n'existera jamais ; c'est tout à fait dans la nature des choses, que les classes qui ont à un moment donné, le plus d'influence dans l'Etat, veuillent exercer cette influence aussi dans les questions économiques ». Et Brentano appuie cette thèse sur beaucoup d'exemples historiques. De même cette phrase sonore tant de fois répétée par les hommes d'Etat et économistes bourgeois : « la protection du travail national », ne soutient aucune critique.

Qu'est-ce que cette protection ? Est-ce vraiment la protection du travail ou est-ce plutôt la protection du profit des capitalistes ou de la rente des propriétaires ? Plus loin, Brentano s'indigne de cette inégalité frappante : de poursuites dirigées contre les ouvriers pour les mêmes faits, qu'on tolère, qu'on loue, qu'on protège chez d'autres classes sociales. On ressuscite des corporations d'artisans dont le but est de garder l'honneur et les intérêts de classes contre les intérêts des particuliers. On fait des lois pour protéger l'honneur et les intérêts de certaines professions comme par exemple des médecins. Et dans l'armée, les intérêts et l'honneur de caste sont plus hauts que l'intérêt des particuliers. Il s'ensuit que l'État, la société tâchent de toutes les manières de développer le sentiment de solidarité chez les différentes classes sociales. Pourquoi donc les ouvriers sont-ils exempts de cette règle générale ? Pourquoi, eux, doivent-ils être privés du droit de coalition, à ce point que doit leur rester étranger ce principe général : « un pour tous, tous pour un » ? *G. Sombart*

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie G.-A. Richard et Cie, 9, rue du Pont — 1401

LE CONGRÈS NATIONAL

DU SOCIALISME FRANÇAIS

La tâche est double qui s'imposera au socialisme français, réuni en son Congrès National du 3 décembre prochain : unifier son organisation d'abord, sa tactique ensuite.

Ce besoin d'unification se fait depuis longtemps sentir. Les divisions morcellent notre mouvement. L'organisation politique est disloquée par les rivalités des personnes et l'hostilité des groupes. L'organisation économique s'oppose à l'organisation politique, et semble se développer toujours plus solitairement, loin d'elle et contre elle. La tactique enfin oscille sans raison entre un révolutionnarisme trop près de la formule et un opportunisme trop loin de la théorie.

Sans doute ces divisions ont correspondu à des nécessités historiques. Peut-être bien qu'aux débuts incertains du mouvement, le fractionnement des forces politiques a eu sa raison d'être et son utilité : les compétitions des individus et des groupes furent un puissant stimulant d'action. Peut-être bien aussi que la séparation de l'organisme économique et de l'organisme politique a été justifiée autrefois : il fallait garder le mouvement ouvrier des enlisements possibles. Peut-être bien encore que la tactique purement révolutionnaire a jadis justement combattu la tactique purement réformiste : à leurs premiers moments, les grands courants de transformation

sociale ont besoin d'utopie qui les grise et d'optimisme qui les sauve.

Mais aujourd'hui, ces divisions sont surannées. Elles survivent aux causes qui les firent naître, et elles sont en contradiction violente avec les exigences du moment. Il s'est produit, dans le socialisme français, un phénomène de non-adaptation : le mouvement s'est puissamment développé, tandis que les formes du mouvement sont demeurées immobiles. Il n'y a pas eu évolution parallèle, et c'est pourquoi il y a divorce.

C'est ce divorce entre le mouvement et les formes du mouvement, qui a créé la crise actuelle, « crise de croissance ». Le socialisme en France est à la veille de sa majorité : il s'efforce en ce moment de briser l'étroite enveloppe dans laquelle l'avaient enfermé les nécessités historiques, pour lui permettre de croître et de grandir, et qui ne va plus maintenant à sa taille.

C'est cette absence d'organisation plus large, adaptée aux besoins présents, qui n'a pas permis au socialisme français d'atteindre à son entier développement. Il ne lui a pas été possible d'absorber et de fondre en lui tous les éléments nouveaux que jette dans ses rangs, chaque jour plus nombreux, le processus de décomposition capitaliste. Les socialistes « indépendants » ne sont pas responsables de l'incertitude de leurs conceptions : ils n'ont pas trouvé en face d'eux d'organisme unique, capable de les discipliner et de les éduquer.

C'est aussi l'absence d'un organe commun de discussion et d'exécution qui a fait que le socialisme s'est trouvé désorienté, quand la vie, à l'improviste, lui a posé de difficiles problèmes à résoudre. Dans l'Affaire Dreyfus, il n'est que tardivement, et sous la poussée des faits, arrivé à la pleine et décisive action. Dans le cas Millerand, il n'a pas pu résoudre une grave question de tactique.

C'est encore l'absence d'un lien permanent entre l'organisme économique et l'organisme politique qui a coupé le socialisme français en deux. L'action politique a méconnu et combattu l'action syndicale et coopérative, — et réciproquement. Le mouvement ouvrier s'est ainsi éloigné du mouvement socialiste.

C'est enfin l'absence d'une tactique unifiée qui met aujourd'hui aux prises l'action révolutionnaire et l'action réformiste. Tenus en tutelle, isolés les uns des autres, les prolétaires français n'ont pas pu *penser en commun*, et les différences inévitables de tactique, conciliables au sein d'une organisation unitaire de classe, se sont démesurément accrues et exagérées.

Tout ce malaise, né de ces contradictions, de ces oppositions et de ces divergences, a déterminé la convocation du Congrès national du 3 décembre prochain. C'est une date culminante dans l'évolution du socialisme français. Une organisation politique unique y sera ébauchée, puisque les cinq fractions existantes et les fédérations libres y assisteront. Les rapports entre le mouvement économique et le mouvement politique y seront esquissés, puisque les syndicats et les coopératives y sont appelés. Les relations de l'action révolutionnaire et de l'action réformiste y seront précisées, puisque les deux tendances s'y rencontreront et s'y mêleront.

Toutefois il ne faut pas trop attendre du Congrès. Il n'en peut guère résulter qu'un *commencement d'union*. Et il n'est pas possible, en l'état actuel, de demander davantage.

Les organisations sont des forces historiques qu'un seul jour ne détruira pas. Leur passé est trop lourd de luttes personnelles menées en commun, et de vie mystique. Leurs adeptes y tiennent trop encore.

D'ailleurs, elles ne trouvent pas en face d'elles, dans

les milieux « indépendants », une suffisante garantie de socialisme. Elles tirent de ce fait un argument nouveau, et qui n'est pas sans valeur, pour défendre leur existence.

Les travailleurs français, en outre, ont eu trop peu l'habitude de l'entente commune. Ils ont été victimes de l'individualisme bourgeois, qui s'est pendant longtemps traduit pour eux, dans la législation ouvrière, par une défense absolue de se concerter et d'agir ensemble. Le sens de l'union n'a pas complètement pénétré leurs consciences. Ils sont trop nombreux encore, parmi eux, ceux-là qui ont à faire l'apprentissage de l'association.

Le Congrès national ne paraît donc devoir aboutir qu'à la condition de se montrer prudent et modéré. Au point de vue de l'organisation politique, il sera dans la nécessité de concilier les besoins nouveaux d'unité avec l'existence des fractions socialistes. Au point de vue de l'organisation économique, il ne saura être trop circonspect et il ne pourra la relier que faiblement à l'organisation politique. Au point de vue de la tactique, il mettra d'accord sans nul doute les exigences de la théorie et les nécessités de la pratique.

C'est donc à un COMPROMIS qu'il semble que l'on doive aboutir. *Le compromis, c'est l'union des tendances communes, sur des points communs, pour une action commune.* C'est là son premier caractère : son second, c'est *l'exclusion de tout ce qui divise, de tout ce qui paraît irréductible.*

Il y a suffisamment de points de contact entre les éléments divers qui composent le socialisme français pour qu'il soit possible d'établir entre eux un compromis. Quant aux points de divergence, tous secondaires, ils sont de nature telle qu'on peut les laisser de côté.

C'est là d'ailleurs le sentiment, presque certain, des masses socialistes. Les prolétaires veulent enfin se trouver, se connaître, se concerter, s'entendre. Leur émancipation ne viendra que d'eux-mêmes : ils commencent à s'en apercevoir. C'est pourquoi ils veulent *mettre en commun* leurs pensées et leurs sentiments, pour diriger contre la société capitaliste toutes les forces de leurs cerveaux et de leurs cœurs.

Il semble bien que la phase première — la période de division et de doctrinarisme — du mouvement socialiste, en France, soit terminée. Le socialisme français entre dans une seconde phase — la période unitaire et réaliste. Il est en marche vers la pleine possession de lui-même et le jour n'est pas loin où il rattrapera enfin l'avance historique prise sur lui par les autres fractions du socialisme international.

C'est pour toutes ces considérations qu'on ne saurait faire trop de vœux pour que l'esprit de conciliation inspire les travaux du Congrès national. Nous osons espérer que les intrigues, les rivalités, les excommunications majeures et mineures seront laissées à l'entrée. Nous voulons croire que la plus grande publicité sera donnée aux débats et que sans peur de la saine clarté, le Congrès ne se terrera pas en un huis-clos dangereux.

A ce prix, on pourra faire œuvre utile. Sans nul doute, le Congrès ne réalisera pas de miracles. Mais il commencera à organiser méthodiquement l'union, et c'est suffisant pour l'heure actuelle. Il faut savoir ne demander au moment présent que ce qu'il peut donner, mais il faut lui demander tout ce qu'il peut donner.

HUBERT LAGARDELLE

LES DÉBATS SUR LA TACTIQUE

AU CONGRÈS DE HANOVRE

Le Congrès annuel de la démocratie socialiste allemande s'est réuni à Hanovre le 9 octobre dernier (1). Des douze séances qu'il a tenues, sept ont été remplies par les débats sur la cinquième question portée à l'ordre du jour : « Les attaques contre les conceptions fondamentales et la tactique du parti. » Ces débats, et le vote qui les a suivis, sont la conclusion des polémiques ardentes auxquelles se sont livrés depuis dix-huit mois dans la presse et dans les réunions, les socialistes allemands. L'occasion de ces polémiques fut d'abord et principalement la publication des écrits de Bernstein, et plus tard l'attitude des socialistes bavarois pendant les élections pour le Landtag de Bavière.

Bernstein, depuis onze ans réfugié en Angleterre, a joué longtemps un rôle important dans le parti socialiste allemand. Il fut l'ami de Engels, qui l'a choisi pour l'un de ses exécuteurs testamentaires; il est l'ami de la plupart des vieux chefs du parti. Sous le régime de la loi d'exception qui imposait aux socialistes le silence, il a été le rédacteur de l'organe officiel du parti, le *Sozialdemokrat*, qui paraissait hors d'Allemagne. Editeur des œuvres de Lassalle, il a acquis, par ses articles et ses livres, une réelle autorité de théoricien socialiste. Aussi quand la revue scientifique du parti, la *Neue Zeit*, publia une série d'articles sur les « Problèmes du socialisme », dans lesquels Bernstein critiquait les théories fondamentales du marxisme et invitait la démocratie socialiste allemande à changer sur des points essentiels le programme d'action

(1) Voir le dernier numéro du *Mouvement Socialiste* : Chronique d'Allemagne, par Karl Meyer.

qu'elle s'est donné au Congrès d'Erfurt, l'émotion soulevée fut-elle considérable. Au Congrès tenu à Stuttgart en octobre 1898, les idées de Bernstein furent l'objet de discussions qui mirent aux prises les modérés du parti, « les opportunistes », et les révolutionnaires intransigeants. Le Congrès, sans voter de résolution, sembla donner gain de cause à ces derniers. Depuis le Congrès de Stuttgart la polémique a pris une extension et une intensité exceptionnelles. Bernstein a fait paraître en février un livre intitulé : *Ce que suppose le socialisme et quels sont les devoirs de la démocratie socialiste* (1), où il a donné à ses théories et à son programme tout leur développement.

Les idées émises par Bernstein se laissent malaisément résumer. Ce n'est pas sans raison que ses adversaires lui reprochent de manquer de précision, et de rendre les malentendus inévitables et la controverse inféconde par les expressions différentes qu'il a données successivement de chacune de ses théories. — Réduites à l'essentiel, ces idées semblent être les suivantes : les théories de Marx et de Engels doivent être modifiées d'après les données de la science contemporaine. Marx et Engels n'ont pas su s'affranchir complètement du *Blanquisme,* c'est-à-dire de la croyance « à la puissance créatrice illimitée de la force politique révolutionnaire et de sa manifestation, l'expropriation révolutionnaire ». Les crises et la catastrophe sociales qu'ils avaient prédites dans le Manifeste Communiste ne semblent pas devoir se produire, l'évolution de la société capitaliste est plus lente et se fait autrement qu'ils ne l'ont cru. — Il n'est pas vrai que la richesse croissante de la société se concentre dans les mains de quelques magnats capitalistes, que le nombre de ceux qui possèdent diminue et que la misère devienne plus générale et plus profonde. Au contraire le nombre de ceux qui possèdent augmente; les classes moyennes de la société se modifient mais ne disparaissent pas. — Il n'est pas vrai que l'activité productrice se concentre, dans toutes les espèces d'industries,

(1) Voir le *Mouvement Socialiste,* n°s 6, 7, 8, 11, 16.

en un petit nombre d'entreprises colossales, faciles à exproprier le jour où le prolétariat aurait conquis le pouvoir; il y a des industries où cette concentration est lente; elle est plus lente encore dans l'agriculture: les petits domaines ne disparaissent pas; leur exploitation semble même parfois plus avantageuse que celle des grands domaines. — Il n'est pas vrai que les phénomènes économiques seuls déterminent l'évolution sociale : « l'état actuel du développement économique laisse aux facteurs idéologiques et en particulier aux facteurs éthiques un plus large champ d'action que précédemment. » — Par suite la théorie de la lutte des classes qui repose sur la théorie matérialiste de l'histoire, doit être modifiée. Pas à pas, les privilèges de la bourgeoisie capitaliste reculent à mesure que progressent les institutions démocratiques, telles que la législation des fabriques, la législation qui ôte toutes les entraves légales au développement des syndicats, des coopératives. — Il n'est pas vrai enfin, que nous ayons à prévoir, pour un avenir prochain, un effondrement de la société bourgeoise. La démocratie socialiste ne doit donc, dans l'attente de cette grande catastrophe, qu'on suppose imminente, considérer comme de simples mesures palliatives les réformes actuelles et n'attacher d'importance qu'au *but final*, à la conquête du pouvoir politique qui permettrait l'expropriation des capitalistes peu nombreux entre les mains desquelles se seraient concentrées toutes les entreprises. — La tâche de la démocratie socialiste, pendant longtemps encore, c'est « au lieu de spéculer sur la grande catastrophe, d'organiser politiquement la classe ouvrière et de l'exercer à la démocratie, et de combattre dans l'Etat, pour toutes les réformes qui sont propres à élever la classe ouvrière et à transformer l'Etat dans le sens de la démocratie ». Pour augmenter la puissance et les droits économiques des ouvriers, il faut donner une importance particulière au développement des syndicats et des coopératives. — En fait d'ailleurs, cette tactique est à peu près celle du parti socialiste allemand : qu'il renonce donc aux déclamations et « qu'il ose paraître ce qu'il est ».

Kautsky, le théoricien le plus autorisé du parti, a critiqué les affirmations théoriques de cette doctrine dans la *Neue Zeit*, les conclusions pratiques dans le *Vorwaerts*. Aux nombreux articles de Kautsky, Bernstein a longuement répondu. Liebknecht, le vétéran du parti, Rosa Luxemburg qui, à Stuttgart, mena rudement l'attaque contre les modérés, Clara Zetkin, la propagandiste révolutionnaire, bien d'autres encore, ont prononcé des discours, écrit des articles et des brochures partout commentés, attaqués, puis défendus par leurs auteurs. Il a paru à quelques-uns que l'unité du parti était menacée, à d'autres que son avenir était compromis si les tendances de certains modérés n'étaient pas nettement dénoncées et condamnées. Le débat en se prolongeant a pris une importance telle que la nécessité s'est imposée de lui faire donner par le Congrès, représentation suprême du parti, une conclusion et une sanction.

Sans aucun doute, le « débat Bernstein » n'aurait pas occupé à tel point l'attention des socialistes allemands s'il s'était agi seulement des opinions particulières que Bernstein avait émises sur le programme du parti. Mais les adversaires les plus intransigeants de Bernstein affirmèrent que ces opinions avaient la valeur d'un symptôme, que des membres toujours plus nombreux du parti avaient une tendance à dénaturer les principes révolutionnaires, à oublier, dans la lutte politique de chaque jour, l'idée directrice du parti socialiste. Certains hommes, bien connus pour leurs opinions modérées, Auer, secrétaire du comité directeur, von Vollmar, le principal chef des socialistes bavarois, furent particulièrement attaqués (1).

Vollmar, et le parti bavarois tout entier, fournirent un nouveau grief aux *radicaux* par la tactique qu'ils adoptèrent, dans la récente campagne électorale de Bavière.

---

(1) Sur les conflits antérieurs entre radicaux et modérés, — qu'il faut connaître pour bien comprendre ce qui s'est passé à Hanovre,— voir deux études d'E. Milhaud : *Le Congrès socialiste de Stuttgart ; l'Unité socialiste en Allemagne* (*Revue socialiste*).

Le système électoral en vigueur en Bavière est tout à fait défavorable au parti socialiste. La division des circonscriptions, qui n'a pas été modifiée à mesure que la population augmentait, prive les grandes agglomérations urbaines des députés auxquels elles auraient droit. L'élection est indirecte : les électeurs primaires désignent des mandataires qui élisent les députés. Dans ces conditions, il n'y a pour les socialistes bavarois que deux tactiques possibles : s'abstenir de la lutte électorale, ou s'entendre avec un parti bourgeois. Ils ont délibérément choisi le second, estimant que leur abstention faciliterait le maintien indéfini de la loi électorale, qui est l'obstacle principal à toute politique démocratique.

Aux élections du 10 juillet, ils ont donc conclu un pacte électoral avec le parti catholique du *Centre*, contre les partis qui portent le nom de *parti conservateur* et de parti *libéral*. Le centre catholique semble plus favorable que les autres partis aux réformes, et particulièrement à la réforme électorale. Les résultats de cette alliance ont été, pour le Centre la conquête de la majorité absolue de la Chambre (83 voix sur 159), pour le parti socialiste l'élection de onze députés au lieu de cinq qu'il avait pendant la session précédente. Les socialistes estiment que ce dernier résultat est une belle victoire, que le premier n'a pas d'inconvénient grave, enfin que leur alliance momentanée avec le Centre leur laisse toute liberté pour leur lutte contre ce dernier parti.

C'est ce compromis électoral avec le centre catholique, que les socialistes, partisans de la seule tactique révolutionnaire, considèrent comme une violation des principes fondamentaux du parti. Comme cette question de la participation aux élections pour les *Landtag*, des compromis avec les partis bourgeois, s'est posée aussi en Prusse, en Saxe, dans le courant de l'année passée, comme d'autre part elle est très voisine de certaines questions de tactique soulevées par Bernstein, elle a été agitée à Hanovre incidemment, mais à plusieurs reprises, au cours des débats dont ces dernières ont fait l'objet.

Les débats ont commencé par un rapport de Bebel, membre

du Comité directeur, qui est l'un des chefs les plus aimés du parti, et semble en représenter assez bien l'opinion moyenne. Son rapport a duré six heures et rempli presque deux séances.

Bebel pose d'abord les principes qui doivent dominer le débat. En trente ans, la démocratie socialiste allemande a changé trois fois son programme sur des points essentiels. Si donc Bernstein et ses partisans proposent des modifications nouvelles, cela n'a rien qui doive l'effrayer. Le parti est par essence un parti de libres recherches et de libre critique; la pensée y travaille sans cesse à rectifier la doctrine, à mesure que la société se transforme. On n'y connait ni les dogmes, ni les hérésies.

Avant d'entrer dans la discussion, Bebel dit ce qu'il pense de Bernstein et de son livre. Il rappelle les services que Bernstein a rendus au parti et la réputation de théoricien qu'il a acquise. Mais il ne cache pas que le livre l'a déçu : les contradictions y abondent, la pensée de Marx y est interprétée de la manière la plus arbitraire; l'originalité en est absente et les écrivains bourgeois ont reconnu avec satisfaction les idées qu'ils ont coutume d'exprimer. Bernstein critique tout et, à la place de ce qu'il rejette, « il ne laisse subsister que le chaos ».

Délimitant alors son sujet, Bebel laisse de côté les problèmes purement spéculatifs : le Congrès n'est pas un « concile scientifique ». Les idées auxquelles Bebel s'attaque ce sont les théories par lesquelles Bernstein prétend justifier ses conclusions pratiques. Contre elles il apporte des faits, des chiffres, des opinions d'économistes bourgeois auxquels la vérité de certaines conclusions pratiques s'est imposée. Et Woltmann, l'un des partisans de Bernstein, fut injuste quand il reprocha à Bebel de s'être adressé au sentiment plutôt qu'à la raison. Ce qui est vrai, c'est que Bebel montre, dans la manière dont Bernstein choisit et interprète les faits, la manifestation d'un esprit de timidité, de modération, d'incertitude auquel il oppose l'esprit énergique et hardi du parti. « C'est un fait caractéristique, dit Bebel, que la tendance de Bernstein à montrer avec quelle lenteur les révolutions s'accomplissent... Il est

surprenant de voir un démocrate socialiste se donner tant de peine pour nous répéter sans cesse : Soyez prudents, les choses ne vont pas aussi vite que vous croyez. Dans les autres partis on pousse à la guerre; au nôtre il semble qu'il faille retirer toute confiance, tout courage et l'on vous crie : Avancez lentement, toujours lentement. Cette idée est comme un fil rouge qui court à travers tout le livre de Bernstein... Un parti qui combat doit vouloir vaincre; il a besoin d'enthousiasme, d'abnégation, et on les lui ôte, si on accumule artificiellement, dans toutes les directions, les difficultés, si on lui répète : Soyez prudents, soyez sages pour ne pas effrayer vos chers amis bourgeois. Ce refrain désagréable revient trop souvent dans tout le livre de Bernstein. »

Bernstein prétend que le développement de la société capitaliste ne produit pas, comme le voulait Marx, la rapide concentration des entreprises, la disparition des classes moyennes, et que par suite la réalisation du socialisme, si elle suppose cette concentration, cette disparition accomplies, est infiniment éloignée. Les faits dans l'ensemble lui donnent tort. L'Allemagne devient de plus en plus une nation de grande industrie et de grand commerce ; le nombre des individus qui vivent dans la dépendance économique, directe ou indirecte, des grandes entreprises industrielles augmente rapidement. Et l'existence d'un mouvement antisémite et *petit bourgeois* prouve que les classes moyennes ont conscience que le développement économique les désagrège ; qu'elles tentent de l'enrayer par une politique réactionnaire, trop peu éclairées encore pour venir au socialisme. Il est vrai que la concentration des exploitations agricoles semble, en Prusse, du moins, être assez lente : mais c'est que l'évolution agricole est retardée par des conditions spéciales, encore mal connues : entre autres, la concurrence d'outre-mer, la rareté des capitaux, retenus dans l'industrie par le taux supérieur du profit, l'intervention énergique de l'Etat conservateur, intéressé à maintenir la petite propriété.

Bernstein prétend démontrer contre le programme d'Erfurt que le développement colossal de la production et de la

richesse ne profite pas aux seuls capitalistes et n'entraîne pas pour le prolétaire « un accroissement d'insécurité, de misère, d'oppression, d'asservissement, d'abaissement, d'exploitation ». D'après lui le nombre de ceux qui possèdent augmente, la situation des classes ouvrières s'améliore. Par suite, il est faux de dire que l'opposition toujours plus nette des intérêts mette aux prises dans une lutte de classe toujours plus aiguë la bourgeoisie et le prolétariat. — Bebel critique une à une ces affirmations de Bernstein. La statistique des revenus fournit précisément la preuve inverse de celle que Bernstein veut en tirer. Sans doute les revenus des ouvriers ont augmenté depuis trente ans. « Il va de soi que si les richesses de la nation s'accroissent sans cesse, l'ouvrier en reçoit aussi une part et c'est précisément cette richesse croissante de la nation, cette productivité croissante du travail, qui nous font admettre la possibilité d'assurer à tous le bien-être. » La discussion ne porte pas sur ce qu'est le salaire *nominal*, mais bien sur ce qu'est le salaire *réel;* nous demandons si, avec un salaire plus élevé, l'ouvrier peut aujourd'hui mieux satisfaire des besoins qui ont augmenté. En moyenne le revenu s'est élevé. Mais en dépit de ce fait, si on établit un parallèle avec les classes riches, on constate que, pour le plus grand nombre et en général, les conditions de vie ne se sont pas améliorées d'un *iota*. « La situation d'une classe, disait Lassalle, ne peut jamais être appréciée que par rapport à la situation des autres classes à la même époque... Il ne faut pas comparer la situation des ouvriers d'aujourd'hui à celle des ouvriers d'autrefois, mais à celle des riches d'aujourd'hui. » D'ailleurs, ajoute Bebel, l'accroissement insuffisant des revenus n'est pas le seul fait dont il faille tenir compte pour apprécier la situation des prolétaires : et il rappelle les progrès de la tuberculose, la nécessité toujours plus impérieuse pour les femmes mariées de gagner un salaire, l'augmentation du nombre des pauvres. Bebel conclut donc, contre Bernstein, que l'antagonisme des intérêts de classes, loin de diminuer, devient plus aigu. « Bernstein, dit-il, fait des efforts pour adoucir les oppositions, pour les émousser (je dirais pour les

dissimuler, si je ne craignais que ce mot ne sonnât trop durement aux oreilles); le combat des classes prend, dit-il, des formes plus douces. Si on l'énonce ainsi, j'admets cette proposition. En devenant plus civilisés, ou pour mieux dire plus humains, nous nous sommes adoucis. On ne pend plus aujourd'hui, on ne brûle plus personne pour ses convictions politiques ou religieuses. Les ouvriers ne détruisent plus les fabriques qui emploient de nouvelles machines. Mais, de ce que les formes du combat se sont adoucies, on ne peut conclure que l'opposition des classes soit moins vive. C'est en réalité justement le contraire qui est vrai. Nous sommes dans une période de prospérité où les entrepreneurs, qui font de gros profits, sont plutôt portés à se montrer conciliants dans leurs rapports avec les ouvriers. Mais qu'arrivera-t-il quand la crise industrielle se produira? Les entrepreneurs mettent tout en œuvre pour abaisser le niveau de la vie ouvrière allemande... Les antagonismes de classe deviennent plus aigus. »

Les conclusions pratiques de Bernstein sont en étroits rapports avec ses idées sur la lutte des classes. A la tactique politique, au principe de l'expropriation des capitalistes, au système d'opposition irréductible à la bourgeoisie tout entière, Bernstein oppose une autre tactique, qu'il croit mieux adaptée à l'état économique et moral de la société.

Il préconise en particulier l'action syndicale et coopérative. Sans doute, dit Bebel, il est de toute nécessité que les ouvriers entrent dans les organisations syndicales, il serait même à souhaiter qu'une loi leur en fît une obligation. Mais il ne faut pas avoir une confiance exagérée dans la puissance des syndicats. Les entrepreneurs capitalistes sont organisés, eux aussi, ils forment des *trusts* et des *cartels*, et ces organisations colossales menacent de réduire un jour à l'impuissance les syndicats ouvriers. Quant aux coopératives que Bernstein considère comme le fondement de la société future, Bebel montre que le parti les apprécie à leur valeur. Autrefois Lassalle fut leur adversaire décidé : c'est qu'il luttait contre Schultze-Delitsch, qui prétendait faire de la coopération le remède à tous les maux. Cette attitude, qui a été longtemps

celle de la majorité des ouvriers allemands, n'était pas celle des marxistes : ceux-ci restaient neutres, indifférents. Aujourd'hui, après le succès des coopératives saxonnes, ces institutions ont dans les milieux socialistes des partisans convaincus. Mais il n'est venu à l'esprit de personne de prétendre « que ces coopératives doivent former la base, l'embryon de la société socialiste; jusqu'à une époque très récente, il n'avait jamais été question de cela; et maintenant encore, dit Bebel, je me déclare contre cette opinion. Une coopérative de consommation bien dirigée peut donner des dividendes de 12 p. 100 pour une consommation annuelle de 400 à 600 marks par ouvrier. Sans doute ce dividende qui représente environ 8 p. 100 de son salaire est pour l'ouvrier un grand avantage. Mais, admettre que tous les besoins de la société socialiste pourraient être satisfaits par les coopératives de consommation et par les coopératives de production qui travaillent pour elles, cela est absolument impossible; et je ne puis pas m'imaginer comment la grande industrie pourrait, sous cette forme, nous passer entre les mains. »

Bernstein croit que la coopérative transforme peu à peu la propriété capitaliste en propriété collective, et que le socialisme, le « socialisme *dévorateur* » doit renoncer au principe de l'expropriation. — Bebel défend le principe : « Je vous le dis, camarades, le jour où nous serions dans la situation d'entreprendre, en Allemagne, la grande expropriation, — il s'écoulera malheureusement encore du temps d'ici là, — si j'avais le bonheur d'être présent, je vous tiendrais le plus beau discours pour démontrer comment, pour des raisons morales, au nom du bien public, notre devoir serait d'en arriver à l'expropriation. Donc nous maintenons le principe de l'expropriation. » Il y a, quoi qu'en dise Bernstein, des précédents historiques, la Réforme, la Révolution française. Et d'ailleurs « y a-t-il aussi dans l'histoire un seul exemple d'un mouvement comme le mouvement socialiste? On ne peut mettre en parallèle avec lui aucun autre mouvement. Où et quand des millions et des millions de travailleurs, sortis des couches les plus basses de la société, ont-ils atteint un

degré de civilisation et de culture assez haut, pour trouver en eux-mêmes le courage de prendre position en face de la société et d'assigner expressément pour fin à leur activité l'introduction d'un ordre social nouveau, radicalement différent? »

Bernstein voudrait que la transformation se fît par des *moyens moraux;* il craint la révolution violente, il doute de la maturité politique du prolétariat. — « Une telle critique est déplacée, dit Bebel, et offensante pour les travailleurs, si l'on songe que le degré de maturité politique dont le prolétariat organisé et conscient de ses intérêts de classe a fait preuve, dépasse de beaucoup ce dont jusqu'ici la bourgeoisie a été capable, si l'on se rappelle l'incapacité de la bourgeoisie de 1848 et qu'on lui oppose l'élévation intellectuelle du prolétalétariat. » Les socialistes ne tiennent pas à procéder avec violence. « C'est une simple absurdité de prétendre qu'il puisse y avoir dans notre parti un seul homme qui, étant convaincu de la possibilité d'atteindre plus sûrement, plus facilement, plus simplement son but par une autre route, serait néanmoins tenté de faire une révolution. Jamais ce ne sont les révolutionnaires, toujours ce sont les réactionnaires qui font les révolutions. »

Bernstein demande que le parti socialiste renonce à son hostilité systématique pour la *bourgeoisie* et les partis libéraux; il s'agit, dit-il, de substituer une société socialiste à la société capitaliste, et non pas une société prolétarienne à la société bourgeoise. Le nombre de ceux qui veulent du bien à la classe ouvrière devient chaque année plus grand. Et Bernstein, affirmant que le *libéralisme* existe en dépit des défaillances des partis qui s'appellent libéraux, demande que le parti socialiste prenne la direction du mouvement libéral et devienne le *parti réformiste socialiste démocrate*. A ces formules, qu'il juge en contradiction complète avec les principes socialistes, Bebel répond par une péroraison où il définit et explique le caractère révolutionnaire du parti :

Nous exprimons par le mot « bourgeois » ce qui distingue de nous les autres partis. Quelle que puisse être à notre égard l'attitude individuelle des membres de ces partis bourgeois, même quand

ils sont libéraux ou sympathiques aux réformes sociales, il n'en reste pas moins solidement établi, qu'aucun adhérent des partis bourgeois ne veut laisser mettre en question l'organisation politique et sociale : et voilà la caractéristique qui les distingue de nous... Réfléchissez seulement à l'allégresse qui éclata dans la bourgeoisie, lorsque celle-ci, voyant mourir Lassalle, crut qu'avec lui finissait le mouvement socialiste. Mais le mouvement malgré tout s'étendit, et ce développement incita les idéologues, d'origine bourgeoise, à examiner un peu ce qui se passe. Ils se sentirent forcés de lire Marx, Engels, Lassalle. Ainsi naquit ce socialisme d'État qui fut notre œuvre, encore que les adversaires refusent de l'admettre. Ensuite nous avons forcé l'État à nous reconnaître. Mais pourquoi ? Rappelez-vous le discours du trône de 1880 où l'empereur Guillaume dut déclarer tout net : Nous voulons vaincre le socialisme, mais reconnaître ce qu'il y a de fondé dans ses prétentions...

Avons-nous jamais écarté un homme parce que, par sa situation sociale il n'était pas des nôtres ? N'avons-nous pas aujourd'hui le plaisir de pouvoir saluer au milieu de nous deux grands propriétaires fonciers de la Prusse orientale ? Nous comptons parmi nous des intellectuels qui ne sont point des prolétaires et que leurs convictions ont amenés à nous. J'ai toujours dit que nous avions besoin d'intelligences. Plus il y en a, mieux cela vaut. Et si quelqu'un vient loyalement se joindre à notre parti, nous avons toute raison d'en être heureux. Mais si nombreux que soient ces idéologues, ils disparaissent dans l'ensemble du parti. Ce n'est qu'une toute petite poignée d'hommes qui ont porté leurs regards plus loin que l'horizon de leur classe, qui, mis au ban de la société, ont à supporter bien des maux que le prolétaire ignore... Il est caractéristique que toute classe opprimée tire ses chefs des rangs de la classe possédante. Dans la Révolution française ce fut un Mirabeau et d'autres membres de la noblesse et du clergé qui prirent la tête du mouvement : le caractère de la Révolution en fut-il changé pour cela ? Et que voyons-nous chez nous-mêmes ? Que sont donc les Lassalle, les Marx, les Engels ? Sont-ils des prolétaires ? Et toutefois notre mouvement est un mouvement prolétarien ; et il doit le rester selon le vœu formel de Marx et de Engels, s'il ne veut pas aller à sa ruine...

...Bernstein parle des préoccupations idéologiques de la bourgeoisie, de la religion, du patriotisme, du vœu d'épargner au pays l'horreur d'une révolution. Nous devons tenir compte de tout cela. Si les bourgeois sont assez sots pour croire que nous voulons nous jeter inconsidérément dans la violence, nous ne sommes pas responsables de cette sottise. Mais quand ils se sentent menacés par nous dans leurs intérêts matériels, ils ont raison. Si nous cachions nos intentions, voilà ce qui serait hypocrite, voilà ce qui serait

déloyal. Préoccupations idéologiques ! La bourgeoisie est exactement aussi athée que nous, elle ne va à l'Eglise que par peur ; c'est par peur qu'elle maintient l'école sous un régime toujours plus abêtissant. L'amour de la patrie ! Ah ! notre patriotisme à nous est bien plus élevé ! De toutes ces préoccupations idéologiques nous n'avons à faire aucun cas.

...Précisément parce que les partis libéraux sont les gardes du corps de la bourgeoisie, nous ne voulons conclure avec eux aucune alliance, afin de ne pas altérer le caractère de notre lutte de classe. On a beaucoup parlé dans ces temps derniers *d'opportunisme*. Eh bien, je vais vous le dire : jusqu'à un certain point nous sommes tous opportunistes, personne ne veut monter demain sur des barricades. Nous ne discutons absolument que sur la mesure dans laquelle il faut l'être, et là-dessus nous discuterons toujours. »

Et Bebel montre qu'il se posera toujours des questions sur lesquelles la discussion restera toujours nécessairement ouverte.

Quelle société ennuyeuse, dit-il, que celle où il n'y aurait plus de discussions... La seule chose nécessaire, c'est que nous nous tenions sur un terrain commun, que nous ayons sur la société bourgeoise d'une part, sur la société socialiste d'autre part, une vue fondamentale commune. Là où cette condition n'est pas réalisée l'entente cesse, et il n'y a pas de commerce possible... Je le répète, nous sommes par essence un parti révolutionnaire, cela n'exclut pas, cela implique que nous ne renonçons pas aux réformes partout où nous pouvons en obtenir. Notre programme le prouve. Ce n'est pas sans raison qu'il se divise en deux parties, l'une comprenant nos principes, l'autre nos revendications pratiques et immédiates.

Bebel termina son long rapport par la pensée qu'il avait exprimée au début.

Je le répète, ce que je blâme tout particulièrement chez Bernstein, c'est qu'il veut nous faire craindre pour la victoire, c'est qu'il cherche en quelque sorte à nous en dégoûter. Assurément personne ne croit plus que nous devions, en nous éveillant un beau matin, nous trouver dans la République sociale. Mais c'est une bien déplorable tactique de s'efforcer d'enlever au parti, en lui affirmant qu'il est très loin du but et que la victoire est douteuse, l'abnégation, l'enthousiasme, l'esprit joyeux du sacrifice... Tout bien considéré, nous n'avons donc absolument aucune raison de modifier nos principes fondamentaux, notre tactique et notre nom. Je résume mon discours dans cette affirmation : nous restons ce que nous avons été jusqu'ici.

PAUL FAUCONNET

(*A finir*)

ENQUÊTES ET MONOGRAPHIES

MOUVEMENT DES EMPLOYÉS DE MAGASIN HAVRAIS POUR L'OBTENTION DU REPOS DU DIMANCHE

Nous devons aux lecteurs de cette Revue de leur signaler l'exemple fécond que les employés de magasin du Havre ont donné à leurs camarades de lutte dans le combat qu'ils ont savamment mené contre leurs patrons pour l'obtention du repos du dimanche.

Déjà, en 1896 et 1897, les employés de magasin tentèrent, au Havre, un mouvement en faveur du repos du dimanche. Il échoua pour trois causes : la première fut la tendance confessionnelle qu'on se figurait, à tort ou à raison, découvrir dans ce mouvement, de par les opinions religieuses de celui qui lui donnait l'impulsion; la seconde, le défaut d'entente entre les employés eux-mêmes; la troisième, l'absence de toute organisation centrale, comme la Bourse du Travail, qui n'existait pas à cette époque. L'échec fut lamentable.

Fort heureusement, il ne devait pas être décisif. Vers la fin du mois de mars de cette année, quelques employés résolurent de risquer un nouvel effort.

Le jeudi 20 avril, le citoyen Jennequin, avocat, faisait à l'Hôtel-de-Ville du Havre une conférence aux employés des deux sexes, réunis au nombre de 800. Le citoyen Jennequin les engagea à maintenir énergiquement leurs revendications, il les assura de la sympathie des pouvoirs publics que la présence d'un adjoint au fauteuil présidentiel de la réunion semblait, du reste, promettre.

Il leur expliqua que si les patrons ne cédaient pas de bonne volonté, ils devraient exiger du Conseil municipal le retrait

de l'autorisation des étalages extérieurs pour les propriétaires et directeurs récalcitrants.

(Nous verrons plus loin que le retrait des étalages fut voté par le dit Conseil après que les employés eurent obtenu gain de cause.)

Enfin, l'orateur termina par la meilleure des péroraisons : il engagea les employés et employées de magasin à se grouper en un syndicat puissant.

Le mardi 25 avril, ils fondaient ce syndicat qui ne tarda point à grouper un grand nombre d'adhérents.

Dès le début, il se trouva aux prises avec l'organe quotidien le plus important de la localité : le *Petit Havre,* journal bourgeois, qui prit carrément parti pour les patrons; les autres journaux : l'*Union républicaine du Havre,* le *Progrès Socialiste,* l'*Avenir du Havre,* le *Courrier du Havre,* la *Croix du Havre* se déclarèrent en faveur des employés.

Nous allons relater les différentes phases par lesquelles passa la revendication de ces derniers, dans l'espoir qu'elles pourront servir d'enseignement aux intéressés des autres villes.

Le mercredi 3 mai eut lieu à la Bourse du Travail une réunion au cours de laquelle on adopta l'ordre du jour suivant, très net, très catégorique :

« Considérant que le repos du dimanche a été reconnu nécessaire après une étude approfondie, et que cette revendication des travailleurs a été l'objet de nombreuses marques de sympathie de la part de la population havraise, de beaucoup de patrons et de la presse, les membres du syndicat des employés, réunis à la Bourse du Travail, demandent la fermeture des magasins les dimanches et fêtes, à partir de midi, et autorisent leur bureau à poursuivre la réalisation de ce projet. »

L'ère de l'action était ouverte.

Arrêtons-nous un instant pour examiner les objections soulevées par les patrons.

Quelques grands magasins fermaient déjà leurs portes le dimanche après midi; parmi ceux qui les maintenaient

ouvertes, nous citerons le *Grand Bazar*, immense capharnaüm où le chaland trouve toutes les denrées possibles.

Les commerçants répondaient aux employés : — Faites fermer le *Grand Bazar* et nous fermerons à notre tour.

D'autres, établis dans les quartiers ouvriers, objectaient que c'est le dimanche après-midi qu'ils font leur meilleure recette.

En un mot, les employés se heurtaient à toutes sortes de difficultés bien faites pour décourager des gens peu habitués à la lutte. Ils réagirent courageusement.

Le lundi 8 mai ils eurent une entrevue avec plusieurs patrons d'où il ne sortit rien de définitif. Le vendredi 12 mai, réunion publique à la Bourse du Travail ; un millier de personnes y assistaient; un nouvel ordre du jour y fut voté en faveur du repos du dimanche. Une manifestation se produisit à la sortie, les manifestants conspuèrent vigoureusement quelques-uns des commerçants parmi les plus opposés à la fermeture.

Le syndicat des employés décida quelques jours après de faire appel à la population havraise, l'exhortant à ne faire aucun achat le dimanche après midi.

Soudain une bonne nouvelle circula et ne tarda pas à être confirmée : l'administration centrale des Grands Bazars avait décidé d'adhérer, pour sa succursale du Havre, à la revendication des employés : c'était la principale objection des patrons réduite à néant.

Après entente avec un grand nombre de ces derniers, le syndicat fixa l'époque de fermeture au dimanche 4 juin. Le Comité de la Bourse du Travail publia un appel engageant les travailleurs à s'abstenir de tout achat le dimanche après midi. Le grand jour arriva. Presque tous les magasins restèrent fermés. Pour fêter le succès acquis, les employés syndiqués, citoyennes et citoyens, bannière en tête, traversèrent la ville, depuis la Bourse du Travail jusqu'au Jardin d'Hiver où une fête fut organisée.

Manifestation toute pacifique !

Hélas, c'était se réjouir trop tôt, la bataille était loin d'être gagnée. En effet, le dimanche suivant, 11 juin, nombre de

patrons, prétextant que certains de leurs collègues n'avaient pas fermé le dimanche précédent, ouvrirent à nouveau leurs magasins. Parmi les plus récalcitrants se trouvaient le directeur d'une sorte de grand déballage permanent situé rue de Paris, celui d'un important établissement de la rue de Normandie et quelques petits boutiquiers insignifiants.

Il s'agissait d'être énergique et de ne pas laisser aller à vau l'eau un mouvement si bien commencé.

Le Conseil d'administration de la Bourse du Travail s'émut, il se réunit le mercredi 14 juin et décida de boycotter, par voie d'affiches, les maisons se refusant à accorder à leurs employés le repos du dimanche.

De son côté le syndicat lança l'avis suivant :

« La Chambre syndicale des employés de magasin et similaires du Havre a l'honneur d'informer Messieurs les patrons qui n'ont pas adhéré à la fermeture de leur magasin à midi, le dimanche, ainsi que ceux qui, en dépit des engagements pris par eux, ont rouvert que si, dans les quarante-huit heures, ils n'envoient pas, par écrit, leur acceptation à la fermeture, ils seront boycottés et les noms de ces maisons livrés à la publicité par voie d'affiches et de circulaires. »

C'était se montrer énergique.

Ce qui fut dit fut fait.

Le dimanche 18, le lundi 19 et le mardi 20 juin, des manifestations hostiles eurent lieu contre les maisons rebelles et principalement contre le propriétaire du grand déballage dont nous avons parlé plus haut. Toute la population se montra sympathique envers les employés. Des bagarres se produisirent avec la police. Des arrestations furent opérées. Le globe électrique du déballage fut brisé par une bouteille lancée à toute volée.

Le propriétaire de cet établissement réfléchit qu'il était plus prudent de céder, et la Bourse du Travail leva la mise à l'index dont il avait été l'objet.

Tout n'était pas fini. Notre homme ferma bien un dimanche; puis, malgré l'engagement pris, il rouvrit son magasin le dimanche suivant.

De nouvelles manifestations se produisirent, des projectiles furent lancés contre sa boutique et lui-même fut obligé de se réfugier dans un café voisin. Quelques instants après, on venait de sa part annoncer aux manifestants que, désormais, il s'engageait à fermer le dimanche à midi et ne reviendrait plus sur la parole donnée.

Grâce à leur bonne entente, à l'énergie dont ils avaient fait preuve, à la solidarité qu'ils trouvèrent auprès des travailleurs des autres corporations, à l'appui de la Bourse du Travail et de la presse, grâce enfin à la sympathie de la population havraise, les employés avaient obtenu gain de cause.

Nous en sommes heureux pour eux et nous voudrions voir leurs camarades des autres villes suivre leur exemple, car il n'est pas admissible que l'homme, la femme — êtres pensants et non bêtes de somme — soient astreints à un labeur perpétuel sans jamais jouir de l'unique joie des travailleurs, c'est-à-dire de quelques heures de liberté, loin de toute contrainte patronale.

Qu'on ne se laisse pas décourager par les difficultés rencontrées par les employés de magasin du Havre : grâce à la persévérance, à un syndicat autour duquel tous viendront se grouper, à l'entente combinée avec les autres corporations représentées par leurs syndicats, à de nombreux appels à la sympathie des populations, le succès ne saurait être douteux.

Disons pour terminer que le Conseil municipal du Havre vota le retrait des étalages... après la bataille.

C'était indiquer clairement qu'elle était définitivement gagnée.

H. Hanriot

Le Havre, 20 octobre.

P.-S. — Depuis que cet article a été écrit, l'organisation des Employés de commerce au Havre a pris de nouvelles proportions. Nous y reviendrons, à l'occasion, dans cette Revue.

LES RÉCENTES ŒUVRES DE ZOLA

(Fin)

Ce qui accroissait la tristesse de la déception, c'était que nous reconnaissions dans ce roman, faisant valoir une cause évidemment mauvaise, les qualités de Zola que nous aimons. Nous avons retrouvé là cette ordonnance classique admirée dans la *Lettre au Président de la République* et dans la *Lettre à Monsieur le Ministre de la Guerre*. On a vu, non sans raison, des *motifs conducteurs* dans les admirables couplets :

« *Et c'était toujours la grande œuvre, la bonne œuvre, l'œuvre de fécondité qui s'élargissait par la terre et par la femme, victorieuses de la destruction, créant des subsistances à chaque enfant nouveau, aimant, voulant, luttant, travaillant dans la souffrance, allant sans cesse à plus de vie, à plus d'espoir.* » (1)

Je consens que ce soient des motifs conducteurs, pourvu que cette expression n'implique l'idée d'aucun artifice de style, mais corresponde seulement au rythme profond qui secoue toute l'œuvre. Ici encore si de distance en distance l'auteur nous redonne les mêmes mots, les mêmes phrases, les mêmes stances, les mêmes élans, c'est parce que la vie elle-même a ces mêmes recommencements. Ce n'est pas que « le bon

---

(1) *Fécondité*, pages 372, 401, 427, 458, 481. Le motif est esquissé à la page 345. On peut remarquer qu'il se succède ensuite à des intervalles presque réguliers de 27, 29, 26, 31 et 23 pages, qu'il ne commande, sauf erreur, que 136 pages, au milieu du livre, sur 751, laissant libres les 344 premières pages, et les 270 dernières. Le motif ne consiste pas seulement en cette phrase fidèle, mais en tout un cortège de phrases ou identiques *(A Chantebled, Mathieu et Marianne fondaient, créaient, enfantaient...)*, ou apparentées.

Homère... sommeille parfois. » (1) C'est toujours la sincérité classique. Zola dit la même chose non pas toujours, mais, exactement, toutes les fois que c'est la même chose. Il a raison de ne pas fausser son œuvre. Il ne satisfait pas à la vanité de la faire partout quand même intéressante, au sens habituel du mot. Il est impassible comme la nature, patient comme elle, et, pour qui ne sait pas, ennuyeux comme elle. Plusieurs, ayant commencé le poème, se sont ennuyés de ces recommencements. J'ai peur que ceux-là ne s'ennuient aussi des inévitables recommencements de la vie. « Deux ans se passèrent. »

Profondément sincère à cet égard comme à tous les égards, l'œuvre n'est pas entièrement ni exactement réaliste. Il y a plusieurs maladresses. Au commencement du roman, Mathieu doit « passer chez le propriétaire, lui dire qu'il pleut dans la chambre des enfants. » (2) Quand il est rentré le soir, après une journée de laideurs et de tentation, il se plaint : « Ça n'empêche pas que nous sommes ici dans une masure, et que, s'il pleuvait encore cette nuit, les enfants seraient mouillés. » (3) Ceci est maladroit, inexact. Chez les pauvres gens la distinction entre la chambre des parents et la chambre des enfants n'est nullement capitale, comme chez les riches. En attendant que la réparation soit faite, le papa et la maman n'ont qu'à transporter dans leur chambre les lits des petits. Mathieu, suivant comme il fait le protocole du locataire, n'est ni vraiment père, ni vraiment révolutionnaire, ni vraiment pauvre. Marianne laisse à la maison ses quatre enfants endormis pour aller le soir, très tard, au-devant de Mathieu. Naturellement la vieille servante, Zoé, s'endort avec les enfants sur qui elle doit veiller. (4) Ou cela n'est pas vrai, ou cela n'est pas bien. Je crois surtout que cela n'est pas vrai. Marianne, si nous en croyons Zola, vaut beaucoup mieux. Mathieu aussi, du moins je l'espère, vaut mieux que de choisir pour un amour efficace un soir de maladie morale, de laideur et de crise mau-

---

(1) Paul Brulat, dans *les Droits de l'Homme* du dimanche 22 octobre.
(2) *Fécondité*, page 2.
(3) *Fécondité*, page 96.
(4) *Fécondité*, page 82 et suivantes.

vaise. (1) Le livre manque ici de cette raideur droite et de cette moralité ridicule, impudente, sans laquelle on ne fera rien de nouveau. Mathieu manque notablement (2) du ridicule indispensable, en morale, à sa fonction paternelle, en art, à sa situation de caractère, de type, de représentant poétique.

Toute l'économie domestique du livre est fondée sur ce que Mathieu achète à vil prix à Séguin des terrains qui n'ont pour Séguin qu'une valeur de chasse et qui auront bientôt pour Mathieu une valeur de culture. Cela est faux en économie politique. Il est faux que Mathieu achète les chasses au prix qu'elles ont pour Séguin, selon une loi qui serait *la loi de l'offre seule*, comme il serait faux que Mathieu achetât les cultures au prix qu'elles auront pour lui, selon une loi qui serait *la loi de la seule demande*. Mathieu passe avec Séguin des contrats bourgeois, régis par la double loi de l'offre et de la demande. En bonne économie bourgeoise, et en bonne psychologie bourgeoise, le propriétaire ancien doit justement profiter de ce que le nouveau propriétaire a de plus en plus le désir et le besoin de nouveaux morceaux pour faire monter de plus en plus ses prix. Commercialement, les territoires de chasse non achetés encore prennent de la valeur, comme on dit, parce qu'ils sont contigus aux labours de la ferme et parce que le fermier veut y mettre la charrue. Cela n'a aucun sens. Mais cela est de la réalité bourgeoise. Or Séguin est un bourgeois, Mathieu est un bourgeois. Justement parce que Séguin a des besoins d'argent croissants, il doit faire chanter Mathieu. La théorie des mitoyennetés, des contiguïtés et des enclaves est l'*a, b, c* du propriétaire terrien. Séguin est un chasseur, un propriétaire terrien, et il n'est pas une bête. Pourquoi n'exerce-t-il pas l'inévitable chantage, le chantage qu'exerce, en un sens, le vieux meunier Lepailleur ?

Cette inconséquence économique et psychologique tient sans doute pour une part à la conception même que l'auteur a de la psychologie. Zola excelle à nous décrire et à nous conter le

---

(1) *Fécondité*, page 85 et suivantes.
(2) *Fécondité*, pages 33, 35 et suivantes.

malheur et le mal. Il excelle presque autant à nous décrire et à nous conter le bonheur et le bien. Mais presque partout dans son œuvre le bien et le mal, tous les genres du mal et tous les genres du bien sont juxtaposés. Or ce qu'il y a de redoutable dans la réalité de la vie, ce n'est pas la constante juxtaposition du bien et du mal : c'est leur interpénétration, c'est leur mutuelle incorporation, leur nourriture mutuelle, et, parfois, leur étrange, leur mystérieuse parenté. La psychologie de Zola est évidemment contemporaine des théories qui voulaient expliquer toute l'âme et tout l'esprit par l'association des idées. Elle ignore les théories récentes, ou plutôt les constatations récentes, qui ont laissé voir combien ces anciennes hypothèses étaient grossières encore. (1) C'est pour cela que les volitions sont si souvent grossières dans les œuvres de Zola. Elles ne sont pas vraiment des volitions, les volitions de personnes humaines qui veulent, mais trop souvent comme des déclanchements, comme des remplacements : à un état d'esprit donné succède brusquement un nouvel état d'esprit étranger au premier. Déjà dans *Paris* le plus épouvantable combat de conscience avait fini par un coup de brique mal asséné :

« Et, suffoquant, tremblant de rage, Guillaume avait saisi Pierre, lui écrasait les côtes de ses muscles solides.

» ... Déjà, la brique s'abattait. Mais les deux poings durent dévier, elle ne lui effleura qu'une épaule et il tomba, dans l'ombre, sur les genoux. » (2)

Ce coup de brique opère vraiment le déclanchement final de *Paris*. Dans *Fécondité*, c'est un embarras de voitures qui résout facilement une crise de passion bien mal engagée : « ... brusquement, une autre image se dressa. » (3) Il était temps.

Je ne nie pas qu'il n'y ait une assez grande quantité de per-

---

(1) Henri Bergson. — *Essai sur les données immédiates de la conscience*. — *Matière et mémoire*.

(2) *Paris*, pages 572 et 573.

(3) *Fécondité*, page 81.

sonnes dont la psychologie soit aussi grossière et pour ainsi dire aussi mécanique. Mais ces personnes sont accidentelles. On peut les choisir comme sujets d'un roman épisodique, ou bien comme les comparses d'une action essentielle, mais non pas en faire les personnages d'un roman essentiel, d'un poème, d'une épopée comme *Fécondité*, comme la plupart des œuvres du poète Zola. Ou bien Mathieu n'est pas un caractère, et alors il est tout à fait vrai si l'on veut. Ou bien il est un caractère, un type, et alors il n'est pas tout à fait vrai, tout à fait réussi. Ce serait diminuer la pensée de Zola, le sens, la valeur, la portée de l'œuvre, que de s'en tenir à la première hypothèse. Non. *Fécondité* n'est pas une œuvre moyenne absolument réussie, mais une œuvre supérieure contestable à beaucoup d'égards et qui laisse beaucoup de tristesse.

De même on ne saurait nous demander d'accorder, comme un postulat indispensable, le facile accroissement de Mathieu. A ceux qui nous diraient : « Laissons cela, laissons ces misères; accordons cette fortune à laquelle nous devons un si beau poème », il convient de répondre non. *Fécondité* n'est pas seulement un beau poème que l'on admire. C'est évidemment aussi, dans la pensée de l'auteur, un livre d'enseignement. C'est un poème d'enseignement, c'est-à-dire, au beau sens de ce mot si mal employé communément, un poème didactique. Si nous consentons à en altérer la forme, à en diminuer le sens, nous n'avons plus qu'à l'admirer sans aucune réserve. Mais ce serait là une véritable trahison. A une telle œuvre de sincérité, nous devons sincèrement la vérité entière. Nous devons lui restituer tout son sens, toute sa valeur, et, dès lors, faire toutes les réserves que nous avons faites.

Paul Brulat compare (1) Zola lui-même à Mathieu : « Le bon Mathieu, c'est Zola lui-même, dont le cerveau créateur

---

(1) Article cité. Ou plutôt il assimile, en quoi peut-être il force un peu, car je crois qu'on doit lire *Fécondité* sans aucune malice, finesse, ni symbole, et que « faire des enfants » y signifie simplement faire des enfants.

a mis au monde plus de trois cents personnages, une arche immense où s'exaltent d'une formidable intensité de vie hommes, femmes, enfants, bêtes et plantes. » J'avoue que cette postérité de Zola ne me laisse pas moins inquiet que la race née de Mathieu.

La fortune littéraire, politique et sociale de Zola fut singulière. Sa sincérité même et une optique propre le conduisirent dans toutes ses premières œuvres et dans beaucoup des suivantes à nous montrer surtout les nombreuses laideurs de l'humanité. Je crois que l'enseignement donné par ces livres fut déplorable, comme est déplorable encore aujourd'hui l'enseignement donné par les images antialcooliques. Ce n'est point par l'horreur du laid mais par l'attrait du beau que nous devons enseigner le beau. Le beau doit ignorer le laid comme le Dieu d'Aristote ignorait le monde imparfait. Il est malsain que les enfants emportent et gardent dans leur mémoire l'image laide des ilotes ivres. Il est malsain que les enfants qui passent rue Soufflot gardent dans leur mémoire les images d'ivrognerie que la maison Delagrave exposait derrière les barreaux de ses vitrines. Les images de la laideur sont laides. Les images de la laideur sont, en un sens, plus redoutables que la laideur même, étant pour ainsi dire authentiquées par ce que l'image dessinée ou l'image écrite a de définitif, d'officiel. En ce sens un ivrogne représenté sur un tableau scolaire enlaidit plus gravement la mémoire et l'imagination des enfants qu'un ivrogne rencontré dans la rue. De même la plupart des anciens personnages de Zola sont d'une fréquentation très pernicieuse.

Le malheur fut, si nous en croyons les indications données au verso du faux-titre de *Fécondité*, que cette fréquentation devint très nombreuse. (1) Le romancier se fit ainsi une

---

(1) Il est intéressant de classer les romans de Zola d'après leur tirage. *La Débâcle* a été tirée à 196 mille; *Nana*, 182; *Lourdes*, 149; *l'Assommoir*, 139; *la Terre*, 123; *Germinal*, 105; *le Rêve*, 105; *Rome*, 100; *la Bête humaine*, 94; *Pot-Bouille*, 92; *le Docteur Pascal*, 90; *Une Page d'Amour*, 88; *Paris*, 88; *l'Argent*, 86; *Au Bon-

clientèle considérable, puissante, mélangée. Comme il était fécond il donna un très grand nombre d'images à un très grand nombre de mémoires individuelles. Ainsi que ce médecin de petite ville dont parle Santerre (1), il a donné, sans l'avoir voulu, ayant voulu sans doute le contraire, un très grand nombre de très pernicieux enseignements.

Ayant acquis par son enseignement mélangé la notoriété puis la gloire littéraire, Zola mit brusquement, et dans des circonstances inoubliables, toute sa gloire et toute sa personne et toute sa force révolutionnaire et toute sa force de vérité, toute sa force de sincérité au service de la justice et de la vérité en danger. Alors il se produisit un phénomène extraordinaire et peut-être sans exemple dans l'histoire. Zola changea brusquement de clientèle, ou plutôt il quitta une puissante clientèle de lecteurs pour une ardente compagnie d'hommes libres. Un très grand nombre de jeunes gens qui avaient lu passionnément les premières œuvres de Zola sont devenus de solides antisémites. La plupart des jeunes littérateurs qui se faisaient gloire de ne pas le considérer comme un maître l'ont accompagné ardemment dans la bataille civique. Tous les braves gens qui déploraient l'enseignement de ses livres sont devenus ses hommes. Ceux qui avaient conservé quelques doutes les ont vus disparaître alors. La *Lettre au Président de la République* a évidemment reçu son retentissement de l'œuvre précédente. Mais inversement elle a brusquement éclairé toute l'œuvre précédente, elle en a garanti la brutale sincérité. C'est à ce moment-là qu'une foule s'en est allée, qu'une armée est venue. En définitive le cercle de ceux qui ont combattu avec Zola n'avait pas beaucoup d'hommes communs avec le cercle de ceux qui, habituellement, lisaient Zola.

CHARLES PÉGUY

---

heur des Dames, 68; *l'Œuvre*, 57; *la Joie de Vivre*, 51; *la Faute de l'abbé Mouret*, 49; *la Curée*, 47; *le Ventre de Paris*, 40; *la Conquête de Plassans*, 37; *la Fortune des Rougon*, 33; *Son Excellence Eugène Rougon*, 32.

(1) *Fécondité*, page 61.

L'ADIEU DU VERRIER

A DE MAX

Hommage dévoué.

Quand les dimanches clairs luiront sur les campagnes
A l'heure où le repos hante les ateliers,
Je n'irai plus m'asseoir au pied de la montagne
Et poser mon front las sur ton bleu tablier.

On ne nous verra plus passer de ferme en ferme,
Promenant notre orgueil de jeunes amoureux,
Toi, la fille des champs, aux yeux francs, aux seins fermes,
Moi, le rude souffleur des verres lumineux.

Les enfants à nous voir riaient au crépuscule,
Surpris qu'un ouvrier te menât par la main,
Ignorant qu'à la fois pour la vie des humains
Il faut que le blé pousse et que le métal brûle...

Et je t'aimais de tout mon cœur, tu t'en souviens!
C'est fini. Ne crois pas que pour une autre femme,
Portant des bagues d'or et des châles indiens
Plus coquette et plus riche, ait pu trahir mon âme!

Non! j'ai tué l'amour des larges horizons,
J'ai vendu ma jeunesse et j'ai vendu ma force,
Pour bâtir au soleil une libre maison
Et t'y conduire, un jour, dans la clarté des noces.

Quand les brasiers cruellement brûlaient mes moelles,
Quand le verre aspirait les souffles de mon cœur,
— Je te voyais marcher, blanche, sous les étoiles,
Dans le petit jardin créé par mon labeur.

Quand je voyais mes compagnons dans la lumière,
De leur sueur et de leur sang mouiller le sol,
Avec des dos courbés et des yeux de misère
Où flottaient vaguement les spectres de l'alcool,

Quand je voyais sous leurs fardeaux, des vieillards graves
Marcher dans la fumée, comme un rêve brumeux
Où passent vaguement des cortèges d'esclaves,
Je me disais : Son cœur est pur, ses yeux sont bleus !

Quand les rues s'emplissaient du chant des révoltés,
A l'heure où le soleil fait les usines rouges,
Où les oiseaux de nuit commencent à flotter,
Je me disais : Ils sont méchants, mais elle est douce !

Et je soufflais de l'aube au soir, encor, toujours!
Je gonflais de ma vie la fusion vermeille,
Avec ma part de ciel je créais des contours,
Le vent de mes poumons animait les bouteilles...

Elles étaient sur cette terre la folie
Qui procure même aux vaincus l'azur des sommes;
Leurs tuniques de vin brillaient dans les orgies,
Elles étaient le rêve et les chansons des hommes...

Leur couleur était faite avec mon énergie ;
Je soufflais la gaieté, les songes et l'amour !...
— O bouteilles, pour posséder tant de magie,
Vous me buviez mon sang ! — Et je soufflais toujours !

Hélas! je ne fais plus grandir les verres clairs.
Les peuples de la mort habitent ma poitrine;
Je sens sous la phtisie un sein vide et désert
Comme après une guerre est une vieille usine...

Je ne te prendrai plus sur mon cœur triomphant.
Le fantôme à la toux profonde nous sépare.
Le mal que j'ai pourrait saisir ta chair d'enfant :
Le charbon fait mourir les lys au bord des gares...

Et puis de notre amour naîtraient des fils chétifs
Portant le mal du père à leur face amaigrie,
Et je ne veux pas voir courber leur dos plaintif
Et leur frêle poitrine au fond des verreries.

Je suis le plus déshérité chez les humains.
Moi qui toute ma vie essaya d'être juste;
Je ne pourrai jamais caresser de mes mains
Des enfants vertueux ayant des bras robustes.

Adieu ! Sur le coteau reste la vierge seule
Qui lève sa faucille au seuil de sa maison ;
Reste l'ange des champs qui rit dans l'or des meules
Et le coquelicot de la riche moisson.

— Moi, je grelotterai jusqu'à ce que je meure.
Nos beaux dimanches sont finis; mais marie-toi !
Car la loi de la vie ne veut pas que l'on pleure :
Nous n'étions pas de ceux qui prient au pied des croix !

Quand on m'annoncera ta noce, un jour d'hiver,
Ce jour là, le vaincu saluera la lumière...
— Enseigne à tes enfants d'être libres et fiers
Et pense à moi, le soir, en labourant la terre.

MAURICE MAGRE

DROIT OUVRIER

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE

Le *Mouvement Socialiste* a compris la nécessité d'ouvrir une rubrique spéciale et permanente pour le droit ouvrier c'est-à-dire pour la législation et les décisions de jurisprudence qui règlent les rapports des patrons et des salariés. Peut-être reconnaîtra-t-on bientôt que la création du *droit ouvrier* constitue le plus clair bénéfice de l'action socialiste dans la société capitaliste. Quoi qu'il en soit, il apparaît nécessaire, urgent pour le prolétariat en voie d'organisation, de connaître la *Charte* que la bourgeoisie lui concède sous la pression des événements économiques.

Nous donnerons donc d'une part les projets de lois, lois et décrets, d'autre part, les arrêts et jugements fixant un point controversé de la législation nouvelle ou préparant l'œuvre législative de demain par une interprétation des textes anciens. Nécessairement nous puiserons notre information juridique dans les grands recueils judiciaires et les revues de législation ouvrière avec lesquels nous ne prétendons pas concurrencer; mais nous faisons aussi appel aux syndicats, aux coopératives, à nos camarades de la prud'homie pour nous communiquer toutes les décisions intéressant à un titre quelconque le prolétariat.

Ce que nous poursuivons, c'est moins une œuvre juridique qu'une œuvre d'éducation ouvrière. C'est pourquoi il faut qu'entre nous et nos lecteurs se crée une incessante

collaboration, que nos réflexions soient appelées ou suscitées par les questions des intéressés et qu'à notre tour nous soyons des conseillers au moins autant que des commentateurs.

JURISPRUDENCE

LOUAGE DE SERVICES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE, 9 JUIN 1899
(Castaing contre Gompel)

1° L'article 1780 du Code civil et la loi du 27 décembre 1890 qui le modifie n'interdisent pas de stipuler dans un contrat de louage de services faits sans détermination de durée, le délai de prévenance ;

2° Malgré cette stipulation d'un délai de prévenance dans le contrat de louage de services, l'employé peut avoir droit à des dommages-intérêts si le congé lui a été donné d'une façon abusive, c'est-à-dire sans motif équitable. C'est d'ailleurs à lui qu'incombe la preuve de cet abus ;

3° Le patron a le droit d'exiger de l'employé à qui il remet le certificat prescrit par la loi du 2 juillet 1890 un récépissé constatant cette remise. Si l'employé refuse de délivrer le récépissé, le patron a le droit de refuser ce certificat.

(*Gazette du Palais*, 3 novembre 1899.)

Note

I. — Dans le contrat de louage à durée indéterminée le délai-congé peut être soustrait à l'usage par une convention intervenue entre le patron et l'employé. Cela est dans l'esprit même de la loi du 27 décembre 1890. Mais il appartient à celui qui invoque ce délai conventionnel d'en apporter la preuve.

II. — Sur le deuxième point il semble y avoir plus de difficulté ; car le patron pourrait soutenir qu'il agit dans la limite

de son droit quand il congédie son employé en respectant le délai conventionnel ou le délai d'usage. Mais le paragraphe 2 du nouvel article 1780 prévoit l'allocation de dommages-intérêts dans tous les cas de résiliation par la volonté d'un seul des contractants, qu'on ait ou non stipulé dans le contrat à durée indéterminée un délai de prévenance.

D'ailleurs la jurisprudence s'est prononcée en ce sens. V. notamment Cass. 20 mars 1895 (*Gaz. Pal.*, I, 473.)

III. — Sur le troisième point il n'y avait pas encore de jurisprudence. L'article 3 de la loi du 2 juillet 1890 impose au patron, sous peine de dommages-intérêts, l'obligation de délivrer à l'ouvrier un certificat contenant certaines mentions. Que le patron cherche à se procurer une preuve de la remise du certificat, cela est de son intérêt et de son droit. Mais qu'il s'autorise du refus opposé par l'ouvrier de signer un récépissé pour lui refuser la remise du certificat, c'est ce que le texte impératif de la loi du 2 juillet 1890 ne lui permet pas. Dans l'espèce il y avait ouverture à des dommages-intérêts et selon nous le tribunal de commerce de Toulouse, qui a peut-être jugé en équité, a jugé contrairement à la loi.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-ÉTIENNE, 7 OCTOBRE 1899
(Pons contre Verdier)

Les représentants de commerce doivent être considérés comme des mandataires et non des employés des maisons de commerce auprès desquelles ils sont accrédités ; par suite leur mandat est toujours révocable et peut toujours prendre fin au gré de l'une ou de l'autre des parties sans qu'il y ait lieu d'observer les délais prescrits en matière de congé et sans que cette rupture puisse donner ouverture à des dommages-intérêts.

(Loi du 4 novembre 1899)

Note

Ce jugement s'appuie sur une théorie inacceptable, qui assimile le représentant de commerce à un mandataire. Il est en

effet admis en doctrine que le contrat intervenu entre le commerçant et un préposé est un contrat mixte participant du louage des services et du mandat. S'il est vrai qu'on applique de préférence les règles du mandat dans les rapports des préposés et des tiers, dans les rapports du préposé avec le préposant, on applique généralement les règles du louage de services (Fuzier-Hermann, verbo commis n° 31) : en tous cas il en doit être ainsi, quand il est stipulé dans le contrat des appointements ou même des indemnités. La première conséquence de cette théorie c'est que le louage des services étant un contrat onéreux, les tribunaux pourront fixer le chiffre des appointements dus au préposé en l'absence d'une stipulation précise de salaire ; la seconde, c'est que le contrat ne sera pas révocable *ad nutum* et que la rupture du fait du patron pourra donner ouverture à une indemnité conformément au nouvel article 1780 du Code civil.

Le représentant de commerce est vis-à-vis du patron un salarié : il doit jouir des mêmes garanties que les autres salariés.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE LA SEINE, 27 JUIN 1899

(Conrath contre Debard)

Congédiement. L'intervention d'une chambre syndicale pour obtenir le renvoi d'un ouvrier consigné, constitue un cas de force majeure qui dégage la responsabilité du patron et rend l'ouvrier irrecevable en sa demande d'indemnité pour rupture du contrat de louage.

Note

Il avait été jugé jusqu'ici que l'intervention d'une chambre syndicale pour obtenir le renvoi d'un ouvrier n'était pas un cas de force majeure et constituait un quasi-délit civil donnant ouverture à l'indemnité. Le jugement cité donne une solution originale, sinon conforme aux théories juridiques admises par la Cour de cassation.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE, 22 SEPTEMBRE 1899

1° La loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail met à la charge du patron seul l'indemnité due à l'ouvrier victime d'un accident dans les conditions prévues par l'article 1 et toute convention contraire doit être déclarée illicite conformément à l'article 30.

Par suite le patron ne peut plus opérer de retenues sur les salaires de ses ouvriers en vue d'une assurance, même dans le cas où une convention semblable serait intervenue entre lui et son ouvrier antérieurement à ladite loi.

2° Il pourrait cependant opérer des retenues en vue d'une assurance contre les accidents entraînant une incapacité de travail de moins de cinq jours. Mais il est tenu de rapporter la preuve de l'attribution exclusive du montant des retenues à cette assurance spéciale.

Note

I. — Sur le premier point aucune discussion ne peut s'élever. Le but de la loi du 9 avril 1898 est de mettre les accidents du travail à la charge du patron : toute convention qui tendrait à l'en décharger est nulle comme contraire à la loi. Voir articles 1 et 30 de la loi. Commentaire d'Allart et Rondenay, p. 22.

II. — Le deuxième point est plus intéressant. La loi nouvelle ne vise que les accidents entraînant une incapacité de plus de quatre jours. Pour les accidents ayant entraîné une moindre incapacité, on reste sous l'empire de l'ancienne législation. C'est à l'ouvrier d'établir la faute du patron et il est licite au patron de se prémunir contre les responsabilités éventuelles qu'il encourt de ce côté en s'assurant ou en faisant assurer ses ouvriers. Cela est conforme à la jurisprudence. Le jugement mentionné ne formule pas explicitement cette solution, mais on doit l'en déduire *a contrario*. « Attendu, dit-il, qu'Auget ne justifie point ainsi qu'il l'allègue, que l'as-

surance dont s'agit aurait été spécialement contractée en vue de garantir les ouvriers contre les accidents occasionnant une incapacité de travail de moins de cinq jours et ne leur donnant par suite aucun droit à l'indemnité légale. »

Cette interprétation est conforme à la loi ; mais nous redoutons pour les ouvriers les combinaisons au moyen desquelles les patrons dissimuleront sous l'apparence de ces retenues licites les retenues interdites par la loi nouvelle.

JUSTICE DE PAIX D'ARGENTAN, 23 JUILLET 1899

Le juge de paix n'a pas à procéder à une enquête non plus qu'à recevoir une déclaration en matière d'incapacité temporaire de travail, ainsi qualifiée dans le certificat médical requis.

Il en est tout au contraire, s'il s'agit soit d'une mort, soit d'une incapacité permanente. Cette incapacité est partielle ou absolue.

Doit sa déclaration légalement transmise au juge de paix contenir tous les éléments dont il a besoin pour apprécier si quant au fait et quant à la personne la responsabilité est encourue. Faute de quoi il ne peut que s'abstenir.

(*Bulletin des juges de paix*, octobre 1899).

—

SAISIE-ARRÊT DES PETITS SALAIRES

JUSTICE DE PAIX DU CANTON SUD DE VERSAILLES, 6 JUILLET 1898

La saisie-arrêt pratiquée contre les domestiques logés et nourris chez leurs maîtres ne peut porter que sur leur salaire en argent.

Note

Il y a controverse sur ce point. Un jugement du tribunal civil d'Angoulême du 30 décembre 1986 dit qu'il y a lieu d'étendre la saisie-arrêt à la valeur estimative de la nourriture et du logement fournis quand les prestations en nature constituent la totalité ou la majeure partie de la rétribution.

Les commentateurs de la loi du 12 janvier 1895, MM. Schaf-

fauser et Chevresson, Emion et Godard se prononcent au contraire contre cette interprétation de l'article 1 de ladite loi qui parle seulement des salaires, c'est-à-dire de la rémunération en argent. Un jugement du tribunal civil de Corbeil du 2 mars 1898 et le jugement mentionné inaugurent une autre jurisprudence en conformité avec les intentions humanitaires du législateur de 1895. C'est cette jurisprudence qui doit prévaloir.

(Cf. *Bulletin des décisions des juges*, janvier 1899.)

—

TRAVAIL DES FEMMES ET DES ENFANTS

COUR DE CASSATION (CHAMBRE CRIMINELLE), 10 MARS 1899
(Ministère public contre N. et P.)

Etablissements soumis à la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants et des femmes. — Un entrepôt d'huiles où ne sont opérés que le transvasement, la décantation et le coupage n'est pas soumis aux prescriptions de la loi du 2 novembre 1899 sur le travail des enfants et des femmes.

Note

L'article 1 de la loi de 1892 déclare soumis aux prescriptions nouvelles « les usines, manufactures, mines, minières et carrières, chantiers, ateliers et leurs dépendances de quelque nature que ce soit... » — La loi de 1874, abrogée par celle de 1892, ne visait en son article 1 que « les établissements du travail industriel » : il semblait résulter des explications fournies au Sénat par le rapporteur de la loi nouvelle M. Waddington, que la réglementation était étendue à tous les travaux *se rattachant à l'industrie*. L'arrêt de la Cour de cassation sus-mentionné restreint cette interprétation. Il y a lieu de redouter les conséquences de cette méthode d'interprétation restrictive et d'appeler des pouvoirs publics une définition nette des établissements protégés par la loi de 1892.

ANATOLE DE MONZIE
avocat à la Cour d'appel de Paris

CORRESPONDANCE [1]

LES JEUNES CATHOLIQUES ET L'ACTION SOCIALE

Monsieur le Directeur,

Je viens de lire l'article que votre collaborateur M. Charbonnel a consacré dans le dernier numéro de votre Revue au *Sillon* et à l'effort de nos amis en faveur de l'*éducation sociale du peuple*. Notre tentative apparaît, dans cette étude, tellement défigurée que je crois qu'il est de mon devoir de dissiper ici de pareilles et si nuisibles erreurs en disant simplement ce que nous voulons faire. Nous croyons que plus d'un de vos lecteurs, alors même qu'il sera fort loin de partager toutes nos idées, sera heureux pourtant de nous mieux connaître, et nous espérons que vous-même, Monsieur, nous saurez quelque gré d'avoir, en répondant, usé d'un droit dont nous féliciteront de nous être servi ceux qui gardent, malgré l'ardeur des passions et des luttes, le constant souci de l'équité.

Je regrette seulement que votre collaborateur, par ses insinuations et par ses attaques, m'oblige à parler ici beaucoup de nous. Mais, c'est notre but que l'on incrimine : il faut bien que nous disions nos intentions ; c'est notre esprit que l'on dénonce : il faut bien que nous fassions connaître *de quel esprit nous sommes*. Nous le ferons sans colère, sans amertume, et même avec cette joyeuse espérance que quelques-

(1) Usant de son droit de réponse, M. Marc Saugnier-Lachaud, directeur du *Sillon*, nous a adressé la lettre ci-dessus, provoquée par l'article de notre collaborateur, le citoyen Victor Charbonnel, paru dans notre dernier numéro.

(N. D. L. R.)

uns, sans doute, parmi ceux qui veulent être nos ennemis, nous comprenant mieux, nous jugeront aussi plus justement.

Donc, nous sommes plusieurs parmi les jeunes catholiques qui avons compris que pour faire enfin de la France cette forte et libre démocratie dont le rêve obstiné demeure en nous, il ne suffit pas de voter des lois, d'écrire des formules dans les constitutions, mais qu'il faut surtout travailler à développer dans notre pays le goût de l'initiative, la conscience des droits et des responsabilités, le sens social. Or, le peuple, aujourd'hui, nous paraît presque semblable à quelque esclave que son maître aurait revêtu comme par dérision d'un manteau royal, mais qui n'en continuerait pas moins à être assujetti à la servitude la plus dure et la plus humiliante. En vérité, le peuple pense-t-il lui-même ? juge-t-il lui-même ? veut-il lui-même ? N'est-il donc pas, presque toujours, l'aveugle instrument de haines qu'il sert mais qu'il ignore, ou la proie docile de politiciens qui cachent sous la douceur fallacieuse de leurs mœurs modérées la cupidité de leur indomptable égoïsme ?

Or, il nous est impossible d'être des résignés. Nous autres qui sommes jeunes, nous ne voulons pas désespérer de l'avenir, parce que l'avenir, c'est nous qui le ferons.

Aussi, nous nous sommes mis tout simplement à l'ouvrage. Notre but, c'est d'arriver à ce que le peuple prenne enfin conscience de lui-même. Nous poursuivons une œuvre d'affranchissement. Nous ne voulons pas pétrir des âmes comme un sculpteur façonne de l'argile; nous voulons *libérer* les âmes, et nous croyons qu'une fois les ténèbres dissipées, la vérité sera bien assez forte pour se faire aimer par elle-même, nous souvenant de la parole de l'apôtre : *Dieu n'a pas besoin de nos mensonges.*

Voilà peut-être, Monsieur, une de ces *naïvetés touchantes,* dont s'amuse votre collaborateur; mais, vraiment, de cette naïveté-là, n'avons-nous pas le droit d'être fier ?... D'ailleurs notre tâche n'a-t-elle pas toujours été de lutter contre les conventions malfaisantes, les mesquines et superficielles rela-

tions qui établissent entre les hommes un étouffant réseau d'intérêts et de remplacer toute cette hypocrisie par l'affection simple et vraie, par la loyauté qui s'étend à tous, même aux adversaires, par la vérité enfin, *qui rend l'homme libre!* Certes, c'est là un rude combat ! Que de défiances, que de railleries, que de contradictions !... Et nous avons bientôt compris que nous rencontrerions des heures dures où, dans la mêlée des partis et parmi les haines déchaînées, il n'y aurait pas de place pour nous, et où, comme jadis, il advint au Christ, notre maître, il ne nous serait pas pardonné de n'avoir pas voulu haïr.

Oui, en vérité, nous sommes d'une incorrigible naïveté! Nous avons conçu le ridicule dessein de parler au peuple un autre langage que celui de la haine et de la violence.

Souvenons-nous, camarades, écrivions-nous dans une adresse distribuée à l'entrée de notre dernière réunion, que notre but n'est pas de triompher pour écraser des adversaires. Il y a des hommes, je le sais, qui nous ont déclaré une guerre à mort, une guerre d'extermination. Mais nous, nous n'oublierons jamais de quel esprit nous sommes : nous travaillerons pour ceux-là même qui se disent nos ennemis, car bien loin de songer jamais à de cruelles représailles, nous n'avons d'autre ambition que de les gagner à la vérité et de les faire bénéficier comme les autres du bienfait de notre pacifique victoire. (*Sillon*, 25 octobre 1899.)

Nous avons prêché le respect de nos adversaires et nous avons affirmé qu'essayer de les déshonorer, par esprit de parti, c'était d'abord nous déshonorer nous-mêmes. Nous avons cru que pour convaincre, la voix la plus autorisée était encore celle de l'exemple.

Nous donnerons ainsi à nos adversaires eux-mêmes une bonne opinion de nous... Ils finiront bien peut-être par convenir que nous ne sommes pas des enfants de servitude et que l'air libre et la pleine lumière ne nous font pas peur. Les hommes ont coutume de juger l'arbre par les fruits : montrons donc aux hommes des fruits qui les forcent à estimer l'arbre dont nous sommes les rameaux. (*Sillon*, 25 octobre 1899.)

Nous avons dit que le salut de la patrie ne devait pas être attendu passivement de quelque sauveur omnipotent ou de je

ne sais quel sabre tyrannique et qu'une paix ainsi obtenue et qu'espèrent les lâches ne serait en réalité que la pire des défaites parce qu'elle consacrerait non seulement l'abdication de nos droits mais encore l'abandon de nos devoirs.

Ennemi de tout césarisme, convaincu que c'est sur l'affranchissement véritable du peuple et non sur une trompeuse et funeste réaction qu'il faut compter, le *pieux enfant de chœur*, dont parle votre collaborateur, comprend ainsi sa tâche :

Notre pays a besoin de citoyens robustes, indépendants, ayant fait l'apprentissage de la liberté, conscients de leurs devoirs comme de leurs droits, poursuivant un but et défendant un idéal : nous devons travailler à les lui fournir. (*Quinzaine*, 1er juillet 1899. *L'éducation sociale du peuple*.)

... Mais si nous reconnaissons la valeur et la nécessité de l'enseignement proprement dit, nous n'oublions pas cependant qu'il n'est pas suffisant d'instruire le peuple et que nous devons aussi travailler avec lui, sans qu'il y ait toujours pour nous séparer une distinction de maîtres et d'élèves, que nous avons en somme une même tâche de citoyen et un même devoir de chrétien, et que, devant la patrie comme devant Dieu, ce serait, en vérité, une mauvaise pensée de ne pas nous sentir tous égaux. Que les plus courageux, que les meilleurs d'entre nous, de quelque milieu qu'ils sortent, mettent en commun non seulement leur science, mais encore leur expérience, leur ardeur, leur enthousiasme; et, dans une très féconde fraternité, se réalisera, du reste, le plus pur idéal de l'enseignement lui-même si, suivant la belle expression de Michelet, *l'enseignement, c'est une amitié*. (*Quinzaine*, 1er juillet 1899. *L'éducation sociale du peuple*.)

Tout cela doit paraître, sans doute, à votre collaborateur terriblement naïf... Et voilà même que nous ne nous sommes pas aperçus de ce qu'il y a de plus invraisemblable dans notre candeur, de plus *ignominieux*, peut-être aussi, dans notre tentative; mais M. Charbonnel est là pour nous en faire souvenir.

Donc, ouvriers et étudiants, nous voulions travailler ensemble et, comme nous ne possédions pas de vastes locaux confortablement aménagés aux frais des contribuables ou de riches donateurs, j'ai dit aux camarades que l'on pourrait, en se serrant un peu, commencer à s'installer tant bien que mal

chez nous, mes parents étant toujours heureux d'ouvrir leur maison à tous mes amis... Enfant inconsidéré, qu'avais-je donc fait ? La voilà bien, cette fois, la plus affreuse de toutes les naïvetés, la plus terrible de toutes les inconvenances!... Ecoutez plutôt, si vous en avez le courage... Un ouvrier mal habillé, mal peigné, les mains sales encore peut-être, va donc gravir le *perron en face*, à *l'entrée du superbe hôtel;* les *timbres* vont résonner pour lui; un *valet de pied en habit, magnifique,* va le recevoir; il pénétrera dans le *vestibule*, puis dans le *petit salon très vieille famille* de la *maison patriarcale*... Oh! terrible aberration, lamentable égarement de ces cléricaux et de ces *marguillers* qui ne savent pas le respect que l'on doit aux *superbes hôtels,* aux *salons vieille famille,* aux *timbres* et aux *valets de pied magnifiques!...*

— Mais, ces ouvriers, ce sont mes amis comme les autres : je n'ai pas deux catégories de camarades dont les premiers montent par le perron, les seconds par l'escalier de service.

— Jeune homme, vous avez des *malices touchantes.* Que vous aimiez bien les ouvriers, que vous fassiez, de temps en temps, un cours d'enseignement populaire supérieur au *Collège de la rue Hallé* ou à l'*Avenir de Plaisance*, dans des locaux préparés justement exprès pour réaliser cette fusion si souhaitable entre le peuple et les intellectuels, je n'y vois pas trop d'inconvénient; allez même parfois, si vous y tenez, dans les *soirées des Maisons du Peuple*, cela vous instruira et favorisera le rapprochement des hommes de bonne volonté... Mais, chez vous, dans la *demeure patriarcale*.... y pensez-vous, jeune imprudent... Songez seulement, songez aux dames « comme il faut » et du meilleur monde qui viennent rendre visite à Madame votre mère : ... si elles allaient se rencontrer avec vos nouveaux amis, *au fond de la cour*, sur le *perron*, en face du *valet de pied, superbe* toujours, mais piteux cette fois et humilié d'une semblable aventure... Et les locataires, et les fournisseurs, et les cochers qui lavent leurs voitures, que vont-ils dire quand ils sauront tout, quand ils auront tout vu, *de leurs yeux vu?...* D'ailleurs, c'est moi qui vous le promets, ce scandale intolé-

rable ne sera pas de longue durée, car vous avez compté sans le propriétaire. Essayez donc d'aller lui faire croire que tous ces gens-là ce sont vos amis et que vous continuez à habiter son immeuble « bourgeoisement ».

— Heureusement que bientôt peut-être de semblables excès vont cesser d'eux-mêmes, car M. Victor Charbonnel est là qui veille. Il va agir et il nous en prévient : *Nous sommes avertis et nous avertirons le prolétariat.*

... Mais c'est assez plaisanter maintenant. En vérité, Monsieur le Directeur, je crois que vous me remercierez d'avoir ainsi un peu réparé dans votre Revue le tort qu'aurait pu lui faire la si stupéfiante critique de votre collaborateur.

D'ailleurs, pourquoi nous le dissimuler? Ce qu'on nous reproche, en somme, c'est d'être *catholique*, c'est de croire que le Christ est Dieu, que la vie du Christ demeure dans l'Eglise et que le Christ est pour les peuples comme pour les âmes *le chemin, la vérité et la vie.* Voilà, n'est-ce pas, le vice fondamental et radical de tout ce que nous faisons, de tout ce que nous disons, de tout ce que nous pensons. Ce que l'on approuverait dans tout autre, on le condamne en nous. On est tenté de renier ses propres aspirations lorsque l'on s'aperçoit que nous les partageons. On nous refuse le droit de servir le peuple. On préfère nous avoir comme adversaire que comme allié. N'importe! nous n'en avons que plus de mérite à garder intacts dans notre cœur nos deux grands amours : le Christ et le peuple, l'Eglise et la Démocratie; et, de même que les habitudes hargneuses de certains catholiques ne nous empêchent pas d'aimer le catholicisme, de même, les mœurs sectaires de trop de républicains ne nous empêcheront pas non plus d'aimer la République. Vraiment, nous sommes son ami bien fidèle, puisque ni les sollicitations des uns ni la défiance des autres, ni les railleries, ni les indignations n'ont pu nous séparer d'elle. Nous la chérissions déjà, dès avant le fameux ralliement, et dans le fond de notre vieux collège clérical nous invitions nos camarades à la défendre un jour.

C'est qu'en effet, plus elle est intolérante, étroite, plus elle

ressemble à un parti fermé qu'on exploite, plus aussi nous sentons qu'elle doit souffrir sous les bandeaux malfaisants qui l'enlacent comme un cadavre et qui l'étouffent, plus nous comprenons qu'il lui faut être libérée de tant d'entraves pour pouvoir enfin réaliser pleinement la haute mission de vérité, de justice et d'amour qui doit être la sienne et plus nous avons l'intime et profonde conviction que, malgré les efforts de ceux de ses enfants qui se sont faits ses gardiens, mais aussi ses bourreaux, elle nous appelle, parce qu'elle a besoin de nous pour la délivrer.

Quand donc viendra-t-il ce temps de paix ou plutôt de lutte encore, mais franche et généreuse, où les doctrines diverses s'opposeront à visage découvert et essaieront de s'imposer par la lumière, où chacune d'elles travaillera de son mieux au bien de la démocratie unanimement acceptée et où tous les hommes de bonne volonté pourront enfin trouver un terrain d'entente loyale et d'honnête émulation, où l'antisémitisme ne fera plus d'une guerre de race et de certaines excitations basses et coupables le centre de toute une politique, mais où d'autre part, tous comprendront que les chrétiens *revendiquent le droit de travailler comme citoyens au bien de la nation avec toutes les énergies qui sont en eux et croiraient faire œuvre de mauvais Français et de mauvais démocrates s'ils ne faisaient pas bénéficier chacun des forces sociales que la foi divine a déposées dans leurs cœurs!* (*Pourquoi nous voulons espérer. Peuple français* du 31 décembre 1898.)

En attendant, nous continuerons, humblement, mais certains que *nous pouvons tout en Celui qui nous fortifie*, à tracer notre sillon sur cette terre de France qui reste généreuse malgré tout et que nous aimons ardemment, non pas à la façon étroite et égoïste de certains dont le chauvinisme mesquin est une lamentable parodie du vrai patriotisme, mais parce que surtout notre patrie a toujours été, à travers le monde, la grande semeuse d'idées désintéressées et que la meilleure manière pour nous de servir l'humanité, c'est encore de servir la France. Nous nous efforcerons de développer dans les milieux catholiques et parmi ceux que les convictions

religieuses rapprochent de nous, non seulement l'esprit d'apostolat, mais aussi le sens de la tolérance, le respect de la bonne foi, l'horreur de l'hypocrisie, le goût de l'initiative, de l'action libre et indépendante. Que les socialistes convaincus fassent de même dans les milieux socialistes ; et, au moins de la sorte, nous contribuerons les uns comme les autres à grossir le nombre des esprits droits et sincères qui préparent laborieusement cette *réconciliation nationale,* que plusieurs désirent mais n'osent encore espérer.

On s'étonnera peut-être alors des étranges malentendus que de part et d'autre les passions avaient accumulés pour les exploiter. On trouvera, sans doute, qu'il y a de surprenants rapports entre ce christianisme pour lequel nous voulons vivre et saurions mourir s'il le fallait, et ce socialisme dont la hardiesse mystique dès longtemps nous a séduits quand nous évoquions les poétiques figures de ses fondateurs français, dont la rigide intransigeance forçait presque notre admiration quand nous nous représentions ses docteurs d'Outre-Rhin, et qui inspirait à nos jeunes têtes d'enfant tant de vague et pieuse sympathie, quand nous découvrions, comme noyé dans une brume lointaine et religieuse, l'esprit indépendant du grand Tolstoï, mais dont se sont acharnés à vouloir nous dégoûter les bourgeois opportunistes qui l'ont apprivoisé pour s'en servir ou les grossiers sectaires qui n'y ont vu qu'une arme pour satisfaire des rancunes ou pour assouvir des haines malfaisantes. Peut-être, alors, les âmes appelant de toute leur ardeur la clarté, et la bonté travaillant sans cesse à détruire les obstacles que la malice humaine accumule incessamment et qui barrent le chemin à la lumière, les hommes ravis pressentiront-ils la possibilité de réaliser enfin librement cette Unité vivante dans la Vérité et dans l'Amour qui est le rêve de toute âme humaine et se tourneront-ils comme vers un guide et vers un but du côté de Celui qui a dit : *Je veux que vous soyez consommés dans l'Unité.*

J'aurais aimé, Monsieur le Directeur, à pouvoir répondre ici complètement aux railleries et aux attaques de M. Charbonnel, et cela uniquement en exposant notre but et le sens de nos

efforts. J'ai peur de n'avoir que mal fait comprendre ce que nous voulions. Le *Sillon* n'est qu'une *amitié* qui essaie d'être active et féconde et il est si difficile de décrire une amitié !

Nos amis, écrivions-nous au début de cette année, — et c'est un des caractères particuliers de notre groupe, — proviennent de tous les milieux ; mais, malgré leurs occupations qui les séparent, malgré les deux grandes tendances qui les portent, les uns vers l'action, les autres vers l'étude, ils sentent le bienfait de posséder un foyer commun, foyer d'unité que chacun contribue à élever en apportant ce qu'il a rencontré en lui et autour de lui de profondément humain, c'est-à-dire d'universel, dont la clarté permet de découvrir au-dessus des tâches particulières les horizons de large vérité et dont la chaleur rend plus fort même pour le travail quotidien. Ils reconnaissent, à ne pas s'y tromper, qu'un même esprit les anime tous, et, s'ils ne peuvent pas fournir une définition rigoureuse de cet esprit, cela ne veut-il pas dire simplement que l'on ne dissèque que des cadavres et que la vie ne s'analyse point ? (*Sillon*, 1er janvier 1879. *Ce que nous voulons faire.*)

Dans tous les cas, Monsieur, l'erreur regrettable de votre collaborateur n'aura pas été tout à fait inutile, si elle a indirectement permis à un seul de vos lecteurs d'abandonner un préjugé, de renoncer à une prévention injustifiée et d'estimer comme il convient des adversaires, fût-ce même pour continuer à les combattre. C'est dans cette espérance, Monsieur le Directeur, que je vous salue fraternellement, préférant me souvenir des aspirations qui nous unissent, plutôt que des convictions qui nous séparent.

MARC SANGNIER-LACHAUD

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

L'antagonisme entre la propriété mobilière et la propriété immobilière. — On répète encore assez souvent — et c'est là l'un des arguments des quelques socialistes qui se sont opposés à l'intervention active du prolétariat militant dans l'affaire Dreyfus — que la classe capitaliste forme un tout homogène, une seule *masse réactionnaire* et que la classe salariée n'a pas à tenir compte des « diverses représentations politiques » de la classe ennemie. On ne nous explique point pourquoi la classe ennemie a « diverses représentations politiques », explication que l'on serait en droit de demander à des partisans de la conception matérialiste de l'histoire, à des marxistes, qu'Engels, il est vrai, appelait « les *marxistes français* » pour éviter toute confusion.

La théorie qui fait de la classe capitaliste une seule masse réactionnaire a le tort grave de substituer une formule abstraite à la notion du conflit *réel* qui, en maintes occasions, met aux prises les différentes fractions de la bourgeoisie. La lutte contre le socialisme, la peur du prolétariat révolutionnaire, qui est la *seule* raison d'être de la concentration de toutes les forces capitalistes, n'est pas, en effet, d'une façon permanente, la préoccupation dominante des classes ou semi-classes non prolétariennes. Les antagonismes d'ordre économique qui séparent ces classes, et par suite leurs intérêts politiques opposés, passent souvent au premier plan et renforcent les traditions et toute l'idéologie que les luttes précédentes ont développées. Dans ces circonstances, le prolétariat ne doit pas rester inactif, mais au contraire, tirer

profit pour ses fins propres, des rivalités des classes bourgeoises en conflit.

Ce n'est pas la présence dans la classe capitaliste de gros, de moyens et de petits capitalistes qui est généralement méconnue, et ce serait de la naïveté que d'insister auprès de la plupart des candidats socialistes sur l'importance électorale de la petite bourgeoisie.

Par contre, il n'est tenu pour ainsi dire aucun compte dans la propagande et l'action socialiste de l'antagonisme qui existe entre les propriétaires fonciers et les capitalistes proprement dits.

Pour montrer la valeur pratique de cette division fondamentale de la classe capitaliste en deux grandes fractions, il nous suffira de citer le passage suivant de la semaine financière du *Temps* du 10 juillet 1898 :

« M. Méline a fait, devant le groupe agricole de la Chambre qu'il présidait mercredi dernier, un aveu qu'il est bon de retenir.

« Traitant son thème favori de *l'équilibre fiscal entre la propriété mobilière et la propriété immobilière*, il a déclaré que, quoi qu'on fasse et de quelque manière qu'on établisse l'impôt sur le revenu, « cet impôt portera toujours davantage sur la « propriété immobilière qui ne peut pas se dissimuler que « sur la propriété mobilière qui se cachera d'autant plus « qu'on la chargera davantage. »

« .... M. Méline a raison ; plus on s'obstinera à frapper d'impôts la valeur mobilière, plus celle-ci cherchera à y échapper, et plus notre marché financier diminuera d'importance par rapport aux Bourses voisines. Voilà l'œuvre à laquelle a abouti la campagne menée contre les valeurs immobilières.

« Cette campagne n'a-t-elle pas eu aussi un résultat politique ? *En divisant en deux parties la France qui possède*, n'a-t-elle pas eu pour effet de retirer au ministère précédent un puissant soutien dans le monde des affaires dont l'influence n'est pourtant pas négligeable ? »

Ainsi, pour conserver le pouvoir, Méline avait à maintenir un savant équilibre entre la propriété immobilière et la pro-

priété mobilière et c'était là le thème favori de ses discours. Mais le maintien de cet équilibre était une tâche difficile, car les préférences agrariennes de Méline devaient l'entraîner à mécontenter une partie de sa majorité. Quelques légers impôts sur les valeurs mobilières suffirent à « diviser en deux parties la France qui possède » et à jeter des germes de discorde entre les fractions politiques de la bourgeoisie qu'un récent manifeste appelle « toutes les réactions coalisées ».

Bilan de la Verrerie ouvrière. — Le bilan de la Verrerie ouvrière d'Albi au 31 décembre 1898, se décompose ainsi :

ACTIF

Bâtiments et terrains	375.891,42
Matériel amorti	181.524,41
Caisse	295,15
Dépôt de Paris	20.180,75
Agence commerciale	10.965,85
Divers débiteurs	3.534,28
Bouteilles en stock, objets divers, matières, combustible, etc	131.552,87
Total	723.944,73

PASSIF

Bons de prêt souscrits	43.460 »
Emprunt au sous-comptoir	100.000 »
Emprunt Corbière et intérêts	90.070 »
Autres emprunts	18.627,30
Effets à payer	5.180,74
Créanciers divers	2.652,80
Salaires dus aux ouvriers	Mémoire
Total	259.990,84
D'où une balance en faveur de l'actif	463.953,89
	723.944,73

La Verrerie ouvrière a donc un capital de 463,953 fr. 89 qui ne doit rien à personne, sauf 40,171 fr. 90 aux ouvriers pour salaires arriérés et qui sont payables, d'après les engagements pris, le jour où l'on distribuera des bénéfices.

De 3,428,195 bouteilles en 1897, la production est arrivée

en 1898 à 3,745,598 bouteilles, augmentant ainsi de 317,403 bouteilles, soit de plus de 9 p. 100.

En 1897, il avait été vendu 2,564,959 bouteilles pour la somme de 236,066 fr. 30. En 1898, la vente est passée à 3,629,888 bouteilles pour la somme de 339,770 fr. 80. Soit une différence de 1,064,720 bouteilles et 103,704 fr. 50 en faveur de 1898.

La Verrerie ouvrière a occupé en 1898, 245 ouvriers.

Dans ce nombre, sont compris les similaires, c'est-à-dire ceux qui préparent les sables, les gaziers, les dégrilleurs, les forgerons, les ajusteurs, les potiers, les menuisiers, les maçons, les hommes de la cour, les arrangeurs, les magasiniers, et quelques femmes pour les chargements en wagons et en cadres.

Il a été payé en 1898 la somme de 168,943 francs de salaires.

Les besoins de la clientèle ont amené le Conseil d'administration à décider la création de deux nouveaux fours. Ces deux fours nécessiteront avec les accessoires une dépense de 120,000 francs. Pour recueillir l'argent nécessaire, et aussi pour augmenter le fonds de roulement, des Ligues de défense de la Verrerie ouvrière ont été formées dans un certain nombre de villes. Chaque adhérent verse un minimum de un sou par mois.

Paris a envoyé pour son compte avec ce système et les quêtes, environ 20,000 francs en 1898. Dans la même époque, le citoyen Bruyas, trésorier de la Ligue, rue des Molles, à Albi, a reçu 9,000 francs de villes de province.

A la suite de nouvelles tournées de conférences faites par des ouvriers verriers, d'autres Ligues ont été instituées et du 1er janvier au 12 mars, il est arrivé au trésorier la somme de 3,709 fr. 10.

Cet argent a servi à acquitter pour plus de 10,000 francs de dettes qui restaient sur la construction de l'usine, à compléter l'outillage et à faire élever des fours à recuire pour la fabrication de bonbonnes.

C'est aussi sur ces fonds que les 7,477 francs du procès des

quatre ouvriers, stipendiés par les adversaires, ont été payés. Dernièrement encore, il a fallu payer 1,334 francs à des ouvriers rentrés chez Rességuier avant la fin de la grève.

Restait une somme de 20,000 francs.

La soirée théâtrale, donnée par la *Petite République*, est venue ajouter plus de 10,000 francs.

Avec ces 30,000 francs, le Conseil n'a pas hésité à passer un traité pour la construction de deux nouveaux fours.

Le troisième four a été inauguré le 24 septembre en même temps que la Bourse du travail d'Albi.

La Bourse des Sociétés coopératives de consommation publiera prochainement une brochure qui contiendra l'historique de la Verrerie ouvrière depuis la grève de Carmaux jusqu'à l'inauguration du troisième four.

GEORGES FAUQUET

BELGIQUE

Les partis politiques. — La Représentation proportionnelle, qui sera votée dans quelques jours au Parlement belge, modifiera la composition de notre Chambre des députés.

Alors qu'il n'y avait plus que des représentants de trois partis : catholique, progressiste et socialiste, la nouvelle loi électorale qui conserve le suffrage plural, trois voix aux riches, une aux ouvriers, mais qui applique la représentation proportionnelle dans tout le pays, fera entrer au Parlement des délégués des deux autres partis, libéral doctrinaire et démocrate chrétien.

1° Les *catholiques*, qui comptent pour le moment 112 membres à la Chambre sur 152, ont le même programme que partout ailleurs. Ayant comme chefs apparents les grands propriétaires terriens, ce parti, puissant principalement dans les provinces flamandes, ignorantes et fanatiques, obéit véritablement au pape Léon XIII, représenté en Begique par l'archevêque de Malines.

Les catholiques perdront une trentaine de sièges de par

la nouvelle loi. Ils sont assurés cependant de conserver la majorité gouvernementale.

2° Les *libéraux doctrinaires*, qui se sont partagé le pouvoir depuis soixante-neuf ans avec les catholiques, ce que nous appelons communément la balançoire clérico-libérale, n'ont plus aucun siège au Parlement. Conservateurs comme leurs ennemis les cléricaux, les doctrinaires sont les protagonistes de la « liberté », de cette liberté qui pour eux consiste d'une part à palper de gros dividendes (ceux qui dirigent ce parti sont les gros industriels), et qui d'autre part permet aux prolétaires de mourir de faim.

Les libéraux ont en haine les curés et la religion catholique, mais ils confient l'éducation de leurs fils et de leurs filles aux nonettes et aux petits-frères !

La nouvelle loi fera rentrer au Parlement, où ils seront les fidèles alliés des catholiques, quelques spécimens de cette race, devenue assez rare.

3° Les *progressistes* ont douze députés, dont neuf sont élus grâce à l'alliance avec les socialistes. Ce sont des libéraux qui ont adopté le programme de *réformes immédiates* du Parti Ouvrier belge.

La Représentation proportionnelle leur conservera à peu près la même quotité de sièges.

4° Les *démocrates-chrétiens* sont de deux espèces : les domestiqués, qui sont tout bonnement des cléricaux masqués, et les daensistes (les socialistes verts) qui, dans les Flandres, ont un assez grand nombre d'adhérents ouvriers et petits paysans. C'est l'abbé Daens qui est leur chef. Ce prêtre, qui défend énergiquement les intérêts des petits et qui fut élu député sur une liste opposée à celle du chef catholique, M. Woeste, a été persécuté par les catholiques d'une façon ignoble.

Les moyens les plus scandaleux ont été employés pour abattre ce prêtre, qui n'avait commis d'autre faute que celle de défendre les opprimés. Les autorités ecclésiastiques lui ont successivement défendu de dire la messe, de rester député, d'être candidat aux élections communales, de s'occuper de

politique, de porter la soutane. Ces mesures iniques n'ont fait qu'augmenter la popularité du chef des démocrates-chrétiens non domestiqués.

Le programme du parti comporte un grand nombre de *réformes immédiates* du Parti Ouvrier.

Au point de vue politique, la démocratie chrétienne est assez forte dans certaines contrées flamandes, mais au point de vue économique, il n'y a rien ou presque rien. Le parti daensiste travaille fatalement en faveur du socialiste. Sa propagande éveille chez les Flamands les idées de justice et d'égalité, en fait des révoltés, donc des socialistes, qui travailleront avec nous à la disparition de la société capitaliste.

Ce parti, qui n'est plus représenté depuis la démission de l'abbé Daens, aura par l'application de la Proportionnelle quelques députés.

5° Les socialistes avec vingt-huit députés, deviennent tous les jours de plus en plus puissants, politiquement et économiquement. Leur grande force, c'est l'unité dans l'action.

Le Parti Ouvrier belge gardera approximativement le même nombre de représentants.

Voilà les cinq partis politiques de la Belgique (1).

Les cléricaux, en faisant voter la nouvelle loi, ont cru enterrer le suffrage universel.

Qu'ils se détrompent ! Les socialistes belges ont inscrit cette revendication en tête de leur programme. Ils l'auront. Anseele l'a dit à la Chambre. « La Belgique est enceinte du suffrage universel, elle en accouchera de gré ou de force. »

Les élections communales et le congrès des conseillers municipaux socialistes. — Les élections communales qui viennent d'avoir lieu dans tout le pays ont démontré les progrès faits par le socialisme belge.

---

(1) Je ne parlerai certes pas du «Parti Ouvrier libéral», ramassis de quelques bourgeois libéraux, de certains ouvriers forcés d'en faire partie, et des désabusés (!)... exclús du Parti Ouvrier.

Malgré les iniquités d'un système électoral odieux : quatre voix aux riches, l'âge de trente ans, ce qui exclut les jeunes aux idées généreuses, trois ans de résidence, moyen d'écarter les ouvriers, dont beaucoup, pour chercher de l'ouvrage, doivent se déplacer fréquemment, — malgré tous ces privilèges capitalistes, les socialistes ont remporté des victoires bien caractérisées.

Une statistique de 306 communes, dont la population de 3,576,603 habitants forme plus de la moitié des habitants du pays, donne les résultats suivants :

161 communes comptant 1,240,311 habitants ont une majorité catholique.

81 ayant 1,091,938 habitants sont libérales.

23 comptant 285,655 habitants sont socialistes.

Enfin 34 communes ayant une population de 927,999 habitants ont des représentants des trois partis libéraux, catholiques et socialistes, sans qu'aucun d'eux ait la majorité. Ce qu'il y a surtout à remarquer c'est que les socialistes ont lutté dans des localités jusqu'ici inféodées au cléricalisme et sont parvenus à faire entrer des mandataires dans les conseils municipaux de la fanatique province de Limbourg.

Le Parti Ouvrier belge, qui a surtout en vue l'unité d'action dans tous les domaines et qui par là peut servir de modèle à certains grands pays, a créé, il y a quatre ans, une Fédération de tous les conseillers communaux socialistes.

Cette Fédération a son secrétaire permanent, le citoyen Vinck, qui est chargé de renseigner les mandataires sur toutes les réformes inscrites au programme communal et qui donne en outre toutes les explications nécessaires au point de vue communal.

Toutes les années, un congrès réunit tous nos mandataires dans une de nos Maisons du Peuple. Le congrès ordinaire s'est tenu cette année à Louvain, en même temps que les assises générales du Parti Ouvrier belge. Dans un congrès extraordinaire qui a eu lieu il y a quelques semaines à Bruxelles, peu de temps avant les élections communales, le

rapport du secrétaire permanent signale principalement les domaines dans lesquels l'activité des majorités socialistes s'est exercée.

Minimum de salaire, maximum d'heures de travail, assurance contre les accidents se trouvent dans presque tous les cahiers des charges.

Des cantines scolaires, des écoles ménagères industrielles d'adultes ont été créées dans plusieurs communes. Les distributions de prix ont été remplacées par des voyages scolaires.

Voilà ce qui a été fait pendant les quatre ans d'administration socialiste.

Le congrès, après discussion, a nommé une commission à l'effet d'étudier la question des livrets d'épargne à distribuer aux élèves les plus méritants des écoles primaires.

On a discuté aussi les taxes communales à frapper sur les riches (balcons, voitures, chiens, etc.), le seul impôt juste, l'impôt progressif sur le revenu n'étant pas admis par les députations permanentes des provinces.

Quant à la création d'hôpitaux intercommunaux, question bien intéressante pour les indigents des petites communes, le congrès a voté l'ordre du jour suivant : « Les conseillers communaux socialistes votent le principe de la création d'hôpitaux intercommunaux. Emettent le vœu de voir le gouvernement voter à bref délai la loi permettant aux communes de se fédérer pour exploiter ce service. »

D'autres questions, telles que les chemins de fer vicinaux, les bureaux de consultations juridiques gratuites, l'élection des femmes dans les bureaux de bienfaisance, les bains et lavoirs publics ont été remises au prochain congrès.

Congrès. — 1° *Congrès des tailleurs.* Il s'est réuni à Charleroi et a émis le vœu de voir le travail à domicile remplacé par le travail dans les ateliers.

Il décide de favoriser la création de syndicats de femmes.

2° *Congrès de la Ligue nationale des employés.* Il s'est réuni à Ostende et s'est spécialement attaché à démontrer la nécessité d'une pension de retraite à organiser par le gouver-

nement en faveur des employés. Un vœu est émis en ce sens.

Il insiste aussi tout particulièrement sur la création de cours professionnels dans toutes les villes industrielles.

Les grèves. — D'après la *Revue du Travail*, publication officielle du gouvernement belge, il y eut dans le mois de septembre treize grèves nouvelles comptant ensemble 2,483 ouvriers.

L'augmentation des salaires a été le but de neuf grèves; dans les autres les revendications étaient : l'unification des taux des salaires par catégorie d'ouvriers, la suppression des amendes, la réintégration d'un ouvrier congédié, l'autorisation de s'affilier à un syndicat.

Des douze grèves terminées en septembre (elles n'ont duré que quatre à cinq jours), sept intéressant 2,059 ouvriers ont réussi; cinq intéressant 397 ouvriers ont échoué.

Les échecs ont eu comme conséquence le renvoi de 84 ouvriers.

Les métiers dans lesquels les grèves se sont déclarées sont ceux des ouvriers du port (3), des ouvriers de machines à vapeur (2), des allumettiers, des hommes de peine, des cordonniers, des tisserands, des houilleurs, des rocheurs, des ouvriers fabricants d'huile et des ouvriers fabricants de toile cirée.

Accidents du travail. — Faisons remarquer qu'il s'agit dans cette statistique des accidents ayant entraîné une incapacité d'au moins huit jours, la déclaration des autres n'étant pas obligatoire d'après l'article 22 de l'arrêté royal du 21 septembre 1894. Pendant le mois de septembre, nous constatons 170 accidents de travail, 150 pour les hommes adultes, 6 pour les femmes adultes, 4 pour les enfants de moins de 14 ans, 5 pour ceux de 14 à 16 ans, 5 pour les filles et femmes de 16 à 21 ans.

C'est dans les ateliers de construction qu'il y eut le plus d'accidents (71) et les jours où les accidents se sont produits

le plus fréquemment sont le jeudi (32), le samedi (30), le mercredi (29) et le lundi (28).

GASTON VANDERMEEREN

ESPAGNE

Le cinquième Congrès du Parti Ouvrier socialiste Espagnol. — La dernière guerre hispano-américaine, qui a enlevé à l'Espagne ses dernières colonies et montré toute la vanité de cette armée permanente pour laquelle se ruine encore ce pays, a eu sur la vie ouvrière de la péninsule une influence dont le mouvement socialiste a subi le contre-coup.

Le mouvement a débuté dans les centres miniers de la Biscaye et s'est répandu bientôt un peu partout. La presse, qui comprenait d'abord *El Socialista* de Madrid, s'augmenta de quelques feuilles locales, si bien qu'en 1898 le parti put réunir environ 20,000 voix. Mais la guerre amena une débâcle industrielle et commerciale terrible ; les denrées renchérirent, les ateliers fermèrent et le tirage des journaux socialistes baissa considérablement. Après la paix, la crise continua et la vie publique fut interrompue tant que la réaction domina.

A l'arrivée au pouvoir de Sagasta et des libéraux, il y eut une détente dont profitèrent les socialistes pour reprendre la lutte. Aux dernières élections, ils ont obtenu 22,000 voix, résultat qui n'est pas à dédaigner, si l'on considère que ce sont surtout les grandes villes, Madrid, Barcelone, Saragosse qui les ont données.

Du 17 au 20 septembre dernier, se sont tenus à Madrid, le cinquième Congrès du *parti socialiste espagnol (Partida socialista obrero)* et le sixième Congrès de l'*Union générale des Travailleurs*. — D'abord fixés en mars 1898, ils ont dû être plusieurs fois remis à cause de l'état politique du pays.

Jusqu'ici les différents Congrès s'étaient presque exclusivement occupés de l'organisation du parti. Le Congrès de Madrid s'est occupé surtout de la question de tactique : appelé à jouer un rôle politique, le parti devait-il rejeter, comme l'avait décidé le Congrès de Barcelone, toute alliance avec les

partis bourgeois, décision qui d'ailleurs avait presque toujours été enfreinte; ou bien devait-il marcher d'accord avec les républicains et les fédéralistes, lorsqu'il s'agissait de libertés à conquérir ou de principes à défendre? C'est ce dernier point de vue qu'a admis le Congrès, envisageant d'abord comme primordiale la lutte contre la réaction.

Le Congrès s'est ensuite occupé des rapports des groupes secondaires, trop souvent isolés dans un pays aussi divisé que l'Espagne, avec le Conseil Central du parti : — puis de la transformation de *El Socialista* en journal quotidien. Mais ce dernier but n'a pas pu être atteint, faute d'avoir recueilli les 50,000 pesetas nécessaires à cette opération.

Sur la question de l'exclusion des membres, il y a eu un débat très animé et l'on a envisagé la nécessité d'expulser quiconque ferait preuve d'attachement à la religion catholique, quiconque manquerait aux principes de liberté et au programme du parti.

Ainsi le parti socialiste espagnol, bien que lentement, étend chaque jour son action : les militants font une ardente propagande, publient et répandent des livres, des brochures, mais malgré leur dévouement, ils ne peuvent aller à l'encontre des obstacles qui s'opposent à l'essor des idées libératrices. Et que faire, dans un pays sans industrie, avec un peuple ignorant, où le clergé est tout puissant, l'administration corrompue? Les finances sont dans un état déplorable, aggravé par les frais de guerre et la mise au pillage par les privilégiés. La bourgeoisie, sur laquelle pèsent lourdement toutes ces charges, essaie bien de protester, en refusant de payer l'impôt, ou bien encore en faisant agir les Chambres de commerce, dont l'influence devient de plus en plus prépondérante, en face de l'anarchie politique de l'Espagne. Mais tout ceci ne peut aboutir à rien; seule une révolution pourrait sauver le pays, mais il manque un parti fort. Les républicains ne sont pas nombreux et le parti socialiste est, pour quelque temps encore, trop faible.

P. Dinero

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES REVUES

La Revue des Revues (1er octobre). — M. Frédéric Loliée publie une intéressante étude sur les industriels du roman populaire. Des anecdotes plaisantes nous révèlent les *trucs* des marchands d'émotion : tirage à la ligne, remplissage, etc. Enfin l'auteur nous signale dans cette industrie *littéraire* « l'exploitation de l'homme par l'homme ». Les romanciers *aimés du public* écrivent assez peu. Des « esclaves de la copie » rédigent — moyennant une faible rétribution — les feuilletons qu'ils signent. « C'est un métier nouveau — dit Loliée — issu comme beaucoup d'autres choses bonnes ou mauvaises des modernes fièvres industrialistes, agissant sur les travaux de la pensée. » Mais cette littérature de pacotille infeste le public d'idées fausses et peut — comme l'a fait remarquer Enrico Ferri — inciter au meurtre en détaillant complaisamment les scènes horribles et en insistant sur le geste de l'assassin.

Il faut réagir et trouver — dit Léon Hennique — un « antidote contre la stupidité pleurnicharde, les grossières histoires de crimes, au moyen desquelles, sous pavillon fallacieux, de bas, de tristes négriers, de louches écumeurs abêtissent les uns et sillonnent implacablement le crâne des autres ». *La Revue des Revues* — pleine de bonne volonté — ouvre un concours pour obtenir des œuvres destinées au peuple et qui soient dignes des lettres francaises. Nous doutons du résultat, nous défiant de la littérature « par ordre ». Avec M. Barrès, nous croyons que nous touchons là à un problème économique et non à un problème littéraire. Il ne s'agit pas de faire des romans pour le peuple, mais bien de donner des loisirs au travailleur et de supprimer la dégradation de la misère. « Ce qui manque, en effet, ce ne sont pas des chefs-d'œuvre, romans, nouvelles ou contes; ce sont des lecteurs. Il faut en susciter. »

Les socialistes — malgré le douloureux état économique qui contrecarre leur action — doivent tendre à élever le niveau intellectuel du prolétariat. Ils doivent saluer l'initiative de M. Bouchor, qui « signale et rend accessible aux ignorants les belles et

nobles proses détrônées dans la faveur publique par la tourbe des publications courantes : texte et gravures ». Sachant que le journal quotidien possède une action considérable, le parti socialiste ne devrait pas tolérer qu'on abandonnât le rez-de-chaussée de la plupart des journaux socialistes aux plus basses productions modernes. « Le peuple a droit à la beauté. »

E. Buré.

Revue politique et parlementaire (septembre). — Dans un article bien documenté, M. Fauvel nous fait assister à toutes les péripéties de la lutte engagée en Chine par les capitalistes cherchant à se faire accorder des concessions de chemins de fer ; on marche à l'aventure et les plus grosses affaires, comme celle de la ligne de Pékin à Han-Kéou, concédée à un syndicat franco-belge, donnent lieu aux appréciations les plus divergentes : l'auteur paraît assez pessimiste ; l'émission n'en a pas moins été couverte deux fois. Ce ne serait pas la première fois que les grandes maisons européennes feraient de mauvaises affaires en Chine : l'auteur nous apprend que les entrepreneurs français de Port-Arthur furent roulés par Li-Hung-tchang.

La nouvelle loi sur les emprunts sur gages agricoles donne lieu à une étude excellente de M. Pascaud : cette loi est assez mal faite (bien que les illustrations mélinistes y aient toutes mis la main); l'auteur pense que les métayers ne figurent point parmi les agriculteurs pouvant emprunter d'après la nouvelle loi ; on ne sait pas bien devant quelle justice de paix il faut se présenter pour se faire délivrer le warrant. D'après l'enquête de l'auteur on n'a pas fait encore de sérieuses applications de la loi, sauf dans la Gironde pour emprunter sur les vins : on signale même déjà un filou qui a trouvé moyen d'emprunter trois fois sur la même marchandise.

Journal des Économistes (septembre). — M. de Molinari étudie, sous le titre la *guerre civile du capital et du travail*, les conditions nouvelles où va se trouver la grande industrie par suite du progrès des Unions ouvrières ; le contrat du travail individuel lui semble définitivement condamné ; les contrats collectifs conclus avec les syndicats lui semblent marquer une simple transition ; les syndicats pourraient, en effet, se transformer en entrepreneurs et faire exécuter le travail à forfait chez les patrons qui fourniraient l'outillage et la matière. Il pense que le travail serait mieux exécuté et que les frais généraux seraient fort réduits ; les ouvriers « cesseraient d'être sous la dépendance immédiate de l'entrepreneur ; ils auraient affaire au personnel dirigeant de leur Union, personnel qu'ils auraient choisi eux-mêmes et qui serait intéressé, comme eux, à stipuler par leur travail les prix et les conditions les plus avantageux... Tel est le progrès auquel on peut prévoir que conduira la substitution du contrat collectif au contrat

individuel ». Les grandes Unions anglaises et américaines trouveraient dans ce système l'emploi avantageux de leurs capitaux.

Ces idées rappellent beaucoup celles qui ont inspiré aux typographes l'organisation de la commandite.

Si les syndicats devenaient plus forts, ils pourraient, dit encore l'auteur, agir efficacement sur le marché pour relever les salaires en réduisant l'offre, grâce à leurs caisses de chômage. « Le prix du travail... tendra incessamment à se mettre au niveau de ses frais de production augmentés d'un profit, c'est-à-dire du salaire normal ou des *fair wages* qui sont l'objet légitime des désidérata des producteurs de travail. »

M. de Molinari fait observer, au sujet de l'histoire du contrat de travail, qu'en 1848 on n'a pas « songé à abolir les lois sur les coalitions et encore moins la loi sur les associations ». Il y a là un fait assez curieux, dont il serait intéressant de connaître l'explication.

Rivista popolare di politica, lettere e scienze sociali (15 septembre). — Dans son article de tête, inspiré par la plus éloquente indignation, Colajanni discute l'attitude de la presse monarchique italienne dans l'affaire Dreyfus. Il estime, quant à lui, que le jugement de Rennes est un grand crime, que l'heure de la réparation arrivera pour cette colossale infamie judiciaire, mais qu'il y aura un armistice pour l'année de l'Exposition. Mais pourquoi, se demande-t-il, les monarchistes italiens sont-ils si ardents à dénoncer la France comme un *pays abruti* et à rendre ce pays responsable du déshonneur de cinq militaires? L'idée de justice n'est cependant pas très forte en Italie, comme l'ont prouvé les scandales des Banques et la popularité qu'ont conservée des gens connus pour être des fripons de première classe? Les militaires italiens n'ont pas été plus honorables dans les conseils de guerre de 1898 que les militaires français ne le furent à Rennes en 1899; mais en France il y a eu une campagne efficace de protestations, qui a abouti à l'arrêt de la Cour de Cassation, tandis qu'en Italie la Cour de Cassation n'a pas su faire respecter les lois.

La vraie cause de l'ardeur que montrent les journaux monarchistes pour la justice vient de ce qu'en faisant campagne contre le gouvernement français, ils cherchent à atteindre surtout l'idée républicaine; la même tactique fut suivie par eux dans les affaires de Panama.

P. Salley

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie G.-A. Richard et Cie, 9, rue du Pont — 1454

LE CONGRÈS

SES TRAVAUX : L'UNION ET LA QUESTION MINISTÉRIELLE

Nous sommes tous, au *Mouvement Socialiste*, pleinement heureux de la réunion du premier Congrès général du Parti Socialiste Français. Quel que soit le résultat, le fait en lui-même est bon. Personne ne sait ce qui sortira du Congrès, mais tout le monde sent qu'il constitue un grand événement. On se réunit enfin pour discuter en commun. Et, chose plus heureuse encore, on s'engage à se réunir de nouveau les années suivantes.

Le Congrès aura surtout à traiter de deux questions : l'une concerne l'organisation du Parti ; l'autre a trait au cas Millerand, ou plutôt elle forme la question ministérielle. C'est pour trancher le débat ouvert sur cette dernière question que le Congrès avait dû d'abord se réunir. L'entrée de Millerand dans le ministère Waldeck a été l'occasion. Grâce à l'insistance de trois organisations, grâce à une vigoureuse campagne, on a mis à l'ordre du jour la question de l'organisation du Parti. Depuis longtemps on se préoccupait d'unir les forces socialistes en France. L'affaire Millerand a précipité la marche des événements. Tout le monde s'est fait le raisonnement simple que nous avions fait dans notre déclaration du mois de juillet. La question ministérielle est une question de tactique, elle ne peut être tranchée que par le Parti organisé. La question

d'organisation passe donc aujourd'hui, en fait et en droit, au premier plan.

Elle devra passer aussi la première dans l'ordre des travaux et des décisions du Congrès. La question de l'unité, ou tout au moins de l'union réelle, est primordiale. Elle domine toutes les autres. Elle est le principe. L'attitude du Parti doit varier suivant que le Parti est organisé ou ne l'est pas. La tactique même est toute différente, si elle est le simple résultat de l'entente d'écoles séparées, ou si elle exprime la décision ferme d'une organisation consciente de ses droits, de son idéal, de ses forces. Le Parti peut exiger des individualités une discipline que ne peuvent exiger des majorités de fractions coalisées. Dans le cas présent, ce serait par conséquent une grave faute de logique, une faute qui occasionnerait les pires désordres dans les travaux du Congrès, si on posait la question ministérielle *avant* d'avoir *résolu* la question de l'organisation. La question ministérielle, en effet, est double. D'une part, elle est personnelle et rétrospective ; à ce titre elle est tout à fait oiseuse. D'autre part, la solution engage la tactique. Mais il faut que ceci soit bien entendu : la tactique générale du Parti ne peut être décidée que par le parti lui-même *après* son organisation, *après* que tous auront pris l'engagement de respecter la loi établie ou à établir pour tous. Procéder autrement, c'est s'exposer aux scissions les plus graves sur un point secondaire, avant d'avoir traité à fond la question principale.

Or, il faut organiser le Parti : il le faut parce que nous ne pouvons rester ainsi divisés à l'intérieur, au moment où nous sommes chargés de lourdes responsabilités dans notre pays ; il le faut parce que le socialisme international l'exige, et que le grand Congrès de Paris en 1900 n'aura pas lieu si nous ne sommes pas organisés.

Et l'on peut organiser le Parti. Il existe dans trois organisations de grandes majorités en faveur de l'unité. Dans deux autres, l'unité socialiste est certainement soutenue par de très fortes minorités. L'union est peut-être admise par toutes. Il y a d'ailleurs dans tous les groupes, même dans ceux qui délivreront des mandats contraires, de nombreux socialistes qui demandent, qui exigeront à la longue, l'unification que craignent trop tel ou tel des plus illustres militants de notre Parti. Donc, dès aujourd'hui l'union, sinon l'unité, est possible. Elle se fera, croyons-nous.

Du cas où par des artifices parlementaires indignes d'un parti vraiment démocratique, comme le nôtre, en ligottant les minorités de deux organisations, en refusant le décret commun de toutes les forces du Parti confondues, certains organisateurs influents et universellement respectés réussissaient à empêcher une union complète, possible et nécessaire, ils en porteraient l'entière et triste responsabilité.

Si l'union ne se faisait pas, chacun serait libre en ce qui concerne les questions secondaires, la question ministérielle en particulier. Chacun pourrait garder sa manière de voir et d'agir. Si le Congrès refusait d'admettre comme principe absolu l'union, il n'aurait pas le droit d'exiger qu'on respecte ses prescriptions concernant des points secondaires de la tactique.

MARCEL MAUSS

ENQUÊTE

SUR L'ORGANISATION INTÉRIEURE

DES PARTIS SOCIALISTES UNIFIÉS D'EUROPE

Au moment où le problème de l'organisation intérieure se pose impérieusement pour le socialisme français, nous avons cru bon d'entreprendre la publication d'une Enquête sur le fonctionnement interne des partis *unifiés* d'Europe.

Notre Enquête se divisera en trois parties :

Première Partie : Belgique (*Emile Vandervelde*) ; Hollande (*P.-J. Troelstra*) ; Danemark (*F.-G. Borgbjerg*).

Deuxième Partie : Allemagne (*Adolf Braun*) ; Autriche (*Dr Victor Adler*).

Troisième Partie : Suisse (*Greulich*) ; Italie (*L. Bissolati*) ; Espagne (*Iglesias*).

La *première Partie* paraît dans le présent numéro ; la *seconde* sera publiée dans notre numéro du 15 décembre, et la *troisième* dans celui du 1er janvier 1900. (*N. D. L. R.*)

PREMIÈRE PARTIE

I

LE PARTI OUVRIER DE BELGIQUE (1)

La démocratie socialiste, en Belgique, n'est pas seulement un parti politique : c'est un Etat dans l'Etat, un embryon de collectivisme, dans le sein de la société capi-

---

(1) Nul mieux qu'*Emile Vandervelde*, l'auteur de cette remarquable étude, ne pouvait nous donner une description plus précise, plus minutieuse du mécanisme intérieur de ce grand parti organiquement constitué qu'est le Parti Ouvrier belge.

Vandervelde qui a écrit sur *Le Socialisme en Belgique* un livre

taliste. On peut appliquer à nos 26 Fédérations régionales — à des degrés divers de développement, cela va sans dire, — l'appréciation de M. Louis Varlez, dans sa remarquable étude sur les Institutions des socialistes gantois :

« La Fédération gantoise est un ensemble d'institutions qui tend à satisfaire tous les besoins de l'ouvrier, à s'emparer de toutes les formes de son activité sociale et à créer un petit univers socialiste, où le membre trouvera tout ce qui peut l'intéresser ou lui être utile. »

D'après les calculs de M. Varlez, un ménage gagnant de 25 à 30 francs — lorsqu'il s'est identifié avec le Parti — verse régulièrement à la Fédération, chaque semaine :

Pour le journal . . . . Fr.	0,14
Pour la mutualité	0,30
Pour l'assurance sur la vie.	0,05
Pour les membres de la famille	0,10
Pour le fonds des invalides	0,02
Pour le syndicat.	0,20
Pour le club du quartier	0,05
Pour un autre cercle.	0,05
Pour brochures, fascicules, livres	0,10
Pour pain (p. 100 10 pains au prix fort sur lequel est accordé une ristourne de 0,70).	3,55
Pour amusements, fêtes, etc.	1 »
Pour toutes ses autres dépenses (épicerie, habillement, chauffage, éclairage, etc., ristourne, 0,60)	10 »

---

célèbre, connait tous les rouages de cette puissante institution ; il n'est pas seulement l'un des orateurs les plus éloquents et le théoricien le plus écouté de son parti, il est encore un infatigable homme d'action, propagandiste inlassable, en contact constant avec l'organisation socialiste et ouvrière de son pays.

Dans le socialisme français, où il a été de bon ton, pendant longtemps, de tourner en dérision ce qu'on appelait « *les contrefaçons* du socialisme belge », la présente étude portera, nous l'espérons, tous ses fruits. Puissions-nous, en France, à notre tour, « *contrefaire* » le socialisme belge. (*N. D. L. R.*)

Au bout de l'année, notre ménage reçoit sur cette dépense une ristourne de 75 francs payables en bons sur les produits et les marchandises du *Vooruit*.

Il y a peut-être, à Gand, un millier de familles qui apportent ainsi, chaque semaine, la moitié de leur salaire à la Fédération.

Dans les autres régions du pays, la proportion n'est certes pas aussi forte; néanmoins, on peut dire que, partout, un certain nombre d'ouvriers et, notamment, les membres du personnel des grandes coopératives vivent tout entiers de la vie socialiste.

Prenons, par exemple, un boulanger ou un porteur de pain de la Maison du Peuple, à Bruxelles : actionnaire de la coopérative, il participe à ses bénéfices, au prorata de la consommation; producteur, il travaille dans *sa* boulangerie, huit heures par jour, pour un salaire de 5 francs (plus 2 1/2 p. 100 sur les bénéfices); consommateur, il achète, dans *ses* magasins, son pain, sa viande, ses épiceries, son lait et son beurre, — venus de la laiterie socialiste d'Herfelingen — ses vêtements, depuis le chapeau jusqu'aux souliers, son charbon, son tabac, ses livres, ses journaux. Bref, tout ce qu'il gagne, vient du Parti. Tout ce qu'il dépense — sauf le loyer, l'impôt, les menus achats — retourne au Parti. Tout ce qu'il fait, depuis sa besogne journalière jusqu'à la propagande dominicale, profite au Parti.

C'est ainsi que, dans un milieu soustrait presque entièrement à l'ambiance capitaliste, se forme, dans chacun de nos centres industriels, un groupe de militants imprégnés de socialisme jusqu'aux moëlles; et, autour d'eux viennent se ranger des milliers de travailleurs qui, tout en restant engagés dans la production capitaliste, participent néanmoins, comme consommateurs, syndiqués, mutuellistes, à l'action du Parti Ouvrier.

Renvoyant, pour le détail, aux multiples monographies qui ont été consacrées, dans ces derniers temps, au socialisme en Belgique (1), nous nous proposons de décrire, brièvement, les principaux rouages de son organisation.

I. — LE CONSEIL GÉNÉRAL

Aux termes de l'article 6 des statuts, la direction du Parti appartient au Conseil général : c'est lui qui « décide de la tactique à suivre, qui fait respecter le programme, les décisions du Congrès, et qui statue sur les affaires d'intérêt général ».

L'assemblée plénière du Conseil se compose de trois éléments : le Bureau, les délégués des Fédérations et les membres du Groupe parlementaire, qui constituent, en quelque sorte, la représentation de la démocratie socialiste, dans ses trois formes d'existence :

1° La grande masse des *électeurs socialistes*, représentée par vingt-huit députés et un sénateur, élu à deux degrés, par le Conseil provincial du Hainaut.

2° Les *affiliés au Parti*, faisant partie d'un ou de plusieurs des cinq cents groupes, dont les délégués forment, annuellement, le Congrès du parti. C'est le Congrès qui nomme le Bureau du Conseil général, véritable ministère, chargé de « l'administration générale du Parti », dont les neuf membres sont choisis parmi « les membres du Parti habitant la ville (Bruxelles), où siège le Conseil » ;

---

(1) Destrée et Vandervelde. *Le Socialisme en Belgique*. Paris, Giard et Brière, 1898. — L. Varlez. *La Fédération Ouvrière Gantoise. Musée social*, 1899, n° 1. — Müller. *Le Vooruit et l'Organisation socialiste en Belgique. Musée social*. Circulaire n° 20, 1892. — Halévy. *Les Maisons du Peuple en Belgique. Revue de Paris*, juin 1899. — Dewinne. *La Coopération en Belgique. Mouvement Socialiste*, 1er et 15 septembre.

3° Enfin, les *Fédérations* autonomes, régionales ou professionnelles (métallurgistes, travailleurs du bois, cigariers, mineurs, ouvriers des industries textiles, etc.).

Chacune de ces Fédérations est représentée par un délégué aux séances plénières du Conseil.

Seuls, les membres du Bureau et les délégués des Fédérations ont droit de vote. Les députés, comme tels, n'ont que voix consultative.

En somme donc, c'est dans l'assemblée plénière du Conseil général que se trouvent en contact permanent les deux éléments représentatifs du Parti : le groupe parlementaire, émanation du corps électoral, les délégués des Fédérations et du Congrès, émanation du prolétariat organisé.

Les députés sont, naturellement, les hommes les plus en vue, les plus connus du gros public ; mais, il faut avoir assisté, comme nous, depuis près de quinze ans, aux séances du Conseil général, pour connaître l'importance capitale, le rôle essentiel de l'autre élément, des prolétaires — pour la plupart obscurs, — qui représentent au Conseil le Congrès, les Fédérations régionales et les grandes Fédérations du métier.

Tandis que les députés n'ont jamais été à l'atelier ou n'y vont plus, depuis leur élection, les autres membres du Conseil sont, pour la plupart, des travailleurs manuels, quotidiennement en contact avec leurs camarades et entièrement dégagés de *préoccupations électorales*.

C'est à l'union féconde de ces deux éléments que la direction du Parti doit cette autorité morale qui force l'admiration de nos adversaires. « Quand votre Conseil général a parlé, — nous disait dernièrement un député catholique, — il est mieux obéi que tous nos évêques ensemble ! »

Il est à noter cependant que, si l'action morale du Conseil est considérable, ce n'est pas en lui que réside la puissance financière du Parti. Ses moyens d'action matérielle sont, au contraire, assez restreints : « Chaque société affiliée paie une cotisation de dix centimes par an et par membre, pour les frais de correspondance et de propagande. »

A ce budget ordinaire viennent s'ajouter, au surplus, des ressources extraordinaires beaucoup plus considérables provenant, soit de souscriptions individuelles, soit de subsides accordés par les coopératives et les autres groupes du Parti.

Jusqu'en 1898, on prélevait, en outre, le quart de l'indemnité de 4,000 francs allouée aux députés; mais cet article des statuts fut abrogé par le Congrès d'Anvers.

En revanche, afin de boucler le budget du Conseil, on vient de décider que, dorénavant, tous les bénéfices de la Société coopérative des tabacs lui seront intégralement versés.

Or, il est permis de compter sur une extension rapide des affaires de cette coopérative, à peine fondée depuis quelques mois. Dans un pays comme le nôtre, où des centaines de milliers d'hommes sont acquis à l'idée socialiste, le tabac, au *label* du Parti Ouvrier, trouvera nécessairement des débouchés considérables.

Au temps du *risorgimento*, les patriotes italiens s'abstenaient de fumer, pour ne pas enrichir le monopole des tabacs autrichiens. Ne sera-t-il pas plus facile d'obtenir que les prolétaires belges fument leur pipe, au bénéfice du parti, pour enrichir la *Régie socialiste des tabacs ?* La seule difficulté réelle, c'est d'accommoder les tabacs au goût des fumeurs de chaque région. Il semble que l'on y

soit parvenu et, dès à présent, la coopérative des tabacs paraît assurée d'un brillant avenir.

II. — LES FÉDÉRATIONS

C'est dans les Fédérations régionales que réside, surtout, la force, la vie, ou pour mieux dire, le corps du Parti Ouvrier.

Quelles que soient les différences locales, les degrés divers de concentration et de développement qu'elles présentent, depuis les grandes Fédérations du pays industriel, jusqu'aux modestes Fédérations de la Hesbaye ou de l'Ardenne, depuis les Fédérations de Gand, de Bruxelles ou d'Anvers, rigoureusement centralisées, jusqu'à celles de Charleroi ou du Borinage, où les organisations locales sont plus jalouses de leur action, toutes comprennent, essentiellement, cinq types d'associations :

1° Les coopératives;
2° Les syndicats:
3° Les mutualités;
4° Les cercles politiques (les ligues ouvrières; sociétés de quartier, etc.);
5° Les cercles d'agrément et d'instruction (groupes d'études, sections d'art, ligues antialcooliques; associations d'enfants, etc.).

Mais dans ces organisations fédérales, ou dans les groupes locaux qui les composent, le pivot est toujours la coopérative, installée dans une ou plusieurs Maisons du Peuple, et offrant l'hospitalité — logement, feu et lumière — à toutes les autres associations.

C'est elle — la couturière travaillant pour l'artiste, comme disait Anseele — qui fournit au Parti le nerf de

la guerre, qui comble le déficit des journaux, supplée à l'insuffisance des cotisations syndicales, organise le service pharmaceutique et médical des mutualités, distribue, en un mot, la presque totalité des subsides et des subventions, sans lesquelles les autres institutions auraient bien souvent de la peine à lutter dans les moments difficiles.

Si donc vous voulez savoir comment se porte une Fédération, consultez, tout d'abord, les bilans de sa coopérative.

Il est bien rare, d'ailleurs, qu'une coopérative de quelque importance vienne à péricliter. Quand l'une d'elles se trouve en danger, les autres viennent à la rescousse, soit en lui faisant des avances, soit en lui envoyant un homme — Léonard, par exemple, le terre-neuve des coopératives en déficit — qui se charge de remettre toutes choses en état.

Ces relations entre coopératives socialistes sont devenues plus intimes et l'on commence, pour certaines denrées, à faire les achats en commun, depuis la fondation (novembre 1898), de la Fédération des coopératives — notre futur *Wholes ale*.

Les syndicats professionnels viennent également d'instituer une Fédération, dont le Comité central s'occupe, avec une très grande activité, de la propagande corporative dans les diverses branches d'industrie.

En un mot, les liens de toute nature — locaux, spéciaux et généraux — qui existent entre les groupes affiliés, forment un réseau dont la complication même contribue à la cohésion du parti.

Chaque Fédération, néanmoins, conserve une très grande autonomie et l'unité d'action de la démocratie socialiste dépend bien moins de la rigidité de ces statuts, que de l'esprit d'union qui règne dans ses Congrès et de

l'entente, vraiment fraternelle, qui existe entre ses principaux militants.

III. — LES GROUPES LOCAUX

On a maintes fois décrit, et nous n'y reviendrons pas, les syndicats, les mutualités, les coopératives qui forment le piédestal économique de toutes nos Fédérations; mais il importe de signaler d'autres institutions, plus spéciales, qui ont surtout pour but de faire, ou de compléter, l'éducation socialiste des travailleurs, de les rattacher, par tous les fibres de leur être, au Parti Ouvrier.

1° *Les associations d'enfants.* — Tout jeune, dès les premières années d'école, l'enfant fait son entrée dans le monde socialiste. On lui donne des jouets, on l'appelle à se divertir avec les bambins de son âge, on lui apprend le chemin de la Maison du Peuple. Plus tard, l'*enfant du peuple* entre dans quelque chœur enfantin et y reste jusqu'à quatorze ou quinze ans.

2° *Les jeunes gardes socialistes.* — Au sortir des associations d'enfants — dès l'âge de quinze ou seize ans — s'ouvrent les jeunes gardes socialistes, dont la Fédération a pris un très grand développement depuis quelques années. Elle est spécialement chargée — d'accord avec le cercle des anciens militaires socialistes — de la propagande antimilitariste. C'est parmi les jeunes gardes que se recrutent, surtout, les membres des clubs de gymnastique, des écoles d'orateurs, des ligues antialcooliques, des groupes de cyclistes pour la propagande à la campagne, etc. Les plus studieux, à Bruxelles, suivent les cours du soir, à l'école des Hautes Études.

3° *Les cercles d'agrément.* — Dans la plupart des Maisons du Peuple, nous trouvons également, des cercles dramatiques, des sociétés de musique vocale, ou instrumentale, dont les fanfares, les clairons, les chœurs,

jouèrent un rôle essentiel dans toutes les manifestations socialistes.

4° Viennent ensuite les *Groupes d'Études*, les Sections d'art, les Comités locaux d'Extension universitaire — sans parler de l'Université nouvelle, qui, tout imprégnée d'esprit socialiste, ne se rattache directement au parti que par l'une de ses sections : l'*Institut industriel*, qui s'ouvrira le 9 octobre prochain.

« Le but de l'Institut — écrit notre ami de Brouckère — est de former, parmi les jeunes gens de la classe ouvrière, des hommes instruits, capables de franchir les premiers échelons de la hiérarchie industrielle, de devenir contremaîtres, conducteurs de travaux, dessinateurs, employés techniques de toute espèce et même de s'élever, plus tard, en passant par les cadres, aux fonctions d'ingénieur. Il se propose aussi, il se propose surtout de fournir aux organisations ouvrières de toute espèce, les administrateurs et les hommes développés dont elles ont besoin. »

L'Institut industriel prend les enfants à quatorze ans, au sortir des études provisoires, et les tient quatre années. Chaque jour, quatre heures sont consacrées à l'apprentissage général des métiers de bois et de fer dans les ateliers de l'établissement, à l'exécution de dessins, à des travaux de mécanique, de physique et de chimie, présentant, autant que possible, un caractère industriel. Durant les trois premières années, l'apprentissage demeure strictement commun, sans aucune spécialisation, pour que l'étudiant acquière une vue d'ensemble de l'activité industrielle. La quatrième année, on spécialise les élèves vers une profession déterminée. Ils deviennent, qui chimiste, qui menuisier, qui dessinateur, qui conducteur de travaux. Dès que le travail des étudiants représente une valeur, ils reçoivent un salaire.

Pour la réalisation de ce but, un certain nombre de nos amis ont constitué, sous le patronage du Parti Ouvrier belge, une société coopérative, dont le conseil d'administration se compose de douze membres : six désignés par des corps professionnels et six pour les organisations centrales et fédérales du Parti Ouvrier belge.

Le budget qui s'élève, au minimum, à 20,000 francs par an, est alimenté par des souscriptions individuelles et par des subsides de coopératives ou de conseils communaux socialistes.

5° C'est également à des sociétés coopératives qu'appartiennent les *journaux du Parti.*

— « Le Parti Ouvrier, dit l'article 23 des statuts, possède des journaux quotidiens : le *Peuple*, l'*Écho du Peuple*, le *Vooruit*, le *Werker*, qui sont considérés comme organes officiels du Parti. Il a aussi un journal hebdomadaire, le *Laboureur*, organe français et flamand.

« Aucun autre organe ne peut être créé, sauf décision du Parti, réuni en Congrès, ou, à son défaut, par décision du Conseil général, à la majorité des deux tiers. »

En y comprenant le journal de Charleroi — qui n'est pas considéré comme organe officiel — le tirage global des journaux socialistes quotidiens atteint à peu près cent mille.

Tels sont les points caractéristiques essentiels de l'organisation socialiste en Belgique.

Il va sans dire que, parmi nos vingt-six Fédérations, il en est plusieurs dont la structure est encore incomplète, voire même rudimentaire. Néanmoins, les progrès sont existants et l'on peut dire qu'aujourd'hui il n'y a plus guère de communes industrielles, de quelque importance, qui n'aient leur Église socialiste, leur Maison du Peuple — à la fois temple et forteresse.

E. Vandervelde

II

LE PARTI DÉMOCRATE-SOCIALISTE DE HOLLANDE [1]

Le Parti Ouvrier socialdémocrate a été créé en 1894, sur l'initiative de 12 « socialdémocrates » qui s'étaient séparés de l'association socialdémocratique, dirigée par Domela-Nieuwenhuis, quand celui-ci eût décidé, en décembre 1892, de ne plus participer aux élections.

Le nouveau Parti, qui est représenté par trois de ses membres, se compose de 70 *sections* et *associations* affiliées.

Les *sections* sont des clubs de propagande socialiste, qui, en temps d'élections pour la seconde chambre des Etats Généraux et le Conseil communal, s'occupent également de propagande électorale. Il existe encore quelques *associations ouvrières*, qui ont souscrit à notre programme, dont la majorité des membres est affiliée, et dont les autres reconnaissent tout au moins aux élections la tactique du Parti. Sept membres forment le *comité exécutif*. Quatre sont nommés par le Congrès qui se réunit annuellement à Pâques, et auquel assistent les délégués des sections et associations ouvrières. Les trois autres, qui forment le *comité permanent* (président,

---

(1) En Hollande, l'organisation socialiste, quoique très jeune, a déjà atteint à un haut degré de perfection, que la présente étude de notre collaborateur *P.-J. Troelstra* met lumineusement en évidence.

P.-J. Troelstra est, avec Van Kol et Vliegen, un des principaux représentants du socialisme hollandais. Il a été un des fondateurs du parti démocrate-socialiste de la Hollande. Il est, plus que personne, caractérisé pour en exposer l'organisation intérieure.

(*N. D. L. R.*)

secrétaire, trésorier), sont choisis annuellement dans une section désignée par le Congrès.

Le but est de laisser la direction du Parti aux mains de citoyens habitant des régions différentes du pays, tandis que la liquidation des affaires quotidiennes doit être faite par des personnes se voyant souvent et habitant la même localité. Comme la Hollande compte 11 provinces et comme les sept membres du comité ne représentent que 5 provinces tout au plus, les sections choisissent un délégué dans chaque province non représentée, donc six, qui sont convoqués par le comité du Parti deux fois par an pour venir délibérer en commun sur la propagande et l'organisation dans leurs provinces respectives.

Le secrétaire du Parti a 100 florins d'honoraires par an, le trésorier 50. Il y a encore un employé désigné par le Parti pour le commerce des brochures.

Chaque section paie 2 centimes par semaine et par membre à la caisse du Parti ; chaque association affiliée 20 centimes minimum par an.

Le Parti a la personnalité civile.

Aux élections pour la seconde chambre des Etats Généraux, les sections, d'accord avec le comité exécutif, désignent dans chaque district un candidat et les frais de l'élection sont en grande partie supportés par la caisse générale.

Voilà la nouvelle organisation politique des travailleurs hollandais.

La lutte ardente entre anarchistes et socialdémocrates, qui a divisé jusqu'à présent le mouvement conscient de la classe ouvrière, a empêché la combinaison du mouvement politique et syndical.

Disputes personnelles, méfiance, haine et inconscience règnent encore dans les syndicats, où les anarchistes jouent leurs derniers atouts, en créant à côté et en oppo-

sition avec les syndicats des diamantaires, des cigariers et des charpentiers, des organisations similaires dites « libres ».

Actuellement, les syndicats, qui en 1896 quittèrent le congrès de Londres à la suite de Domela-Nieuwenhuis et assistèrent au congrès anarchiste, expérimentent personnellement l'action désorganisatrice de l'anarchisme, deviennent plus sympathiques à notre mouvement et commencent même à travailler de commun accord avec le Parti Ouvrier socialdémocrate. D'ailleurs notre propagande, continue en dedans et en dehors du Parlement, a pour conséquence d'augmenter continuellement le nombre des membres de nos syndicats.

La coopération des syndicats et des associations politiques est également poursuivie par nous, et nous sommes puissamment aidés par une organisation, que Domela-Nieuwenhuis a quittée, parce qu'elle n'a pas voulu embrasser l'anarchisme en décembre 1897, et qui le combat avec plus d'acharnement que nous l'ayons jamais fait. Cette association emploie toute l'influence qu'elle possède sur les ouvriers à les engager à mener de front la propagande politique et la propagande économique.

Grâce à cette action puissante, les grands syndicats se sont alliés à notre Parti dans des comités érigés en vue d'affaires très intéressantes.

Il existe un « comité national pour les pensions ouvrières à payer par l'Etat », un « comité national d'enseignement », un « comité national pour la libération des frères Hoogerhuis » (1), dans lesquels chaque association a son délégué. Il vient encore d'être créé, le 12 novembre dernier, sur

(1) Notre ami Troelstra vient d'être condamné à plusieurs mois d'emprisonnement pour avoir osé affirmé que les juges hollandais ne sont pas plus infaillibles que les juges français. G. V.

l'initiative du Parti, un comité hollandais pour le Suffrage universel, dans lequel sont représentés les principaux syndicats.

L'existence de tous ces comités prouve surabondamment la nécessité de la coopération du mouvement politique et syndical, et tous ces comités sont les embryons qui forment le grand parti socialiste hollandais, déjà en gestation. Dans plusieurs villes importantes, nous rencontrons des fédérations locales. Les associations ouvrières conscientes de la lutte des classes, tant syndicales, politiques que coopératives, forment en beaucoup de localités des « comités ouvriers », des « secrétariats ouvriers ». On trouve encore un peu partout des « comités Hoogerhuis locaux et provinciaux »; des « comités locaux de pensions ouvrières »; des comités pour le Suffrage universel. Tous ces comités forment des organisations temporaires qui vont d'ici peu de temps s'unifier dans une seule et vaste organisation du Parti Ouvrier. Les syndicats ont encore leur organisation nationale dans le *Secrétariat national du travail*, fédération dont cependant le plus grand syndicat ne fait pas partie.

Du moment que cette fédération, qui à cause d'un système défectueux de votation, se trouve sous l'influence des petits syndicats, se sera complètement dégagée des conséquences de la propagande anarchiste — ce qui devient plus probable de jour en jour — alors les travailleurs hollandais pourront se réorganiser conformément aux Partis Ouvriers belge ou danois.

Nous, socialdémocrates, nous travaillons et nous attendons. *L'union fait la force.*

TROELSTRA
Membre des Etats Généraux

(Traduit par Gaston Vandermeeren)

III

LE PARTI OUVRIER DÉMOCRATE-SOCIALISTE DU DANEMARK (1)

Le Parti Ouvrier démocrate-socialiste du Danemark se compose : 1° des fédérations professionnelles réunies ou coopérantes; 2° de la Fédération démocratique-socialiste. Celle-ci représente le mouvement politique, tandis que les premières n'ont en vue immédiate que les réformes économiques.

Les conseils représentatifs des fédérations professionnelles élisent deux membres au comité directeur de la Fédération démocratique-socialiste, laquelle de son côté fait entrer deux membres dans la représentation des fédérations professionnelles.

De cette manière se consacre la fraternité des deux organisations : elles se tendent la main, tout en restant indépendantes l'une de l'autre en temps ordinaire.

Elles possèdent en commun la presse démocratique-socialiste. Dans les grandes démonstrations, les asso-

---

(1) Le Parti Ouvrier démocrate-socialiste danois est une des fractions les mieux organisées du socialisme international. Il est le *parti de classe* type.

L'étude que nous publions est l'œuvre de notre camarade *Borgbjerg*, un des plus distingués rédacteurs du grand journal de Copenhague : *Le Social-Demokraten*. Il est depuis peu conseiller municipal et député de Copenhague.

La discipline est si forte dans le mouvement socialiste en Danemark que l'étude de Borgbjerg nous est parvenue par les soins du président de l'organisation politique, notre camarade *Knudsen*, c'est-à-dire après avoir été sanctionnée au préalable par la direction du Parti. (*N. D. L. R.*)

ciations professionnelles et politiques marchent de front ; lors des élections aux chambres législatives et aux conseils municipaux, les fédérations professionnelles souscrivent, de pair avec la Fédération socialiste, les appels électoraux.

Les fédérations professionnelles comptent environ 80,000 sociétaires, c'est-à-dire la bonne moitié des ouvriers industriels du pays.

Dans chaque ville et dans plusieurs régions rurales existent des syndicats locaux, comprenant chacun les ouvriers du métier respectif. En outre, les syndicats de chaque circonscription urbaine ou régionale forment une commune organisation appelée « coopération syndicale ». C'est à celle-ci que s'affilie l'association démocratique-socialiste du lieu (dont les membres en partie sont déjà enrôlés dans l'organisation syndicale).

L'ensemble des syndicats d'un même corps de métier constitue une fédération professionnelle nationale. Chacune de ces fédérations, en un congrès qui se tient tous les ans, ou tous les deux ou trois ans, élit un comité directeur et un gérant. Celui-ci est rémunéré au pied moyen de 1,500 couronnes, soit environ 2,085 francs par an, à quoi il faut ajouter les indemnités de voyages au service fédéral.

L'ensemble des fédérations professionnelles constitue l'organisation générale, dite « coopération fédérale » ou « fédérations professionnelles coopérantes ». Celles-ci comprennent également les syndicats isolés qui ne font pas partie d'une fédération.

Les fédérations coopérantes tiennent tous les trois ans un congrès national auquel tant les syndicats en particulier que les « coopérations syndicales » et les fédérations envoient des délégués. Le congrès élit un conseil représentatif, composé de vingt-trois membres, lequel

nomme un comité exécutif de cinq membres, qui est suppléé de deux membres élus par l'alliance démocratique-socialiste. A la tête de ce comité se trouve un président, dont le poste est actuellement occupé par le peintre G. Jensen, député et conseiller municipal à Copenhague.

Les syndicats et fédérations professionnelles jouissent d'une grande autonomie. La cotisation hebdomadaire varie généralement d'une demi-couronne à une couronne (70 c. à 1 fr. 40). Les fédérations de majeure importance possèdent un capital social de près d'un demi-million de couronnes (environ 100,000 fr.).

En cas de grèves ou de lock-outs de grandes dimensions, le comité directeur des fédérations coopérantes édicte des cotisations extraordinaires, réparties sur tous les syndiqués, et qui varient ordinairement d'une demi-couronne à une couronne la semaine. Les fédérations coopérantes peuvent refuser de sanctionner une grève ; en ce cas, on n'impose pas de subventions.

En présence de décisions de grande portée, le comité exécutif ou la chambre des représentants peuvent convoquer les comités en chef de toutes les fédérations, ce qui ferait une assemblée d'environ quatre cents têtes.

A Copenhague, dans presque toutes les villes de la province et dans bien des localités rurales existent des associations de citoyens démocrates-socialistes. Ces associations constituent la « Fédération démocratique-socialiste »; pour le moment, elles comptent environ 35,000 membres. A Copenhague, il y a une telle association pour chaque cercle électoral et une association centrale comprenant la ville et les faubourgs (l'association mère).

Par rapport à la Fédération démocratique-socialiste, le pays est partagé en sept districts de propagande : la première comprend Copenhague, la Sélande, les îles de

Lolland-Falster et Bornholm ; la deuxième comprend la Fionie et îles avoisinantes ; le Jutland est divisé en cinq districts ayant leurs sièges principaux à Aalborg, Randers, Aarhus, Vejle et Esbjerg.

Les associations de chaque district tiennent tous les ans une réunion de délégués, où l'on élit une commission de propagande composée de cinq à neuf membres et à la tête de laquelle se trouve un président.

Tous les trois ans la Fédération démocratique-socialiste tient un Congrès, auquel chaque association envoie de un à trois délégués selon le nombre de ses membres.

Dans les intervalles des congrès périodiques, la Fédération démocratique-socialiste est gérée par un comité en chef qui en temps ordinaire se réunit deux fois par an. Ce comité se compose des députés et sénateurs du Parti (pour le moment quatorze) et de vingt-neuf membres élus directement par scrutin d'arrondissement, et dont quatorze pour Copenhague.

Dans les intervalles des réunions du comité en chef, la Fédération est gérée par un comité exécutif qui se compose des députés et sénateurs du Parti et des quatorze membres du comité directeur qui ont été élus par la capitale.

La cotisation des associations démocratiques-socialistes est de vingt-cinq à trente-cinq acres par mois (35 à 50 c.) dans les villes, de quinze acres à la campagne. Une certaine partie de ces cotisations est versée dans les caisses centrales des districts.

A la tête du comité exécutif se trouve un gérant, dont le poste depuis des années est occupé par le gantier P. Knudsen, membre de la chambre des députés et conseiller municipal de Copenhague.

A l'approche des élections, les associations de chaque cercle s'entendent pour désigner son candidat, dont le

choix pourtant doit être approuvé par le comité directeur, lequel seul est compétent pour proclamer par liste des candidats. Il est rare que des dissensions s'élèvent au sujet des candidats ; s'il en surgit, le comité en chef est investi de l'autorité nécessaire pour trancher la question. C'est lui aussi qui négocie avec la gauche radicale la possibilité d'alliances électorales.

Lors des élections politiques et des élections municipales de plus grande importance, on crée un fonds électoral par voie de souscriptions volontaires. En outre la presse du Parti Ouvrier démocrate-socialiste fournit un très notable contingent pour les campagnes électorales, en partie aussi pour la propagande journalière.

La presse démocratique-socialiste est la commune propriété des associations professionnelles et politiques. Par suite de l'évolution historique, ce sont les premières qui possèdent le plus grand nombre de quote-parts. Néanmoins la presse est régie d'une manière purement démocratique et socialiste.

Elle comprend : 1° le *Social-Demokraten* (le *Démocrate socialiste*) qui paraît à Copenhague six fois par semaine et compte, répartis sur tout le pays, 41,000 abonnés ; 2° douze journaux provinciaux comptant ensemble 25,000 abonnés.

Pour contrôler la presse, les associations professionnelles et politiques nomment des représentants ou mandataires qui se réunissent tous les trois mois. Ces mandataires, dont 150 représentent la capitale, nomment le comité de contrôle qui administre la presse, ainsi que le rédacteur en chef, lequel choisit lui-même ses collaborateurs, sauf l'approbation du comité de contrôle.

Les douze journaux de la province ayant été créés par l'excédent des recettes du *Social-Demokraten*, il

subsiste une liaison économique entre les journaux du Parti.

Aucun nouveau journal ne peut être fondé sans le consentement du Parti.

Les chefs de la démocratie-socialiste du Danemark sont presque tous sortis de la classe ouvrière. Souvent les mêmes personnes régissent des associations politiques et professionnelles. La plupart des représentants que le Parti Ouvrier a fait entrer aux chambres législatives et aux conseils municipaux sont ou du moins ont été affiliés à un syndicat. Il en est de même de la plupart des rédacteurs en chef des journaux et de leurs collaborateurs.

Copenhague, 20 novembre 1899.

F.-G. BORGBJERG

LES GRÈVES DU CREUSOT

ET DE MONTCEAU-LES-MINES

I

29 MAI — 2 JUIN

Le 29 mai dernier, dans la soirée, se répandait à Paris la nouvelle d'une grève générale des ouvriers métallurgistes du Creusot.

Cette nouvelle causa dans les milieux ouvriers et socialistes une émotion considérable. Il y avait si longtemps que le prolétariat de Saône-et-Loire subissait, sans protestation, le joug des Schneider et des Chagot! Le mouvement syndical et révolutionnaire qui marqua la période de 1882 à 1885, mouvement d'ailleurs localisé à Montceau-les-Mines, sous l'action combinée des hauts fonctionnaires de la Compagnie minière, de ses mouchards et des agents provocateurs gouvernementaux, aboutit rapidement à cette succession de violences, explosion de dynamite, destruction d'édifices religieux, qui furent prétextes aux arrestations en masse. Comme toujours, le but atteint, les policiers provocateurs rentrèrent dans la coulisse; nombre d'entre ceux qui, à cette époque, étaient considérés comme les militants les plus ardents, les plus sûrs, sont aujourd'hui maîtres mineurs ou marqueurs.

Seuls les sincères, ceux qui auraient pu mener à bien l'œuvre d'organisation et d'éducation ouvrière furent sacrifiés par la Compagnie, les autres, ceux qui, emportés par leur tempérament, avaient donné dans le traquenard policier, furent par les juges de Roanne ou de Chalon condamnés par véritables fournées à de longues années de prison, expédiés vers les bagnes calédoniens.

Depuis cette époque, grâce à un système d'espionnage aussi odieux que perfectionné, qui enveloppait le travailleur dans tous les actes de sa vie, à l'atelier, dans les puits, dans la rue, au cabaret, au foyer même, grâce à une oppression sans précédent peut-être, dans l'histoire économique capitaliste de notre pays, les féodaux capitalistes du Creusot et de Montceau avaient réussi à empêcher là-bas tout groupement ouvrier, comprimer aisément dans ces masses ouvrières toute velléité d'affranchissement, toute aspiration vers la liberté.

Partout en France le prolétariat, chaque jour plus conscient de ses intérêts, s'organisait, dressait dans ses congrès corporatifs ou politiques ses cahiers de revendications, et cette féconde agitation devait s'arrêter aux limites de ces immenses fiefs capitalistes : Montceau-les-Mines, le Creusot. Par les combats d'avant-garde livrés au grand patronat, à Decazeville, dans le Nord, dans le Pas-de-Calais, à Carmaux, etc., les travailleurs, debout pour la défense des libertés syndicales ou l'obtention de salaires meilleurs, voyaient la France ouvrière groupée derrière eux, étroitement solidaire. Seuls, comme assourdis par le bruit de leurs chaînes, les parias de Saône-et-Loire semblaient étrangers à ces luttes qui dessinaient en impressionnants reliefs l'antagonisme des classes. De là-bas, aucune voix ne faisait écho aux grandes clameurs prolétariennes, et ces grandes cités où peinaient des milliers de travailleurs étaient, à nos regards attristés,

comme de vastes cimetières où gisaient, profondément ensevelis, les désirs démancipation, les sentiments de révolte.

La grève du Creusot, c'était la rupture de ce long et lourd silence de quinze ans, c'était le réveil des volontés et des énergies ouvrières : d'où l'enthousiasme qu'elle suscita dans tout le prolétariat militant.

Au début du conflit, feignant d'en ignorer les causes profondes et multiples, d'aucuns tentèrent de le restreindre à une question d'intérêt matériel : augmentation des salaires. On se rappelait que le 17 mai une centaine d'ouvriers chargeurs des hauts-fourneaux avaient cessé le travail, réclamant une augmentation de salaires, augmentation qui leur avait été consentie après intervention du sous-préfet ; on voulait en conclure que cette grève n'était que la conséquence, la suite logique du mouvement commencé par les chargeurs et que son objet principal, essentiel, était pour les ouvriers, le relèvement du taux des salaires. Mais, en dépit des efforts de la presse réactionnaire et de tous ceux qui étaient intéressés à laisser dans l'ombre les rapports généraux du patronat et des ouvriers, la vérité se fit promptement jour.

Dès le lendemain de la déclaration de la grève les ouvriers formulaient ainsi leurs revendications :

« 1° Augmentation générale de 0 fr. 50 par jour sur toutes les journées et 25 p. 100 d'augmentation sur tous les marchandages ;

« 2° Tout ouvrier, appelé à remplacer un de ses camarades dans un poste mieux rétribué, sera payé comme celui qu'il remplace. Dans le cas où la journée serait inférieure le salaire du remplaçant serait maintenu ;

« 3° Plus d'égards de la part des contremaitres et tous autres chefs ;

« 4° La paye tous les quinze jours ;

« 5° Les anciens ouvriers conserveront leurs droits au service médical et à la pharmacie;

« 6° Les réclamations verbales et particulières pourront être faites par atelier;

« 7° Aucun renvoi ne sera prononcé pour cause de grève ou fait analogue. »

C'est ce texte, rédigé par le comité de la grève, ratifié en assemblée générale et qui ne subit d'autre modification que la suppression, après entente des intéressés, du passage relatif à l'augmentation des marchandages, que le préfet fut chargé de soumettre à M. Schneider. Mais, pour dégager le véritable caractère de cette grève, il suffisait de prêter l'oreille aux premiers discours que les ouvriers les plus autorisés prononcèrent sur la place du Guide ou dans les salles de réunion, il suffisait d'interroger au hasard les grévistes qui erraient par les rues du Creusot.

Et c'était invariablement la même note.

« L'augmentation des salaires, disaient-ils, c'est secondaire pour nous; ce que nous voulons, c'est n'être plus à la merci de cette bande de mouchards, de cette police occulte qui épie nos actes, recueille nos paroles pour nous signaler à l'Administration; ce que nous voulons, c'est avoir le droit de manifester librement notre opinion politique, lire le journal qui nous plaît, sans être obligés d'en cacher le titre, entrer si tel est notre désir, dans les groupes de libre-pensée, nous abstenir des manifestations religieuses sans être pour cela exposés à une diminution de salaires ou même au renvoi; ce que nous voulons, c'est en un mot la liberté de penser, d'agir, de nous grouper, autant de choses qui toujours nous ont été refusées par M. Schneider et ses hauts employés, presque tous cléricaux militants; ce que nous voulons, c'est être traités en hommes, en citoyens et non en esclaves. »

Voilà ce que pensaient les ouvriers du Creusot, non quelques milliers, mais tous et, par cette unanimité, peuvent seulement s'expliquer la spontanéité, l'ensemble, la puissance du mouvement gréviste.

La Compagnie du Creusot, par une tyrannie chaque jour plus lourde, plus odieuse, avait elle-même créé une atmosphère de grève ; la révolte était en puissance dans tous les cœurs, dans tous les cerveaux, si bien que les ouvriers de la chaudronnerie qui, le 29 mai, donnèrent, les premiers, l'exemple de la cessation du travail, virent successivement se joindre à eux ceux des forges, des ateliers de construction de l'artillerie, de l'électricité. Le lendemain soir, l'immense et bruyante usine était déserte et silencieuse, l'armée gréviste comptait les 9,000 ouvriers du Creusot.

A part quelques incidents sans importance, les colères ouvrières, si longtemps contenues, avaient coulé sans violences, la grève s'annonçait comme devant être très calme. Il y avait au Creusot — garnison normale — un bataillon du 29e de ligne, avec quelques brigades de gendarmerie ; c'était plus de troupe qu'il n'en fallait pour maintenir un ordre que personne d'ailleurs ne songeait à troubler. M. Schneider jugea que c'était insuffisant ; le gouvernement se rangea à son avis, et, dès le second jour de la grève, le Creusot fut envahi par les chasseurs de Beaume, les lignards de Nevers, les gendarmes de Mesvres, Montchanin, Chagny, etc. ; aux environs, prêtes à intervenir, se concentraient des troupes de toutes les armes. L'usine, les rues, les places du Creusot furent occupées militairement : c'était l'état de siège.

Cette invasion militaire, que rien dans leur attitude ne pouvait justifier, fut, à juste titre, considérée par les grévistes comme une véritable provocation. Des rassemblements ouvriers furent, à diverses reprises, dispersés

par la force ; à certaines heures, notamment le mardi, deuxième jour de grève, devant le bureau de la direction, où, dans la nuit, retentirent, sinistres, les sommations précédées des roulements de tambour, et le lendemain, boulevard du Guide, où, pour se protéger contre les charges de cavalerie, les grévistes avaient dressé une barricade, les choses faillirent tourner au tragique. De l'aveu même de nos adversaires, en ces diverses circonstances, l'effusion du sang put être évitée grâce à la présence d'esprit et à l'énergie des militants socialistes. Une protestation de ces derniers (1), auprès du préfet, l'annonce d'une interpellation de Coutant, eurent pour résultat immédiat de faire cesser les parades et manifestations militaires aussi inutiles que dangereuses.

Les premiers moments d'énervement et de manifestations confuses passés, le désir d'union dans un groupement corporatif se manifesta impérieux dans la masse gréviste. D'une commune voix tous ces travailleurs, comprenant que seul leur état passé de dispersion, d'isolement avait pu rendre possible l'écrasante oppression sous laquelle, durant tant d'années, ils avaient ployé, demandaient énergiquement la fondation d'un syndicat. La besogne ne traîna pas en longueur. Les conseils des délégués des organisations corporatives, Bourse du Travail de Dijon notamment, ceux des élus ou militants socialistes aidant, le mercredi 31 mai, statuts rédigés, commission administrative nommée (2), le *Syndicat des ouvriers métallurgistes et similaires du Creusot* était

---

(1) Faisaient partie de la délégation: les citoyens Coutant, Dejeante, Lassalle, députés ; Clausse, Maxence Roldes.

(2) Elle se composait des citoyens: Adam, Montel, Denis, Pelletier (Jean-Marie), Tissiaud, Pelletier (Léonard), Contassot, Lalonde, Chevalier, Mangematin, Plantard, Gueugnaud.

fondé au milieu des acclamations enthousiastes. Les adhésions allaient dès lors affluer, si nombreuses, que deux jours après sa constitution, il comptait près de sept mille membres, soit la presque unanimité des ouvriers. Ainsi, en pleine bataille et sous le feu de l'ennemi, résultat que n'avaient pu concevoir le roi du rail et ses néfastes conseillers, les travailleurs du Creusot ralliaient le drapeau syndical, créaient l'organe de défense avec lequel désormais les dirigeants de l'usine devraient compter.

MAXENCE ROLDES

(A suivre)

LES DÉBATS SUR LA TACTIQUE

AU CONGRÈS DE HANOVRE

(Fin)

A ce rapport de Bebel (1), le délégué David, de Mayence, répondit par un discours de quatre heures, où il exposa et défendit les idées de Bernstein :

« Je suis de ceux, dit-il, qui partagent les idées essentielles de Bernstein. J'ai le courage de le dire même après le discours de Bebel. Je n'aurais pas ce courage si l'exposé que Bebel a donné des vues de Bernstein était entièrement exact. »

David examina successivement les théories à propos desquelles Bernstein s'éloigne du programme d'Erfurt : évolution de la propriété agraire, augmentation de la misère, opposition des classes, probabilité d'une catastrophe, concentration des entreprises. Sur tous ces points, dit David, le programme fournit des solutions trop simples que dément la complexité des faits; et il est vrai que Bebel, que Kautsky donnent une interprétation des formules du programme qui les rend moins simplistes, plus acceptables; mais alors cette interprétation se rapproche beaucoup des théories que propose Bernstein et s'écarte de l'interprétation traditionnelle. Il vaudrait mieux reconnaître que le programme contient des erreurs et qu'il convient de le modifier.

L'idée maîtresse du discours de David, c'est que Bernstein ne s'est pas contenté de tout critiquer, comme le prétend Bebel; mais qu'il a apporté quelque chose de positif, une conception de l'action socialiste que le parti peut faire sienne.

---

(1) Voir le dernier numéro du *Mouvement Socialiste*, dans lequel ce rapport a été analysé.

Bernstein, dit David, est socialiste, car il admet le principe économique du socialisme, le principe de l'organisation sociale de la production et de la distribution. Mais il ne pense pas que cette organisation doive commencer seulement le jour où le prolétariat aurait conquis le pouvoir politique. Il ne pense pas non plus, d'ailleurs, que la socialisation effective puisse précéder la conquête du pouvoir politique. Il estime, — et en cela il est absolument fidèle au principe du matérialisme historique, — que la conquête du pouvoir politique et la socialisation des moyens de production sont nécessairement simultanées et dans des rapports réciproques de dépendance. Cette affirmation suppose évidemment que le principe socialiste agit déjà dans la société actuelle, qu'une socialisation progressive de la production et de la répartition est dès maintenant possible. David montre qu'il en est ainsi :

« Si aujourd'hui la loi enlève au capitaliste la libre disposition de ses machines, si elle lui interdit de les faire marcher 24, 20, 12, 10 heures consécutives, c'est là, réellement, une expropriation... Mais nous ne supprimons pas la propriété individuelle, objectera-t-on, nous n'exproprions pas. Si, nous le faisons! Qu'est-ce donc que la propriété ? C'est un ensemble de droits qui me permet de faire d'une chose ce que je veux. La propriété des moyens de production signifie que j'en peux disposer selon mon bon plaisir. Si vous ne perdez pas cela de vue, vous m'accorderez qu'on peut se représenter une expropriation autrement qu'au sens matériel : acte de prendre quelque chose à quelqu'un. On peut encore *miner en dessous* sa propriété elle-même, lui enlever, l'un après l'autre, les droits par lesquels il dispose des moyens de production, et, pour ainsi dire, l'exproprier du dedans. En ce sens, l'expropriation pourra assurément se faire dans la société actuelle, mais non en une seule fois, car jamais pareille expropriation ne se fit en une fois. Toutes les fois qu'une expropriation politique se produisit, la propriété des objets soumis à l'expropriation était *intérieurement ébranlée*. Or la pensée de Bernstein est que si l'on n'a pas, à l'avance, limité du dedans la propriété capitaliste, on ne peut pas réaliser, d'un coup de

force politique soudain, l'expropriation effective. Qu'obtiendrait-on, dit-il, si l'on s'emparait simplement des machines? On ne garderait plus en main du fruit que sa pelure. »

David veut même montrer au fond que Karl Marx et la plupart des socialistes allemands admettent eux aussi que le principe socialiste agit dans la société actuelle. Marx a écrit — et Bernstein a mis la phrase en épigraphe à son livre — que le *bill des dix heures* (1) avait marqué la victoire d'un principe : « Ce principe, dit David, est celui selon lequel le propriétaire privé n'a pas le droit de faire de ses moyens de production tout ce qui convient à ses intérêts, mais suivant lequel, il existe une force sociale qui a un droit social sur les moyens de production et peut l'exercer de manière à priver le capitaliste d'une partie de son droit de disposition. » — Et d'autre part les socialistes allemands ont peu à peu renoncé à l'idée que l'activité parlementaire était vaine, que des réformes d'un caractère socialiste étaient impossibles. Les adversaires irréductibles de la tactique parlementaire, comme Rosa Luxemburg, ne sont plus nombreux. « L'idée que l'activité parlementaire a une valeur positive, a grandi de plus en plus. Et le zèle avec lequel nos camarades ont lutté au Parlement pour les revendications économiques, prouve que l'on ne se proposait pas seulement une action de propagande, mais que l'on sentait de plus en plus que, dans les conditions mêmes de la société présente, une parcelle de socialisme peut déjà être réalisée. »

Telle est, selon David, la théorie fondamentale de Bernstein, celle qui éclaire la signification véritable du programme pratique qu'il a proposé. En somme, *à l'émancipation de la classe ouvrière par l'expropriation* il oppose *l'émancipation de la classe ouvrière par l'organisation*. Il ne demande pas qu'on renonce à la lutte politique, mais il demande que, sous prétexte de garder intact l'enthousiasme révolutionnaire, on n'enseigne pas que les réformes sont seulement des palliatifs,

---

(1) La loi anglaise de 1847 qui limite à dix heures la durée du travail des femmes et des enfants.

du petit ouvrage, des mesures sans portée. Il ne se rallie pas aux réformateurs bourgeois, puisque le triomphe du principe socialiste reste son but; mais il veut qu'on donne toute sa valeur à l'activité actuelle sous la triple forme politique, syndicale, coopérative. Il croit que les syndicats peuvent beaucoup pour la substitution de la propriété collectiviste à la propriété individuelle; en même temps qu'ils aident puissamment au développement intellectuel de la classe ouvrière, par suite à son affranchissement politique. Il croit que les coopératives tendent à abolir dès maintenant, au point de vue de la répartition des biens, « le droit capitaliste de propriété tel qu'il se manifeste dans le libre échange des marchandises ».

Et en donnant ainsi au travail présent toute sa valeur, conclut l'orateur, Bernstein n'abandonne aucune des revendications socialistes, il ne porte aucune atteinte à la confiance, à l'enthousiasme qui sont nécessaires. Et David quitte la tribune en s'écriant : « Haut la bannière de l'espérance, de l'espérance non seulement en un meilleur avenir, mais surtout, mais avant tout, en un meilleur présent! »

Après Bebel et David, vingt-huit orateurs prirent encore la parole. Et de nouveau toutes les questions théoriques qu'avaient traitées Bebel et David furent agitées, chacun apportant dans le débat les résultats de son expérience personnelle. Le discours le plus important fut celui de Kautsky, qui résuma toutes les critiques qu'il avait adressées dans la presse à Bernstein. Kautsky conclut en affirmant la nécessité de s'attacher principalement à la conquête du pouvoir politique.

Au point de vue pratique la discussion a surtout porté sur les trois questions syndicale, coopérative et électorale.

Comment faut-il concevoir le rôle des syndicats? Rosa Luxemburg et Clara Zetkin, deux des adversaires les plus décidés de Bernstein, exprimèrent sur ce point l'opinion des révolutionnaires, partisans de la conquête des pouvoirs publics. « Chacun de nous, dit Luxemburg, est convaincu que si on nous enlevait la lutte syndicale ou si elle ne se dévelop-

pait plus, la lutte politique en souffrirait beaucoup. Car le premier principe est l'éducation des masses en vue de la lutte de classes, et la lutte syndicale est, à cet effet, le meilleur moyen. Mais, sous un certain rapport, ceux qui nous accusent d'être seulement à moitié les amis des syndicats,... ont peut-être raison... Oui, si ceux-là veulent présenter les choses comme si les syndicats n'étaient pas seulement un moyen d'entraîner les ouvriers dans la lutte de classes, de les éclairer et d'améliorer leur situation actuelle, s'ils ont cette idée que les syndicats servent en outre directement à transformer la propriété capitaliste en propriété socialiste, à la miner en dessous, alors non seulement nous avons le droit, mais encore nous sommes nécessairement forcés de refuser notre appui à une théorie pareille. »

« On se trompe, dit Clara Zetkin, quand on croit que les syndicats peuvent faire quelque chose d'essentiel dans le sens de la socialisation. La lutte des syndicats a encore pour but d'empêcher que la soif des profits fasse tomber les conditions du travail au-dessous même des nécessités de la vie. » Le rôle des syndicats est double. « L'action syndicale n'est pas importante seulement comme moyen d'introduire des conditions de travail permettant à la classe ouvrière une vie à peu près civilisée. Aussi importante, sinon plus importante encore est l'activité que déploient les syndicats en organisant les prolétaires, en les éduquant et en les amenant à la lutte de classes. En cela, les syndicats font assurément un travail préalable des plus importants pour la socialisation, non pas en ce sens qu'ils nous créeraient à l'intérieur même de la société des institutions socialistes, mais en ce sens qu'ils nous donnent des combattants capables d'instaurer l'ordre socialiste. »

Von Elm, secrétaire du *Syndicat des ouvriers du tabac*, l'un des chefs les plus autorisés du mouvement syndical en Allemagne, déclara que Luxemburg et ceux qui pensent comme elle, méconnaissaient l'importance de ce mouvement. « J'avais toujours cru, dit-il, que les attaques contre les opportunistes ne m'atteignaient pas, car je me considérais comme un « ra-

dical ». Mais, d'après Luxemburg, ceux qui s'efforcent de conquérir pour la classe ouvrière la puissance économique sont les pires opportunistes. A ce compte je suis aussi un opportuniste. » Ces paroles de von Elm déterminent quelle est sa position dans le débat. Il n'accepte pas toutes les opinions de Bernstein, il se compte au nombre des radicaux. Même il ne défend pas l'opinion que les syndicats socialisent dès aujourd'hui la propriété individuelle. Mais « le vœu émis par Bernstein, qu'on estime à une plus haute valeur le travail actuel, ce vœu a éveillé en lui une particulière sympathie ». Il est faux, dit von Elm, que les syndicats soient aussi impuissants qu'on le prétend : et il cite des chiffres pour prouver de quelle façon remarquable les syndicats anglais ont amélioré l'existence des travailleurs. Rosa Luxemburg a donc tort d'appeler la lutte syndicale un travail de Sisyphe, d'assigner seulement aux syndicats un rôle défensif. Si c'est ainsi qu'on apprécie la valeur du mouvement syndical, il n'est pas étonnant que tant d'ouvriers n'entrent pas dans les organisations. Il est faux que les syndicats soient hostiles aux progrès de la technique : « Cela peut bien arriver, dans des cas exceptionnels, dans quelques syndicats, dans les milieux où la classe ouvrière est arriérée. Mais cela ne se produira jamais quand la classe ouvrière sera pénétrée d'idées modernes. Et ce n'est pas en Allemagne seulement que nous devons compter avec ce facteur. En Amérique, la machine à composer a été introduite et les typographes organisés n'ont jamais eu l'idée de lutter contre elle : ils cherchèrent, comme il est naturel, par leur forte organisation syndicale, à en tirer pour eux des avantages et obtinrent, comme compensation, la diminution de la journée de travail. Le résultat fut une grande diminution dans le coût de la production. Les journaux et les livres sont meilleur marché, le débit s'est accru. Et ainsi un grand nombre d'ouvriers qui, au commencement, étaient tombés dans la misère, ont retrouvé du travail. » Enfin von Elm n'admet pas qu'on oppose la lutte politique à la lutte syndicale, la puissance politique à la puissance économique. Et il rappelle que le comte Posadowsky, secrétaire d'état à l'Intérieur, en défendant au Reichstag le

projet de loi qui restreint la liberté de coalition, a exprimé cette opinion qu'en Angleterre, ni le gouvernement, ni le Parlement n'oseraient élaborer un pareil projet, parce que les organisations ouvrières ont conquis dans ce pays une influence trop grande. N'est-ce pas là, conclut von Elm, « reconnaître la puissance de l'organisation économique, son influence politique »?

Sur les sociétés coopératives de consommation, de nombreux orateurs exprimèrent leur opinion, et cette opinion fut, en général, peu favorable, voire même hostile. Non-seulement la théorie selon laquelle les coopératives donnent dès aujourd'hui à la consommation et à la répartition un caractère socialiste, fut énergiquement combattue; mais on nia même que l'activité coopérative fut, comme l'activité syndicale, une des formes de la lutte de classe, et que le parti socialiste dût lui reconnaître une réelle valeur économique; on manifesta la crainte que la propagande coopérative ne détournât la classe ouvrière de son but politique.

Sans doute, cette attitude s'explique en partie par le caractère de la législation allemande qui ne permettrait pas aux coopératives d'adhérer au parti socialiste, ni même de se déclarer socialistes. « Les coopératives belges, dit Clara Zetkin, se distinguent par un caractère tout à fait essentiel de celles de tous les autres pays. Ce sont, avant tout, des institutions de combat du Parti Ouvrier belge. C'est ainsi que nous lisons à l'article 6 des statuts de la Maison du Peuple de Bruxelles : « La Coopérative est adhérente au Parti Ouvrier. » Et l'article 10 est ainsi conçu : « Pour devenir un membre de la « Coopérative, on doit adhérer au programme du Parti Ou- « vrier. » Oui, si nous pouvions avoir en Allemagne les mêmes conditions matérielles, légales, politiques qu'en Belgique, où les coopératives forment le support matériel de la lutte ouvrière tout entière, politique et syndicale, alors je serais la première à préconiser la fondation par le parti de semblables coopératives comme organes du prolétariat combattant. »

En dépit de cette restriction, les déclarations très nettes faites au Congrès ne gardent pas moins tout leur sens.

Bebel, dans la résolution qu'il proposait au Congrès de voter, avait écrit : « Le parti garde une attitude neutre en ce qui concerne la création de coopératives. Il considère la fondation de telles associations, en supposant que les conditions préalables qui sont nécessaires soient réalisées, comme propres à amener des améliorations dans la situation économique de leurs membres. Il voit aussi dans la création de ces coopératives, de même que dans toute organisation des ouvriers en vue de défendre et de servir leurs intérêts, un moyen propre à donner à la classe ouvrière l'éducation nécessaire pour la gestion indépendante de ses affaires, mais il ne leur reconnaît pas d'importance décisive pour affranchir la classe ouvrière des chaînes du salariat. »

Deux députés au Reichstag, Molkenbuhr et Stadthagen, jugèrent cette phrase beaucoup trop favorable aux coopératives, et proposèrent d'y substituer le texte suivant : « Il est nécessaire, dans l'agitation, de mettre au premier plan l'idée du but final, afin d'éveiller et de fortifier la conscience socialiste des masses. » Plusieurs orateurs parlèrent en faveur de cet amendement et Molkenbuhr le motiva ainsi : « Je reconnais, dit-il, que jadis on a pris vis-à-vis des sociétés coopératives une attitude hostile, ce qui s'explique quand on songe qu'elles étaient le moyen par lequel le parti progressiste voulait empêcher les travailleurs de venir à nous. Mais depuis que ce danger a été écarté, l'ancienne hostilité a disparu. Nous avons par exemple en Saxe, à Breslau, à Stuttgart des coopératives de consommation en pleine prospérité, et il n'est pas venu à l'esprit des fondateurs de croire qu'ils ont ainsi réalisé un morceau de socialisme ; ils considèrent leur œuvre comme une chose privée. Bien loin d'avoir à faire des critiques, nous ne pouvons qu'éprouver la plus grande joie quand nous voyons les entreprises qui prospèrent ; elles permettent ainsi de donner des situations à des camarades qui devraient sans cela, par suite de leur activité de propagandistes, aller chercher à vivre ailleurs. Mais il ne s'agit pas maintenant d'aller plus loin, et de s'écrier : Nous pouvons par ce moyen supprimer l'exploitation capitaliste... Il m'est arrivé aux

oreilles certains propos, venant d'hommes qui faisaient de la propagande pour des sociétés coopératives de consommation, et qui prouvent que réellement on fait de la propagande pour ces sociétés en des termes que nous ne pouvons pas approuver. On dit par exemple : Précisément parce que vous êtes socialistes vous devez entrer dans les coopératives, parce que tout le reste manque de solidité. On dit encore : Il y a plusieurs chemins qui mènent à Rome, et la coopération est l'un d'eux. Camarades, je vois là des tentatives faites pour éparpiller les forces du parti ; nous devons nous opposer à ces tentatives. Nous devons considérer les coopératives comme des entreprises privées et ne leur exprimer ni sympathie ni hostilité. »

C'est encore von Elm, l'un des plus actifs parmi les coopérateurs de Hambourg, qui défendit les coopératives. Il le fit, en gardant, par rapport aux théories de Bernstein, la même attitude qu'à propos des syndicats. « On a déclaré, dit-il, que les coopératives n'étaient pas des institutions de lutte de classe comme les syndicats. Certes je ne voudrais pas, moi non plus, les donner pour des supports de la lutte de classe dans les conditions actuelles. Mais j'estime que les coopératives peuvent contribuer aux progrès de la lutte de classe. Les chiffres le prouvent. En 1898 les coopératives anglaises comptaient 646,078 membres, elles avaient un débit annuel de 62,287,058 livres, leurs bénéfices s'élevaient à 7,165,753 livres. Cela fait annuellement 4 livres · 35 par tête, c'est-à-dire 87 marks par an, ou 1 mark 70 par semaine... Pour Mme Rosa Luxemburg les coopératives sont chose tout à fait accessoire. Mais avec 1 mark 70 par semaine, l'ouvrier est en mesure de verser d'importantes cotisations dans la caisse du syndicat, et les organisations de lutte économique se trouvent ainsi renforcées. Ici encore l'exemple des Anglais est concluant. Des groupes entiers d'ouvriers, n'ayant d'autre appui que leurs coopératives, sont restés en grève pendant des mois ; ils n'avaient pas retiré leurs dividendes et reçurent ainsi de leurs coopératives de consommation, pendant la grève, des vivres et de l'argent comptant. Cet exemple suffit à prouver

que les coopératives ne sont pas si complètement inutiles dans les luttes économiques de la classe ouvrière. » D'après Rosa Luxemburg, il est vrai, les sociétés coopératives ne sont que « de petits groupes de production et d'échange, dont la nature implique un retour aux formes économiques du Moyen-Age... Elle devrait aller voir la Coopérative de Leipzig-Plagwitz, la plus grande et la plus perfectionnée des entreprises commerciales de Leipzig. Et il y aurait là un retour aux formes économiques du Moyen-Age? J'ai visité la semaine dernière la boulangerie à vapeur de la Coopérative de Breslau : c'est peut-être l'entreprise de boulangerie la plus perfectionnée qu'il y ait en Allemagne... Assurément, conclut von Elm, les coopératives allemandes de consommation sont encore bien loin d'être ce qu'elles devraient être, elles ont encore bien des défauts, celui, par exemple, de faire la chasse aux dividendes. Mais il est faux de prétendre que le mouvement coopératif soit nuisible. La résolution de Bebel reconnaît, ce qui est la vérité, que les coopératives sont aptes à apporter les améliorations à la situation économique de leurs membres, qu'elles enseignent à la classe ouvrière à diriger elle-même ses affaires. Voilà ce qu'il faut reconnaître. Adoptez donc la résolution Bebel, et rejetez l'amendement : *nous pourrons alors continuer à combattre tous unis pour le parti.* »

Quelques orateurs seulement traitèrent la question de la tactique électorale; deux Bavarois, Ehrhardt et von Volmar, et les adversaires décidés de leur système, Liebknecht, Schœnlank, Ledebour, directeurs de journaux socialistes de Berlin, de Leipzig et de Dresde.

Sur ce point, le parti n'a pas encore adopté de tactique définie; les opinions sont très divisées. Le Congrès de Stuttgart vota l'an dernier une résolution qui laissait à chaque circonscription électorale la liberté de prendre l'attitude qui lui conviendrait; on sait quelle fut celle des Bavarois. Les Saxons ne parvinrent pas à se mettre d'accord. Liebknecht fit, cet été, une propagande active contre les alliances électorales.

Bebel, dans son rapport, s'était exprimé ainsi : « Je n'ai

rien contre les alliances momentanées avec des partis bourgeois, lorsqu'elles peuvent se faire sans trahison des principes, sans dommage pour notre tactique. Pourquoi ne prendrions-nous pas ce que nous pouvons obtenir ? Un ou deux gaillards capables dans une Chambre jouent le rôle d'un ou deux brochets dans un étang de carpes. Ils prennent la parole sur les questions importantes. Nous avons vu en 1871, au Reichstag, combien ce fut utile. Nous pouvons parler (dans le Landtag) sur un certain nombre de questions importantes, dont nous ne pouvons pas parler au Reichstag. Je considère cela comme un avantage dont nous pouvons tirer parti, et c'est pourquoi je déclare que je ne fais point reproche aux camarades bavarois de leur conduite récente. Nous sommes en Allemagne en très mauvaise posture; nous ne nous trouvons pas dans un État relativement démocratique comme la France. Si nous avions dans nos vingt-six États et petits États, le droit de suffrage universel et direct, nous n'aurions pas de débat sur notre tactique. Mais on nous ferme la porte et il s'agit de prendre un moyen même désagréable, qui nous permette de nous glisser dans la place. Si je fais toutefois un reproche à nos camarades bavarois, c'est de n'avoir pas utilisé de la bonne manière la position à laquelle ils étaient arrivés, par les élections primaires, et d'avoir, dans leur zèle pour obtenir le plus de mandats possible, négligé une autre chose, que je pourrais bien considérer comme plus importante que quelques mandats. Ils n'ont pas respecté la résolution de Stuttgart, quand, en présence d'un parti aussi habitué aux équivoques, aux subterfuges, que le parti du Centre, ils n'ont pas déclaré : nous vous donnons nos voix, mais veuillez prendre certains engagements relativement à la question du droit électoral. »

Ainsi Bebel est partisan des alliances électorales, mais il veut qu'on exige du parti allié des engagements démocratiques.

Liebknecht, au contraire, considère toutes les compromissions électorales comme grosses de dangers. « Mon point de vue, dit-il, c'est que, quand il s'agit de contracter une alliance, non seulement on ne doit pas trahir les principes (ce qui, à

ma connaissance, n'a jamais été vraiment le cas), mais on ne doit pas non plus abandonner notre terrain de lutte de classe. A ce prix, même les douzaines de mandats que nous pourrions gagner seraient trop cher payés... J'ai parlé de la démoralisation qui se produirait fatalement dans nos rangs si nos camarades voyaient que notre parti n'est pas le seul à entrer en lice pour leurs droits et leurs libertés, si d'autres partis étaient représentés par nous comme ayant la même valeur que le nôtre... Je me rappelle qu'un jour, au temps du régime d'exception, comme je descendais de la tribune du Reichstag, Louis Bamberger vint à moi et me dit : « Vous pouvez encore parler, vous, vous avez encore la foi, nous ne l'avons plus. » Le mot de « foi » n'est évidemment pas pris ici en son sens religieux, mais au sens de la conviction ferme et de la certitude du but, et si nous l'enlevons à nos camarades, nous leur enlevons l'allégresse du combat, nous leur enlevons la force de combat. Si je dis aux camarades : « La société bourgeoise n'est pas si mauvaise que cela, elle est même bonne ; pourvu que vous vous conduisiez comme de bons enfants, elle est toute prête à vous donner du gâteau et à ne pas faire usage du fouet ; de telles paroles les démoralisent et ne pourront jamais, au grand jamais, conduire au but un parti dont la lutte est la loi... Bebel a défendu la tactique de nos amis de Bavière. J'ai ici une feuille électorale de la première circonscription du Palatinat, adressée aux électeurs. Elle attaque de la manière la plus violente les *Nationaux-Libéraux*, ne dit pas un mot contre le Centre et finit par ces mots : « Que tout électeur donne donc sa voix aux délégués recommandés par le parti et nous serons vainqueurs. » Je laisse de côté ce fait, qu'on ne dit pas un mot contre le *Centre ;* mais à ce prospectus on joint des bulletins de vote ne portant que des noms du *Centre*. On exige donc de nos électeurs socialistes, pour soutenir le programme démocratique, de voter pour un candidat du *Centre*. Je vous demande quelle ne sera pas la confusion jetée ainsi dans les esprits, je demande qui pourrait en vouloir à des électeurs, dont le cœur est resté

encore un peu catholique, si, aux prochaines élections, où nous les exhorterons à donner leurs voix à un socialiste, ils votent encore pour le candidat du Centre et disent : « Vous nous l'avez recommandé la dernière fois. Le Centre n'est pas aujourd'hui pire qu'il n'était alors. »

Bebel et Liebknecht représentent bien, sur cette question, les opinions entre lesquelles se partagent les socialistes allemands. Vollmar et Ehrhardt, Schœnlank et Ledebour n'ont ajouté à leurs discours aucun argument de principe : les orateurs bavarois ont seulement voulu prouver que la situation de parti en Bavière rendait nécessaire l'alliance des socialistes avec le *Centre* catholique, et que cette alliance n'avait qu'un but : la suppression du système électoral en vigueur, et l'établissement du suffrage universel.

Ces discussions sur des sujets bien définis ne sont pas les seules auxquelles il faille s'arrêter pour apercevoir exactement les caractères du débat. Les orateurs, par la manière dont ils définissaient l'objet de ce débat, par le jugement qu'ils portaient sur Bernstein et sur son livre, manifestèrent les différentes tendances de la pensée socialiste allemande.

L'unité du parti n'a pas été, un seul instant, mise en question. Avant l'ouverture du Congrès, des mots amers, des jugements sévères avaient pu être prononcés; quelques-uns avaient parlé de la trahison des Bavarois, de la nécessité de déterminer une bonne fois qui était socialiste et qui ne l'était pas. Au Congrès, en dépit des personnalités inévitables, la libre discussion ne menaça pas un instant la solide organisation du parti. Quelques partisans de Bernstein ont même pu, en raillant, s'étonner de la modération de leurs adversaires et conclure qu'il n'y avait pas, entre eux, de dissentiments décisifs. Bebel, reprenant la parole à la fin des débats, conclut dans le même sens : « Pour exprimer en peu de mots, dit-il, l'impression que les débats, dans leur partie impersonnelle, ont faite sur moi, je crois pouvoir constater sans que personne me contredise que, pour

tout ce qui concerne notre doctrine, nos vues générales, nos revendications essentielles, telles qu'elles sont formulées dans notre programme, il n'y a pas de conflit à l'intérieur de notre parti, pas une divergence d'opinion, que nous sommes tous d'accord sur le but final. Tout au moins n'avons-nous entendu aucune parole qui fasse supposer le contraire. En particulier, la théorie de Bernstein sur les coopératives et leur prétendue importance pour la conquête du pouvoir politique par la classe ouvrière, a été repoussée par la grande majorité des membres du Congrès. Ce sont là d'ailleurs des opinions sur lesquelles on peut discuter, qui, en tous cas, ne peuvent nullement porter atteinte aux principes de notre parti... En outre les débats ont montré que sur le point qui a été l'origine des discussions du Congrès, les idées exprimées par Bernstein dans sa brochure et dans les articles qu'il a publiés avant et après, n'ont été entièrement approuvées, si j'ai bien compris, par aucun des orateurs. Au contraire, un grand nombre de ceux qui, parmi nous, sont entrés en lice en faveur de Bernstein, ont expressément déclaré qu'ils n'acceptaient pas, les uns telle idée, les autres telle autre, et quelques-unes des idées ainsi rejetées étaient très importantes. En particulier, je n'ai pas entendu un seul orateur faire même un essai pour défendre les idées de Bernstein sur la société bourgeoise, les partis et les éléments bourgeois. »

Et, en effet, aucun des « *bernsteiniens* » ne prétendit défendre dans leur intégralité les idées exprimées par Bernstein ; personne ne fit la proposition expresse de changer le nom du parti et son programme d'action.

Celui de tous les orateurs qui, après David, donna aux idées de Bernstein l'approbation la plus caractérisée, le délégué Péus, indiqua en termes très net le rapport de ces idées avec les idées traditionnelles du parti. En 1891, dit-il, Vollmar se plaignait avec raison que des déclarations révolutionnaires vinssent à chaque instant montrer l'inutilité des efforts tentés dans le parti pour atteindre les buts dès maintenant accessibles. Bebel disait à cette époque : « Il est bien possible que nous ayons réalisé la société socialiste intégra-

lement avant qu'à une seule des revendications que nous adressons à l'Etat d'aujourd'hui on ait donné satisfaction. » « Cela est faux, ajouta Péus, radicalement faux. Qu'appelez-vous société d'aujourd'hui, Etat d'aujourd'hui ? La société d'aujourd'hui ne demeurera pas ce qu'elle est, l'Etat d'aujourd'hui ne sera plus le même au bout d'un certain nombre d'années. Nous appartenons, nous aussi, à la société existante, et nous déterminerons de plus en plus son caractère à mesure que nous deviendrons plus puissants. Pour apprécier à sa juste valeur le travail présent, il faut apercevoir son rapport avec le travail final. » Mais, après avoir ainsi fait la critique des formules révolutionnaires, Péus déclare que la pensée socialiste allemande a fait depuis 1891 de grands progrès et qu'en fait c'est aujourd'hui l'attitude de Vollmar qui est devenue celle du parti tout entier.

Avec moins de précision, cinq autres orateurs — en parti culier le docteur Woltmann, délégué d'Elberfeld, — exprimèrent des pensées analogues. Ils nièrent que le parti traversât effectivement une crise; ils blâmèrent la violence des attaques dont Bernstein avait été l'objet et les déclarèrent injustifiées. L'un deux fit remarquer qu'il y avait entre les « radicaux » — notamment sur la question des alliances électorales, — des divergençes aussi grandes qu'entre adversaires et partisans de Bernstein.

De ces discours, comme de celui de Péus, une idée commune sembla se dégager : que les divergences d'opinions, dans le parti, ont pour seule origine l'appréciation que chacun porte sur la valeur relative des différentes formes de l'activité socialiste.

Cette idée fut fortement exprimée par deux des hommes les plus importants du parti, Auer, secrétaire du *Comité directeur,* et von Vollmar. Depuis de longues années, ils sont considérés comme les chefs des *« opportunistes »,* et leurs actes, leurs paroles sont souvent attaqués comme suspects de modérantisme. Au cours des polémiques provoquées par Bernstein, ils avaient été souvent pris à partie. Aussi leurs discours eurent-ils un caractère moins théorique que les pré-

cédents, plus personnel, voire plus agressif. Mais l'idée fondamentale n'apparut pas moins clairement.

« Je ne crois pas, dit Auer, que cette discussion doive, comme on l'a dit, éclaircir tous les malentendus. Nos différends ne sont pas de ceux auxquels des discours et un vote peuvent mettre fin. Après comme avant il existera dans le parti bien des opinions divergentes : il n'en peut pas être autrement à cause de la critique constante que celui-ci exerce sur ses doctrines, à mesure que des faits nouveaux apparaissent. Ces opinions opposées, nous devons en comparer la valeur respective; nous devons combattre, et combattre énergiquement, celles que nous croyons fausses; mais nous ne devons pas diviser nos camarades en deux groupes de qualité différente, comme Schœnlank l'a fait, en fougueux révolutionnaires d'une part, et en *pantouflards* de l'autre; si nous ne faisons pas cela, les divergences d'opinions ne nuiront en rien au parti... Mais le malheur est que nous manquons encore de la tolérance nécessaire. Il n'a pas été publié une seule ligne de moi sur ce qu'on appelle la question Bernstein... Pendant tout le débat, je n'ai pas prononcé une seule phrase dans une seule réunion qui indiquât quelle position était la mienne. Peu importe : quand on nomme les plus dangereux des bernsteiniens, Auer vient en tête.... Mais, camarades, qui donc vous a dit que j'étais bernsteinien ? d'où savez-vous cela mieux que je ne le sais encore moi-même ? Non, je n'ai ici aucune raison pour cacher quelque chose de ma pensée : *Je suis tout aussi peu bernsteinien que marxiste.* Je ne suis pas marxiste au sens que les pontifes du marxisme ont peu à peu donné à ce mot, — pontifes, au nombre desquels Bernstein a compté de longues années. Je ne suis pas bernsteinien parce que, en dépit de ma haute estime pour Bernstein, en dépit de l'amitié qui nous unit depuis une trentaine d'années, *je ne puis pas donner mon assentiment à ses propositions pratiques.* » Et Auer rappelle son opinion bien connue sur le mouvement syndical auquel il attribue une valeur moindre que Bernstein. Il y a, ajoute-t-il, dans ce que dit Bernstein beaucoup d'idées justes, des idées que les plus révolution-

naires défendent et font acclamer. Mais « selon que c'est l'un ou bien l'autre qui parle..., les mêmes idées sont accueillies de façon différente. Et savez-vous ce que j'ai écrit à mon ami Bernstein, lorsqu'il fit connaître ses propositions pratiques? Je lui ai écrit ces mots : Mon cher Edouard, tu es un âne, ce sont des choses qu'on ne dit pas, ce sont des choses qu'on fait. »

Vollmar parla dans le même sens. Après avoir montré que la polémique actuelle n'était qu'une recrudescence des vieilles discussions entre *opportunistes* et radicaux, il conclut ainsi : « On prétend, dit-il, que diminuer la confiance, inspirer quelque inquiétude, c'est servir la réaction. Assurément, mais j'ajoute ces mots qu'un socialiste français prononça après la Commune : Celui qui raconte au peuple de fausses légendes sur la révolution, cause le même mal que l'homme qui donnerait à un navigateur de fausses cartes pour continuer sa route. Chacun connaît ces paroles d'Engels : que nous devons, dans le mouvement actuel, être aussi les représentants du mouvement de l'avenir. Mais il est tout aussi certain qu'en répétant continuellement : On ne peut atteindre, dans la société d'aujourd'hui, aucun résultat qui soit digne de peine, on exerce sur le mouvement ouvrier une action qui le paralyse. — Mais il est quelque chose de plus déplorable et de plus absurde encore : c'est de parler et d'agir comme s'il y avait parmi nous deux classes de socialistes..... On dit qu'il y a d'un côté les opportunistes, de l'autre les révolutionnaires prolétaires, car le mot démocrate socialiste ne suffit plus aux représentants de cette opinion, ils sont forcés de trouver, pour eux, un nouveau nom et de le répéter sans cesse. Cette manière de nous diviser en deux groupes est ce qu'il y a de plus faux, surtout si l'on veut que l'un des deux groupes soit contraint à se soumettre, ou encore, si l'on prétend qu'il faut en venir à une séparation bien nette... Je n'ai jamais fait mystère que bien des choses, ou des personnes dans le parti, ne me plaisaient pas; je ne crois pas devoir le crier sans cesse sur les toits; je garde mon opinion à part moi, et j'ai confiance dans le développement des forces qui, de soi-même, que les gens le veuillent ou non, conduira en définitive, les choses à bonne

fin. L'unité de la démocratie socialiste est la condition nécessaire de nos succès, c'est pourquoi... je me suis opposé, dans tous les congrès, aux tentatives faites pour expérimenter la force des différentes théories par une épreuve artificielle, et j'espère que ceux qui s'obstinent à amener cette épreuve y renonceront enfin. »

Telle fut, au congrès, l'attitude de ceux qui se montrèrent plus ou moins favorables à Bernstein. Ils furent, en comptant von Elm, le défenseur des syndicats et des coopératives et Ehrhardt, qui expliqua la tactique bavaroise, onze à prendre la parole.

Les autres orateurs — dix-neuf, y compris Bebel — exprimèrent des opinions radicales, dont les jugements, cités plus haut, sur le mouvement syndical, sur les coopératives, sur les alliances électorales montrent assez bien le caractère.

Parmi les radicaux, les plus intransigeants affirmèrent qu'ils sentaient se révéler dans le parti des tendances dangereuses pour son avenir. « C'est un fait bien connu, dit Rosa Luxemburg, que depuis une dizaine d'années il existe dans notre parti une assez forte tendance à considérer, dans l'esprit de la théorie de Bernstein, notre pratique actuelle comme étant déjà du socialisme; par là on est porté — sans doute inconsciemment — à faire, du socialisme auquel nous tendons, du vrai socialisme, qui n'est ni une phrase, ni une fiction, on est porté à en faire une simple phrase révolutionnaire. » Et Luxemburg montra comment certains socialistes méconnaissaient la signification du programme minimum du parti et ne pensant plus qu'aux petites réformes immédiates, oubliaient le but final et considéraient comme de vieilles phrases les formules révolutionnaires.

Mais d'autres radicaux parlèrent presque dans les mêmes termes que l'avaient fait certains modérés. Ils accordèrent que Bernstein avait raison en certains points, qu'il pouvait y avoir lieu de modifier la lettre du programme; surtout ils affirmèrent que le parti faisait le plus grand cas des progrès sociaux réalisables dès aujourd'hui, qu'il encourageait toutes les formes de l'activité socialiste. Mais ils conclurent que le

parti devait rester ce qu'il était, fidèle au principe de la lutte de classe, décidé à poursuivre, sans répit, la conquête du pouvoir politique pour la révolution.

C'est en somme cette conclusion — et la condamnation qu'elle implique des opinions de Bernstein sur les rapports du socialisme et de la société bourgeoise, — c'est cette conclusion qui distingue la pensée des radicaux de celle des modérés. Y souscrire, insister sur son importance, c'est se ranger du côté des révolutionnaires, même si l'on adopte une conduite qui ressemble, pour l'essentiel, à celle que préconise Bernstein. C'est cette attitude, à la fois conforme aux formules révolutionnaires du parti et aux exigences de la lutte actuelle, que définirent Bebel dans son rapport et dans sa résolution, Kautsky dans le discours où il discuta les doctrines de Bernstein, et il semble bien, en somme, que ce soit celle de la majorité du parti.

Ainsi s'expliquent les applaudissements qu'obtinrent au Congrès les révolutionnaires intransigeants qui affirmèrent leur foi en l'avenir et la nécessité de la propagande enthousiaste, Liebknecht, Clara Zetkin, Rosa Luxemburg, Stadthagen, Ledebour. On pouvait approuver des modes d'activité qu'ils prétendaient interdire. Mais ils exprimaient bien la pensée traditionnelle du parti, le jugement qu'il porte lui-même sur son caractère et sur son rôle.

Mais ainsi s'explique aussi que les modérés — et parmi les modérés les hommes d'action comme Auer et Vollmar, plus que les théoriciens — aient pu dire que leur tactique était, en somme, la tactique du parti.

Et cela est à peu près vrai tant que les modérés ne donnent pas de cette tactique une formule analogue aux formules non-révolutionnaires de Bernstein. Car, dès qu'ils le font, Bebel et tous ceux qui pensent comme lui, accentuent le caractère révolutionnaire de leur pensée. Et les mots que prononça Bebel après que tous les orateurs eurent parlé sont caractéristiques : « Auer, dit-il, prétend avoir écrit à Bernstein : tu es un âne, ce sont des choses qu'on ne dit pas, ce sont des choses qu'on fait. Étant donnée la façon dont il s'est exprimé

ici sur la proposition de Bernstein, il ne peut absolument pas avoir écrit cela. Auer est un trop bon socialiste, il a la conscience trop nette de la lutte de classe pour qu'il *fasse* ce que Bernstein recommande. »

Cette situation des modérés, — qui ne sont d'accord avec la majorité de parti qu'à condition de ne pas formuler trop nettement leurs principes généraux, — apparut encore au moment du vote qui termina les débats.

Bebel avait déposé le projet de résolution suivante :

Le développement de la société bourgeoise, tel qu'il s'est produit jusqu'à ce jour, ne donne pas au parti socialiste de motifs pour abandonner ou changer, sur ce sujet, ses idées fondamentales.

Aujourd'hui comme par le passé, le parti socialiste se place sur le terrain de la lutte de classes, maintient le principe selon lequel l'émancipation de la classe ouvrière ne peut être que son œuvre propre; et il considère, en conséquence, comme la tâche historique du prolétariat, de conquérir le pouvoir politique, afin de créer à l'aide de ce pouvoir et par la socialisation des moyens de production et l'introduction du système de production et d'échange socialistes, le plus grand bien-être possible pour tous.

Pour arriver à ce but, le parti se sert de tout moyen qui, pouvant se concilier avec ses principes fondamentaux, lui promette le succès; sans se faire d'illusion sur l'essence et le caractère des partis bourgeois, qui sont les représentants et les défenseurs de l'ordre politique et social existant, il ne repousse pas, dans certains cas, l'action en commun : — *lorsqu'il s'agit de renforcer le parti aux élections et d'élargir le droit et les libertés populaires;* d'améliorer sérieusement la situation sociale de la classe ouvrière et d'encourager l'œuvre de la civilisation; ou de *combattre les projets hostiles à la classe ouvrière et au peuple.* Mais le parti garde partout, dans son activité, sa complète autonomie et indépendance, et ne considère chaque succès qu'il remporte que comme un pas qui le rapproche davantage du but final.

Le parti garde une attitude neutre en ce qui concerne la création de coopératives. Il considère la fondation de telles associations, en supposant que les conditions préalables qui sont nécessaires soient réalisées, comme propre à amener des améliorations dans la situation économique de leurs membres. Il voit aussi dans la création de ces coopératives, *de même que dans toute organisation des ouvriers en vue de défendre et de servir leurs intérêts,* un moyen propre à donner à la classe ouvrière l'éducation néces-

saire pour la gestion indépendante de ses affaires; mais il ne leur reconnait pas d'importance décisive pour affranchir la classe ouvrière des chaînes du salariat.

Dans sa lutte contre le militarisme sur mer et sur terre et contre la politique coloniale, le parti reste placé au même point de vue que jusqu'à présent. Il reste de même fidèle à sa politique internationale, laquelle vise à l'entente et à la fraternité des peuples, et, en première ligne, à celle de la classe ouvrière des différents pays civilisés, afin d'amener, sur la base d'une fédération générale, la solution des problèmes communs que pose la civilisation.

Tout compte fait, le parti n'a aucune raison de modifier ni son programme, ni sa tactique, ni son nom, et il repousse catégoriquement toute tentative pour dissimuler ou changer sa position en face de l'ordre politique et social actuel et des partis bourgeois.

Tous les partisans de Bernstein déclarèrent que rien, dans cette résolution, n'était en désaccord avec leurs idées et qu'ils voteraient son adoption. Et Bernstein lui-même, à qui Auer avait fait parvenir le texte préparé par Bebel, fit savoir au Congrès qu'il l'acceptait.

Bebel, avant le vote, reprit la parole pour montrer ce que cette attitude lui paraissait avoir d'étrange. Et il fit ressortir la signification très nette de sa résolution. « Il me semble, dit-il, que même si les *bernsteiniens* — pour leur conserver cette dénomination collective — en arrivent à voter en faveur de ma résolution, le même vote est nécessairement beaucoup plus difficile à Bernstein qu'à ceux dont le point de vue est quelque peu différent. On lit au début de ma résolution : *Le développement de la société bourgeoise, tel qu'il s'est produit jusqu'à ce jour, ne donne pas au parti socialiste de motif pour abandonner ou changer, sur ce sujet, ses idées fondamentales.* Or cette phrase est en opposition directe avec les théories exposées par Bernstein dans son livre. Déclare-t-il l'accepter, il abandonne par là-même l'idée fondamentale de ses doctrines. Et s'il me donne encore son assentiment sur une série d'autres points, cette question finit par s'imposer : A quoi bon tout ce vacarme? A quoi bon cette excitation détestable des passions, si... nous sommes un seul cœur et une seule âme? La seconde phrase de ma résolution — qui

s'oppose directement à Bernstein — est ainsi conçue : Aujourd'hui, comme par le passé, le parti socialiste se place sur le terrain de la lutte des classes, *maintient le principe selon lequel l'émancipation de la classe ouvrière ne peut être que son œuvre propre.* Bernstein... a dit, qu'ainsi conçue la proposition était fausse, qu'il fallait lui donner le sens suivant : l'émancipation de la classe ouvrière doit être *en première ligne (in erster Linie)* l'œuvre de la classe ouvrière elle-même. Mais après réflexion et intentionnellement, pour bien marquer l'opposition tranchée qui existe entre Bernstein et moi, j'ai adopté ces termes mêmes : *que l'émancipation de la classe ouvrière ne peut être que son œuvre propre.* Par là je voulais indiquer nettement, en rattachant cette idée à l'ensemble du programme, que, si agréables, si chers que nous soient des camarades sortis des autres classes, quand ils viennent à nous, cependant l'émancipation de la classe ouvrière ne peut être que son œuvre propre. »

Et Bebel, continuant à commenter les phrases de sa résolution, montra qu'elles exprimaient, sur chaque question, une opinion radicalement différente des opinions défendues par Bernstein.

Malgré ces explications, les modérés persistèrent dans leur attitude.

Les paragraphes I et II de la résolution furent adoptés. Sur le paragraphe III, le scrutin fut nominal. Liebknecht l'avait demandé, afin que les adversaires des compromissions électorales, puisqu'ils n'avaient pas obtenu que l'on condamnât la tactique des Bavarois, pussent manifester leur opinion tout en adoptant l'ensemble de la résolution. Le paragraphe fut adopté par 205 délégués : 34 votèrent contre.

Sur le paragraphe IV, Molkenbuhr et Stadthagen avaient déposé un amendement. Ils demandaient qu'on supprimât la phrase où Bebel parlait favorablement du mouvement coopératif, et qu'on la remplaçât par ces mots : « *Il est nécessaire dans l'agitation, de mettre au premier plan l'idée du but final, pour éveiller et fortifier la conscience socialiste des masses.* » L'amendement fut rejeté et le paragraphe

adopté sous sa forme primitive. Le paragraphe V fut adopté sans modification. Dans le paragraphe VI, Bebel, pour indiquer que la lettre du programme n'était pas immuable, fit remplacer ces mots : « il n'y a pour le parti aucune raison de modifier *ni son programme, ni sa tactique,* ni son nom, » par ceux-ci : « il n'y a pour le parti aucune raison de modifier *ni ses principes, ni ses revendications fondamentales, ni sa tactique, ni son nom »;* et Schœnlank fit ajouter ces mots : *« c'est-à-dire de se transformer, de parti démocrate socialiste qu'il est, en un parti réformiste démocratique socialiste (das heisst, aus der sozialdemokratischen Partei eine demokratisch-sozialistische Reformpartei zu werden.)* »

L'ensemble de la résolution fut adopté, au scrutin nominal, par 216 voix contre 21. Parmi les 21 délégués qui votèrent contre l'adoption, ne figure aucun des orateurs partisans de Bernstein. Presque tous sont au contraire des adversaires très nets de ses doctrines : ils repoussèrent la résolution, en expliquant leur vote, parce qu'ils ne pouvaient accepter le paragraphe III, qui posait le principe des alliances électorales.

De ce qui se passa dans les séances ultérieures du Congrès (1), il y a lieu de retenir ici deux faits :

Contre Schippel, l'un des théoriciens les plus connus par ses idées modérées, le Congrès vota une résolution où il affirmait que le parti poursuivait la destruction de l'organisation militaire actuelle et interdisait aux députés de voter un crédit militaire, quel qu'il fût.

Et Auer, qui l'an dernier avait été réélu *Secrétaire du Comité directeur* à l'unanimité, fut réélu cette fois par 138 voix seulement, tandis que ses collègues Pfannkuch, Gerisch, Singer et Bebel étaient réélus par 222 voix, à l'unanimité.

PAUL FAUCONNET

---

(1) Voir le numéro 21 du *Mouvement Socialiste :* Chronique Sociale d'Allemagne, par Karl Meyer.

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

La culture des céréales en France. — Nous empruntons à M. Grandeau *(Journal des Economistes,* 15 novembre) les renseignements suivants :

La récolte de blé en France serait en 1899 de 137 millions d'hectolitres. Ce chiffre ne serait dépassé en 1899 que par les États-Unis (190 millions). La Russie ne viendrait qu'au troisième rang avec 130 millions d'hectolitres.

Ces chiffres sont ceux de l'*Association française de la Meunerie.* Les évaluations du *Ministère de l'Agriculture* et celles du *Bulletin des Halles* sont légèrement inférieures. Mais d'après M. Grandeau, le chiffre le moins élevé, qui est assurément trop bas *(Bulletin des Halles,* 122 millions d'hectolitres) assurerait encore amplement avec le stock en blé de l'an dernier, l'alimentation du pays, les emblavures d'automne, et l'approvisionnement des industries dont le froment est la matière première (pâtes alimentaires, etc.) et laisserait disponible pour l'exportation une quantité notable de blé. On évalue, en effet, les trois ordres de consommation du blé en France aux chiffres suivants :

	Hectolitres
Alimentation	109.500.000
Ensemencement	13.300.000
Industrie	5.800.000
Total	128.600.000

La France est donc arrivée à produire la quantité de blé nécessaire à ses divers besoins et grâce à la succession de deux

bonnes récoltes, on est autorisé à la faire figurer au nombre des pays exportateurs.

Ce progrès est dû à l'amélioration des méthodes de culture et non pas à l'augmentation de la surface cultivée.

De 1889 à 1898 le rendement moyen de l'hectare a augmenté pour le blé de 19.49 p. 100. Pendant la même période la surface ensemencée a diminué de 75,000 hectares.

M. Grandeau a calculé quelle avait été pour le blé, le seigle, le méteil, l'avoine et l'orge, la valeur vénale des récoltes (grains et pailles) des années 1889 et 1898.

De ses calculs il résulte que la récolte de 1898, malgré l'affaissement du prix (20 à 30 p. 100) a, grâce à l'accroissement des rendements, une valeur brute supérieure de 31 millions de francs à celle de l'année 1889 qui était une bonne année.

M. Grandeau conclut que c'est l'abaissement du prix de revient par l'accroissement des rendements, c'est-à-dire la fumure intensive des *bonnes terres*, qui peut le plus efficacement compenser l'affaissement du prix de vente, impossible à combattre par des mesures factices telles que les droits douaniers notamment.

La Fédération Française des ouvriers gantiers. — Le *Gantier* du 15 novembre dernier nous donne des renseignements intéressants sur les secours envoyés aux grévistes de Niort par les différentes sections françaises et étrangères de la ganterie.

La grève de Niort, peu importante quant au nombre des grévistes (environ quarante), tire son intérêt de ce fait qu'elle était la première lutte qu'avait à soutenir la jeune Fédération française des ouvriers gantiers.

Pour la première fois toutes les sections de ganterie de France ont pris part à la défense des grévistes d'un autre centre français. La Fédération française est donc faite aujourd'hui et elle se développera de plus en plus dans un avenir prochain.

Les sections françaises (Chaumont, Gières, Grenoble, Millau, Paris, Saint-Junien) ont envoyé à leurs camarades de

Niort la somme de 437 francs. Cette somme provient en partie du produit d'une taxe de grève de 25 centimes, en partie des souscriptions ouvertes dans les ateliers parmi les non-syndiqués qui, nous l'espérons, ne tarderont pas à comprendre les avantages d'une organisation permanente.

La solidarité internationale s'est manifestée d'une manière plus importante et le total des souscriptions étrangères dépasse de beaucoup celui des sections de France. A part le Danemark, dont l'abstention s'explique par le formidable lock-out qu'il a eu à soutenir, toutes les sections de la Fédération internationale ont secouru leurs camarades de Niort.

Fédération des gantiers de l'Allemagne	fr.	250 »
Autriche-Hongrie et Bohême (section de Vienne, Buda-Pest, Frewaldau, Graz, Prague, Kaaden) . . .		136,85
Belgique (section de Bruxelles).		300 »
Italie (section de Milan)		25 »
Luxembourg		40 »
Norvège (section de Christiania)		55,15
Suède (section de Malmoe)		70 »
Total		777 »
Sections françaises		437 »
Total général		1214 »

Le même numéro du *Gantier* reproduit une lettre de son correspondant d'Allemagne, Otto Wasner, qui envoie la copie d'une circulaire secrète de l'*Union des fabricants de gants de l'Allemagne*.

Cette circulaire a pour but de demander aux membres de l'*Union* d'exécuter « sans profit, seulement par solidarité » les commandes reçues par les fabricants dont les ouvriers sont en grève.

Otto Wasner fait remarquer que cette circulaire a été envoyée aussi en Bohême. « A toute occasion, ajoute Otto Wasner, nos fabricants allemands se plaignent de la concurrence malpropre que leur font les fabriques de la Bohême. Cette concurrence, disent-ils, est cause qu'ils ne peuvent pas accepter nos demandes. Cependant, ils appellent à leur

secours leurs soi-disant ennemis les plus acharnés et, qui plus est, ils les acceptent même comme membres de leur Union ! Le chauvinisme bohémien fraternise avec le chauvinisme allemand, quand il s'agit de combattre les ouvriers. Pour nous, ouvriers, c'est une preuve nouvelle de la nécessité de la Fédération internationale..... La solidarité des fabricants doit être vaincue par la solidarité des ouvriers ! »

G. FAUQUET

BELGIQUE

La représentation proportionnelle. — Comme je le faisais prévoir dans le dernier numéro de la Revue, la nouvelle loi électorale a été votée au Parlement belge. Nous pouvons affirmer que la trahison de certains progressistes a empêché le ministère d'être culbuté, car la représentation proportionnelle n'a été admise que par 70 voix contre 63 et 8 abstentions. Si les cléricaux restent au pouvoir en Belgique, c'est certainement grâce à M. Lorand et à ses amis qui ont préféré l'intérêt de leur parti, c'est-à-dire quelques sièges de plus, à l'intérêt général.

La base même du régime électoral reste la même : tous les citoyens belges âgés de vingt-cinq ans, à moins d'incapacité ou d'indignité prévues par la loi, sont électeurs et ont une voix.

Une ou deux voix supplémentaires sont accordées aux mariés, aux veufs avec enfants ayant trente-cinq ans et payant un certain cens, aux personnes ayant un diplôme universitaire, à ceux qui ont une certaine fortune. On a voulu équilibrer les votes des travailleurs par les voix supplémentaires accordées aux riches.

A ce point de vue donc, aucun changement. Pour la répartition des sièges, il y a innovation. Auparavant, la majorité absolue obtenue par un parti enlevait tous les sièges, tandis qu'avec le système actuel tous les partis seront représentés au Parlement, suivant leurs forces électorales dans chaque

circonscription. C'est du moins ce que prétendent les cléricaux.

Ce qu'il importe de signaler, c'est que dorénavant l'électeur ne pourra plus panacher, c'est-à-dire voter pour des candidats de listes différentes. Cette défense est parfaitement légitime. On ne peut pas être à la fois et conservateur libéral ou clérical et socialiste. Trop souvent le résultat des élections dépendait de l'élément flottant, de gens sans conviction, sans principes. Avec la défense du panachage, la grande influence des personnalités et des services rendus disparaîtra également.

Quant aux conséquences directes des changements apportés par la nouvelle loi, nous croyons que l'entrée des démocrates-chrétiens non domestiqués aura une heureuse influence au point de vue des réformes ouvrières. Celles-ci seront réclamées énergiquement par plusieurs partis à la fois, et le gouvernement, qui n'aura plus qu'une toute petite majorité, accordera, dans le but de se maintenir au pouvoir, certaines de ces réformes.

Quoi qu'il en soit, certains sénateurs et, parmi eux, Paul Janson, chef du parti progressiste, qui dans un grand meeting à la Maison du Peuple a fait des déclarations nettement socialistes, ont déposé au Sénat un projet de revision de la Constitution, à l'effet d'instaurer le suffrage pur et simple à vingt et un ans.

Le Parti Ouvrier, au lendemain du vote de la nouvelle loi, a décidé de lutter sans répit pour l'obtention du suffrage universel pur et simple. Un manifeste, engageant les prolétaires à unir tous leurs efforts pour la conquête de l'égalité politique, a été lancé dans tout le pays par le conseil général du Parti.

La Coopérative « Le Progrès » à Jolimont. — La société coopérative des ouvriers du Centre « Le Progrès », à Jolimont, vient de publier son bilan au 2 juillet.

L'actif s'élève à fr. 765,236.64.

Le passif, y compris la réserve et le compte capital, obligataires et les amortissements à fr. 663,741.91.

Le bénéfice net réalisé pendant ce semestre est donc de fr. 101,494.73.

Voici les diverses sources de profits réalisés :

Bénéfices sur marchandises générales	1.967,79
— boulangerie	65.370,43
— pharmacie de Jolimont	2.106,33
— — La Louvière	1.721,70
— — Houdeng	2.101,38
— boucherie de Jolimont	219,32
— abattoir	1.549,38
— vins	45 »
— magasin central	60,75
— Maison du Peuple de Jolimont	1.483,73
— — — La Louvière	3.453,06
— — — Houdeng	449,32
— — — Ecaussines	830,51
— — — Morlanwelz	638,83
— brasserie	28.407,89
— escomptes, loyers et ventes diverses	371,05
Ensemble	110.766,47

Le Conseil d'administration a proposé et l'assemblée générale du 1er octobre a approuvé la répartition suivante de ce bénéfice :

Amortissement, frais de propagande, réclames, subsides et secours divers	9.228,91
Amortissement caisse de retraite du personnel	502 »
— — secours —	376,50
— 1 p. 100 au personnel	1.107,76
Remise aux consommateurs boulangerie	38.873,25
— — brasserie	13.546 »
— — boucherie	1.000 »
Réserve	10.000 »
Amortissement, immeubles, matériel et outillage	26.860,31
Ensemble	101.494,73

Ce sont là chiffres significatifs et qui témoignent d'un progrès continu.

G. Vandermeeren

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Le pape, les catholiques et la question sociale, par Léon Grégoire (Georges Goyau). — Librairie Perrin, 1899. — M. Goyau réédite avec de sérieux remaniements l'ouvrage qu'il avait publié en 1892, sous le pseudonyme de Léon Grégoire. C'est le parfait manuel de ceux qu'on avait appelés trop vite « les socialistes chrétiens ».

Le langage est clair, le programme net. « Les socialistes chrétiens » répudient le socialisme, puisque la base même de leur philosophie sociale est la légitimité de la propriété privée. « La loi de propriété, dit le cardinal Manning, est fondée sur la loi naturelle, sanctionnée par la révélation, proclamée par le christianisme, enseignée par l'Eglise catholique; elle fait partie intégrante de la civilisation de toutes les nations. » (*Association catholique*, 1887, I, p. 191.)

La propriété est de droit divin comme le pouvoir, et précisément parce qu'elle est de droit divin, elle ne saurait être absolue, sans contrôle, *jus abutendi*, mais elle porte en soi sa propre limite et sa loi éternelle : la volonté de Dieu traduite par la parole de l'Eglise. La propriété est une fonction sociale : l'Eglise d'abord, pour faire respecter ses préceptes ; l'État ensuite, pour sauvegarder les intérêts supérieurs des collectivités, peuvent et doivent intervenir dans la disposition des biens, dans la réglementation du travail.

Le libéralisme économique n'est pas un dogme religieux : au contraire, il semble que la conception de la législation ouvrière soit dans la logique du catholicisme. Ces idées, qui sont celles de M. Goyau, furent celles des socialistes chrétiens. S'ils n'étaient point socialistes, ils étaient profondément chrétiens, et ce fut simplement la tradition séculaire des grands docteurs du Moyen-Age que reprit Léon XIII en consacrant dans son encyclique *Rerum Novarum* l'orthodoxie des doctrines nouvelles. Et, à la vérité, cette tradition est en merveilleuse conformité avec la politique ultramontaine du temps présent.

M. Goyau expose ce programme avec courage et sincérité. Nous aurions aimé seulement qu'il eût ajouté un chapitre à son livre pour nous conter ce qu'il advint d'Albert de Mun et d'Aloys de Lichtenstein et de tant d'autres qui, partis en guerre sainte contre

la société capitaliste, s'arrêtèrent brusquement au milieu de leurs ardentes prédications et, de la même âme passionnée dont ils avaient proclamé les *Droits de l'homme*, se prirent à défendre contre les entreprises « des chacals », « le repas du lion ». C'est l'aventure véridique de Jean de Sancy que nous demandons à l'historien catholique. *Anatole de Monzie*

A proposito della crisi del marxismo, par ANTONIO LABRIOLA (broch. in-8 de 15 pages, Scansano, 1899). — M. Masaryk, professeur à l'Université tchèque de Prague, a publié il y a quelques mois un gros ouvrage sur « les Bases philosophiques et sociologiques du marxisme ». L'étude de M. Labriola que nous avons sous les yeux nous en offre un brillant compte rendu dont nous allons donner compte à notre tour. L'ouvrage de Masaryk se compose de 600 pages, la brochure de Labriola n'en renferme que quinze. Notre éminent collaborateur ne nous en voudra donc pas si, pour garder les mêmes proportions, nous lui consacrons seulement quelques lignes. Et cela d'autant plus que l'étude de Labriola ne se prête pas à un résumé bref et fidèle. D'abord parce que l'auteur touche à une foule de questions sans s'arrêter sur aucune, chose qui arrive forcément dans tout compte rendu consciencieux. Ensuite parce que Labriola polémise plus souvent qu'il n'expose. Le plus grand reproche que le professeur italien fait à son confrère de Prague, c'est de connaître presque en entier la bibliographie du socialisme, d'avoir lu l'un après l'autre des tas de livre, dûment annotés et catalogués, sans parvenir à savoir au juste ce qu'est le socialisme, ce qu'il signifie, et, pour tout dire en un mot, sans pouvoir arriver à en saisir *l'âme* (page 6). Cela se manifeste dans toutes les questions les plus importantes, soit que M. Masaryk discute le matérialisme historique, soit qu'il analyse le problème de la lutte de classe. Une exactitude scrupuleuse dans les détails, une impartialité remarquable dans l'exposition matérielle des faits; pas de citations incomplètes ou tronquées ou fausses, rien qui rappelle ni de près ni de loin ce mépris systématique dont certains professeurs économistes et philosophes officiels prétendent accabler le socialisme. Voilà ce qu'on rencontre, voilà ce qu'il faut louer en Masaryk. Mais d'autre part, ces mêmes qualités « rendent plus sensible l'incapacité de l'auteur à comprendre » des phénomènes tout à fait simples. Il ne veut ou ne peut sortir des cadres de la tradition académique. Entre lui et le monde, entre sa pensée et la vie se dressent — barrière infranchissable — des montagnes d'imprimés et « les ombres des écrivains au milieu desquels M. Mazaryk se promène avec un égal respect pour tous » (page 4). Ces critiques assez dures — il y en a qui les trouveront même trop dures — n'empêchent pas Labriola de rendre justice à M. Masaryk sur certains points de moindre importance. Mais nous ne pouvons le suivre plus loin. *G. Pinardi*

Les lois scélérates (brochure). Librairie de la *revue blanche* (Paris). — Cette brochure réunit des articles récemment parus dans la *revue blanche.*

Notre ami de Pressensé apporte sa protestation contre la loi des suspects. « Un juriste » nous dit ensuite comment, dans une heure d'affolement, le Parlement se déshonora en votant les plus scélérates des lois. Enfin Pouget ouvre pour nous les dossiers des malheureux, qu'une justice hâtive expédia au bagne.

Après la publication de cette brochure, nul ne sera censé ignorer l'ignominie des lois scélérates, — pas même nos députés. Il serait à souhaiter qu'un socialiste reprît la proposition de Gérault-Richard tendant à l'abrogation de ces lois. *E. Buré*

La loi sur les salaires en Belgique, par Max Hallet, éditée par la commission syndicale du Parti Ouvrier belge. Très bonne brochure. Commentaire clair et succinct de la loi sur les salaires.

G. Vandermeeren

LES REVUES

Le Mercure de France (octobre). — Pierre Quillard donne dans le *Mercure de France* ses impressions de Rennes. Son article est d'une haute éloquence. « Je ne m'afflige pas, dit-il, parce que certains militaires professionnels ont essayé de cacher leur ignominie; je m'afflige parce que cette ignominie divulguée a été tolérée ou glorifiée. » — L'affaire Dreyfus, en effet, a révélé la parfaite inconscience d'une bonne partie du peuple français, et cela serait bien fait pour décourager ceux qui luttent pour un meilleur avenir. « Il est difficile, en effet, dit Anatole France, de faire boire un âne qui n'a pas soif. » Mais nous avons compris le danger et nous répétons au militarisme avec Quillard : « Nous serons tués ou nous te tuerons, toi, notre ennemi acharné, non point certes les faibles et misérables anthropoïdes qui te suivent, mais ce que tu traînes après toi d'ombre sanglante et de férocité héréditaire. » *E. Buré*

De Nieuwe Tyd. — Dans le numéro d'octobre, la traduction d'un article de Kautsky sur les théories économiques de Karl Marx.

J.-H. Schaper continue ses intéressantes monographies de la Hollande. Il s'agit dans ce numéro des districts de la province de Groningue. Ces enquêtes très complètes aideront puissamment nos camarades socialistes pour leur propagande.

L'article de Spiekman sur l'inspection du travail nous donne l'histoire de la législation ouvrière en Hollande. Pas fameuse cette législation, il y a en tout *deux* lois. Spiekman fait ressortir les

vices inhérents de ces lois. Il montre ensuite l'exploitation des enfants dans tous les pays; pour la Hollande, il cite des extraits puisés dans les rapports des inspecteurs. Spiekman finit son article en protestant contre les trop longues journées de travail des adultes. D'après les chiffres cités, l'on peut dire que l'ouvrier hollandais travaille en moyenne douze heures par jour.

Enfin, nous avons encore dans la Revue un plaidoyer en faveur de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat et une critique de la littérature de la Hollande en 1880, par H. Gorten.

G. Vandermeeren

Musée social (septembre). — Le 7 mars 1899, M. G. Blondel a fait au Musée social une conférence sur l' « ouvrier allemand », son état matériel et les idées de réforme sociale ayant cours chez nos voisins.

On sait que la création de la grande industrie allemande est toute récente; le groupe rural qui représentait la moitié de la population en 1870, n'en représente plus que 42 p. 100 en 1882 et 95 p. 100 en 1895. Les paysans qui se livrent à l'industrie domestique sont encore très nombreux et paraissent extraordinairement attachés à leur ancienne manière de vivre; le tissage à la main subsiste, encore qu'on ne l'emploie plus que pour les étoffes les plus communes, pour celles dont la façon est payée très mal. L'auteur a étudié aux environs de Zittau (Haute-Lusace) une famille de tisserands ayant sept enfants; le gain hebdomadaire maximum est de 18 francs; la nourriture se compose de pommes de terre et de pain noir; la bière est pour eux un objet de luxe; — ils semblent résignés.

M. Blondel croit que la vieille industrie domestique offre de grands avantages au point de vue moral, parce qu'elle est favorable au maintien des vieilles mœurs et que « le commencement du bonheur est un grand fonds de détachement »; c'est une philosophie excellente *pour les autres* et Bakounine avait, il y a longtemps, prescrit aux ouvriers de « produire pour la communauté autant que possible et de consommer aussi peu que possible ». L'expérience a prouvé que là où les enfants sont pressurés par un labeur excessif et où toute dépense de luxe est impossible, les relations de famille se développent mal, les sentiments tendres s'atrophient et le principe d'autorité domine la vie sociale : — or tout cela est très mauvais. *P. Salley*

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie G.-A. Richard et Cie, 9, rue du Pont — 1514

L'ŒUVRE DU CONGRÈS

Le Congrès n'a donné que ce qu'il pouvait donner : il a organisé l'union, après l'entente et avant l'unité.

Les chercheurs d'absolu pourront regretter que les vieilles organisations, dans leur Nuit du 4 août, n'aient pas renoncé à leurs antiques privilèges et procédé à leur fusion totale. Mais ceux qui n'ont demandé à l'heure présente que ce qui était en elle, — sachant que le contact du temps parvient à user les pires résistances, — peuvent se féliciter des résultats obtenus.

Tous ceux qui ont vécu de la vie intérieure des fractions socialistes savent que c'est un fait unique et sans précédent, que cette réunion, dans un même local et pour un même but, de toutes les forces éparses de notre mouvement. Avoir tenu avec succès un premier congrès, avoir décidé solennellement la convocation annuelle de congrès réguliers, c'est le premier, c'est le plus grand des résultats.

C'en est un non moins considérable que d'avoir, sur la double question de la tactique et de l'organisation, recouru à un *compromis*, pour aboutir à une union pratique.

Au point de vue de la tactique, les débats ont été sans doute obscurs, et le vote plébiscitaire par *oui* et par *non* sur la participation d'un socialiste à un ministère bourgeois, pourrait faire quelque illusion. Mais ce vote ne prouve rien. Il a été, d'abord, un vote *abstrait*, pour

ainsi parler, ne portant que sur un principe vague, qu'on n'a pas défini et légitimé dans des considérants préalables. Il a été, d'abord, annulé par le vote suivant de la proposition transactionnelle, qui a déclaré que, seulement dans des circonstances exceptionnelles, avec des garanties spéciales, et sous un contrôle donné, il était possible à un socialiste d'entrer au pouvoir. C'est ce second vote qui compte seul, et c'est lui qui constitue le *compromis*.

Au point de vue de l'organisation, on a concilié l'existence des anciens groupements et les nécessités nouvelles d'union. D'une part, les fractions gardent leur autonomie, choisissent leurs délégués au Comité directeur, proportionnellement à leurs forces, et restent maîtresses chez elles ; mais d'autre part, elles ne peuvent plus agir séparément, elles sont liées dans un organisme général et chacun cesse de former un rouage indépendant du mouvement socialiste. Le *compromis* apparaît ici encore dans toute sa vertu.

Malgré tout, ce n'est là que du provisoire. L'union n'est que la préface de l'unité. Rien n'empêchera de se développer les germes d'organisation unitaire que porte en elle la *Constitution du parti socialiste*.

Les attributions du Comité directeur s'étendront insensiblement, enlevant peu à peu leur raison d'être aux diverses fractions. Les fédérations départementales, qui se sont affirmées avec tant de force au congrès, désorganiseront fatalement et progressivement les groupements centralistes existants, se substitueront à eux, — constituant ainsi la base de la future unité. Le mouvement syndical et le mouvement coopératif enfin ne s'éloigneront plus du mouvement socialiste, mais poursuivront avec lui une marche parallèle et connexe.

Quant au problème du contrôle de la presse et des élus,

sa solution complète reste subordonnée à la réalisation de l'unité. Pour tenir en main la presse, il faut la posséder, et pour la posséder, un public groupé, organisé et sûr est nécessaire. Pour obtenir l'unité de vote au parlement, il faut que les députés dépendent, non plus de leurs comités électoraux, ou de leurs fractions respectives, mais du parti seul.

C'est à constituer l'unité définitive que doivent se consacrer tous ceux qui ont fait décréter l'union provisoire.

HUBERT LAGARDELLE

CONSTITUTION DU PARTI SOCIALISTE

VOTÉE A L'UNANIMITÉ

par le Congrès général socialiste dans sa séance de clôture du 8 décembre soir

Le Parti socialiste est fondé sur la base des principes inscrits dans la formule de convocation au Congrès.

Il se compose :

1° Des cinq organisations nationalement constituées :

2° Des Fédérations régionales et départementales autonomes ;

3° Des Groupes qui demanderont au Comité général du Parti, tel qu'il sera défini ci-après, leur inscription au Parti, à condition que ces groupes aient au moins un an d'existence et cinquante membres cotisants et qu'il n'existe pas de Fédération dans leur département. Ces groupes seront rayés du Parti si dans le délai d'une année

ils n'ont pas institué une Fédération départementale. Ils ne pourront être admis que du consentement unanime des membres du Comité général ;

4° Des syndicats ouvriers qui adhèrent explicitement à la formule des principes socialistes qui a servi de base à la convocation du premier Congrès général du Parti ;

5° Des coopératives qui adhèrent à ces principes et consacrent à la propagande socialiste une part de leurs bénéfices.

CONGRÈS GÉNÉRAL

Le Parti se réunira tous les ans en un Congrès général. Chaque Congrès déterminera le lieu du Congrès suivant ; mais il est entendu que, sauf exception pour l'année prochaine, à raison de l'Exposition universelle, le Congrès siégera chaque année dans une région différente.

CONSTITUTION DU COMITÉ GÉNÉRAL

Il sera constitué dans un délai maximum de huit jours un Comité général du Parti dont les pouvoirs dureront jusqu'au Congrès suivant.

Chacune des organisations sera représentée au Comité général par des délégués désignés par elle et en proportion avec le nombre des mandats qu'elle a portés au Congrès, à raison d'un délégué par cinquante mandats et fraction de cinquante.

Les Fédérations autonomes cesseront d'être considérées pour leur représentation au Comité comme une organisation unique. Elles formeront sept organisations distinctes : Ardennes, Côte-d'Or, Doubs, Bretagne, Bouches-du-Rhône, Seine-et-Oise, Saône-et-Loire ; régies par la règle ci-dessus. Elles auront donc, en fait, un délégué chacune. Il en est de même de l'Alliance communiste.

Pour rétablir l'équilibre, chacune des autres organisations représentées au Congrès recevra un délégué supplémentaire.

Les décisions du Comité général seront prises à la majorité des voix.

Chacune des organisations sera tenue à verser au Comité général une somme à fixer par le Comité général et proportionnelle au nombre des mandats de chacune.

CONTROLE DE LA PRESSE

Le Congrès déclare qu'aucun des journaux socialistes n'est, dans l'état actuel des choses, l'organe officiel du Parti.

Mais tous les journaux qui se réclament du socialisme ont des obligations définies qui grandissent avec l'importance du journal et le concours que lui ont prêté dans tout le pays les militants.

La liberté de discussion est entière pour toutes les questions de doctrine et de méthode ; mais, pour l'action, les journaux devront se conformer strictement aux décisions du Congrès, interprétées par le Comité général.

De plus, les journaux s'abstiendront de toute polémique et de toute communication de nature à blesser une des organisations.

Les journaux seront tenus d'insérer les communications officielles du Comité général et celles des organisations adhérentes.

Si le Comité général estime que tel journal viole les décisions du Parti et cause un préjudice au prolétariat, il appelle devant lui les rédacteurs responsables. Ceux-ci étant entendus, le Comité général leur signifie, s'il y a lieu, par un avertissement public, qu'il demandera

contre eux ou un blâme ou l'exclusion du Parti ou la mise en interdit du journal lui-même.

Ces mesures seront renvoyés au Congrès suivant.

CONTROLE DES ÉLUS

Il sera procédé à la Chambre, sur les bases théoriques de la convocation du Congrès, à la constitution d'un groupe parlementaire unique placé sous le contrôle direct du Comité général qui aura à rappeler aux élus les décisions des Congrès et à les amener autant que possible à l'unité de vote.

LES ÉLECTIONS

Nul ne pourra être considéré comme candidat socialiste s'il ne rappelle dans ses professions de foi les principes qui ont servi de base à la convocation du présent Congrès.

En période électorale, le Comité général ne devra jamais donner d'investiture quelconque à un candidat. S'il y a conflit au deuxième tour de scrutin, il sera, naturellement, arbitre.

Le Prétendu « Caporalisme »

DES SOCIALISTES ALLEMANDS

Le reproche qu'on fait aux socialistes allemands d'être « caporalisés » leur semble un paradoxe. Ceux d'entre nous qui ayant combattu pour les intérêts du parti, ont été mis en évidence soit comme leaders ou organisateurs, soit comme rédacteurs de journaux, ceux d'entre nous qui d'une façon quelconque sont entrés dans la vie publique, ont pu un jour ou l'autre s'élever contre la direction donnée au parti, contre la tactique de ses principaux organes, contre l'attitude des socialistes du parlement, contre ses organes officiels.

La vie intellectuelle au sein de la démocratie socialiste allemande consiste essentiellement dans la *discussion* et dans la *critique* des procédés du parti, dans l'examen des actes, des discours, des agissements des camarades, qui entrent dans la vie publique. Ce faisant, on ne mesure pas exactement la valeur de tous les mots qu'on emploie; la critique prend au contraire très souvent un ton amer; on devient injuste, on tombe dans l'outrance.

Les socialistes allemands reconnaissent parfaitement la nécessité du *contrôle* et de la *critique*, ils la supportent, ils n'ont jamais voulu s'y soustraire : ils voient là une condition de vie et de progrès. Dans la démocratie socia-

liste allemande, n'ont jamais fleuri ni la confiance aveugle, ni l'*obéissance passive* des camarades à un *chef* quelconque.

A quelque période de l'histoire de la démocratie socialiste allemande qu'on se reporte, on constate que la polémique ne vise pas simplement les adversaires, que ceux-ci passent souvent au deuxième plan, et que les discussions ont lieu au sein même du parti. Fait significatif : une des premières manifestations de l'existence du socialisme allemand fut la séparation de Schuster et des éléments les plus énergiques « du Club des Bannis ». La cause de cette scission était la nécessité d'obéir passivement à des chefs inconnus (1). Ainsi, dès 1835, les ouvriers allemands prouvèrent que rien ne leur était plus étranger que le « caporalisme ». Bientôt après, Weitling, compagnon tailleur de génie, entra en scène et groupa autour de lui tous les prolétaires arrachés à la torpeur. Cependant, malgré toute l'admiration que vouèrent à cet homme singulier Marx et Engels, ils durent lui faire une opposition sérieuse : c'est en effet avec Weitling que finit la période du socialisme naïf, sentimental, tandis que Marx et Engels jetèrent les bases du socialisme moderne.

Ces maîtres éminents de la classe ouvrière étaient d'ailleurs aussi des polémistes de premier ordre : la *Sainte Famille*, la *Misère de la Philosophie*, le *Manifeste communiste*, nous montrent avec quelle énergie ils ont dû discuter avec d'autres socialistes. Lors des différends du Club des Communistes, et déjà auparavant, dans la crise du Club des « Justes », plus tard, dans la polémique contre Baptiste de Schweitzer, enfin dans les fameuses lettres sur

(1) V. Mehring : *Histoire de la Démocratie allemande*, 1er vol. p. 76.

le Programme de Gotha, et encore en beaucoup d'autres circonstances, Engels et Marx ont préféré une guerre — allègrement faite — aux paisibles douceurs de l'oisiveté. Ils ont supporté la contradiction, et loin d'imposer leurs opinions, ils se sont toujours efforcés de les expliquer. Ferdinand Lassalle lui-même, le grand agitateur, le fascinateur qui, lors de la fondation de la démocratie socialiste, était tellement supérieur à tous ses compagnons, n'a pas réussi à s'imposer complètement ; au milieu de ses nombreux partisans se rencontrèrent fréquemment des contradicteurs, et lorsqu'il fut enlevé d'une manière si inattendue à la classe ouvrière, sa mort suscita les plus graves controverses dans le parti socialiste, alors encore si faible. Les différentes tendances se combattirent avec une extrême violence, et parmi ceux qui avaient les mêmes tendances se formaient des groupes qui restèrent ennemis jusqu'en 1875, époque où l'union se fit au Congrès de Gotha, à la suite des persécutions impitoyables dont toutes les organisations socialistes et ouvrières furent l'objet de la part du procureur impérial Tessendorf, que Bismarck avait chargé d'anéantir les socialistes.

Vingt-quatre ans se sont écoulés depuis, et l'union a persisté : en présence des adversaires, la cohésion du parti n'a jamais été sérieusement ébranlée ; il a marché avec ensemble, qu'il s'agît d'agitation, d'organisation ou d'action parlementaire. Dans ce long espace de temps, il a dû deux fois seulement exclure quelques membres qui, en réalité, ne faisaient plus partie du socialisme, et qui, un peu plus tard, passèrent ouvertement dans le camp des anarchistes : Most et Hasselmann, dans les premières années qui suivirent la loi contre les socialistes ; Werner, Wildberger et Auerbach en 1891.

Quelque redoutable que fût cette unité pour les adver-

saires, quelque progrès qu'elle ait assuré à la puissance et au développement de la démocratie socialiste, il y eut cependant pendant les vingt-quatre années qui suivirent le mémorable congrès d'union, les plus vifs débats au sein du Parti. Nous ne pouvons citer ici que les plus importants.

Le vieux disciple de Lassalle, Hasselmann, qui ne put se faire à la nouvelle situation, fonda un journal : *Le Drapeau Rouge*, dans l'intention nettement exprimée de créer un foyer d'opposition. Bien que son action fût souvent funeste aux intérêts socialistes, il resta dans les rangs du parti, fut membre de la représentation socialiste du Parlement, prit part aux congrès, — ce qui prouve la grande tolérance du parti. Ce n'est que lorsqu'il intrigua constamment, aux heures les plus difficiles de la loi contre les socialistes, qu'il fit ouvertement de la propagande pour les anarchistes, et que toute son action compromit gravement la prospérité du parti, qu'il en fut exclu, — ainsi que Jean Most, qui avait passé également à l'anarchie. Cette exclusion fut prononcée en 1880, au Congrès du Château de Wyden, en Suisse. Même pendant qu'on vivait sous le régime de la loi contre les socialistes, alors que l'unité du parti était une condition vitale pour le prolétariat en lutte, il régnait une grande diversité d'opinions qui amenait de très sérieux conflits, dans la presse, surtout dans l'organe central de cette époque, le *Social-Démocrate*, et dans les congrès. Mais l'unité et la cohésion du parti en sortirent intactes. Comme preuve de ce que nous avançons, citons un passage du rapport du congrès tenu au Château de Wyden : « Les débats ont été très approfondis et, bien que parfois il y ait eu des attaques et que les discussions soient devenues par instants très violentes, toutes les résolutions importantes ont été prises à l'unanimité ou presque à l'unanimité. Je fais cette

remarque expressément pour ces grognons qui annonçaient d'avance que le congrès se composait d'une douzaine de démagogues et de deux douzaines de socialistes, qui approuveraient ce que les prétendus *chefs* désiraient et voulaient. »

Dans le protocole du Congrès de Copenhague de 1883, nous lisons : (1) « Le congrès donnait une idée admirable de l'expansion du parti, et chacun de ses membres devait aussi ressentir l'impression que les courants d'opinion, quelque restreints qu'ils fussent, y étaient représentés selon leur importance. Nous n'avons aucun motif de dissimuler que, dans *maintes questions, les avis des camarades ont été partagés ; c'est un signe de la force de notre parti que cette unité soit parfaite dans ses manifestations extérieures, malgré ses divisions intérieures.* Les esprits se heurtaient violemment ; on se disait mutuellement ce qu'on pensait franchement et sans réserve ; malgré cela se manifestait nettement ce désir que tous avaient d'arriver à s'entendre en s'expliquant, et non de former des majorités. Point de coteries rivales, mais des camarades divisés sur une question, d'accord sur une autre, insensibles à toute considération personnelle. Et cet actif échange d'idées sur les diverses questions de tactique montrait que notre parti n'est pas exposé à se momifier : qu'il n'y a chez lui ni *papauté*, ni *orthodoxie*, mais que dans les limites des principes constitutifs du programme socialiste, il y a place pour *toutes* les convictions loyalement soutenues » (2).

Au Congrès de Saint-Gall, on exprima le vœu : « Qu'il

---

(1) Protocole du Congrès de la démocratie socialiste allemande tenu au Château de Wyden, en Suisse, du 20 au 28 août 1880, p. 40.

(2) Protocole du Congrès de la démocratie socialiste allemande tenu à Copenhague du 29 mars au 2 avril 1883 (p. 5, Hottingen-Zurich, 1884).

y eût plus d'entente entre les socialistes du Reichstag, que les dissidences graves ne se manifestassent pas. » Bebel répondit, entre autres choses, « que les différences d'opinions sur certaines questions pratiques provenaient des situations sociales différentes des députés, de leur caractère, de leur genre d'esprit, et surtout de l'idée qu'ils se font du degré de décomposition où se trouve la société bourgeoise, et que cette variété de conceptions, qu'il n'est pas possible de supprimer, serait la cause permanente de contestations au sein du parti ; mais que ces luttes n'avaient jusqu'alors nullement nui aux bonnes relations des députés entre eux, et que sa ferme conviction était que chacun, avec la meilleure foi du monde, avait agi dans l'intérêt du parti » (1).

Mentionnons encore la vive discussion au sujet de l'attitude des députés socialistes et de leur scission dans la question de la subvention pour les navires de guerre. Tout cela prouve que même sous la pression de la loi contre les socialistes, les différentes opinions s'exprimaient en toute liberté dans le parti ; que personne n'a, même alors, essayé de nous fermer la bouche, et qu'une telle tentative n'aurait réussi à personue.

Depuis l'abrogation de la loi contre les socialistes, dans ces neuf dernières années, il n'y a pas eu non plus un seul moment où la démocratie socialiste allemande n'ait été fortement agitée par de graves différends. Toutes sortes de questions de tactique et de principes ont été discutées à fond, non seulement par un petit groupe de camarades, mais par l'ensemble de tous les membres actifs du parti. Combien de fois nos adversaires, qui n'avaient pu arrêter

---

(1) Délibération du Congrès de la démocratie socialiste allemande tenu à Saint-Gall du 2 au 6 octobre 1887 (p. 15-16, Hottingen-Zurich, 1888).

notre marche victorieuse, ni par leurs arguments, ni par la force brutale, n'ont-ils pas attendu notre ruine de nos dissensions intestines! Mais leurs espérances ont été vaines. Certes, celui qui ne regardait que les apparences, qui enregistrait avidement les mots durs dont les discussions du parti étaient émaillées, celui-là pouvait espérer voir se rompre les solides attaches de l'édifice socialdémocrate. Mais les faits ont déçu toutes leurs espérances, celles des adversaires de la démocratie socialiste et celles de ceux qui se réjouissaient d'avance de recueillir sa succession.

Outre les discussions générales de tactique relatives surtout à l'importance de l'action parlementaire, la démocratie socialiste s'est occupée principalement des questions suivantes :

Après 1890 : prétendues contradictions — à mon avis, elles n'existent pas — entre le mouvement ouvrier politique et le mouvement ouvrier économique : les manières diverses d'envisager la question agraire ; la fête du 1er Mai ; le socialisme d'Etat ; les sociétés coopératives ; les devoirs de la presse socialiste, et d'un grand nombre encore de questions accessoires, peu intéressantes pour les camarades de l'étranger. Actuellement, le parti vient de s'occuper de toute une série de questions : du groupe de questions soulevées par Bernstein, et tout particulièrement aussi celle du militarisme. Il n'y a pas un socialiste qui pouvait rester étranger à ces questions. Dans de nombreuses réunions, dans une quantité infinie d'articles de journaux, dans une suite ininterrompue de discussions privées, on a commenté ce que Bernstein avait écrit, ce que Auer, Heine et Schippel avaient dit : les esprits se sont entrechoqués et les arguments n'ont pas fait défaut ; mais, malgré tout cela, personne dans la démocratie socialiste ne redoutait une scission. Après le

Congrès de Hanovre, le parti est resté uni, aussi redoutable à ses adversaires qu'auparavant.

Il y aura à l'avenir aussi des discussions et des différends au sein de la démocratie socialiste allemande entre les membres de la fraction parlementaire du parti, entre les organes de la presse socialdémocrate. Mais le passé nous montre que, devant nos adversaires, tous nos différends disparaissent complètement, que nous ne sommes jamais divisés en face de l'ennemi, que nous ne marchons pas sans ordre, que nous ne frappons pas des coups isolés, mais que nous luttons toujours avec ensemble. Nous le faisons parce que nous savons qu'en cas de lutte avec les adversaires du prolétariat, toutes les divisions au sein du parti s'évanouissent, que le principe de la lutte de classes nous est si énergiquement reproché, que nous ne pouvons cesser un seul instant de penser à cette lutte de classes, parce que nous savons quelle puissance nous donne notre union, parce que nous apprenons chaque jour que tout l'espoir de nos adversaires ne repose que sur notre désunion. Nous avons toujours entendu soutenir cette opinion : que l'union est prescrite aux prolétaires dans leur propre intérêt, et nous serions criminels envers le parti, nous commettrions comme un véritable suicide si nous la détruisions.

Développement du parti par la *discussion* toujours renouvelée des questions en litige, *liberté de doctrine*, tolérance des opinions dissidentes dans le cercle d'idées de la démocratie socialiste, ce sont là les éléments de notre existence. Nous ne voulons pas d'une foule qui s'incline tout bonnement devant les paroles d'un *chef* : nous savons que ce serait affaiblir la force vitale des camarades, porter la plus grave atteinte à leurs moyens de propagande. Comme nous savons qu'aucun parti bour-

geois ne pourrait supporter une telle liberté d'opinions, elle est pour nous un joyau auquel aucun socialiste réfléchi ne voudrait renoncer.

Les camarades français qui ne trouveront rien de plausible à opposer à cette exposition, comprendront que nous sommes peinés d'entendre ce reproche que nous sommes « caporalisés ». Partout, dans la composition des comités du parti, où Bebel se rencontre avec Auer, dans la fraction socialiste parlementaire du Reichstag, où Vollmar et Heine siègent à côté de Liebknecht et de Singer, de même dans toutes les organisations de la démocratie socialiste, on cherchera en vain trace de « caporalisme ».

Certes, quand nous nous réunissons pour une action commune, nous entendons que chacun fasse son devoir et qu'on agisse avec ensemble. Tous l'entendent ainsi dans le parti, sauf quelques rares exceptions. Entourés d'ennemis comme nous le sommes, nous ne pouvons pas nous contenter de la tactique des francs-tireurs. Chaque jour nos adversaires nous apprennent qu'il n'y a qu'un moyen de leur résister : la lutte de classes menée par le prolétariat *tout entier*.

Nuremberg, novembre 1899.

ADOLF BRAUN

(Traduit par Camille Polack)

ENQUÊTES ET MONOGRAPHIES

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TRAVAILLEURS DU LIVRE

Sans vouloir blesser aucune des organisations ouvrières actuellement existantes en France, je ne crois pas trop m'avancer en disant que la *Fédération française des Travailleurs du Livre* est celle qui est la mieux constituée.

Je ne suis pas seul de cet avis, s'il faut en croire le rapport publié récemment par l'*Office du Travail* sur cette fédération, dans son *Enquête sur les Associations professionnelles ouvrières.*

Il faut avouer que ce travail a été fait sérieusement, et avec d'importants documents officiels à l'appui. Aussi m'en servirai-je fréquemment dans cette simple étude. Cependant je dois constater que les auteurs n'ont pas toujours eu l'impartialité qui convient à des historiens. De temps en temps leurs opinions personnelles se font jour, essayant de démontrer la fausseté ou les utopies des idées socialistes révolutionnaires. Et cela, dans leur appréciation des hommes qui ont été à la tête de cette merveilleuse organisation.

Ne voulant pas tomber dans le même excès, je me contenterai d'analyser les principaux faits capables de montrer à nos lecteurs ce qu'est véritablement cette Fédération.

En mai 1878, le syndicat typographique parisien déclarait la grève générale de ses adhérents, afin d'obtenir une augmentation de 10 centimes l'heure et 10 centimes de plus par mille de lettres composées pour les ouvriers aux pièces.

Après une lutte de trois mois et après avoir dépensé près

de 400,000 francs, il fut vaincu, et n'obtint que o fr. 5 d'augmentation par heure et par mille.

Les patrons, profitant de l'Exposition universelle, allèrent chercher des ouvriers en province et à l'étranger, leur promettant des prix qui ne furent jamais payés. Nombreux furent les typographes qui vinrent ainsi prendre la place de leurs camarades.

La défaite fut un enseignement, car elle montra qu'il ne suffit pas d'être syndiqué dans une ville, mais qu'il faut l'être partout et qu'il faut créer entre les travailleurs des relations étroites pour empêcher que le capitalisme oppose les ouvriers les uns aux autres, pour son plus grand profit.

De là à sentir la nécessité d'une *fédération,* il n'y avait qu'un pas. Il fut vite franchi. Deux ans après, en 1880, le syndicat du Mans suggéra l'idée d'une *fédération* s'étendant à toute la France, afin de constituer une force de résistance sérieuse pour les luttes futures et pour faciliter la coordination de nos efforts.

Les typographes parisiens étaient, naturellement, disposés à bien accueillir une pareille ouverture et ils acceptèrent de grand cœur de jeter les bases de la nouvelle organisation. Un projet de statuts fut élaboré par une commission et envoyé à tous les syndicats de typographes connus. Trente y adhérèrent immédiatement en proposant quelques modifications aux statuts.

Un premier congrès se réunit à Paris, salle de la Redoute (actuellement annexe A de la Bourse du Travail), rue Jean-Jacques-Rousseau, du 30 août au 2 septembre. Il comprenait 20 délégués, en comptant ceux de Bruxelles, de Genève et de Milan ; les syndicats d'Avignon, Dijon, Grenoble, Le Havre, Lyon, Marseille, Nancy, Nevers, Rouen. Les typographes, les relieurs, les imprimeurs-conducteurs et les clicheurs de Paris étaient représentés par 17 délégués. D'autres villes avaient confié le soin de les représenter à des membres du syndicat typographique de Paris.

Ces délégués représentaient 3,679 membres, parmi lesquels les compositeurs parisiens entraient pour 2,564.

Les séances du congrès furent entièrement consacrées à la discussion des statuts de la Fédération. En voici les principaux :

1° Resserrer les liens de fraternité et de solidarité qui existent déjà dans la grande famille typographique française ;
2° Maintenir ou améliorer les prix de main-d'œuvre en se prêtant un mutuel appui tant moral que financier ;
3° Etablir un tarif aussi uniforme que possible pour toute la France, afin d'éviter l'émigration du travail d'une ville à une autre, émigration produite par les énormes différences des tarifs existants ;
4° Constituer une solidarité entre tous les syndicats typographiques français et étrangers, afin que les sociétaires trouvent aide et protection dans toutes les sections de la Fédération en touchant le *viaticum* (secours de route) ;
5° Relever le niveau de l'art par une limitation raisonnable des apprentis. Ceux-ci devront avoir un certificat d'études ;
6° Chaque section conserve son autonomie ; toutefois ses statuts ne pourront être en contradiction avec ceux de la Fédération ;
7° En cas de dissentiment dans une section entre patrons et ouvriers le Comité central devra être avisé immédiatement. Il examinera la question dans le plus bref délai et pourra envoyer un de ses membres, qui fera partie du Comité de la grève ;
Aucune grève ne pourra être déclarée sans que tous les moyens de conciliation aient été épuisés et après un vote du Comité central. Chaque gréviste a droit à 3 fr. 50 par jour, sans compter ce que le syndicat de la localité peut lui allouer ;
Toutes les branches de la typographie française sont solidaires en cas de grève partielle ou générale dans une section ;
8° La cotisation est fixée à 40 centimes par mois et par fédéré. Tous les trimestres le compte des frais de viaticum, de délégations, de grèves sera fait et réparti entre tous les fédérés. Les sections sont responsables du paiement de leurs membres ;
9° Le journal sera servi *gratuitement* à tous les fédérés, le 1er et le 16 de chaque mois. Il contiendra le compte rendu des séances du Comité central, les communications des sections, des articles techniques et sociaux.

Au moment de clôturer le congrès, le président du syndicat parisien remercia les délégués d'avoir créé la Fédération et termina par ces mots :

N'oubliez pas que, pour nous, le syndicat est *tout*, qu'il est le pivot sur lequel *tout* doit reposer, et que, sans lui attribuer le pouvoir ou le devoir de tout faire, nul ne saurait se dispenser d'en

faire partie, sous aucun prétexte. On peut être de toutes les associations, de tous les groupes, mais on doit *avant tout*, faire partie de la chambre syndicale de la corporation à laquelle on appartient.

Le 16 novembre 1881 parut le premier numéro de la *Typographie française*, consacré entièrement au compte rendu du congrès, et, le 20 octobre, le Comité central de la Fédération tint sa première séance.

Dès la première année, l'action du Comité central s'affirma dans deux directions parallèles. La première fut la propagande syndicale par la création de nouveaux groupements, le maintien de l'entente entre les membres d'un même syndicat et le règlement des différends entre syndicats similaires. La seconde fut son intervention dans les conflits entre patrons et ouvriers.

En janvier 1882, un délégué fut envoyé à Sens pour la propagande ; en mai, un autre délégué fut envoyé à Bourges.

L'intervention dans les conflits entre patrons et ouvriers eut à s'exercer la première fois à Angers, le 9 juin 1882. Un patron avait renvoyé ses ouvriers parce qu'ils étaient syndiqués. Tous les moyens de conciliation employés pour faire revenir le patron sur sa décision ayant échoué, l'indemnité de grève fut accordée aux ouvriers renvoyés.

A Nancy, la même année, il y eut un demi-succès ; à Nîmes, également. A Lyon, un imprimeur refusa d'appliquer le tarif qu'il avait d'abord signé et congédia une partie de son personnel pour le remplacer par des *sarrazins* (ouvriers travaillant à bas prix).

Le délégué du comité central, persuadé que toute conciliation était impossible, encouragea les typographes lyonnais à fonder une association coopérative. La Fédération fit une avance de 5,000 francs dans ce but.

Depuis le congrès de 1892, elle ne vote plus de subventions aux coopératives.

Au bout d'un an, les typographes fédérés étaient au nombre de 5,946.

Voici les sections qui avaient fait parvenir leur adhésion : Angers, Avignon, Besançon, Béziers, Bordeaux, Pons, Brest,

Morlaix, Quimper, Charleville-Mézières, Constantine, Dijon, Dôle, Gray, Langres, Lons-le-Saulnier, Salins, Grenoble, Le Havre, Fécamp, Le Mans, Lille, Lyon, Beaune, Bourg, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Saint-Etienne, Villefranche, Marseille, Montpellier, Nancy, Nevers, Nice, Nîmes, Paris (compositeurs, fondeurs-typographes, imprimeurs-conducteurs, relieurs-doreurs, stéréotypeurs-galvanoplastes), Rouen, Elbeuf, Evreux, Mantes, Saint-Brieuc, Sens, Troyes, Valence. Ces sections sont fondatrices de la Fédération.

Viennent ensuite, — toujours la première année : Auxerre, Tonnerre, Bourges, Clermont-Ferrand, Saint-Nazaire, Creil, Laigle, Cette, Argentan, Gap, Rochefort-sur-Mer, Bar-le-Duc, Libourne, Reims, Chambéry, Foix, Limoges, Montauban, Amiens, Bône.

Les vingt-six premières sections avaient adhéré dès le début. Il y avait quarante-quatre sections, car dans beaucoup de petites villes les typographes étaient trop peu nombreux, et ils avaient formé des sous-sections se rattachant à une ville plus forte.

Le deuxième congrès eut lieu à Paris du 23 au 25 août 1883. La Fédération comptait alors soixante-trois sections. Trente et un délégués y prirent part.

D'après le bilan sommaire présenté au congrès par le secrétaire général, les recettes du 1[er] octobre 1881 au 31 juillet 1883 s'étaient élevées à 44,306 fr. 95, et les dépenses, y compris la publication du journal, à 43,993 fr. 20.

Des questions autres que les statuts y furent discutées, telles que les écoles professionnelles, la femme dans l'imprimerie, la répartition des frais de grèves, la représentation dans les congrès et les délégations de propagande.

A signaler la question concernant l'introduction de la femme dans l'imprimerie. Malgré les quelques socialistes qui combattaient la proposition suivante, celle-ci fut votée par vingt-trois voix contre trois, et trois abstentions sur vingt-neuf votants.

Ecarter par tous les moyens légaux, *même à salaire égal,* la femme de l'atelier, et particulièrement de l'atelier de composition,

sa présence constituant un danger permanent d'avilissement des prix de main-d'œuvre dans ces derniers ateliers, où elle entre non point comme auxiliaire, mais bien comme concurrente.

Mais des faits très graves devaient suivre ce congrès. Malheureusement, dans cette organisation qui marchait si bien, il arriva ce qui est arrivé à un très grand nombre de syndicats. Le secrétaire général ne fit pas son devoir. Il alla même jusqu'à la malhonnêteté.

Dès le commencement de l'année 1884, des membres du Comité central s'aperçurent que les correspondances des sections n'étaient pas très suivies ; ils demandèrent des explications. Les réponses furent loin de les satisfaire. De plus, ils crurent s'apercevoir que la caisse n'était pas tenue comme elle devait l'être dans une fédération sérieuse. Les soupçons naquirent chez quelques-uns, mais par esprit de camaraderie, ils n'osèrent les formuler, d'autres eurent la crainte d'être accusés de convoiter la place du secrétaire général.

Dans le courant du mois d'avril, éclata la grève des typographes de Marseille. Ceux-ci en avaient avisé le Comité central dès le 12 avril et n'en avaient pas reçu de réponse ; lorsque, quinze jours après, ils réclamèrent les secours qui leur étaient dus, le Comité central répondit qu'il ne pouvait envoyer de fonds, vu qu'il ignorait les motifs de la grève. Lettre et dépêche des Marseillais n'étaient pas arrivées à Paris, sans que toutefois l'on pût s'expliquer les causes de ce retard.

Un délégué fut envoyé à Marseille, parvint à maintenir l'adhésion de cette section importante, qui menaçait de quitter la Fédération, et promit une enquête sérieuse sur les irrégularités qu'on attribuait au service des postes ; il profita de son voyage pour visiter les sections d'Avignon, Nîmes, Lyon et Sens.

La grève de Marseille se termina d'ailleurs par un succès relatif, le nouveau tarif fut signé par les présidents et les secrétaires de la commission patronale et de la commission ouvrière.

L'enquête ordonnée par le Comité central dévoila, dès le

premier jour, la grande négligence du secrétaire général, et il fut immédiatement remplacé. Les comptes financiers étaient dans un tel désordre qu'il fut nécessaire d'adjoindre au nouveau secrétaire un autre membre du Comité central, pour faire la lumière.

Finalement, on reconnut que le bilan présenté au Congrès de 1883 était absolument fictif et que, loin de laisser un excédent de 313 fr. 75, il se soldait au contraire par un déficit de 3,175 fr. 40. Ce déficit allait en croissant, et atteignait 5,916 fr. 30 au 1er juillet 1884.

Le Comité central, reconnaissant que la conduite de son ex-secrétaire aurait compromis jusqu'à l'existence même de la Fédération s'il n'avait avisé à temps, déclara celui-ci indigne de siéger dans son sein. Cette déclaration fut suivie de l'exclusion du coupable de la société typographique parisienne.

L'émotion fut grande dans toute la France typographique, et la Fédération faillit en mourir.

Le Comité central qui sentait peser sur lui une part des responsabilités dans la négligence de son secrétaire, et qui voulait à tout prix sauver l'organisation fédérale, envoya circulaires sur circulaires aux sections pour réconforter leur courage en présence du péril. Il décida, en outre, de se soumettre à une nouvelle élection, qui eut lieu en novembre. Il fut réélu à quelques exceptions près.

Heureusement qu'à ce moment, les membres dirigeants firent preuve d'énergie et de dévouement. Devant le danger, chacun fit taire ses préférences personnelles et se mit courageusement au travail. Le 18 décembre, le secrétaire provisoire fut remplacé par celui qui y est encore aujourd'hui. En effet, depuis cette époque le citoyen Keufer a toujours été réélu.

La crise intérieure qui avait troublé la Fédération se termina par un double procès : procès de l'ancien secrétaire accusant le Comité central de diffamation (débouté par un jugement du 12 mars 1885), et procès du Comité central contre l'ex-secrétaire pour abus de confiance (débouté par un jugement du 22 juin 1885, confirmé en cour d'appel le 24 septembre).

Grâce aux efforts faits par tous, cette crise n'arrêta pas les

progrès continus de la Fédération qui comptait au 31 décembre 1884, 6,103 membres répartis en 97 sections et sous-sections. A la liste que j'ai donnée plus haut, s'arrêtant au 1er novembre 1882, étaient venues s'ajouter les villes suivantes, dans l'ordre de leur adhésion :

Narbonne, Saint-Etienne, Pons, Aurillac, Meaux, Agen, Angoulême, Saint-Germain, Poissy, Privas, La Roche-sur-Yon, Toulouse, Chartres, Nogent-le-Rotrou, Niort, Parthenay, Pithiviers, Evreux, Périgueux, Carcassonne, Rodez, Flers, Nantes, Villeneuve-sur-Lot, Melun, Belfort, Cognac, Alger, Châlons-sur-Marne, Versailles, Toulon, Arras, Pamiers, Châteauroux, Moulins, Rennes, Epinal, Foix.

Pendant cette crise, la Fédération intervint dans différents conflits, ce qui fut d'un bon effet, surtout en province.

En juin 1884, les typographes de Bar-le-Duc mirent une maison en demeure de payer le même prix que les autres imprimeries ; après quelques jours de grève ils obtinrent gain de cause. Le 24 juillet, un autre délégué se rendit à Niort, où les patrons repoussaient un nouveau tarif; une transaction fut conclue et une seule maison fut mise à l'index.

Le 31 juillet, nouvelle délégation au Havre pour examiner la situation faite à vingt-deux ouvriers d'une imprimerie qui fusionnait avec celle qui avait, l'année précédente, remplacé les hommes par les femmes. Le salaire de ces ouvriers ne devant pas être modifié, le délégué les invita à entrer dans cette imprimerie. Les typographes havrais repoussèrent ces conseils et préférèrent faire grève à leurs risques et périls sans l'aide de la Fédération.

La section de Nantes, froissée de ce qu'elle considérait comme un excès de conciliation de la part du délégué envoyé au Havre, se retira de la Fédération. Elle ne bouda pourtant que dix-huit mois.

En octobre, autre délégation à Evreux pour faire réintégrer des ouvriers renvoyés parce qu'ils n'avaient pas voulu faire un travail supplémentaire sans compensation de salaire. Les négociations aboutirent, mais trois ouvriers furent victimes. Ils furent considérés comme grévistes.

Des délégations de propagande syndicale furent aussi effectuées à Abbeville, Arras, Amiens, Douai et Lille.

Le 20 mars 1885, les typographes de Besançon, devant le refus opposé par les patrons à une demande d'augmentation, se mirent en grève au nombre de soixante. Pour la première fois, un impôt extraordinaire de 25 centimes par semaine par chaque fédéré fut décidé par le Comité central. Cet impôt dura neuf semaines. Cette grève, qui se termina par un échec, coûta à la Fédération plus de 14,000 francs. Les grévistes furent remplacés par des « sarrazins ».

A cette époque, la lutte était menée sérieusement par les socialistes révolutionnaires, dans le sein du Comité central, et ce fut l'un d'eux qui alla comme délégué à Besançon. Un certain nombre de syndiqués parisiens profitèrent de cette occasion pour montrer toute leur antipathie aux idées socialistes.

Ils reprochèrent au délégué de n'avoir pas su apporter, dans l'accomplissement de sa mission, tout l'esprit de conciliation qui aurait été nécessaire et dont ils le déclaraient d'ailleurs incapable, en raison même de ses opinions révolutionnaires. Ils savaient le contraire, puisque d'autres délégations avaient été faites par des socialistes et qu'elles avaient amené de bons résultats.

Pourquoi aussi les écrivains de l'*Office du Travail*, après avoir cité ce cas, ne disent-ils pas que de nombreuses délégations ont été faites depuis cette époque par des socialistes convaincus et que ceux-ci ont, tout aussi bien que d'autres, abouti à la conciliation quand elle était possible ?

Ces fougueux syndiqués — ils se déclaraient les meilleurs syndiqués parce qu'ils ne voulaient pas du socialisme dans les organisations syndicales — n'hésitaient pas à cacher leur égoïsme derrière une question politique. Que leur importait que les grévistes n'aient pas de quoi manger ! L'ennemi, c'était le socialisme, et il fallait l'abattre par n'importe quels moyens.

Le troisième congrès typographique se tint du 23 au 26 septembre 1885, 41 syndicats y furent représentés par 33 délé-

gués. Y assistaient également les délégués de la *Fédération lithographique* de Paris et des Fédérations typographiques allemande et italienne. On comptait à ce moment 6,339 membres et 99 sections.

Le rapport financier portait l'avoir de la Fédération, au 20 août 1885, à 9,588 fr. 49, dont 6,423 fr. 47 en caisse et le restant dû par les sections. Le projet de budget des dépenses pour une année donnait un total de 16,338 fr. 40, dont 12,063 fr. pour le journal, 3,120 fr. pour le secrétaire-général permanent (52 semaines à 60 fr.) et 645 fr. pour le loyer et ses accessoires.

Le congrès décida d'abord qu'il entrerait pour moitié dans les frais de voyage de chaque délégué et la caisse de la section pour l'autre moitié, puis il se livra à une révision assez étendue des statuts de la Fédération. Citons les principaux articles modifiés :

1° Au lieu de tarif *aussi uniforme que possible*, on adopta : « D'établir un tarif-type pour toute la France, avec une différence de tant pour cent pour chaque section, différence basée sur le prix de revient des objets de première nécessité. »

2° De combattre l'avilissement des salaires en favorisant l'application du système commanditaire (travail en commun), et, à son défaut, en cherchant à faire prévaloir le mode de travail en conscience (à la journée) de préférence au travail aux pièces.

3° S'opposer à toutes sortes d'amendes ou de retenues sur le salaire et à toute responsabilité en cas de déchets ou de dégâts dans le travail.

Puis les socialistes revinrent sur l'article concernant le travail de la femme. Ils furent de nouveau battus, mais une forte minorité se manifesta. A tel point que l'article adopté en 1893 fut complété comme suit par 23 voix contre 17 :

Cependant toute femme admise dans un syndicat similaire sera reçue dans la Fédération au même titre que l'homme, c'est-à-dire avec les mêmes devoirs et les mêmes droits.

Enfin, pour bien montrer les opinions qui animaient les typographes à cette époque, il est utile de constater qu'une

proposition tendant à inviter toutes les sections à remplir les formalités requises par la loi de 1884 sur les syndicats professionnels fut repoussée.

Il fut avancé que les syndicats qui avaient accepté la loi n'en avaient retiré que des ennuis, et qu'à Paris notamment, la préfecture de police ne s'occupait que des syndicats soumis à la loi, en faisant des enquêtes au domicile des administrateurs, tandis qu'elle laissait tranquilles les autres syndicats.

Le 5 novembre de la même année, une réduction de salaire avait amené la grève de cinquante-cinq typographes au Mans; elle se termina par une réussite le 25 novembre et coûta à la Fédération 3,862 fr. 80.

Une grève de soixante ouvriers à Paris, commencée le 30 novembre, dura trois jours. Elle fut suivie de réussite et coûta seulement 858 fr. 85.

Un impôt de vingt centimes par semaine fut prélevé cinq fois pour couvrir les frais de ces deux grèves.

Au mois de janvier 1886, le Comité central autorisa une grève à Arras pour obtenir la réintégration de six ouvriers congédiés. Il y eut échec, la maison fut mise à l'index et les frais de grève s'élevèrent à 2,747 fr. 80. A la même époque, la Fédération envoyait 300 francs aux typographes de Budapest en grève et 200 francs à ceux de Naples, également en grève.

Comme on le voit par le vote de ces deux dernières sommes, c'était bien l'internationalisme qui s'affirmait au Comité central. Cela n'est pas surprenant car, à ce moment, les socialistes avaient la majorité.

Aussi la lutte avait-elle continué de plus belle de chaque côté et la situation était à l'état aigu. Le Cercle typographique, adhérent au parti ouvrier socialiste révolutionnaire, avait fait élire un certain nombre de ses membres au Comité syndical de Paris, mais il n'avait pas la majorité comme au Comité central. Ses adversaires avaient également formé un groupe qui combattait par la parole et par la plume. Chaque groupe avait son journal bi-mensuel où les polémiques violentes se succédaient.

Où s'arrêterait la lutte de ceux qui ne voulaient pas se sou-

mettre à la décision des syndiqués pris en bloc? On ne tarda pas à le savoir.

Le 17 avril, le Comité central était obligé de demander au syndicat de Paris, qui s'était borné à envoyer la note des frais d'une grève partielle, de vouloir bien se conformer aux statuts qui exigent l'autorisation du Comité fédéral pour toute mise-bas.

Ce n'étaient là que des escarmouches; un fait bien plus grave se produisit le 26 mai. Les typographes de l'imprimerie Mouillot, à Issy, avertis d'une réduction de salaire de 10 p. 100, qui serait appliquée à partir du 1er juin, se mirent en grève et le syndicat parisien, sans consulter le Comité central, décida, le lendemain, que les 150 ouvriers qui étaient occupés dans l'établissement possédé à Paris par la même maison quitteraient le travail par solidarité, ce qui fut fait avant d'avoir eu une entrevue avec le patron.

Cette précipitation était d'autant moins excusable que le syndicat et la Fédération avaient leur siège au même étage, porte à porte, et que ceux qui agissaient ainsi étaient les mêmes qui accusaient les socialistes de manquer d'esprit de conciliation. L'indiscipline était donc bien voulue.

Le Comité central déclara la grève d'Issy seule statutaire, et, laissant toute la responsabilité de la grève de Paris au Comité de cette section, déclara pourtant qu'en présence de la situation, il maintiendrait les subsides aux grévistes et il décida un impôt de 50 centimes par semaine. Cet impôt, perçu du 1er juin au 5 juillet, fut réduit ensuite à 25 centimes jusqu'au 29 août. Il produisit 22,388 fr. 30.

La grève se termina par un échec et la *Typographie* du 1er juillet publiait les noms des cent cinquante « sarrazins » qui avaient remplacé les grévistes.

Froissé de ce blâme, le Comité du syndicat parisien refusa d'assister à une réunion des grévistes, organisée le 9 juin par le Comité central. Il alla plus loin, il conseilla aux syndiqués parisiens de ne pas verser l'impôt hebdomadaire décidé par le Comité central.

Ainsi c'étaient les adversaires des socialistes qui avaient

décidé la grève et c'étaient eux qui refusaient de soutenir ceux qu'ils avaient mis sur le pavé. En effet, la plupart ne versèrent jamais cette cotisation supplémentaire.

Le 20 juillet, la Commission de contrôle du syndicat parisien, loin de reconnaître les torts du Comité, soumit aux membres la proposition suivante, en fixant le vote dans les ateliers à quatre jours plus tard :

L'adhésion des membres de la Société typographique parisienne à la Fédération des Travailleurs du Livre *est et demeure facultative.*

Elle disait que Paris avait contribué à la Fédération pour plus de 70,000 francs et que le Comité central n'avait cherché, par son attitude, qu'à déconsidérer la chambre syndicale parisienne et nui à la typographie tout entière.

Le Comité central vit le danger d'un pareil vote aussi précipité, fait dans les ateliers, sans le correctif d'une discussion publique, et il riposta aussitôt par une circulaire aux fédérés parisiens.

La proposition de désaffiliation fut repoussée par 917 voix contre 666 et 92 bulletins nuls sur 1,675 votants.

Ainsi battus, les adversaires de la Fédération pensèrent à abandonner le syndicat lui-même. Le premier pas dans cette voie fut fait par les membres de l'association du *Journal Officiel*. Ils fondèrent un syndicat nouveau, l'*Alliance Typographique*, et mirent en demeure les auxiliaires qu'ils occupaient d'y adhérer sous peine de renvoi. Il en résulta soixante-dix-sept démissions du syndicat parisien. Ceux qui ne voulurent pas se soumettre à cette mise en demeure, au nombre de huit socialistes, furent renvoyés.

A la fin de l'année, en comprenant les soixante-dix-sept démissions de l'*Officiel*, le nombre des démissionnaires s'éleva à quatre cent huit, qui formèrent le syndicat dissident. Le premier titre fut abandonné et remplacé par celui de *Société Typographique Parisienne,* en maintenant leurs droits à la Société de secours mutuels, qui marchait de pair avec l'ancien syndicat.

Malgré un vote des adhérents de cette dernière société, le président, qui avait démissionné du syndicat, ne voulut pas se soumettre. Il fallut engager contre lui un procès qui coûta 2,000 francs pour le forcer à abandonner un poste qu'il n'était plus digne de remplir.

Pour donner une idée de la polémique engagée contre la Fédération, il est bon de reproduire une partie d'un article du *Ralliement Typographique* (organe des dissidents), de novembre 1886, contre le *viaticum* accordé aux étrangers :

Nous appelons l'attention de nos confrères typographes sur ce fait : c'est au moment où s'organise l'Exposition universelle de 1889 que les cosmopolites du Comité central annoncent sans vergogne qu'ils paieront de nos deniers des secours de route aux Italiens et aux Prussiens qui vont de nouveau nous envahir. Ils facilitent ainsi non seulement l'espionnage politique, mais surtout l'espionnage industriel, qui rend possible la concurrence de l'étranger, cause première de l'effroyable crise que nous subissons.

Enfin, pour en finir avec la grève Mouillot, le 20 novembre, la part des frais de grève incombant à la Fédération fut arrêtée à 20,948 fr. 15.

A la suite de cette grève, et en conséquence des charges qu'elle imposa aux fédérés, les sections de Cognac, Meaux, Melun, Pamiers, Saint-Brieuc, se retirèrent de la Fédération.

Le 18 octobre, sous l'impulsion de la propagande, un imprimeur d'Angers accepta le tarif ouvrier et remplaça les femmes qu'il occupait par quarante ouvriers syndiqués, la plupart venus de Paris.

En novembre et décembre, sur les conseils du Comité central, des transactions furent conclues à Bordeaux, Châteauroux et Paris. Autant de grèves évitées.

Dans les premiers mois de l'année 1887 quelques conflits eurent lieu à Abbeville, Clermont-Ferrand, Saint-Nazaire et Paris. Ils donnèrent lieu à des grèves partielles soutenues par la Fédération. Il y eut succès à Abbeville.

A. Hamelin

(A suivre)

DROIT OUVRIER

DOCTRINE

—

LA RESPONSABILITÉ CIVILE EN MATIÈRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL ET LE DÉCRET DE 1848 SUR LE MARCHANDAGE

Un patron a-t-il le droit de soutenir qu'il est déchargé de toute responsabilité vis-à-vis de ses ouvriers par suite d'accidents du travail quand il a fait avec un tâcheron un contrat de sous-entreprise ou marchandage et que les ouvriers sont dirigés seulement par le tâcheron?

R... ouvrier au service de V... a trouvé la mort dans un accident survenu dans le chantier que surveillait seul le sous-entrepreneur Z...

Les héritiers de la victime peuvent assigner et poursuivre solidairement l'entrepreneur, le sous-entrepreneur et la compagnie d'assurances.

Ils ont en effet :

1° Une action directe contre la compagnie d'assurances, car le patron assure ses ouvriers, — retenues sur les salaires (jurisprudence constante en ce sens).

2° Une action contre le sous-traitant, si en fait il y a eu faute de sa part et que sa responsabilité civile puisse s'établir conformément aux principes de l'article 1382 du Code civil.

3° Enfin une action contre le patron, l'entrepreneur. Le mar-

chandage étant un contrat illicite et prohibé par le décret de 1848 (Cour d'appel d'Orléans, 4 juillet 1899, D. 99.2.393), ce contrat ne saurait avoir pour effet de décharger le patron vis-à-vis des ouvriers en ce qui concerne sa responsabilité pour accidents du travail d'autant plus que les conventions n'ayant d'effet qu'entre les parties, en admettant même que le marchandage fût licite, on ne pourrait l'opposer à l'ouvrier qui n'est pas intervenu au contrat passé entre l'entrepreneur et le tâcheron.

JURISPRUDENCE

—

LOUAGE DE SERVICES

TRIBUNAL CIVIL D'ALGER DU 26 DÉCEMBRE 1898

(Videau contre Larade et Cie)

La clause du contrat de louage de services intervenu entre un employé et une société commerciale par laquelle cet employé s'interdit, pour le cas de rupture du contrat, la faculté de travailler en Algérie soit pour son compte, soit pour le compte d'autrui avant l'échéance à un terme fixé, ne saurait, après la dissolution de la société, être opposée à cet employé par des personnes étrangères au contrat, qui ont modifié, en constituant une société nouvelle, les conditions essentielles de l'exploitation primitive.

(Loi du 27 octobre 1899.)

TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE DU 30 SEPTEMBRE 1899

(Paris contre Chemin de fer d'Orléans)

Le renvoi sans cause légitime par une Compagnie de chemins de fer d'un employé, alors même qu'il n'est pas commis-

sionné donne droit à des dommages-intérêts à raison de la privation des bénéfices éventuels de la retraite.

(Loi du 21 octobre 1899.)

COUR DE CASSATION, CHAMBRE CIVILE, 18 JUILLET 1899

La veuve Gaston, ouvrière tapissière chez MM. Raymond et Cie, après sept ans de présence dans leurs ateliers, avait été remercié suivant l'usage, un samedi. Elle cita devant le conseil des prud'hommes de la Seine ses anciens patrons qui furent condamnés à lui payer des dommages-intérêts pour brusque renvoi. Sur pourvoi de MM. Raymond et Cie, la Cour de cassation a cassé le jugement des prud'hommes par l'arrêt ci-dessous :

La Cour,

Vu l'article 1780 du Code civil complété par l'article 1er de la loi du 27 décembre 1890 ;

Attendu d'une part qu'aux termes de cet article la rupture du contrat de louage de services fait sans détermination de durée, qui peut toujours cesser par la volonté des parties contractantes, sauf convention ou usages contraires, donne lieu à des dommages-intérêts lorsque, provoquée par la volonté d'un seul des contractants, elle constitue l'exercice abusif et préjudiciable du droit qui lui appartient ; que le juge du fond doit relever les circonstances desquelles il fait résulter l'existence de la faute ;

Attendu, d'autre part, que si pour la fixation de l'indemnité à allouer, le cas échéant, il est tenu compte du temps écoulé, la prolongation des services ne modifie pas la nature du contrat intervenu entre les parties dont les droits et les obligations demeurent les mêmes ;

Attendu que le jugement attaqué, pour condamner Raymond et Cie à payer des dommages-intérêts à la veuve Gaston, leur ouvrière congédiée un samedi, soit conformément aux usages non contestés de la corporation des tapissiers, ne relève à leur charge d'autres circonstances que la résiliation même du contrat ; qu'il se borne, en effet, à déclarer que la

veuve Gaston, après sept ans consécutifs dans la maison, a été renvoyée sans motifs suffisants, sans préciser aucune faute, sans même faire connaître les motifs qu'il juge insuffisants; qu'en statuant ainsi il n'a pas donné une base légale à sa décision et qu'il a par suite violé l'article sus-visé,

Par ces motifs,

Casse...

Note

La Cour de cassation s'est toujours prononcée dans le même sens. Cf. notamment, Cass., 20 mars 1895. (*Pand.* 1895; I, 489.)

—

TRAVAIL DES ENFANTS ET DES FEMMES

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE PARIS, 4 MAI 1899

(Ministère public contre Z... et L...)

Les dispositions pénales du décret du 13 mai 1893 dont l'article 1er est ainsi conçu : « Il est interdit d'employer les enfants au-dessous de 18 ans, les filles mineures et les femmes au graissage, au nettoyage, à la visite ou à la réparation des machines ou mécanismes en marche ne sont applicables aux patrons que lorsque ces derniers ont réellement employé un ouvrier à un travail interdit.

Les patrons ne sauraient tomber sous le coup de ces lois, lorsque c'est sans ordre et sur son initiative personnelle que l'ouvrier s'est livré à cette besogne, une blessure en fût-elle résultée.

(*Revue du Droit industriel*, 1899, p. 355.)

ANATOLE DE MONZIE

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

Les Congrès corporatifs de 1900. — Quatre congrès corporatifs se tiendront l'année prochaine à Paris.

a) Un *Congrès national corporatif* et un *Congrès international corporatif* comprenant tous les groupements sans distinction de forme : Trades-Unions, Syndicats, Unions de métiers, Fédérations d'industrie, Cartels, Bourses du travail, etc.

Le *Congrès national corporatif de 1900* sera le XI[e] Congrès national corporatif et le V[e] de la *Confédération générale du travail.*

b) Un *Congrès des Bourses de travail de France* (le VIII[e]) et un *Congrès international des Bourses du travail*, Cartels et Unions locales ou régionales des Syndicats de professions diverses, ne concourant pas à la confection des mêmes produits.

Les propositions du Conseil fédéral de la Confédération pour les congrès corporatifs sont les suivantes :

1° La grève générale, son organisation pratique, son éventualité, ses conséquences ;

2° Création d'un secrétariat international du travail ;

3° De la durée du travail ; le salaire ; le chômage et les moyens d'y remédier ; le travail de la femme et de l'enfant ;

4° De l'application internationale des moyens pour lutter efficacement dans les grands conflits entre le capital et le travail (grève des mécaniciens anglais, lock-out danois, etc.) ;

5° La coopération : la production, la consommation ;

6° Rapport comparatif sur les tribunaux du travail ;

7° Rapports et communications sur les résultats obtenus relativement aux questions antérieurement traitées : boycottage, marques de connaissement, repos hebdomadaire, etc.

La proposition du *Comité fédéral des Bourses du travail de France* pour les Congrès des Bourses sont les suivantes :

1° Les divers modes de placement des ouvriers; les organisations ouvrières doivent-elles, en matière de placement, rechercher, accepter ou refuser le concours des assemblées communales, départementales et provinciales;

2° *a*) L'enseignement professionnel (théorique et pratique), ses résultats au triple point de vue de l'augmentation des salaires, du relèvement de la valeur technique et du rôle social joué par les ouvriers qui en ont bénéficié;

b) Rapports sur les bibliothèques et les musées créés par les Unions, efforts faits pour compléter l'enseignement professionnel par l'enseignement encyclopédique;

3° Secours contre le chômage; secours de voyage pour les ouvriers de tous les pays en règle avec leurs obligations syndicales;

4° Coopération; réformes à introduire dans les sociétés coopératives créées par les organisations ouvrières ou sous leurs auspices; substitution aux coopératives de production d'ateliers coopératifs dépendant des sociétés de consommation; application dans les ateliers du système de travail dit : commandite égalitaire, usité par les typographes; suppression de toutes différences de traitement entre les associés et leurs auxiliaires;

5° Rapports sur la propagande parmi les paysans et parmi les ouvriers de la mer (marins, pêcheurs et ouvriers des ports);

6° Y a-t-il lieu de créer une Fédération internationale, représentée par un Bureau de statistique et d'études économiques sur le développement des organisations ouvrières?

Le Mouvement syndical. — L'Annuaire des Syndicats Professionnels, qui vient de paraître pour 1898-99, donne la situation des Syndicats, des Unions des Syndicats et des Bourses du Travail au 1er janvier 1899.

Il y a 6,326 syndicats existant à cette date, ils se composent de 1,965 syndicats patronaux, 2,361 ouvriers, 176 mixtes et 1,824 agricoles.

Au 1er janvier 1898, il y avait 5,901 syndicats, dont 1,864 patronaux, 2,324 ouvriers, 184 mixtes et 1,499 agricoles.

Le nombre des Unions de Syndicats a légèrement diminué : 170 au lieu de 179. Mais celui des Bourses du Travail s'est élevé de 49 à 55, quelques Unions de Syndicats s'étant transformées en Bourses du Travail.

La coopération de consommation en France. — Il existait en France, au 1er juillet 1899, 1,418 sociétés coopératives de consommation dont 612 boulangeries. Au 30 avril 1897, il n'existait que 1199 sociétés dont 491 boulangeries.

Voici quelques renseignements statistiques se rapportant à 92 sociétés coopératives de consommation qui ont donné des réponses complètes à un questionnaire qui avait été envoyé par l'*Union coopérative des sociétés françaises de consommation* à ses sociétés adhérentes.

DÉSIGNATION	SOCIÉTÉS AYANT VENDU pendant le deuxième semestre 1897 et le premier semestre 1898			
	pour plus de 1 million de francs	de 500.000 fr. à 1 million	de 100.000 fr. à 500.000 fr.	moins de 100.000 francs
Nombre des sociétés	3	2	28	59
Nombre des sociétés comptant des adhérents non sociétaires.	1	»	5	14
Nombre des sociétaires	10.486	1.562	14.543	1.801
Nombre des adhérents	872	»	779	1.090
Montant des ventes	6.098.134	1.412.458	6.172.482	2.996.415
Ventes par consommateur	537	904	402	1.043
Montant des bonis	432.201	146.087	426.240	167.649
Boni par 100 francs de vente	un peu plus de 7	un peu plus de 10	un peu moins de 7	un peu moins de 6

La main-d'œuvre étrangère dans les travaux publics. — Voici les résultats généraux de l'enquête entreprise par l'Office du Travail sur l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans les Travaux publics en 1898.

Pour l'ensemble des travaux exécutés en France, la proportion des étrangers est comprise entre 11 et 12 p. 100.

La proportion des étrangers est beaucoup plus forte pour les travaux neufs ou les grosses réparations que pour les travaux d'entretien.

La proportion des étrangers est très considérable dans cer-

tains départements voisins de la frontière (60 à 65 p. 100 dans la Savoie), nulle ou très faible dans ceux du Centre.

	Départements frontières	Départements voisins des frontières	Autres départements
Frontière belge-allemande (1).	10 p. 100	3 p. 100	1.3 p. 100
— suisse-italienne.....	45 —	11 —	—
— espagnole..........	27 —	20 —	—

Revue du travail. — Voici, d'après le *Bulletin de l'Office du Travail,* comment se résument les appréciations de 106 syndicats patronaux groupant 8,800 établissements où sont occupés 270,000 ouvriers sur l'état du travail à la fin du deuxième trimestre ou au commencement du troisième trimestre 1899, par comparaison avec la situation qui existait un an auparavant :

	Établissements	Ouvriers
Travail plus abondant. . . .	22 p. 100	61 p. 100
— équivalent.	60 p. 100	38 p. 100
— moins abondant. . .	10 p. 100	9 p. 100

Les industries les plus favorisées ont été les industries minière et métallurgique; une reprise du travail s'est produite également dans les industries du cuir, la ganterie principalement, dans les industries textiles et dans l'industrie du bâtiment.

Georges Fauquet

BELGIQUE

Le Bond Moyson. — C'est la société de secours mutuels dépendante de la coopérative socialiste le Vooruit de Gand. Elle est la plus forte en nombre de tout le pays et possède le plus grand capital. Nous donnons un aperçu historique, d'après *Vooruit.*

---

(1) Dans ce tableau les nombres ont été arrondis. — Voir *Bulletin de l'Office du Travail,* novembre 1899.

Créée le 12 décembre 1875, cette société ne tarda pas à prospérer et elle eut l'idée de réunir en une fédération toutes les sociétés de secours mutuels de la Ville.

Ce qui fut fait dans un Congrès tenu le 25 décembre 1886. L'année d'après, la fédération comptait 22 sociétés avec 4,600 membres.

Le 1er novembre 1888, la société *Moyson*, la socialiste, proposa dans un congrès de fusionner toutes les sociétés en une seule afin d'avoir plus de puissance et d'unité dans l'action.

Tous les conservateurs commencèrent une campagne de calomnies contre le socialisme, mais, malgré tous les efforts de leurs adversaires, la fusion fut votée à la presque unanimité des membres, le 2 mars 1890.

L'association comptait à cette époque 10,003 membres. Depuis cette époque, la société ne fit que progresser ainsi que le démontre le tableau suivant :

Année	Nombre de membres	Capital	Nombre de prescriptions délivrées
1891	10.741	32.753,37	27.651
1892	12.233	38.443,09	34.322
1893	12.208	40.570,46	40.539
1894	13.772	43.000,36	40.286
1895	14.448	53.456,16	52.776
1896	17.329	64.362,79	56.419
1897	18.867	93.788,77	69.295
1898	20.010	109.396,72	76.373
1899	22.034	132.751,29	encore inconnu

En février 1891, fut créé le « fonds des invalides ». Moyennant deux centimes par semaine, les hommes touchent pendant toute leur vie, en cas d'accident, ou lorsqu'ils sont trop vieux pour travailler, 50 centimes par jour, après cinq ans de cotisations.

Une assurance sur la vie fut créée en octobre 1894, pour tous, même pour les non membres.

Les bénéfices de la Maison du Peuple de Bruxelles. — Du 1er janvier au 30 juin 1899, les bénéfices (trop-perçu)

de la Maison du Peuple de Bruxelles se sont élevés à 241,929 fr. 59.

En voici la décomposition :

	Bénéfices nets	p. 100
	—	—
Beurre et marchandises diverses. .	16.873,02	6,9
Boulangerie.	196.101,26	80,8
Charbon	13.064,47	5,5
Aunages et confections.	676,30	0,3
Maison du Peuple (estaminet) . . .	13.729,20	5,8
Boucheries	1.056,88	0,5
Maison du Peuple de Molenbeek . .	26,76	0,01
Débit de lait	401,70	0,19
Total des bénéfices	241.929,56	100 »

La répartition des bénéfices sera la suivante :

		p. 100
		—
Affectation à l'amortissement . . .	45.000 »	45,7
Affectation pour prêts et intérêts de la nouvelle Maison du Peuple . .	40.000 »	
Affectation à la réserve	22.000 »	
Actions souscrites et payées pendant cet exercice à diverses sociétés. .	4.500 »	
Soins médicaux et pharmaceutiques aux coopérateurs chefs de famille.	13.611,34	5,3
Propagande, réclame, subsides et secours aux groupes et aux membres nécessiteux	11.663,66	4,5
2 1/2 p. 100 au personnel	6.048,23	2,5
A distribuer sur 5,005,318 pains à raison de 2 centimes par pain . .	100.106,36	42 »
Total	241.929,59	100 »

Voici le tableau des dépenses faites depuis 1889 à 1899 par la société :

Indemnités aux membres malades	613.913 »
Salaires, travaux d'imprimerie, décès. . . .	293.768 »
Médicaments	202.707,99
Médecins	216.000 »
Indemnités pour invalides, depuis 1896. . .	13.714,16
Indemnités pour assurance vie, depuis 1894.	63.750 »
Total	1.403.853 »

Congrès des mineurs. — Nous donnerons dans notre prochain numéro un compte rendu détaillé de ce congrès qui s'est tenu le 26 et 27 novembre à *La Louvière.*

Le Congrès agricole du Parti Ouvrier Belge aura lieu à la Noël à Bruxelles.

Voici l'ordre du jour :

1° Organisation de la propagande à la campagne. La presse agricole. Les brochures;

2° Les syndicats ouvriers agricoles ;

3° Les associations coopératives agricoles ;

4° Les associations d'achat de vente.

Le Congrès des syndicats aura lieu le 25 décembre, à Bruxelles.

A l'ordre du jour figureront : la réglementation du travail et les pensions ouvrières.

Les grèves en octobre. — Il y eut treize grèves nouvelles. quatre dans l'industrie houillère, trois dans l'industrie textile, deux dans l'armurerie, deux dans l'industrie des transports, une parmi les tailleurs de pierre, une autre parmi les ouvriers de sucrerie, une deuxième enfin parmi les ouvriers d'huilerie.

Les causes de ces grèves, qui comprenaient 2,110 grévistes, ont été l'augmentation des salaires, l'opposition à leur réduction, la garantie d'un minimum de salaire, le renvoi d'un contremaître, le renvoi d'ouvriers et l'opposition à un changement de mode de travail.

Trois se sont terminées par transaction, huit autres ont échoué.

Crise diamantaire à Anvers. — Les ouvriers diamantaires d'Anvers chôment en grande partie à cause de la guerre du Transvaal. Si cette guerre continue encore pendant un certain temps, tous les ouvriers diamantaires d'Anvers seront sans ouvrage.

Gaston Vandermeeren

ALLEMAGNE

AU REICHSTAG : LES LOGEMENTS OUVRIERS; L'ALCOOLISME

Depuis ma dernière lettre d'Allemagne, on ne s'est plus occupé de discussions théoriques; les questions pratiques les ont rejetées à l'arrière-plan. Pour le moment, toute la vie du parti se concentre au Parlement; toute une série de questions sociales de la plus haute importance ont occupé le Reichstag ces semaines dernières. Dès sa séance de rentrée, on a discuté à la suite de pétitions la question des logements ouvriers et la question de l'alcoolisme.

L'avis général était que l'état des logements ouvriers est excessivement défectueux et l'intervention de l'Etat est absolument nécessaire. Les représentants du gouvernement eux-mêmes partageaient cette manière de voir et cependant la question resta sans solution : de l'avis des partis dominants, il appartenait non au gouvernement impérial, mais au gouvernement de chaque État, de résoudre la question des logements.

Les débats engagés à la suite d'une pétition réclamant une loi énergique contre l'ivrognerie et ses conséquences sont également restés sans résultat. Du côté socialiste, on a démontré que l'ivrognerie et l'alcoolisme sont d'autant plus développés que la situation sociale des ouvriers est moins bonne. L'orateur socialiste, le député Wurm, a fait la déclaration suivante : « Que l'ouvrier ait à manger à sa faim, qu'il soit protégé contre l'exploitation patronale, et l'on pourra agir énergiquement contre l'alcoolisme. Donnez au peuple de meilleures écoles, une meilleure éducation, et vous ferez disparaître l'alcoolisme avec ses causes. Mais les lois et les règlements de police ne conduiront à rien. » La question n'a pas eu de solution.

REJET DU PROJET DE « LOI DE RÉCLUSION »

Dans une des séances suivantes, le projet de loi du gouvernement sur le droit de coalition fut rejeté après une discus-

sion de quelques instants : ce projet avait au plus haut point surexcité l'opinion publique, et son adoption intéressait vivement la grande industrie et le parti conservateur; l'empereur était intervenu personnellement dans la question. Le parti national-libéral s'était divisé; une moitié s'était déclarée absolument hostile au projet, l'autre avait proposé une rédaction mitigée qui faisait disparaître de la loi les dispositions les plus odieuses, mais donnait une forme légale à ce qui tenait le plus au cœur des grands industriels, l'interdiction de la coalition des grévistes. Les conservateurs libéraux, sous la conduite du baron de Stumm, proposèrent de terribles aggravations de la loi à la place des amendements proposés par le groupe national-libéral. Les orateurs des différents partis ne firent que de courtes déclarations. Le baron de Stumm proposa le renvoi à une commission. Le président du Reichstag, le comte de Ballestrem, le mit aux voix immédiatement et il fut rejeté. Ensuite on repoussa sans discussion les différents articles du projet, si bien que, d'après le règlement du Reichstag, une troisième lecture ne fut plus possible. Le rejet d'un projet du gouvernement présenté avec tant de fracas ne s'était pas encore vu. Ce fut pour le gouvernement une défaite comme il n'en avait jamais subie, et il reconnut que le coup était dur. Dans tout autre pays un gouvernement ainsi mis en échec se serait retiré et aurait laissé à d'autres le soin de faire ce dont il avait été incapable. Mais en Allemagne, cela ne se passe pas ainsi. On ne veut même pas avoir l'air d'appliquer les usages parlementaires des autres pays.

LE DROIT DE COALITION

Mais les partis bourgeois du Reichstag parurent effrayés de cette audace inaccoutumée, car bien que dans leurs discours ils se fussent prononcés pour l'extension de la liberté de coalition et qu'ils eussent condamné de la manière la plus énergique les procédés ordinaires des tribunaux et de la police dans les grèves, on ne put les décider à des résolutions positives. Les démocrates socialistes qui voulaient prendre au mot les membres de l'opposition à propos de *la loi de réclu-*

sion, quelques jours après le rejet du projet de loi, déposèrent à leur tour un projet de loi dû à leur initiative garantissant à l'avenir le droit de coalition à tous les ouvriers, même aux ouvriers agricoles, et établissant l'égalité de traitement entre entrepreneurs et ouvriers. Par une manœuvre habile, la fraction démocrate socialiste du Reichstag obtint la discussion immédiate du projet. Il fut rejeté à l'unanimité moins les voix démocrates socialistes et ainsi on vit clairement que si la politique des violences n'avait pas la majorité au Parlement, personne en dehors des démocrates socialistes ne désirait un progrès réel de la liberté de coalition.

On put constater en même temps que la majorité du Parlement n'était favorable à aucune législation efficacement protectrice des ouvriers. La proposition relative à l'extension de la liberté de coalition avait été introduite comme amendement à une modification proposée à une loi industrielle, par le gouvernement qui devait régler la situation des ouvriers de la petite industrie et des employés de commerce, à côté de toute une série de modifications moins importantes de la loi existante également proposées par le gouvernement. Nos représentants au Reichstag s'étaient efforcés de faire adopter des mesures efficacement protectrices dans l'intérêt de la petite industrie et des employés de commerce, d'étendre les mesures protectrices du travail industriel à la petite industrie, d'assurer un repos de douze heures par semaine aux employés de commerce et de donner de plus grandes garanties contre le système des trusts, etc., etc ; mais toutes ces propositions furent rejetées et le projet de loi lui-même fut classé par la commission du Reichstag, à la seconde lecture. En somme, les résultats obtenus sont très minimes et il reste encore beaucoup à faire pour réaliser une politique véritablement protectrice des travailleurs. Mais comme cette *Revue* a entrepris une série d'articles sur cette question (1), afin d'éviter les répétitions nous laisserons à l'auteur de cette série d'articles

---

(1) Adolf Braun. L'État et l'Évolution de la Législation ouvrière en Allemagne.

le soin de faire connaître les résultats de l'action parlementaire sur cette question.

UN OFFICE DU TRAVAIL

Dans les derniers jours de novembre, la fraction démocrate socialiste du Reichstag a présenté un projet de loi sur la création d'un Office impérial du travail, de chambres de travail, et de conseils de conciliation. Nous donnons les articles principaux de ce projet :

Les attributions de l'office du travail sont: d'édicter des prescriptions pour protéger la santé et la vie des personnes employées moyennant salaire dans toutes les industries, y compris l'industrie à domicile, le commerce, l'agriculture et l'exploitation des forêts, les pêcheries et la batellerie, ainsi que les mines;

D'édicter des prescriptions et des instructions sur le service des fonctionnaires du travail, sur le contrôle de leurs travaux et de décider en cas de conflit, quand leurs ordonnances ou leurs prescriptions sont discutées;

Ils ordonnent et dirigent les enquêtes sur les salaires, le travail, les conditions d'existence des personnes mentionnées au § II;

Ils publient des rapports sur les enquêtes qui ont eu lieu; ils réunissent les rapports fournis par les fonctionnaires du travail sur leur gestion et qui sont communiqués au Bundsrath et au Reichstag; ils publient des rapports sur les grèves, les renvois d'ouvriers, les salaires, les contrats de travail et autres faits d'ordre social.

Chaque année l'office du travail convoque les représentants des fonctionnaires du travail et des Chambres de travail et parmi ces dernières au moins un représentant des directeurs d'industrie et des personnes salariées. Ces représentants sont élus par chaque classe de la Chambre de travail qui les prend dans son sein; l'office les convoque à un congrès, où on délibère sur les questions à l'ordre du jour.

L'office du travail est composé d'un conseiller du travail faisant fonctions de *directeur de l'office* et d'au moins deux assesseurs. Le conseiller du travail est nommé par l'autorité centrale de l'Etat fédéral, dans lequel l'office du travail aura son siège. Les deux assesseurs adjoints à l'office du travail sont élus pour cinq ans par la Chambre de travail au scrutin secret; l'un est choisi parmi les représentants des chefs d'industrie, l'autre parmi les représentants des personnes travaillant contre rétribution. S'il faut plus de deux assesseurs, ce sont les personnes rétribuées qui doivent

d'abord aller au scrutin. Si, dans la circonscription de la Chambre de travail, les femmes constituent plus du tiers des personnes rétribuées, une femme doit être élue comme assesseur.

L'office du travail a aussi à faire exécuter les ordonnances et les prescriptions de l'office du travail impérial. Il a la surveillance des industries soumises à la loi présente conformément aux prescriptions légales et aux ordonnances de l'office du travail impérial.

Chaque industrie doit être soumise au moins à une inspection annuelle. Il doit établir un bureau de renseignements pour le travail dans la circonscription de l'office. Il aura à convoquer la Chambre de travail que présidera le conseiller du travail, ou son délégué.

Un tribunal de conciliation sera établi. Un rapport annuel de ses opérations sera publié. Un exemplaire de ce rapport sera envoyé à l'office impérial du travail, à l'autorité centrale du pays, aux membres du corps législatif de l'état fédéral dans lequel siège l'office du travail, et aux membres de la Chambre du travail.

Les chefs d'industrie doivent autoriser les inspections officielles que doit faire l'office du travail, ils doivent les autoriser en tous temps, particulièrement la nuit, les dimanches et jours de fête. Ils sont tenus de renseigner les fonctionnaires, ou les personnes officiellement désignées par l'office du travail ou par la police, sur la situation des personnes qu'ils emploient, ces renseignements sont conformes à des prescriptions émanant soit du grand chancelier, soit du conseiller fédéral, soit de l'office impérial du travail, soit de l'autorité centrale du pays, qui fixent le délai et la forme à observer.

L'office du travail a le droit de faire des règlements pour protéger la vie et la santé des personnes occupées dans les industries qui lui sont soumises, et de punir d'amendes s'élevant jusqu'à 300 marks et d'emprisonnement de six semaines au minimum toute infraction à ces règlements (1).

Le bureau des renseignements est gratuit.

Les communes où s'établira un bureau de renseignements sont tenues de mettre gratuitement à sa disposition les locaux nécessaires, et à prendre à leur charge les frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien.

Les membres des Chambres de travail sont élus au scrutin secret, la moitié par les chefs d'industrie majeurs ou par leurs délégués, l'autre moitié par les personnes majeures travaillant contre rétribution (§ II, 2[me] alinéa), au vote immédiat, direct et secret, à la simple majorité. On doit élire en même temps des

---

(1) Arbeitsnachweise : *Indicateurs du travail*, sortes de bourses du travail.

suppléants en nombre égal à celui de la moitié des membres de chaque classe.

Les deux sexes ont les mêmes droits. Si la série des suppléants est épuisée, l'office impérial du travail ordonnera une élection complémentaire. A égalité de voix, le sort décide.

La Chambre de travail vient en aide à l'office de travail dans son action, particulièrement pour ses relevés de statistique. Dans sa circonscription, elle a le droit de faire des enquêtes sur les appointements, les salaires, la nature et la durée du travail, les prix des vivres et des loyers; sur l'action des règlements et des lois, particulièrement des traités de commerce, des droits de douane et des impôts; de porter à la connaissance de l'office impérial du travail, de l'autorité centrale du pays et des corps législatifs, les griefs des ouvriers et les abus dans la vie industrielle, de faire des propositions aux Chambres et de donner leur avis.

Sur l'invitation du chancelier de l'empire, du conseil fédéral, de l'office impérial du travail, de l'office du travail ou de l'autorité centrale de sa circonscription, la Chambre de travail est tenue de donner son avis sur des questions économiques et sociales. Elle peut former des comités dans son sein composés de représentants de chefs d'industrie et de représentants des personnes rétribuées qu'ils emploient. La présidence revient à un membre de l'office du travail. Pour ses relevés de statistique et pour ses enquêtes, la Chambre de travail a le droit d'exiger des réponses véridiques à ses questions de la part des chefs d'industrie et des personnes qu'ils occupent. En cas de refus, elle peut frapper les récalcitrants d'une amende ne dépassant pas 300 marks.

En cas de différend entre les chefs d'industrie ou leurs mandataires et les personnes qu'ils emploient, sur les conditions de la continuation ou de la reprise des relations d'affaires, l'office de travail réuni à la Chambre de travail doit entreprendre la conciliation, même si elle n'est invoquée que par l'une des parties, à moins qu'il n'existe un tribunal de conciliation.

La Chambre de travail désigne d'avance, et par une élection particulière pour chaque classe, un certain nombre de ses membres, dont sera formé le tribunal de conciliation sous la présidence du conseiller du travail ou de son substitut. Le président, le cas échéant, convoque parmi les membres désignés par la Chambre de travail deux représentants des chefs d'industrie et deux représentants des personnes rétribuées qu'ils emploient; aucun ne devra être directement impliqué dans le différend.

LA PROTECTON OUVRIÈRE

Dans un discours de trois heures, l'ouvrier mineur Sachs motiva le projet des démocrates socialistes d'une loi sur les

mines de l'empire. Les documents qu'il apporta offrirent un tableau si sombre de l'existence et du travail des mineurs, que ce n'est que par la lutte des classes que l'on peut expliquer l'accueil très froid qu'eut sa proposition. Tandis que le règlement des affaires industrielles est du ressort du pouvoir impérial, la protection des mineurs dépend des États particuliers. Les lois sur cette matière si importante sont par conséquent très différentes dans les divers pays de l'Allemagne. Elles sont tombées en désuétude dans la plupart des États fédéraux, partout elles sont insuffisantes. L'inspection des mines ne répond nulle part à ce qu'on doit exiger d'elle. On a certes dû procéder à une réforme de cette inspection sous la pression des catastrophes qui se sont produites dans les mines de la Prusse et de la Bavière, mais ce commencement de réformes ne répond nullement aux exigences les plus importantes.

La nécessité d'une loi d'Empire sur les mines est incontestable, et cependant il se passera encore du temps avant que l'on donne satisfaction aux plaintes les plus justifiées des mineurs.

C'est un trait caractéristique de la politique sociale de l'empire allemand dans les dix dernières années, de ne pas faire de loi générale pour la protection de l'ouvrier; on fait des lois spéciales insignifiantes, et autant que le permet la constitution de l'empire, on laisse la solution de ces questions aux Diètes des différents États où la démocratie socialiste n'est en général pas représentée ou bien n'a pas la puissance qu'elle a au Reichstag allemand. La Bavière présente un phénomène remarquable. Dans le Landtag de ce pays, le parti du centre, poussé par l'organisation des ouvriers catholiques, lutte d'empressement et de zèle pour les ouvriers avec la démocratie socialiste. Le gouvernement fut donc forcé de présenter une loi pour la protection des mineurs, et prépare en ce moment un projet de loi pour la protection des ouvriers du bâtiment. Malheureusement, la Bavière est seule à adopter cette politique. Dans les autres pays fédéraux, on ne s'intéresse qu'à l'étouffement de l'agitation ouvrière, mais on ne songe pas à une protection plus efficace.

Le représentant de Mecklenbourg-Schwerin ose déclarer en pleine séance du conseil fédéral qu'on peut mettre les démocrates socialistes hors la loi, et dans l'état de Saxe-Weimar, la police a interdit, contre tout droit et toute justice, toutes les associations politiques et ouvrières des démocrates socialistes.

Mais on se trompe fort, si l'on pense pouvoir entraver de cette façon le développement de la démocratie socialiste.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Les élections législatives en Bade, dans la Hesse et dans la ville libre de Brême, ont de nouveau été de véritables succès pour notre parti, et nous avons aussi obtenu des résultats plus satisfaisants dans les élections municipales. Le nombre des conseillers municipaux démocrates socialistes a sensiblement augmenté à Berlin et à Furth. En Bavière, aux élections qui eurent lieu il y a quelques semaines, nous avons eu de semblables succès, de plus grands même, en beaucoup de communes moins importantes. Un ballottage nous a fait gagner dans le Wurtemberg un siège au Reichstag, de sorte que la fraction démocrate socialiste dispose de cinquante-sept circonscriptions électorales ; une cinquante-huitième viendra s'y ajouter par le scrutin de ballottage dans la circonscription Calbe-Aschersleben, qui élira le député Albert Schmidt, condamné à trois années de prison pour crime de lèse-majesté. Les tribunaux ont privé notre camarade de son mandat, les électeurs le lui rendront. On voit donc qu'il y a du progrès, malgré tous les obstacles, malgré toutes les résistances.

KARL MEYER

(Traduit par Camille Polack)

AUTRICHE

Les Groupements Ethniques dans le Parti Socialiste Autrichien. — Le récent Congrès du socialisme autrichien, tenu à Brünn, a marqué comment, malgré d'irréductibles différences

de races, l'unité et la discipline ont pu atteindre, chez nos camarades d'Autriche, un rare degré de perfection.

Le Congrès de Brünn est le premier Congrès qui s'est réuni après le Congrès de Vienne tenu en 1897, où avait été voté un nouveau *statut organique* qui avait changé de fond en comble le mode d'organisation du parti socialiste autrichien.

L'œuvre principale du Congrès tenu à Vienne en 1897 : la nouvelle organisation du parti, avait été la conséquence nécessaire du rapide développement du socialisme dans le prolétariat des différentes nationalités qui constituent l'Autriche. Tant que le mouvement socialiste était presque exclusivement limité au prolétariat de nationalité allemande et que les autres sections nationales étaient encore faibles, et ne formaient, pour ainsi dire, que des *états majors*, on pouvait se contenter de l'ancienne forme centraliste d'organisation qui rattachait *directement* les différents groupements nationaux à un *seul* comité exécutif nommé par le Congrès général du parti. Mais ce mode d'organisation devint défectueux, le jour où, à côté du prolétariat allemand, les prolétaires tchèques, polonais, italiens et slovènes commencèrent à venir *en masse* au socialisme. L'organisation centraliste fut alors remplacée par une organisation fédéraliste, ayant pour base le groupe ethnique. A l'ancien comité exécutif unique furent substitués autant de comités exécutifs nationaux qu'il y a de nationalités représentées dans le parti, et c'est seulement de la réunion de ces comités nationaux que devait sortir le *comité général* du parti (Gesammtparteivertretung).

Ce déplacement du centre de gravité du pouvoir exécutif du parti nécessita naturellement des modifications analogues dans les autres organes, ainsi que dans leurs attributions respectives. Les comités exécutifs nationaux ne pouvaient être nommés que par des congrès également nationaux : à côté du Congrès général du parti autrichien, comprenant les représentants de toutes les nationalités, et qui, d'après la décision du Congrès de Vienne, se réunirait tous les deux ans, il devait donc y avoir des congrès annuels, organisés par le prolétariat de chacune des nationalités ; et c'est à la charge

de ces assemblées nationales du prolétariat que devait aussi passer une grande partie des attributions qui jusqu'à présent avaient été de la compétence des congrès généraux. Ceux-ci n'avaient désormais à s'occuper que de la politique générale du parti; toutes les autres questions devaient être réglées d'une façon autonome par chaque nationalité. « *Autonomie nationale et union internationale* » (Nationale Selbstændigkeit und internationale Geschlossenheit), tel était le principe directeur, qui inspirait les délégués au Congrès de Vienne, dans la confection du nouveau statut organique du parti.

Malgré ces pronostics pessimistes provenant non seulement des adversaires du socialisme, mais aussi de certains membres du parti, la forme d'organisation dont nous venons d'esquisser les grandes lignes a en tout point justifié ce que ses auteurs avaient attendu d'elle. L'expérience de deux années l'a prouvé amplement.

Le cadre restreint de notre chronique nous empêche malheureusement d'exposer dans les détails les progrès faits par le mouvement socialiste en Autriche depuis le Congrès de Vienne. Force nous est de nous contenter de quelques indications. C'est d'abord l'avis unanime de tous ceux qui sont à même de connaître le parti autrichien, et en premier lieu du citoyen Skaret, rapporteur du *Comité général* du parti au Congrès de Brünn, que jamais depuis que le socialisme existe dans ce pays, l'organisation et la force du parti ne se sont développées avec autant de rapidité que pendant les années qui ont suivi le Congrès de Vienne. Ces progrès se reflètent surtout dans le développement de la presse socialiste. Ainsi d'après le rapport présenté au Congrès de la section allemande tenu à Linz (ce congrès a été postérieur à celui de Vienne) le tirage de la presse socialiste allemande s'élevait à 156,000 numéros; actuellement, c'est-à-dire, d'après les données fournies au Congrès général de Brünn, il s'élève à 246,000 numéros. La presse tchèque a également fait de très grands progrès; le tirage d'ensemble des feuilles publiées en langue tchèque est de 144,000 numéros. L'ensemble de la presse socialiste autrichienne tire à 406,000 numéros. Mais

ce qui milite en faveur de la nouvelle organisation plus encore que les progrès directs constatés pour le mouvement socialiste, c'est le manque absolu de toute opposition, de tout malentendu dans ce parti si hétérogène, au point de vue de la nationalité. A l'époque précisément où les luttes nationales atteignaient en Autriche leur apogée, où le déchaînement des passions et le déchirement des partis bourgeois en autant de clans nationaux étaient tels qu'ils rendaient impossible tout fonctionnement normal des institutions, le parti du prolétariat organisé, l'*unique* (1) parti politique autrichien qui ne se recrute pas parmi des éléments appartenant exclusivement à une nationalité, l'*unique* parti qui comprend *toutes* les nationalités de l'empire, non seulement en a été préservé, mais la plus grande harmonie, la plus grande union, la solidarité la plus étroite n'ont cessé de régner dans son sein pendant cette époque troublée. « Pas même l'ombre d'un différend ne s'est manifestée entre les divers groupements nationaux dans l'action commune », disait le citoyen Skaret dans son rapport, et ces paroles ont été accueillies par des approbations unanimes et des applaudissements nourris de tous les délégués.

Cette constatation de l'harmonie parfaite entre les éléments composant le parti démocrate socialiste autrichien devrait — pensons-nous — rendre rêveurs certains de nos camarades français, notamment ceux qui au nom de la fameuse théorie « des différences de tempérament » voudraient sanctionner le manque d'unité *organique* du parti socialiste français. Car quelle que puisse être la différence entre un Lillois et un Parisien, ou même entre deux Parisiens, dont l'un est doué d'un tempérament sanguin et l'autre d'un tempérament lymphatique, tout juge impartial nous accordera que les différences qui subsistent entre, par exemple, l'ouvrier polonais de Cracovie et l'ouvrier allemand de Reichenberg, ou l'ouvrier italien de Trieste, doivent être incomparablement plus grandes. Et

(1) A l'exception du parti catholique populiste qui, à côté des Allemands, comprend des éléments slaves.

néanmoins, malgré ces différences ethniques, historiques, malgré cette variété d'habitudes, de traditions, de culture, de niveau intellectuel, les prolétaires de ces nationalités ont réussi à former *un* parti socialiste, reliant en un tout harmonieux et organique la diversité de ses éléments.

Il est vrai que — et nous l'avons fait ressortir plus haut — la marche suivie par ce parti dans son évolution fut celle du centralisme au fédéralisme. Mais cette objection, si on la faisait, ne reposerait que sur des apparences et ne pourrait nullement être invoquée en faveur de la thèse particulariste si chère aux camarades dont nous venons de parler.

En effet, le fédéralisme autrichien n'a pas du tout été provoqué par des différences de tempérament, qui sans nul doute existent aussi en Autriche, et qui d'ailleurs, si elles devaient servir de base au groupement des fractions socialistes dans ce pays, ne pourraient amener tout au plus que le morcellement du parti en plusieurs organisations se recrutant non selon l'origine ethnique de leurs adhérents, mais selon l'affinité des tempéraments et partant hétérogènes et non pas homogènes au point de vue ethnique. Ce qui a nécessité l'organisation fédérale, ce sont les diversités ethniques et linguistiques qui différencient les éléments constitutifs de la monarchie autrichienne.

Il existe certes aussi en France des différences d'origine et d'idiome; mais personne, croyons-nous, ne sera assez téméraire pour attribuer, à ces dernières survivances de la diversité des éléments qui ont constitué une des nations les plus unifiées d'Europe, la même importance qu'aux caractères qui différencient des individualités nationales, aussi vivantes et vigoureuses que les Allemands, les Polonais, les Tchèques et les Italiens. D'ailleurs, quelque grande que puisse être l'action de ces survivances, elle ne saurait sous aucun prétexte être invoquée en faveur de la thèse séparatiste, pour cette simple raison qu'elle ne coïncide pas du tout avec la division en fractions socialistes comme en France : le *Parti Ouvrier français* qui, entre autres, comprend la *Fédération du Nord* et la *Fédération girondine* en fournit une preuve éclatante.

En démontrant l'impossibilité absolue pour les séparatistes de tirer profit en faveur de leurs idées de l'évolution du parti socialiste autrichien du centralisme au fédéralisme, nous ne voulons nullement prétendre que les divisions du socialisme français ne reposent sur rien, qu'elles se sont produites sans que l'on sache trop pourquoi, qu'elles sont le produit de l'arbitraire, qu'elles n'ont pas de racine dans la vie même, dans les conditions historiques du pays. Bien au contraire : nous sommes les premiers à reconnaître la justification historique des diverses fractions du socialisme français. Produit de conditions historiques et sociales déterminées, elles sont elles-mêmes à leur tour devenues un facteur historique et social dont on ne saurait impunément nier l'importance : bien loin donc de nous la pensée de vouloir passer outre. Ce que nous voulions, c'était d'une part, faire observer que, quelle qu'elle soit, la diversité entre les conditions sociales et historiques qui ont été la cause principale du morcellement du parti socialiste français, ne peut être raisonnablement mise au même rang que la différence des conditions historiques, sociales, ethniques et linguistiques qui existent entre, par exemple, le prolétariat polonais de la Galicie, qui, il y a cent ans, était encore une province de l'ancien royaume de Pologne, et les ouvriers italiens de Trieste, qui à la même époque faisait partie de l'ancienne république de Venise ; et, d'autre part, que ces différences profondes n'empêchent point les prolétaires conscients de ces provinces de former un parti dont les divers éléments, quoique séparés en groupes ethniques, forment un tout organique et harmonieux.

Et qu'on ne vienne pas invoquer contre nous des arguments géographiques. Qu'on ne nous dise pas que si cet accord est possible en Autriche, c'est parce que ces éléments si hétérogènes vivent séparés au point de vue géographique, parce qu'ils n'habitent pas le même territoire, tandis qu'en France c'est différent ; et qu'on n'ajoute pas : l'hétérogénéité est peut-être moins profonde, mais elle est amplement compensée par l'enchevêtrement fréquent des éléments hétérogènes, sur le même territoire, par exemple Paris qui fournit en

même temps la preuve la plus éclatante et de cet enchevêtrement et du morcellement du parti socialiste. Il n'en est rien. L'Autriche n'est pas seulement composée d'unités ethniques habitant des territoires différents. A côté des provinces à population plus ou moins homogène, il y a encore les provinces, les districts à population mixte, pour ne citer que la Moravie où les Allemands et les Tchèques forment un mélange inextricable, la Silésie où à côté des Allemands et des Tchèques, il y a encore des Polonais, la ville de Trieste où nous avons des Italiens à côté des Slovènes. Même la capitale de l'empire, Vienne, n'est pas du tout comme on pourrait le croire, une ville où l'élément allemand prédomine. Loin de là : malgré sa population en majorité allemande, Vienne est en même temps la plus grande agglomération tchèque de la monarchie : il y a à Vienne plus de Tchèques qu'à Prague. Nous sommes donc bien éloignés de la complète séparation territoriale des éléments ethniques dont est formée l'Autriche ; les différences historiques ethniques ne sont pas du tout compensées par l'éloignement géographique : les ouvriers tchèques et allemands cohabitent souvent sur le même territoire, de même que les Polonais et les Ruthènes, les Italiens et les Slovènes. Nous trouvons des groupes ouvriers tchèques, à Vienne, à côté de groupes allemands, de même qu'à Brünn nous trouvons des groupes allemands à côté des groupes tchèques. L'organe de la section socialiste slovène, le *Rdeti Prapor* (l'*Étendard rouge*) se publie à Trieste où paraît en même temps l'organe de la section italienne, *Il Lavoratore*. Il y a aussi un journal socialiste tchèque les *Delnicke Listy* (la *Feuille ouvrière*) à Vienne.

Et malgré cela, malgré cette cohabitation, « pas même l'ombre d'un différend entre les divers groupements ethniques, dans l'action commune » comme disait le citoyen Skaret, mais au contraire l'union et l'harmonie les plus parfaites.

Mais la solidarité entre les diverses sections nationales du parti autrichien n'est pas seulement purement *morale*, elle ne s'exprime pas seulement par des ordres du jour ou des

articles redondants, elle se manifeste d'une façon très *matérielle,* comme cela est visible dans le rapport financier présenté au Congrès par notre collaborateur, le docteur Ellenbogen, trésorier du parti.

Les cotisations versées jusqu'au 30 avril 1899 à la caisse du Comité général par les différents comités exécutifs se répartissent de la manière suivante :

Comité exécutif allemand.	920	florins (1)
— tchèque	440	—
— polonais.	40	—
— italien	30	—
— slovène.	20	—

Si nous y ajoutons encore l'argent recueilli dans les souscriptions organisées par l'*Arbeiter-Zeitung* (la Gazette Ouvrière de Vienne), qui représente un total de 4,154 florins, et certaines autres petites sommes, nous obtenons comme recettes du comité général le total de 6,006.74 florins.

Tout autre est le tableau qui suit, qui représente la répartition des dépenses :

Ont été dépensés pour le Comité général.	473	florins
— — exécutif allemand.	992	—
— — — tchèque .	1.344	—
— — — polonais .	1.590	—
— — — italien . .	200	—
— — — slovène .	596	—

Ce qui ressort de là, c'est que les frais de propagande, d'agitation,etc., de certaines sections nationales sont couverts par les contributions des autres sections. Cela tient à ce que les différentes organisations nationales ne sont pas de force égale.

Les deux tableaux qui suivent, et dont un est relatif au développement et à la répartition de la presse, et l'autre à la

---

(1) Un florin vaut 2 fr. 15.

force numérique des sections nationales, le prouvent surabondamment.

Presse socialiste et corporative

NATIONALITÉ	JOURNAUX POLITIQUES	JOURNAUX CORPORATIFS
Allemande. . .	33 (dont 1 quotidien)	23 (dont 1 revue)
Tchèque	19 (dont 1 quotidien)	15 (non compris 5 revues)
Polonaise . . .	5 (dont 1 revue et 1 journal en idiome juif)	1
Italienne. . . .	2	»
Slovène	1	»

Nombre et force numérique des groupes politiques et corporatifs, par nations

DÉSIGNATION	SECTIONS				TOTAL
	Allemande	Tchèque	Polonaise	Italienne	
Groupes politiques et organisations locales...............	175	57	»	1	233
Nombre des adhérents :					7.982
Hommes..................	7.782	»	»	200	
Femmes..................	56	»	»	»	56
Syndicats......................	346	328	»	13	687
Nombre des adhérents :					
Hommes..................	24.173	»	»	1.200	25.373
Femmes..................	730	»	»	»	730
Cercles d'études et similaires...	201	356	»	20	580
Nombre des adhérents :					
Hommes..................	10.058	»	»	1.401	11.909
Femmes..................	219	»	»	»	219
Groupes féministes............	8	»	»	»	8
Nombre des adhérentes.....	786	»	»	»	786
Groupes dont le caractère n'est pas spécifié (1)..........	594	105	53	»	752
Nombre des adhérents :					
Hommes..................	71.593	»	4.000	10.000	85.593
Femmes..................	3.016	»	»	»	3.016
Total des groupes............	1.327	846	53	34	2.260
Total des adhérents :					
Hommes..................	114.056	48.683	4.000	12.801	179.540
Femmes..................	4.807	»	»	»	4.807

(1) Ces groupements ont avant tout un caractère corporatif.

Plusieurs raisons peuvent être invoquées pour expliquer les disproportions que contiennent les tableaux ci-contre. Ainsi l'ancienneté, qui n'est pas la même pour toutes les sections, y est assurément pour quelque chose. Il y a, en outre des causes spéciales à certains groupements ethniques. Ainsi, pour la section italienne, il y a d'abord le nombre relativement restreint des Italiens, si on les compare aux autres nationalités de la monarchie ; ensuite, c'est le mouvement *irrédentiste* qui dévie un grand nombre d'ouvriers italiens du mouvement socialiste. Enfin, il y a une raison spéciale pour les Polonais : c'est l'état de siège proclamé en Galicie, en été 1898, à la suite des troubles antisémites. Bien que les socialistes aient été les premiers à protester contre ce fanatisme, ce sont eux cependant qui en ont le plus pâti. C'est à eux qu'ont été surtout appliquées toutes les mesures d'exception. Il s'en est suivi la désorganisation des groupements ouvriers.

Mais la raison primordiale est à rechercher dans le développement économique des différentes régions de l'Empire. Si les organisations allemandes et tchèques sont plus fortes que l'organisation galicienne, c'est avant tout parce que les régions industrielles sont des régions allemandes et tchèques, tandis que la Galicie est une des provinces les moins développées. On peut ainsi suivre sur la carte économique de l'Autriche les progrès du mouvement socialiste ; on verra qu'il coïncide à peu près avec le développement industriel.

J. Rivière

Errata. — Dans notre article du 1[er] octobre : *la Législation du Travail en Australie*, lire, dans la première phrase, au lieu de : tandis qu'en Europe la législation ouvrière est encore à faire..., lire : tandis qu'en Europe la législation ouvrière *relative à l'industrie à domicile* est encore à faire...

REVUE CRITIQUE

BERNSTEIN ET LE PROGRAMME DE LA DÉMOCRATIE-SOCIALISTE (1)

Pendant près de deux années, les discussions soulevées dans la démocratie socialiste allemande par les critiques que Bernstein adressait, de Londres, à la théorie et à la tactique marxiste ont rempli la presse, la littérature, les réunions, les Congrès de nos camarades d'outre-Rhin. Aujourd'hui, les débats sont clos. Le Congrès de Hanovre s'est souverainement prononcé et, après cet orage intérieur, qui, à tant de titres, lui aura été fécond, la démocratie socialiste d'Allemagne va poursuivre avec une force nouvelle sa tâche de libération prolétarienne et humaine.

Malgré tout, la crise provoquée par Bernstein n'a pas épuisé, par sa fin même, tout l'intérêt qu'elle portait en elle. La littérature qu'elle a provoquée reste un des monuments impérissables de la pensée socialiste. Les lecteurs de cette Revue ont suivi, ici même, les principales phases de la controverse. C'est pour tenir tous les engagements que nous avons pris envers eux que nous donnons aujourd'hui l'analyse de la dernière des œuvres maîtresses qui a comme clôturé cette crise : la réponse que le principal représentant des idées marxistes, Karl Kautsky, a faite, quelques jours avant le Congrès de Hanovre, à son ancien compagnon de lutte, Edouard Bernstein.

C'est une analyse très succincte que nous offrons au public. Le cadre de cette Revue ne nous a pas permis d'entreprendre une étude complète, telle que l'aurait exigée la haute portée du livre de Kautsky. Toutefois, à travers ce trop sec compte rendu, les lecteurs du *Mouvement socialiste* pourront suivre le développement de la polémique et saisir toute la valeur de la *Réponse* par nous analysée.

Nous suivrons, pas à pas, le plan même de l'ouvrage, nous con-

---

(1) Par Karl Kautsky (Stuttgart, Dietz, octobre 1899).

tentant d'en résumer *sans commentaires* les chapitres, les uns après les autres.

Le livre, précédé d'une *Préface* et d'une *Introduction,* se divise en trois parties : 1° *La Méthode;* 2° *Le Programme;* 3° *La Tactique.*

RÉPONSE DE KAUTSKY A BERNSTEIN

PRÉFACE

Dans sa préface, Kautsky déclare que, dans son livre, il ne fait que reprendre les articles qu'il a publiés dans le *Vorwaerts* et la *Neue Zeit;* mais il en développe, d'une part, certaines parties (par exemple, le chapitre sur l'*évolution de la société capitaliste*), il en résume, d'autre part, quelques développements (par exemple, sur la *Méthode* et la *Tactique*), et il tient compte enfin des réponses que lui a faites Bernstein.

Il déclare qu'il a voulu publier cette *anti-critique* avant le Congrès de Hanovre, qui, à son avis — et en cela il a été bon prophète — devait clore la discussion.

Enfin, il tient à dire qu'au cas où les arguments par lui invoqués contre la thèse actuelle de Bernstein viendraient à paraître probants aux lecteurs — tout l'honneur en revient, non pas à lui, mais à ses maîtres, non seulement à Marx et à Engels, mais encore à Bernstein lui-même.

INTRODUCTION

Si la presse bourgeoise a accueilli avec enthousiasme le livre de Bernstein, il n'y a pas eu dans le parti socialiste unanimité pour en condamner les thèses.

Or, si les moyens d'agitation peuvent et doivent être divers, l'action, la tactique doit être une. Dans la pensée même des adhérents du parti, il doit y avoir une certaine unité, qui s'exprime dans un programme commun. Ce programme doit être sans cesse confronté avec la réalité ; mais il importe que chaque adhérent en admette les principes.

Ces principes sont contestés par Bernstein dans une brochure qui a fait sensation. C'est donc un devoir d'examiner sa critique; et si le caractère encyclopédique de l'ouvrage (déjà

relevé par Antonio Labriola dans le *Mouvement socialiste*, n° 18, p. 455), si d'autre part, la peine que nous avons à bien saisir la pensée de Bernstein, rend la tâche difficile, nous n'avons pas le droit de nous y dérober.

I. — LA MÉTHODE

a) LA CONCEPTION MATÉRIALISTE DE L'HISTOIRE

Bernstein a commencé, dans ses articles de la *Neue Zeit,* par insister sur l'importance du *mouvement social* (Bewegung) qu'il oppose au *but final* (Endziel). Sa polémique fut d'abord dirigée contre Belfort-Bax, puis il attaqua les révolutionnaires du parti, Parvus, Luxemburg, Plekhanow. Au début de sa brochure, dit Kautsky, Bernstein admet encore la doctrine de Marx et ne combat que l'étroitesse des marxistes; mais dans le cours de son exposition, il en appelle de Marx mal informé à Marx mieux informé, et il en arrive peu à peu à critiquer toute la théorie du maître.

Cette théorie est fondée sur la conception matérialiste de l'histoire. Bernstein examine cette conception au point de vue philosophique. « Le matérialiste, dit-il, admet la nécessité historique... C'est un calviniste sans Dieu » (p. 4). Au début, Marx admettait donc une sorte de *fatalisme,* et en même temps, sans avoir conscience de cette contradiction, il faisait appel à l'énergie révolutionnaire de la *volonté* humaine. Mais Bernstein, s'appuyant sur des lettres privées d'Engels, prétend connaître une forme plus parfaite de la théorie de Marx « où il est tenu compte, non seulement de l'évolution et de l'influence de l'organisation de la production, mais encore des concepts de droit et de morale, des traditions historiques et religieuses, des influences géographiques, de la nature de l'homme lui-même et de l'esprit humain » (p. 7).

Kautsky répond que c'est là un lieu commun. Ce qu'il importe de connaître, ce sont les liens de connexité qui existent entre ces facteurs. Et Bernstein ne nous dit rien là-dessus. Or, sans conception historique nettement déterminée, il n'y a pas de méthode claire d'investigation socialiste. C'est la

méthode scientifique qui est essentielle dans le socialisme marxiste, non les résultats. Bernstein attaque cette méthode sans en indiquer une nouvelle.

« Il ne fait pas dépendre le succès du socialisme d'une nécessité économique immanente; il ne considère ni comme possible ni comme nécessaire de lui donner des fondements purement matérialistes. » Ce que propose Bernstein n'est qu'un matérialisme *inconséquent.*

b) LA DIALECTIQUE

Si Marx et Engels n'ont pu se débarrasser des nombreuses contradictions de leur théorie, la faute est, selon Bernstein, à la *dialectique* de Hegel. L'hégélianisme est le péché originel du marxisme. La thèse du *Capital* était construite *a priori* avant que Marx n'ait étudié les faits historiques sur lesquels il s'appuie. Il y a donc dans le *Capital* un dualisme qui apparaît surtout dans des chapitres comme celui sur les tendances de l'*accumulation capitaliste;* peut-être même est-ce ce dualisme qui a empêché Marx de parfaire son œuvre.

Contre cette critique, Kautsky observe qu'il y a eu deux périodes où Marx fit des recherches historiques, la première avant 1848, la deuxième après la Révolution : il est arrivé deux fois aux mêmes conclusions. Quelle est d'ailleurs la thèse *a priori* que Bernstein attribue à Marx? Veut-il dire que Marx a déduit la concentration du capital et la lutte de classes de concepts hégéliens? Ou bien Marx aurait-il adopté les solutions des socialistes utopiques?

Mais, précisément, dit Kautsky, Marx et Engels n'ont jamais voulu admettre d'idéal construit *a priori.* Il n'y a pas de méthode qui oblige plus à entrer dans le détail de la réalité concrète que la méthode marxiste. Ce qui force les marxistes à commenter sans cesse les paroles du maître, ce sont les fausses interprétations qu'en donnent sans cesse les adversaires.

c) LA VALEUR

La définition que Marx donne de la valeur est, selon Bernstein, purement arbitraire. Marx ne tient compte que du *travail*

humain, de même qu'une autre école ne tient compte que de l'*utilité de la marchandise*.

A cela Kautsky répond que Bernstein paraît admettre à la fois toutes les théories de la valeur, sans les concilier entre elles et sans nous dire s'il admet en conséquence d'autres théories du capital que celle de Marx. Au système de Marx, il substitue l'éclectisme.

II. — LE PROGRAMME

a) LA THÉORIE DE LA CATASTROPHE

Le paragraphe III de la résolution sur les devoirs de la classe ouvrière, proposée au congrès international de Londres en 1896 prévoit une « crise » prochaine. Bernstein dit que c'est là l'expression d'une idée qui s'est répandue dans le parti socialiste : on s'habitue à compter sur une catastrophe où s'écroulerait la société bourgeoise (Zvsammenbruch).

Kautsky fait remarquer d'abord que ce paragraphe n'est pas clair, que la rédaction en est différente dans le texte allemand et dans la traduction anglaise et française, qu'il ne figure même pas dans le compte rendu publié par la librairie du *Vorwaerts*. Belfort-Bax seul a soutenu une thèse qui ressemble à celle que Bernstein attribue à Marx et au parti tout entier.

Ni Marx, comme le prétend Bernstein, ni Engels, comme le prétend, dans un tout récent ouvrage, le docteur Woltmann, n'ont cru à une transformation fatale, automatique de la société bourgeoise en société socialiste. Ils ont simplement affirmé que l'évolution de la société bourgeoise favorise le prolétariat dans sa lutte contre la bourgeoisie et lui assure la victoire qui lui permettra d'organiser une société nouvelle.

Bernstein fait trois objections à la théorie de Marx sur l'organisation capitaliste de la production.

1) Le nombre de ceux qui possèdent ne diminue pas, il augmente;

2) La petite industrie ne décline pas;

3) Une crise générale est de moins en moins vraisemblable.

Kautsky répond qu'il faut examiner, avant toute chose, la deuxième de ces objections, — la répartition de la propriété dépendant de l'organisation de la production.

b) GRANDE ET PETITE INDUSTRIE

Bernstein reconnaît que la théorie de Marx est vraie, en ce qu'elle indique exactement les forces en présence et la direction générale de l'évolution, mais Marx néglige, selon lui, certains facteurs qui atténuent les antagonismes (p. 47). C'est a nsi que la concentration des fortunes n'est nullement parallèle à la concentration des entreprises industrielles.

Kautsky signale d'abord que Bernstein se contredit. Il admet (p. 65) le parallélisme nié (p. 47). Quoi qu'il en soit, Kautsky examine les faits qu'apporte Bernstein; il discute les statistiques des professions, des exploitations industrielles et agricoles, insiste sur les *cartels* et les *trusts* et arrive à cette conclusion que *si la grande industrie n'a pas encore complètement détruit la petite industrie,* — ce qui n'est pas nécessaire d'ailleurs pour que l'avènement d'une société socialiste soit possible, — *la direction générale de l'évolution est bien celle qu'avait indiquée Marx*. D'ailleurs Bernstein lui-même établissait dans un article de la *Neue Zeit* de novembre 1896 que la grande industrie, qui, en 1882, ne fournissait que la moitié de la production nationale en Allemagne, fournissait treize ans plus tard les deux tiers, sinon les trois quarts de la production totale.

c) L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE CEUX QUI POSSÈDENT

Bernstein, dans sa déclaration au Congrès de Stuttgart, écrivait : « Le nombre de ceux qui possèdent a augmenté... Les classes moyennes changent de caractère, mais ne disparaissent pas... » Il a dit, d'ailleurs, dans le *Vorwaerts :* « Je ne considère pas cette question comme essentielle, précisément parce que pour moi, la conscience du droit est un des facteurs de l'évolution sociale. »

Kautsky déclare que les termes de Bernstein *(die Besitzenden)* ne sont pas clairs. Veut-il dire que le nombre des capitalistes s'accroît? Marx ne l'a jamais contesté. Mais comme le nombre des prolétaires s'accroît aussi, c'est donc aux dépens des classes moyennes que se produit cette évolution. Or, ailleurs Bernstein soutient que les classes moyennes gardent leurs positions! Enfin Oppenheimer affirme, dans les *Sozialistische Monatshefte* que Bernstein veut dire que le nombre des travailleurs aisés augmente! Quoi qu'il en soit, Kautsky discute les statistiques des impôts, notamment de l'impôt sur le revenu en Prusse et en Saxe, et arrive à cette conclusion, que les données n'en sont pas sûres et ne prouvent rien. Kautsky met à part les statistiques anglaises. Il lui semble que l'Angleterre cesse d'être le pays-type de l'industrialisme. Il remarque que si le nombre de ceux qui possèdent augmente à Monte-Carlo ou dans le quartier du Thiergarten à Berlin, cela ne nous apprend rien sur la direction générale de l'évolution. Or, l'Angleterre tend à devenir le quartier riche du monde, l'arrondissement où habitent les exploiteurs de l'univers. Il faudrait tout au moins tenir compte de l'immense domaine colonial d'une part, d'autre part de la différence du capital engagé dans l'industrie et du capital engagé dans le commerce. L'Angleterre aura-t-elle le sort de la Hollande au dix-septième siècle où le commerce l'emporta sur l'industrie? Cessera-t-elle d'être l'atelier du monde pour n'en être plus que le coffre-fort? En tout cas c'est de l'atelier et non du coffre-fort que sortira le socialisme.

Kautsky observe d'ailleurs que même pour l'Angleterre les données de Bernstein ne sont pas sûres. Une de ses sources n'est-il pas un article anonyme publié par la *British Review* à l'occasion du jubilé de la reine!

d) LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

La société par actions agit, selon Bernstein, en sens inverse de la concentration des fortunes par la grande industrie. — Kautsky objecte que les statistiques sont sans valeur, puisque

le même grand capitaliste peut apparaître comme petit actionnaire dans toutes les sociétés possibles.

D'ailleurs, la société par actions ne favorise le plus souvent que les grands actionnaires. Dans une société américaine, un seul individu, John Rockefeller, possède sur 97,250,000 dollars pour 49 millions (de dollars) d'actions.

e) LA DÉPENSE DE LA PLUS-VALUE

Bernstein dit : Si les classes moyennes disparaissent, où passe donc l'énorme plus-value produite par la production capitaliste ?

Kautsky répond en rappelant d'abord la vie folle des « magnats capitalistes » et de leurs parasites, leur nombre croissant, leurs prodigalités inévitables. Il relève ensuite toutes les dépenses stériles de la société bourgeoise, ce que coûtent les armées, la mode, les édifices des grandes villes. Il donne des statistiques des sans-travail, des petits courtiers parasites ; il renvoie Bernstein au chapitre 22 du *Capital* de Marx (accumulation du capital), et montre comment le capitalisme emploie une partie de la plus-value à étendre le champ de l'exploitation.

f) LA THÉORIE DE LA MISÈRE CROISSANTE

Marx dit que le « capitalisme tend à accroître la masse de misère et d'oppression, en même temps qu'il favorise l'organisation du prolétariat en le poussant à la révolte ». (Le terme même employé par Bernstein [Verelendung] n'est pas de Marx.) Bernstein considère cette théorie comme abandonnée.

Kautsky considère que la tendance signalée par Marx existe réellement, et que si l'on tient compte de l'opposition croissante entre la vie bourgeoise et la vie prolétarienne on peut dire que la misère, non pas la misère physique, mais la misère sociale augmente. (Cf. *Sidney Webb : Labour in the longest reign*, p. 18). Cela tient d'une part au progrès du machinisme ; d'autre part au travail des femmes et des enfants. Une des

conséquences en est que la prostitution augmente, tandis que le nombre de mariages diminue.

La misère est plus grande encore dans les pays où le régime capitaliste commence à se développer, dans l'Europe Orientale et en Asie. Il ne faut pas oublier d'ailleurs l'Irlande, la Silésie, les États du Sud en Amérique, etc.

g) LA NOUVELLE CLASSE MOYENNE

Il s'agit des fonctionnaires de toute nature, des avocats, des médecins, des artistes, des ingénieurs, des directeurs de fabriques, etc. Bernstein parait ranger toute cette classe dans la catégorie des classes possédantes. Kautsky remarque que dans cette classe moyenne, comme dans l'ensemble de la société, l'élément prolétarien et la conscience socialiste gagnent du terrain.

h) LA THÉORIE DES CRISES

Bernstein considère une *crise économique générale* comme invraisemblable.

Kautsky observe d'abord que Marx n'a pas fait une théorie à ce sujet; il a constaté une crise industrielle après chaque période d'environ dix ans (1815, 1825, 1836, 1847, 1857, les grandes guerres). Depuis 1870, la loi n'est plus la même. Il y eut une crise en 1873, suivie d'une dépression de quinze années, puis autour de 1890 quelques années de prospérité industrielle, avec quelques crises partielles (1890 République Argentine, 1893 États-Unis), depuis trois ans la prospérité est générale, mais la Bourse prévoit déjà un krach formidable.

D'ailleurs une telle crise est inévitable, si l'évolution capitaliste se poursuit, car le marché extérieur, comme le marché intérieur, a des limites, tandis que la production est illimitée. Lawson constate dans le numéro d'août 1899 du *Bankers Magasine* (Trois années d'expansion américaine), que l'industrie anglaise du fer voit l'industrie américaine lui fermer les

débouchés. Le développement de la grande industrie aux États-Unis, au Japon, en Russie, aura pour résultat d'empêcher l'Europe occidentale de se débarrasser de sa surproduction. Là est la limite que la société bourgeoise ne dépassera pas, si elle l'atteint.

i) LA RÉDACTION DU PROGRAMME

D'après ce qui précède, Kautsky conclut qu'il n'y a rien à changer au texte du programme du parti socialiste allemand, texte voisin d'ailleurs du texte adopté par le parti autrichien et le parti français.

Bernstein dit : « Ce qui fait le socialiste, ce n'est pas une certaine conception de l'évolution réelle, c'est un *idéal social*, la conscience, la volonté socialiste. » (*Vorwaerts*, 6 mai 1899.) — Kautsky lui reproche de n'avoir pas prouvé qu'une société socialiste serait plus *juste* que la société actuelle, si celle-ci est telle que lui, Bernstein, la décrit.

III. — LA TACTIQUE

a) ACTION POLITIQUE ET ACTION ÉCONOMIQUE

Bernstein prétend que la démocratie socialiste n'est plus révolutionnaire que dans les mots qu'elle continue à répéter; en réalité, dit-il, elle agit comme un parti réformiste démocratique et socialiste. Kautsky affirme qu'il n'y a pas seulement là une question de mots; il y a une question de tactique.

Si Bernstein se bornait à montrer l'importance des coopératives, des syndicats, du socialisme municipal, il serait d'accord avec Parvus, qui reproche à la direction du parti de pas assez s'occuper des syndicats, et avec les socialistes de la Saxe, qui est le pays d'Allemagne où se développent surtout les coopératives de consommation. Mais il paraît vouloir subordonner, comme le fait le D[r] Woltmann, son disciple, l'action politique à l'organisation économique.

Kautsky, conformément au Programme d'Erfurt, met en

première ligne l'action politique; mais il reconnaît qu'aux époques de prospérité industrielle, l'organisation économique seule a quelque chance de succès. L'échec de la Révolution de 1848 ne provient pas seulement de la peur qui rejeta la bourgeoisie dans la réaction, il est dû aussi à la période de prospérité industrielle inouïe qui commence en 1850.

Aujourd'hui la situation est la même qu'en 1850 : réaction politique, prospérité industrielle. C'est une des causes du succès du livre de Bernstein : mais ce dernier a tort de considérer la situation actuelle comme l'état normal de la société bourgeoise. Le parti socialiste ne doit pas sans doute adopter la tactique que Bernstein critique et spéculer sur des *crises*, des *catastrophes*, des révolutions prochaines, mais il ne doit pas non plus compter sur la paix éternelle. Il doit s'adapter à toutes les situations et être prêt à tous les événements.

b) POLITIQUE INDÉPENDANTE OU POLITIQUE DÉPENDANTE?

Une autre question de tactique soulevée par Bernstein est celle de *la lutte de classes*. Sans doute la question de savoir si le prolétariat doit former un parti *indépendant* a été résolue théoriquement par le *Manifeste communiste* et pratiquement par l'action de Lassalle. Mais il s'agit maintenant de savoir si le parti socialiste doit adopter une tactique et un programme tels que les classes non prolétariennes, restées démocratiques, puissent y adhérer.

Bernstein insiste sur les différences de classes qui existent à l'intérieur même du prolétariat, et prétend qu'on creuse un fossé trop profond entre le prolétariat et la bourgeoisie. Le régime démocratique adoucit à la longue les luttes de partis et tend à faire respecter les minorités et les individus; il rend inutile toute dictature de classe.

Kautsky remarque que l'histoire contemporaine des démocraties anglaise, américaine, française, est cependant de nature à dissiper certaines illusions. Sans doute une action *parallèle* de la bourgeoisie démocratique et du parti socialiste est souhaitable *pour des fins déterminées;* mais le parti ne doit pas oublier son *but*, la suppression de la propriété

individuelle, c'est-à-dire la Révolution sociale et, en vue de cette fin, il doit garder son organisation autonome.

c) LE SOCIALISME PEUT-IL VAINCRE ET EN A-T-IL LE DROIT?

Bernstein estime que la société actuelle n'est pas encore mûre pour le socialisme et que le prolétariat n'est pas encore capable d'organiser une société nouvelle.

Kautsky répond d'abord qu'on ne saurait fixer, dans l'évolution de la société, un *point de maturité*, ni déterminer le *moment précis* où une organisation nouvelle est applicable.

D'autre part, le parti socialiste est plus uni malgré toutes ses dissensions intestines que le parti bourgeois. L'évolution économique favorise la propagande du socialisme, car les villes, où domine la population industrielle, tendent de plus en plus à l'emporter sur les campagnes. La population industrielle tout entière est conquise au socialisme, en Allemagne. Quant à la capacité politique du prolétariat, nous ne pourrons en juger que par l'expérience; pourtant elle paraît au moins égale à celle des classes dirigeantes. D'ailleurs cet argument de Bernstein serait valable contre toute démocratie et tout suffrage universel.

Tout ce que nous pouvons actuellement, c'est travailler, organiser le prolétariat, améliorer sa situation matérielle, développer en lui la conscience de la grande mission historique qui lui incombe : ce n'est pas de nous que dépend le succès.

Telle est, trop aridement résumée sans doute, la réponse de Kautsky à Bernstein. Nous n'avons à porter aucun jugement, à tirer aucune conclusion. Notre rôle se bornait à exposer impartialement à nos lecteurs les arguments de Kautsky.

La traduction française du livre de Bernstein, que critique le livre de Kautsky, vient de paraître. Ceux de nos lecteurs que cette controverse a intéressés trouveront donc, dans l'analyse qui précède, un complément d'information qui leur est nécessaire. Ayant sous les yeux la thèse, ils pourront avoir une idée de l'antithèse.

ALBERT LÉVY

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Critique de l'économie politique, par Karl Marx, traduit par Léon Rémy. (Paris, Schleicher, 1899, 273 pp., in-12). — Le camarade Léon Rémy a rendu aux théoriciens du parti socialiste français un grand service en traduisant fort élégamment pour ceux d'entre eux qui ne savent pas l'allemand cet ouvrage capital. Car cet ouvrage de Marx ne s'adresse nullement à la masse ouvrière, ni même au plus grand nombre des militants. Il constitue surtout une œuvre de polémique scientifique. Marx y expose une démonstration qu'il reprendra dans le premier chapitre du *Capital*, auquel ce livre correspond. Dans le *Capital*, Marx a plus négligé le côté histoire des théories; il n'a plus fait la critique des théories économiques. il a fait la critique du fait économique lui-même. Ici il n'a analysé que la valeur et la fonction de la monnaie et l'argent. On connaît tous les inconvénients de la terminologie marxiste et de la dialectique quelquefois vague de l'illustre fondateur du collectivisme. Ils sont particulièrement remarquables dans ce livre, que Marx écrivit avant d'être en possession de l'ensemble de son système.

Mais on sait aussi toute l'importance qu'a eue ce livre, première critique serrée des théories bourgeoises sur la valeur d'échange, l'argent et la circulation des richesses. On sait que le chapitre dogmatique de Lassalle dans *Bastiat-Schulze-Delitzsch*, est tout à fait dominé par les théories exposées ici. On sait que la préface où sont exposés les principes du matérialisme économique a fait époque dans l'histoire des théories, et probablement dans l'histoire de la civilisation. *Marcel Mauss*

Die philosophischen und sociologischen Grundlagen des Marxismus. Studien zur socialen Frage von Th.-G. Masaryk. Wien, 1899. (*Les bases philosophiques et sociologiques du marxisme*, études

sur la question sociale, par Th.-G. Masaryk, Vienne, 1899). — C'est un grand volume de six cents pages, dont il a été déjà parlé dans notre dernier numéro, écrit par un savant tchèque, professeur à l'université de Prague, et consacré, comme le titre l'indique, aux théories sociologiques et philosophiques de Marx et Engels. L'auteur trouve qu'on a négligé trop la philosophie et la sociologie de Marx, qui était pourtant un philosophe et un sociologue de premier ordre, pour ne s'occuper que de ses théories économiques. Le livre de M. Masaryk, qui témoigne une connaissance très étendue de la littérature marxiste, se divise en six parties. La première contient une bibliographie assez complète de la littérature marxiste. La seconde traite les influences des systèmes des Hegel, Feuerbach et Comte qui ont fécondé, selon Masaryk, l'œuvre de Marx. Dans cette partie il cherche aussi à établir une définition du marxisme avec grand renfort de nombreuses citations des auteurs marxistes. Tout en exposant la doctrine marxiste, il ne cesse pas de la critiquer, contestant à chaque page sa valeur scientifique. La troisième partie expose les théories de Marx sur l'organisation et le développement économique de la société; la quatrième sa doctrine politique, religieuse, morale, etc. La cinquième donne un exposé et une critique de la politique pratique suivie par Marx et par ses disciples. La sixième partie, qui est la dernière, est consacrée spécialement à ce que l'auteur appelle « la crise marxiste ».

Masaryk appartient à cette catégorie de critiques qui, en mettant trop de zèle à combattre une doctrine contraire, lui sont plus utiles que nuisibles. Il accable Marx d'un nombre incalculable d'épithètes dont je ne peux citer que quelques-unes. Les voici : On trouve selon Masaryk dans le marxisme le « primitivisme », l' « apriorisme », l' « illusionisme » et en même temps le « désillusionisme », le « positivisme », l' « aristocratisme », l' « hégélisme », le « fatalisme », l' « historisme », l' « amoralisme » (qui se promène bras dessus bras dessous avec le « moralisme », qui s'y trouve également), le « dilettantisme », le « Faustisme ». Avec un flair extraordinaire pour toute sorte des « *ismes* », Masaryk a découvert dans le marxisme même le « volontarisme », le « schopenhauerisme », l' « éclecticisme », sans parler de « matérialisme », d' « objectivisme » et de « communisme ». Il y a tant des « *ismes* » dans le marxisme de M. Masaryk qu'il y reste à peine de place pour le marxisme proprement dit. « Tout cela n'est que de pur *verbalisme* », dirait notre camarade Antonio Labriola. Et il aurait raison. Mais cela n'empêche pas que le livre de M. Masaryk contient des appréciations très justes sur le marxisme, qui malheureusement se trouvent comme noyées dans un véritable déluge de dénominations ridicules et injustifiées. Son mérite principal est sa richesse bibliographique et des nombreuses citations empruntées

à la littérature marxiste, qui par elles-mêmes nous donnent une idée souvent exacte de la doctrine en dépit des commentaires de trop savant auteur. *Dr Ch. Rappoport*

LES REVUES

Revue Socialiste (novembre). — Deux articles sur les discussions qui agitent le monde socialiste et dont le *Mouvement socialiste* a déjà maintes fois entretenu ses lecteurs : le premier : « Réponse à mes critiques socialistes » est la préface écrite par Bernstein pour la traduction de son livre fameux « Socialisme théorique et socialdémocratie pratique ». D'abord Bernstein réclame le droit absolu de discuter les principes les plus sacrés du marxisme et du socialisme ; au reproche que lui fait Kaustky d'ébranler les déclarations fondamentales du programme d'Erfurt, Bernstein répond en maintenant énergiquement ses critiques contre l'interprétation donnée jusqu'ici des faits de concentration économique et de socialisation de services publics contre la conception d'un matérialisme économique purement objectif, excluant toutes forces idéologiques, contre l'intransigeance de la socialdémocratie vis-à-vis des libéraux et des libertaires. Et, après avoir reconnu toute la modération des décisions du congrès de Hanovre, il termine en disant « qu'il ne se sent pas ébranlé du tout dans les convictions qu'il a exprimées ».

L'autre article de notre collaborateur le docteur Summachos est un exposé minutieux et très clair de l'affaire Berstein-Kautsky-Bebel. L'auteur tâche de ramener à leur juste valeur les arguments de Kautsky et de Bernstein : au premier, il reproche de vouloir à tout prix défendre les moindres dogmes du marxisme même en maintenant la dialectique hégélienne maintenant bien démodée ; au second, de critiquer, sans base suffisante, la théorie de la philosophie de l'histoire et d'appuyer trop souvent ses raisonnements sur des statistiques plus que douteuses. Et sans méconnaître toute l'importance de la revision que Bernstein a fait subir à bien des points de la doctrine socialiste, Summachos ne peut s'empêcher de constater combien ses solutions pratiques sont confuses et flottantes et tout le danger qu'entraînerait pour le parti l'abandon d'un idéal qui doit être fondé sur une réalité toujours plus largement comprise, basée sur une énergie toujours plus révolutionnaire. *Marcel Landrieu*

Journal des Économistes (novembre). — A propos des récentes mesures prises par le ministre du commerce, Millerand, pour assurer l'application de la loi du 2 novembre 1892, M. de Molinari fait remarquer que les journaux protectionnistes, à commencer par l'organe attitré de M. Méline, trouvent absolument intolérable la

prétention du ministre du commerce de faire appliquer les lois protectrices de l'enfance ouvrière. « Ils invoquent, à ce propos et hors de propos le principe de la liberté du travail. Que diraient-ils si M. le ministre du commerce renonçait à faire exécuter les lois qui protègent les industriels, en invoquant le principe de la liberté des échanges? »

M. de Molinari n'a qu'une confiance limitée dans l'efficacité des lois destinées à empêcher l'abus du travail des enfants; mais il admet que ces lois, « qui ont été successivement adoptées par tous les peuples civilisés et qui sont particulièrement rigoureuses en Angleterre, auront cependant leur raison d'être aussi longtemps qu'il ne sera pas pourvu autrement à la répression de l'exploitation hâtive du travail des mineurs, incapables de se protéger eux-mêmes. » Nous reconnaissons aussi que l'efficacité des lois ouvrières est limitée. Leur exacte application dépend surtout de la force de l'organisation ouvrière qui en contrôle et en assure l'application. Mais nous ne voyons pas comment elles pourraient devenir inutiles dans les conditions actuelles de la production.

G. Fauquet

Mercure de France (novembre). — Collière apporte sa « contribution à l'étude des ravages du militarisme dans l'organisme des nations ».

« De ces aberrations collectives où s'égarent des groupes d'hommes, le militarisme, dit l'auteur, est aujourd'hui une des plus apparentes, comme il est une des plus néfastes. Les symptômes de cette maladie sont le goût forcené des spectacles militaires, le consentement aveugle aux charges croissantes des armements, l'abandon volontaire de tout contrôle sur la gestion des chefs de l'armée, la défiance et la haine de l'étranger et le désir plus ou moins sincère de remettre les destinées du pays à un chef guerrier qui l'entraînerait aux aventures ».

Collière, après avoir noté les plus récentes manifestations du mal aux Etats-Unis, en Angleterre et en France, se demande si les progrès scientifiques et les conquêtes morales ne nous débarrasseront point de cette spéciale maladie. En apparence, la recrudescence universelle du militarisme apparaît comme un symptôme menaçant. Cependant certains signes permettent de croire que le mal militariste peut encore être guéri, et qu'au moment où il apparaît le plus terrible, il est déjà sur son déclin.

Les gens commencent à sentir confusément que les guerres ne sont que des coups de bourse, et le prolétariat, qui prend conscience de lui-même, se rend de mieux en mieux compte que les armées sont avant tout les instruments de règne au service du capital.

D'ailleurs les Tyrtées modernes qui chantent la grandeur de la guerre et son héroïsme ont la tâche de plus en plus malaisée. Les

épisodes dominants des dernières guerres sont la misère et la maladie. Collière croit encore devoir noter une « substantielle, perdurable et vénérable vertu ouvrière de paix » : c'est la peur des coups. Ceux qui prêchent la guerre sont ceux qui sont assurés de n'y point aller.

Avant de quitter ce numéro du *Mercure*, je signale une inintelligente et grossière critique de *Fécondité* qui fait regretter que Mme Rachilde, son auteur, ait cru devoir abandonner le *Fin de Siècle*, journal de ses débuts, pour une des revues littéraires qu'on ne peut ignorer.

Et puisque j'ai parlé de Mme Rachilde, je ne puis oublier M. de Gourmont — dont les paradoxes rancis n'étonnent plus personne — encore qu'ils écœurent beaucoup de braves gens.

E. Buré

Humanité Nouvelle (novembre). — A signaler : « Autour d'une vie », très curieux article de Pierre Kropotkine, où le fameux révolutionnaire russe nous raconte son enfance au milieu d'une famille de courtisans et d'officiers, qui le destina, tout jeune encore, à la carrière militaire. « Mais il est vrai de dire, ajoute Kropotkine, qu'à peine étais-je plus âgé de quelques années, j'avais déjà cette carrière en horreur. »

Dans un article assez intéressant, M. Totomantz nous montre que le développement économique des Etats-Unis s'est tellement accru pendant l'année 1898, qu'ils sont passés du quatrième rang au second. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce n'est pas l'agriculture, mais l'industrie, et particulièrement l'industrie métallurgique, qui est cause de cet essor commercial dont l'ancien continent pourrait à juste titre s'émouvoir.

Tandis qu'en Europe, certaines nations, comme l'Autriche et l'Allemagne, se développent, elles aussi, rapidement, d'autres, comme la France et l'Italie, subissent des crises passagères, dues, en grande partie, au système protectionniste.

A signaler, en Allemagne, le mouvement coopérateur ; en Suisse la nationalisation des chemins de fer, et en Autriche le mouvement socialiste agraire.

B. T.

NOTICES

Almanach Socialiste illustré pour 1900, édité par notre collaborateur Maurice Charnay, à la *Petite République* (Paris, 30 cent.). — Utile et vivante encyclopédie des faits politiques et sociaux de l'année. Illustrations artistiques, portraits, caricatures signées des meilleurs noms. A répandre.

Le Socialisme et la conquête des Pouvoirs Publics, par Paul Lafargue (brochure de 32 pages. Lagrange, Lille). — Cette bro-

chure est un recueil d'articles ayant paru dans le *Socialiste*, organe du Parti Ouvrier Français, et que Lafargue a réunis, à la veille du Congrès socialiste. Elle n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt rétrospectif. Lafargue proposait de couper en deux le mouvement socialiste : d'un côté ceux qu'il appelle les révolutionnaires et d'un autre ceux qu'il qualifie de réformistes. La solution adoptée par le Congrès a montré l'inutilité de cette division factice. La brochure est écrite dans un style clair, propre à l'auteur.

Aperçu historique du Parti Ouvrier Français, par Alexandre Zévaès (Lagrange, Lille). — C'est un recueil très utile, nécessaire à consulter, des principaux documents et des faits essentiels du Parti Ouvrier Français. Il serait à souhaiter que chacune des fractions du socialisme français nous donnât un semblable répertoire. Mais la brochure de Zévaès ne nous montre que l'*extérieur* du Parti Ouvrier Français; l'intérieur, c'est-à-dire la pensée intime du parti, nous reste cachée. C'est une bonne contribution à une histoire possible du Parti Ouvrier Français, ce n'en est pas l'histoire.

Almanach des Coopérateurs belges, pour 1900 (9e année) publié par L. Bertrand, Bruxelles (0,15). — Intéressant recueil de renseignements sur le mouvement coopératif belge. A signaler de courtes mais utiles monographies sur : la *Fédération des Sociétés Coopératives du Parti Ouvrier belge*, par Zéo; la *Coopération au pays de Charleroi*, par Léonard; la *Brasserie coopérative de Jolimont*, par Eugène Rousseau, etc.

Le droit au produit intégral du travail, par Anton Menger, traduit de l'allemand par Alfred Bonnet, avec une préface de Charles Andler (Girard et Brière, Paris). — Nous ne faisons que signaler pour le moment l'apparition de ce livre célèbre, qui examine les doctrines et les systèmes socialistes. Dès sa première édition (1886), une critique en fut faite dans la *Neue Zeit* (1887) que nous rappellerons dans une étude prochaine.

Morale Sociale, préface d'Émile Boutroux (Paris, Félix Alcan, 318 p., 1899). — Recueil de conférences sur la morale faites au collège libre des sciences sociales par MM. Belot, Bernès, Brunschvicg, Buisson, Darlu, Dauriac, Delbet, Gide, Kovalevsky, Malapert, P. Maumus, de Roberty, Sorel, Wagner. Un de nos collaborateurs consacrera à ce recueil, et surtout à la conférence remarquable de Sorel sur l'éthique du socialisme, une étude spéciale.

La Pologne et la Paix générale, par Jean d'Outremer, édition de l'*Humanité nouvelle*. — Cette brochure est un tirage à part d'un article paru dans l'*Humanité nouvelle*. L'auteur se plaint que dans le mémoire adressé au ministère des affaires étrangères à propos

de la Conférence de La Haye on ne trouve pas un mot sur la Pologne.

Lettres sociales aux Riches, de F. NAUMANN, traduit de l'allemand par M. J. Philip de Barjeau, avec une préface de L. Comte. (Val-les-Bains, 1899). — Brochure célèbre de 73 pages, dans le sens socialiste chrétien. Le pasteur Naumann a en Allemagne sur un groupe de personnes une influence marquée; la traduction de ses *Lettres* montrera aux lecteurs français l'utopique bonté de ses théories philanthropiques.

Annuaire des Syndicats professionnels, industriels, commerciaux et agricoles, en France et aux Colonies (10 année, 1898-1899, Paris, Imprimerie nationale). — Dans les précédents *Annuaires*, les syndicats de chaque catégorie étaient classés, dans chaque localité, d'après la date de leur création. Le classement des syndicats par ordre alphabétique y a été substitué dans le présent *Annuaire*. C'est préférable, car les recherches sont rendues plus faciles.

Les anciennes corporations de métiers et les syndicats professionnels, par ETIENNE-MARTIN SAINT-LÉON (Guillaumin, Paris, 1899), brochure de 54 pages. — Conférence qui a été faite du point de vue réformiste chrétien, au Palais du Commerce, à Lyon, sous les auspices de la Société d'économie politique et sociale.

Protokoll der Spezial und Elften Convention des National-Verbandes der Vereinigten Brauerei-Arbeiter der Vereigniten Staatten (Saint-Louis, 1899). — Compte rendu plein de faits du Congrès tenu à Saint-Louis du 2 au 13 avril par l'Association Nationale des Brasseurs réunis des Etats-Unis,

Scritti di Karl Marx, F. ENGELS e F. LASSALLE, tradotti in italiano e publicati per cura di Ettore Ciccotti (Roma, Luici Mongini). — Triple série de publications d'une importance capitale pour les lecteurs italiens. Les socialistes d'Italie sont redevables à notre éminent collaborateur Ciccotti du service signalé qu'il leur rend en mettant à une portée facile les écrits de Marx, Engels et Lassalle.

Biblioteca di Storia Economica, diretta del Prof. VILFREDO PARETO (Milano, Societa Editrice Libraria).— Ont déjà paru sept fascicules de ce remarquable travail, dont nous aurons à parler ici même plus longuement.

Conferencias populares sobre sociologia, par A. PELLICER PARAIRE. (Buenos-Aires, Imprenta Elzeviriana, 1900). — Série de conférences sur tous les sujets : l'Univers, la Sociologie, la Religion, la Propriété, le Militarisme, la Société libre, la Solidarité, etc., etc.

X.

TABLE DES MATIÈRES

TOME II

JUILLET-DÉCEMBRE 1899

N° 12. — 1er Juillet

N° 13. — 15 Juillet

N° 14. — 1er Août

N° 15. — 15 Août

N° 16. — 1er Septembre

N° 17. — 15 Septembre

N° 18. — 1er Octobre

N° 19. — 15 Octobre

N° 20. — 1er Novembre

N° 21. — 15 Novembre

No 22. — 1er Décembre

Nos 23-24. — 15 Décembre

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie G.-A. RICHARD et Cie, 9, rue du Pont — 1635



